REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES « SOCIALES ET ÉDUCATIVES »

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION DOCTORALE SCIENCES HUMAINES SOCIALES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST-GRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL AND EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR SOCIAL SCIENCES

DEPARTEMENT OF HISTORY

LA CONTRIBUTION DU CAMEROUN A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARCHITECTURE DE PAIX ET SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE (1992-2019)

Thèse présentée et soutenue le 08 novembre 2024
en vue de l'obtention du Doctorat Ph.D en Histoire
Option : Histoire des Relations Internationales

Par

Serge Mountounjou Njikam
Master en Histoire

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE UY1

Jury :

Président : **Virginie Wanyaka Bonguen,** Professeur **Université de Yaoundé I ;**

Rapporteur : **Faustin Kenné,** Professeur **Université de Yaoundé I ;**

Membres : **Eric Wilson Fofack,** Maître de Conférences **Université de Dschang ;**

Jules Nopoudem, Maître de Conférences **Université de Yaoundé I ;**

Ngek René Monteh, Maître de Conférences **Université de Yaoundé I.**

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à la disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Educatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT ……i
SOMMAIRE …..……...……...ii
DEDICACE……iii
REMERCIEMENTS…….....vi
SERMENT DE PROBITE INTELLECTUELLE……v
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES……..……...vi
LISTES DES ILLUSTRATIONS…….....x
RESUME……...xiv
ABSTRACT……..……xv
INTRODUCTION GENERALE……..…….....1
CHAPITRE I : LA COMPLEXITE DE L'INSECURITE COMME BASE DE FORMULATION DE LA POLITIQUE DE DEFENSE ET DE SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE……..36
A – LES FACTEURS DE LA CONFLICTUALITE DANS LA CEEAC……..……...……..…37
B- ANALYSE SOCIOHISTORIQUE DE LA SITUATION SECURITAIRE DANS LES ETATS DE LA ZONE CEEAC…….…58
CHAPITRE II: LES DETERMINANTS POLITIQUES ET JURIDICO-DIPLOMATIQUES DE LA CONTRIBUTION DU CAMEROUN A LA RESTAURATION DE LA PAIX EN AFRIQUE CENTRALE ……...…91
A – LES ENGAGEMENTS STATUTAIRES A LA CHARTE DE L'ONU, L'UA ET LA CEEAC ……92
B – LES CONSIDERATIONS POLITICO-DIPLOMATIQUES DE LA PARTICIPATION CAMEROUNAISE AUX OPERATIONS DE PAIX EN AFRIQUE CENTRALE……..……..…..106
CHAPITRE III: LA FORMULATION DE LA POLITIQUE DE DEFENSE ET DE SECURITE DE LA CEEAC: L'ARCHITECTURE DE PAIX ET SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE……..…122
A - FONDEMENT JURIDIQUE DU COPAX…..……..……...……123
B- LES MISSIONS REGALIENNES ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU COPAX…….……...129
C- LE CRESMAC : UN MECANISME D'AGRAFFE DANS L'ARCHITECTURE DE PAIX ET DE SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE : NAISSANCE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT……150
CHAPITRE IV: LE ROLE PIVOT DU CAMEROUN DANS L'INSTRUCTION, LA FORMATION ET L'ENCADREMENT STRATEGIQUE EN AFRIQUE CENTRALE…….....160
A – LA FORMATION ET L'ENCADREMENT STRATEGIQUE DES OFFICIERS ET OFFICIERS SUPERIEURS……..…161
B – L'A FORMATION ET L'ENCADREMENT STRATEGIQUE DES SOUS OFFICIERS ET MILITAIRES DU RANG……..188
CHAPITRE V: UNE CONTRIBUTION PAR LA PARTICIPATION AUX EXERCICES ET OPERATIONS SOUS REGIONALES DE PAIX EN AFRIQUE CENTRALE…….205
A – LA PARTICIPATION AUX EXERCICES MILITAIRES REGIONAUX……..……...206
B – LE CAMEROUN SUR LE THEATRE DES OPERATIONS MILITAIRES.....217
CHAPITRE VI: ANALYSE DES FAIBLESSES DE L'ARCHITECTURE DE PAIX ET LES PERSPECTIVES POUR UN MEILLEUR DEPLOIEMENT DANS LES OPERATIONS DE SOUTIEN A LA PAIX EN AFRIQUE CENTRALE …….....252
A – LES FAIBLESSES DE L'ARCHITECTURE DE PAIX ET SECURITE……...253
B – PERSPECTIVES POUR UNE EFFICACITE DANS LES OPERATIONS DE SOUTIEN DE LA PAIX.....261
CONCLUSION GENERALE……..…….296
ANNEXES……302
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ……333
INDEX…….…361
TABLE DES MATIERES…….……...366

A

Mes parents

Célestin Njikam et Philomène Nzie

REMERCIEMENTS

Au terme de ces années de recherche, nous adressons nos sincères remerciements à notre directeur de thèse, le Pr Faustin Kenné, pour la confiance qu'il a bien voulue nous accorder. Sa disponibilité, ses encouragements, son attention rigoureuse et l'intérêt porté à diriger le présent travail ont été un atout pour sa finalisation.

Nos remerciements vont également à l'endroit de nos enseignants de l'Université de Yaoundé I pour leurs enseignements et leurs conseils. Leur abnégation constituera toujours pour nous, non seulement un exemple à suivre, mais également, des incubateurs de la quête incessante du savoir.

De même, nous tenons à exprimer notre gratitude au personnel des différents centres de recherches suivants : la Bibliothèque de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'université de Yaoundé I, le Centre de Recherche et d'Etudes Politique et Stratégique (CREPS), le Centre de Recherche Documentaire (CRD) de la Faculté des sciences juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II-Soa ; sans oublier la bibliothèque centrale de ladite université. Que le personnel de la Fondation Paul Ango Ela, de la bibliothèque de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) et du Ministère de la défense (MINDEF), trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à Brice Arnaud Folly, Guy Mbakop, Pierre Vokeng; pour leurs conseils, leurs orientations, leur accompagnement et leur soutien moral et financier durant toutes ces années. Que tous les enseignants du Collège Rosa Parks, trouvent ici toute notre reconnaissance.

A nos amis et camarades du Collège la Grâce notamment David Djonyang, Joel Bepede, Gaëlle Nguimtsing, et ceux de l'Université de Yaoundé I, Boris Yangouo ; à nos frères, notre sœur, à nos amis, Mickael Adjali, Gabin Folefack, nos cousins, Ludovic Njuh, à nos nièces et neveux, qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude.

SERMENT DE PROBITE INTELLECTUELLE

Je soussigné M. Mountounjou Njikam Serge, reconnais par ce serment de probité et de propriété intellectuelle que cette thèse de doctorat Ph.D en Histoire est entièrement l'œuvre de mon esprit, ainsi que le produit de mes propres investigations intellectuelles. Elle ne fait par conséquent, d'aucune façon quelconque, l'objet de plagiat ou contrefaçon. Tout emprunt a été explicitement signalé et cité conformément aux conventions en vigueur dans la science en général et dans ma discipline en particulier. J'admets par-là que toute falsification probante de cette assertion puisse conduire à sa nullité.

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AFDL : Alliance des Forces Démocratique de Libération

ALPC : Arme Légère de Petits Calibres

APR : Armée Patriotique Rwandaise

APSA : Architecture de Paix et Sécurité d'Afrique

BBR : Bataillon Blindé de la Reconnaissance

BEMS : Brevet d'Etude Militaire Supérieur

BIR : Bataillon d'Intervention Rapide

BRIR : Brigade d'Intervention Rapide

BSA : Bataillon Spécial Amphibie

CAMES : Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur

C/EMR : Chef d'Etat-major Régional

CBLT : Commission du Bassin du Lac Tchad

CCPNUQS-AC : Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale

CDR : Capacité de Déploiement Rapide

CEAF : Centre d'Entrainement et d'Aguerrissement en zone Forestière

CEAM : Centre d'Entrainement et d'Aguerrissement en zone Montagneuse

CEAS : Centre d'Entrainement et d'Aguerrissement en zone Sahélienne

CECIG : Commandement des Ecoles et Centre d'Instruction de la Gendarmerie

CEEAC : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

CEIS : Centre d'Instruction et Enseignement à la Sécurité

CEM : Certificat d'Etat-major

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CER : Communautés Economiques Régionales

CFTA : Centre de Formation Technique des Armées

CMC : Centre Multinational de Coordination

CIFAN : Centre d'Instruction des Forces Armées Nationales

CIJ : Cour Internationale de Justice

CINAS : Centre d'Instruction Navale des Spécialités

CIS : Comité International de Suivi

CMRN : Comité Militaire pour le Redressement National

CNDP : Congrès National pour la Défense du Peuple

CNS : Cameroon Navy Ship

CNS : Conférence Nationale Souveraine

COM : Centre Opérationnel de la Marine

COMFORCE : Commandant de la Force

COPAX : Conseil de Paix et de sécurité d'Afrique Centrale

COREP : Comité des Représentants Permanents

CPEFAN : centre de Perfectionnement et d'Entrainement des Forces Armées Nationales

CPJP : Convention des patriotes pour la justice et la paix

CPS : Conseil de Paix et de Sécurité

CPSK : Convention des patriotes pour le salut du kodro

CPTMO : Centre de Perfectionnement en Technique de Maintien de l'Ordre

CREPS : Centre de Recherche d'Etudes politiques et Stratégiques

CRESMAC : Centre de Coordination Régional pour la Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale

CSIG : Cours supérieur International de Guerre

CSL : Compagnie de Soutien Logistique

CTSDSS : Comité Technique Spécialisé sur la Défense, la Sureté et la Sécurité

DAPD : Direction des Affaires Politiques et Diplomatiques

DDR : Désarmement, la démobilisation et la réinsertion

DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies

DEM : Diplôme d'Etat-Major

DIREX : Direction de l'exercice

DIRGEN : Direction du Génie Militaire

EIAO : Etat Islamique en Afrique de l'Ouest

EIFORCES : Ecole Internationale des Forces et Sécurité

EMR : Etat-major Régional

ENVR : Ecole Nationale à Vocation Régionale

EPACOM : Ecole d'Application des Officiers de la Marine

EPAEM : Ecole de Plongée et d'Action d'Etat en Mer

EPEI : Equipe Projetable d'Expert en Investigation

ESIG : Ecole Supérieure internationale de guerre

FAA : Force Africaine d'Attente

FARDC : Forces armées de la République Démocratique du Congo

FDPC : Front Démocratique du Peuple centrafricain

FED : Fond Européen de développement

FEICOM : Fond d'Equipement Intercommunal du Cameroun

FNLA : Front National pour la Libération de l'Angola

FOMAC : Force Multinationale d'Afrique Centrale

FOMUC : Force Multinationale de la CEMAC

FOP : Formateur à l'Ordre Public

FPP : Front Patriotique pour le Progrès

FPR : Front patriotique rwandais

GPIGN : Groupement Polyvalent d'Intervention de la Gendarmerie Nationale

GRIP : Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité

GTIA : Groupement Tactique Interarmée

HCR-PT : Haut Conseil de la République – Parlement de Transition

INS : Institut National de la Statistique

IRIC : Institut des Relations Internationales

LCVP : Landing Craft Vehicule Personnel

LRA : Lord Resistance Army

M23 : Mouvement du 23 mars

MARAC : Mécanisme d'Alerte Rapide d'Afrique Centrale

MICOPAX : Mission de Paix du COPAX

MINDEF : Ministère de la Défense

MINEDUB : Ministère de l'Education de Base

MINREX : Ministère de Relations Extérieures

MINURCA : Mission des Nations Unies en République Centrafricaine

MISAB : Mission de Surveillance des Accords de Bangui

MISCA : Mission de Stabilisation de la Centrafrique

MLPC : Mouvement de Libération Nationale du Peuple

MONUC : Mission d'Observation des Nations Unies au Congo

MPLA : Mouvement Populaire pour la Libération de l'Angola

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMP : Opération de Maintien de la Paix

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSP : Opération de Soutien de la Paix

PAPS : Programme d'appui en matière de paix et de sécurité

PCMIT : Poste de Commandement Inter-armée de Théâtre

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PTR : Programme Thématique de Recherche

RCA : République Centrafricaine

RDC : République Démocratique du Congo

RECAMP : Renforcement des capacités africaines pour le maintien de la paix

RMIA : Région Militaire Inter-armées

RSS : Réforme du Secteur de la Sécurité

SCAR : Système Continental d'Alerte Rapide

SM : secteur militaire

UA : Union Africaine

UE : Union Européenne

UFDR : Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement

UNITA : Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola

UPC : Unité de Police Constituée

UPRONA : Union pour le Progrès National

URSS Union des Républiques socialistes et soviétiques

USA: United States of America

LISTES DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX

1. Dispositif militaire de la FOMAC en 2010…….…….…….....143
2. Classification des durées de formation et des grades de l'EMIA……164
3. Liste des commandants succesifs de l'EMIA…….....….....165
4. Repartition des auditeurs de l'ESIG par nationalité de 10 promotions de 2005 à 2015…..183
5. Liste des commandants Successifs du COMECIIA…….....…189
6. Liste des differents contingents camerounais et leurs commandants en mission de paix en Centrafrique de 2014 à nos jours…….233
7. Les arrierés de versement des cotisations des Etats de la CEEAC en milliers de 1985-2010……..…….....256

FIGURES

1 . L'Organisation du MARAC…….…….……138
2. Organisation de l'État-Major Régional de la FOMAC (EMR) ……...……...……142
3. Organisation de la composante militaire FOMAC……..……144
4. Organigramme du Centre régional de sécurité maritime d'Afrique centrale (CRESMAC) ……..……..…….....156
5. Organigramme de l'EIFORCES….……...……..…173
6. Organigramme du CPTMO…….……198
7. Organisation de la MICOPAX I ……...……..…230
8. Organigramme de l'unité nationale pour le maintien de la paix créée le 5 octobre 1995…….....237

PHOTOS

1. Une habitation d'un village incendiée par Boko Haram dans l'Extrême nord du Cameroun……..…….…….74
2. Nouveau siège de la CEEAC au Gabon abritant le secrétariat du COPAX…....…134
3. Les participants à la réunion du CTSDSS du palier des chefs militaires le 17 janvier 2022 à Kintelé……..……..146

4. Ouverture des travaux du COREP en visio-conférence à Brazzaville le 14 janvier 2022…….……..…...149
5. Siège du CRESMAC à pointe noire en République du Congo…...……..…155
6. Le Centre de veille du CRESMAC……...…158
7. Triomphe de la 36e promotion de l'EMIA……...…..163
8. Élèves officiers de l'EMIA promotion paix et unité……..…168
9. Le Directeur général de l'EIFORCES, Général de brigade André Patrice Bitote, et le Directeur General Adjoint le Commissaire Divisionnaire Cécile Oyono…….....171
10. Les 7e et 8e stage de formation des formateurs en ordre public à l'EIFORCES….....……..……...174
11. Le deux commandants de l'ESIG depuis sa création, le Général de division Esaie Ngambou et le General de Brigade Valère Nka …….180
12. Les officiers stagiaires étrangers de l'ESIG au colloque de 2017…..…….……...187
13. Le Général de division Philippe Mpay commandant des écoles et centres d'instruction interarmées remettant le diplôme au major de la promotion du stage des techniciens aéronef……..……..190
14. Les nouvelles recrues du centre d'instruction du BTAP en aout 2017……...191
15. Une promotion du centre d'instruction de Djoum……..…....192
16. Une séance d'entrainement militaire au centre d'instruction de Djoum..…….……...193
17. Les instructeurs et les élèves officiers de l'EPACOM……..….....194
18. Le Centre de Perfectionnement en Technique de Maintien de l'Ordre d'Awae…..195
19. Préparation d'un exercice d'entrainement en maintien de l'ordre au CPTMO……196
20. Exercice de maintien de l'ordre renforcé au CPTMO…….……197
21. Des stagiaires pilotes observateurs du PANVR de Garoua……....202
22. Une promotion des stagiaires du PANVR de Garoua…….203
23. Général de division Saly Mohamadou commandant de l'exercice militaire « Sawa 2006 »……...……...….211
24. Général de division Hector Marie Tchemo, co-directeur de l'exercice militaire « Sawa 2006 »……..……..212
25. Cérémonie de transfert d'autorité au général angolais Didimo Jaos Capingama à la base aérienne 02/10 à Pointe Noire de l'exercice « Loango 2014 » ……...215

26. Séance de travail sur le terrain des responsables militaires de l'exercice « Loango 2014 »……..…...216
27. Quelques soldats camerounais déployés en mission de paix en RCA en septembre 2019……...….....232
28. Le détachement blindé camerounais en mission de paix en Centrafrique en octobre 2017……...……235
29. Les soldats du BBR en mission de paix en RCA en octobre 2017……235
30. Général de division Martin Tumenta, ancien commandant de la MINUSCA…….239
31. Le 8e contingent camerounais de la MINUSCA prêt pour la mission en RCA……...…240
32. La route reliant Kette au Congo Brazzaville et Djoum au Cameroun : exemple d'intégration……...276
33. La prise en charge des malades de la cataracte par les éléments du BIR à l'Extrême nord…….……...284
34. Les mères d'enfants prises en charge par les infirmières de la Garde Présidentielle (GP)……...285
35. Réhabilitation de la route nationale n° 1 tronçon Mora-Dabanga-Kousserie par le génie militaire……..……..288
36. Le tronçon Mora-Dabanga-Kousserie bitumé par le génie militaire ……..289
37. Réhabilitation de l'école publique de waza dans la région de l'Extrême nord par le BIR……...….289
38. Construction d'une route par l'armée camerounaise dans la péninsule de Bakassi……...290
39. Une école construite et réhabilitée par l'armée camerounaise dans la péninsule de Bakassi……...…...….291
40. Le Centre de santé intégré d'Issobo réhabilité par l'armée camerounaise.……...293
41. Le Centre de santé d'Isangelé réhabilité par l'armée ……...…...293
42. Logement d'astreinte dans la localité de Ngosso construits par l'armée……....….294

GRAPHIQUE

1. La contribution des États au budget de la CEEAC en millions de FCFA ...……255

ANNEXES

1. Attestation de recherche……....303
2. Guide d'entretien……...…304
3. Extrait de la Résolution 46/37B adoptée le 6 décembre 1991 par l'Assemblée Générale des Nations Unies portant sur le Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale…….307
4. Protocole relatif au COPAX du 18 décembre 2019……..…..308
5. Déclaration de Yaoundé des Etats membres du COPAX sur la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram du 16 février 2015…….……..……..324
6. Message fax n°01241 DIPL/SDACO du 03 mai 2005 portant participation du Cameroun à la Force multinationale de la CEMAC……..329
7.Décision n°001 Y/FEV/25/1999 relative à la création du COPAX……..…..330
8. Organigramme de l'ESIG……..….332

RESUME

Cette étude porte sur « La contribution du Cameroun à la mise en œuvre de l'architecture de paix et sécurité en Afrique centrale (1992-2019) ». Au lendemain des indépendances africaines, les pays de la zone CEEAC entrent dans un cirque des conflits violents et dévastateurs mettant ainsi en péril la vie et l'avenir des populations africaines en général, et celles de cet espace régional en particulier. C'est fort de cela, que des initiatives sous régionales sont mises sur pied notamment le Conseil de paix et sécurité de l'Afrique centrale (COPAX). Cette étude a pour but de questionner la contribution du Cameroun dans la préservation de la paix et la sécurité dans la CEEAC. S'appuyant sur un fond documentaire écrit riche et varié mais aussi sur des sources orales diverses. La grille d'analyse étant celle des théories de coopération du constructivisme et la théorie libérale. La méthode utilisée est celle analytique. L'étude s'adosse sur une approche combinée de l'induction et la déduction, afin de constater que la situation sécuritaire de l'Afrique centrale a amené les Chefs d'Etat de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale à prendre des initiatives sécuritaires. Le Cameroun dans la sous-région contribue à la lutte contre l'insécurité et la promotion de la paix, par la formation et l'encadrement stratégique ; mais aussi par son style diplomatique. Cependant, malgré les difficultés liées à la mise en œuvre efficiente de l'architecture de paix et de sécurité de la CEEAC, d'importantes pistes de solutions y sont dégagées pour permettre à l'Afrique centrale de faire davantage face aux crises et conflits.

Mots clés : insécurité, sécurité, architecture de paix

.

ABSTRACT

This study focuses on " Cameroon's contribution of the implementation of the peace and security architecture in central Africa (1992-2019)". Following African independence, the area ECCAS states enters the circus of violent and devastating conflicts thus endangering the lives and the future of African population in general, and those of this regional space in particular. It is on the strength of this that sub-regional initiatives are set up, in particular the council of peace and security in central Africa (COPAX). In the aftermath of African independences, the Economic Community of Central African. This study aims at assess the Cameroon's contribution to the sub-regional mechanism for prevention, control and management conflictuality in the ECCAS zone. It is then question of questioning the place or better, the role played by Cameroon in the preservation of peace in ECCAS. Based on the background rich and varied written documentary but also various oral sources. The analysis grid being that of cooperation theories, constructivism and liberal theory. The method used is the analytical one. The study is based on induction and deduction, in order to observe that the security situation in central Africa has led the heads of state of the economic community of central African states to take security initiatives. Cameroon in the sub region contributes to the fight against insecurity and the promotion of peace through his diplomatic style and posture regal always at the service of well-being. Also, despite the related difficulties to the efficient implementation of ECCAS peace and security architecture, important avenues for solutions have been identified to enable Central Africa to better cope with crises and conflicts.

Key words: insecurity, security, peace architecture.

INTRODUCTION GENERALE

1. Contexte et raisons de choix du sujet

L'intégration régionale apparaît de nos jours comme une nécessité dont nul ne peut remettre en question l'importance. L'histoire nous enseigne que les sociétés humaines ont au fil du temps compris et saisi les enjeux du regroupement au sein des grands ensembles régionaux. Au lendemain des indépendances africaines, la problématique de l'unité africaine prend corps dans le long et rude combat engagé depuis longtemps d'abord par les Noirs Américains et Antillais. Ce combat s'est concrètement traduit par le début de la matérialisation d'un processus d'intégration incarné par la création de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) en 1963. Le 36^{e} sommet de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) sonne le glas de cette organisation au profit de l'Union Africaine dont l'acte constitutif adopté le 11 juillet 2000 à Lomé au Togo, entre en vigueur le 26 mai 2001[1].

L'Union Africaine est formée des Communautés Economiques Régionales (CER) parmi lesquelles la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) dont le Cameroun est membre. Dès 1960, la sous-région Afrique centrale entre dans un cycle de conflits violents et dévastateurs mettant ainsi en péril la vie et l'avenir des populations. Ces conflits ont ensanglanté les pays de la CEEAC et bloquent ainsi le processus de paix et la dynamique de développement politique et socio-économique. Les différentes tentatives de résolution des conflits africains dans le but d'atteindre l'idéal de développement, se heurtent à plusieurs problèmes d'ordre internes et externes.

La fin de la guerre froide et les antagonismes Est-Ouest qu'elle avait entrainé laissait entrevoir une renaissance politique africaine et un renouveau dans la géopolitique et la géostratégie des grandes puissances en Afrique. Mais, c'est plutôt une évolution de la forme des conflits qui a été constatée. L'on est passé des guerres interétatiques post indépendances, (qui elles-mêmes constituaient la suite des guerres de libération nationale des peuples colonisés d'Afrique) aux conflits internes et transnationaux qui ont entrainé des milliers de morts et de déplacés.

La question des conflits armés et leur prise en charge évolutive par les acteurs africains constitue une véritable problématique liée au développement des Etats africains. La sous-région

[1] G. Mvelle, *L'Union Africaine fondement, organes, programmes et actions*, Paris, l'Harmattan, 2007, p.47.

d'Afrique centrale n'a pas échappé à cette réalité. Elle a été le théâtre des conflits armés, des violences politiques, des déplacements massifs des populations. Elle a été aussi et surtout le terrain des rivalités et des convoitises des puissances extérieures telles que la France et les Etats Unis d'Amérique. La sous-région fait face à plusieurs menaces sur le plan sécuritaire.

Le choix du sujet revêt toujours une importance particulière en tant que première exigence à laquelle est soumis un chercheur ; car le choix du sujet détermine le meilleur aboutissement de ce dernier. Le choix de notre sujet « La contribution du Cameroun à la mise en œuvre de l'architecture de paix et sécurité en Afrique centrale (1983-2019) » découle de plusieurs constats. D'abord, les questions de paix, de sécurité et l'étude des organisations régionales africaines ont fait l'objet d'une abondante littérature dans les milieux universitaires africains. Egalement, l'étude des décolonisations africaines et de l'Afrique dans l'histoire du monde, nous a permis de constater que, l'ère post-indépendance en Afrique centrale a été marquée par des tensions, des crises et des conflits de tous genres qui ont fragilisé la sous-région. Les problèmes d'insécurité ainsi que les efforts des organisations internationales en faveur de la paix ne nous ont pas laissé indifférent. Nous avons été séduit au point de nous décider d'engager une étude dans le sens de l'analyse du rôle que joue le Cameroun au sein du mécanisme de paix et de sécurité de la CEEAC.

L'insécurité est un danger, une menace permanente et réelle à la paix tant au niveau local, régional, continental et international. L'insécurité perturbe les pays et empêche la réalisation des programmes de développement. La création des institutions juridico-diplomatiques ayant la charge des questions de paix en Afrique centrale montre l'intérêt que les Etats accordent à la paix, la sécurité et le développement. Car, c'est le développement qui procure le bien-être des populations. Un pays qui ne connaît pas de développement économique et social ne peut prétendre au bien-être. Assurer la sécurité nationale pour soutenir le processus de développement qui amène au bien-être social est un impératif catégorique pour les Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) en l'occurrence le Cameroun.

Enfin, l'une des raisons qui nous motive à nous pencher sur ce sujet est l'orientation de notre spécialisation académique. En effet, l'Histoire des Relations Internationales s'intéresse aux relations entre les acteurs de la scène internationale sur une durée déterminée. Cette histoire

s'accommode aussi bien du Droit International, la Polémologie, la Géostratégie, la Géopolitique, les Sciences Militaires et même l'Irénologie et les *security studies*.

2. Intérêt du sujet

Toute recherche en sciences sociales revêt des intérêts. L'historien africain de nos jours doit se rapprocher du vécu quotidien contemporain, en questionnant les problématiques de l'actualité. C'est ainsi qu'il peut faire une histoire utile, une histoire de développement.

Cette réflexion a donc un intérêt historiographique car elle se donne pour ambition à sa manière, de compléter les travaux menés au sein de notre département d'Histoire, dans le domaine de la paix et la sécurité en Afrique centrale. En effet, nous avons constaté que, l'Histoire des Relations Internationales ouvre plusieurs champs d'étude. Les problématiques liées au triptyque paix-sécurité-développement ; et aussi les dynamiques entre les Etats et les organisations inter-étatiques régionales et sous régionales dans la gestion de la conflictualité, n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière de la part des chercheurs en histoire. A travers cette étude, nous voulons aussi amener les autres étudiants et chercheurs à s'intéresser et à s'investir dans les problématiques suscitées. Cette étude est donc une contribution scientifique qui vise modestement à enrichir l'historiographie africaine et camerounaise. Nous voulons, dans le présent travail, apporter notre modeste contribution à l'étude des rapports entre les Etats et les organisations interétatiques face aux problèmes d'insécurité en Afrique centrale.

La présente thèse revêt aussi un intérêt scientifique et académique car elle nous baigne dans un raisonnement logique et rigoureux sur la place du Cameroun dans l'architecture de paix et sécurité en Afrique Centrale depuis 1983. La réflexion permet donc d'analyser de manière rigoureuse et critique, non seulement les politiques internationales et régionale de lutte contre l'insécurité ; mais aussi et surtout, d'examiner les stratégies multisectorielles du Cameroun dans la lutte contre l'insécurité. Ces stratégies réconfortent sa place importante dans le dispositif de prévention, de lutte et de gestion de la conflictualité en zone CEEAC. Il s'agit donc d'insister sur le rôle du Cameroun au sein de l'architecture de paix et sécurité de la CEEAC ; son apport dans le maintien de la paix dans la zone CEEAC. C'est donc un support didactique à la disposition des lecteurs. Un document exploitable dans les grandes écoles, les Universités, les institutions internationales et aussi, les académies militaires du Cameroun, d'Afrique et du monde.

3. Délimitation spatio-temporelle

Pour mener à bien une étude, il est nécessaire, voire impératif, de définir dès le départ, un cadre spatial et temporel dans lequel s'inscrit l'étude.

3.1 Cadre spatial

Le présent travail a pour cadre spatial le Cameroun dans la sous-région Afrique centrale[2] zone CEEAC. La République du Cameroun s'étend du golfe de Guinée jusqu'au lac Tchad. Elle a une forme triangulaire d'une superficie de 475.442 km^2. Elle est limitée à l'ouest par la République fédérale du Nigeria, au sud-ouest par une façade de l'océan atlantique, au sud par la Guinée Equatoriale, le Gabon et le Congo ; à l'est par la République centrafricaine et le Tchad et au nord par le lac Tchad[3]. Le Cameroun est une mosaïque, sa diversité humaine et physique est saluée et reconnue par tous, ce qui lui donne le nom de « Afrique en miniature ».

L'Afrique centrale, comme le suggère Luc Sindjoun, est « un concept qui couvre des réalités et des pratiques culturelles, politiques et économiques dont l'uniformisation n'est pas évidente »[4]. Il s'agit de traiter de la zone CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale). C'est un espace géopolitique et géostratégique très important. En effet, l'étalement et l'étirement géographico-physique de cette région située en position médiane au sein de l'Afrique, en font une aire de rencontres entre la mer (le golfe de Guinée et l'Atlantique centre-oriental) et la terre (les terres continentales) et les espaces lacustres oscillant entre zones équatoriales et zones sahéliennes. Alors que les unités étatiques internes veulent être des moteurs régionaux de puissance, elles doivent faire face aux convoitises de grandes puissances extra-africaines (Etats-Unis ou pays de l'Union Européenne et même Chine) et des puissances régionales africaines immédiatement voisines ou proches (Nigeria, Libye, Afrique du Sud, Ouganda). La CEEAC est la seule sous-région africaine frontalière à toutes les autres. Cela veut dire qu'elle a la capacité d'interagir avec toutes les autres sous régions africaines. Mathias Éric Owona Nguini décrit l'Afrique centrale comme : « un espace géopolitique et géostratégique où

[2] C'est un concept à géométrie variable. Lire J. Ntuda Ebode, « Le pétrole est-il une source conflictogène en Afrique centrale ? *Revue africaine de défense*, N°2, pp. 104-118.
[3] D. Abwa, *Cameroun histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Edition Clé, 2010, p.21.
[4] L. Sindjoun, *Sociologie des Relations Internationales africaines*, Paris, Karthala, 2001, p.10.

la configuration de la balance de puissance tient compte des visées hégémoniques d'acteurs étatiques ou pro-étatiques tant internes qu'externes »[5].

C'est donc un espace fondamental dans le processus d'intégration de l'Afrique. L'Afrique centrale prise dans ce sens, est un immense espace de près de 6.500.000 km^2, dotée d'une population estimée à plus de 100 millions d'habitants, inégalement répartis sur l'ensemble du territoire[6]. La CEEAC est constituée des Etats tels l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe, le Tchad, la République Démocratique du Congo, la RCA et le Rwanda.

3.2 Cadre temporel

En 1972 déjà, Joseph Ki Zerbo, pour justifier l'intérêt des bornes chronologiques dans une recherche, affirmait : « l'historien qui veut remonter le passé sans repère chronologique ressemble à un voyageur qui parcourt dans une voiture sans compteur »[7]. Il recommandait alors la définition d'un cadre temporel lors d'une étude. Nous voulons donc nous conformer à cette prescription. Il s'agit ici de définir les bornes chronologiques. Pour ce travail de recherche, nous avons pris comme borne inferieure l'année 1992 et comme borne supérieure l'année 2019.

Le 28 mai 1992, le Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale (CCPNUQS-AC) est créé à l'initiative du Cameroun. En effet, l'Afrique Centrale depuis 1960 est en proie à de nombreux conflits. Soucieux de l'avenir de cette sous-région, les dirigeants de la CEEAC ont pris la résolution d'agir dans le sens de la création d'un climat de paix et de sécurité en zone CEEAC. C'est ainsi qu'en 1986, Paul Biya alors Président en exercice de la CEEAC demande à l'ONU, au nom de l'ensemble des pays de ladite sous-région, de leur fournir une assistance en vue de la promotion des mesures de confiance devant permettre à prévenir les conflits et assurer la paix en Afrique Centrale[8]. Cette demande allait être le début d'une longue marche vers la mise sur pied de l'architecture de paix et de sécurité de l'Afrique Centrale. C'est ainsi que le centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique Centrale basé à Lomé, a organisé en février 1988 une conférence

[5] M E. Owona Nguini, « Jeux et enjeux de puissance en Afrique centrale : une logique complexe », *Enjeux* n°22 janvier-mars 2005, p.5.
[6] Ibid., p.6.
[7] J. Ki Zerbo, *L'Afrique d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p.16.
[8] Mutoy Mubiala, *Coopérer pour la paix en Afrique centrale*, Nations Unies, 2003, p.5.

sur la promotion de la confiance, de la sécurité et du développement dans le cadre de la CEEAC. Cette conférence avait pour thème « la sécurité, du développement et de la promotion de la confiance entre les Etats de la CEEAC »[9]. Plus tard du 17 au 21 juin 1991, se déroulait à Yaoundé, un séminaire-atelier sur la résolution des conflits, la prévention et la gestion des crises et le renforcement de la confiance entre les pays de la CEEAC[10]. C'est au vue de ces efforts que l'Assemblée Générale des Nations Unies, à travers la résolution 46/37 B du 06 décembre 1991, se déclare en faveur de la création d'un mécanisme de diplomatie préventive en Afrique Centrale. C'est ainsi que, le 28 mai 1992, Boutros Boutros Ghali, alors Secrétaire Général de l'ONU, crée le Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale (CCPNUQS-AC). Son objectif principal était l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des mesures de confiance spécifique à la sous-région Afrique Centrale[11].

S'agissant de l'année 2019, il marque la tenue au Gabon, d'une session extraordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC consacrée à la réforme institutionnelle du COPAX. En effet, sur invitation de son excellence Ali Bongo Ondimba, Président de la République Gabonaise et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, il s'est tenue le 18 décembre 2019 à Libreville la 9eme session extraordinaire de la CEEAC consacrée à l'examen des réformes notamment celle du Conseil de paix et sécurité d'Afrique centrale. Au terme de ces travaux, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté et signé les instruments juridiques relatifs à la réforme institutionnelle de la CEAAC. Il s'agit du Traité révisé instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale, du protocole révisé relatif au conseil de paix et sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), le règlement financier révisé de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale ; du statut du personnel révisé de la CEEAC et enfin du cadre organique de la commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale[12].

[9] F. Njoko, « La contribution du Cameroun à la construction d'un espace de sécurité en Afrique Centrale » Mémoire de DESS, Université de Yaoundé II-IRIC, 2001, p. 75.
[10] Mutoy Mubiala, *Coopérer pour la paix…* p. 5.
[11] Njoko, « La contribution du Cameroun… », p. 76.
[12] Communiqué final de la 9eme session extraordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale consacrée à la réforme institutionnelle du 18 décembre 2019.

4. Clarification des concepts

Tout processus de raisonnement, toute structuration de la pensée doit partir d'une bonne définition des termes censés s'appliquer à une réalité. L'objectif de cette démarche étant d'éviter des amalgames, des confusions des faux procès et autres erreurs d'appréciation. Robert Marichal va dans la même logique lorsqu'il affirme en 1961 qu'un historien ne devrait jamais aborder l'histoire d'une idée, ou d'une institution sans faire méthodiquement et exhaustivement l'histoire des mots par lesquels on l'a exprimée ou désignée[13]. Il est rejoint par Kange Ewane qui déclare : « l'une des principales exigences de tout travail qui se veut scientifique, surtout dans le domaine particulier des sciences humaines réside dans la définition des termes. »[14]. Les différents concepts du présent travail de recherche, qui nécessitent une définition ou une clarification pour permettre leur bonne appréciation sont : sécurité, insécurité, maintien de la paix, architecture de paix et sécurité.

Le concept d'insécurité est une notion très complexe et aux sens multiples. Il est partout répandu mais rentre difficilement dans une définition standard. Il dérive du concept de sécurité. Pour mieux l'appréhender, il est nécessaire de commencer par définir la notion de sécurité. C'est à Barry Buzan que l'on doit une interrogation profonde sur les relations entre la sécurité et la défense ainsi qu'une tentative de théorisation de la question de la sécurité[15]. L'ontologie élargie de la sécurité qu'il a conceptualisée est aujourd'hui incontournable. Elle repose sur l'idée que la survie des Etats n'est plus seulement menacée par des facteurs militaires mais qu'il faut désormais intégrer des considérations politiques, économiques, environnementales et sociétales[16]. Cela veut dire que la sécurité ne se réduit plus à la seule sécurité nationale (ou sécurité de l'Etat) mais s'élargit à de nouveaux objets et secteurs.

Le débat sur la définition du concept sécurité est un débat d'école, un débat d'approche. Nous adhérons aux analyses de Chantal Pélagie Belomo lorsqu'elle suggère que les approches sur la sécurité portent sur la vision restrictive et la vision élargie ou sur l'opposition entre

[13] R. Marichal, « La critique des textes » in *Histoire et ses méthodes*, Paris, encyclopédie de la pléiade, 1961, p. 1326.
[14] F. Kange Ewane, *Semence et moisson coloniales*, Yaoundé, éditions CLE, 1985, p.87.
[15] B. Folly, « La sécurité humaine dans l'action de la Francophonie. Analyse à partir de la déclaration de Saint Boniface », Mémoire de Master en Relations Internationales, Université de Yaoundé II-IRIC, 2014, p 16.
[16] S. Chena, « L'Ecole de Copenhague en Relations Internationales et la notion de « sécurité sociétale ». Une théorie à la manière d'Huntington », *Revue Asylon(s)*, N°4, mai 2008, p.1.

sécurité militaire et sécurité non militaire[17]. Pour les tenants de la première approche, il s'agit de « l'étude de la menace, de l'utilisation et du contrôle de la force militaire ». Les tenants de la sécurité élargie par contre intègrent de nouveaux acteurs, de nouvelles dimensions d'analyse non militaires, économiques, sociétales, environnementales et légales de la sécurité[18].

La notion de sécurité, comme le dit Chantal Belomo Essono dans sa thèse, citant Walter Brice Gallie, est un « concept essentiellement contesté »[19]. Cela veut dire que, le concept de sécurité est l'objet de contestations et revêt plusieurs significations qui ne sont pas nécessairement liées à la définition conventionnelle. Mais, comme le souligne Gallie, ces significations sont tributaires des conceptions politiques[20]. La notion de sécurité touche tous les aspects de la vie. On parle de sécurité de l'individu, de la sécurité nationale, de la sécurité sociale, de la sécurité aérienne, de la sécurité routière, de la sécurité alimentaire[21].

Féderic Gros distingue quatre dimensions de la sécurité. La sécurité selon lui, se rapporte à « la tranquillité d'esprit bien ou mal fondée dans une occasion où il pourrait y avoir crainte »[22]. Il s'agit là donc d'un état d'esprit confiant tranquille. Il postule également que la sécurité est l'élément de l'ordre public matériel caractérisé par l'absence de péril pour la vie, la liberté ou le droit de propriété des individus.[23] C'est de là que découle les notions de sécurité publique, de sécurité collective, sécurité militaire ; puisqu'ici, l'Etat est au centre de la sécurité.

La sécurité est un besoin humain. Ce besoin se décline à tous les niveaux, tant sur le plan des sentiments individuels, des nécessités sociales dans tout Etat, que dans une recherche de paix internationale. C'est l'ensemble des mesures de confiance visant à maintenir la paix, la tranquillité, l'intégrité territoriale à l'intérieur et à l'extérieur des Etats[24]. Cette définition renvoie à l'idée de la défense. Ici, la sécurité est prise une fois de plus sous le seul prisme militaire. Elle est essentiellement appréhendée comme ayant trait à la survie physique de l'Etat – nation et à l'agression armée potentielle contre lui. Cette conception « négative » de la

[17] C P. Belomo Essono, « L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'Etat au Cameroun », Thèse de Doctorat en Science Politique, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2007, p. 15.
[18] *Ibid*., p. 14.
[19] *Ibid*., p.12.
[20] B. Gallie, " Essentially Contested Concept " in *Max Black*, Princeton, Princeton University Press, 1983.
[21] A. Ceyhan, « Analyser la sécurité : Dillon, Waever, Williams et les autres », Cultures *et conflits*, printemps-été 1998, p.1.
[22] F. Gros, *Le principe sécurité*, Gallimard, Paris, 2012. p.10.
[23] *Ibid*., p.12.
[24] Njoko, « La contribution… », p.8.

sécurité implique le renforcement de la défense et entraîne « le dilemme de sécurité » c'est-à-dire, le fait que les actions entreprises unilatéralement par un Etat pour assurer sa sécurité tendent, quelles que soient ses intentions, à accroître l'insécurité des autres Etats[25].

Dans son mémoire, Brice Arnaud Folly définit la sécurité comme étant « la situation dans laquelle quelqu'un, quelque chose n'est exposé à aucun danger, à aucun risque d'agression physique d'accident, de vol, de détérioration »[26]. Elle suppose l'absence de danger ou de menace prévisible. Pendant longtemps, l'on a structuré le concept de la sécurité autour de la question de survie. David Charles-Philippe quant à lui pense que, la sécurité est l'absence de menaces militaires et non qui peut remettre en question les valeurs centrales que veut promouvoir ou préserver une personne ou une communauté et qui entraine un risque d'usage de la force. C'est-à-dire, l'absence de menace militaire ou non militaires pouvant remettre en cause la quiétude des populations. C'est un sentiment de paix, de sérénité de calme, que l'on ressent en nous et au lieu où nous sommes installés.[27] Il est plus ou moins rejoint par Arnold Wolfers qui postule tout, simplement que la sécurité est « l'absence de menace »[28]. Pour lui, la sécurité est un « concept ambigu » si l'on ne répond pas à deux questions essentielles: la sécurité pour qui, la sécurité pour quelles valeurs et par rapport à quelles menaces?[29] Il va sans dire que la première question permet de clarifier le référent ou le sujet de la sécurité. Ce peut être l'individu, l'Etat, la région, le système international, etc. La seconde quant à elle concerne le problème de la sectorisation (économique, environnemental, politique, sociétal, etc.) et quelles valeurs sont affectées par l'ébranlement de ces secteurs.

Philippe Hugon appréhende la sécurité dans le sens militaire et la définit comme « L'état d'un sujet (individuel et collectif) qui s'estime non menacé ou dispose de capacités de réponses face à des dangers réels ou anticipés »[30]. On peut donc retenir que, l'absence de guerre, la poursuite des intérêts nationaux, la capacité de survie, la résistance à l'agression, l'amélioration

[25] J. Herz, « Idealist inter Nationalism and the Security Dilemma », *World Politics*, vol. 2, 1950, pp. 157-180.
[26] Folly, « La sécurité humaine … », p. 16.
[27] Charles-Philippe, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de science po, 2000, p 47.
[28] A. Wolfers, « National Security » as an ambiguous symbol », in *Political Science Quarterly*, vol 67, n°4, December 1952, p. 488.
[29] D. Baldwin, « The Concept of Security », *Review of international studies*, vol 23, n°3, 1997. Cite par P. Belomo, « L'ordre et la sécurité ... p.15.
[30] P. Hugon, « conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », Afrique *Contemporaine* N°218, 2006, p.33.

de la qualité de vie, le renforcement des Etats, l'éloignement des menaces, l'émancipation de l'être humain sont autant de variantes qui structurent le concept de sécurité.

L'analyse du débat sur la sécurité révèle une dimension binaire[31]. En Europe, c'est-à-dire dans les démocraties occidentales, l'on met en œuvre la question centrale de la délinquance, de la criminalité, des incivilités. Il s'agit là des problèmes de sécurité publique et sociétale provoqués par des individus insérés dans un processus de *ghettoïsation*[32], qui se sentent exclus sur le plan économique, politique et social. Or, en Afrique, il porte davantage sur l'insécurité ou la sécurité politique ; la sûreté de l'Etat, les risques du système autoritaire ; la sécurité physique des individus en termes de répression étatique et de sécurité publique, les guerres, l'impact du crime organisé, etc. Cette approche sur la sécurité en Afrique s'intéresse donc d'une part aux conflits bipolaires et post bipolaires et d'autre part sur l'effondrement des systèmes autoritaires, qui ont amène les Etats à construire un système sécuritaire de défense au sein des organisations et communautés. C'est ce dernier pan qui nous intéresse dans ce travail.

Dans le cadre de cette thèse, nous sortons des sentiers battus qui voudraient que l'on appréhende la sécurité uniquement dans son paradigme traditionnel militaro-étatique, qui la résume à l'absence de conflit militaire entre les États. Nous appréhendons le concept de sécurité dans le sens de la sécurité collective et de sécurité humaine.

La sécurité collective est un système inter-étatique reposant sur le principe selon lequel, en cas d'emploi ou de menace d'emploi de la force par n'importe quel État, tous les États participants entreprendront une action commune afin de prévenir l'agression ou de lui faire échec[33]. Pour le colonel Louis Marie Kouna la sécurité collective évoque l'idée « un système politique interétatique destiné à garantir la paix et la sécurité au sein dudit système. »[34]. Mouanda Giberly va dans le même sens et pense que, la sécurité collective est « un système

[31] Belomo, « L'ordre et la sécurité ... », p.17.
[32] Un ensemble de travaux ont été menés en Europe sur cette question : Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-lévy, 1973 ; H. Lagrange, *De l'affrontement à l'esquive ? Violences, délinquance et usages de drogues*, Paris, La Découverte, 2001. H. Rey, *La peur des banlieues, Paris,* Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996. H. Lagrange*, De la civilité à l'épreuve, crime et sentiment d'insécurité*, Paris, PUF, 1995. F. Ocqueteau, *Polices entre Etat et marché,* Paris, Presses de Sciences Pô, 2004.
[33] A. Kiss, « Sécurité collective », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], URL : http://www.universalis.fr/encyclopedie/securite-collective/ consulté le 5 mai 2018 à Yaoundé.
[34] L. Kouna, « L'intérêt national des Etats, facteur déterminant de l'insécurité collective, de la SDN à l'ONU », *Honneur & Fidélité,* édition spéciale mai 2015, p. 61.

politique inter-étatique destiné à garantir le maintien de la paix »[35]. Elle est perçue par Tibault Possio comme : « Un système de défense constitué par plusieurs Etats souverains, des accords militaires ou tout accord de défense freinant, à défaut d'annihiler, toute forme de conflits armés entre contractants au sein d'un même camp d'une part, et tout agression ou pression d'un camp adverse unanimement reconnu d'autre part »[36].

La sécurité collective ne doit pas être confondue avec des alliances défensives. Ces dernières ne peuvent pas être invoquées contre des membres de l'alliance et sont généralement dirigées contre un État ou des États déterminés, alors que la sécurité collective peut jouer contre n'importe quel agresseur. Selon l'ancien Chef d'état-major de l'armée camerounaise, le Général d'Armée Pierre Semengue, on entend par sécurité collective « lorsqu'un groupe de pays indépendants, voisins ou non, s'entendent pour étudier et régler ensemble les problèmes de sécurité qui les concernent, le vocable sécurité étant pris dans le sens le plus large du terme »[37]. L'idée de sécurité collective évoque un système de mise en commun des responsabilités en matière de sécurité au sein d'une communauté donnée. La sécurité de tous est assurée par tous. Ce système de sécurité s'observe donc dans le cadre des organisations inter-étatique comme c'est le cas avec la CEEAC à travers le COPAX. Ce système met donc en jeu les Etats, et a pour but de les protéger et dans une mesure plus large, de contribuer à leur développement et prospérité.

La sécurité humaine quant à elle est un concept qui a vu le jour à la fin de la première moitié des années 1990 ; ceci par le truchement d'un rapport mis en exergue par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). C'est donc à raison que Brice Folly, pense qu'elle est née de l'approfondissement de la conception traditionnelle de la sécurité nationale suite au changement de la nature de la guerre après la chute du mur de Berlin[38]. L'être humain est au centre des préoccupations du développement. Le développement se fait par lui et pour lui. La sécurité humaine est une approche axée sur les individus et leur sécurité. Il est reconnu ici que, la stabilité durable non seulement des Etats mais aussi des sociétés qu'ils représentent

[35] G. Mouanda, « La sécurité collective en Afrique Centrale dans le cadre de l'accord tripartite entre le Congo, l'Angola et la République Démocratique du Congo », Mémoire de Master en Droit, Université de Reims Champagne Ardenne, 2009, p. 25.
[36] S. Possio, « La France et la sécurité collective en Afrique subsaharienne : de l'interventionnisme militaire systématique au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix », Mémoire de DEA, Université Lumière Lyon 2 – Institut d'Etude Politique de Lyon, 2003, p. 6.
[37] E. Ela Ela, « Les mécanismes de prévention des conflits en Afrique centrale », *Guerres mondiales et conflits contemporains* 2001-2002, N°202-203, p. 228.
[38] Folly, « La sécurité humaine… », p. 17.

est impossible tant que l'individu n'est pas dans une situation de paix, de sérénité c'est-à-dire de sécurité. La sécurité humaine comme le suggère Marc Jeannette, fait référence aux droits du citoyen à vivre dans un environnement sécuritaire et à l'existence d'une activité politique, sociale, religieuse et économique au sein de chaque société à l'abri des violences organisées.[39] Prenant en considération l'homme dans toutes ses dimensions, la sécurité humaine permet de renouveler l'approche des menaces qui pèsent sur l'individu et aussi, de renouveler les mesures à prendre pour les endiguer. Elle considère qu'une vision de la sécurité axée sur l'être humain est nécessaire à la stabilité nationale, régionale et mondiale.

C'est donc dire que l'insécurité, dans notre sens, est la présence des menaces capables de porter atteinte à la sécurité de l'homme, et l'intégrité d'un Etat. C'est un phénomène de peur qui s'installe et cause de sérieux problèmes de paix et de sécurité tant au niveau local, régional que continental. L'insécurité de manière générale, évoque l'absence de tranquillité d'esprit qui résulte de la pensée qu'il y a un péril à redouter.

S'agissant du maintien de la paix, c'est un concept vague qui a fait l'objet d'une littérature dans les milieux universitaires et stratégiques. Il faut mentionner que, la paix est une aspiration ancienne de l'humanité. Elle existe dans toutes les traditions aussi vielles que le monde. La paix peut se définir comme « une situation dans laquelle les conflits se jouent sans recours direct aux armes »[40]. Au moment où il énonce les 14 points devant réorganiser le monde futur au lendemain de la première guerre mondiale, le président américain Woodrow Wilson posait les bases d'une paix mondiale future. Une paix qui exprime le refus de la guerre, l'appel à un monde meilleur sans violences, sans atrocités, sans conflits. Cette paix se réduit à l'absence de guerre, elle résulte soit du triomphe du droit sur la force, soit de l'équilibre entre les forces en présence ; ou encore soit de la domination sans partage, exercée par une force sur toutes les autres[41].

La paix doit être le fruit d'un consensus généré. Ainsi, elle constitue un idéal social et politique. Raymond Aron pense que la paix est raisonnablement le but auquel tendent les

[39] Marc Jeannette, « La sécurité humaine » in Réseau des chercheurs sur les opérations de paix. www.operationspaix.net consulté le 10 avril 2018 à 20h52 Yaoundé.
[40] S. Katumba N'senga, « Les problèmes de la paix dans la corne de l'Afrique », Mémoire de Licence en Relations Internationales, Université de Lubumbashi, 2008, p. 22.
[41] *Ibid.*

sociétés[42]. Nous pensons qu'elle traduit non seulement une absence de perturbation, d'agitations et de conflits ; mais aussi et surtout un état de sécurité. Boutros Boutros Ghali dans le rapport annuel de l'ONU relève que la paix a pour fondement, le développement, l'action humanitaire et le droit de l'Homme[43]. La paix à notre sens est l'absence de guerre ou de conflit violent entre les Etats mais également la présence d'une justice sociale basée sur l'équité, le respect des droits et le développement. Elle représente pour la plupart des Etats du monde la condition sine qua non de la survie de toute l'humanité et du développement véritablement durable. D'où l'urgence du maintien et de la préservation de la paix dans le monde.

Selon l'ONU, le maintien de la paix est une technique conçue pour préserver la paix, aussi fragile soit-elle, une fois que les combats ont cessé et pour appuyer la mise en œuvre des accords facilités par ceux qui sont chargés du rétablissement de la paix.[44] Il désigne, une action tendant à la prévention, la limitation, la cessation d'hostilités entre Etats ou entre factions à l'intérieur d'un Etat, par l'intervention d'éléments multinationaux comprenant des forces militaires, des éléments de police, des organismes civils, et agissant sous l'égide d'une organisation internationale. Charles-Philippe David va également dans le même sens en relevant qu'en tant que déploiement d'effectifs, principalement militaires, le maintien de la paix se fait avec le consentement des parties en conflit, en vue de maintenir un cessez-le-feu, de prévenir la reprise des hostilités[45]. Pour une claire saisine du concept de maintien de la paix, Mehdi Hamdi, passe d'abord par la clarification du terme « maintien » qui est selon lui l'action de maintenir, c'est-à-dire de conserver dans le même état, d'entretenir, de faire durer[46]. Le maintien de la paix est une activité hybride, politico-militaire, qui implique une présence sur le terrain, et qui vise, avec le consentement des parties en cause, à mettre en œuvre ou surveiller l'application des mesures liées au contrôle des conflits (cessez-le-feu, séparation des forces en présence), et leur résolution (règlement partiel ou exhaustif), ainsi qu'à protéger l'acheminement de l'aide humanitaire[47]. L'expression « maintien de la paix », en dehors du cadre onusien, s'approcherait donc de la conservation et de la défense de la paix.

---

[42] R. Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 2004, p.157.
[43] G. Boutros Boutros, « Relever les nouveaux défis » in *Rapport Annuel de l'ONU*, New York, 1995, p.118.
[44] Nations Unies, *Opération de maintien de la paix des nations unies. Principes et orientations*, New York, éditions des Nations Unies, 2008, p.19.
[45] Charles-Philippe, *La guerre et la paix…* p. 306.
[46] M. Hamdi, « Les Opérations de consolidation de la paix », thèse de Doctorat en Droit Public, Université d'Angers, 2009, p.12.
[47] PNUE, *Du conflit la consolidation de la paix. Le rôle des ressources naturelles et de l'environnement*, Nations Unies, Nairobi, 2009, p. 7.

L'expression « opérations de paix » au sens d'opérations rattachables au système de sécurité collective est préférable à celle « d'opérations de maintien de la paix ». Car elle est plus englobante et plus conforme aux réalités contemporaines. Ainsi, les opérations de maintien de la paix (OMP) sont en principe, celles déployées par les Nations unies dans le cadre du système de sécurité collective mis en place par la Charte des Nations unies de 1945. Il s'agit de : l'assistance humanitaire, la supervision d'élections, le rapatriement des réfugiés, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants (DDR), la restauration de la capacité de l'Etat à maintenir la sécurité dans le respect de l'Etat de droit et des droits de l'homme ou le soutien à la création d'institutions de gouvernance légitimes et efficaces[48]. Le maintien de la paix est donc une opération paramilitaire non coercitive établie par le Conseil de sécurité de l'ONU avec le consentement des parties intéressées, afin d'aider à restaurer ou à maintenir la paix dans une zone de conflit[49]. Le maintien de la paix est donc une opération paramilitaire non coercitive établie par le Conseil de sécurité de l'ONU avec le consentement des parties intéressées, afin d'aider à restaurer ou à maintenir la paix dans une zone de conflit[50]. Les opérations de maintien de la paix constituent une aide aux pays touchés par un conflit, pour créer les conditions d'un retour à une paix durable. Dans ce cadre, les casques bleus, représentant l'ensemble de la communauté internationale, ont pour mission d'assurer la sécurité des populations et un soutien politique à la consolidation de la paix.

Les opérations de paix se fondent sur trois principes fondamentaux : le consentement des parties, l'impartialité et la non-utilisation de la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat décidé par le Conseil de sécurité des Nations unies[51]. Ainsi, les missions de ces opérations ne concernent pas seulement le domaine de la sécurité, elles sont multidimensionnelles : soutien au processus politique, aide au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des anciens combattants, construction d'un état de droit, soutien à des élections libres et transparentes, droits de l'Homme et protection des civils

En Afrique, cette opération peut être conduite par l'ONU et les organisations régionales ou sous régionales ; chacune de ces organisations pouvant le faire, seule ou en coopération avec

[48] Y P. Mandjem, « Le maintien de la paix en Afrique : essai d'analyse politiste du procès de l'africanisation de la gestion des conflits africains », *Polis/R.C.S.P./C.P.S. R*, Vol 20, N° 1 & 2, 2015-2016, p.36.
[49] M C. Smouts et al, *Dictionnaire des relations internationales*, 2e édition, Paris, Dalloz, 2006, p.326.
[50] *Ibid.*
[51] M. Lakin et al, « OMP vers une intégration croissante des forces africaines », *Partenaires sécurité et défense*, n°270, 2012, p.11.

les autres. Dans le champ du maintien de la paix, l'Afrique n'est pas un bloc homogène et l'Union africaine qui réalise son unité au plan objectif, n'est qu'un des intervenants parmi tant d'autres. Le maintien de la paix en Afrique est donc un champ de forces, un champ de luttes, mais aussi un microcosme où s'engendrent des intérêts particuliers indépendants de ceux des sociétés qu'on est censé protéger ou libérer.

L'architecture de paix et de sécurité est un ensemble d'institutions, de textes législatifs et de procédures, conçu pour prévenir les conflits et pour promouvoir la paix et la sécurité. Sur le continent africain, il s'articule au sein de l'Union africaine autour du conseil de paix et de sécurité. Le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) a été adopté à Durban en Afrique du Sud, en juillet 2002. Il est entré en vigueur en décembre 2003. Ce document stratégique décrit les différentes composantes de l'Architecture de paix et de sécurité de l'Afrique (APSA) et les responsabilités respectives qui sont les leurs. D'autres documents ont été adoptés par la suite pour faciliter et accélérer la mise en œuvre opérationnelle de l'APSA.

L'APSA a comme principal pilier le Conseil de paix et de sécurité, qui est appuyé, dans l'accomplissement de son mandat, par diverses structures, à savoir : la Commission, le Groupe des Sages, le Système continental d'alerte rapide (SCAR), la Force africaine en attente (FAA) et le Fonds pour la paix[52]. La relation entre l'Union africaine, qui a la responsabilité principale de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, et les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR) constitue une composante essentielle de l'APSA.

Ainsi, ces communautés économiques régionales ont aussi en leur sein, une architecture de paix et de sécurité : c'est le cas de la CEEAC. Il s'agit donc d'un ensemble de structures, d'objectifs, de principes et de valeurs, ainsi que de processus décisionnels portant sur la prévention, la gestion et le règlement des crises et conflits, la reconstruction et le développement post-conflit de l'Afrique centrale.

Le mot coopération vient de l'étymologie latine « cum » qui veut dire avec et « operare » qui signifie faire quelque chose, agir. La coopération est donc à notre sens, l'action de coopérer, de participer à une œuvre ou un projet commun. Erik Kasereka l'appréhende

[52] R. Jhan Nguimbi, « La place de l'Afrique centrale dans l'architecture de paix et de sécurité africaine (APSA), Mémoire de Master en contentieux international, Université de Yaoundé II-IRIC, 2012, p.28.

comme un mode d'organisation sociale qui permet à des individus ayant des intérêts communs, de travailler ensemble avec le souci d'atteindre l'objectif général[53]. On comprend qu'elle nécessite un certain degré de confiance et de compréhension. Le concept de coopération peut essentiellement revêtir deux sens. Le premier désigne pour un acteur A l'action d'agir conjointement avec un acteur B. Le résultat de cette action conjointe aboutit généralement à des gains mutuels. Le second renvoie à la politique d'échanges et d'actions conjointes dans divers domaines d'ordre politique, économique, social, culturel, sportif, technique entre divers acteurs étatiques ou infra-étatiques. La coopération revêt généralement le caractère bilatéral lorsqu'elle concerne uniquement deux Etats, ou multilatéral lorsqu'elle lie un Etat aux autres au sein d'une organisation intergouvernementale. En tout état de cause, la coopération suppose un accord de volonté de deux ou plusieurs acteurs de la société internationale sur un ou plusieurs domaines précis afin d'en tirer des bénéfices mutuels.

5. Revue critique de la littérature

Pour mener à bien une étude, il est important de faire une exploration documentaire au préalable en vue de recenser tous les écrits pertinents qui tournent autour du sujet de recherche. Les problématiques de paix et sécurité en Afrique de manière générale, et en Afrique centrale en particulier, n'ont pas laissé les intellectuels indifférents. Plusieurs travaux ont été commis autour de ces questions. Dans le cadre de notre mémoire, nous avons consulté un certain nombre de documents.

Le colloque sur « paix et sécurité dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale : préalable du développement » tenu du 30 au 31 juillet 2007 à Yaoundé, sous l'égide de la fondation Friedrich Ebert Stiftung (FES) avec l'appui du Service National « justice et paix » (SNJP) et de la Conférence Episcopale Nationale du Cameroun (CENC) a débouché sur un ouvrage collectif dirigé par Alain Didier Olinga[54]. Il transparait dans cet ouvrage, l'existence d'une antinomie entre l'instabilité politique et l'intégration économique. En effet, il ne saurait y avoir d'intégration économique véritable sans stabilité politique. De plus, l'Afrique centrale est riche en ressources minières, agricoles et forestières, cependant il y un contraste entre l'existence de toutes ces richesses et son faible niveau de développement

[53] E. Kasereka Tsongo, « La coopération au sein de la zone euro et la lutte contre la crise financière. Bilan et perspectives », diplôme de Graduat, université de Lubumbashi, 2012, p.15.
[54] A D. Olinga (dir), *Paix et sécurité dans la CEEAC*, Yaoundé, PUA, 2007.

économique et social. L'ouvrage nous présente également une Afrique centrale incapable d'asseoir son autorité et son influence. L'ouvrage parcourt en profondeur les entraves à l'intégration politique et économique de la CEEAC.

Spécialiste des questions de sécurité et des Relations Internationales, Emmanuel Ela Ela[55] présente le concept de sécurité collective en évoquant la diplomatie préventive, action qui s'inscrit dans la doctrine de l'ONU. Il évoque l'idée de la régionalisation du maintien de la paix et de la sécurité collective en Afrique centrale ; qui commence par la mise sur pied du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale (CCPNUQS-AC). Ce comité va élaborer des « mesures de confiance et de sécurité » visant à créer un environnement propice au développement ; et à la réduction voire l'éradication des foyers de tension. L'auteur évoque également les faiblesses dudit comité face à l'insécurité grandissante en Afrique centrale. C'est pourquoi, il postule à la question d'une redéfinition de la prévention des conflits en Afrique centrale, par la création d'un institut sous régional de prévention de conflit ; l'action sur les situations pré-conflictuelles. L'auteur dans cette entreprise scientifique, pense également que la prévention des conflits n'est pas la seule tâche des Etats. Il pense que les ONG et la société civile ont un rôle déterminant à jouer. Seulement, l'article n'évoque le COPAX que de manière très brève. Il s'attarde plus sur le Comité consultatif permanent des Nations Unies que les questions de sécurité en Afrique centrale.

Mathieu Fau-Nougaret et Luc Marius Ibriga[56] font un diagnostic général de l'architecture de paix et de sécurité de l'Afrique, mise en place lors de la conférence de Durban en 2002 au moment du lancement de l'Union Africaine. Ils pensent que cet outil était un instrument stratégique adapté pour mettre un terme aux conflits qui gangrènent le continent. Ils relèvent que, cet idéal n'est pas atteint car, le constat est que, l'architecture de paix et sécurité en Afrique n'a pas produit les effets escomptés.

Floribert Njako[57] est officier des forces de défense camerounaises. Il aborde dans son mémoire, la dynamique de régionalisation de la sécurité en Afrique centrale. Dans cette étude,

[55] E. Ela Ela, « Les mécanismes de prévention des conflits en Afrique centrale », *Guerres mondiales et conflits contemporains* 2001-2002, N°202-203, pp 227-239.
[56] M. Fau-Nougaret et L M. Ibriga (dir), *L'Architecture de paix et sécurité en Afrique. Bilan et perspectives*, Paris, l'Harmattan, 2014.
[57] F. Njako, « La contribution du Cameroun à la construction d'un espace de sécurité en Afrique centrale », Mémoire de DESS, Université de Yaoundé II-IRIC, 2001.

il s'y dégage la problématique de l'analyse du comportement d'un acteur étatique qui s'active à ce que soient mises en place des structures sous régionales de diplomatie préventive. Ce mémoire appréhende donc l'investissement de cet acteur dans le champ de la construction d'un espace de sécurité en Afrique centrale. Le mémoire est divisé en deux parties dont la première porte sur « La contribution du Cameroun à la construction normative et institutionnelle du système sous régional de sécurité » et la deuxième sur « La contribution du Cameroun à l'opérationnalisation des normes sous régionales de sécurité », cette étude attire l'attention sur la gestion par l'Afrique de ses problèmes de sécurité dans ce contexte de mondialisation caractérisé par une réduction de distance et un rapprochement des relations interindividuelles, la porosité des frontières et la multiplicité des flux transnationaux qu'accompagne dans une certaine mesure une économie criminelle, affectent la capacité de l'Etat-nation à prétendre résoudre seul ses problèmes de sécurité. Cela est d'autant plus vrai que l'Afrique centrale (zone couverte par la CEEAC), objet de l'étude de l'auteur est la région africaine la plus pourvue en ressources naturelles, enjeux de la plupart des conflits qui la traversent ; lesquels conflits sont devenus une menace sérieuse pour la sécurité à la fois sous régionale et interne des Etats. Naturellement, au regard de la période de traitement des faits, ce mémoire ne prend pas en compte l'évolution de la situation de 2001 à 2019 le limitant ainsi à une période plus ou moins dense.

Bernard Erick Ngbwa Aba'a[58] s'est aussi intéressé à la problématique de la paix et de la sécurité en Afrique centrale. Après avoir relevé la situation trouble qui caractérise l'espace géopolitique de la CEEAC, il insiste sur la dynamique de recomposition d'un espace de paix et de sécurité ; laquelle dynamique est soutenue par des instruments juridiques et spécifiques tel le COPAX (conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale) et le CCPNUQSA (Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale). Ce document nous livre ainsi des informations non négligeables sur la construction d'un espace sécuritaire en Afrique centrale.

Il y va de même pour Joseph Nna[59] qui dans son mémoire de quatre chapitres, dresse un véritable panorama de l'état des lieux de la sécurité et de la défense dans la zone CEEAC et

[58] E. Ngbwa Aba'a, « La question de la paix et de la sécurité dans la CEEAC de 1983 à 2000 : une approche historique », Mémoire de Maitrise, Université de Yaoundé I, 2004.
[59] J. Nna, « Sécurité et défense en Afrique centrale 1960-2009 », Mémoire de Master, Université de Yaoundé I, 2010.

ceci de 1960 à 2009. L'auteur examine le problème d'insécurité en Afrique post indépendantiste avec notamment les coups d'Etat, les guerres civiles et les conflits armés. Il examine également la situation sécuritaire sur les côtes et évoque ainsi la question de paix, de maintien de la paix et les diverses actions menées par les institutions régionales internationales pour consolider la paix et renforcer la sécurité en Afrique centrale. Seulement l'on se serait attendu à ce qu'il étende ses réflexions sur toute la zone CEEAC mais aussi qu'il analyse en profondeur les actions de ladite communauté dans la défense du territoire régional.

Ngamondi Karie Youssoufou[60] dans sa thèse de doctorat Ph.D analyse la politique étrangère du Cameroun dans l'Afrique centrale. Il démontre que contrairement aux défenseurs de la thèse de l'inertie diplomatique du Cameroun dans sa sous-région, ce pays comme tout acteur des Relations Internationales, est un Etat qui tant dans la sphère internationale que dans la sphère sous régionale, défend ses intérêts nationaux. Cette thèse pose l'idée selon laquelle le Cameroun, en tant qu'acteur rationnel des Relations Internationales, est capable de satisfaire ses intérêts nationaux en situation conjoncturelle favorable. La première partie de cette production scientifique s'intéresse à la politique étrangère du Cameroun vis-à-vis des pays et des organisations régionales d'Afrique centrale. Elle nous permet de saisir l'ensemble des relations que le Cameroun entretient avec les pays et les organisations intergouvernementales de la sous-région. Elle nous permet au demeurant d'appréhender le mode de comportement international du Cameroun en Afrique centrale. La deuxième partie quant à elle s'intéresse aux tendances globales de la politique étrangère du Cameroun en Afrique centrale. Il s'agit ici de comprendre le sens vers lequel les relations entre le Cameroun et les pays de la sous-région convergent. A partir de ces analyses, Ngamondi Karie nous permet de saisir l'évolution globale des relations diplomatiques et stratégiques du Cameroun en Afrique centrale.

Publiée dans un ouvrage collectif sous la direction du Professeur Vincent Joseph Ntuda Ebode, la contribution du Professeur Wulson Mvomo Ella[61] fait une analyse de la CEEAC en tant que communauté économique qui avait pour vocation la création d'un véritable marché commun sous régional. Il relève d'innombrables richesses, potentiel économique qui devraient jouer à l'avantage de l'Afrique centrale et de son intégration. Il est plausible de remarquer à la

[60] Y. Ngamondi Kari, « La politique étrangère du Cameroun en Afrique Centrale : constances et fluctuations, Thèse de Doctorat Ph. D en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2011.
[61] W. Mvomo Ella, « Intégration économique et instabilité politique en Afrique Centrale » in *Paix et sécurité dans la CEEAC*, P.U.A, Yaoundé, 2007.

lecture de cette contribution, les paradoxes d'une zone infiniment riche mais qui ne profite pas à ses populations. Wulson Mvomo Ella, dans cet article, s'intéresse également à l'instabilité politique qui règne dans cette sous-région. Il estime qu'il s'agit là d'une véritable hypothèque sur l'intégration sous régionale. Il ne manque pas de relever à son tour, les facteurs de cette instabilité centre-africaine. S'en suivra alors, le récit sur les manifestations de l'insécurité en Afrique centrale tant sur le plan national que régional avec un ancrage sur les pays comme le Congo, la RDC, le Tchad, la RCA, le Rwanda. L'auteur évoque aussi les éléments de solution notamment la nécessité du développement d'une conscience géopolitique sous régionale par la fusion de la CEMAC et la CEEAC. Toutefois dans cet article, nulle part, l'auteur n'évoque les actions du COPAX ou implication de la CEEAC dans la gestion des instabilités en Afrique centrale.

Abel Hubert Mback Wara[62] dans son mémoire de DEA, s'interroge sur le système intégré de prévention et de gestion des conflits en Afrique centrale, et son impact sur le processus d'intégration de cette sous-région. L'auteur commence par baliser le terrain conceptuel, et analyse les théories scientifiques qui permettent de cerner ce thème. Par la suite, il présente l'Afrique centrale dans sa globalité et sa spirale de conflictualité. Il fait une analyse succincte des conflits démo-congolais, burundais, angolais, les crises centrafricaines de 1996 à 2008 ; le conflit de Pool au Congo Brazzaville, la rébellion tchadienne et la crise de Sao Tome et Principes de juillet 2003. Le mémoire nous renseigne aussi sur les facteurs des crises en Afrique centrale, avant de nous plonger dans un vaste aperçu des actions et interventions du COPAX notamment les dispositions prises et les actions menées tant sur le plan institutionnel qu'au plan opérationnel. L'auteur jette un regard sur le rendement insuffisant des instruments de prévention des conflits en faisant une évaluation des faiblesses du COPAX. Cette étude s'achève par des perspectives : la rationalisation du système de prévention des conflits en Afrique centrale, où l'auteur propose le renforcement des capacités du COPAX.

Document de plus de 100 pages, le mémoire de Guy Revelli Mba Abessolo[63] est une véritable boussole dans l'étude de la conflictualité en Afrique centrale. L'auteur, dans cette entreprise scientifique, commence d'abord par présenter le cadre sécuritaire de l'Afrique

[62] H. Mback Wara, « La prévention des conflits dans la dynamique de l'intégration sous régionale en Afrique centrale » mémoire de DEA en science politique, Université de Yaoundé II, 2007.
[63] G. Mba Abessolo, « Les instruments du COPAX face aux enjeux sécuritaires en Afrique Centrale », Mémoire de Master en Géographie, Université d'Omar Bongo, 2014.

centrale notamment les problèmes d'insécurité. Il est plausible de remarquer que dans cette partie, l'on dégage les causes et les manifestations de l'insécurité en Afrique centrale. Par la suite, l'auteur examine la question de l'architecture de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, avant de se concentrer sur les instruments du COPAX notamment le Mécanisme d'Alerte Rapide d'Afrique Centrale (MARAC) et la Force Multinationale d'Afrique Centrale (FOMAC). Il en ressort à la fin de l'étude, la nécessité de reformer la CEEAC dans son domaine de la paix et de la sécurité ceci en vue de redynamiser et de reformer le COPAX, organe principal qui fait l'objet de notre étude dans le cadre du présent mémoire. Cependant, en étudiant les instruments du COPAX et la problématique des conflits et de l'insécurité dans l'espace CEEAC, l'auteur, Guy Revelli Mba Abessolo, occulte d'une certaine manière, les actions concrètes du COPAX sur le terrain de l'insécurité en Afrique centrale.

Spécialiste des Droits de l'Homme au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, l'ouvrage de Mutoy Mubiala[64] est un document volumineux entièrement consacré à l'Afrique centrale. Dans son élan heuristique, l'auteur met en exergue l'arsenal juridico-diplomatique déployé aussi bien par l'organisation des nations unies (ONU) que par les autres organisations en Afrique centrale. Et ceci, dans le but de la prévention de la violence et de la consolidation de la paix. Bien que ce livre nous imprègne dans les problématiques de paix et de conflits, il est tout de même à noter qu'il souffre du fait qu'il ne nous renseigne en rien sur la conflictualité et les insécurités en Afrique.

Il est important de mentionner à cette suite, les travaux de Paul Ango Ela[65]. Son ouvrage sur l'étude des questions stratégiques, de sécurité et de paix en Afrique, il est constitué de 14 contributions scientifiques, réparties en trois grandes parties. Cet ouvrage nous a permis de comprendre le facteur causal des conflits, leur déterminant et leur coût ; grâce notamment aux contributions scientifiques de Mwayila Tshiyembe[66] et Atsutsé Kokouvi Agbobli[67] . Par-là, cet ouvrage nous a également permis de mieux cerner les contours de la prévention et la gestion des conflits en Afrique centrale. Les articles de Paul Ango Ela et williams Aurélien Eteki

[64] Mutoy Mubiala, *Coopérer pour la paix en Afrique centrale*, Nations Unies, 2003.
[65] P. Ango Ela (dir), *La prévention des conflits en Afrique centrale. Perspective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001.
[66] Mwayila Tshiyembe, « Les principaux déterminants de la conflictualité » in *La prévention des conflits en Afrique centrale. Perspective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001.
[67] A. Kokouvi Agbobli, « L'Afrique Centrale : enjeux et rivalité des grandes puissances » in *La prévention des conflits en Afrique centrale. Perspective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001

Mboumoua[68], d'Anatole Ayissi[69] nous ont été particulièrement bénéfiques. Seulement, l'ouvrage n'évoque point le COPAX, encore moins de l'architecture de paix et sécurité en Afrique centrale.

Par contre, Alphonse Zozime Tamekamta[70] transcende les limites du précèdent ouvrage. Dans un article structuré autour de la question de la perception et de l'appropriation des enjeux de paix et de sécurité en Afrique centrale. L'auteur fait une lecture heuristique de l'harmonisation entre l'UA-CEEAC en interrogeant l'efficacité opérationnelle au regard des contraintes locales et de nombreux défis de l'Afrique centrale. Ce travail est davantage intéressant dans la mesure où l'auteur analyse l'évolution du cadre politique et institutionnel de la gestion des problèmes de sécurité de l'Union africaine et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Il présente la place du Conseil de Paix et de Sécurité dans l'architecture de paix et sécurité de l'Afrique (APSA). Aussi, il dégage l'importance du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) au sein de l'architecture de paix et sécurité de l'Afrique centrale. Il va plus loin en évoquant les contraintes de l'engagement des Etats de l'Afrique centrale dans le maintien de la paix. Au regard de toutes ces contraintes Alphonse Zozime Tamekamta suggère un ensemble de mesures pouvant corriger ces problèmes observés. Il poursuit son analyse en évoquant l'idée du décloisonnement des enjeux et la rentabilité des Opérations de Maintien de la Paix en Afrique Centrale. Il relève enfin, l'exemplarité de la coopération CBLT-CEEAC-UA contre Boko Haram.

Issu du programme thématique de recherche (PTR) du CAMES, l'ouvrage dirigé par Jean François Owaye[71] et ses collègues est une sorte de rétrospective de 60 ans de mécanismes de prévention et de gestion des crises en Afrique. Il s'agit d'une contribution d'une vingtaine de spécialistes de sciences sociales, qui structurent des questionnements et ouvrent des pistes nouvelles sur la thématique de paix et sécurité. L'ouvrage répond incontestablement aux souhaits d'une compréhension des enjeux et des logiques de construction de la paix africaine dont l'histoire remonte aux années d'indépendances avec la création de l'OUA. A partir des

[68] W. Eteki Mboumoua, « Elément d'une culture de la paix en Afrique Centrale » in *La prévention des conflits en Afrique centrale. Perspective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001
[69] A. Ayissi, « Le maintien de la paix en Afrique en Afrique : responsabilité et responsabilisation du continent » in *La prévention des conflits en Afrique centrale. Perspective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001
[70] A Z. Tamekamta, « L'engagement des Etats africains en matière de sécurité en Afrique Centrale : contraintes et enjeux de la coopération UA-CEEAC », *Afsol journal* vol 1. 2012.
[71] J F. Owaye et als (dir), *Evaluation des mécanismes de prévention et de gestion des crises en Afrique*, Lomé, Presses de l'université de Lomé, 2021.

problématiques connues et des faits éculés, les contributeurs de cet ouvrage renouvellent les schémas de pensées et la vision de l'Afrique de demain, fortement pacifiée, unifiée et prospère. Cet ouvrage collectif représente un jalon de la communauté de défense et de sécurité vers laquelle tend l'Afrique. Les contributions de Yvan Comlan Owoula Bossou[72], Gnagne Antoine Sess[73], Lionel Messia Ngong[74] et Eric Wilson Focfack[75] sont d'un apport considérable pour la présente étude, même si elles n'abordent pas de manière spécifique et centrée, le Cameroun au cœur du dispositif sous régionale de paix en Afrique centrale.

Le Groupe de Recherche coordonné par Oswald Padonou[76] fait une analyse scientifique du profit politique et économique des pays de la CEEAC. Il analyse aussi les doctrines et politiques de défense des pays de la zone suscitée. Il met un encrage sur les différentes approches de la sécurité collective dans les communautés CEMAC-CEEAC. L'article relève que, l'intergouvernementalisme est l'approche qui explique mieux la constitution de l'architecture de paix et de sécurité au sein de la CEMAC-CEEAC. L'on examine le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique Centrale, sa création, ses structures (commission de défense et de sécurité (CDS) ; le Département de l'intégration humaine, paix, sécurité et stabilité (DIHPSS) ; la Force multinationale d'Afrique centrale (FOMAC) et ses moyens. Cet article dresse enfin le bilan de la FOMAC qui du moins est relativisé ; mais aussi, il est plausible de remarquer que, l'article étale les problèmes de cette force d'intervention au rang desquels la lenteur décisionnelle due à la gouvernance centralisée ; la dépendance financière et logistique ; l'imprécision et l'irrespect des règles d'engagement des troupes. Pour finir, cet article fait état de la coopération entre la CEEAC et ses partenaires, dans le domaine de la paix et de la sécurité.

[72] Y. Comlan Owoula Bossou, « l'africanisation de la paix : l'afro idéalisme en question (XIX^{e} – début XX^{e} siècle), in *Evaluation des mécanismes de prévention et de gestion des crises en Afrique*, Lomé, Presses de l'université de Lomé, 2021.
[73] G A. Sess, « Le défi de la prévention et de la gestion des conflits en Afrique », in *Evaluation des mécanismes de prévention et de gestion des crises en Afrique*, Lomé, Presses de l'université de Lomé, 2021.
[74] L. Messia Ngong, « La CEEAC à l'épreuve de l'intégrisme islamique en Afrique centrale », in *Evaluation des mécanismes de prévention et de gestion des crises en Afrique*, Lomé, Presses de l'université de Lomé, 2021.
[75] E W. Fofack, « La Force africaine en attente : ente effectivité et limites, le cas de la *East african standby force* », in *Evaluation des mécanismes de prévention et de gestion des crises en Afrique*, Lomé, Presses de l'université de Lomé, 2021.
[76] O. Padonou et al, « Architecture et contexte sécuritaire dans l'espace CEMAC-CEEAC », *Note d'analyse* N°5, Bruxelles, février 2014.

6. Problématique

Luc van Campenhoudt et Raymond Quiry définissent la problématique comme étant l'approche ou la perspective théorique qu'on décide d'adopter pour traiter le problème posé par la question de départ. Elle est l'angle sous lequel les phénomènes vont être étudiés, la manière dont on va les interroger[77]. La problématique est le champ des connaissances théoriques dans lequel on pose le problème du lien exact de sa proposition et des concepts requis pour les poser. Cette idée de la problématique permet de dire qu'elle est l'ensemble des problèmes que l'on tente de résoudre par un questionnement qui permettrait de combler l'écart entre ce qui existe et ce que le chercheur croit être.

Ainsi, en rapport avec la problématique de recherche, Michel Beaud soulève avec force qu'elle s'apparente à un « ensemble construit autour d'une question principale, des hypothèses de recherche et des lignes d'analyse qui permettent de traiter le sujet choisi »[78]. La problématique désigne donc l'approche ou la perspective théorique destinée à élucider le problème que soulève la question de départ. Autrement dit, l'angle d'analyse à partir duquel les phénomènes sont étudiés ou interrogés. C'est donc un phénomène curieux, une situation préoccupante et faisant appelle à une explication.

La problématique, au demeurant, est un ensemble des questions qu'une science ou une philosophie peut valablement poser en fonction de ses moyens, de son objet d'étude et de ses points de vue. Il est question dans cette thèse de montrer comment le Cameroun contribue à la mise en place du dispositif sous régional de prévention, de lutte et de gestion de la conflictualité en zone CEEAC. Quelle est la contribution du Cameroun dans le maintien de la paix et la sécurité dans la CEEAC ?

7. Hypothèses de recherche

Les hypothèses font avancer les connaissances scientifiques en aidant le chercheur à confirmer ou réfuter une théorie. L'hypothèse s'entend comme une suggestion donnée à la question centrale. Elle établit une ou des relations plausibles entre le phénomène étudié et les

[77] L. Van Campenhoudt et R. Quiry, *Manuel de recherche en science sociale*, Paris, Dumod, 2011, p.81.
[78] M. Beaud, *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger un mémoire de Master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, La découverte, 2006, p. 55.

variables explicatives. Elle offre une explication préalable au phénomène étudié. Une hypothèse véritable se doit d'être vérifiable et donne lieu à une recherche concrète[79]. Les hypothèses sont donc le résultat d'une explication purement théorique à partir d'un ensemble de connaissance. À ce titre, elles peuvent être infirmées, confirmées ou nuancées au terme d'une étude. Elle est pour la recherche un fil conducteur particulièrement efficace, et à partir du moment où elle est formulée, elle remplace la question de recherche dans cette fonction[80].

L'hypothèse principale se pose en ceci que, le Cameroun est un acteur important dans la construction d'un espace de paix et de sécurité en Afrique centrale. A cette hypothèse centrale, la présente étude est structurée autour de six hypothèses secondaires :

Hypothèse secondaire 1 : la paix est menacée en Afrique centrale du fait de la complexité de l'insécurité.

Hypothèse secondaire 2 : l'engagement du Cameroun pour la paix et la sécurité en Afrique centrale trouve ses fondements dans l'histoire et la dynamique politico-diplomatiques du Cameroun.

Hypothèse secondaire 3 : l'architecture de paix et sécurité de l'Afrique centrale est une réponse à l'insécurité grandissant dans la sous-région.

Hypothèse secondaire 4 : la contribution du Cameroun à la construction d'un espace de paix et de sécurité en Afrique centrale passe par l'instruction et la formation du personnel sous régional des opérations de soutien à la paix.

Hypothèse secondaire 5 : le Cameroun exprime son engagement pour la paix et la sécurité à travers les exercices militaires régionaux et la participation aux opérations de paix en Afrique centrale.

Hypothèse secondaire 6 : la pleine efficacité de l'action du Cameroun dans le maintien de la paix est fragilisée par un certain nombre de problèmes de l'architecture de paix et sécurité de de la CEEAC.

8. Objectifs de recherche

Cette section se décline en objectif principal et objectifs secondaires. Il s'agit de montrer que le Cameroun est un acteur non négligeable dans l'édification d'un espace de paix et de

[79] L. Olivier et als, *L'élaboration d'une problématique de recherche*, Paris, l'Harmattan, 2005, p. 81.
[80] Campenhoudt et al, *Manuel de recherche …* pp.113-114.

sécurité en Afrique centrale. Il s'agit donc premièrement d'articuler la réflexion autour de la complexité de l'insécurité comme menace à la paix en Afrique centrale. Deuxièmement, montrer que l'engagement du Cameroun pour la paix et la sécurité en Afrique centrale trouve ses fondements dans l'histoire et la dynamique politico-diplomatiques de ce pays. Ensuite, l'autre objectif est de présenter l'architecture de paix et sécurité de l'Afrique centrale comme une réponse à l'insécurité grandissant dans la sous-région ; une architecture au sein de laquelle la contribution du Cameroun s'observe au niveau de l'instruction et la formation du personnel sous régional des opérations de soutien à la paix ; mais aussi de son engagement dans les exercices militaires régionaux et les opérations de paix en Afrique centrale. Enfin, il s'agit de montrer que, la pleine efficacité de l'action du Cameroun dans le maintien de la paix est fragilisée par un certain nombre de problèmes de l'architecture de paix et sécurité de de la CEEAC. Ces problèmes ont tout de même des esquisses de solutions.

9. Cadre théorique

Il est question ici de dégager clairement les différentes théories qui nous aideront à analyser notre sujet. Il est également question de dévoiler la méthode utilisée pour la collecte et l'analyse des données.

On peut définir la théorie comme étant un système d'idées élaboré par les auteurs pour analyser un phénomène de société. C'est un cadre, une manière d'entrevoir le monde, ayant pour but de dégager les relations entre les différents phénomènes et les acteurs de la scène internationale. Les théories énoncent les concepts, fournissent les clés de compréhension au sujet des évènements passés et présents, et permettent de réfléchir de manière cohérente et parfois critique. De l'avis de Mace et Petry une théorie est un « ensemble intégré de concepts et de sous concepts que l'on tente habituellement d'utiliser pour mieux structurer l'explication de la réalité »[81]. La théorie est indispensable dans l'étude des Relations Internationales, car elle permet au chercheur de lire les faits internationaux. Pour mener notre étude, nous nous appuyons sur les théories de coopération (le fonctionnalisme et l'intergouvernementalisme), la théorie libérale et le constructivisme.

[81] G. Mace et F. Petry, *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales*, Les Presses de l'Université de Laval, Québec, 2000, p.30.

La théorie fonctionnaliste apparaît comme étant l'une des premières approches à se pencher sur la question de l'intégration. Le fonctionnalisme est une théorie d'intégration conceptualisée par David Mitrany[82]. L'unité de base de cet auteur est la coopération, l'intégration technique entre les Etats. Le fonctionnalisme constitue une stratégie d'intégration politique dont le principe essentiel est que les activités sont choisies sur une base spécifique et organisées séparément, chacune selon sa nature, en fonction des conditions dans lesquelles elles auront à se pratiquer et des besoins du moment[83]. Le fonctionnalisme repose donc sur les principes tels que la non territorialité de l'autorité et la séparation entre les fonctions politiques et les fonctions socio-économiques. Selon les fonctionnalistes, les succès enregistrés dans la coopération et l'organisation fonctionnelle, permettent le passage à l'intégration politique. Les acteurs principaux de cette coopération sont alors les organisations internationales.

Le fonctionnalisme s'inscrit dans un courant libéral et idéaliste et estime que, ce sont les nécessités techniques qui favorisent la coopération. Il constate que, du fait des évolutions technologiques notamment dans les domaines du transport, de la communication et des armements, les Etats sont de moins en moins à même d'assurer tout seuls la sécurité et le bien-être de leurs concitoyens, d'où la perte de leur fonction fondamentale qui est de garantir le bien-être et la sécurité de tous. Face à cela, David Mitrany envisage des cadres de coopération qui se caractériseraient par des structures et un fondement institutionnel assez solides et durables[84]. C'est donc dire que, pour pallier aux problèmes d'insécurité en Afrique centrale, du fait de la mondialisation et de ses effets, les chefs d'Etats et de gouvernements de la CEEAC ont choisi volontairement de rechercher la gestion de ces problématiques dans un cadre commun et concerté qui garantirait une meilleure gestion desdites problématiques en même temps qu'il susciterait des gains que l'unilatéralisme ne pourrait permettre.

De même que le fonctionnalisme, le néo-fonctionnalisme vise la création, à terme d'un nouvel Etat régional, qui regroupera tous les autres Etats. Mais, contrairement au fonctionnalisme, cette approche accorde une importance à la dimension politique. Les acteurs de l'intégration sont donc les Etats. Grâce à l'intégration trois types de processus sont déclenchés : *Le Spill-over* : une extension progressive allant des aspects économiques de la

[82] D. Mitrany, *A working peace system*, Chicago, Quadrangle Books, 1966.
[83] A. Maiga, « La crédibilité de la communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest dans sa quête de la paix et la sécurité », Thèse de Doctorat en Science politique, Université Jean Moulin Lyon 3, 2011, p.38.
[84] Mitrany, *A working peace …* p.149.

coopération à la réalisation d'une unité politique. La politisation : est un moyen permettant d'atteindre des résultats communs, en cas d'échec des activités techniques. L'Externalisation : elle induit l'adoption d'une position commune vis-à-vis de l'extérieur, elle constitue une étape décisive dans la réalisation de l'intégration politique[85].

Si le fonctionnalisme et le néo fonctionnalisme sont deux approches libérales permettant de comprendre et d'expliquer l'intégration, l'intergouvernementalisme lui, appartient au courant réaliste, lequel met en avant l'État et son rôle dans le processus de l'intégration. Il vient donc mettre au goût du jour l'importance de l'État-nation dans le processus d'intégration, ce qui introduit une combinaison entre les pouvoirs des États-nations et le pouvoir des institutions d'intégration.

Cette théorie a été initiée dès les années 60 par Stanley Hoffmann, un universitaire américain proche de Raymond Aron, qui sera suivi de Robert Keohane et plus tard dans les années 1990, par Andrew Moravcsik[86]. Stanley Hoffmann étudia l'essor européen dans une perspective réaliste. Il affirme que, les autorités étatiques sont au cœur de l'intégration. Mais cette intégration se fait par marchandage intergouvernementaux c'est-à-dire que, les Etats sont en négociation permanente et intense pour aboutir à un processus d'intégration ou même à une concession. Il parle de mise en commun de la souveraineté au sein des organisations internationales qui sont des multiplicateurs de puissance[87]. Andrew Moravcsik quant à lui est dans une démarche plus libérale puisque, il refuse de considérer les États comme des boules de billard ou des boites noires dont les positions seraient rigides[88]. Pour lui, les intérêts que défendent les États sur la scène internationale proviennent bien des marchandages inter gouvernementaux qui ont lieu entre les autorités étatiques et les acteurs sociétaux internes. Mais, il soutient la rationalité de l'acteur étatique, car l'intégration est la résultante d'un marchandage stratégique entre États et l'hypothèse libérale de la formation des préférences nationales au niveau sociétal. La théorie de l'intergouvernementalisme vise donc à comprendre les mécanismes par lesquels les Etats sont conduits à s'associer pour répondre plus efficacement à des besoins communs. Dans sa perspective libérale, elle se présente comme une méthode

[85] Maiga, « La crédibilité de la communauté… », p.39.
[86] J. Roche, *Théories des relations internationales, Paris,* Montchrestien, 2001, p 139.
[87] Folly, « La sécurité humaine… », p. 18.
[88] Roche, *Théories des relations …* p. 139.

d'analyse des procédures par lesquelles les Etats s'associent en vue de répondre aux attentes de leurs populations.

La théorie libérale est une vielle théorie des relations internationales. Elle trouve ses fondements dans la pensée philosophique d'Erasme[89] dont on reconnait la célèbre formule : « la guerre ne paye pas ». A la suite d'Erasme, les auteurs comme Emmanuel Kant, Jérémie Bentham, Adam Smith, Richard Cobden qui défendaient l'idée de la mise en place d'un système commun des droits et des devoirs capables d'assurer la paix de manière perpétuelle entre les hommes, ont assuré la continuité de la pensée libérale. Le libéralisme prône la moralisation des relations internationales. La paix l'amitié, la coopération, et les préférences éthiques constituent le socle sur lequel les relations inter étatiques doivent se construire. Dans ce sens, la politique étrangère résulte de cette vision du monde. Elle est fondée sur un intérêt national déterminé non pas par les données externes, mais par les données internes.

La théorie libérale pose le postulat suivant lequel la propagation de la démocratie à travers le monde limite les risques de conflits entre les Etats. De plus, l'échange commercial encourage la coopération et dissuade les Etats de se faire la guerre. Dans ce sens, les institutions internationales dotées d'un pouvoir stabilisateur, dissuadent les Etats à travers les mécanismes de sanction, de recourir à la recherche des gains unilatéraux pour rechercher et optimiser les gains partagés dans la coopération[90] . De cette théorie, on peut suggérer que, l'intérêt national de paix, sécurité et développement se réalise dans la coopération. Pour les libéraux, la recherche des intérêts nationaux par certains acteurs étatiques ne s'oppose pas forcement à la recherche des mêmes intérêts par d'autres acteurs.

Dans cette perspective, un Etat peut en même temps satisfaire ses intérêts nationaux sans compromettre ceux des autres. La coopération crée les gains partagés entre les différents acteurs. Dans le cadre de la coopération sous régionale, le Cameroun est donc capable, d'œuvrer et de défendre ses intérêts de paix, sécurité et développement sans toute fois, mettre en péril les intérêts de ses partenaires. C'est pourquoi, on peut comprendre son engagement en faveur de la construction d'un espace de paix en Afrique centrale. Les Etats réalisent mieux leurs intérêts

[89] F. Ramel et D. Cumin, *Philosophie des relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique, 2002, p.60.
[90] D. Ether et M. Zahar , *Introduction aux relations internationales*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p37.

dans une société marquée non pas par la guerre et l'anarchie, mais par la paix et le respect des normes internationales. Ainsi, ils se doivent dans leur comportement international, d'agir conformément au droit international pour le maintien de la paix entre les nations. Fondés sur ces affirmations libérales, nous montrerons que, le Cameroun, dans la satisfaction de ses intérêts nationaux, accorde une place importante au respect du droit international et agit pour la préservation de la paix en Afrique centrale. Nous montrerons par exemple que, guidé par des principes consacrés par le droit international, il participe aux dynamiques de résolution des conflits et de consolidation de la paix dans la sous-région.

Le constructivisme est né d'une fusion de différentes disciplines des sciences sociales comme la philosophie, l'histoire, l'anthropologie, la sociologie. Ce courant théorique a été influencé par des auteurs comme Max Weber, Jürgen Habermas, Michel Foucauld, Antony Gyddens, Alexander Wendt, et bien d'autres. Le constructivisme met en lumière les interactions entre les agents et les structures. Elle met en exergue l'influence que les acteurs exercent sur les normes et les institutions et les influence que celles-ci exercent sur leur comportement[91].

L'approche constructiviste envisage le monde comme une construction sociale : « les gens font la société et la société fait les gens »[92]. L'analyse constructiviste de la politique étrangère repose sur le concept d'identité nationale qui influence le comportement des décideurs politiques. L'identité nationale est le fruit d'une construction faite de valeurs, d'idées et de croyances des Etats et des valeurs et des normes partagées internationalement. Elle fonde l'intérêt national et oriente de ce fait, les objectifs de la politique étrangère[93]. Elle résulte donc de « la représentation que les Etats se font d'eux-mêmes et d'autrui, du système international, et de leur propre place, ainsi que celle des autres, au sein de ce système international. « Les identités sont à la base des intérêts »[94]. Elle est donc intersubjective, car, elle émerge de la représentation que les Etats se font de d'eux-mêmes et de la représentation qu'ils se font du monde qui les entoure. Elle est construite à la fois par les Etats et par leur environnement international. Elle commande la définition des intérêts nationaux des Etats. La théorie du constructivisme est mobilisée pour montrer que les intérêts nationaux de paix, sécurité et

[91] Y. Ngamondi Karie, « La politique étrangère du Cameroun en Afrique centrale : constances et fluctuations », Thèse de Doctorat Ph.D en Science Politique, Université de Yaoundé II-Soa, 2011, pp. 69-70.
[92] A. McLeod, « L'approche constructiviste de la politique étrangère », in *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presse de Sciences Politiques, 2002, p.67.
[93] D. Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Les Presses de Science Po, 2006, pp.152-153.
[94] *Ibid*.

développement, recherchés par le Cameroun en Afrique centrale, sont construits par les caractéristiques d'une identité nationale intersubjective. C'est-à-dire que ces intérêts sont non définis en fonction des caractéristiques identitaires internes du Cameroun, et des caractéristiques de son environnement extérieur.

10. Cadre méthodologique

« L'histoire se fait avec des documents. Les documents sont les traces qu'ont laissées les pensées et les actes des hommes d'autrefois »[95]. Cette citation place la recherche des documents au centre même de l'activité du chercheur en histoire. Il est question dans cette section, de présenter les différentes sources existantes et accessibles que nous avons utilisées dans la rédaction de notre travail ainsi que leur méthode de traitement. Ainsi, la méthodologie employée dans le cadre de ce travail s'articule autour de trois axes complémentaires, permettant d'assurer la logique et la cohérence de notre démarche scientifique. Il s'agit de la collecte des données, l'analyse des données et enfin l'interprétation des données.

La collecte des données

Dans l'optique de vérifier les hypothèses susmentionnées, la méthode de collecte des données axée à la fois sur l'analyse documentaire et sur l'observation empirique des faits nous a semblé opportune. En effet, la recherche documentaire consistait à consulter la littérature existante. Il s'agit des documents écrits qui sont repartis en ouvrages, articles scientifiques, documents officiels, thèses et mémoires académiques, ainsi que les dictionnaires et encyclopédies. Les bibliothèques et centres de lecture sont donc mis en contribution. Notamment : la bibliothèque de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, le Centre de recherche et d'études politique et stratégique (CREPS) de l'Université de Yaoundé II-Soa, la Fondation Paul Ango Ela, le Centre de Recherche Documentaire (CRD) de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II-Soa, la bibliothèque de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC).

Il est aussi question de s'intéresser aux sources orales. Ainsi, une préparation a été faite au préalable avant de rencontrer nos informateurs. Il s'agit du personnel militaire, des

[95] V. Langlois et C. Seignobos, *Introduction aux études historiques*, Paris, Editions Kimé, 1992, p 13.

enseignants-chercheurs et les fonctionnaires de police. Il s'agissait de préparer un guide d'entretien qui nous a facilité la tâche dans les différents entretiens avec les informateurs qui sont pour la plupart des personnels de l'armée et de la gendarmerie, d'un fonctionnaire de police, des universitaires, etc. Le développement des technologies de l'information et de la communication nous offre d'autres possibilités d'accès aux informations. Nous avons eu recours aux sources numériques diverses.

Analyse et interprétation des données

« La démarche méthodologique conditionne le travail scientifique car la méthode éclaire les hypothèses et détermine les conditions »[96]. En le disant, Maurice Kamto met en relief toute l'importance de la méthodologie dans une recherche scientifique. L'adoption d'une démarche méthodologique reste donc fondamentale en histoire. La démarche méthodologique optée s'adosse sur la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité. On met à contribution les disciplines connexes à l'histoire (la Géographie, la Science Politique, le Droit, la Sociologie). On a aussi recours à la méthode analytique et synthétique qui a permis, de démêler un certain nombre de faits et d'évènements afin de les rendre plus compréhensibles et explicites. On a également opté pour la méthode descriptive, ce qui a permis d'adopter une approche combinée de l'induction, des hypothèses et de la déduction. Cette approche permet de recueillir les informations sur le terrain, les questionner afin d'arriver à un substrat de vérité. Pour interpréter les données collectées et analysées dans cette thèse, on a eu recours à certains paradigmes des relations internationales.

11. Difficultés rencontrées

Nous avons été confronté à de nombreux obstacles liés à la fermeture des archives du Ministère des Relations Extérieures. Nous regrettons le fait que pendant plus de quatre ans (de 2018 à 2022), l'on soit toujours en train de réhabiliter le bâtiment devant abriter la direction des archives du Ministère des Relations Extérieures compromettant ainsi l'accès aux différentes sources archivistiques qui auraient pu nous aider dans le cadre de notre recherche.

[96] M. Kamto, *Pouvoir et droit en Afrique : essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, Paris, LGDJ, 1987, p. 47.

Par ailleurs, l'accès à l'information reste un mystère chez les miliaires. Frappé de la discrétion, du secret et de la réserve, le personnel militaire se montre très prudent et réfractaire à livrer certaines informations. Notre travail aurait pu être plus enrichi si le personnel de forces de défense sollicité nous avait accordé plus d'entretiens dans ce sens. Malgré notre autorisation délivrée par le ministre délégué à la Présidence chargé de la défense, plusieurs personnes interrogées se sont montrées peu réceptives et prudentes. Elles nous rappelaient à chaque fois qu'elles ne sont pas habilitées à donner des informations sur les activités de l'armée camerounaise, encore moins se prononcer sur ces affaires. Dans le même temps, elles requéraient toutes l'anonymat. Aussi, la disponibilité de certains officiers supérieurs de l'armée qui peut s'expliquer par l'importance des fonctions qu'ils occupent dans les armées, participe à entraver quelque peu la collecte des informations qui auraient pu nous aider dans ce travail.

Pour faire face à ces difficultés, on a eu recours aux sources numériques qui nous ont permis d'avoir une certaine documentation. De plus, il importe de relever la capitalisation du bon usage des réseaux sociaux dans le sens où nous avons eu des échanges constructifs et alléchants avec certaines personnes ressources. Nous avons également exploité les archives privées que nous avons pris le soin de conserver des années durant, mais aussi celles de quelques proches. Le présent travail a été traité suivant un plan bien défini.

12. Plan de la thèse

Une fois que l'historien a choisi son sujet et qu'il reste inchangeable, l'effort du travail historique consiste à retrouver son organisation[97]. C'est dans cette logique que ce travail s'articule autour de six grands chapitres :

Le premier chapitre s'intitule la complexité de l'insécurité comme base de formulation de la politique de défense et de sécurité en Afrique centrale. Il est question de mettre en évidence la justification de la formulation de la politique de défense et de sécurité en Afrique centrale

Le deuxième chapitre est intitulé les déterminants politiques et juridico-diplomatiques de la contribution du Cameroun à la restauration de la paix en Afrique centrale. Chapitre tente d'analyser les mobiles qui poussent le Cameroun à s'investir dans le domaine du maintien de

[97] P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire ?* Paris, Le Seuil, 1971, p. 35.

la paix en Afrique. Il fait aussi un tour d'horizon sur l'engagement statutaire à la charte des organismes internationaux mais aussi des considérations diplomatiques de la participation du Cameroun dans les opérations de paix.

Ensuite, le troisième chapitre s'intéresse à la formulation de la politique de défense et de sécurité de la CEEAC : l'architecture de paix et sécurité en Afrique centrale. Ce chapitre tente d'analyser le fondement juridique ; les missions et le mode de fonctionnement du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX), et du Centre régional pour la sécurité maritime en Afrique centrale (CRESMAC) ; qui représentent la politique de défense et de sécurité de la CEEAC.

Le quatrième chapitre est intitulé le rôle pivot du Cameroun dans l'instruction, la formation et l'encadrement stratégique en Afrique centrale. Il ambitionne, de montrer qu'à partir des différentes écoles et centres d'instruction militaire, le Cameroun mise sur la formation et l'encadrement stratégique pour la construction d'un espace de paix et de sécurité en Afrique centrale.

Le cinquième chapitre quant à lui replace au centre des débats, la participation du Cameroun aux opérations de maintien de la paix en Afrique centrale. A travers ce chapitre, il est plausible de jauger le niveau de l'apport du Cameroun dans la construction d'un espace de paix dans la CEEAC en terme de participation aux exercices militaires régionaux et de contribution en Hommes dans le cadre des opérations de paix.

Pour finir, le sixième et dernier chapitre de cette étude s'articule autour de l'analyse des faiblesses et perspectives pour un meilleur déploiement dans les opérations de soutien à la paix en Afrique centrale.

CHAPITRE I : LA COMPLEXITE DE L'INSECURITE COMME BASE DE FORMULATION DE LA POLITIQUE DE DEFENSE ET DE SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE

Plus de 60 ans après les indépendances, les États africains peinent à structurer et à mettre sur pied des systèmes politiques démocratiques et des économies prospères. La question de la justice socio-économique à travers la redistribution équitable de la richesse reste encore problématique. Au lieu de la démocratie, les dirigeants optent pour les partis uniques et basculent dans les dictatures en majorité qui repose sur l'autoritarisme. Le système de partis uniques a été abrogé depuis le début de la décennie 1990. Toutefois, le caractère durable des régimes autoritaires impacte fortement le vécu sociopolitique des Etats africains. La politique nationale s'adosse sur des bases ethniques, le clientélisme et la corruption. Au-delà, depuis l'indépendance, les relations de dépendance économique avec les anciennes puissances coloniales n'ont pas été rompues. Dans le sillage de dépression économique des années 1980, les conditions de vie des populations se détériorent au jour le jour. Les conflits armés, notamment africains, résultent de l'enchevêtrement de plusieurs facteurs (culturels, sociaux, politiques, militaires, géopolitiques) ayant chacun leur propre temporalité. Ils mettent en jeu une pluralité d'acteurs, d'alliances et de mobiles. Etudier dans ce chapitre la complexité de l'insécurité dans la CEEAC revient à mettre en évidence, la justification de la formulation de la politique de défense et de sécurité en Afrique centrale.

A. LES FACTEURS DE LA CONFLICTUALITE DANS LA CEEAC

L'analyse des fondements de la conflictualité en Afrique centrale nous a permis d'établir que les éléments responsables des situations insécuritaires comprennent les paramètres économiques, politiques, culturels et sociaux qui se trouvent en Afrique centrale. Cette conjoncture s'associe aux différents enjeux géostratégiques des puissances extérieures en Afrique centrale. C'est tout cela qui rend très complexe la conflictualité en Afrique de manière générale. Il s'agit dans cette partie, de présenter les facteurs endogènes et les facteurs exogènes de conflictualité en Afrique Centrale.

1) Les facteurs endogènes de la conflictualité en Afrique centrale

Les facteurs endogènes de la conflictualité renvoient aux éléments en interne qui favorisent l'émergence des conflits armés en Afrique centrale. Ils se structurent autour de la gestion du pouvoir postcolonial, de la déliquescence de l'Etat, du clivage ethnique et aussi et surtout de la porosité des frontières.

a) La nature postcoloniale des Etats

La nature post coloniale des Etats africains est source de conflit en Afrique. En effet, les mouvements de décolonisation entamés au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale ont débouché sur des vagues d'indépendances qui interviennent dès 1960[98]. Ce long processus d'autonomisation des ex-colonies, présageait déjà le style de gestion et de politique des futurs dirigeants africains dans ce contexte de guerre froide. Car, les régimes postcoloniaux d'Afrique ont hérité du système autoritaire et autocratique de l'administration coloniale. L'État africain postcolonial se caractérise le plus souvent par sa faiblesse, menant au quasi-effondrement d'institutions telles que l'armée. Il est en outre faiblement connecté à une société civile peu affirmée [99]. Philippe Hugon analyse cette situation en évoquant la faillite de l'Etat postcolonial :

> La faillite du modèle étatique postcolonial, à laquelle s'est ajoutée la dévalorisation de l'État par l'idéologie libérale, ont conduit à des fractionnements territoriaux et à une montée en puissance de factions s'appuyant sur des identités claniques, communautaires, ethniques ou religieuses. Les institutions demeurent, ainsi, largement subverties par un système patrimonial personnel s'appuyant sur des complicités extérieures. Les conflits se situent dans des contextes de défaillances des États[100].

Dans le même ordre d'idée, Aicha Pemboura fait remarquer que la formation des Etats postindépendance en Afrique contenait déjà en elle-même les germes de conflits. C'est pourquoi au lendemain des indépendances, la quasi-totalité des nouveaux Etats d'Afrique Centrale sombre dans les conflits[101]. L'élite politique africaine ayant très souvent été désignée par les autorités coloniales et l'Etat postcolonial bâti étant l'héritier direct de l'administration coloniale, il est donc normal que les régimes politiques nouvellement installés revêtent les caractéristiques de l'ancienne administration coloniale : la brutalité et l'autoritarisme.

Ainsi, en sortant de la colonisation, les Africains sont rentrés dans la néocolonisation marquée dès le début des années d'indépendances par un tâtonnement dans l'exercice du pouvoir et aussi un basculement dans l'insécurité. Cela est dû au fait que, certains dirigeants des Etats post coloniaux en Afrique, ont été installés par l'ancienne métropole n'épousant pas véritablement l'adhésion du peuple souverain. Ils étaient pour certains, ceux qui, au moment

[98] En 1960, une dizaine d'Etats africains accèdent à l'indépendance. Le Cameroun ouvre le bal de cette nouvelle ère le 1er janvier 1960.
[99] P. Hugon, « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », *Afrique contemporaine* n° 218, 2006, p. 35.
[100] *Ibid*., p. 36.
[101] Aicha Pemboura, 40 ans environ, enseignante à l'université de Yaoundé II-Soa, 27 juillet 2020.

des luttes et revendications indépendantistes, ont le moins revendiquer l'accession de leur Etat à la souveraineté internationale. Cette idée est fortement soutenue par Pierre Messmer : « La France accordera l'indépendance à ceux qui la réclamaient le moins, après avoir éliminé physiquement et militairement ceux qui la réclamaient avec le plus d'intransigeance »[102]. Cette situation permet de comprendre que, Etat post colonial se structure autour du système jacobin. Or le jacobinisme a une tendance de constitution d'un pouvoir fortement centralisé et dominé par son caractère autoritaire, autocratique et générateur de violence. C'est d'ailleurs ce qui fait dire Dominique Bangoura que :

> Depuis trente-cinq ans, l'État postcolonial est générateur de violence politique et d'insécurité. Non seulement il s'affirme par la violence d'Etat en tant que détenteur du monopole de la violence physique, du monopole des ressources économiques et du monopole de la vérité, mais il est lui-même source de violence contre l'Etat et le pouvoir politique de par la répression et la négation des forces politiques et sociales autres que celles qu'il produit ou reconnaît.[103]

De même, la décolonisation a produit des régimes à la fois faibles et très centralisés peu désireux ou incapables de remporter la soutien d'une population politiquement, socialement et culturellement peu soudée autour d'un projet commun de construction d'un Etat-Nation[104]. Cela signifie que, les régimes politiques africains sont pour la plupart sinon tous, des régimes de répression, de censure politique où, brimades, assassinats, et intimidations meublent le quotidien de la vie politique. Ce sont donc des régimes autoritaires où les libertés sont restreintes. Car, les élus de premières heures, parce que parachutés au pouvoir, avaient conscience de leur trahison. S'étant vite accommodés avec ce pouvoir et ses privilèges, ils ne voulaient plus s'en séparer. Les dirigeants des Etats qui ont accédé à l'indépendance, centralisent donc à l'excès les pouvoirs politique et économique ; suppriment le dialogue social et confisquent la liberté populaire : cela s'appelle de la dictature. Ils mettent sur pied des régimes basés sur un présidentialisme autoritaire fondé sur l'idéologie du parti unique calqué sur le modelé soviétique ou chinois. Cette situation fait émerger une frange de la population caractérisée par la corruption, le népotisme, l'impunité. C'est justement la teneur de la dénonciation d'un conférencier zaïrois à la Conférence Nationale Souveraine :

> Monsieur Mobutu n'a jamais élaboré une pensée philosophique et cohérente, à mesure de sous tendre un système politique. Aux mensonges s'ajouteront la pratique de la corruption matérielle et morale, le népotisme, le clientélisme, et les multiples visages du chef d'Etat lui-même président-fondateur, guide, timonier, père de la nation, maréchal etc. [105]

[102] P. Messmer, *Les blancs s'en vont*, Albin Michel, Paris, 1998, p.115.
[103] D. Bangoura, « Etat et sécurité en Afrique », *Politique Africaine*, N° 61, 1996, p. 39
[104] *International Crisis Group*, « Mettre en œuvre l'architecture de paix et sécurité d'Afrique centrale, *Rapport Afrique*, N°181-7 novembre 2001, p. 2.
[105] « Mobutu le roi du Zaïre », film documentaire de Thierry Michel produit par les Films de la Passerelle, 1999.

La nature du pouvoir politique dans bien des pays d'Afrique, de même que les conséquences réelles ou perçues de la prise du pouvoir et du maintien de celui est une source majeure de conflit sur le continent. Dans plusieurs pays africains, celui qui a la chance d'être au pouvoir ou proche du pouvoir, remporte tout[106]. Dans les Etats postcoloniaux, la mobilisation de toutes sortes de ressources par les détenteurs du pouvoir vise leur pérennité[107]. Parmi ses ressources, figure en bonne place la ressource humaine de l'armée. Il est important de mentionner que, la plupart des dirigeants d'Afrique subsaharienne, dès après les indépendances, ont structuré leur pouvoir autour des armées fourre-tout et même des milices qui n'hésitent pas à massacrer les dissidents du nouveau régime. Dans certains cas, ces armées étaient constituées des forces étrangères « auxiliaires » c'est le cas de la somalie, du Rwanda et du Congo Kinshasa.

Cette situation ne peut qu'engendrer les tensions et l'explosion des contestations qui débouchent sur des violences politiques armées. Celles-ci, multiformes et porteuses d'insécurité, se généralisent et prennent des envergures transnationales. Il s'agit justement des crimes et massacres, des répressions et rébellions armées, des guerres civiles, des émeutes et des coups d'État, qui dégénèrent et se terminent dans un bain de sang. Il s'agit d'un ras-le-bol plus ou moins de la part du peuple et de l'armée, provoqué par l'autoritarisme présidentiel. A propos des putschs, Alpha Oumar Konare affirmait :

> Quand les crises politiques ont commencé à apparaitre et que ces crises étaient le reflet des divergences de points de vue d'intérêt, ça veut dire qu'il y avait de l'espace pour laisser se créer d'autres partis politiques. Et c'est ce qui ne s'est pas produit et, cela s'est traduit par l'enlisement des contradictions qui ont débouché sur les coups d'Etat militaires car il n'y avait pas de possibilité de changer de régime. Chaque fois que l'expression plurielle est bloquée, et que la perspective de l'Etat de droit n'existe pas, il faut s'attendre à des coups d'Etat militaires. [108]

En principe, les militaires font irruption dans la sphère politique, pour combler un vide crée par l'incapacité des politiques à s'entendre pour le remplir. Ou encore, l'intervention des militaires dans la politique peut trouver son sens dans l'arbitrage entre les prétendants politiques qui s'affrontent sans que l'un d'eux ne parvienne à écarter son ou ses rivaux. On peut pousser

[106] S. Feikoumo, « Les conflits armes en Afrique subsaharienne, un défi pour la communauté internationale », Mémoire de Master d'études diplomatiques supérieures, Centre d'études diplomatiques et stratégiques de Paris, 2012, p. 44.
[107] J. Gamanadzori (dir), *Congo Brazzaville : Etat et société civile en situation de post conflit*, Paris, l'Harmattan, 2009, p. 17.
[108] « L'Afrique une autre histoire du 20e siècle » acte 3 1965-1989 le règne des partis uniques, film documentaire d'Alain Ferrari produit par temps noir, l'INA et France Télévisions.

l'analyse plus loin en affirmant une autre raison des coups d'état militaires qui est la réaction aux dérives des dirigeants « démocratiques ».

Toutefois, l'inculture du métier des armes en Afrique peut constituer les changements brusques et antidémocratiques de pouvoir, véritable source de désordre. En effet, on observe un certain divorce entre politiques et militaires qui chacun de leur côté, semble méconnaitre complètement leur rôle[109]. Plutôt que d'être en symbiose pour le développement harmonieux des Etats au lendemain des indépendances africaines, l'armée et le politique se sont livrés à des querelles d'intérêts qui débouchaient sur des coups d'Etat dramatiques. La séparation de l'arme et de la toge, dès après les indépendances, ainsi que la subordination de celle-ci à celle-là, constitue deux aspects décisifs porteur de conflits. A ce sujet, sans vouloir revenir sur l'ensemble de la situation de tous les pays du continent africain, nous pouvons juste remarquer que, l'Afrique centrale s'illustre dans ce désolant tableau où l'inculture à la fois du métier politique et du métier des armes conduit à des crises interminables et meurtrières.

L'accaparement du pouvoir par les militaires, mais aussi et surtout leur incapacité à mieux gérer les affaires politico-étatiques, avait participé à l'enlisement des violences créant ainsi un système d'insécurité qui, en Afrique centrale, s'est régionalisé. Ces militaires pour la plupart qui se hissent au-devant de la scène après des séquences tragiques de renversement de gouvernements, sont généralement des « militaires-périphéries ». C'est-à-dire, ce ne sont pas de vrais militaires au sens strict du métier des armes ; ceux-là qui ont reçu une bonne formation militaire et sorti des académies et centres de formations militaires nantis des diplômes militaires crédibles. Simon bolivar Njami-Nwandi va dans le même sens de cette analyse et fait savoir que :

> Les militaires s'étant emparés du pouvoir par coup de force ne pouvaient pas mieux gérer nos pays, surtout qu'ils n'étaient pas de vrais militaires formés au métier des armes. C'étaient généralement d'anciens tirailleurs des armées coloniales tels que Bokassa, Eyadema, Mobutu. Les parvenus aux prétentions démesurées qui se prenaient pour napoléon ou de gaulle, ne retenant de ces modèles que la puissance et la gloire, sans patriotisme, ni civisme, ni le sens élevé de devoir, de l'honneur et de la dignité. Des auxiliaires subalternes ils se sont hissés au sommet de la hiérarchie militaire sans qualité ni mérite[110].

[109] P. Biyoghé, *Les dirigeants africains et l'inculture du métier des armes. Approches historiques et polémologiques du drame politique continental*, Yaoundé, CLE, 2016, p.13.
[110] S. Njami-Nwandi, *Des conférences nationales souveraines à la souveraineté de la rue*, Yaoundé, CLE, 2013, p.58.

Au lendemain des indépendances, les leaders africains ont repris les mêmes schémas de gouvernances de l'époque coloniale. La nature postcoloniale des Etats qui entraine les changements non-constitutionnels du pouvoir, est à l'origine du désordre et de l'insécurité. Il y va de même du déficit de la démocratie et la déliquescence de l'Etat.

b) Le déficit de démocratie et la déliquescence de l'Etat

Le déficit de démocratie, la dictature et l'autoritarisme que l'élite politique africaine post coloniale a pris le soin d'entretenir a été à l'origine des tensions, crises et conflits de tout genre. Si bien que, l'ouverture de l'Afrique à la démocratie dans les années 90, s'est également accompagnée d'une série de désordre qui a conduit au chaos dans la plupart des Etats d'Afrique Centrale. C'est d'ailleurs pourquoi Saibou Issa fait savoir que :

> Le caractère belliqueux de l'ouverture démocratique a entraîné la restauration autoritaire des régimes civils autocratiques préexistants avec ou grâce à l'intervention de l'armée qui s'interpose entre la rue et le pouvoir déliquescent : états d'urgence face aux opérations de désobéissance civile, arrestations et assassinats de leaders politiques, instrumentalisation de l'ordre public par les militaires dans une logique de rentabilisation politique du désordre. [111]

Apres analyse, on comprend que l'ordre international qui existait avant la chute du mur de Berlin a profondément été modifié dès après 1990. Cette analyse de John Francis Mbala[112] suscite l'idée selon laquelle, cette modification a favorisé l'émergence d'un ordre nouveau ; lequel ordre a des répercussions sanglantes et chaotiques sur les systèmes de gouvernement interne de l'Afrique. Ainsi, « Le vent de démocratie » venu de l'Europe de l'Est a participé à l'instauration du chaos et des périodes de turbulences prolongées en Afrique. Pour s'en sortir, les conférences nationales « souveraines » semblaient être des thérapies adéquates. Celles-ci ont suscité beaucoup d'espoirs chez les africains. Car, elles devaient assurer une transition vers le multipartisme et la démocratie. Ces multiples conférences nationales organisées de part et d'autre du continent demeurèrent pour l'essentiel, des espaces publics de parole et d'exorcisme collectif, sans lendemain.

« Le vent de l'Est » n'a pas conduit l'Afrique vers la paix et le développement ; malgré l'élan de démocratisation considéré plus ou moins comme une conséquence de la guerre

[111] I. Saibou, « Les militaires et l'alternance démocratique en Afrique. Permanences et ambivalences » in *Actes de l'Atelier sur la promotion des transitions démocratiques pacifiques en Afrique*, 24-25 novembre 2008, Bamako, p. 43.
[112] F. Mbala, « L'Afrique dans le nouveau ''désordre '' international » in *Désordre (s)*, Paris, PUF, 1997, p. 393.

froide[113]. Ce constat amène à penser que de ce point de vue, l'Afrique est synonyme de dérive totalitaire et humanitaire ; synonyme de dérapages et d'injustices inacceptables. Aller dans ce sens serait un hyperbolisme outrancier ; sinon que de grossir les faits pour en présenter un visage funeste au continent berceau de l'humanité. Nous pensons que tout comme l'Europe et l'Asie[114], l'Afrique a traversé des moments difficiles marqués par une conflictualité ambiante mais ne saurait être réduite ou circonscrite à un espace « de dérive totalitaire et humanitaire » ; « de dérapages et d'injustices inacceptables ».

Il est important de rappeler que, dès 1990, une forte demande des libertés fondamentales, des droits de l'Homme et du citoyen, de légitimation du pouvoir par le libre consentement des citoyens, d'efficacité de l'action politique, a vigoureusement secoué l'ensemble des pays d'Afrique et d'Afrique centrale en particulier[115]. Ainsi, de part et d'autre des pays de la CEEAC, l'on a observé la propulsion d'une offre politique et économique en fonction des contextes politiques et sociaux ; ainsi que des circonstances et des rapports de forces des acteurs sociaux et politiques dans chaque pays. Ces nouvelles offres là ce sont traduites par l'élaboration de nouvelles constitutions soit par des procédés révolutionnaires à partir des fora réunissant toutes les forces vives de la nation ; ou alors à travers le processus de révision constitutionnelle.

Il est évident que l'ouverture de l'Afrique à la démocratie dans les années 90, s'est accompagnée de la multiplicité des conflits armés qui a entrainé la déstabilisation de la sous-région Afrique centrale avec notamment le cas du Zaïre du maréchal président Mobutu. De manière spectaculaire, le processus de démocratisation de la fin des années 1980 et du début des années 1990 cède la place à une dynamique de conflit en Afrique en général, et en Afrique Centrale en particulier. Ceci parce que la démocratie a été imposée et conditionnée aux africains à un moment où un choix cornélien s'imposait : ne pas faire la démocratie et rester en marge des appuis financiers des grandes puissances et les institutions de breton Wood ce qui induit l'accentuation de la détérioration du tissu social de son pays ; ou alors, faire la démocratie et bénéficier du soutien de l'occident. Il est évident que tous les dirigeants de l'Afrique à partir de 1990, aient choisi la deuxième option. Ils ont fait de la démocratie de façade tout en restant dans

[113] Biyoghé, *Les dirigeants africains …*, p.22.
[114] L'Asie a été secouée par les conflits armés partant du problème israélo-arabes jusqu'aux conflits qu'on observe actuellement dans le proche et moyen orient qui résultent des chocs de civilisations entre puissances. L'Europe également n'est pas épargnée avec la guerre du Kosovo.
[115] R. Bayan Dikdim, « Les défis contemporains de l'intégration par la sécurité en Afrique centrale », Mémoire de Master en Stratégie, défense, sécurité, gestion des conflits et des catastrophes, université de Yaoundé II-Soa, 2013, p.94.

le schéma classique de l'usure au pouvoir, de l'autoritarisme et toutes les dérives de la dictature. Pamphile Biyoghé fait un constat au sujet de la démocratie :

> Si l'Afrique est à feu et à sang, c'est précisément parce que le processus de démocratisation qui aurait dû et pu être pour nous l'occasion de remonter la pente, de penser pour nous-mêmes, de choisir et d'agir en fonction de nos intérêts, est dévoyé. Nous étions et sommes toujours à la recherche de démocrates. Des hommes et des femmes désintéressés, soucieux de l'intérêt des plus démunis de leurs concitoyens[116].

A peu près partout ailleurs, la transition vers la démocratie a échoué. Les forces sociales qui portaient le projet démocratique au début des années quatre-vingt-dix, se sont fragmentées. Par la violence et la corruption, et surtout grâce à des fraudes électorales massives, l'autoritarisme s'est affermi. L'on se retrouve plus dans une logique du passage de la démocratie à une démocratie familiale en Afrique. Toute chose qui a entrainé de façon considérable la spirale des tensions et des violences en Afrique. Si un tel blocage devrait persister, il est à craindre que pour beaucoup, la seule voie pour imposer le changement ne soit la lutte armée. Cette analyse nous permet de dire qu'il ne peut avoir véritable intégration dans un espace anti-démocratique où dans les Etats, le jeu démocratique est faussé à tous les niveaux ; où les masses populaires éprouvent d'énormes difficultés à se reconnaitre en les dirigeants africains de même qu'à leur sens de conduite des affaires (qui est censé être la volonté du peuple).

L'absence d'État de droit couplée à une souveraineté de l'État défaillant conduit, en absence de jeu démocratique, à des luttes armées de différents groupes revendiquant le pouvoir, à une militarisation de la société et à une crise profonde et durable. Dans ce contexte, certains Etats de la CEEAC éprouvent de grandes difficultés pour assurer la sécurité de leur territoire et de la population. En Afrique centrale, la déliquescence de l'Etat à l'instar de la République Démocratique du Congo et la République Centrafricaine, a entrainé de *facto* une situation de chaos et d'insécurité généralisée. Ces Etats ont toujours été confrontés à des déchirements internes se traduisant par des insurrections récurrentes. Les guerres civiles ont ainsi révélé aux yeux du monde la figure écœurante et pathétique de l'enfant soldat. Toujours placé en première ligne, abruti par la drogue et manipulé par des chefs aux arguments tribalistes et vicieux, avec des promesses sans lendemain.

[116] Biyoghé, *Les dirigeants africains …*, p.78.

La déliquescence de l'Etat est donc perçue comme un important facteur d'insécurité. Elle s'entend ici comme l'abandon par l'Etat, de ses prérogatives essentielles, ses missions régaliennes de protection et de sécurité ; laissant ainsi la place aux « seigneurs de la guerre », qui occupent des espaces territoriaux à l'intérieur de l'Etat, puis mènent des activités qui concourent davantage à entraver la paix et la sécurité déjà précaires. Mieux, évoquer l'idée de l'effondrement de l'Etat renvoie à une situation où la structure, l'autorité, le droit et l'ordre politique se sont effondrés et doivent être reconstruits sous une forme ancienne ou nouvelle[117].

L'absence de démocratie et les dérives autoritaires des dirigeants en Afrique post-indépendance, constituent un important facteur d'insécurité. Il est juste de dire que l'instabilité à l'intérieur des Etats de la CEEAC s'organise autour de la conquête ou de la conservation du pouvoir par des moyens non démocratiques. Car, le plus souvent, la légitimité insuffisante de nombreux dirigeants des pays membres de cette sous-région et la nature autoritaire de leurs régimes ne favorisent pas l'émergence d'un cadre démocratique où le débat politique et la question de l'alternance peuvent être envisagés sereinement[118]. Cela confirme l'idée selon laquelle, face à l'entêtement des dirigeants illégitimes à rester au pouvoir, la seule issue de les faire partir, est l'usage de la violence. Le professeur Alain Fogué va dans ce sens et parle de l'extraversion étatique en Afrique noire, qui fait pérenniser certains leaders africains mal aimés et dont la gestion du pouvoir politique est calamiteuse[119].

Frappés d'incapacité à mieux gérer et structurer les entités étatiques laissées par la colonisation, les néo-dirigeants installés à la tête des Etats postcoloniaux n'ont fait que perpétué un régime autoritaire avec la base l'esprit de s'éterniser au pouvoir. Dans cette logique, l'on ne pouvait s'attendre qu'aux dérives car, toute incapacité est un handicap qui conduit aux dérives incontrôlables. C'est ainsi que, pour conserver le pouvoir, il a fallu aux néo-dirigeants de mettre sur pied d'importants moyens au rang desquels l'instauration des partis uniques. Il faut dire que, dans l'orthodoxie républicaine et démocratique, le parti politique a pour vocation la conquête et la conservation du pouvoir. Mais ce pouvoir n'a guère pour vocation d'être confisqué au profit d'une seule personne ou d'un groupuscule de personnes. Le pouvoir d'Etat appartient au peuple, seul souverain, qui le prête au plus méritant par le verdict des urnes. Cela

[117] E. Fofack, « L'Organisation des Nations Unies et la résolution des conflits armés de l'après-guerre froide en Afrique Centrale : 1990-2004 », Thèse de Doctorat/Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, p. 119.
[118] W. Mvomo Ella, « Intégration économique et instabilité politique en Afrique Centrale » in *Paix et sécurité dans la CEEAC*, P.U.A, Yaoundé, 2007, p. 81.
[119] A. Fogue, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire*, Paris, l'Harmattan, 2012.

veut dire que ce pouvoir est essentiellement compétitif et disputé démocratiquement entre plusieurs formations politiques dans un cadre légal, libre et transparent où tout se joue sur la base des programmes politiques dont le supposé meilleur l'emporte sur les autres. Or la logique des partis uniques est telle que, le jeu démocratique est quasi absent instaurant de facto un régime fasciste absolument totalitaire qui use et utilise la brutalité à tous les niveaux de la vie politique et publique.

Un tel climat s'accompagne toujours du culte de la personnalité, de l'exercice du pouvoir absolu et de l'absence de l'expression des libertés d'expression. S'agissant du culte de la personnalité, on observe dans ces régimes, une divination de la personne du chef de l'Etat. Celui-ci est au-dessus de tout et de tous et ne doit en aucun cas, sous peine de sévères punitions allant jusqu'à la mort, être soumis ni à la critique ni aux contrôles. Son nom est ainsi magnifié et ses portraits religieusement conservés comme des icônes. Le peuple doit de *facto* lui trouver des noms et des titres de gloire. C'est ainsi qu'une inflation d'appellation en guise d'adoration du prince a proliféré. Il s'agit à titre d'exemple, de père de la nation, guide, guide sage et éclairé, maréchal suprême, etc. Dans ce sillage de la pratique du culte de la personnalité, l'hypocrisie, le mensonge et la flagornerie sont des vertus appréciables qu'il faut manifester à la gloire du prince et de son régime. Les fonctionnaires pour faire carrière, ont le devoir d'allégeance et de non réserve vis-à-vis des actes du chef, de son parti et de son régime[120].

Le problème de l'absence de l'Etat, sa faillite et sa déliquescence est une problématique importante dans la mesure où elle constitue l'une des bases majeures du développement de la conflictualité. En Afrique particulièrement certains États sont incapables d'assurer à leurs citoyens la sécurité la plus élémentaire à cause de leur déliquescence, de l'absence d'autorité, de l'occupation du terrain par des seigneurs de guerre et autres bandits de grands chemins[121]. Généralement, cette déliquescence de l'Etat intervient à la suite d'un coup d'Etat au cours duquel le désordre politique s'installe, les institutions volent en éclat, et cette situation de non-maitrise de l'Etat, donne la voie aux « entrepreneurs criminels »[122] qui se frayent un chemin sur les sentiers de la richesse à travers le commerce illicite des matières précieuses ; et n'hésitent pas à transcender les frontières nationales dans leur agir. C'est le cas de Joseph Kony le leader

[120] Njami-Nwandi, *Des conférences nationales …*, p.62.
[121] Z. Moulaye, « Paix, sécurité et développement en Afrique de l'Ouest » in *Paix et sécurité dans la CEEAC*, P.U.A, Yaoundé, 2007, p. 86.
[122] B. Badié et M. Smouts, *Le retournement du monde : sociologie de la scène international*, Paris, Fondation nations des Sciences Politiques & Dalloz, 1992, p.71.

de la *Lord Resistance Army* (*LRA*) qui agit en Ouganda, RDC, Soudan, en RCA. On peut donc comprendre que, la faillite de l'Etat en Afrique s'observe sur trois paliers à savoir la sécurité, la capacité d'agir (puissance) et la crise de légitimité.

La situation dans laquelle l'Etat est démissionnaire dans ses missions régaliennes de défense, de protection et de sécurité du territoire ; de même qu'il est effacé sinon totalement absent dans les secteurs sociaux les plus essentiels, est une véritable menace à la stabilité et la sécurité. Cette situation conduit à la quête de survie les populations *ipso facto*, et crée un sentiment de frustration qui pousse à l'enrôlement dans les groupes extrémistes et violents. L'Etat africain prouve plus ou moins son incapacité d'agir dans le sens de la maitrise globale de son espace. C'est ce qui ouvre la voie aux entrepreneurs de la guerre qui occupent le territoire et imposent leur loi. Toute situation qui favorise la peur, l'instabilité, la violence et l'insécurité. Cette idée permet d'évoquer la porosité des frontières en Afrique Centrale qui est à l'origine de la propagande ou mieux de l'extension de la conflictualité. Car, à travers les frontières qui sont essentiellement perméables, les agents propagateurs de violence se déportent d'un lieu à un autre.

c) La porosité des frontières et ses incidences

La porosité des frontières, peut donc être la résultante de la mondialisation qui a encouragé le libéralisme. Or l'idée de libéralisme sous-entend libre circulation des personnes et des biens (qu'ils soient légaux ou illégaux), débouchant ainsi à des pratiques illicites. Des lors, cette fluctuation donne lieu à des regroupements mafieux et vicieux qui opèrent à travers les frontières désormais perméables d'où l'insécurité. Il est important de préciser que, les mouvements des populations en Afrique centrale ont fortement cristallisé et déterminé la montée de l'insécurité[123]. Surtout lorsqu'on sait que ces mouvements concernent pour la plupart des jeunes en situation de pauvreté et sans emploi. C'est pourquoi, l'augmentation des mégapoles où s'installe cette jeunesse désœuvrée et sans perspective d'avenir, vivier potentiel pour les extrémismes, constitue un risque majeur pour la stabilité des Etats africains[124]. Le

[123] Fofack, « L'Organisation des Nations Unies … », p. 132.
[124] F. Amoussou et A. Pemboura, « L'Union Africaine face aux défis de la paix et de la sécurité », programme pour le dialogue sur la sécurité en Afrique subsaharienne, fondation Konrad Adenauer Stiftung consulté sur www.isafrique.org le 15 juillet 2019.

même constat se dégage lorsqu'on tente d'analyser le phénomène migratoire des refugies en Afrique centrale :

> Les réfugiés constituent un gros fardeau et un grand danger pour la sécurité dans les pays d'accueil. Très souvent, ces réfugiés sont d'anciens combattants qui ont réussi à conserver leurs armes. A la recherche des moyens de subsistance, ils quittent les camps avec leurs armes et se transforment en agresseurs sanguinaires. A défaut d'agir seul, le réfugié armé intègre les bandes de malfrats locales.[125]

Kengo Wa Dondo précise dans ce même ordre d'idée que : « le zaïre a accueilli à peu près 1.600.000 Hutus civils, militaires, et ça c'est le point de départ de la déstabilisation complète de la région des Grands Lacs »[126]. Il y va de même pour le Tchad au sujet des réfugiés du Darfour soudanais, et des déplacés tchadiens et centrafricains localisés dans l'Est du Tchad. La présence de ces réfugiés constituait une menace pour le régime de Ndjamena qui n'hésitait pas à affirmer qu'il se sent agressé par le soudan à cause de ces réfugiés qui font du mal au peuple[127]. La question de la porosité des frontières est liée à celle de la circulation des armes et les drogues car, l'absence de la maitrise des frontières par les Etats entraine la circulation incontrôlée et illicite des armes. Ces armes constituent des éléments dangereux dans l'enlisement des conflits[128].

Par définition, une arme légère et de petit calibre désigne toute arme qui peut être transportée et utilisée par un seul individu ainsi que les munitions qui leur sont associées. L'omniprésence des ALPC en Afrique Centrale est un élément déclencheur de nombreuses crises enregistrées dans la sous-région. L'estimation en 2014, portait à plus de 875 millions le nombre d'armes légères en circulation dans le monde, et 8 à 10 millions d'armes s'ajoutent à cet arsenal chaque année. Il estimait aussi qu'en 2015, 869 millions à 975 millions d'armes légères étaient en circulation à travers la planète. De tout cela, environ 5 à 6% de cet arsenal dangereux se retrouveraient en Afrique Centrale et alimentent les conflits armés tout en aggravant l'insécurité[129].

---

[125] M. Owona Alima, « La prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale : étude du phénomène et analyse critique des mécanismes de contrôle de ces armes », Mémoire de Master en stratégie, défense, sécurité et gestion des conflits et catastrophe, Université de Yaoundé 2, 2007, p. 50.

[126] « L'Afrique en morceau, la tragédie de grands lacs » film documentaire de Jihan El Tahri produit par Canal +, CAPA production et pasipresse, septembre 2000.

[127] Biyoghé, *Les dirigeants africains …*, p.55.

[128] S. Mountounjou et F. Kenné, « L'occupation durable de l'est de la RDC par les refugies et la problématique des guerres transnationales de la région des grands lacs d'Afrique centrale (1990-2003) » in *Dynamiques géopolitiques et conjonctures in-sécuritaires en Afrique centrale* tome II, l'harmattan, Paris, 2022, p.120.

[129] G. Mba Abessolo, « Les instruments du COPAX face aux enjeux sécuritaires en Afrique Centrale », Mémoire de Master en Géographie, Université d'Omar Bongo, 2014, p. 24.

Ainsi, on peut affirmer à juste titre que la prolifération des armes légères et de petit calibre sont des vecteurs de criminalité, de banditisme et de terrorisme. Ces armes, véritables instruments de violence, d'insécurité et de déstabilisation socio-politique, font l'objet d'un commerce souterrain, clandestin et dangereux ; et par conséquent menace la paix et la sécurité dans la sous-région. La disponibilité des armes légères rend les conflits africains plus meurtriers, entrave les opérations de maintien de la paix et freine la reconstruction des Etats. Les maladies, la famine et les violences augmentent à cause de cette accumulation excessive d'armement[130]. Du fait des conflits africains, les frontières africaines fragiles favorisent la prolifération des armes qui permet à de nombreux groupes d'entretenir une instabilité permanente dans une région.

Le cas de l'Afrique centrale, qui est devenue une poudrière, une zone où s'est développée une véritable économie de guerre du fait de la circulation des armes. C'est pourquoi, la convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions, et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage a été signée le 30 avril 2010 et entrée officiellement en vigueur le 08 mars 2017[131]. Ainsi, il est plausible à partir de cette analyse, de constater la corrélation entre l'accumulation excessive d'armements et l'existence de zone où persistent de graves tensions ainsi que l'éclatement des conflits. Le schéma formel de ce jeu est connu :

> Le scenario est classique et rodé. Une fois les hostilités commencées, la présence massive d'armes exacerbe des affrontements entre belligérants, et multiplient les victimes au sein des populations civiles, les plus vulnérables. Des réseaux organisés de trafiquants disposant de relais et de logistique prolifèrent. Si dans la plupart des conflits armés du continent, les belligérants utilisent abondamment l'armement lourd, les armes de petite calibre et les armes légères. Constitue et de très loin, l'essentiel des senaux. Il s'agit même parfois de l'unique moyen de combat utilisé dans la majorité des conflits. Ces armes font un très grand nombre de victimes, dont 80 % de femmes et d'enfants[132].

La prolifération des armes favorise la recrudescence du banditisme, des attaques à main armée, ainsi que le phénomène des coupeurs de route qui se repend en Afrique centrale dans ce qui est convenu d'appeler le « triangle de la mort » (frontière Tchad-Cameroun-RCA). Le surarmement des populations civiles lié aux reflexes d'autodéfenses s'accompagne également,

---

[130] M. Aliou Barry, *Guerre et trafic d'armes en Afrique. Approche géostratégique*, Paris, l'Harmattan, 2006, p. 373.

[131] *Cameroon tribune* N°11617/7816-43e year/43e année, du 14 juin 2018, p. 4. Cette convention est encore appelée Convention de Kinshasa.

[132] M. Ndir, « Afrique centrale, l'ONU tire le signal d'alarme » in *Jeune Afrique Economie* N°276 Du 30novembre-13 décembre 1998, pp. 117-115.

de plus en plus, de la constitution de société privée de protection ou de gardiennage. Qu'en est-il du facteur ethnique comme cause de la conflictualité en Afrique ?

d) La manipulation des ethnies

Les analyses de certains auteurs évoquent comme source de conflit, la question ethnique et les clivages ethno-tribaux à des fins politiques et politiciennes. Les tenants de cette thèse estiment que, les crises interétatiques se multiplient en raison d'oppositions prétendument « ethniques », religieuses et même culturelles. Jean François Bayart[133] et Jean Pierre Chrétien en sont quelques tenants. Si le premier met toujours en évidence l'idéologie d'une ethnicité très particulière (celle structurée autour de l'opposition Hutu-Tutsi) au sujet de la profonde et sévère crise de déstabilisation de la région des Grands Lacs d'Afrique centrale ; le deuxième est l'un des grands intervenants dans les débats politiques sur le continent africain. Se rangeant dans sa posture ethniciste des conflits, il suggère :

> L'avenir, si avenir il y a, suppose donc, un nouveau contrat social fondé assurément sur un ensemble de garanties et de compromis, mais avant tout sur une véritable révolution culturelle, sur une désaliénation, sur la désintoxication d'un schéma ethniste, dont les références essentielles sont le sang et la mort. Au risque de choquer tel ou tel, il faut dire que rwandais et burundais ne peuvent que ressentir le malheur d'être nés hutu ou tutsi, des identités sociales sans richesse culturelle propre, mais revendiquées chaque fois qu'il s'agit d'évoquer des situations pénibles, des peurs, des persécutions ou options honteuses, des souffrances et des catastrophes[134].

Cette analyse biaisée du mal continental africain, révèle à notre sens de la mauvaise foi mais aussi de la ruse de l'occident qui tente de se substituer des crises et conflits en Afrique. C'est donc dire que, expliquer le drame politique continental à partir des oppositions ethniques relève tout simplement d'une vision erronée de la réalité sociopolitique africaine. Nous pensons que, l'ethnisme ne saurait en toute objectivité, justifier les crises politiques qui secouent la quasi-totalité des pays de l'Afrique subsaharienne. Si on s'en tient à l'histoire coloniale du Rwanda, on constate que c'est l'anthropologie coloniale qui a fractionné la société africaine rwandaise en clivages ethniques aux intérêts et finalités politiques. Michel Bührer va dans le même sens et affirme

> Peu avant la mainmise européenne sur le Rwanda, les termes hutu et tutsi distinguaient des catégories de la population, mais elles ne fondaient pas des sentiments d'appartenance identitaires conflictuels. C'est donc l'arrivée des colonisateurs, dont les continuateurs sont les

[133] F. Bayart, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 2006.
[134] J P. Chrétien, *Le défi. Rwanda et Burundi : 1990-1996. De l'ethnisme*, Paris, Karthala, 1997, pp. 384-385

> « nouveaux maitres du monde », qui introduit le virus delà division ethnique ; une division aujourd'hui entretenue par ceux qui vivent dans l'empire de la honte : les « nouveaux maitres du monde »[135]

A partir de ce moment, on peut donc comprendre aisément, qu'il y a erreur d'analyse et d'appréciation au sujet de l'explication de la dégénérescence du continent africain à partir des antagonismes ethniques. A ce sujet, si l'ethnie est bien le vecteur de la mobilisation partisane l'explication ethnique de la crise est à la fois un symptôme d'indigence intellectuelle et un paravent politique car pour lui, les évènements rwandais d'avril 1994 constituent le dénouement programmé d'une crise politique méthodiquement portée à son paroxysme[136]. Plus loin au Burundi, les usages des ethnies peuvent être analysés en parallèle des stratégies politiques. A cet effet, comme le souligne Hugh Mc Cullum :

> Le bon sens populaire est dangereusement simpliste quand il déclare que la tragédie du Rwanda est une poussée sauvage, primitive d'antagonisme ethnique ou tribal, s'ajoutant à la liste déjà longue de toutes ces crises africaines de violence insensée. Outre le racisme à peine voilé de cette analyse, cela permet à la communauté internationale d'esquive ses complicités[137].

Ce passage permet de présenter l'idée selon laquelle, en s'appuyant sur la thèse ethnique comme source de conflit en Afrique, l'occident sinon la communauté internationale, tente ainsi de nier ses implications dans ces nombreuses crises et guerres alimentées par des enjeux géostratégiques des puissances. Faustin Twagiramungu, ancien Premier Ministre du Rwanda va dans le même sens de cette analyse. Il rapporte dans l'ouvrage de Hugh Mc Cullum :

> C'est ridicule. Nous pourrions être parmi les peuples les plus heureux d'Afrique. Nous avons la même langue, les mêmes croyances. Il n'y a pas de chant ou de dense ou de rythme de tambours qui soit spécifique à l'un ou à l'autre dans notre population. Nous avons eu des conflits avant la période coloniale, par exemple pour des questions de propriété foncière, et on s'est parfois battu un peu, mais les chefs réglaient cela par la coutume et il n'y a jamais de destructions comme de venons d'en subir[138].

Pierre Buyoya, ancien président du Burundi renchérit :

> Il n'y a pas souvenance dans la mémoire populaire d'une quelconque guerre ethnique au Burundi, avant l'arrivée des colons la société n'était pas pour autant un Eden. Elle était traversée par des inégalités et des luttes. Mais à aucun moment ces luttes ne prendront une tournure ethnique. Le virus de la division ethnique au Burundi a été inventé et inoculé à notre société par les

[135] M. Bührer, *Rwanda. Mémoire d'un génocide*, Paris, Editions de l'Unesco, 1996, p.45.
[136] A. Guichaona, *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994),* Paris, Karthala, 1995, p.20.
[137] H. Mc Cullum, *Dieu était-il au Rwanda ? La faillite des Eglises*, Paris, l'Harmattan, 1996, p.31.
[138] *Ibid*.

> colonisateurs. Ce sont en effet les nouvelles règles qui jeu introduites par la colonisation, qui ont pétrifié, rigidifié et fossilisé les rapports[139].

A partir de la lecture du sociologue André Guichaona et de l'analyste Hugh Mc Cullum ; au regard propos de l'ancien président Burundais Pierre Buyoya, nous tirons une conclusion fondamentale : l'histoire a été falsifiée et détournée à l'effet de rendre permanent les conflits armés sur le continent. L'idéologie ethnique comme fondement des crises et conflits en Afrique est un dangereux argument fallacieux et préjugé historique de l'anthropologie coloniale.

L'ethnie ou l'appartenance ethnique en elle-même, ne constitue pas une source de conflit. Ce n'est pas fondamentalement un élément structurant, catalyseur, évocateur ou provocateur de la conflictualité. Seulement, c'est la manipulation de cette ethnie ou de l'appartenance ethnique par « les seigneurs de la guerre », des politiciens, à des fins politiques malicieuses, qui représentent une réelle menace à la paix, la stabilité et la sécurité en Afrique. Cela pose donc de *facto* un problème d'insécurité en Afrique Centrale. Il faut toutefois relever ici que, le caractère enchevêtré et complexe de la conflictualité et même de la conflictogénèse en Afrique Centrale, laisse très souvent transparaitre qu'un conflit qualifié d'identitaire, se révèle être un conflit pour le contrôle des ressources naturelles, ce qui entraine le dépeçage territorial par les groupes rebelles armés dans des zones naturellement riches d'Afrique Centrale. Les cas de la RDC et de l'Angola en illustrent ces propos à suffisance.

L'héritage post colonial n'a pas été sans incidence sur la nature des régimes politiques africains qui s'installent après les indépendances. L'autoritarisme qui débouche sur les coups de force et la désorganisation de l'Etat constituent un terroir essentiel de l'insécurité. Il y va de même pour la porosité des frontières qui laisse libre cours à la circulation illicite et incontrôlée des armes. S'il est vrai que ces facteurs internes constituent des éléments importants dans le déclenchement et l'enlisement des conflits en Afrique, il est tout aussi évident que ces conflits bénéficient du concours de circonstance de certains facteurs externes.

2) Les facteurs exogènes des conflits en zone CEEAC

Les sources externes ou les causes externes constituent des facteurs aggravants qui accroissent les probabilités de déclenchement des conflits. Elles contribuent à exacerber

[139] P. Buyoya, *Mission possible : construire une paix durable au Burundi*, Paris, l'Harmattan, 1998, p.49.

l'intensité ou la persistance. Entrent dans cette catégorie, les ingérences extérieures, les convoitises et le contrôle des ressources naturelles par les grandes puissances ou les multinationales qui n'hésitent pas à financer des troubles ou des opérations de déstabilisation, avec à la clé, la prise du Pouvoir par la force par leurs hommes de main, le soutien aux rebelles par des Etats voisins, la constitution passive ou active des bases - arrières aux mouvements armés menaçant ou combattant les pays voisins, le grand banditisme armé.[140]

a) Les programmes d'ajustements structurels et leurs incidences sur la vie sociopolitique

Les plans d'ajustement structurels participent aux logiques externes d'aggravation des tensions internes et d'explosion de conflits ; ainsi que de la création des situations d'insécurité en Afrique centrale. Les plans d'ajustements structurels ont assujetti pratiquement tous les Etats de la zone CEEAC, et accentué par-là les différences et les inégalités sociales. Ils ont maintenu un Etat de pauvreté dans les pays de l'Afrique Centrale.

Il est important de souligner que, dans la quasi-totalité des Etats d'Afrique centrale, plus de 60 % de la population vit avec moins d'un dollar par jour. L'Afrique ne produit pas assez de richesses pour pouvoir s'attaquer sérieusement à l'éradication de la famine et de la malnutrition dont les conséquences négatives sur les capacités intellectuelles et physiques des populations sont évidentes[141]. Nombre de crises en Afrique trouvent leur origine dans la misère dans laquelle se trouvent les peuples qui, conscients de vivre sur des territoires richement dotés en ressources naturelles, n'acceptent plus d'être dans cet état de pauvreté. Ces populations veulent être dans une situation confortable où les conditions de vie sont meilleures, avec un système d'éducation et de formation performant ; avec des capacités investissements de plus en plus lourds, tel que l'exige le développement d'une puissante base autonome de recherche, de production et de diffusion d'informations, de savoirs et de technologie de pointe, condition nécessaire pour, non seulement se libérer de la dépendance scientifique et technologique ; mais aussi tenir raisonnablement une place confortable et jouer un rôle actif dans le monde de demain.

---

[140] E. Ngodi, « L'Afrique centrale face aux nouveaux enjeux sécuritaires du XXIe siècle », *Codesria. L'Afrique et les défis XXI*ème *siècle*, 5-9 décembre 2011, Rabat, p. 14.

[141] S. Mountounjou Njikam, « Mutualisation et humanisation des actions militaires : une réponse à la transnationalisation de la violence en Afrique centrale », in *Gouvernementalité, territorialité et statolité en crise. Visages et mirages de la statolité critique africaine*, Yaoundé, Monange, 2022, p.70.

Autant la misère et la pauvreté déclenchent des insurrections qui conduisent aux violences armées et dégénèrent en crises et conflits, autant, la misère et la pauvreté favorisent l'enrôlement des jeunes dans des groupes armés rebelles ou extrémistes qui alimentent l'insécurité dans la CEEAC. L'augmentation des mégalopoles où s'entassent cette jeunesse désœuvrée et sans perspective d'avenir, vivier potentiel pour les extrémismes, constitue un risque majeur pour la sécurité et la stabilité des États africains. Elles viennent alors grossir les rangs des factions rebelles, ou des groupes religieux extrémistes. Ces derniers, profitent des vulnérabilités de certains pays et de la liberté de religion à laquelle la majorité des Africains sont attachés, pour s'exprimer et procéder à des recrutements[142].

On peut définir ajustement structurel comme un ensemble de mesures économiques qui rentrent dans un processus précis définit par le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale, institutions chargées de son application[143]. Si les ajustements structurels ont « stabilisé » les économies sous-développées de l'Afrique subsaharienne au prix d'énormes sacrifices sociaux, ils ont surtout entrainé les Etats de l'Afrique centrale à recourir à l'aide internationale, aux prêts publics et aux crédits privés internationaux ; toute chose qui renforce la dépendance de ces derniers vis-à-vis de l'extérieur. Il faut noter que, ce recours ne se fera pas sans conditionnalités d'ordre politique relatif à l'ouverture démocratique. C'est ainsi que, asphyxiés doublement d'abord par une crise économique qui les secoue et déchiquetés ensuite par une crise sociale qui dégénère en sanglantes violences généralisées, la sous-région Afrique centrale est entrée dans une conflictualité aux mutations structurelles, sous la double contrainte des revendications populaires en interne, et des bailleurs de fonds internationaux en externe.

On comprend donc que, c'est une politique néocoloniale, un programme de réforme suicidaire élaboré par des institutions financières internationales (pilotées par les anciens colonialistes), avec pour prétexte de permettre aux pays touchés par les difficultés économiques et sortir de la crise économique et financière. Les programmes d'ajustement structurel ont été une grande filouterie. Ils ont détruit le tissu économique des Etats et participé à la dégradation des couches sociales. Ce qui va s'en suivre ce sont les vagues de privatisation des sociétés d'Etat qui laissera la place au chômage, à la montée des contestations sociales, des villes mortes,

[142] D. Many-Girardot, « L'africanisation de la réponse sécuritaire en Afrique », Mémoire de Master de recherche en sécurité et défense, Université Panthéon-Assas - Paris II, 2014, pp. 18-19.
[143] R. Ebale, « Vingt ans d'ajustement structurel au Cameroun (1986-2006) le regard de l'histoire » in *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réunifié*, paris, l'Harmattan, 2012, p. 369.

l'accentuation des crises, et l'éclatement des conflits. Cette situation est aussi complétée par les luttes pour le contrôle de l'immense richesse africaine par les puissances étrangères.

b) Les batailles pour le contrôle des ressources stratégiques par les puissances étrangères

L'Afrique centrale regorge de nombreuses ressources naturelles de toutes sortes. On appelle ressources naturelles, l'ensemble de sources effectives ou potentielles de richesses qui se trouvent à l'état naturel[144]. Selon le groupe des experts des Nations Unies, elles incluent des ressources renouvelables et non renouvelables[145]. Ce sont donc : le bois, l'eau, les espèces sauvages, les minéraux, les métaux, les pierres, les hydrocarbures, le pétrole, le gaz. Toutes ces ressources se retrouvent souvent au centre des logiques de compétitions violentes. Car, l'accès aux ressources naturelles est un véritable enjeu socio-politique local générateur de tensions et conflits entre groupes humains, ensemble étatique et organisations politico-militaires. Le pétrole est un cas de figure. Parce qu'il est particulièrement prisé, cette ressource énergétique contribue à redéployer des dynamiques internes, sous régionales et internationales révélatrices d'appétits pétroliers, eux-mêmes, générateurs de diverses formes de rivalité et de conflictualité[146]. Le pétrole est ainsi l'un des enjeux forts de la guerre, pour un continent qui détient 8 % des réserves mondiales d'hydrocarbures et qui est une source de diversification des approvisionnements et de contrôle des réserves par les compagnies étrangères.

La richesse de l'Afrique centrale ouvre alors la voie aux multiples convoitises des puissances étrangères. L'Afrique centrale est depuis longtemps le théâtre d'un jeu complexe de rivalité entre les puissances. Ses richesses sont pour elles des sources d'approvisionnement à garantir et exploiter. On comprend donc pourquoi, Bill Richardson, alors ambassadeur des USA à l'ONU, le 5 novembre 1997 devant le comité des relations internationales de la chambre des représentants, fait relever tout l'intérêt du Congo :

> Le Congo est un élément essentiel des intérêts américains en Afrique. Ce pays renferme des opportunités économiques énormes. 13 % du potentiel hydroélectrique mondial, 28 % des réserves mondiales du cobalt, 18 % des diamants industriels, 6 % des réserves du cuivre, de

[144] B. Hellendorff, « Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest », *Rapport du GRIP*, Bruxelles, 2012, p. 6.
[145] PNUE, *Du conflit la consolidation de la paix. Le rôle des ressources naturelles et de l'environnement*, Nations Unies, Nairobi, 2009, p. 7.
[146] E. Ngodi et M. Owona Nguini, « Le pétrole off-shore comme ressource stratégique en Afrique centrale : une richesse au cœur des tensions frontalières et des appétits », *Enjeux*, n°26, Mars 2006, p. 11.

> riches terres agricoles, une talentueuse et industrieuse force de travail, la moitié de la forêt africaine. Le moteur de la croissance du centre de l'Afrique est le Congo. La stabilité du Congo signifie la stabilité pour la grande partie de l'Afrique[147].

Les puissances étrangères n'hésitent donc pas soit à manipuler les régimes en place, soit à faire du double jeu permanent en finançant les mouvements ou groupuscules armés en même temps, en collaborant avec les dirigeants de ce même Etat. Il s'agit de comprendre que les enjeux géostratégiques constituent des réels fondements des conflits en Afrique noire. La cause originelle des conflits politiques internes africains est en effet à situer dans l'extraversion de l'Etat postcolonial. Celle-ci se présente sous la forme d'une dépendance politique et stratégique importante des Etats africains vis à vis de leurs alliés occidentaux et plus particulièrement à l'égard de leur ancienne puissance coloniale. La typologie traditionnelle des sources de conflits politiques ne permet pas d'aller à la racine même des maux et des dysfonctionnements divers : c'est leur combinaison qui favorise la naissance et le développement de l'insécurité[148]. Qu'en est-il des ingérences extérieures dans les affaires africaines ?

c) Les ingérences extérieures

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le monde est plongé à un nouveau dans un autre conflit : la guerre froide. La guerre froide est une guerre idéologique qui a opposé le bloc capitaliste ou bloc occidentale, dirigé par les USA ; au bloc communiste ou bloc de l'est dirigé par l'URSS. Elle s'est réalisée par Etat interposé à travers le monde. Elle commence au lendemain de la deuxième guerre mondiale en 1947, et se termine en 1991 avec le démantèlement total de l'URSS. A la fin de la guerre froide, l'on observe un déclassement stratégique de l'Afrique dans l'échiquier mondial. C'est dans ce contexte qu'intervient la conditionnalité et la sélectivité des aides à Afrique. A cette période, l'Afrique en général et l'Afrique Centrale en particulier, connait le plus grand nombre de crises. Des intellectuels vont développer à cet effet des théories afro pessimistes sur l'Afrique. Ainsi, Pierre Cornesa parle du « monde inutile »[149] et Anne Cécile Robert perçoit l'Afrique comme « le monde chaotique des entités ingouvernables »[150]. La fin de la guerre froide et la disparition de l'union soviétique ont abouti à un désintérêt international pour l'Afrique.

---

[147] P. Péan, *Carnages les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique*, Paris, Fayart, 2010, p.21.
[148] Fogué, *Les enjeux géostratégiques …* p. 39.
[149] P. Cornesa, « Petits conflits oubliées… une géographie du « monde inutile », *Le Monde Diplomatique*, mars 2001.
[150] C. Robert, *L'Afrique au secours de l'occident*, PUA, Yaoundé, 2004.

L'implication des acteurs étrangers dans les affaires internes des Etats africains participe de l'accentuation des conflits. Cette implication favorise l'entretien de l'insécurité dans la sous-région. Prenant son exemple, Yann Bedzigui évoque l'ingérence des pays voisins comme élément conjoncturel à l'insécurité :

> La cause principale de l'instabilité persistante dans l'Est de la République démocratique du Congo est l'ingérence de ses voisins rwandais et ougandais depuis 1996. Ces deux pays, qui ont participé militairement au renversement du maréchal Mobutu, ont créé l'AFDL de Laurent-Désiré Kabila, qui servait de vitrine congolaise à ce qui était de fait une invasion étrangère. Le Rwanda et l'Ouganda justifiaient alors leurs actions par des objectifs sécuritaires qui étaient de priver leurs rébellions respectives de leurs sanctuaires zaïrois dans les Kivu et en Ituri. Les événements ont cependant montré que ces objectifs sécuritaires dissimulaient des visées expansionnistes. [151]

Ainsi, plusieurs conflits et guerres en Afrique Centrale ont manifestement pour objet les enjeux économiques et les rivalités entre les grandes puissances. C'est donc dire que, les puissances étrangères développent des stratégies pour le contrôle et la défense de leurs intérêts en Afrique centrale. Pour cela, elles entretiennent (quand c'est nécessaire) les tensions ethno-tribales à l'intérieur des territoires ; soutiennent ou financent les mouvements sécessionnistes à l'intérieur des territoires, ceci dans une dynamique de coup d'Etat et d'instauration du chaos qui leur profitera. En Angola par exemple, les gouvernements étrangers et les grandes compagnies pétrolières et minières ont participé secrètement (et parfois ouvertement) à la guerre civile. De même, en République Démocratique du Congo (ex zaïre), la guerre qu'ont mené le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et l'Angola sous la bannière de l'Alliance des Forces Démocratique de la Libération de Laurent Désiré Kabila contre le régime du président Mobutu, avait pour objectif en toile de fond, la défense, la promotion et la protection des intérêts économiques des grandes puissances. Nous sommes donc là dans le cadre de la guerre par procuration[152].

Les conflits armés en Afrique centrale se développent sous l'effet d'un certain nombre de facteurs tant internes qu'externes. Il est question dans la prochaine partie, d'analyser la situation sociohistorique de quelques Etats de la zone CEEAC pour mieux apprécier le fait sécuritaire.

---

[151] Y. Bedzigui, « Les conflits en Afrique, une résolution improbable », *AFRI*, vol IX, 2008, p. 165.

[152] Une guerre par procuration est une guerre où deux pouvoirs s'affrontent mais indirectement, en soutenant financièrement ou matériellement d'autres puissances ou groupes militaires qui, eux, sont en conflit direct sur le terrain. Atsutsé Kokouvi, « L'Afrique Centrale : enjeux et rivalités … », pp. 51-53.

B. ANALYSE SOCIOHISTORIQUE DE LA SITUATION SECURITAIRE DANS LES ETATS DE LA ZONE CEEAC

La socio histoire de l'Afrique révèle que cette partie du monde a connu beaucoup de guerre et de luttes armées. Au lendemain de la guerre froide, avec l'apparition de nouvelles menaces et de l'instauration d'un ordre nouveau, l'Afrique centrale est bouleversée. Le cycle de violence s'intensifie. Il nous revient dans cette partie, de faire une analyse socio-historique des manifestations de l'insécurité en Afrique centrale, en nous appuyant sur les cas saillants.

1) La régionalisation de l'insécurité dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale

La région des Grands Lacs d'Afrique Centrale a longtemps été le théâtre d'interminables conflits qui ont entrainé l'insécurité dans la sous-région. Le Burundi, le Rwanda et la République Démocratique du Congo sont des cas de figure importants.

a) Le Burundi

Le conflit Burundais, tout comme le génocide du Rwanda voisin, résulte de la manipulation par la puissance coloniale et les gouvernements postcoloniaux, du facteur ethnique dans le cadre d'une politique de gestion hégémonique et démagogique du pays[153]. Le Burundi est un pays de 27.834 km^2. Il est situé au cœur de l'Afrique des grands lacs. Autrefois, le Burundi était une monarchie. Le 18 septembre 1961, le parti UPRONA gagne les élections. Son leader, Prince Louis Rwagasore, est assassiné et sa succession entraine des querelles de leadership. C'est de là que partent les prémices de l'instabilité au Burundi.

En 1966, Michel Micombero opère un coup d'état et proclame la République du Burundi. Celui-ci reste au pouvoir pendant près de 10 ans avant d'être destitué à son tour suite à un coup d'état orchestré par le chef d'état-major adjoint de l'époque, le colonel Jean-Baptiste Bagaza d'origine Tutsi. Après 11 ans d'exercice au pouvoir, Bagaza est critiqué pour avoir faussé les élections, censurer la presse, exercer la violence en utilisant la police, et réprimer

[153] H. Mback Wara, « La prévention des conflits dans la dynamique de l'intégration sous régionale en Afrique centrale », Mémoire de DEA en Science politique, Université de Yaoundé II-Soa, 2007, p. 45.

toute divergence d'ordre politique ou religieuse. Il est lui aussi renversé par un autre Tutsi, Pierre Buyoya[154]. Composée essentiellement de Tutsi le gouvernement de pierre Buyoya apparait comme un vecteur de tribalisme. Cela provoque un nouveau soulèvement des Hutus.

Les élections plus ou moins démocratiques organisées en juin 1993, furent remportées par Melchior Ndadaye. Celui-ci devient alors, le premier président de la république burundaise d'origine Hutu. Melchior Ndadaye exercera le pouvoir pendant environs trois mois, avant d'être assassiné à son tour. Après une brève transition politique, le parlement Cyprien Ntaryamira Hutu d'origine, à la présidence de la République. Malheureusement, il est assassiné lors d'un déplacement en avion en compagnie du Président rwandais Juvénal Habyarimana, le 06 avril 1994.

Le successeur de Ntaryamira, un autre Hutu, Sylvestre Ntibantunganya assuma les fonctions présidentielles pendant deux ans et trois mois avant d'être destitué par un coup orchestré de nouveau par Pierre Buyoya, lequel composa un gouvernement représentatif de toutes les ethnies burundaises. En août 2005, Pierre Nkurunziza, est élu président de la République par l'Assemblée Nationale et le Sénat. Il est de nouveau élu cinq ans après par voie directe au cours des élections dont il était le seul candidat. En 2015, Nkurunziza a été à nouveau brigué un troisième mandat à la présidence de la république, ce troisième mandant a mené beaucoup de violence dans le pays.

b) Le Rwanda

Au Rwanda, les Hutu et les Tutsi sont les deux grandes catégories sociales déterminées autrefois par leurs activités socio-professionnelles c'est-à-dire l'élevage (pour les Tutsi) et l'agriculture pour les Hutus[155]. Ces deux ethnies depuis 1963 sont en permanente lutte pour le pouvoir. La tentative du coup d'Etat des Tutsis contre le président Hutu Grégoire Kayibamda conduit aux massacres des tutsie dans ce pays. Ces massacres se reproduisent en 1966. En 1973, le général Juvénal Habyarimana prend le pouvoir par coup d'Etat et instaure un régime autoritaire et répressif. En octobre 1990, les exilés Tutsi refugiés en Ouganda lancent des

[154] J S. Muntunutwiwe, « La violence politique au Burundi essai d'analyse explicative », Thèse de Doctorat en Science politique, Université de Pau et des pays de l'Adour, 2009, p.378.
[155] M. Olivier, « Rwanda, un génocide colonial, politique et médiatique », Mémoire de Master en Relations Internationales, Université de Paris I - la Sorbonne, 2013, p.7.

attaques contre le régime de Kigali. Ces exilés se sont regroupés autour du mouvement FPR. Le Front Patriotique Rwandais (FPR) à la base est un mouvement rebelle fondé grâce à l'appui du président Yoweri Museveni de l'Ouganda. Hugh Mc Cullum note d'ailleurs :

> Le Front Patriotique Rwandais (FPR) a été constitué au départ des restes de la *National Resistance Army (NRA)* de Yoweri Museveni, qui renversa Tito Okello après que ce dernier ait lui-même renversé le régime de Milton Oboté en 1986. Beaucoup des dirigeants de la NRA étaient des tutsi du Rwanda refugiés en Ouganda depuis 1959. Cette communauté des tutsi en exil dont le nombre a été évalué à 200.000, avait appris l'anglais et était bien intégrée dans la société ougandaise. Après 1986, certains officiers de la NRA, dont Paul Kagamé ont créé en grand secret le FPR. Ensuite seulement, ils ont demandé l'appui de Museveni[156].

On peut donc comprendre que, Yoweri Museveni, parrain de Paul Kagamé, l'a entrainé dans les maquis pendant plusieurs années et l'a aidé à créer une « armée de libération » et de prendre le pouvoir à Kigali. En lançant la première offensive contre le régime de Kigali en 1990, le FPR est stoppé par l'opération turquoise. Des lors, le pays s'embrase dans l'insécurité et un conflit interne d'une grande ampleur.

Le 06 avril 1994, alors qu'il s'apprêtait à atterrir à Kigali, l'avion ayant à son bord le président Juvénal Habyarimana du Rwanda et Cyprien Ntaryamira, président du Burundi, est abattu par un missile anti aérien : c'est le point de départ du génocide rwandais. Les Hutus, pour venger leur président, décident d'exterminer les Tutsis du pays. Soutenu par les puissances étrangères, le Front Patriotique Rwandais (FPR) commandé par le général Paul Kagamé prit le dessus sur les Hutus. Des lors, on assiste à un exode massif des populations vers le Zaïre. Cette réalité insécuritaire est confirmée et expliquée par Honoré Ngbanda Nzambo[157] et Kengo Wa Dondo[158] dans un documentaire audio-visuel[159]. Il importe d'analyser la situation en République Démocratique du Congo (ex Zaïre).

---

[156] H. Mc Cullum, *Dieu était-il au Rwanda ? La faillite des Eglises*, Paris, l'Harmattan, 1996, pp. 42-43.

[157] Honoré Ngbanda Nzambo est un fonctionnaire du Zaïre. Il a longtemps travaillé auprès du président Mobutu. Il a été ministre de la défense sous le régime Mobutu. Il est le dernier conseil spécial du Président Mobutu pour les questions de sécurité. Il est l'auteur de l'ouvrage *Ainsi sonne le glas ! Les derniers jours du maréchal Mobutu*, Paris, Gideppe, 1998.

[158] Kengo Wa Dondo lui aussi est un haut fonctionnaire du zaïre il fut premier ministre de 1994 à 1997. C'est l'ancien président du sénat de la République Démocratique du Congo.

[159] « L'Afrique en morceau, la tragédie de grands lacs » film documentaire de Jihan El Tahri produit par Canal +, CAPA production et pasipresse, septembre 2000.

c) La République Démocratique du Congo

Au Zaïre, Mobutu règne depuis le 24 novembre 1965 date de son coup d'Etat. Après avoir instauré un régime de parti unique, il conforte son autoritarisme par les méthodes dictatoriales. Il fit instaurer en 1971 ce qu'il appela « l'authenticité » c'est-à-dire la *zaïrianisation*[160]. Confronté à plusieurs rebellions armées, le régime de Mobutu parvient à se maintenir grâce à son appareil répressif et au soutien des puissances occidentales et étrangères[161]. En 1990, lorsque le vent de démocratie souffle sur l'Afrique, il y a un développement de mouvement de contestations sociales et politiques qui gagnent le Zaïre entre février et mars 1990. Pour reprendre le contrôle du pays déjà paralysé, Mobutu annonce le 24 avril 1990 un certain nombre de réforme : la fin du parti unique et le retour au pluralisme politique. Il fait également organiser une Conférence Nationale Souveraine (CNS) qui s'ouvrit le 7 avril 1991 et placé sous la présidence de Monseigneur Laurent Mosengwo le 15 janvier 1993 sous la dénomination de Haut Conseil de la République – Parlement de Transition (HCR-PT)[162].

Au moment où les contestations gagnent tout le pays, à l'Est du Zaïre, le problème crucial des réfugiés et de l'identité[163] jaillissent et finissent par dégénérer en violence armée. En octobre 1996, la presse nationale zaïroise et celle internationale font état d'une rébellion armée au Kivu. A en croire Wamu Oyatambwe, cette rébellion était soutenue et encadrée par l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) qui, dès lors, lança de vastes offensives armées en territoire zaïrois[164]. En septembre 1996, Laurent Désiré Kabila, un ancien maquisard qui a combattu au côté de Pierre Mulélé contre Mobutu depuis toujours hostile au régime de Mobutu, lance une rébellion armée avec le soutien de l'Angola, du Rwanda et de l'Ouganda dans la région du Kivu. Cette rébellion s'appuie sur un mouvement crée le 18 octobre 1996 : l'Alliance des Forces Démocratique de la Libération (AFDL). Il est plausible de constater que l'objectif clairement affiché par la rébellion était le renversement du pouvoir en place à Kinshasa[165].

---

[160] H. Ngbanda Nzambo, Ainsi *sonne le glas ! Les derniers jours du maréchal Mobutu*, paris, Gideppe, 1998, p. 26.
[161] Fogue, *Les enjeux géostratégiques…* pp. 152-153.
[162] *Ibid*.
[163] Sur la question des réfugiés et identités ethniques des à l'est du Zaïre dans le Kivu, lire F. Reyntjens, *La guerre des Grands Lacs. Alliance mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique Centrale*, Paris, l'Harmattan, 1999, pp. 11-27 et F. Reyntjens et M. Stefaan, (dir), *L'Afrique des Grands Lacs*. Annuaire 1997-1998, Paris, l'Harmattan, 1998, pp. 307-335.
[164] Wamu Oyatambwe, *De Mobutu à Kabila. Avatars d'une passation inopinée*, Paris, l'Harmattan, 1999, p. 33.
[165] Mountounjou, « L'occupation durable … », p.124.

Très rapidement, la rébellion progresse dans l'est du pays et dans le haut zaïre sans rencontrer de véritable résistance. Le 15 mars 1997, les rebelles s'emparent de Kisangani, troisième ville du pays et base arrière de l'armée qui a abandonné ses positions sans combattre. Le 9 avril 1997, c'est au tour de Lubumbashi de tomber aux mains des rebelles. Toutes les mesures prises par Mobutu pour enrayer l'avancée de la rébellion notamment le remplacement du chef d'État-Major des forces armées zaïroises et le recrutement des mercenaires échouent. On assiste à une succession de batailles qui vont créer un climat de guerre et d'insécurité. Face à l'ampleur du désastre, le 17 avril 1997, le président sud-africain Nelson Mandela invite officiellement le président Mobutu et le chef de l'AFDL à se rencontrer dans son pays en vue de négocier une solution efficace, pacifique qui permettrait l'arrêt des combats immédiat et le retour au calme. Seulement, alors que le chef de l'État zaïrois évoque un processus de transition et un partage de pouvoir avec Laurent Désiré Kabila, le chef de l'AFDL quant à lui n'envisage qu'une simple passation des pouvoirs, sans autres formes de discussion. La négociation entre les deux hommes échoue. Les combats se poursuivent et le 17 mai 1997, les forces de l'AFDL entrent dans la capitale : c'est la prise de Kinshasa qui marque la chute définitive du régime de Mobutu[166].

Laurent Désiré Kabila arrive au pouvoir après une longue et sévère lutte désastreuse. Il est important de mentionner que, pour renverser Mobutu, Laurent Désiré Kabila a eu recours aux armées auxiliaires des pays voisins notamment le Rwanda, l'Ouganda, et l'Angola. Alors qu'on s'attendait à une reconstruction de la paix, de la réconciliation et l'établissement des plans de développement du Zaïre rebaptisé République Démocratique du Congo (RDC), on assiste plutôt à un retour dans l'univers de l'insécurité avec la montée en 1998 de nouvelles violences et l'éclatement de la deuxième guerre des Grands Lacs d'Afrique centrale. D'ailleurs, Christian Messe Mbega fait comprendre que :

> Dans la province du Kivu, des soldats banyamulenges, congolais tutsis d'origine rwandaise, aidés par les troupes rwandaises se soulèvent contre le régime de Kabila. Plusieurs rébellions sont formées à l'intérieur du territoire congolais avec l'appui de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi. Menacé de chute, Kabila fait aussi appel aux forces armées tchadiennes, angolaises namibiennes et zimbabwéennes. Les combats se généralisent dans le pays. L'accord de cesser le feu et le partage du pouvoir signé le 10 juillet 1999 resta sans effet[167].

[166] Pour le récit de la guerre, lire : E. Kennes, « La guerre au Congo » in *L'Afrique des Grands Lacs*. Annuaire 1997-1998, Paris, l'Harmattan, 1998, pp. 289-303.
[167] Messe Mbega, « La Communauté Économique … », p. 248.

La deuxième guerre du Congo, encore connue sous le nom de guerre démo-congolaise ou deuxième guerre des Grands Lacs, est un conflit armé qui s'est déroulé au sein du territoire de la République Démocratique du Congo entre les années 1998 et 2008, avec certes une fin formelle le 30 juin 2003 mais une persistance des affrontements jusqu'en 2008[168]. Elle impliqua neuf pays africains, et une trentaine de groupes armés. Nous convenons avec Alpha Oumar Konaré[169] et Filip Reyntjens[170] que le qualificatif de « plus grande guerre entre États dans l'Histoire de l'Afrique contemporaine », « première grande guerre africaine » ou de « première guerre mondiale africaine », convient à la réalité du conflit démo-congolais déclenché dès 1998.

Cette deuxième phase du conflit est due à la rupture des accords entre Kabila et ses anciens alliés mais aussi aux convoitises géopolitiques, géostratégiques et géoéconomiques du Congo. En effet, les anciens alliés de Laurent Désiré Kabila avaient en idée la poursuite de l'exploitation abusive des richesses de l'Est de la République Démocratique du Congo, commencée depuis la guerre. Ils estimaient que leur aide à Kabila n'était pas gratuite. Ce raisonnement est confirmé par le président ougandais Yoweri Museveni : « nous n'avons pas porté Kabila au pouvoir par simple altruisme c'est parce que nous avions des intérêts dans cette affaire. Une fois au pouvoir, il n'a pas respecté nos accords »[171]. Pierre Péan illustre encore mieux cet autre épisode de l'histoire africaine lorsqu'il affirme :

> Installé au pouvoir le 17 mai 1997 par le Rwanda, l'Ouganda, l'Angola et les États-Unis, Laurent-Désiré Kabila va se débarrasser rapidement de ses oripeaux de marionnette pour redevenir le nationaliste zaïrois qu'il avait été dans les années 1960. Il oublie les engagements qu'il a souscrits en octobre 1996 à Lemera de céder une grande partie de l'est du pays et ne rêve déjà plus que de chasser les étrangers qui pillent ses richesses. Il ne veut plus être à la tête d'un État sous tutelle et souhaite tout simplement rétablir le Zaïre, devenu RDC, dans sa souveraineté, en commençant par réhabiliter les infrastructures de base et l'appareil d'État. [172].

On peut donc dire que la situation de la crise congolaise consécutive au renversement du Maréchal Mobutu par la coalition africaine d'une part, et le renversement des alliances de guerre dans les Grands Lacs d'autres part, a conduit à une régionalisation du conflit et a favorisé l'émergence d'un climat délétère et d'insécurité en Afrique Centrale. L'assassinat de Laurent Désiré Kabila le 16 janvier 2001, par un élément de sa garde rapprochée pour des raisons

[168] Mback Wara, « La prévention des conflits … », p. 48.
[169] Cité par Messe Mbega, « La Communauté Économique … », p. 248.
[170] F. Reyntjens, *La guerre des Grands Lacs. Alliance mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique Centrale*, Paris, l'Harmattan, 1999, p. 9.
[171] « L'Afrique en morceau, la tragédie de grands lacs » Film documentaire de Jihan El Tahri produit par Canal +, CAPA production et pasipresse, septembre 2000.
[172] Péan, *Carnages, les guerres sécrètent…*p. 291.

jusqu'ici non élucidées ; et l'arrivée au pouvoir de son fils ont espéré des lendemains meilleurs en RDC. Sauf que, le Pays de Mobutu et l'ensemble de la région des Grands Lacs semblent plongés dans un chaos éternel. Aujourd'hui, on assiste à une floraison de groupes rebelles armés qui sèment la terreur dans cette partie d'Afrique à l'instar du Mouvement du 23 mars (M23) fondé en 2012 par les déserteurs des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) dont la majorité appartenait jusqu'en 2009 au Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), un autre mouvement rebelle tutsi, actif dans le nord Kivu, soutenu par le Rwanda et dirigé par Laurent Nkunda[173]. Le désordre interne observé au Burundi au Rwanda et en RDC a favorisé la régionalisation de la violence et l'externalisation des conflits dans la région des grands lacs. Le cas du Tchad et de la République centrafricaine, mérite aussi d'être étudié.

2) La situation sécuritaire dans les autres Etats

Il s'agit dans cette section de scruter la vie socio politique d'un certain nombre de pays d'Afrique centrale en l'occurrence, la République centrafricaine, le Tchad, le Cameroun, l'Angola et le Congo Brazzaville.

a) La République Centrafricaine

Née en 1960 sur les décombres de l'empire colonial français, la République centrafricaine est un Etat situé dans la partie septentrionale de l'Afrique Centrale. Elle s'étend sur 622.984 km^2 environ. Etat continental, elle est limitrophe avec le Cameroun, le Tchad, le soudan, le soudan du sud, la RDC et le Congo Brazzaville. L'histoire de la RCA est marquée par une dynamique de conflit et d'instabilité. Après son indépendance, le pays ouvre une longue période d'instabilité et de coup d'Etat. Les crises socio-politiques se sont succédées en République centrafricaine quitte à générer dans l'ensemble de la sous-région, un climat délétère et profondément détériorée. Le premier Président David Dacko est renversé en 1966 par un coup d'Etat de Jean Bedel Bokassa alors chef d'Etat-major de l'armée. Ce dernier instaure un régime de terreur, une dictature autoritaire basée sur une gouvernance autocratique fortement structurée autour de la personne du chef de l'Etat qui deviendra le 4 décembre 1977, par sa

[173] « Combattantes du nord Kivu l'impossible destin », Reportage de P. Forestier, R. Bolzinger, O. Ferraro, G. Dupuis, produit par ARTE G.E.I.E /TAC Presse, 2008.

simple volonté empereur de Centrafrique[174]. Cette situation a conduit le pays non seulement dans la misère et la pauvreté, mais aussi et surtout dans l'insécurité totale. Alors qu'il effectuait une visite en Lybie, Jean Bedel Bokassa est déposé par l'armée française à travers l'opération barracuda[175]. David Dacko est à nouveau installé au pouvoir. En septembre 1981, un coup d'Etat orchestré par le Général André Kolingba chasse à nouveau David Dacko du pouvoir.

L'arrivée du général André Kolingba a eu des effets sur la vie politique centrafricaine notamment la suspension de la constitution, des syndicats et les partis politiques[176]. Roland Xavier Service nous renseigne que le nouvel homme fort de Bangui à cette époque avait promis de se retirer des affaires dans une durée de moins d'une année une fois la paix restaurée et l'autorité de l'Etat rétablie[177]. En réalité, cette promesse n'était qu'un malin subterfuge pour rester de manière illégale et illégitime au pouvoir, et de profiter de ses avantages car, le constat d'après est que, le général André Kolingba n'est pas parti du pouvoir dans moins d'un an ; il n'a non plus restauré la paix et l'autorité de l'Etat centrafricain. Dès son arrivée au pouvoir, le général André Kolingba mis sur pied le Comité Militaire pour le Redressement National (CMRN) organe constitué essentiellement des militaires[178].

Le vent de démocratie qui souffle sur l'Afrique n'a pas épargné la RCA. Au début de 1990, la RCA rentre dans une phase de crises sociopolitiques sans précédent. On peut donc dire que, l'aspiration du peuple à plus de liberté était devenue incontestable. Toute les forces de l'opposition se réunissent avec comme objectif la démocratisation du pays. Cela débouche sur les grèves et manifestations sanglantes. Le multipartisme est introduit en 1991, et Ange Felix Patassé gagne les élections présidentielles d'octobre 1993 et devient le premier président démocratiquement élu de la RCA. Il bat ainsi au deuxième tour avec 53,49 % de voix, son rival Abel Goumba qui obtient 46,51 %[179].

Le 19 septembre 1999, Ange Felix Patassé est réélu pour un autre mandat à la tête de l'Etat centrafricain. Sa réélection provoque de nouvelles contestations et la montée des

[174] « Notre ami l'empereur Bokassa 1er » film documentaire de Cédric Condom produit par Kilaohom Production / France Télévisions / TNA / ECPAD, 2011.
[175] M. Kairouz, « Ce jour-là : 21 septembre 1979, la chute de Bokassa 1er, empereur de Centrafrique », in *Jeune Afrique* du 20 septembre 2016 disponible sur www.Jeune Afrique.com
[176] R. Service, « Les régimes politiques en Centrafrique : 1960-2003 », Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009, p 73.
[177] *Ibid*.
[178] *Encyclopaedia Universalis* consulté en ligne sur http//www.universalis.fr/encyclopedie/andre Kolingba
[179] Service, « Les régimes politiques … », p. 76.

violences. Ayant hérité d'une armée fortement tribale, et minée par les maux de la division, Ange Felix Patassé est victime en mai 2001, d'une tentative de coup d'Etat organisée par André Kolingba qui nourrissait les désirs d'un retour majestueux au pouvoir. Le 15 mars 2003, alors qu'Ange Felix Patassé est en visite au Niger, les forces du général François Bozizé lancent les assauts et prennent le contrôle de Bangui[180]. François Bozizé s'installe au pouvoir, et c'est le début d'une longue période de guerre civile. C'est cet état de chose qui fait dire Gérard Gerold et Mathieu Merino que, depuis cette prise de pouvoir, la République Centrafricaine ne connaît plus ni stabilité politique, ni paix civile[181]. Cela est donc révélateur du cycle de violence dans lequel vit ce pays de la sous-région Afrique centrale, bloquant ainsi toute perspective de développement.

La première guerre civile centrafricaine commence avec la rébellion de l'Union des Forces Démocratique pour le Rassemblement (UFDR) dirigé par Michel Djotodia. Dès le mois de novembre 2004, des raids militaires sont lancés dans plusieurs villes du pays notamment Birao au Nord-Est. Les combats s'intensifient en 2006. L'accalmie s'observe le 19 avril 2007 avec l'accord de paix signé entre le gouvernement et l'UFDR. Seulement, ce sera de courte durée car dès décembre 2012, la coalition rebelle *Seleka* formée des mouvements tels : la Convention des Patriotes pour le Salut du Kodro (CPSK) ; la Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix (CPJP) ; l'Union des Forces Démocratique pour le Rassemblement (UFDR) et le Front Démocratique du Peuple Centrafricain (FDPC) ; et dirigée par Michel Djotodia[182] lance des attaques armées contre le gouvernement de Bozizé.

Le 24 mars 2013, sous pression armée, François Bozizé s'enfuit de la Centrafrique, les rebelles Séléka entrent à Bangui, prennent le palais présidentiel, et Michel Djotodia s'auto proclame président de la République. Dès lors, La violence s'intensifia partout en Centrafrique. Après son arrivée au pouvoir, la Séléka est officiellement dissoute en septembre 2013 par Michel Djotodia. Mais elle va se muer en une multitude de groupes armés dont les combattants, poursuivant une logique d'accaparement des biens par la violence, terrorisent les populations en particulier dans le nord et le centre du pays, riche en ressources minières. Cette situation a

[180] P. Ndoumai, *Indépendance et néocolonialisme en Afrique bilan d'un courant dévastateur*, Paris, l'Harmattan, 2011, p. 107.
[181] G. Gerold et M. Merino, « L'effondrement de l'État centrafricain au cours de la dernière décennie : origines de la crise et quelques idées pour en sortir », *Note d'analyse* n°08/2014 de la *Fondation pour la recherche stratégique*, Avril 2014, p. 2.
[182] D. Biyoque et A. Tamekamta, « Dynamique des réponses sécuritaires de la CEEAC à la crise centrafricaine », *Note d'analyse du GRIP* n°6, 25 mars 2014, p.4. Disponible sur www.grip.org

provoqué la réaction de milices d'autodéfense (les Anti-Balaka). De cette description, il en ressort une connotation ethno-religieuse au conflit puisque, ces anti balaka sont majoritairement des chrétiens du sud alors que la Séléka est l'apanage des musulmans du nord de la Centrafrique. L'escalade des violences entre les centrafricains atteint son paroxysme au mois de septembre 2013 à Bossangoa, où les combats font une centaine de victimes. Le Tchad fait aussi parti des pays de la CEEAC où règne l'insécurité.

b) Le Tchad

Quand on revient sur l'histoire politique de la république Tchadienne on se rend compte que ce pays semble être l'un des plus tumultueux d'Afrique centrale. Il a été marqué par une récurrence des rébellions et la fréquence des coups d'Etats. Le Tchad accéda à l'indépendance et à la souveraineté internationale le 11 août 1960, sous la présidence de François Tombalbaye[183]. Ce pays bascule dans une longue période d'agitation politique. L'expérience pluraliste est de courte durée car dès 1962, tous les partis politiques à l'exception du Parti Progressiste Tchadien (PPT) sont suspendus de même que l'assemblée nationale pluraliste[184]. Le Tchad entre donc dans le régime du parti unique ce qui provoque la naissance des mouvements d'opposition : le Front de Libération Nationale du Tchad (FROLINAT) en 1966, le Conseil Démocratique de la Révolution (CDR) crée en 1970 ; les Forces armées Populaires (FAP) dirigées par Goukouni Oueddei et les Forces Armées du Nord (FAN) dirigées par Hissène Habré[185]. En 1975, François Tombalbaye est assassiné à la suite d'un coup d'Etat perpétré par le général Felix Malloum. Il est lui-même renversé par Goukouni Oueddei à la suite de la première bataille de Ndjamena en 1979. Dès 1980, Goukouni Oueddei conforte son pouvoir à la suite de sa victoire lors de la seconde bataille de Ndjamena. Aidé par son alliée la Libye, Goukouni Oueddei décide en 1981, de la fusion du Tchad avec la Libye.

En effet, à l'issue de la visite du président Goukouni Oueddei à tripoli, un communiqué conjoint tchado-libyen est rendu public. Le premier point dudit communiqué indique en effet que les deux parties s'engagent à œuvrer pour la réalisation de l'unité complète entre les deux pays. Tandis que le onzième point stipule qu'elles ont décidé de réaliser la fusion et l'interaction

[183] A. Mback Wara, « La prévention des conflits dans la dynamique de l'intégration sous régionale en Afrique centrale » Mémoire de DEA en science politique, Université de Yaoundé II, 2007, p.59.
[184] A. Fogué, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire*, Paris, l'Harmattan, 2012, p.102.
[185] *Ibid*., p.103.

entre les deux peuples frères[186]. Cette situation a provoqué la réaction des personnalités africaines.

Le vice-président du Gouvernement d'Union Nationale de Transition (GUNT) le lieutenant-colonel Wadal Abdelkader Kamoungué avait qualifié de « mariage impossible » le projet de « fusion entre les deux peuples ». Tout en affirmant qu'il n'était pas possible de brader ainsi la souveraineté du Tchad, il est rejoint par le Dr Abba Sidick, ministre de l'enseignement supérieur du GUNT qui pense qu'un tel projet n'est en fait qu'une annexion pure et simple du Tchad par la Libye. Il précise par la suite que, ce projet viole les accords de Lagos[187]. De son coté, Abba Seid Mohammed, ministre de l'intérieur et de la sécurité, rejoint plus ou moins les précédentes personnalités et tente de faire quelques clarifications. Il dit : « il n'y a pas question de fusion politique entre le Tchad et la Libye. Le communiqué de tripoli était supposé marquer une unité naturelle entre deux peuples dont les sangs se sont mêlés pendant des siècles »[188].

Quoiqu'il en soit, toujours est-il que cette annonce de fusion du Tchad et de la Libye a provoqué un tollé général dans la classe politique tchadienne ce qui a exacerbé les tensions et accentué l'insécurité. En 1982, Goukouni Oueddei est renversé par Hissène Habré. Ce dernier instaure dès lors une dictature implacable. Avec le concours de sa police politique, la Direction de la Documentation et de la Sécurité (DDS), le régime d'Hissène Habré impose une répression féroce avec un ancrage sur les assassinats, la violence et la brutalité. Bref, ce régime a perpétré de nombreuses violations des droits de l'homme, avec un ancrage sur l'extermination des *hadjaraï*[189]. Bandjim Bandoum, ancien responsable de la DDS décrit le système de répression mis en place par Hissène Habré en des termes presque génocidaires : « quand on arrêtait une personne on la mettait en prison. Les détenus de la DDS n'ont jamais été présentés aux juges, ils crevaient en prison sous la torture, d'autres exécutés, d'autres mouraient de maladie. Tout *hadjaraï* était considéré comme dangereux. On commençait par les arrêter et on les exécutait »[190].

[186] *Cameroon Tribune* N°1972 du vendredi 9 janvier 1981, p.15.
[187] *Ibid.*
[188] *Cameroon Tribune* N°1991 du samedi 31 janvier 1981, p.16.
[189] Les *hadjaraï* sont un groupe ethnolinguistique localisé au centre du Tchad. Ils comptent environs 7 % de la population du Tchad.
[190] Hissène Habré. Traque d'un dictateur, film documentaire de Florent Chevolleau, produit par Sable rouge et tony COMYTY productions, 2009.

En 1990, Hissène Habré est chassé du pouvoir par Idriss Deby Itno. L'arrivée au pouvoir du MPS (Mouvement Patriotique du Salut), d'Idriss Deby inaugure un nouveau cycle de la vie politique tchadienne. Il annonce très rapidement la nécessité de rompre avec les vieilles habitudes des partis uniques et des seigneurs de guerre, prend des mesures de libéralisation, dissout la Direction de la Documentation et de la Sécurité (DDS), la police politique crée par son prédécesseur Hissène Habré et crée une commission d'enquête sur les crimes de ce dernier. Il annonce la rédaction d'une nouvelle constitution et fait formellement adopter le multipartisme en octobre 1991[191]. Tout proche du Tchad, le Cameroun connait aussi les problèmes d'insécurité.

c) Le Cameroun

Le terrorisme est un mode ancien de violence. Contrairement à ce que l'imagerie populaire et la grande majorité de l'opinion publique pense, parce que vivant dans une relative accalmie depuis l'époque des indépendances, le Cameroun n'est pas ce pays-là qui a vécu dans la paix totale. Ce n'est donc pas un havre de paix[192]. La dynamique de l'insécurité évoquée dans cette partie est celle ayant trait au problème du terrorisme de Boko Haram.

Boko Haram a été fondé en 2002 dans l'Etat de Bornou au Nord-Est du Nigeria par Mohammed Yusuf, lui-même disciple de Cheikh Ja'far Adam, un érudit du mouvement *Izala*[193]. Boko Haram est encore connu sous le nom de *jama'atu ahlis sunna lidda'awati wal-jihad* (peuple dévoué aux enseignements du prophète pour la propagande et la guerre sainte)[194]. C'est une secte terroriste radicale à forte connotation islamique qui prône entre autre l'application de la charia, condamne la démocratie, l'éducation occidentale, le sécularisme, le judaïsme, le christianisme, l'idolâtrie, le fait de travailler et collaborer avec un gouvernement

[191] Mback Wara, « La prévention des conflits… », p.56.
[192] Il convient de justifier cela par le fait que, l'histoire du Cameroun laisse transparaitre des épisodes tragiques qui ont créé un climat d'insécurité quitte à menacer la sécurité des populations et paralyser d'une manière ou d'une autre, la sous-région Afrique centrale: 1956-1960 première guerre d'indépendance ; 1960-1971 deuxième guerre d'indépendance, 1983-1984 tentatives de coup d'Etat, 1990 : réouverture démocratique accompagnée de vaste mouvement de contestation sociale, 1993-2002 : la guerre de Bakassi, 2000-2004 : insécurité liée à la montée du grand banditisme couplée des exactions du commandement opérationnel, 2008 : grave émeute de la faim à caractère sociopolitique, 2014 : début de la guerre contre Boko Haram, 2016 : début de la crise dite *anglophone* avec les revendications corporatistes.
[193] A. Pitroipa Raynesalgo, « Le Nigeria à l'épreuve du terrorisme : une analyse des racines sociohistoriques et politiques de la violence revendiquée par Boko Haram », Mémoire de maitrise en Science Politique, Université de Montréal, 2015, p. 72.
[194] P. Sadatchy, « Boko Haram. Un an sous état d'urgence », note d'analyse du GRIP, 03 juin 2014, Bruxelles, p.2. http//www.grip.org /fr/mode/1311.

non islamique[195]. Disposé à combattre la culture occidentale, Boko Haram s'inscrit dans la logique de l'hostile à la culture occidentale, se situe de ce fait sur les traces du mouvement Maïtstsine.

Dans une analyse de la complexité des menaces dans le lac Tchad, Didier Badjeck apporte d'amples éléments sur le positionnement politico-idéologique de ce groupe. Il pense que dans le fond, les causes politiques du terrorisme sont historiques. Mais dans le cas de Boko haram, elles manquent de lucidité et de cohérence. C'est ainsi qu'il déclare : « le groupe n'a jamais obéit à une logique stratégique hégémonique, mais d'essaimage d'unités tactiques dont les objectifs poursuivent plus une volonté de maintenir le chaos qu'à mettre sur pied une véritable organisation territoriale »[196] on comprend donc à travers cette affirmation, que le groupe Boko haram se différencie des autres nébuleuses terroristes à l'instar de Daech car, il ne répond pas aux canons de l'orthodoxie du djihadisme wahhabite et ne dispose non plus de connexions diasporiques. Mais comment comprendre son populisme actuel ? Nous sommes tentés d'affirmer avec certitude que pour bénéficier de son aura, Boko haram a joué sur la surexposition médiatique amplifiée par les médias étrangers.

L'offensive militaire nigériane du 14 mai 2013 contre cette organisation a eu comme effet la radicalisation et l'extension de cette nébuleuse dans les territoires voisins, notamment le Cameroun. Dans cette analyse, on peut tout de même s'interroger sur un fait. Boko haram est un mouvement dont l'épicentre se trouve au Nigeria. C'est de là où il est né. Mais comment comprendre ces attaques à répétition de Boko Haram contre le Cameroun ? A cette interrogation, le professeur Vincent Joseph Ntuda Ebode pense que la raison réside dans le fait que le Cameroun a été le premier pays en dehors du Nigeria à déclarer la guerre contre Boko haram de manière officielle ; aussi, la zone dans laquelle se trouve Boko haram est un espace qui lui permet de faire rapidement jonction avec le Tchad et la RCA en passant par le Cameroun, ce qui lui ouvre rapidement la voie d'un ravitaillement court soit du Sud-Soudan, de la Somalie ou de la Libye[197]. De ce fait, le Cameroun est donc pour cette nébuleuse terroriste, la voie la plus courte pour se ravitailler rapidement. Il était donc question pour elle de défoncer le mur imposé par le Cameroun.

[195] Sadatchy, « Boko Haram… », p. 3.
[196] D. Badjeck, « De la complexification des menaces aux réponses graduelles », *Honneur & Fidélité*, Edition spéciale mai 2017, p. 102
[197] Emission le Talk présentée par Babylas Boton, Africa 24, 2015.

Le groupe Boko haram se fait remarquer au Cameroun dès février 2013, par l'enlèvement de sept (07) français dans l'Extrême nord. Dans la nuit du 30 avril au 1er mai 2014, le poste frontière de Goulfey, dans le Département du Logone et Chari, est pris d'assaut par des individus non identifiés qui blessent grièvement un agent de la force publique et emportent son arme[198]. Trois jours plus tard, dans la nuit du 4 au 5 mai 2014, la brigade territoriale de gendarmerie de Kousseri est lourdement attaquée. Au cours de cette agression, l'on perd malheureusement un sous-officier supérieur de gendarmerie[199]. Mentionnons que cette attaque survient juste une dizaine de jours avant une autre incursion menée par Boko haram dans la bourgade de Waza contre la base d'une entreprise chinoise de travaux publics chargée du bitumage du tronçon de route Mora-Kousseri, sur la nationale N° 1. Au cours de cette attaque le sergent Abdoul Bouba, en service au Bataillon d'intervention rapide (BIR) est tué. Dix ouvriers chinois kidnappés, douze véhicules appartenant à l'entreprise et plusieurs tonnes d'explosifs emportés[200].

Outre les incursions et les enlèvements menés par Boko Haram au nord Cameroun, le premier contact purement opérationnel entre l'armée camerounaise et Boko Haram a eu lieu le 2 mars 2014 dans la localité de Fotokol[201]. Les forces de défense camerounaises, constituées d'unités d'élites et d'unités régulières, sont déployées pour empêcher l'occupation d'un moindre centimètre du territoire camerounais. Le 27 juillet 2014, tôt au petit matin, les éléments de la secte Boko Haram lancent un assaut d'envergure dans la localité de Kolofata, département du Mayo Sava, région de l'Extrême Nord du Cameroun[202]. Au cours de cette attaque, quatorze personnes sont tuées et 17 autres enlevées, dont l'épouse du Vice-premier ministre Amadou Ali, ainsi que Sa majesté Seini Boukar Lamine, lamido de Kolofata et par ailleurs maire de la localité, dont les résidences respectives étaient les cibles privilégiées[203]. Il est important de rappeler que, plusieurs autres incursions armées suivent notamment à Bargaram et à Kamouna, à Djibrili, Limani, Gouzda Vreket, Ashigashia, Kanguilari, Doublé, Amchidé, Kidjimatari,

[198] *L'oeil du Sahel*, n° 629 du 21 août 2014, p. 4.
[199] Il s'agit de l'adjudant-chef Daniel Dapsia
[200] M. Ahmed Kotoko, *La défense populaire au Cameroun. Comprendre un concept,* l'Harmattan, Paris, 2020, p.20.
[201] Interview de Raoul Sumo Tayou, spécialiste de l'histoire des Relations Internationales et des questions de défense et sécurité, accordé à Yanick Yemga, *Mutations* N°3897 du lundi 18 mai 2015, p.4.
[202] Propos liminaire du Ministre de la communication lors du point de presse du dimanche 27 juillet 2014, *Cameroon Tribune* du 29 juillet 2014, p. 4.
[203] *L'œil du Sahel*, n° 675 du jeudi 05 février 2015, p.4.

Zigagué, Fotokol, Mora, Waza, Dabanga… au cours desquelles les forces de défense et de sécurité camerounaises enregistreront des pertes sérieuses en vies humaines[204].

Les 15-16 octobre 2014, les localités d'Amchidé et Limani sont attaquées par les Boko Haram. De même, dans la nuit du 7 au 8 novembre 2014, le poste frontalier BIR de Kerawa, renforcé par les unités du Régiment d'Artillerie sol-sol (RASS) et du bataillon blindé de la reconnaissance (BBR) est également attaqué[205].

Le 28 décembre 2014 à 5 h, le poste d'Ashigashia dans le département du Mayo Tsanaga, arrondissement du Mozogo est à nouveau l'objet d'une agression brutale, d'une violence inqualifiable. En effet, la localité d'Ashigashia est la cible de 600 combattants intégristes lourdement armés, venus avec une logistique de pointe. Cet épisode tragique est rentré dans l'histoire car, pour la première fois, sur ordre du commandant de la 4eme Région Militaire Interarmée, l'armée de l'air est intervenue à travers un appui aérien d'un alpha jet armé de roquettes[206]. La localité est pilonnée, les combats durent plusieurs jours, et le 29 janvier 2015, Ashigashia est totalement libéré à 17 h précisément[207].

Le 4 février 2015 est resté une journée « gravée en lettres de sang » dans la mémoire des camerounais. En la ville de Fotokol est sérieusement prise d'assaut par les combattants de boko haram. Durant les quelques heures où la ville a été sous leur contrôle, les djihadistes de la secte Boko Haram ont massacré des dizaines de personnes. Dans leur folie meurtrière, ils ont fait près d'une centaine de victimes, tuées par arme à feu ou égorgées, et autant de blessés[208]. Ce sera l'un des plus grands massacres en ce siècle au Cameroun.

Boko haram utilise des engins explosifs improvisés (EEI). Ces armes ont fait de nombreuses victimes tant du côté des forces de défense que des populations civiles. Dans la nuit du 1er mars 2016, le capitaine Ekoumé du 47e bataillon d'infanterie motorisée (BIM) a trouvé la mort après que son véhicule ait sauté sur une mine près du poste de Gouzda Vreket

[204] S. Mountounjou Njikam, « Le problème Boko Haram et la riposte régionale des Etats du bassin du lac Tchad : une prise de conscience de l'africanisation du maintien de la paix », *Revue ivoirienne de gouvernance et d'études stratégiques*, n°15 (1) – juin 2022, p.47.
[205] D. Badjeck, « Sécurité aux frontières, victoire sur tous les fronts », *Honneur & Fidélité*, Edition spéciale mai 2015, p. 36.
[206] *Ibid*., p. 37.
[207] *Ibid*.
[208] Quotidien *Le Jour* n° 1865 du jeudi 05 février 2015, p.3.

dans le Mayo Moskota. Il y va de même pour ses camarades, le capitaine Ange Wadaî, les soldats Mahama Tabadam, Mba Fouda et Liem jean pierre qui ont été sérieusement blessés lors de cette explosion. Grégoire Djarmaïla, dans son récit du vécu quotidien de la lutte contre Boko haram complète cette liste d'atrocité :

> Le capitaine Matute Elvis est le tout premier officier mort à Limani le 25 février 2015 à la suite de l'explosion d'une mine au passage de son véhicule. Avant lui, trois militaires (le sergent Tagem et les caporaux Doume et Njifenji) sont morts à la suite de l'explosion d'un EEI sur la route Vreket-Mora. C'était le 16 novembre 2014. Dans les mêmes circonstances, le sergent Mekome et le caporal Ntsam y ont aussi péri. C'est le caporal Amana Edogué qui a inauguré le 31 octobre 2014 cette série noire des victimes des EEI lorsque son véhicule a sauté sur une mine sur la route de Fotokol[209].

Ce récit rend compte de la réalité insécuritaire qui règne au Cameroun. La transnationalisation et la systématisation de la violence de Boko Haram dans la partie septentrionale du Cameroun a eu un impact lourd en terme de bilan des victimes et des dégâts. Alphonse Tamekamta dénombre entre 2013 et 2016 1098 civils camerounais tués, 67 militaires camerounais tués, 3 policiers tués, une soixantaine d'attaques suicides, plus de 7 000 bœufs volés, plus de 150 000 déplacés internes[210]. Une réalité qui trouble la paix et menace la stabilité non seulement de ce pays, mais aussi de l'ensemble de la sous-région. Cette réalité, comme le relève plusieurs militaires de terrain est tout de même maitrisées. Le général de brigade Kodji Jacob (de regretté mémoire), soulignait déjà le caractère très affaibli de la secte Boko haram et le calme progressif qui s'installait dans la région. Il s'exprimait alors en ces termes : « il y a un calme bien qu'il soit relatif. La secte est très affaiblie elle est maintenant dispersée et ses éléments en débandade »[211]. René Claude Meka, Chef d'état-major des armées va plus loin et souligne à cet effet que :

> Dans l'extrême nord, grâce aux efforts combinés de nos forces, des armées sœurs de la sous-région et du dispositif de la Force Mixte Multinationale (FMM), la menace terroriste a considérablement reculé. Le potentiel opérationnel des djihadistes a été réduit de façon significative et la cohérence de leur dispositif a été détruite. Affaiblis et désorganisés, ces derniers n'arrivent plus à mener pour ce qui est du territoire camerounais, que de lâches attentats kamikazes et des actions de prédations dirigées contre les populations civiles[212].

[209] G. Djarmaïla, « Le déminage, l'autre bataille », in *Cameroon Tribune* N°11062 / 7261 du lundi 28 mars 2016, p.10.
[210] A. Tamekamta « Lutte contre Boko Haram et restriction des droits de l'homme au Cameroun : effets et contre-effets », consulté sur www.absp.be le 31/08/2020 à 13h03.
[211] *Cameroon Tribune* N°11062 / 7261 du lundi 28 mars 2016, p.11.
[212] Interview du General de Corps d'Armée Réné Claude Meka, Chef d'état-major des Armées, *Honneur & fidélité,* édition spéciale mai 2017, p.22.

Le caractère violent de Boko Haram au Cameroun atteste de ce que la paix et la sécurité sont menacées. La photo ci-dessous en est une illustration de la terreur que vivent les populations de l'Extrême nord du Cameroun, du fait des agissements de Boko Haram.

<u>Photo 1</u> : Une habitation incendiée d'un village dans l'Extrême nord du Cameroun par Boko Haram.

<u>Source</u> : www.actcameroun.com consulté le 11 aout 2020 à 19h05 à Yaoundé.

d) L'Angola

Pour comprendre la dynamique de l'insécurité en Angola, il importe de relever que, dans ce pays, les revendications nationalistes se sont structurées autour de trois mouvements: Le Mouvement Populaire pour la Libération de l'Angola (MPLA) fondé par Mario de Andrade et dirigé par Agostinho Neto dès 1957 ; Le Front National pour la Libération de l'Angola (FNLA) d'Holden Roberto, soutenu par le Congo de Mobutu, la Chine, Israël, la France, la Roumanie; et enfin l'Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola (UNITA) de Jonas Savimbi soutenue par les États-Unis.

Le 25 avril 1974, un groupe de capitaines de l'armée portugaise renverse le régime dictatorial de Marcello Caetano au Portugal. Les trois mouvements indépendantistes commencent à se battre les uns contre les autres pour le contrôle de la capitale. La ville sombre alors dans l'émeute et les pillages. En très peu de temps, le MPLA prend possession de la capitale Luanda et proclame le 11 novembre 1975, la République populaire d'Angola de son coté à Huambo, l'UNITA et le FNLA proclament la République Démocratique d'Angola[213]. A partir de ce moment, le pays s'enfonce dans une atroce guerre civile aux apparences ethniques, mais dont les contours épousent la confrontation bipolaire post guerre froide. En 1991, les accords de Bicesse aboutissent à un cessez-le feu et à l'organisation d'élections générales supervisées par les Nations Unies. Selon Abel Hubert Mback, le MPLA remporte avec 49 % des suffrages contre 40 % pour l'UNITA. Ces résultats furent contestés car, Jonas Savimbi, leader historique de l'UNITA, dénonce des fraudes. Aussitôt, il reprend les armes[214]. Ce conflit a duré vingt-sept années et ne prit fin que le 4 avril 2002 avec la signature d'un traité de paix entre l'UNITA et le gouvernement d'Eduardo Dos Santos ; ceci suite à la mort sur le théâtre des opérations militaires, le 22 février 2002, de Jonas Savimbi leader de l'UNITA.

Durant le conflit angolais, le pays d'Agostino Neto était divisé en zones contrôlées d'une part par les factions rebelles de l'UNITA ; et d'autre part, par le gouvernement de Dos Santos. Cette résistance de l'UNITA est du fait de ses soutiens externes mais aussi de l'exploitation des richesses du sol et sous-sol angolais. C'est pourquoi, durant cette période, chaque zone disposait de ses propres droits et franchises et gérait, de façon autonome ses intérêts diplomatiques, commerciaux, financiers et militaires[215]. Alain Conchiglia du Monde Diplomatique analyse dans le même sens et explique que, l'UNITA, bien que n'exerçait pas un contrôle monopolistique sur les gisements diamantifères du pays, il était établi que le trafic des gemmes lui procurerait les moyens financiers d'un État, et par conséquent ceux de poursuivre la guerre en dépit de sa marginalisation aux plans régional et international[216]. Ce conflit a causé beaucoup de dégâts en Afrique. De même que la situation au Congo Brazzaville.

[213] Fogué, *Enjeux géostratégiques…* p. 70.
[214] Mback Wara, « La prévention des conflits … », p .57.
[215] A. Mbembe, « À la lisière du monde : frontières, territorialité et souveraineté en Afrique », *Bulletin du Codesria*, n°3 et 4, 1999, p. 22.
[216] A. Conchiglia, **«** Cuisant échec des Nations unies en Angola », *Le monde diplomatique*, 1999 consulté le 22 avril 2018 sur www.mondediplomatique.fr

e) **Le Congo Brazzaville**

L'histoire du Congo Brazzaville est marquée par les moments de turbulences politiques avec un ancrage sur la violence et insécurité. L'analyse sociohistorique de la conflictualité congolaise à partir de la guerre civile dès après 1990, nous permet de comprendre que ce pays d'Afrique centrale n'a pas lui aussi échappé au cycle infernal de la violence. Entre juin 1997 et décembre 1999, le Congo Brazzaville a vécu une véritable guerre civile. Pour la comprendre il faut remonter l'histoire.

Le Congo accède à la souveraineté internationale le 15 août 1960 sous la dénomination de République du Congo. Son premier président, l'abbé Fulbert Youlou, est renversé trois ans plus tard au cours d'une révolution populaire en août 1963, qui porte au pouvoir Alphonse Massamba-Débat, un ancien président de l'Assemblée nationale. Dans un contexte marqué par des difficultés économiques, toute chose qui provoque une instabilité politique, Alphonse Massamba-Débat est contraint de démissionner le 2 aout 1968 de la présidence de la République sous la pression d'un conseil national de la révolution qui réunit civils et militaires. C'est ainsi que le 31 décembre 1968, le commandant Marien Ngouabi devient le nouvel homme fort du pays. Dès lors, il imprime au Congo une orientation marxiste. Rebaptisée République populaire du Congo dès janvier 1970, le Congo traverse des situations d'instabilités. Marien Ngouabi est assassiné le 18 mars 1977 et remplacé par le colonel Yhombi-Opango. En 1979, le colonel Denis Sassou-Nguesso succède à Yhombi-Opango. Réélu président en 1984, puis en 1989, Sassou-Nguesso doit faire face à une opposition grandissante, alimentée par la dégradation économique.

Du 25 février au 8 juin 1991 se tient au palais du peuple la conférence nationale souveraine. À l'issue de celle-ci, une nouvelle constitution est adoptée. Elle abolit les références marxistes et institue une démocratie pluraliste. Des lors, le processus démocratique congolais démarre par les élections locales et régionales le 3 mai 1992[217], suivies des élections législatives multipartites, et bouclées par les élections présidentielles qui se tint les 2 et 16 aout 1992[218]. Au premier tour, Pascal Lissouba arrive en tête avec 35,9 %. Il est suivi de Bernard Kolelas (20,3%), Denis Sassou Nguesso (16,9 %), André Milongo (10,2 %), Thystère Tchicaya (5,8

[217] Y. Koula, *La démocratie congolaise « brulée » au pétrole*, Paris, l'Harmattan, 1999, p.20.
[218] *Ibid*., p. 21.

%), Joachim Yhombi Opango (3,5 %)[219]. Il est intéressant de relever une analyse au vue de ces résultats. Denis Sassou Nguesso, alors Président de la République, est battu au premier tour des élections présidentielles. Il devient donc, le premier et le seul chef d'Etat africain en fonction dès après les conférences nationales souveraines des années 1990 à perdre les élections aux premier tours. Cela témoigne d'un profond désir de la part du peuple, d'un changement de système. Au second tour, Pascal Lissouba remporte l'élection présidentielle (avec 61,3 % de voix contre 38,7 % pour Bernard Kolelas), grâce au soutien de Denis Sassou Nguesso. Il devient donc le premier Président démocratiquement élu du Congo Brazzaville. Son mandat est de 5 ans.

A partir de 1997, à l'approche de l'élection présidentielle les rivalités entre les acteurs politiques dégénèrent en de violents affrontements armés de hautes intensités qui donnent lieu à une guerre civile. En effet, à partir de juillet 1993, on assiste à la naissance des milices armées : les ninjas de Bernard Kolelas, les cobras de Denis Sassou Nguesso, les zoulous de Pascal Lissouba, les requins de Thystère Tchicaya et enfin les faucons de Joachim Yhombi Opango[220]. Le conflit congolais part d'un incident qui a lieu le 2 juin 1997.

Ce jour-là, les agents de la force publique affectés à la garde de Joachim Yhombi Opango se rendent à Brazzaville en provenance d'Owando. En passant par Oyo, le fief de Denis Sassou Nguesso, ces derniers sont sauvagement agressés. Un doigt accusateur est porté sur les milices favorables à Sassou Nguesso notamment le commandant Pierre Aboya et Engobo Bonaventure dont un mandat d'amener est délivré contre eux par le procureur général près de la Cour suprême, Henri Ballard. Le 5 juin 1997, six blindés prennent position autour de la résidence de Sassou Nguesso à M'pila. L'objectif étant de faire exécuter le mandat d'amener contre le commandant Pierre Aboya et Engobo Bonaventure. Mais, dans un entretien avec François Soudan, Denis Sassou Nguesso fait une autre lecture de ces tristes évènements. Il affirme :

> Je pense que le président Lissouba n'était pas prêt à organiser une élection présidentielle et li cherchait l'application d'un article de la constitution qui disait que si pendant la campagne électorale, l'un des candidats venait à mourir, le Président de la République était autorisé à prolonger son mandat et à renvoyer l'élection à plus tard. Il cherchait donc cet incident pour que l'élection n'ait pas lieu. Je pense qu'il n'était pas sûr de la gagner[221].

[219] Koula, *La démocratie congolaise…* ,p. 20.
[220] *Ibid.*, p.28.
[221] « Le président Denis Sassou Nguesso. Le pouvoir et la vie », film documentaire de François Soudan et Jean Baptiste Farran produit par IDM et Nyala Production, 2016.

On peut donc comprendre qu'il s'agit là, d'une bataille pour le contrôle du pouvoir dans ce pays d'Afrique centrale. Ce 5 juin 1997, les premiers coups de feu qui détonnent, marquent ainsi le début d'une guerre atroce, la guerre de Brazzaville, qui s'achève avec l'éviction de Pascal Lissouba du pouvoir au profit de Denis Sassou Nguesso le 14 octobre 1997.

Il était question dans cette section, de scruter les situations de violence et d'insécurité qui affectent les pays de la CEEAC et compromettent la paix et la sécurité en Afrique centrale sur ces vingt dernières années. Il est tout de même important, de s'intéresser cette fois ci, aux enjeux du golfe de guinée et à l'insécurité transfrontalière Cameroun-Tchad-RCA communément baptisé « le triangle de la mort »[222].

3- La transnationalisation de l'insécurité dans l'espace CEEAC : une menace à la paix et à la sécurité en Afrique centrale

La zone Afrique centrale est secouée par les menaces tant à l'intérieur des Etats qu'aux abords et confins de ceux-ci. Cette situation d'insécurité compromet la paix, la stabilité et la sécurité de la CEEAC. Ainsi, il est question dans cette section, d'analyser les menaces sécuritaires dans le golfe de guinée avec un ancrage sur l'enjeu de cette partie tout en précisant ses répercussions sur l'ensemble de la communauté des Etats de l'Afrique Centrale. Il est également question dans cette section de faire une endoscopie de l'insécurité transfrontalière Cameroun-Tchad-RCA.

a) L'enjeu du golfe de guinée et les menaces sécuritaires : la permanence du danger pour les Etats de la CEEAC

Le Golfe de Guinée, perçu comme une réalité aux visages multiples, est principalement considéré comme l'espace géopolitique qui va de la Côte d'Ivoire à l'Angola. C'est un vaste territoire où sept capitales politiques sur douze (soit 58,3%) ont une façade maritime donnant sur la baie : Accra, Lomé, Porto Novo, Libreville, Malabo, Luanda et Sao Tomé. Par ailleurs, il regroupe huit capitales économiques (Abidjan, Accra, Lomé, Cotonou, Lagos, Douala, Bata,

[222] « Le triangle de la mort » renvoie aux frontières communes du Tchad, du Cameroun et de la RCA où le phénomène des coupeurs de route s'est enraciné et transformant ainsi cette zone en espace dangereux. Lire I. Saibou, « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », *Polis/R.C.S.P. /C.P.S.R.* Vol. 13, Numéros 1-*2*, 2006.

Pointe Noire) et 12 ports importants (Abidjan, Accra, Lomé, Cotonou, Lagos, Warri, Port Harcourt, Douala, Port Gentil, Pointe Noire, Matadi, Luanda). Seuls les ports de Lagos et de Port Harcourt ont une capacité de plus de 15 millions de tonnes par an chacun.

Par ailleurs, les côtes du golfe de Guinée sont également parsemées d'une multitude de petits ports. Cet espace est riche en ressources de toute nature. Le Nigeria, le Cameroun et l'Angola sont classés parmi les principaux pays halieutiques de la sous-région avec 300 000 tonnes par an. Le Golfe de Guinée est en outre parsemé de champs pétroliers, s'accompagnant généralement d'une abondante quantité de gaz naturel, au large de la quasi-totalité des côtes des Etats concernés. En outre, si la présence de la deuxième réserve forestière du monde, ainsi que d'une multitude de fleuves et bassins (Congo, Niger, Sénégal…) rallongent cette liste des richesses, il y a lieu d'ajouter les ressources humaines.

Il faut également noter que la population du golfe de Guinée, plus de 300 millions d'habitants, est un concentré de la mondialisation où anglophones, lusophones, francophones et hispanophones se retrouvent. C'est également une zone aux fortes potentialités agricoles et pastorales. Les ressources minières du sous-sol (or, diamant, fer, cobalt, uranium. coltan.) constituent une autre caractéristique de cette zone. Si la RDC est considérée comme un scandale géologique, de nombreux autres pays sont abondamment pourvus en ressources naturelles du sous-sol. En raison de ces nombreuses richesses, cette zone est devenue à la fois une aire de transit des trafics de tout genre et un site de confrontation, de rivalité et de convoitise entre puissances.

Le golfe de Guinée est situé entre les eaux maritimes du Nigeria et de l'Angola. Il est parsemé de myriades d'îles et de presqu'îles, riche en gisements pétroliers en haute mer et sur la terre ferme. Cette région concentre de nombreuses cités portuaires densément peuplées, notamment : Lagos, Douala, Malabo, Pointe Noire, Sao Tomé et Libreville. Les pays du golfe de Guinée ont des économies peu diversifiées et sont pour certains, très dépendant de l'or noir. Cette forte concentration des réserves pétrolières et cette forte présence humaine entraînent des activités commerciales très intenses en voies de communication : maritime, aérienne et routière. On note aussi le jeu des puissances étrangères dans cette zone et le développement des actes de piraterie.

Le golfe de Guinée, producteur de pétrole dès l'aube des indépendances africaines, est devenu ces dernières décennies une surface de jeux politico-diplomatiques entre acteurs locaux et étrangers, mais surtout un espace d'enjeux géopolitiques pour le contrôle de ses abondantes ressources naturelles et humaines. Concomitamment à son érection comme zone d'intérêts stratégiques, objet de toutes les convoitises y compris de la part de réseaux criminels, cette région est devenue un espace dangereux du fait de l'insécurité transfrontalière qui s'y est généralisée à l'ensemble des pays. Le Golfe de Guinée est au centre de gros enjeux pétroliers qui suscitent des envies diverses. A en croire Etanislas Ngodi, le golfe de guinée disposerait d'un des plus grands gisements sous-marins de pétrole connus au monde. Avec 24 milliards de barils de pétrole de réserves prouvées, cette partie du continent, qui est une synthèse de l'Afrique occidentale et de l'Afrique centrale, est de loin la première région pétrolière africaine, avec des pays comme le Nigeria, l'Angola et la Guinée équatoriale, qui figurent au peloton de tête des producteurs de pétrole du continent[223].

Considérée pendant plusieurs décennies par la communauté internationale comme une région à risque du fait de la présence de nombreux Etats fragiles, sortant de guerre ou encore en conflit, l'Afrique centrale et particulièrement le Cameroun et la Guinée équatoriale font face à l'émergence d'une nouvelle forme d'insécurité. a en croire l'historienne Gisèle Rose Ndo'o, « La particularité de cette insécurité est qu'elle provient de la mer et est pratiquée par des individus appartenant à des groupuscules organisés, sorte de nébuleuse dont le mode d'action équivaut à celui des bandits de mer qui écumaient la méditerranée dans les récits anciens »[224]. La piraterie maritime est longtemps localisée au large du Nigeria. Mais, telle une pieuvre, elle étend désormais ses tentacules dans les eaux maritimes et territoriales défiant même au passage toute l'armada sécuritaire mis sur pied pour l'endiguer. Dès lors, la menace est fortement à prendre au sérieux car, la multiplication des actes de piraterie avec prise d'otages notamment dans le littoral camerounais, donne une impression désagréable qu'on s'achemine petit à petit vers ce qu'on pourrait qualifier de « somalisation de la côte camerounaise »[225].

La criminalité dans le golfe de guinée résulte essentiellement des activités de piraterie maritime et de criminalité terrestre, apparait également comme l'œuvre des bandes armée, des

[223] E. Ngodi, « L'Afrique centrale face aux nouveaux enjeux sécuritaires du XXIe siècle », *Codesria. L'Afrique et les défis XXI*[ème] *siècle*, 5-9 décembre 2011, Rabat, p. 6.
[224] G R. Ndo'o, « Piraterie maritime : Vers une « somalisation » des côtes camerounaises ? », *Enjeux* n°41 Octobre - Décembre 2009, p.77.
[225] *Ibid*.

complicités des compagnies multinationales, des pays industrialisés et des Etats africains qui participent à sa production et ou à sa régulation. A en croire Eric Suyru, ce phénomène, qui se décline essentiellement en criminalité maritime et terrestre, fait l'objet, au moins dans son aspect maritime, de préoccupations au sein de la communauté internationale[226]. En effet, le Conseil de Sécurité de l'ONU, à travers sa résolution 2039 du 29 Février 2012, a recommandé la tenue effective d'un sommet de Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la piraterie maritime et les vols à main armée dans le golfe de Guinée.

Dans le golfe de Guinée, on assiste à une criminalité liée à la forte richesse naturelle de cette partie d'Afrique. Ainsi, nous pensons que cette criminalité met en jeu des luttes de pouvoir dans cet espace politique dans le but de contrôler les positions de rente pétrolière et de nombreuses autres ressources naturelles. Elle est l'œuvre des groupes et mouvements politico-armés ou paramilitaires qui s'investissent dans la compétition politique en contestant, de ce fait, par le truchement de la violence armée, la légitimité des autorités centrales des Etats. Cette conflictualité se cristallise toujours sur le contrôle et la gestion de la rente pétrolière et minière. Il faut relever dans la suite de ces analyses que, les acteurs dominants sinon importants sont des bandes armées criminelles répertoriées dans le golfe de Guinée. On peut citer entre autre : Front de Libération de l'Enclave du Cabinda (FLEC) en Angola ; du *Movement for the Survival of the Ogoni People (MOSOP),* du *Movement for the Emancipation of the Niger Delta (MEND)* au Nigeria ; du *Bakassi Freedom Fighters (BFF)* dans la péninsule de Bakassi au Cameroun[227].

Dans le golfe de guinée, la menace sécuritaire est perceptible à travers la présence des bandes armées dangereuses qui, pour se structurer, procèdent par des attaques contre des plateformes d'exploitation pétrolière offshore avec un ancrage sur les sabotages et les prises d'otages. Au-delà, il y a aussi que ces criminels attaquent les navires marchands sur les eaux internationales ou près des côtes. Le politologue congolais Fweley Diangitukwa fait une description du mode opératoire des pirates :

> Les pirates arrivent en général dans des petites embarcations rapides (de type Zodiac) armés d'armes automatiques et de RPG et ouvrent le feu afin de faire ralentir le navire. Une fois cet objectif atteint, ils montent à bord et prennent l'équipage en otage. Les attaques se déroulent

[226] E. Suyru, « La coopération sécuritaire dans le golfe de guinée à l'épreuve de la criminalité transfrontalière. Etat des lieux et esquisse de solution » Mémoire de Master en Relations Internationales, option intégration régionale et management des institutions communautaires, Université de Yaoundé II-IRIC, 2011, p.27.
[227] M L. Ropivia, « Criminalité et activités illicites dans le Golfe de Guinée : interprétation, critique et typologie », in *Piraterie et Terrorisme : de nouveaux défis sécuritaires en Afrique Centrale*, Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé, 2010, p.222.

> également quand les navires se trouvent au mouillage, les pirates prenant possession du navire après l'avoir approché à la nage. Il arrive que l'équipage soit abandonné en mer ou tout simplement assassiné[228].

Au regard de ce qui précède, nous pensons qu'il s'agit ici d'une sorte de criminalité publicitaire ou spectaculaire où ces groupes armés cherchent à exister et à se faire connaitre bref à attirer l'attention. Le comportement des bandes armées qui agissent dans le cadre de la piraterie maritime dans le golfe de guinée (guerre des ressources) amène également à penser qu'ils s'apparentent clairement à des terroristes. Qu'en est-il de l'insécurité le long du confins Tchad-Cameroun-RCA ?

b) L'insécurité transfrontalière dans les confins Tchad-Cameroun-RCA : la persistance d'un phénomène criminel

L'un des problèmes majeurs dont certains Etats africains sont confrontés après plus de cinquante ans d'indépendance est sans conteste celui de l'insécurité transfrontalière. Les menaces transfrontalières sont une réalité en Afrique. Elles sont une forme de menaces qui s'opérationnalisent entre deux ou plusieurs États frontaliers. Elles s'implantent progressivement dans le continent sur la base d'un certain nombre de réseaux, de motivations, d'idéologies et de modes opératoires construites pour atteindre des objectifs précis.

Certains Etats sont d'une manière générale, incapables d'assurer de façon optimale le contrôle de leurs frontières. Cette situation est de facto aggravée par les multiples sollicitations auxquelles ils sont exposés, parfois dans un contexte de pauvreté rampante. Cette incapacité est par ailleurs amplifiée par la longueur des frontières à contrôler et la géographie hostile qui quelques fois caractérisent les espaces frontaliers. Ainsi, cette fragilité structurelle de certains Etats et la longueur des frontières qui les caractérisent, rendent possible la naissance des espaces de non-droit, des angles morts du contrôle des frontières et les vastes espaces qui sont devenus des territoires de nombreuses milices et des bases arrières de tous les bandits et trafiquants. Ces catégories d'acteurs y mènent des activités qui mettent en péril les frontières des Etats. Jean jacques Federick Otou va plus loin et explique que :

[228] F. Diangitukwa « Terrorisme et piraterie dans le Golfe de Guinée : esquisses de solutions », in *Piraterie et Terrorisme : de nouveaux défis sécuritaires en Afrique Centrale*, Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé, 2010, p.104.

> L'Afrique Centrale en général, encore moins la frontière Cameroun-RCA, n'échappe pas à la mondialisation de la criminalité transfrontalière qui se caractérise par sa spontanéité, son imprévisibilité et la fluidité de ses actes et qui apparait comme une entrave à la réalisation harmonieuse et rapide du processus d'intégration en Afrique centrale. La pauvreté et l'instabilité des secteurs institutionnels avec les Etats faillis à l'instar de la RCA, font le lit d'une criminalité transfrontalière avec la circulation incontrôlée des criminels et des armes de petit calibre. Ajoutées à cela, l'absence d'une véritable politique de frontières et la mauvaise gouvernance[229].

En 2012, Cyril Musila, professeur de Géopolitique des conflits africain à l'Université Libre des Pays des Grands Lacs (ULPGL) à Goma (RDC), commet une étude où il distingue cinq principaux phénomènes pertinents pour qualifier l'insécurité transfrontalière dans le pourtour du lac Tchad. Ainsi, on peut citer en effet : le banditisme militaire transfrontalier et le vagabondage des groupes armés, le trafic d'armes légères et de produits de contrebande (carburant, produits pharmaceutiques, véhicules et pièces détachées), le braconnage transfrontalier et le trafic du bétail, le trafic d'êtres humains et de documents d'identité et enfin l'insécurité foncière transfrontalière[230]. Cette insécurité transfrontalière est un véritable obstacle au développement sous régional.

Il est intéressant de s'appesantir sur la notion de criminalité frontalière pour mieux cerner la dynamique de l'insécurité transnationale. Le droit pénal définit la criminalité comme : « l'ensemble des infractions à la loi pénale commises pendant une période de référence dans un pays déterminé »[231]. Cette acception de la criminalité doit être mise en lien avec la nature transfrontalière des actes c'est-à-dire, le fait qu'ils soient commis de part et d'autre d'une frontière, en utilisant celle-ci comme un facteur de camouflage. Il s'agit de commettre un crime dans un Etat quelconque et de passer la frontière pour se réfugier dans un autre Etat, rendant difficile la traque au regard des dispositions et coutumes internationales qui régissent une telle poursuite. La nature des crimes qui relèvent de cette catégorie est à peu près connue. Selon les Nations unies, entrent dans cette catégorie : le trafic des migrants, le trafic de drogue et de précurseurs, le trafic illicite des produits commerciaux (armes à feu, ressources naturelles, médicaments…), le terrorisme, la piraterie, la traite des personnes. La criminalité transfrontalière peut-être définie comme toute forme de criminalité qui s'épanouit par-delà les

[229] J J. Otou, « Analyse Étiologique et Posologique de la Criminalité Transfrontalière en Afrique Centrale à l'aune des Incursions des Bandes Armées à la Frontière Est Cameroun », *Revue Africaine sur le Terrorisme*, Vol 7, n° 2, décembre 2019, p. 124.
[230] C. Musila, « L'insécurité transfrontalière au Cameroun et dans le bassin du lac Tchad », Note de IFRI, Programme Afrique subsaharienne Juillet 2012 consulté le 23 août 2020 sur www.ifi.org
[231] S. Guinchard et T. Debard (dir.) *Lexique des termes juridiques*, 20e édition, Paris, Dalloz, 2013, p. 275.

frontières et à la faveur de celles-ci. Elle trouve un terrain de jeu favorable en Afrique, au regard de la faiblesse relative des Etats africains à assurer un contrôle optimal de leurs frontières.

Issa Saïbou, dans son analyse du phénomène des coupeurs de route fait une remarque intéressante : « Depuis le milieu des années 1980, les confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad sont des espaces de désordre où l'autorité de l'Etat peine à s'imposer du fait de la prolifération des bandes armées de rebelles, de trafiquants divers et de bandits de grand chemin connus sous l'appellation de « coupeurs de routes »[232]. Le chef d'escadron Damango Guy Bertrand pour sa part, fait le même diagnostique du côté de la RCA. Il pense que, le phénomène des coupeurs de route en République Centrafricaine des années 80, s'est amplifié et a gagné toutes les régions du pays. Cette situation a alimenté la prolifération des armes légères et de petit calibre, le braconnage et le braquage[233].

Cela se vérifie par le nombre croissant des attaques de ces bandits toute chose qui a provoqué la désertion des dizaines de milliers de personnes de leurs villages. De même, l'accès aux champs et aux marchés s'est rendu quasi impossible. Les importations acheminées par les principaux itinéraires commerciaux sont réduites, en particulier celles en provenance du Cameroun puisque les risques d'attaques sont élevés. Cette réalité met donc en évidence l'insécurité qui règne tout au long des frontières entre le Cameroun, la RCA et le Tchad.

Otou federic pose une analyse sur cette question. Il pense que, l'ouverture des frontières, avec la mondialisation, place l'Afrique centrale au cœur de la criminalité transfrontalière[234]. Cette situation se révèle au plus fort du fait que, l'Afrique centrale est tantôt perçue comme zone de provenance ou de destination, tantôt comme zone de transit. Ainsi, elle est progressivement envahie par une forme de criminalité qui méprise les frontières étatiques. Parlant toujours de la criminalité, il soutient :

> Ce phénomène constitue depuis des décennies une préoccupation sécuritaire importante en Afrique centrale en générale, et plus particulièrement dans le triangle de la mort, en particulier. Longtemps incarnée par le phénomène des coupeurs de routes, cette forme de criminalité a connu des mutations importantes au niveau de la zone frontalière Est du Cameroun depuis plusieurs années à la suite des multiples crises que connait la République Centrafricaine. En plus de

[232] Saibou, « La prise d'otages … », p.119.
[233] G. Damango, « Actes assimilés au terrorisme en Centrafrique », in *Piraterie et Terrorisme : de nouveaux défis sécuritaires en Afrique Centrale*, Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé, 2010, p.237.
[234] F. Otou, « Analyse Étiologique et Posologique de la Criminalité Transfrontalière en Afrique Centrale à l'aune des Incursions des Bandes Armées à la frontière Est Cameroun », in *Revue Africaine sur le Terrorisme*, Vol 7, N° 2, Décembre 2019, p.123.

> l'explosion des coupeurs de route, il y a eu une montée en puissance de la criminalité transfrontalière entrainant de nouvelles formes de menaces qui sont perpétrées en territoire camerounais par des groupes armés, mettant à mal la sécurité dans cette zone[235].

Les coupeurs de route sont des associations de bandits opérant à la lisière des territoires frontaliers et spécialisés dans l'attaque des véhicules privés ou de transport en commun, le vol du bétail ou le dépouillement des villageois. Les cibles d'attaque de ceux-ci intègrent les hommes d'affaires, les postes de douane et de gendarmerie. Pour mieux comprendre ce phénomène de « coupeur de route », il est important de retracer son histoire, de comprendre son mode opératoire et d'en déterminer les cibles. En effet, le phénomène de coupeur de route relève de la grande criminalité et du grand banditisme. Celui-ci transcende les frontières nationales et se manifeste au Cameroun, au Tchad et en RCA à travers trois modes. D'abord, par les embuscades classiques sur les axes routiers contre des convois. Ensuite, par les prises d'otages dans les villes ou les localités rurales. (Ceci permet aux coupeurs de route d'exiger des rançons). Enfin, par les rapts du bétail avec détournement d'itinéraire des troupeaux.

C'est ainsi qu'on assiste à la résurgence de cette forme de criminalité rurale à la suite des multiples guerres civiles qui ont jalonnées l'histoire politique du Tchad et la RCA et du fait de la crise économique. Dans la partie Nord du Cameroun, la pratique d'embuscade sur les routes s'est doublée au milieu des années 1990. Ce phénomène de coupeur de route s'est fait un nom dans les années 1980 car, elle naît et se développe dans la partie Nord-Ouest de la RCA et passe au Cameroun par le département du Mbéré dans l'Adamaoua. Ce phénomène occupe ensuite toute la bande frontalière du Cameroun, qui devient un véritable « zarguinaland »[236].

Les modes opératoires des acteurs de l'insécurité transfrontalière présent à la frontière Est du Cameroun ressemblent à tous ceux qu'on peut observer dans les cas similaires, à l'Est de la RDC, au Darfour, à l'Est du Tchad ou encore en Somalie. On peut recenser des enlèvements, le vol de bétail et pillages des villages, les attaques d'autorités, et la falsification de l'identité camerounaise. On constate clairement qu'on se situe pleinement dans la professionnalisation du gangstérisme dans le Bassin du Lac Tchad, la militarisation du crime[237]

[235] Otou, « Analyse Étiologique … », p.123.
[236] C. Seignobos, « Le phénomène Zarguina dans le Nord Cameroun : coupeurs de route et prise d'otages, la crise des sociétés pastorales Mbororo », *Afrique contemporaine* N°239, 2011, p.36.
[237] I. Saïbou, « Les mutations polémologiques du banditisme transfrontalier en Afrique centrale » *Enjeux* n°33 octobre-décembre 2007, p.12.

le long de la frontière orientale du Cameroun et de ses voisins et enfin l'instrumentalisation des frontières par les bandes armées en général et les coupeurs de route en particulier.

Le regain d'intensité du banditisme transfrontalier en Afrique centrale est concomitant à l'ouverture démocratique, du fait de transitions politiques belliqueuses[238]. Il s'agit précisément d'un état de belligérance criminogène suscité par la dissémination des armes, la multiplication et la transnationalisation des groupes armés para étatiques ou résolument privés. C'est avec la recrudescence de la violence politique en RCA à partir de 2003 que des phénomènes jusque-là catégorisés parmi les activités annexes des bandes rebelles tchadiennes, nigériennes ou congolaises en quête d'approvisionnement, sont érigés en raison d'être d'une nouvelle race d'hommes armés organisés et équipés pour les besoins de la tâche. Issa Saïbou expose à cet effet l'idée selon laquelle :

> Ces groupes dont la scène centrafricaine offre le cadre le plus illustratif, traduisent la fin de la phase de maturation du banditisme de grand chemin et son évolution potentielle vers une guérilla à la colombienne. Si, pour l'instant, l'on est fondé de douter de l'existence d'un profil idéologique de ceux qu'on appelle communément les *Zaraguinas* en RCA, quelques indications de terrain permettent néanmoins de conjecturer sur une tendance vers davantage de militarisation et d'institutionnalisation de la criminalité transfrontalière : la tendance au passage progressif de « bandes » vers les « organisations » et la tendance à la prise de contrôle territorial[239].

L'insécurité transfrontalière dans les abords du bassin du lac Tchad s'inscrit dans l'histoire des dynamiques sociopolitiques et économiques de cette région commune au Cameroun, à la République centrafricaine, au Niger, au Nigeria et au Tchad, et qui sont fondées notamment sur l'élevage bovin et le nomadisme pastoral. Nous pouvons remarquer que cette insécurité trouve ses origines dans des facteurs ethno-historiques, économiques, et politiques.

En effet, l'histoire des peuples installés depuis des années dans le pourtour du lac Tchad révèle que dans certaines ethnies (notamment les Guiziga), le vol était fortement incrusté dans les mœurs. Il était légitime et remplissait ainsi trois fonctions dans la société : une fonction initiatique, une fonction économique et une fonction politique[240]. La balkanisation de l'Afrique du fait de la colonisation a fait que ces peuples se retrouvent éparpillés dans plusieurs Etats de la zone du lac Tchad favorisant ainsi la transnationalisation des comportements illicites puisque

[238] Saïbou, « Les mutations polémologiques… », p.13.
[239] *Ibid*.
[240] Z. Kalgong, « le pays mundang du nord Cameroun : vie politique et administrative sous mandat français (1916-1946) », Mémoire de Maitrise à l'Université de Yaoundé I, 2004, p.20.

de part et d'autres des frontières des Etats du lac Tchad, on y retrouve des groupes sociologiques identiques.

Du point de vue économique, la criminalité transfrontalière développe des activités économiques florissantes aux abords du lac Tchad. Jérémie Nchoutpouen renseigne que la dangereuse activité des coupeurs de route repose à 90 % sur le commerce du bétail[241]. Il prend l'exemple du Cameroun et cite principalement les troupeaux de bœufs qui constituent non seulement la principale source de richesse des éleveurs du nord, mais aussi le principal objectif des bandits de ce côté[242].

Pour ce qui est du facteur politique, il faut remarquer que, l'instabilité que connaissent certains pays du pourtour du lac Tchad entre 1990 et 2012 a provoqué non seulement la circulation des armes et la transmigration des groupes politico-militaires dans cette zone. Ainsi s'est développé un banditisme militaire transfrontalier. Au-delà, relevons au passage, le facteur lié à la porosité des frontières, la faiblesse de la coopération entre les forces de l'ordre de part et d'autres des frontières et les contraintes internationales liée aux limites du droit de poursuite en territoire étranger. Alain Fogue pense dans le même sens :

> Le phénomène de coupeurs de route est urbain, rural mais beaucoup plus transfrontalier Son développement est concomitant à celui de la circulation des armes légères et de petits calibres en Afrique centrale du fait de la multiplication de crises politico-militaires, voire de guerres dans la sous-région. Ces armes qui se distinguent par leur faible encombrement et donc leur transport facile, sont un atout pour la mobilité des coupeurs de route qui vivent le long des routes, dans les périphéries des villes et dans les campements aux abords des villages. Par bandes de 3 ou 30, ces brigands, adeptes du fétichisme[243].

Le général Ahmed Kotoko Mahamat dresse un état de cette insécurité transfrontalière dans un style historique, avec un bilan chiffré qui suscitent l'émoi et la douleur :

> Le 16 novembre 2013, un groupe armé venu de la RCA envahit Gbiti, petite bourgade de la région de l'Est-Cameroun, dans le département de la Kadey. Le bilan des affrontements avec les forces de Défense camerounaises se chiffre à un mort et un blessé du côté des militaires camerounais, un mort et un blessé dans la population civile. Quelques semaines plus tard, au petit matin du 31 décembre, deux militaires et un gendarme sont tués à Ondiki, petit village frontalier situé dans l'Arrondissement de Ketté, dans le même département de la Kadey, par une bande armée encore venue de la République Centrafricaine ; avec eux, trois autres civils, dont le chef du village. Au-delà de ces incursions offensives, la région de l'Est accueille aussi près de

[241] Jérémie Nchoutpouen, 60 ans, sous-officier supérieur de gendarmerie à la retraite, le 20 août 2019 à Yaoundé.
[242] *Idem.*
[243] A. Fogue, « Approche géopolitique des coupeurs de route au Cameroun », *Enjeux* n°33 Octobre-Décembre 2007, p. 33.

> 200 000 réfugiés centrafricains, au sein desquels se sont glissés des hommes armés qui n'hésitent pas à provoquer des incidents sur leur terre d'accueil[244].

Les confins du lac Tchad sont minés par le phénomène de coupeurs de route, véritable banditisme transfrontalier. L'expression coupeurs de route désigne une forme de criminalité rurale qui se caractérise par le mode opératoire des malfaiteurs qui, pour avoir leurs victimes à leur merci, entravent leur libre circulation en érigeant sur leurs passages des barricades à l'aide des troncs d'arbres et grosses pierres[245]. Communément appelés *Zaraguina*, les coupeurs de route ne sont rien d'autre que des bandits, des bandes de criminels bien organisées et bien armées qui tuent, enlèvent contre rançon, et pillent et incendient les habitations. C'est le phénomène des coupeurs de route est un phénomène récurrent dans cette zone qui se manifeste en embuscades et raids sur des campements isolés et en vol de troupeaux. Joseph Vincent Ntuda Ebode fait remarquer qu'une autre pratique de la criminalité transfrontalière liée au phénomène de coupeurs de route consiste en des prises d'otages[246].

Les coupeurs de route agissent donc par attaques à mains armées, braquages et embuscades, exactions et prises d'otages. Nous pouvons aussi remarquer que, les coupeurs de route et les autres trafiquants, acteurs du banditisme transfrontalier, s'investissent dans les trafics illicites. Ainsi, ils assurent la liaison entre les fournisseurs et les acquéreurs (utilisateurs) d'armes. En mars 2013, une cargaison de 1 400 munitions (kalachnikov) de calibre 7,62, acquise au Tchad et en transit à Amchidé (Cameroun) pour le Nigeria, avait été saisie par une patrouille mixte de gendarmes et policiers camerounais[247].

Les coupeurs de route procèdent par des embuscades sur la route, des enlèvements et demande de rançons. D'après un rapport de la compagnie de gendarmerie de Guider sur la criminalité transfrontalière Cameroun-Tchad-RCA, il est plausible de constater qu'entre 2007 et 2009, vingt-deux (22) attaques des coupeurs de route ont été enregistrées dans le seul département du Mayo Louti au Cameroun[248]. Dans le même ordre, on dénombre cent quarante-

[244] M. Ahmed Kotoko, *La défense populaire au Cameroun. Comprendre un concept*, Paris, l'Harmattan, 2020, p.19.
[245] M. Tankeu, *Enquête au cœur du phénomène des coupeurs de route*, Paris, l'Harmattan, p.11.
[246] J V. Ntuda Ebode, « L'insécurité transfrontalière dans la zone RCA-Tchad-Cameroun et l'initiative tripartite », in *Piraterie et Terrorisme : de nouveaux défis sécuritaires en Afrique Centrale*, Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé, 2010, p.151.
[247] Quotidien l'*Actu*, n° 395 du vendredi 15 mars 2013, p.10.
[248] Tankeu, *Enquête au cœur …* pp.113-117.

six (146) personnes enlevées et retenues comme otage. Ces statistiques inquiétantes, le sont plus lorsqu'on sait plus de 70 millions de francs CFA ont été versés pour les rançons.

Le banditisme transfrontalier impacte systématiquement sur la sécurité et le vécu quotidien des populations. Il est à l'origine de nombreuses conséquences au rang desquelles : le déplacement des populations ; la destruction des infrastructures de base ; la paupérisation de la population ; la fuite des investisseurs ; la destruction de la faune et des espèces protégées. Notons également à cette importante liste, un lourd bilan humain. Au-delà des précédentes statistiques, Alain Fogue renseigne qu'à cause de la professionnalisation des coupeurs de route, entre janvier et août 2007, 111 cas de crimes ont été enregistrés[249]. Le nombre de personnes déplacées entre le Cameroun, la RCA et le Tchad entre avril 2005 et juillet 2006 s'évaluait à 20.000[250]. De plus, dans la seule localité de Guider dans la région du Nord Cameroun, le matériel saisi entre les mains des coupeurs de route en trois ans, atteste de ce que ce phénomène est une préoccupation sécuritaire majeure et qui nécessite une riposte coordonnée. Il s'agit alors des ustensiles de cuisine et ration alimentaire ; des flèches ; des gilets pare-balle de fabrication artisanale ; des pistolets automatiques Browning ; des chargeurs garnis de 5 cartouches de 9m/m ; des motocyclettes ; des kalachnikovs ; des téléphones portables et une somme d'argent de plus de 80.000.000 FCFA[251].

Le phénomène des coupeurs, eu égard à son impact, est devenu une préoccupation politique et géopolitique. L'analyse du caractère complexe de l'insécurité en Afrique centrale nous a permis d'examiner les facteurs internes et les facteurs externes liés à cette insécurité. Par ailleurs, il a été question de faire une endoscopie ou mieux, une analyse sociohistorique de la conflictualité en zone CEEAC. Cela a conduit à un résultat inquiétant : les pays de la zone CEEAC vivent dans une insécurité marquée par les crises et conflits diversement déclenchées et qui ont des impacts sur la vie socio politique, économique et l'avenir de la sous-région CEEAC. Face à cette situation, des actions sont entreprises au niveau de la communauté sous régionale.

Parvenus au terme de ce chapitre portant sur la complexité de l'insécurité en Afrique centrale, il était question de ressortir globalement les facteurs de la conflictualité ou mieux, les

[249] Fogue, « Approche géopolitique… », p. 34.
[250] *Ibid*.
[251] M. Tankeu, *Enquête au cœur du phénomène des coupeurs de route*, l'Harmattan, Paris, pp.113-117.

mobiles de la transnationalisation de la violence en Afrique centrale. En outre il était important de faire une analyse sociohistorique conflictogène et crisogène de l'espace CEEAC. Il en ressort au terme de cette étude, que les conflits en Afrique centrale trouvent leurs fondements aussi bien dans des facteurs internes qu'externes. L'enjeu des espaces maritimes et transfrontaliers a fait que la criminalité y prenne corps de façon à inhiber tout élan de développement socio-économique. Toutefois, face à ce caractère complexe de l'insécurité, les pays de la CEEAC ont engagé des actions en vue de faire face à la menace de façon plus prégnante. Le Cameroun dans cet élan s'appuie sur un cadrage normatif et politico-diplomatique pour contribuer à la restauration de la paix et la sécurité en Afrique centrale.

CHAPITRE II : LES DETERMINANTS POLITIQUES ET JURIDICO-DIPLOMATIQUES DE LA CONTRIBUTION DU CAMEROUN A LA RESTAURATION DE LA PAIX EN AFRIQUE CENTRALE

La participation du Cameroun aux opérations de paix est la matérialisation de l'effectivité de sa politique étrangère. La politique étrangère est par définition, l'instrument par lequel l'Etat tente de façonner son environnement politique international. Elle s'appréhende comme la projection par les Etats de leur vision de la société et du monde, à un moment historique donné de leur évolution, selon leur capacité, soit pour maximiser les intérêts, soit pour minimiser les risques[252]. Comme tous les Etats de la scène internationale le Cameroun a une politique étrangère dont les fondements et les réalisations reposent en grande partie sur la vision que cet Etat se fait de l'environnement extérieur ainsi que de la sauvegarde de ses intérêts nationaux. Ainsi, l'action extérieur du Cameroun vise d'abord la stabilité et la sécurité du territoire national ; la défense et la sauvegarde de la souveraineté et de l'indépendance qui sont elles-mêmes les garantes de la stabilité des institutions étatiques. Cet objectif stratégique a conduit à la structuration de deux tendances importantes dans le déploiement international du Cameroun, notamment la mise en œuvre de la politique régionale des cercles concentriques de sécurité et l'affirmation quasi-inébranlable de l'attitude de neutralité par rapport aux conflits internationaux et régionaux. L'autre objectif stratégique des relations internationales du Cameroun est celui de la promotion de la consolidation de la paix et l'entente entre les nations[253]. Ce chapitre rend compte des déterminants juridico-politique et diplomatiques de la participation du Cameroun dans les initiatives internationales de paix et de sécurité.

A- LES ENGAGEMENTS STATUTAIRES A LA CHARTE DE L'ONU, L'UNION AFRICAINE ET LA CEEAC

La participation du Cameroun aux opérations de paix ne se fait pas de manière spontanée. Elle repose sur un socle juridique qui tient sur des engagements pris au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et des Communautés Economiques Régionales auxquelles il appartient. En tant que membre de l'ONU, la participation du Cameroun repose sur le respect des principes de la charte de l'organisation internationale, notamment les chapitres VI et VII.

[252] Mwayila Tshiyembe, *La politique étrangère des grandes puissances*, Paris, l'Harmattan, 2010, p.17.
[253] Y A. Chouala, « Le Cameroun dans les relations internationales : évolution et projection », *Revue Camerounaise d'Etudes Internationales*, Numéro double, Premier et deuxième semestre 2013, p.193.

1. Le respect des principes de la charte des Nations Unies : la paix comme valeur centrale dans la trajectoire politique du Cameroun

La charte des nations unies est le document de référence qui rend compte de la naissance, de l'organisation et des principes de l'ONU. Parfois appelée charte de San Francisco, cette convention internationale a été signée le 26 juin 1945 à l'issue de la conférence de San Francisco. Elle est composée de 19 chapitres et 111 articles. La Charte de l'Organisation des Nations unies fixe les droits et obligations des États membres et codifie les grands principes des relations internationales. Le préambule de la Charte des Nations unies exprime les idéaux et buts communs des peuples et des gouvernements. En tant que membre de cette organisation internationale, le Cameroun se déploie sous le respect des principes de celle-ci. Ainsi, la contribution du Cameroun aux opérations de paix s'appuie sur plusieurs principes.

a. Le principe d'égalité des Etats et le règlement pacifique des différends

La recherche de la paix est la base sur laquelle a été construite l'ONU en 1945, afin de préserver les générations futures de la guerre. Les Etats ont été guidés dans leurs actions par une doctrine de paix. Elle désigne une construction et une conception dogmatique cognitive, dont le model doit pouvoir par principe, s'appliquer dans tous les cas de rupture ou de menace de ruptures de la paix[254]. L'objectif recherché est alors le rétablissement et de la paix[255]. Ainsi, les éléments qui forment les discours, les déclarations et autres interviews du Président de la République du Cameroun, Paul Biya, l'on relève une redondance proclamatrice de préceptes éthiques et moraux, de la recherche et la promotion de la paix ainsi que de la démocratie[256]. Pour Paul Biya, la paix est un gage de toute construction d'un Etat démocratique, une paix sans laquelle le développement économique n'est possible.

L'un des mécanismes diplomatiques prises aux sources anthropologiques, traditionnelles, alliant la convivialité et l'hospitalité à l'Africaine sont librement déployés dans la stratégie diplomatique camerounaise[257]. La prévalence d'une certaine connaissance d'un lien

[254] A. Tite Amougui, « Le droit international et l'action diplomatique du Cameroun », in *Le Cameroun et le droit international,* Paris, Pedone, 2014, pp. 23-43.
[255] *Ibid*., p. 36.
[256] N. Mouelle Kombi, « Les prémices d'un rayonnement internationale du Cameroun », *Revue Camerounaise d'études internationales*, Numéro spécial, 2ème semestre, 2011, p.13.
[257] Amougui, « Le droit international … », p. 36.

personnel avec l'interlocuteur s'avère être nécessaire. L'une des voies usuelles étant le déploiement d'émissaires et d'envoyés spéciaux. La doctrine de paix chez Paul Biya est une construction au service de la fabrique de l'image de marque du Cameroun, elle s'appuie sur les valeurs de cohésion, de solidarité entre les peuples qui constituent en réalité le socle de la politique extérieure du Cameroun. Il s'agit donc, de la vision du Cameroun dans le monde.

La paix en réalité est un élément symbolique, un instrument de reconstruction, l'image et le rayonnement international du Cameroun. D'ailleurs, prenant la parole à la tribune des Nations Unies le 28 septembre 2007, le Président de la République du Cameroun Paul Biya déclarait que l'un des défis auxquels l'humanité fait face chaque jour est la paix et la sécurité. Ce sont des éléments dont le Cameroun reste très attaché[258]. Si la paix est une donnée fondamentale dans la politique extérieure du Cameroun, le principe de l'égalité reste tout de même un élément qui renforce la cohésion des nations et auquel le Cameroun reste fidèle.

Fondement de la coopération entre les peuples, le principe de l'égalité entre les Etats est énoncé au premier point de l'article 2 de la charte des Nations Unies dans les termes suivants : « l'organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres »[259]. Ce principe cardinal de l'ONU est repris et développé dans la résolution 2625 de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 24 Octobre 1970. En effet, cette déclaration rend compte des relations amicales et de la coopération entre les Etats. Elle figure aussi dans les chartes des organisations régionales de coopération. L'égalité souveraine des Etats signifie qu'ils ont les mêmes droits et obligations internationaux.

Le principe du règlement pacifique des différends est lui aussi énoncé dans la charte des Nations Unies, notamment au troisième point de l'article 2. Cette disposition stipule que « les membres de l'organisation règlent leurs différends par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationale ainsi que la justice ne soit pas mise en danger ». Ce principe qui fonde la participation camerounaise aux opérations de paix est inscrit dans les grandes orientations de sa politique étrangère. De même, il figure dans les objectifs poursuivis par plusieurs organisations régionales et sous régionales africaines notamment l'Union Africaine (UA) et la communauté économique des états de l'Afrique Centrale (CEEAC). Le

[258] Essama Essomba, « plaidoyer de Paul Biya pour la paix et la sécurité dans le monde », *Cameroon Tribune*, N°8944/5143 du 28 septembre 2007, p.3.
[259] Article 2 alinéa 1 de la charte des Nations Unies du 26 juin 1945.

Cameroun respecte aussi le principe de l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force.

Il est important de noter que, la sacralisation de ce principe dans les relations diplomatiques remonte au pacte Briand-Kellog de 1928. Il est repris dans la charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU) précisément au quatrième point de l'article 2. Ce dernier prohibe tout recours à la force de la manière suivante : « les membres de l'organisation s'abstiennent dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'interdépendance politique de tout Etat soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations unies »[260]. Comme les autres principes de la charte de l'ONU, ce dernier guide la philosophie de l'action internationale du Cameroun à travers une diplomatie qui s'investie dans les réflexions et négociations pour un climat de paix à travers le monde.

b. Le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et l'interdiction de recours à l'emploi de la force

Parlant du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, il est noté à l'article 2 alinéa 7 :

> Qu'aucune disposition de la présente charte n'autorise les nations unies à intervenir dans les affaires qui relève essentiellement de la compétence nationale d'un Etat ni n'oblige les Etats membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement au terme de la présente charte ; toutefois, ce principe ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coercition prévue au chapitre VII[261].

A l'analyse, on observe que, la seule exception à ce principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats est en effet la mise en œuvre du chapitre VII, lorsque les Nations Unies entreprennent une action pour le maintien de la paix. Dans ce sens, les souverainetés étatiques s'inclinent devant cette exigence de paix.

Le Cameroun en tant qu'Etat souverain, rejette donc toute ingérence dans les affaires intérieures des Etats, et s'abstient, en retour de s'ingérer dans celles des autres en raison du strict respect de leur souveraineté. Véritable principe cardinal et constatant de politique

[260] Article 2 alinéa 4 de la charte des Nations Unies du 26 juin 1945.
[261] *Ibid*.

extérieure, la non-ingérence est même considérée comme la dorsale de l'édification d'un nouvel ordre politique mondial. C'est ce qui ressort en filigrane du discours du président Biya Paul lorsqu'il affirme que :

> Nous insistons plus sur le respect de la souveraineté des Etats, sur la protection, sur la société internationale toute entière, de l'exclusivité, de l'autonomie et de la plénitude de leur autorité sur les sociétés qu'ils gouvernent autant que sur la préservation de leur inviolabilité extérieure : une telle action doit conduire notamment au respect scrupuleux de l'égalité des Etats, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de leur liberté de pouvoir à leur défense selon les plus appropriés[262].

L'attachement du Cameroun au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats dans les relations internationales confirme non seulement sa volonté à toujours inscrire son action internationale dans le respect du droit international, mais aussi, de contribuer au développement des relations pacifiques entre les Etats sur la scène internationale.

Si dans le droit international, la souveraineté s'entend comme la compétence et l'autorité légitime de l'Etat sur son territoire et la reconnaissance de celle-ci par les autres Etats, l'ingérence l'intérieure est d'emblée opposé à ce concept. Ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats, c'est aussi respecter la souveraineté de ces derniers. L'inverse est aussi vrai. S'ingérer dans les affaires internes des Etats c'est violer la souveraineté de ceux-ci et nier par ce fait même, leur capacité à s'autodéterminer sur la scène internationale. Le droit d'autodétermination apparaît comme une dimension forte de la souveraineté. Il suggère l'égalité de tous les Etats dans les relations internationales.

Ce droit a été affirmé dans la Charte des Nations Unies qui précise dans son article 1 alinéa 2 que les Nations Unies ont pour objectif de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe d'égalité de droit des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde. L'égalité souveraine renvoie non seulement à la reconnaissance à chaque Etat, de ses choix et de ses libertés tant sur le plan interne que sur le plan externe, mais aussi à la reconnaissance du droit de déployer la plénitude de ses compétences sur son territoire et l'obligation que les autres fassent de même sur leurs territoires respectifs. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes aujourd'hui consacré dans le droit international a émergé sous le sillage de la lutte contre

[262] Paul Biya, *Pour le libéralisme communautaire*, Lausane, ABC, 1987, p. 20.

l'impérialisme. C'est un droit qui s'est imposé au prix d'une lutte des peuples anciennement colonisés et opprimés contre la perpétuation de la colonisation dans certains territoires du globe.

Au début du XV^{e} siècle, dans les congrès internationaux et les conférences multilatérales, les populations asiatiques et africaines ont eu, à plusieurs reprises, à affirmer leur union dans le combat pour la reconnaissance de leur droit à l'autodétermination. Inspiré par le congrès des peuples de l'Orient de Bakou de septembre 1920, le Dr Du Bois a convoqué plusieurs congrès panafricains pour revendiquer, comme les asiatiques, la reconnaissance du droit des africains à disposer d'eux-mêmes. C'est dans le cadre du mouvement impulsé par le Dr Du Bois que Nkrumah, lors du cinquième congrès panafricain de Manchester de Mars 1945, a profité pour lancer un appel à l'union de tous les peuples dominés de la planète : « Nous proclamons le droit de tous les peuples colonisés d'assumer leur propre destin. La longue nuit est morte ! Peuples colonisés et peuples opprimés du monde entier, unissez-vous !»[263].

L'appel de Nkrumah trouve un écho favorable. Après la conférence panafricaine de Manchester, les peuples colonisés d'Afrique et d'Asie se sont réunis pour revendiquer leur droit à l'autodétermination. Lors de la conférence de Bandung de 1955, le leitmotiv de leur discours est resté le même. Il s'agit de la reconnaissance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. A la suite de plusieurs réunions organisées au Caire, la conférence de la solidarité des peuples d'Asie et d'Afrique confirme la démarche déjà entreprise à Bandung. Ainsi, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes revêt trois aspects : une dimension politique, une dimension économique et une dimension culturelle.

L'autodétermination dans le domaine de la culture renvoie à la reconnaissance aux peuples anciennement colonisés des droits fondamentaux en matière culturelle et de la capacité à assumer ces droits dans les relations internationales[264]. L'autodétermination économique implique quant à lui, la possibilité (reconnue aux peuples anciennement colonisés) de maitriser techniquement et juridiquement les ressources naturelles »[265]. S'agissant de l'autodétermination politique, elle renvoie à la reconnaissance du droit à chaque peuple à assumer sa responsabilité politique dans les relations internationales c'est-à-dire de pouvoir prendre des décisions importantes dans ce domaine. L'ONU avait étendu ces droits aux peuples encore sous l'emprise

[263] E. Jouve, *Le Tiers Monde dans la vie internationale*, Paris, Berger-Levrault, 1986, 2e édition, p.160.
[264] *Ibid.*
[265] *Ibid.*

des formes nouvelles de domination. Ainsi, l'exemple l'OLP (Organisation pour la Palestine Libre) illustre cet argument. Elle a été reconnue comme porte-parole du peuple palestinien dans les conférences internationales. De même, les mouvements de libération en Angola et au Mozambique ont-ils été reconnus en 1972 par l'ONU comme des représentants de leurs populations[266]. Au Cameroun, le droit à l'autodétermination politique est une expression constante de sa politique d'indépendance nationale. En effet, être autonome politiquement signifie aussi détenir une autonomie de décision et de libre arbitre en politique étrangère.

Le fait pour le Cameroun de revendiquer son autonomie de décision en politique étrangère est, comme le montre de nombreux exemples, non pas une manière de heurter les intérêts de certains acteurs internationaux ou de satisfaire ceux des autres, mais de défendre ses propres intérêts. Elias Limi fait savoir que, lorsque le gouvernement camerounais a pris la décision, après une période de rupture de treize ans, de renouer les relations diplomatiques avec Israël en 1986, la réaction des dirigeants de l'OLP ainsi que celle du Secrétaire général de la Ligue arabe, n'eut aucune influence sur cette décision[267]. Le président camerounais avait expliqué que cette décision qui n'était pas destinée à attirer la colère des autres partenaires du Cameroun dans la zone, relevait de l'exercice de la pleine souveraineté du Cameroun[268]. Lorsque le Cameroun siégeait en 2003 comme membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, dans l'exercice de sa pleine souveraineté, il avait refusé, malgré les pressions de la France et des Etats-Unis d'Amérique, de soutenir la position de l'une ou l'autre puissance au sujet de l'Irak. Face à la position pacifiste française et la position belliciste américaine, il avait choisi de circonscrire sa position dans la volonté de la majorité des membres du Conseil de sécurité.

C'est l'idée que le Ministre camerounais chargé des relations extérieures avait défendu devant le Conseil de sécurité, le 5 février 2003. Il faisait savoir que le Cameroun, à la suite des autres membres du conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, ne peut que recommander la mise en œuvre d'actions vigoureuses, robustes et décisives pour amener les autorités irakiennes, à coopérer pleinement avec les équipes d'inspection. L'analyse que l'on peut faire de cette déclaration est que, le Cameroun n'est pas prêt à sacrifier sa liberté d'autonomie en relations internationales. Assumer ses choix en relations internationales, c'est

[266] Jouve, *Le Tiers Monde …* p.160.
[267] Elias Limi, 66 ans, officier supérieur de l'armée de terre à la retraite, Yaoundé, 20 novembre 2024.
[268] N. Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996, p.49.

une manière pour lui, d'assumer sa responsabilité comme un Etat souverain qui agit non pas pour satisfaire les intérêts des autres Etats, mais pour satisfaire ses propres intérêts internes.

Principe chère à la diplomatie camerounaise, le respect de la souveraineté des Etats, doit en permanence être respecté par les acteurs internationaux étatiques ou non étatiques, afin d'éviter toute politique d'ingérence ou d'intervention dans les affaires intérieures des autres Etats. La recherche sans cesse constante de la paix, se hisse comme un véritable objectif fondateur de la participation du Cameroun aux opérations de paix. Cela s'observe par son adhésion aux principes des Nations Unies et la défense desdits principes. Les deux chapitres VI et VII résument l'action de l'Organisation des Nations Unies dans la paix et la sécurité internationale. Le maintien de la paix est devenu un outil important utilisé non seulement par l'ONU mais aussi les Etats membres pour les besoins diplomatiques et même de visibilité internationale.

La charte des nations unies confère au conseil de sécurité la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationale dont la base juridique se trouve dans les chapitres VI et VII de la charte. Ainsi, la tâche revient au conseil de sécurité en termes de dates et lieux pour le déroulement d'une opération de paix. Il l'établi en adoptant une résolution qui définit le mandat et les effectifs de la mission. Au terme de l'article 25, le Cameroun en tant que membre de l'ONU inscrit les décisions dans chacune de ses participations aux opérations de paix. L'adhésion du Cameroun aux mécanismes de paix aussi bien de l'union africaine (UA) que de la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), reste une marque déterminante de la participation du Cameroun à la promotion des valeurs pacifiques.

c. L'adhésion aux mécanismes de paix de l'union africaine (UA) et la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)

L'exigence de la paix comme valeur structurante des relations internationales ne doit pas seulement apparaître comme un slogan politique ou un idéal qui ne doit exister dans le concert des nations que par sa simple évocation. La paix n'est pas un acquis, elle doit être construite, c'est donc une construction permanente une quête inlassable. Le Cameroun a depuis longtemps adhéré à tous les instruments internationaux permettant de régler les litiges interétatiques. Le but de ces instruments est de maintenir les relations pacifiques entre les Etats au moyen des procédures de règlement des conflits créées à cet effet. Les modes de règlement

pacifique des conflits peuvent se faire à l'extérieur comme à l'intérieur des organisations internationales.

Les modes de règlement des conflits extérieurs aux organisations internationales peuvent se faire aussi bien par des voies diplomatiques que par des procédures instituées. Les premières sont généralement utilisées dans les conflits majeurs ou mineurs en vue de faciliter l'intervention d'une organisation internationale. Elles cherchent à trouver un terrain d'entente entre les parties en conflit. Elles permettent l'intervention d'un tiers par voie de négociation diplomatique dans le cadre des relations interétatiques, des conférences particulières ou encore des réunions périodiques. L'intervention peut aussi se faire soit par la médiation dans le but de proposer les bases d'un accord aux parties en litige ; soit par les bons offices en vue de faciliter entre ces dernières, la reprise des négociations. Les procédures instituées exigent le consentement des parties pour la constitution de l'organe de règlement des conflits. On distingue trois types : l'enquête, la conciliation et l'arbitrage.

L'enquête exige la mise sur pied d'un organisme impartial qui a la charge d'établir une connaissance exacte des faits afin de faciliter le règlement du conflit. L'organe d'enquête regorge en son sien en plus des nationaux des Etats en conflits, des personnes tierces choisies en raison de leur compétence dans le domaine. L'enquête est l'une des méthodes préférées par le Cameroun pour le règlement de la plupart des litiges frontaliers qui l'on opposé aux pays de la sous-région[269]. Le Cameroun a souvent créé des commissions mixtes avec ses voisins. Celle-ci avaient généralement pour mission d'établir la vérité sur les faits ayant entrainé des litiges et de trouver des solutions au conflit[270]. Il est important de préciser que, la conciliation est une méthode qui consiste à mettre sur pied une commission comportant des personnes ayant la confiance des parties en litige. Ces personnes sont chargées à la suite d'une procédure contradictoire, de trouver un accord entre les parties en conflit. Pour finir, l'arbitrage est une procédure définitive. Elle permet de régler le litige par l'institution de juges choisis d'un commun accord par les parties[271].

Les procédures de règlement des conflits peuvent aussi se faire dans le cadre des organisations internationales à vocation mondiale comme l'ONU, la Cour Internationale de

[269] D. Ruzié, *Droit international public,* Paris, Dalloz, 15e édition, pp.205-206.
[270] *Ibid*.
[271] *Ibid*., pp.207 -210.

Justice ou dans le cadre des organisations régionales. Au niveau des Nations Unies, la charte convie les Etats à régler leurs différends par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organisations ou aux accords régionaux ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix[272]. Aussi, le Conseil de Sécurité peut-il intervenir dans un conflit à la demande des parties en litige, d'un Etat membre ou non membre. Il peut aussi enquêter sur tout différend susceptible de porter préjudice à la paix et la sécurité internationale.

La charte institue la Cour Internationale de Justice comme organe judiciaire principal de l'ONU. Organe juridictionnel permanent et indépendant, la CIJ jouit d'un pouvoir de rendre les décisions obligatoires conformément au droit international. Hormis sa compétence consultative, elle a aussi une compétence contentieuse. Elle joue ainsi un rôle important dans le règlement des conflits interétatiques[273]. Les mécanismes de règlement des conflits au sein de la CIJ constituent pour les Etats membres, une voie propice au règlement pacifique des différends qui les opposent. La saisine par le Cameroun de la CIJ en 1994 dans le litige maritime et terrestre qui l'opposait au Nigeria n'a pas seulement confirmé la volonté de ce pays de toujours circonscrire son action dans le respect du droit international. Elle a aussi révélé la compétence de la Cour dans le règlement pacifique des conflits interétatiques. Ainsi, l'arrêt du 10 octobre 2002 a scellé le dénouement pacifique d'un conflit qui a failli connaitre une issue militaire.

2. Le respect des obligations dans le cadre de l'architecture africaine de paix et de sécurité

Le maintien de la paix et de la sécurité reconnu aux communautés économiques régionales d'intégration est inscrit au chapitre VIII de la charte des Nations Unies. A la lumière de ce texte, les organisations régionales ont la responsabilité de résoudre les affaires à caractère régional qui représentent une menace à la paix et la sécurité internationale[274]. Le dispositif institutionnel de l'ONU en matière du maintien de la paix et de la sécurité internationale définit clairement le principe de subsidiarité. Le principe de subsidiarité est fondé sur l'idée selon

[272] Article 33 al 1 de la Charte des Nations Unies.
[273] *Ibid*.
[274] B. Atangana, « L'Afrique à la quête du leadership régional : enjeux de la construction de l'unité Africaine autour d'un pôle de puissance », *Revue Camerounaise d'Etudes Internationales*, n°06, premier semestre 2014, p.71.

laquelle, une paix durable est plus vraisemblablement atteinte lorsque les mécanismes de résolution des conflits sont dirigés par des acteurs ayant une proximité culturelle, géopolitique et/ou stratégique à la crise.

Ce principe est constitué de deux paliers. Il s'agit pour le premier palier, de la subsidiarité entre l'ONU et les organisations régionales et le deuxième, entre les organisations régionales et sous régionales[275]. Le Cameroun est donc très impliqué dans ce processus d'africanisation des stratégies de paix et de sécurité en Afrique. L'importance des organisations régionales en matière de paix et de sécurité est clairement perceptible. Il est donc nécessaire de toujours renforcer la coordination des organisations régionales avec l'Organisation des Nations unies dans le sens des efforts pour la paix et la sécurité internationales.

Le chapitre VI, portant sur le règlement pacifique des différends, évoque les différentes strates pour les gérer. Il s'agit de : négociation, enquête, médiation, conciliation, arbitrage, règlement judiciaire, recours aux organismes et accords régionaux. Ainsi, l'article 35 donne mandat de saisine de l'organisation aux États parties, car tout membre peut attirer l'attention du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale sur un différend ou tout désaccord susceptible d'en engendrer un. Si les moyens et méthodes suscités ne parviennent à régler le différend ou en cas de menaces graves à la paix, alors le chapitre VII, intitulé action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression, entre en jeu, en encadrant les conditions d'intervention militaire.

À l'article 41, il est mentionné que le Conseil de sécurité peut, préalablement, décider des mesures n'impliquant pas l'emploi de la force : rupture des relations diplomatiques, interruption partielle ou totale des relations économiques, des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radioélectriques, etc. En cas de récidive ou d'inadéquation des mesures citées ci-dessus, alors le Conseil peut entreprendre (article 42), au moyen des forces aériennes, navales et terrestres, des démonstrations, des blocus et autres opérations exécutées par les catégories de force classiques. Dans ce dernier cas, la planification de l'emploi de la force est assurée par le comité d'état-major, composé des chefs d'état-major des membres permanents du Conseil de sécurité (article 47, alinéa 1 et 2).

[275] B. Yangouo, « L'Evolution de l'intégration sous régionale en Afrique centrale de l'AEF à la CEMAC (1919-2017) : permanences et mutations », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2019, p. 100.

La prolifération des conflits sur le continent africain, avait conduit les États membres de l'OUA à créer, à travers la Déclaration du Caire de juin 1993, le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits[276]. La paix étant un préalable nécessaire à la sécurité et au développement économique, ce mécanisme a été remplacé par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine, lancé officiellement au niveau des Chefs d'États, le 25 mai 2004. Le CPS est l'organe de l'Union africaine chargé de faire exécuter les décisions de l'Union. Le Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine est basé sur le modèle du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ses membres sont élus par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, de manière à refléter l'équilibre régional en Afrique, ainsi que d'autres critères, dont la capacité à contribuer militairement et financièrement à l'Union, la volonté politique de le faire, et l'efficacité de la présence diplomatique. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est composé de quinze membres. Cinq de ces membres sont élus pour un mandat de trois ans, et les dix autres pour un mandat de deux ans. Il est important de noter que, ce mécanisme de gestion des conflits a non seulement permis aux pays africains, de donner un contenu concret à la culture de la paix. Cette culture représente une aspiration forte pour l'ensemble des peuples de l'Afrique. Le conseil de paix et de sécurité a aussi et surtout donné à l'Afrique, l'occasion de capitaliser une expérience non négligeable dans la quête collective de recherche de solutions durables aux conflits.

Du mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'OUA, au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, il y a une volonté indéniable pour les Africains de prendre en main la résolution de leurs propres conflits. C'est ce que relève Delphine Lecoutre, opinant sur la question en ces termes :

> Ces deux étapes qualitatives ont matérialisé une volonté de résolution des conflits qui existait déjà au moment de la création de l'OUA, à travers l'établissement de la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage qui n'a, malheureusement, jamais fonctionné et la mise en place de différents comités *ad hoc* pour la résolution des conflits. Lesdits comités, poursuit-elle « qui ont pallié l'absence d'un mécanisme permanent ont, quant à eux, donné la preuve de leur efficacité. Ce n'est pourtant qu'au début des années 1990, avec la prolifération de conflits internes dévastateurs à travers le continent dans le contexte de l'après-guerre froide, que les États africains ont décidé de matérialiser cette stratégie en substituant à l'approche *ad hoc* un cadre permanent opérationnel et structuré[277].

[276] R. Adjovi, *Le projet d'une force africaine d'intervention,* Mémoire de DEA de Science politique, Université de Paris I, 1997, p.76.
[277] D. Lecoutre, « Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? », *Afrique Contemporaine*, n° 212, 2004-4, p. 132.

C'est dans cette perspective que le mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a été mis en place, en vue de contenir ou d'étouffer les conflits latents ou potentiels, et d'œuvrer à la gestion et à la résolution des conflits déjà éclatés. C'est à juste titre que Parfait Oumba reconnait que, pour mener à bien les missions dévolues au conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, celui-ci dispose des pouvoirs à savoir : l'anticipation, la prévention et le règlement des conflits[278]. Il faut noter que, l'intervention dans le cadre d'une opération de maintien de la paix ; les sanctions contre toute menace ou atteinte à la paix ; la mise en œuvre de la politique de défense commune ; la lutte contre le terrorisme ; la coopération avec les mécanismes régionaux et les Nations Unies dans la préservation et le maintien de la paix, sont aussi, autant d'objectifs assignés au conseil de paix et sécurité de l'union africaine.

La résolution des conflits, le maintien de la paix et de la sécurité sont devenus des objectifs prioritaires pour l'Union africaine. Kofi Annan affirmait déjà au 18e Sommet franco-britannique à Londres en 1995 : « Nous considérons qu'il appartient d'abord aux Africains de régler eux-mêmes leurs conflits. Notre rôle est de les y aider, de manière pragmatique »[279]. Cette volonté « d'africanisation de la paix » se justifie par le caractère exceptionnel et unique de la relation qu'entretient l'Afrique avec le maintien de la paix. Ainsi, l'appropriation des questions de paix et de sécurité par l'UA a influencé les orientations de la politique étrangère du Cameroun. Il s'agit par exemple des principes d'unité et solidarité. Ces principes constitutionnalisés fondent l'implication énergétique du Cameroun dans les opérations de maintien de la paix. Il s'agit en réalité de participer au processus de soutien aux Etats en difficulté. Aussi, à travers ce principe, le Cameroun sécurise son environnement proche (les Etats voisins) et lointain contre tout risque d'insécurité.

Pour renchérir cette idée, on peut aller plus loin dans l'analyse en évoquant l'idée du rejet de la politique d'achat massif d'armes. Au sens de la diplomatie camerounaise, la construction de la paix dans les relations internationales sous-entend aussi, le rejet de toute politique tendant à la recherche effrénée des armes militaires de plus en plus performantes. Le recours constant de certains pays au développement des industries d'armement et l'achat par d'autres des armes militaires modernes constituent une menace pour la paix et la stabilité internationale. Pour le Cameroun, prendre position contre le recours aux armes sophistiquées

[278] P. Oumba, « Effectivité du rôle du Conseil de paix et sécurité de l'union africaine dans la résolution des conflits », *Revue africaine d'études politiques et stratégiques*, numéro spécial, 2014, p.144.
[279] K. Annan, Déclaration au 18e Sommet franco-britannique, Londres, 30 octobre 1995.

dans les relations internationales est un moyen de contribuer à l'atteinte de l'un des objectifs fondamentaux des Nations Unies : le maintien de la paix et de la sécurité par la prévention et l'endiguement de toute forme de menace à la paix[280]. C'est pourquoi le président Ahidjo a eu à demander l'intervention des Nations Unies pour dissuader les Etats de développer les armes nucléaires à des fins militaires. Il s'exprimait ainsi en ces termes : « Nous pensons qu'il est urgent que les grandes puissances par la médiation des Nations Unies, s'entendent pour arrêter définitivement tous les essais nucléaires à l'usage militaire, et s'accordent sur un désarmement général, progressif, simultané, contrôlé et complet » [281].

Il est donc clair que pour le Cameroun, la limitation du développement des armes nucléaires militaires et la poursuite du processus de désarmement constituent des éléments importants de la construction et de la consolidation de la paix dans la société internationale. Ainsi, pour marquer son aversion à l'égard de toute politique orientée vers le développement des armes destructrices, il a signé et ratifié plusieurs traités multilatéraux relatifs au désarmement. On peut mentionner : le Protocole de Genève sur la prohibition, l'emploi à la guerre de gaz asphyxiants toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques du 17 juin 1925 ; le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau du 08 août 1963 ; le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes du 27 janvier 1967.

A cela il faut ajouter, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires du 1er juillet 1967 ; le Traité interdisant de placer les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol du 11 février 1971. Il est important de mentionner dans cette même veine, la Convention sur l'interdiction sur la mise au point de la fabrication du stockage des armes bactériologiques ou toxines et sur leur destruction du 10 avril 1972 ; la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage, de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction du 13 janvier 1993. Le Traité de Pelim Daba portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique du 11 avril 1996 ; le Traité sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction de décembre 1997 viennent compléter cette liste.

[280] Article 1er de la Charte des Nations Unies.
[281] A. Ahidjo, *Contribution à la construction nationale*, Paris, Présence Africaine, 1964, p.135.

Seuls deux accords n'ont pas encore pour le moment été signés par le Cameroun. Il s'agit de la Convention relative à l'interdiction d'utiliser les techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou à toute autre fin hostile du 18 mai 1977 et du Traité d'interdiction des essais nucléaires du 24 septembre 1996[282]. La signature par le Cameroun de nombreux accords multilatéraux en matière de désarmement montre sa volonté de contribuer au développement de la paix entre les nations. L'engagement du Cameroun au respect des statuts et des textes internationaux montre suffisamment que le Cameroun est un Etat encré dans la dynamique de construction d'un espace de paix et de sécurité aussi bien en Afrique que dans le monde. Au-delà des engagements statutaires, plusieurs autres considérations politico-diplomatiques déterminent sa contribution à la mise en œuvre et la construction permanente de la paix en Afrique.

B- LES CONSIDERATIONS POLITICO-DIPLOMATIQUES DE LA PARTICIPATION CAMEROUNAISE AUX OPERATIONS DE PAIX EN AFRIQUE CENTRALE

Les considérations politico-diplomatiques de la participation camerounaise aux opérations de paix en Afrique centrale sont de plusieurs ordres, parce que liées à la visibilité diplomatique mais aussi aux retombes économiques.

1. La recherche de la visibilité diplomatique et la sauvegarde de l'intégrité territoriale

La participation du Cameroun aux opération de paix, à travers les forces de défense et de sécurité, permet de glaner la visibilité diplomatique du pays au niveau internationale, et régionale. C'est aussi une marque de prestige, un moyen de sauvegarder l'intégrité du territoire national.

[282] F. Njako, « La contribution du Cameroun à la construction d'un espace de sécurité en Afrique centrale », Mémoire de DESS en Relations Internationales, Université de Yaoundé II-IRIC, 2001, p 118.

a. La recherche de la visibilité diplomatique

Le Cameroun de par son statut d'Etat souverain fait partie intégrant de la communauté internationale et par ricochet, est un acteur du système international. Ce statut met alors en perspective, sa participation à toutes formes d'initiatives de paix conduites par l'ONU ou les organisations régionales. Il s'agit d'une double contribution à la diplomatie internationale de paix et aux efforts de régionalisation sécuritaire africaine.

Ainsi, la participation des forces armées et police du Cameroun sur le théâtre des conflits africains répond à une exigence gouvernementale, de manifester l'appui et la contribution pour la bonne marche des efforts de la diplomatie internationale dans le cadre de l'extinction de nombreux foyers de tension, qui entravent au quotidien la paix et la sécurité en Afrique. Autrement dit, à travers ce canal, le Cameroun exprime sa solidarité et son engagement au profit des initiatives de construction de la paix et de la sécurité internationale. Par ailleurs, comme autre motivation de l'intérêt du législateur pour la participation du Cameroun aux opérations de paix se trouve cesse l'idée de réaffirmer sans cesse dans l'arène diplomatique internationale les principes d'une diplomatie de paix et de sécurité[283]. Cette option permet au Cameroun de proposer toujours la voix du dialogue et de la négociation entre les belligérants dans un conflit.

La régionalisation des questions de paix et de sécurité survient en Afrique avec le désengagement plus ou moins, des grandes puissances du champ sécuritaire. Cette mutation contextuelle a invité l'Afrique à prendre conscience de sa responsabilité dans ce domaine longtemps délaissé à l'occident. Il en résulte alors un renforcement des prérogatives et des actions des communautés économiques régionales dans la conduite des opérations de paix, prioritairement par les forces africaines. Ceci permet de saisir le sens des innovations apportées par l'Union africaine avec la mise sur pied d'un Conseil de Paix et de Sécurité.

Le Protocole portant création du Conseil de Paix et de Sécurité du 9 juillet 2002 sur la base de l'article 5 alinéa 2 de l'Acte constitutif de l'Union Africaine fait de ce dernier un organe subsidiaire. C'est pour lui conférer le caractère d'organe principal que se greffent les protocoles

[283] J N. Ndzie, « La participation des forces de défense camerounaise aux opérations de maintien de la paix en Afrique », Mémoire de Master en Relations Internationales option diplomatie, Université de Yaoundé II-IRIC, 2009, p. 30.

du 3 février 5 et 11 juillet 2003 qui corrobore avec l'article 5 de l'Acte constitutif de l'UA. Selon l'article 2 du Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité, ce dernier est un organe de décision permanent pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits Le Conseil de paix et de sécurité constitue un système de sécurité collective et d'alerte rapide, visant à permettre une réaction rapide et efficace aux situations de conflits et de crises en Afrique. L'article 3 du Protocole créant le CPS fixe les objectifs de cet organe.

Il s'agit de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, en vue d'assurer la protection et la préservation de la vie et des biens, le bien-être des populations africaines et de leur environnement, ainsi que la création de conditions propices à un développement durable. Il s'agit aussi d'anticiper et de prévenir les conflits. Lorsque des conflits éclatent, le Conseil de paix et de sécurité a la responsabilité de rétablir et de consolider la paix en vue de faciliter le règlement de ces conflits. L'autre objectif du CPS est de promouvoir et de mettre en œuvre des activités de consolidation de la paix et de reconstruction après les conflits ; de coordonner et d'harmoniser les efforts du continent dans la prévention et la lutte contre le terrorisme international sous tous ses aspects ; d'élaborer une politique de défense commune de l'Union, conformément à l'Article 4 (d) de l'Acte constitutif. A cela s'ajoute l'idée de promouvoir et d'encourager les pratiques démocratiques, la bonne gouvernance et l'état de droit, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect du caractère sacré de la vie humaine, ainsi que du droit international humanitaire, dans le cadre des efforts de prévention des conflits[284].

A l'analyse, on comprend que, le rôle majeur qui incombe désormais à ce conseil, qui adopte des résolutions et instruit des actions en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, témoigne de la responsabilité accrue des Etats africains, qui sont individuellement interpelés à un engagement plus fort en faveur de l'appui aux initiatives politiques et militaires pour la paix[285]. Ainsi, le Cameroun en tant qu'Etat membre de l'UA s'investit aux opérations de paix en raison de ses engagements statutaires envers le conseil de paix et sécurité.

[284] Article 3 du Protocole relatif à la création du conseil de paix et de sécurité de l'union africaine du 9 juillet 2003, pp.4-5.
[285] J L. Stalon, « L'Africanisation de la diplomatie de la paix », *Revue internationale et stratégique*, Vol. 2, n°66, 2007, p. 49.

Les opérations de paix constituent un instrument de façonnement du prestige diplomatique pour le Cameroun. La doctrine de paix chez le président Paul Biya est une construction au service de la fabrique de l'image de marque du Cameroun, elle s'appuie sur les valeurs de cohésion, de solidarité entre les peuples qui constituent en réalité le socle de la politique extérieure du Cameroun ou encore la vision du Cameroun dans le monde. La « paix » en réalité est un élément symbolique, un instrument de reconstruction de l'image et du rayonnement international du Cameroun. La doctrine de paix désigne une construction et une conception dogmatique cognitive, dont le model doit pouvoir par principe, s'appliquer dans tous les cas de rupture ou de menace de ruptures de la paix[286]. L'objectif recherché ici est le rétablissement et la considération ou la paix.

En effet, dans la constellation des éléments qui forment les discours, les déclarations et autres interviews du président Paul Biya, l'on relève une redondance proclamatrice de préceptes éthiques et moraux, la recherche de la promotion de la paix et la démocratie. Pour Paul Biya, la paix est un gage de toute construction d'un Etat démocratique, une paix sans laquelle le développement économique n'est possible. De ce fait, les mécanismes diplomatiques prises aux sources anthropologiques, traditionnelles, alliant la convivialité et l'hospitalité à l'africaine peuvent alors librement se déployer[287]. La prévalence d'une certaine connaissance d'un lien personnel avec l'interlocuteur s'avère être nécessaire. L'une des voies usuelles étant le déploiement d'émissaires et des envoyés spéciaux.

Le mode de communication diplomatique contenu dans les lettres d'introduction et autres documents diplomatiques met en exergue des formules d'appels et d'expressions à l'africaine : « Monsieur le président et cher frère », « peuples frères », « grand frère », « doyen ». Le président Paul Biya a créé à travers sa doctrine de la paix, un syncrétisme diplomatique qui aura permis de maintenir la paix conformément aux principes de bon voisinage de coopération amicale et de règlement pacifique des différends[288]. Ces principes de bon voisinage et de relations amicales sont des éléments indispensables pour que la paix et la

[286] A. Tite Amougui, « Le droit international et l'action diplomatique du Cameroun », in *Le Cameroun et le droit international*, Paris, Pedone, 2014, pp. 23-43.
[287] *Ibid*., p. 36.
[288]Amougui, « Le droit international … », p. 36.

concorde règnent entre les nations. L'attachement au droit international et à l'amitié entre les deux peuples frères est une valeur chère au Cameroun[289].

Dans une perspective de construction de l'image de marque du Cameroun, le président de la République sait bien que, transmettre le message aux chefs de missions diplomatiques accrédités à Yaoundé, c'est transmettre ledit message aux chefs d'Etats respectifs. De ce fait, il faut construire dans la mémoire collective de ses interlocuteurs l'image d'un Cameroun en paix, un pays pacifique, où la violence est proscrite dans son action internationale. C'est la raison pour laquelle dans le différend frontalier avec le Nigéria, le Cameroun a toujours privilégié la recherche d'une solution conforme au droit international. Pour ce faire, le Cameroun a saisi la cour internationale de justice pour la résolution de ce différend [290]. Cette position est reprécisée par Paul Biya lors de son adresse à la nation camerounaise en 1997 :

> L'attitude du Cameroun dans son différend avec le Nigéria sur la péninsule de Bakassi n'a cessé de s'inspirer des principes de la charte des nations Unies. Elle vise à favoriser un règlement conforme au droit international et à l'amitié entre nos deux peuples frères. Le Cameroun est un pays de paix, il faut défendre jalousement les intérêts du Cameroun, sa souveraineté, son intégrité territoriale, son indépendance cela n'exclut aucunement la recherche de relations confiantes avec nos voisins, fondée sur l'amitié et l'intérêt mutuels, la solidarité africaine à laquelle nous restons très attachés [291].

A l'évidence, le chef de l'Etat du Cameroun donne non seulement l'option choisie par rapport au différend de Bakassi, qui est celle du règlement pacifique, mais aussi, il se positionne en un apôtre de la paix. *In fine*, l'on doit cultiver et préserver la paix non seulement à l'intérieur du territoire, aussi et surtout aux frontières du Cameroun. Car, cela demeure l'objectif principal de la politique de bon voisinage prônée par le Cameroun[292]. Même s'il s'agit d'une paix qui s'apparente davantage à l'absence de crise, cette façon de faire contribue à projeter une bonne image à l'extérieure.

Si le discours, les décisions et les actes diplomatiques émergent comme matière épistémologique dans la doctrine de paix chez Paul Biya, il faut tout de même reconnaître que cette posture, fut-elle de principe, exprime une attitude engagée, car elle indique indirectement

[289] P. Biya, Discours devant le corps diplomatique à l'occasion de la présentation des vœux de nouvel an, Yaoundé le 4 janvier 1996.
[290] *ibid.*
[291] P. Biya, Message de nouvel an à la nation le 31 décembre 1997.
[292] P. Biya, Message de nouvel an à la nation le 31 décembre 2001.

l'option choisie pour faire valoir les droits territoriaux du Cameroun sur la presqu'île de Bakassi comme indiqué plus haut. En fait, puisant aux principes de la diplomatie camerounaise, à la charte des Nations-Unies et surtout aux sources anthropologiques et au droit traditionnel qui privilégient la négociation, la médiation, la conciliation et le bon office, le Président de la République veut garder la porte de la négociation et de la conciliation ouverte. A cet effet, le Cameroun doit être perçu positivement, et avoir une bonne image au concert des nations. C'est une méthode pacifique, certes plus longue, mais qui permet un rapprochement humain et une paix durable et sincère qui, dans le cas d'espèce est matérialisée à la suite du somment de *Greentree* par la restauration de la souveraineté du Cameroun sur la presqu'île de Bakassi.

Par ailleurs, selon la constitution camerounaise du 18 janvier 1996, le chef de l'Etat est le chef suprême des armées, il est garant de l'indépendance nationale, du respect des traités internationaux et il veille à la sécurité intérieure et extérieure du Cameroun. Dans la constellation des éléments qui forment les discours, les déclarations et autres interviews du président Paul Biya, l'on relève la redondance proclamatrice de préceptes éthiques et moraux, la recherche de la promotion de la paix et de la démocratie. Cette façon d'agir et de faire présenter le Cameroun comme un pays d'hospitalité, de paix et de stabilité politique. La matérialisation de ces idéaux de paix et de stabilité politique est perceptible à travers la participation du Cameroun aux opérations de paix au côté de l'Organisation des Nations-Unies (ONU).

C'est en 1992, que le Cameroun inaugure sa participation aux opérations de paix des nations unies, en dépêchant des observateurs militaires et des policiers appelés « bérets bleus » pour appuyer l'opération de Maintien de la Paix au Cambodge comme sous le nom d'autorité provisoire des nations Unies au Cambodge (APRONUC)[293]. Il n'est pas inutile de rappeler le contexte qui prévaut en ce moment. En effet, à cette période, le Cameroun fait face à un malaise social dû au processus de démocratisation de 1990, la crise postélectorale et le déclenchement du conflit de Bakassi avec le Nigéria. A l'analyse, on observe que, l'action du Cameroun en faveur de la paix est symbolique et s'inscrit dans une stratégie de reconstruction de l'image internationale du pays écornée au cours de cette période. Le Cameroun prend une part active aux opérations de maintien de la paix depuis 1992 en Afrique, dans les Caraïbes et même en Europe Centrale à travers les composantes civiles et militaires dans le cadre des casques bleus

[293] J R. Booh Booh, « Le Cameroun et les opérations du maintien de la paix », in *Le Cameroun et le droit international*, Paris, Pedome, 2014, pp. 13-21.

de l'ONU. En résumé, de 1992 à 2011, le Cameroun est impliqué dans les opérations de maintien de la paix au Cambodge, Kosovo, République Démocratique Congo, Haïti, République Centre Africaine, Côté d'ivoire[294].

Une analyse transversale de l'engagement du Cameroun en faveur des missions de paix de l'ONU permet de voir la quête du prestige et au rayonnement international. Il s'agit d'une contribution qui traduit le souci d'affirmer comme une nation résolument engagée derrière ses valeurs de références que sont la paix, la sécurité, la démocratie et la liberté[295]. Il s'agit d'un cadre d'expression dynamique qui est le site militaire. Ici, l'on y voit ainsi l'opportunité pour le Cameroun de bénéficier de l'aura diplomatique et du prestige international, par conséquent une image de marque, une perception positive que confère un tel engagement à l'échelle internationale. C'est aussi une manière d'être présent pour faire sensation, bonne figure et bonne image aux yeux des autres Etats[296]. En fin, la redondance du mot paix dans les discours chez Paul Biya, participe à la reconstruction de l'image d'un pays de paix et de stabilité[297], le chef du département d'état American le reconnait d'ailleurs en mars 2003 en ces termes *: « The Cameroon is a place of stability in that part of Africa, and we want to do everything we can, to strengthen the government and to strengthen our relationship with Cameroon »*[298].

b. La sauvegarde de l'intégrité territoriale

Prendre part aux opérations de paix permet au Cameroun non seulement de sauvegarder son intégrité territoriale mais aussi de contribuer au respect des droits de l'homme. En effet, la mutation dans la gestion de la sécurité qui s'est opérée par le transfert de compétence en faveur de la CEEAC traduit la volonté à rendre plus efficace les mesures sécuritaires en Afrique centrale. Dans le but de conforter leur sécurité et de garantir leur intérêt, les Etats adoptent diverses stratégies dans la logique selon laquelle l'intérêt des peuples et des Etats est plus fort que n'importe quel sermon[299]. Les Etats sont avant tout des entités rationnelles qui interviennent

[294] Mouelle Kombi, La politique étrangère ... », p. 5.
[295] Ndzie, « La participation des forces … », p. 37.
[296] *Ibid.*
[297] M. Soufiyanou, « La politique étrangère du Cameroun dans le contexte de l'ajustement structurel et de la mondialisation, de 1987 à nos jours », Mémoire de Master en Relations Internationales, Université de Yaoundé II-IRIC, 2014, p. 87.
[298] *Ibid*.
[299] Aymeric Chauprade, *Introduction à l'analyse géopolitique*, Paris, Ellipses, 1999, p. 8.

dans un conflit pour des raisons stratégiques. A l'analyse, on comprend que, l'intérêt des Etats comme le Cameroun, surpasse toute chose et guide toute action politico-stratégique.

L'intervention du Cameroun dans la crise en RCA montre sa volonté à sécuriser son territoire tout en évitant que cette crise ne l'affecte. Elle lui permet par la même occasion d'assurer son hégémonie au sein de la sous-région. Il est important de noter que les ambitions régionales du Cameroun ne sont pas nouvelles car au cours des années 1980. Les déploiements de l'armée et de la police camerounaise en Centrafrique sont accompagnées d'une revendication du statut de puissance régionale, voire même continentale. On peut comprendre à travers toutes ces actions, que le Cameroun cherche à asseoir son hégémonie dans la sous-région. Son implication dans la crise centrafricaine et autres crises qui l'environne, témoigne d'un double objectif : la sauvegarde de sa propre sécurité, ses intérêts, mais aussi son désir à assumer un rôle de leadership.

L'activisme du Cameroun dans la crise Centrafricaine et autres crises qui lui sont voisines, suscite donc plusieurs interrogations. Le fait que le Président Biya soit l'architecte du mécanisme de paix et de sécurité de la CEEAC, ne justifie pas entièrement son intervention en Centrafrique. C'est davantage pour la sauvegarde de son intégrité et de ses intérêts, que Yaoundé est autant impliqué dans la résolution des crises et conflits africains. D'ailleurs, Franck Dipoko estime que :

> La nécessité de préserver les intérêts nationaux face aux menaces transnationales en provenance des Etats voisins imposent désormais aux Etats la mutualisation de leur force. Il apparait donc que seule la riposte globale permet de réduire à sa plus simple expression, les nouvelles typologies de menaces auxquelles font face les forces de défense et de sécurité d'où l'engagement de plus en plus croissant du personnel de la gendarmerie nationale sur le théâtre des opérations à l'extérieur[300].

Le Cameroun intervient également pour protéger son économie. Ainsi, les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord sont dotées d'énormes ressources mais voisines à la République centrafricaine en proie aux violences et à la guerre. L'instabilité dans cette République sœur compromettrait grandement les intérêts du Cameroun surtout au plan socioéconomique. En effet, le commerce de bétail en RCA est tenu majoritairement par les peuls Bororo du Cameroun. C'est pour prévenir toute déstabilisation du régime de Yaoundé à

[300] Franck Dipoko, 44 ans, Officier de gendarmerie, Yaoundé, 23 décembre 2024.

travers ces groupes aguerris que le Cameroun s'emploie à envoyer les éléments pour le maintien et la consolidation de la paix en RCA.

L'implication du Cameroun en Centrafrique constitue un engagement majeur vers une politique plus active et la volonté de s'imposer comme un Etat incontournable en Afrique centrale. Le positionnement du Cameroun à travers ses interventions militaires dans les conflits révèle donc la volonté de cet Etat à affirmer son hégémonie à l'échelle sous régionale et même à l'échelle continentale. Le contrôle du maintien de la paix et de la sécurité est devenu un critère de puissance régionale, l'envoi d'un contingent devient alors une question majeure dans la redéfinition des rapports de puissance[301]. C'est dans ce sens que, Ousmane Pepouna fait savoir :

> Les soldats Camerounais apparaissent aujourd'hui comme les garants de la sécurité sous régionale. Leurs implications dans la résolution des conflits dévoilent l'intention première de protection des intérêts nationaux, de sauvegarde d'un espace de paix et de sécurité en Afrique centrale, et enfin d'affirmation de puissance sous régionale. L'effet de contamination que pourrait générer les crises africaines au Cameroun, constitue une grande préoccupation pour le chef d'Etat camerounais et ça, c'est une donnée incontestable qu'il ne faut jamais oublier dans les relations internationales de notre pays[302].

De ce qui précède, il est évident de comprendre que certains évènements sont instrumentalisés par des Etats dans le but de garantir leur intérêt. Cet état de fait permet que l'on s'interroge sur l'action collective prônée par les institutions sous régionales. En effet, les stratégies et actions des institutions ne sont toujours pas en mesure de remplacer l'intervention étatique. L'Etat qui est un acteur rationnel opérant sur la sphère internationale est orienté vers une recherche perpétuelle de ses intérêts. Ainsi, l'Etat regagne sa place au cœur du dispositif tout en gardant l'esprit d'agir avec les autres Etats confrontés aux mêmes menaces. L'action collective se trouve entravée par le comportement rationnel des Etats.

2. Une solidarité imposée par les facteurs historico-géographiques et le réseau diplomatique du Cameroun en Afrique centrale

Divers facteurs peuvent permettre de comprendre la hiérarchie qui s'établit dans le réseau des relations permanentes du Cameroun. En effet, il est quasiment impossible qu'un seul facteur puisse expliquer la place d'un pays quelconque dans le réseau diplomatique du Cameroun en

[301] R. Marchal et R. Banégas, *Pax Africana : le nouvel interventionnisme libéral*, Karthala, Paris, 2005, p. 125.
[302] Ousmane Pepouna, 71 ans, diplomate à la retraite, Yaoundé, 18 janvier 2023.

Afrique centrale à un moment donné. C'est en effet, un réseau hiérarchisé et dynamique qui impose la superposition de plusieurs facteurs.

a. Le positionnement spatial du Cameroun en Afrique centrale

La géographie demeure un critère déterminant dans la compréhension des relations internationales. Si Kontchou Kouomegni a fait de la géographie un critère faible, mais important à la compréhension du système diplomatique africain[303], Marcel Merle qui s'inscrit dans le même ordre d'idées va plus loin en faisant de cet élément un des critères fondamentaux de la définition de la politique étrangère des Etats[304]. Plus proche du point de vue de Marcel Merle, Alain plantey voit dans la géographie un déterminant incontournable dans la compréhension de la diplomatie des Etats : « Les influences de l'histoire et de la géographie se complètent dans l'analyse ou l'organisation d'une configuration diplomatique : aucune politique de la Méditerranée ne peut ignorer ni les carrefours stratégiques que sont les détroits, et ses îles, ni l'originalité ancestrale des peuples qui la bordent»[305].

La géographie comme facteur important à la compréhension de la diplomatie en Afrique centrale doit tenir compte de sa dimension physique et de sa dimension humaine. Au niveau de sa dimension physique, il est important de noter que le Cameroun occupe en Afrique centrale, une position géographique particulière. Il partage ses frontières avec les cinq pays membres de la CEMAC et avec le Nigeria. Cette caractéristique géographique particulière du Cameroun a forcément façonné sa diplomatie en Afrique centrale puisque tout Etat définit son existence, ses attitudes, ses interventions, son originalité par rapport à ceux qui l'entourent. De même, le fait pour le Cameroun de partager ses frontières avec plusieurs pays de la sous-région l'oblige dans la conduite de ses relations extérieures à tenir compte de cette réalité.

En effet, en géopolitique, la frontière n'est pas un espace neutre. Elle peut faire l'objet d'une guerre entre les Etats ou alors contribuer à la construction de la paix entre eux. En même temps qu'elle constitue un outil de pacification, la frontière est susceptible de créer des tensions voire même des conflits interétatiques majeurs. C'est une réalité ambivalente capable d'unir comme de diviser. En Afrique, d'une manière générale, il existe de nombreux conflits liés à la

[303] A. Kontchou Kouomegni, *Le système diplomatique africain,* Paris, Pedone, 1977, pp.194-199.
[304] M. Merle, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz, 3e édition, 1982, p.35.
[305] Merle, *Sociologie des relations…,* p.35.

contestation des frontières héritées de la colonisation. Le Cameroun en Afrique centrale est confrontée à ces types de conflits. Il a hérité d'un territoire assez vaste aux contours frontaliers complexes, difficilement maîtrisables et qui nécessitent la mise en place d'une véritable diplomatie des frontières avec les pays voisins. Ainsi, pour préserver la paix et la sérénité aux confins de ses frontières, le Cameroun a établi les relations diplomatiques avec tous les pays de la sous-région qui partagent des frontières terrestres et/ou maritimes avec lui.

En effet, les six pays frontaliers du Cameroun que sont le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Nigeria, la RCA et le Tchad accueillent au moins une mission diplomatique du Cameroun dans leurs pays. Cependant, il convient de relativiser l'importance de l'échange des missions diplomatiques dans la construction de la paix entre le Cameroun et ses voisins en ce qui concerne le critère des frontières. En effet, bien que le Cameroun ait établi les relations diplomatiques avec tous les pays voisins partageant une frontière avec lui, il a été confronté tout au long de son histoire à de nombreux litiges frontaliers. Certains ont pu être définitivement réglés, d'autres subsistent encore aujourd'hui[306].

La géographie peut aussi, au niveau de la dimension humaine, permettre de comprendre le réseau diplomatique du Cameroun en Afrique centrale. La démographie a généralement été évoquée dans les relations internationales comme concept utile à l'analyse de la puissance. Mais, elle peut aussi être retenue comme un déterminant important de la diplomatie. Une mission diplomatique remplit entre autres le rôle de la protection des intérêts nationaux à l'étranger. Un Etat peut être motivé par l'ouverture d'une ambassade dans un autre Etat que par le simple fait qu'il existe dans ce pays, un nombre important de ses ressortissants.

Les étrangers dans les pays d'accueil sont souvent exposés à plusieurs d'injustices qui peuvent dans certains cas atteindre le stade de la violence physique. L'histoire diplomatique du Cameroun en Afrique centrale montre de nombreux exemples d'actes de violences exercés contre les Camerounais résidant dans les pays voisins. Les cas les plus fréquents et les plus récents sont la situation des camerounais au Gabon et en Guinée Equatoriale. Dans ces deux pays principalement, les Camerounais sont souvent considérés comme des indésirables responsables de tous leurs problèmes sociopolitiques internes. Toutefois, l'existence de

[306] A H. Mfegue Onana, *Le Cameroun et ses frontières,* Paris, l'Harmattan, 2004, p.26.

missions diplomatiques du Cameroun dans ces deux pays peut permettre la résolution des crises intermittentes.

b. Un réseau diplomatique diversifié en Afrique centrale : gage d'une participation aux opérations de paix

En tant qu'instrument fondamental de la politique étrangère des Etats, les contacts permanents qui sont représentés par les ambassades et les consulats sont des délégations permanentes formés principalement d'agents diplomatiques mais comprenant également du personnel administratif et technique et du personnel de service. Ainsi, les relations diplomatiques permanentes en relations internationales sont fondées sur le droit de légation. Ce qui veut dire que, l'établissement des relations diplomatiques entre Etats et l'envoi de missions diplomatiques se font par consentement mutuel. C'est à dire, il s'agit d'une entente cordiale et diplomatique, entre deux Etats souverains.

Instrument important de la défense des intérêts nationaux des Etats, une mission diplomatique remplit plusieurs fonctions : représenter l'Etat accréditant auprès de l'Etat accréditaire ; protéger dans l'Etat accréditaire, les intérêts de l'Etat accréditant et de ses ressortissants, dans les limites admises par le droit international ; négocier avec le gouvernement de l'Etat accréditaire ; s'informer de tous les moyens licites de l'évolution des évènements dans l'Etat accréditaire et de faire rapport à ce sujet au gouvernement de l'Etat accréditant ; promouvoir les relations amicales et développer les relations économiques, culturelles et scientifiques entre l'Etat accréditant et l'Etat accréditaire. Ainsi, de manière générale, on reconnait à la mission diplomatique quatre fonctions principales : la représentation, la protection, l'observation et la négociation[307].

Chaque mission diplomatique a à sa tête un ambassadeur. L'ambassadeur camerounais à l'étranger est le chef de mission diplomatique. Il est le représentant personnel du chef de l'Etat et le dépositaire de l'autorité de l'Etat camerounais dans le pays d'accréditation. Il est également le représentant du gouvernement et de chaque ministre. Au-delà des fonctions dévolues internationalement aux ambassadeurs, sous l'autorité hiérarchique du Ministre des Affaires

[307] G. Devin, *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2002, pp. 44-47.

Etrangères et pour le compte du gouvernement, il assure la direction générale et la coordination de l'ensemble des activités de la mission diplomatique placées sous son autorité.

L'ambassadeur, chef de mission diplomatique est aussi chargé de la gestion du personnel. A cet effet, il note en premier ressort les conseillers, les chefs de missions consulaires et les secrétaires d'ambassades. L'ambassadeur arrête la notation définitive des attachés et des personnels administratifs et techniques de la mission. Il recrute et gère le personnel local dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur au Cameroun, à l'exception des personnels bénéficiant de la nationalité du pays d'accréditation qui sont régis par la législation de ce pays[308].

L'ambassadeur joue donc un rôle important dans la défense des intérêts de son Etat auprès de l'Etat accréditaire. Il se positionne comme un pilier essentiel dans l'entretien de bonnes relations entre son pays et le pays d'accueil. Son action est remarquable surtout lors des visites officielles[309]. C'est pourquoi Kingston de Leusse soutient cette idée : « le soin apporté par l'ambassadeur à la préparation des visites officielles montre le degré de publicité que les Etats veulent démontrer à leurs relations diplomatiques. Ces formes d'échanges permettent à des représentants d'Etats étrangers de tresser des liens sociaux respectant la distance qu'impliquent les différentes communautés de milieu, de culture »[310].

L'ambassadeur est un outil de rapprochement entre les pays. Sa participation aux activités du corps diplomatique local qui lui permet de frayer avec les autres chefs de missions diplomatiques et les autorités institutionnelles, de se constituer un réseau de relations indispensable au bon déroulement des échanges diplomatiques. Le degré d'intensité de ce rapprochement dépend des modes de représentations choisis. Les modes de représentations utilisés par le Cameroun en Afrique centrale par exemple, permettent de déterminer une hiérarchie entre les pays qui entretiennent les relations diplomatiques avec lui.

Souvent négligées dans les études de la politique étrangère, principalement en raison de la trop grande importance accordée aux relations diplomatiques, les relations consulaires

[308] Article 2 du décret N° 87/1198 du 07 septembre 1987 organisant les services extérieurs permanents du Ministères des Affaires Etrangères.
[309] Ousmane Pepouna, 71 ans, diplomate à la retraite, Yaoundé, 15 janvier 2023.
[310] M. Kingston de Leusse, *Diplomate. Une sociologie des ambassadeurs*, Paris, l'Harmattan, 1998, pp. 85-86.

occupent une place importante dans le réseau des contacts permanents des Etats. En effet, les relations diplomatiques et les relations consulaires doivent être distinguées, car elles ne remplissent pas les mêmes missions. C'est à dessein que le droit international distingue deux instruments juridiques qui régissent ces deux catégories de relations.

D'un côté, il y'a la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961, de l'autre, la Convention de Vienne sur les relations consulaires du 24 avril 1963. Toutefois, il existe une proximité entre les fonctions diplomatiques et les fonctions consulaires. Dans certaines circonstances, les fonctionnaires consulaires peuvent accomplir des actes diplomatiques. La Convention de Vienne sur les relations consulaires précise que : « Dans un Etat où l'Etat d'envoi n'a pas de mission diplomatique et n'est pas représenté par la mission diplomatique d'un Etat tiers, un fonctionnaire consulaire peut, avec le consentement de l'Etat de résidence, et sans que son statut consulaire en soi affecté, être chargé d'accomplir des actes diplomatiques»[311]. C'est donc dire que, un fonctionnaire peut représenter l'Etat d'envoi auprès des organisations intergouvernementales après notification à l'Etat de résidence. De même, un chef de mission diplomatique peut dans son ambassade, remplir des fonctions consulaires.

A l'instar des relations diplomatiques, l'établissement des relations consulaires entre Etats se fait par consentement mutuel. Généralement sauf indication contraire, le consentement à l'établissement des relations diplomatiques implique le consentement à l'établissement des relations consulaires. Cependant, la rupture des relations diplomatiques n'entraîne pas par ce fait même la rupture des relations consulaires[312]. Les fonctions consulaires consistent à : protéger les intérêts de l'Etat accréditant, de ses ressortissants, personnes physiques et morales dans l'Etat d'accueil dans les limites du droit international. Il s'agit aussi de favoriser le développement des relations commerciales, économiques, culturelles, scientifiques, entre l'Etat d'envoi et l'Etat de résidence ; s'informer par tous les moyens licites des conditions et de l'évolution de la vie commerciale, économique, culturelle, et scientifique de l'Etat de résidence et faire un rapport à ce sujet à l'Etat d'envoi.

Les missions consulaires ont également pour rôle de délivrer des passeports, des visas et tout autre document de voyage aux ressortissants de l'Etat accréditant, et à tous ceux qui

[311] Convention de Vienne sur les relations consulaires du 24 avril 1963, article 17 alinéa
[312] D. Ethier et M J. Zahar, *Introduction aux Relations Internationales*, Montréal, Presses Universitaires de Montreal, 2003, p. 148.

désirent se rendre dans l'Etat d'envoi. Elles agissent en qualité de notaire et d'officier d'Etat civil et exercer certaines fonctions administratives en conformité avec les lois et règlements de l'Etat hôte. En outre, les consulats ont la charge de sauvegarder les intérêts des ressortissants de l'Etat d'envoi conformément aux lois et règlements de l'Etat hôte ; sauvegarder dans le respect des lois et règlement de l'Etat de résidence, les intérêts des ressortissants les plus vulnérables de l'Etat d'envoi particulièrement lorsque l'institution d'une tutelle ou d'une curatelle à leur égard est requise. Le consulat représente les ressortissants de l'Etat d'envoi devant les tribunaux de l'Etat d'accueil conformément aux lois et règlements de ce dernier. Ils contrôlent et inspectent les navires, les bateaux les avions de l'Etat d'envoi et leur prêtent assistance quand ils se trouvent sur le territoire de l'Etat de résidence, sans porter atteinte aux pouvoirs des autorités dudit Etat.

La mission consulaire du Cameroun à l'étranger remplit également toutes les fonctions définies dans la Convention de Vienne. Celle-ci est chargée non seulement de la promotion et de la défense des intérêts du Cameroun et de ses ressortissants. Mais encore, elle remplit une fonction d'information et de soutien à la mission diplomatique. Elle exerce ses fonctions sous la férule de la mission diplomatique. Le consulat au même titre que l'ambassade est un instrument qui concourt à la valorisation, la maximisation et la protection des intérêts du Cameroun à l'étranger.

Toutefois, ces intérêts peuvent varier suivant l'importance des partenaires. Une sélection s'impose d'autant plus que l'ouverture d'un ou de plusieurs postes consulaires dans un pays dépend de plusieurs critères parmi lesquels : les ressources financières disponibles, le nombre de ressortissants résidant dans ce pays, l'importance des relations économiques avec l'Etat d'accueil[313]. Ainsi, la diplomatie des relations consulaires permet de rendre compte des différentes échelles de relations que le Cameroun entretient avec les pays de la sous-région ; car, non seulement celui-ci ne dispose pas de poste consulaire dans tous ces pays mais aussi, ses consulats existants n'ont pas la même valeur.

Ce chapitre portant sur les déterminants politiques et juridico-diplomatiques de la contribution du Cameroun a la restauration de la paix en Afrique centrale, avait pour ambition de dégager d'une part l'engagement du Cameroun à la charte de l'ONU et des organisations

[313] Ethier et Zahar, *Introduction aux Relations* …, p. 148.

africaines en matière de paix et sécurité ; et d'autre part, l'analyse des considérations politico-diplomatiques de la contribution du Cameroun aux opérations de paix et sécurité. Le Cameroun, en tant qu'acteur des relations internationales a compris toute l'importance de la paix dans tout processus de développement. C'est ainsi qu'il a inscrit sa promotion comme une constance de sa politique internationale. La paix fait partie intégrante du développement conçu dans sa globalité. Le développement n'est possible que si la paix intérieure et extérieure est préservée. Les citoyens et les citoyennes ne peuvent porter leur attention vers le développement que dans la mesure où ils vivent en paix. Les réalisations du Cameroun dans le domaine de la promotion de la paix sont guidées par un certain nombre de cadrage normatif et politico-diplomatique.

CHAPITRE III : LA FORMULATION DE LA POLITIQUE DE DEFENSE ET DE SECURITE DE LA CEEAC : L'ARCHITECTURE DE PAIX ET SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE

L'insécurité en Afrique centrale a amené les dirigeants des Etats membres de la CEEAC à réfléchir sur la mise sur pied d'un mécanisme pouvant assurer la paix et la sécurité. Cela a débouché sur l'établissement d'un cadre de concertation et d'action sur les questions de paix et sécurité en zone CEEAC. L'instabilité de la région a effectivement encouragé les membres de la CEEAC à faire du maintien de la sécurité et la paix un nouvel objectif central. L'expérience vécue avec la période d'hibernation de la CEEAC, montre que le développement économique et la promotion des échanges commerciaux intra-régionaux sont des tâches difficiles à réaliser lorsqu'un ou plusieurs pays membres connaissent des crises et des tensions internes. Il est question dans cette partie d'analyser le fondement juridique ; les missions et le mode de fonctionnement du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX), et du Centre régional pour la sécurité maritime en Afrique centrale (CRESMAC) ; qui représentent la politique de défense et de sécurité de la CEEAC.

A – LE FONDEMENT JURIDIQUE DU COPAX

Le mécanisme de prévention et de gestion des conflits en Afrique centrale s'inscrit dans un cadre juridique. Le développement d'un Etat ou d'un groupe d'Etat ne saurait se faire dans un environnement de conflit et d'instabilité politique. C'est fort de ce constat que l'ensemble des dirigeants de la CEEAC se retrouve pour mettre sur pied un mécanisme de maintien et de promotion de la paix.

1) Le Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale (CCPNUQS-AC)

Les auteurs ayant traité les questions relatives à la régionalisation du maintien de la paix et aux questions de sécurité en Afrique centrale, s'accordent sur le fait que, c'est du Cameroun que part l'idée de la création du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale (CCPNUQS-AC)[314]. En effet, l'Afrique Centrale depuis 1960 est en proie à de nombreux conflits. Soucieux de l'avenir de cette sous-région, les dirigeants de la CEEAC ont pris la résolution d'agir dans le sens de la création d'un climat de paix et de sécurité dans la sous-région. C'est ainsi qu'en 1986, Paul Biya alors Président en exercice de la CEEAC demande à l'ONU, au nom de l'ensemble des pays de ladite sous-région,

[314] Mutoy Mubiala, *Coopérer pour la paix en Afrique centrale*, Nations Unies, 2003, p.5.

de fournir une assistance aux Etats membres de la CEEAC en vue de la promotion des mesures de confiance devant permettre à prévenir les conflits et assurer la paix en Afrique Centrale[315]. Cette demande allait être le début d'une longue marche vers la mise sur pied de l'architecture de paix et de sécurité de l'Afrique Centrale : c'est le processus de Yaoundé[316].

A partir de ce moment, le centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique centrale basé à Lomé, a organisé en février 1988 une conférence sur la promotion de la confiance, de la sécurité et du développement dans le cadre de la CEEAC. Cette conférence avait pour thème « la sécurité, du développement et de la promotion de la confiance entre les Etats de la CEEAC »[317]. Plus tard, du 17 au 21 juin 1991, se déroulait à Yaoundé, un séminaire-atelier sur la résolution des conflits, la prévention et la gestion des crises et le renforcement de la confiance entre les pays de la CEEAC[318]. A la suite de ces travaux, et compte tenu des recommandations qui découlaient de ces assise, l'Assemblée Générale des Nations Unies, à travers la résolution 46/37 B du 06 décembre 1991, se déclare en faveur de la création d'un mécanisme de diplomatie préventive en Afrique Centrale. On peut alors lire dans la résolution :

> Remercie le Secrétaire général pour sa contribution au séminaire-atelier de Yaoundé et le prie de continuer à apporter son assistance aux États d'Afrique centrale pour la mise en œuvre des recommandations et conclusions contenues dans le document final de ce séminaire-atelier, notamment en mettant sur pied le comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.[319]

Le 28 mai 1992, Boutros Boutros Ghali, alors Secrétaire Général de l'ONU, crée le Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale (CCPNUQS-AC). Son objectif principal était l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des mesures de confiance spécifique à la sous-région Afrique Centrale[320]. Ce comité, une fois mis sur pied, a travaillé dans le sens de garantir un environnement propice au climat des affaires et au développement socioéconomique. Il fallait donc s'assurer de la paix et de la sécurité en Afrique centrale. Lors de la réunion ministérielle du CCPNUQS-AC qui s'est tenue à Yaoundé du 26 au 30 octobre 1998, Peter Mafany Musonge[321] attirait l'attention sur la

[315] Mutoy Mubiala, *Coopérer pour la paix… p.5.*
[316] *Ibid.*
[317] Njako, « La contribution du Cameroun… », p. 75.
[318] Mutoy Mubiala, *Coopérer pour la paix…* p. 5.
[319] Résolution 46/37 b de l'Assemblée générale des Nations Unies du 6 décembre 1991
[320] Njako, « La contribution du Cameroun… », p. 76.
[321] Peter Mafany Musonge est un ancien premier ministre du Cameroun (1996-2004). Ancien Chancelier des ordres nationaux et ancien sénateur, il est actuellement le Président de la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme (CNPBM).

situation de l'Afrique centrale : « l'Afrique centrale s'enlise dans les conflits meurtriers et dévastateurs, installant la misère et le désespoir parmi les populations. Il nous faut sortir de ce cycle de violence, de la mort, de la désolation et de la régression sociale, en nous attaquant résolument aux sources de ces maux »[322]. Convoitée pour ces immenses potentialités, l'Afrique centrale est le théâtre de conflits fratricides devenus presque permanents. Conscients que la ligne rouge a été franchie, les responsables de la sous-région multiplient leurs efforts pour éteindre les nombreux foyers de tensions qui sont à l'origine de toute sorte de trafic, allant de celui d'influence à celui des armes et des drogues.

La constitution du comité consultatif permanent des nations unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, en 1992, est l'une des premières tentatives de réponse que les Etats de la CEEAC en collaboration avec l'ONU ont cherché à apporter à la kyrielle de conflits réels, larvés ou potentiels. Sans la paix, il n'y a pas de développement. Cette maxime a orienté et éclairé les dirigeants de la CEEAC qui ont très vite compris qu'il fallait rapidement migrer vers un organe sous régional qui s'occupera des questions de paix et sécurité. Car, entre 1992 et 1997, sept sur onze Etats membres de la CEEAC, étaient confrontés aux crises internes. C'est ce constat qui a amené les dirigeants de la CEEAC, à créer à Malabo en Guinée Equatoriale, le Conseil de Paix et de sécurité (COPAX) en 1999.

2) Le protocole relatif au COPAX

La création du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale (CCPNUQS-AC) marquait une volonté déterminée de construction d'un espace de paix, afin de poursuivre les impératifs du développement socio-économique de la CEEAC. C'est ainsi qu'en s'inscrivant dans la logique de la recherche de la paix, le pacte de non-agression entre les Etats membres du comité fut signé à Yaoundé le 08 juillet 1996[323]. Il est important de rappeler que, ce pacte de non-agression est fondé sur l'idée selon laquelle la menace à la sécurité des Etats est surtout d'ordre externe, c'est la raison pour laquelle il appréhende le maintien de la paix en termes de non-agression. D'ailleurs, le pacte d'assistance mutuelle des Etats de la CEEAC conforte notre idée dans son article 2 en ces termes : « Toute menace d'agression armée ou toute agression dirigée de l'extérieur contre l'un

[322] *Jeune Afrique Economie* N°276- du 30 novembre au 13 décembre 1998, p.116.
[323] Mutoy Mubiala, *Coopérer pour la paix…* p.80.

quelconque des États parties au présent Pacte constitue une menace ou une agression contre l'ensemble des États membres de la CEEAC »[324].

Le pacte de non-agression entre les Etats membres du comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale stipule que, les Etats membres signataires :

> s'engagent à ne pas recourir dans leurs relations réciproques, à la menace ou à l'emploi de la force, ou à l'agression soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance des autres Etats membres, soit de toute autre manière contraire à la Charte de l'Organisation des Nations Unies, à celle de l'Organisation de l'Unité Africaine et au Traité constitutif de la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale[325].

Ils s'engagent en outre, à « ne pas commettre, encourager ou soutenir des actes d'hostilité ou d'agression contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance des autres Etats membres ». Et l'article 3 appuie cet engagement par un autre, axé sur l'engagement à empêcher que les actes d'hostilité ou d'agression contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance des autres Etats membres soient commis par des étrangers résidents ou non-résidents à partir de leurs territoires respectifs[326]. Il est également demandé aux Etats de recourir « aux moyens pacifiques pour régler les différends qui pourraient surgir entre eux ».

En résumé, il en ressort de ce document, l'engagement des Etats de la CEEAC à ne pas recourir à l'emploi de la force dans leurs relations. Les Etats apportent ainsi la garantie de ce qu'ils s'opposent aux actes d'agression territoriale. Parce que déterminés à prôner le pacifisme, mais aussi et surtout à mettre un terme aux conflits qui devenaient de plus en plus préoccupants avec des effets généralisateurs dans la sous-région, dans l'optique d'atteindre un niveau de développement acceptable, les Etats membres de la CEEAC, un an plus tard c'est-à-dire le 25 février 1999, ont migré vers la mise sur pied d'un mécanisme de promotion et de consolidation de la paix et de la sécurité dans la sous-région : le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX).

[324] Article 2 du Pacte d'assistance mutuelle entre les États membres de la CEEAC
[325] Article 1er du Pacte de non-agression entre États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale.
[326] Article 3 du Pacte de non-agression entre États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale.

Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) est créé à la faveur de la décision N°001/Y/Fev du 25 février 1999 prise à Yaoundé lors de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique Centrale. Il a été intégré à la CEEAC quatre mois plus tard[327]. En instituant le Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale, le Cameroun participe à la dynamique pacifique en Afrique centrale. De plus, il se positionne comme une « puissance émergente de relais » et de promotion du nouvel ordre mondial fondé sur la « paix démocratique »[328]. Ainsi, en raison des avantages qui en découlent pour le Cameroun, ce geste dans le domaine de la promotion de la paix a suscité des lectures diverses de la part d'autres Etats de cette aire géographique. Il a également réactivé les rivalités interétatiques qui existaient dans la région. D'ailleurs, le champ de la résolution des conflits renvoie à un espace social constitué par les relations de concurrence ou de complémentarité entre les acteurs en quête de définition de l'ordre dans une situation conflictuelle[329]. Sur cette question de leadership et rivalité interétatique en Afrique centrale, notamment les divergences du Cameroun avec le Gabon qui rejaillissent sur la tentative camerounaise de construction de la paix en Afrique centrale, Sylvain Ndong Atok fait savoir :

> Les relations entre les deux pays sont à cette époque empreintes de méfiance et de suspicion. La pomme de discorde serait certainement la bataille pour le leadership régional dont les excroissances se ressentent dans les enceintes régionales où se résolvent les problèmes de sécurité de l'Afrique centrale. Au sommet de Malabo de mai 1999, le Cameroun avait milité pour un COPAX autonome doté de structures installées ailleurs qu'au siège de la CEEAC, mais collaborant avec cette dernière. Le Cameroun, soutenant que la CEEAC était en léthargie, estimait que l'opérationnalisation urgente du COPAX ne devrait pas attendre la restructuration de la CEEAC. Libreville avait plutôt soutenu et obtenu que le COPAX soit confiée au troisième adjoint du secrétaire général de la CEEAC, désavouant par là même, la position défendue par Yaoundé[330].

Sur la question du financement, le Cameroun avait pensé que les missions de paix et de sécurité étaient tellement importantes que non seulement elles devaient être séparées de l'économie, mais aussi que les chefs d'Etat et de gouvernement devaient directement avoir recours au COPAX sans passer par un autre organisme. Pour Libreville, il n'en n'était pas question. Car, l'autonomisation du COPAX signifiait son installation au Cameroun et une

[327] En faveur de la décision 001/CCEG/IX/99 des Chefs d'Etats et de gouvernements de la CEEAC prise le 26 juin 1999 à Malabo.
[328] Y A. Chouala, « Désordre et ordre dans l'Afrique centrale actuelle : démocratisation, conflictualisation et transitions géostratégiques régionales », Thèse de Doctorat de 3e cycle en Relations internationales, IRIC, 1999, p. 319.
[329] D. Bach et L. Sindjoun, « Introduction générale : ordre et désordre en Afrique », *Polis*, N°4, 1997, p.10.
[330] S. Ndong Atok, « L'intégration régionale maritime en Afrique centrale face au challenge de la conflictualisation thalassique : une analyse diplomatico-stratégique », Thèse de Doctorat Ph. D en Relations Internationales, IRIC, 2019, p. 274.

grande importance accordée par les autres Etats à cette structure. Ce qui ne pouvait pas lui plaire[331].

Ainsi, à travers cette action, nous pensons que Libreville voulait affaiblir et ternir l'image du Cameroun en tant qu'Etat promoteur d'un mécanisme de paix autonome dans la région. En maitrisant les rouages diplomatiques à travers sa longue expérience dans les médiations africaines, Omar Bongo faisait montre de son habilité diplomatique et stratégique face au président camerounais dont le référentiel en matière de résolution des conflits est l'application du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. La position du Cameroun était aussi fragilisée par les inimitiés de l'Angola et du Rwanda à son encontre. Ces deux gouvernements considèrent la dynamique de la paix en Afrique centrale comme initiée par Yaoundé et s'en démarquent en raison des suspicions qu'ils ont à l'égard du Cameroun[332].

Le 24 février 2000, les chefs d'Etats et de gouvernements d'Afrique Centrale signent le protocole relatif au COPAX dans la capitale équato-guinéenne[333]. Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) est un forum de dialogue sur les problématiques sécuritaires ; un organe de concertation politique et militaire des Etats membres de la CEEAC en matière de promotion, de maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité. Comme le souligne Hervé Kenfack, le COPAX, à l'instar du Conseil de sécurité de l'ONU, est sensé réfléchir sur les problèmes sécuritaires de la CEEAC et de les résoudre de manière opérationnelle soit en financement, matériel militaire, humanitaire ou éventuellement d'hommes de troupe[334]. Ainsi, il traite des conflits aussi bien interétatiques que ceux internes aux Etats. Mieux, le Conseil de paix et de sécurité d'Afrique centrale constitue un système de sécurité collective visant à permettre une réaction rapide et efficace aux situations de conflit et de crise en zone CEEAC.

[331] Ndong, « L'intégration régionale maritime … », p. 275.
[332] Le gouvernement de Kigali a soupçonné Yaoundé de servir de base arrière pour les génocidaires Hutu, en même temps que Luanda nourrit un ressentiment à l'égard du gouvernement camerounais qu'il a considéré comme apportant son soutien à l'UNITA. Lire F. Njako, « La contribution du Cameroun à la construction d'un espace de sécurité en Afrique centrale », Mémoire de DESS en Relations Internationales, IRIC, 2001, p.137.
[333] Protocole relatif au COPAX du 24 février 2000. (Voir annexe).
[334] Herve Kenfack, 37 ans, enseignant à l'institut supérieur de l'Alliance franco américaine de Libreville (AFRAM), Yaoundé, 30 mars 2019.

Le Conseil de Paix et de Sécurité d'Afrique Centrale est entré en vigueur en janvier 2004. Mais, rappelons tout de même que, le 24 février 2000, le jour même de la signature du protocole relatif au COPAX, les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC ont signé le pacte d'assistance mutuelle entre les Etats membres de la CEEAC. Ce pacte dont la vocation est de promouvoir l'organisation d'une sécurité collective en Afrique Centrale, la défense de chaque Etat de la sous-région lui incombe au premier chef. L'assistance mutuelle en matière de défense dans ce pacte, concerne les cas d'agression c'est-à-dire l'emploi de la force armée contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre Etat, ou de toute autre manière incompatible avec la Charte des Nations Unies ou la Charte de l'OUA. Le protocole relatif au COPAX définit clairement les missions, les objectifs et la structure de cet organe de concertation politique et sécuritaire.

Seulement, lorsqu'on lit les objectifs assignés à ce mécanisme de prévention, gestion et résolution des conflits en Afrique centrale, on se rend compte à l'évidence que l'esprit de la rédaction de l'instrument juridique qui encadre le COPAX, n'intègre pas la sécurité maritime. C'est pourquoi, il est plausible de constater que face aux actes de piraterie et d'extrêmes violences dont sont victimes les Etats d'Afrique centrale le long de l'océan atlantique, le conseil de paix et de sécurité d'Afrique centrale est resté muet. C'est ainsi que ces derniers, en coopération avec des pays d'Afrique de l'ouest, ont mis sur pied un Centre Interrégional de Coordination (CIC). Pour nous, il s'agit une partie des attributions qui normalement dévolues au COPAX, sont ainsi attribuées au CIC. Cette structure rentre dans le champ de l'architecture de paix et de sécurité en Afrique centrale dans son volet sécurité maritime.

B –LES MISSIONS REGALIENNES ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU COPAX

Les missions régaliennes du COPAX se dégagent à travers le protocole du 24 février 2000 reformé le 18 décembre 2019. Il s'agit en effet dans cette partie, de scruter les principes et les objectifs de cet instrument de prévention et gestion des conflits. Il s'agit d'analyser le rôle de cet instrument institutionnel, en matière de maintien et de la consolidation de la paix dans la sous-région Afrique Centrale.

1) La prévention, la gestion des conflits et la consolidation de la paix en zone CEEAC

Prévenir les conflits est devenu une préoccupation hautement fondamentale de la Communauté internationale. Car, à l'heure où de nombreux conflits dangereux menacent la paix et la sécurité internationale, la prévention des conflits constitue inéluctablement le centre des objectifs des gouvernements du monde. C'est pourquoi, la prévention des conflits est l'un des principaux objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies depuis 1945. Son article 1.1 est explicite. On peut donc ainsi lire :

> Les buts des Nations Unies sont les suivants : Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix[335]

Sa responsabilité première de la prévention des conflits incombe en premières lignes aux Etats, leur pleine collaboration est indispensable dans l'adoption des mesures nécessaires à son efficacité, de même que leur bonne foi dans leur application. La prévention et la gestion des conflits en Afrique centrale sont les premières missions assignées au COPAX. La prévention peut être définie comme « l'ensemble des mesures et institutions destinées à empêcher - ou au moins à limiter - la réalisation d'un risque, la production d'un dommage, l'accomplissement d'actes nuisibles, etc., en s'efforçant d'en supprimer les causes et les moyens »[336]. Prévenir les conflits reviendrait donc à empêcher la survenance des conflits en s'attaquant à ses éventuelles causes. La prévention requiert donc un travail d'identification des causes d'un conflit armé qui, même si elles peuvent être communes dans certaines circonstances, doivent être appréhendées dans une approche holistique[337].

Les causes profondes ainsi examinées, donnent lieu à une prévention structurelle et directe des conflits. La prévention des conflits se rapproche donc inéluctablement de la notion voisine de résolution des conflits. Il s'agit de comprendre ici que, dans la prévention des conflits, l'on s'évertue à s'attaquer aux causes profondes de ce conflit. De même qu'en se

[335] Article 1.1 de la charte des nations unies du 26 juin 1945.
[336] G. Cornu, *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF, 2014, p.800.
[337] A. Kader Bitié, « L'approche contemporaine de la prévention des conflits en Afrique », Thèse de Doctorat Ph/D en Droit Public, Université de Bordeaux, 2016, p.30.

référant à la résolution des conflits, on constate qu'il est question de l'élimination des facteurs du conflit sous-jacent, généralement avec l'accord des parties.

L'Agenda pour la paix de Boutros Boutros-Ghali est considéré comme le fondement de la prévention des conflits dans le droit onusien. En effet, ce document stratégique onusien de référence, encourage les Etats et les organisations régionales et non gouvernementales, ainsi que le système des Nations Unies dans tout son ensemble, à développer des mesures de décèlement précoce des situations de conflit, mais aussi et surtout, des moyens de maintien et de rétablissement de la paix. Abdel Kader Bitié fait le même constat et relève que l'Agenda pour la paix constitue l'instrument principal sur la prévention des conflits. Il articule la prévention des conflits autour de la notion de diplomatie préventive mais ne la cantonne pas aux seuls conflits qui ne sont pas encore survenus[338].

Les mobiles qui ont précipité l'approche participative à la prévention des conflits en Afrique Centrale se structurent autour de la faiblesse institutionnelle. En effet, cette situation résulte du caractère vaste de certains Etats dans lesquels, l'administration n'est pas effective dans tout le territoire. Cela pose les problèmes de pauvreté, de chômage, de sécurité, etc. C'est le cas de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo (RDC). Un autre mobile qui explique la prégnance de l'approche participative à la prévention des conflits en Afrique centrale résulte des activités criminelles transfrontalières soutenue par la prolifération des armes légères à l'instar des pistolets automatiques, des grenades. On peut échelonner les objectifs du COPAX sur trois paliers.

Les objectifs du COPAX relevant des missions de prévention et de gestion des conflits sont entre autre : prévention et la mise en œuvre des disposition du pacte de non-agression et de règlement pacifique des différends par les actions de médiations et de bons offices ; la définition des normes communautaire en matière de promotion , de maintien et de consolidation de la paix en à l'échelle régionale ; et enfin, le déploiement des missions de soutien à la paix en cas de catastrophes, crises ou conflits ou en cas de changements anticonstitutionnels de régimes politiques[339]. Au regard ce cette mission du COPAX sur le volet prévention et gestion des conflits, on comprend qu'il s'agit de manière globale pour le conseil de paix et sécurité d'Afrique centrale, de réduire les foyers de tensions et prévenir l'éclatement

[338] Bitié, « L'approche contemporaine… », p.36.
[339] Article 5 du Protocole relatif du COPAX du 18 décembre 2019, p.7.

de conflits armés, mais aussi de développer des mesures de confiance entre les États membres par la promotion des politiques de règlement pacifique des différends, la mise en œuvre les dispositions pertinentes relatives à la non-agression et à l'assistance mutuelle en matière de défense et enfin le développement et l'intensification de la coopération sous régionale.

S'agissant du volet sureté et sécurité, le COPAX a pour mission, la lutte contre la criminalité organisée transnationale à travers la mise sur pied du mécanisme régional de coopération policière et judiciaire arrimé à AFRIPOL ; la sécurisation des intérêts vitaux en mers, à travers la coordination des stratégies régionale, interrégionale et africaine en matière de sureté et sécurité maritime. Il faut ajouter à cela, la mise en œuvre des internationales en matière de sécurité humaine, notamment ceux relatifs à la lutte contre la prolifération des armes légères et de petites calibres, des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques, des déchets dangereux et des mines terrestres.

Enfin, les objectifs du COPAX relevant de la défense commune se structurent autour de l'harmonisation des standards de formation, d'équipement, d'entrainement, ainsi que de l'organisation des exercices et manœuvres communautaires. Il s'agit aussi du développement d'une coopération institutionnelle et opérationnelle entre les forces de défense et de sécurité des Etats membres. Il faut aussi mentionner dans cette partie, la mise en place d'une politique de défense commune contre toute forme d'agression visant un Etat membre ; et enfin, la mise en œuvre des dispositions du pacte d'assistance mutuelle envers les Etats membres victimes de catastrophes ou d'agressions.

Dans la poursuite de ces objectifs, il a pour mission de veiller au maintien, à la consolidation et à la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique Centrale, en y intégrant la question de l'aide humanitaire[340]. Il faut signaler dans l'analyse, que le rétablissement et le maintien de la paix ont pour objectif de mettre fin aux conflits et de stabiliser la paix dans une région. Leur succès à notre sens, facilite la consolidation de la paix qui s'avère être un élément important de la prévention des conflits et le développement socio-économique. C'est donc dire, au regard de ce qui précède, pour maintenir et consolider la paix et la sécurité, le COPAX peut engager des actions tant civiles que militaires de gestion, prévention et de règlement des conflits.

[340] Wara, « La prévention des conflits … », p. 45.

Au regard de ces nombreux objectifs, le COPAX doit être est un avant-gardiste ; il doit anticiper sur des situations c'est-à-dire, voir les situations de loin et les prévenir. Il doit aussi mettre en œuvre ses outils pour gérer et régler les situations conflictuelles qui sont déjà présentes. Dans ce cadre, il a donc la mission de veiller au renforcement de la coopération dans les secteurs de la prévention des conflits. Au demeurant, le système d'alerte et de sécurité de l'Afrique centrale a pour objectif la stabilisation politique et sécuritaire dans la région à travers la mise en œuvre d'un ensemble de politique commune. Pour y arriver, il est soutenu dans son architecture par un certain nombre de structures qui méritent d'être présentées.

2- Une analyse des organes, des instruments et des instances COPAX

Comme toute structure internationale, le Conseil de Paix et Sécurité d'Afrique Centrale (COPAX) repose sur un ensemble de structures. Ces dernières ont des rôles bien spécifiés et permettent non seulement le déploiement mais aussi le bon fonctionnement du système d'alerte et de sécurité de la sous-région.

a) Les organes du COPAX

En vertu de l'article 13 du protocole relatif au COPAX, la commission est l'organe exécutif permanent de la communauté chargée de la mise en œuvre et du suivi des orientations et décisions du COPAX ; y compris le déploiement et opérations mandatées[341]. La commission dont il est question est celle de la CEEAC. Ainsi, le président de la commission prend toutes les initiatives appropriées en vue de la prévention de la gestion et du règlement des conflits et des crises dans la sous-région. A ce titre, il administre et assure le bon fonctionnement des structures du COPAX ; œuvre à la gestion des conflits et à la promotion des initiatives de consolidation de la paix et de reconstruction post conflit. Pour ce qui est de ce rôle, il peut alors user de ses bons offices ou même mandater des Représentants spéciaux pour des missions d'enquêtes ou de médiation. Le Président de la commission de la CEEAC veille également au respect des rotations systématiques de la présidence des instances du COPAX. Il faut aussi relever que, le Président de la commission nomme aux emplois civils au sein du COPAX. En vertu de l'article 14 du protocole relatif au COPAX, il nomme les membres du comité des sages, les Représentants spéciaux et les responsables des missions[342].

[341] Article 13 du protocole relatif au COPAX du 18 décembre 2019, p.10.
[342] Article 14 du Protocole relatif au COPAX du 18 décembre 2019, p.10.

Avant la réforme, le Conseil de paix et de sécurité d'Afrique centrale (COPAX) était un organe intégré à la CEEAC et sa gestion permanente était assurée par le Secrétariat général de la CEEAC. Ainsi, le secrétariat du COPAX est logé dans le siège de la CEEAC au Gabon. C'est le Secrétaire général adjoint en charge du Département de l'intégration humaine, paix, sécurité et stabilité (DIHPSS) qui assurait le Secrétariat du COPAX. Cette situation a été révisée. La commission de la CEEAC qui est responsable du COPAX, dispose d'un département chargé des affaires politiques, de la paix et de la sécurité. C'est au sein de ce département que sont traité les questions ayant trait au COPAX.

Photo 2 : Nouveau siège de la CEEAC au Gabon abritant le secrétariat du COPAX

Source : www.afriquepremiere.net consulté à Yaoundé le 10 février 2022 à 11h52.

Cette photo est l'illustration du siège de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). C'est également le siège du COPAX. Il est piloté par le département chargé des affaires politiques, de la paix et de la sécurité est placé sous l'autorité d'un commissaire auprès duquel sont rattachés des services techniques, des dispositifs opérationnels et des agences répondant de ce domaine[343]. Le siège du COPAX est basé à Libreville, la capitale de la République gabonaise. Le COPAX dispose également d'un certain nombre d'instruments sur lesquels il s'appuie pour l'opérationnalisation de ses actions.

[343] Article 15 du Protocole relatif au COPAX du 18 décembre 2019, p.10.

b) Les instruments du COPAX

En vue de la mise en œuvre de ses missions essentielles, le COPAX dispose d'un certain nombre d'instruments. Il s'agit en réalité, des outils importants pour l'opérationnalisation de ses actions sur le terrain. Ces instruments sont : le comité des sages, le Mécanisme d'Alerte Rapide d'Afrique Centrale (MARAC), la Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC), la stratégie de sureté et de sécurité maritime d'Afrique centrale, le mécanisme régional de coopération policière et judiciaire d'Afrique centrale et enfin, les organismes de formation.

Le comité des sages

Le comité des sages est composé d'éminentes personnalités de la région, issu de différents secteurs de la société. Il s'agit notamment des femmes, des responsables politiques, des anciens hauts responsables des forces de défense et de sécurité, des autorités traditionnelles et religieuses. Ce sont donc ces personnalités qui, au nom de la communauté, usent de leurs bons offices et de leurs compétences pour jouer efficacement le rôle de médiateur, conciliateurs et facilitateurs.

Suivant l'article 17 du protocole relatif au COPAX, le comité des sages est chargé de fournir des services consultatifs au COPAX sur toutes les questions relatives aux affaires politiques, à la prévention des conflits, à la promotion et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité de l'Afrique centrale[344]. Qu'en est-il du MARAC ?

Le Mécanisme d'Alerte Rapide d'Afrique Centrale (MARAC)

Le Mécanisme d'Alerte Rapide d'Afrique Centrale (MARAC) est un mécanisme d'observation, de surveillance, de prévention des crises et conflits. C'est-à-dire, c'est l'instrument du COPAX qui met en œuvre le système d'alerte de la sous-région en rassemblant et en analysant les informations pour une alerte et une réaction rapide et appropriée aux conflits. Cette structure composée d'un organe centrale basé au siège de la CEEAC à Libreville au Gabon, et comprenant un bureau chargé de la collecte et du suivi de l'information dans la sous-

[344] Article 17 du Protocole relatif au COPAX du 18 décembre 2019, p.11.

région ; un bureau chargé de l'analyse et de l'évaluation de l'information collectée ; et enfin un bureau chargé de toutes les questions relatives aux archives et à la diffusion de l'information[345]. Il faut aussi relever que, le Règlement du MARAC a prévu la mise en place de structures décentralisées composées de réseaux nationaux à constituer dans chaque État membre de la CEEAC.

Il est utile, dans la suite de la compréhension des analyses, de bien cerner la notion d'alerte rapide ou alerte précoce. D'une part, l'alerte précoce est liée au concept de diplomatie préventive. Celui-ci désigne un ensemble d'éléments et d'actions qui intègre les efforts pour prévenir ou contenir les conflits. La diplomatie préventive est comme le moyen d'éviter que les différends ne surgissent entre les parties, d'empêcher qu'un différend existant ne se transforme en conflit ouvert, et si un conflit éclate, de faire en sorte qu'il s'étende le moins possible[346]. Nous pensons donc que, l'idée ici est celle qui préconise l'intervention avant qu'un conflit n'atteigne un niveau de violence difficile à gérer. La diplomatie préventive peut ainsi intervenir au cours de trois phases principales d'un conflit c'est-à-dire avant, pendant et après le conflit. A travers l'alerte précoce, il s'agit donc de préconiser une action dans une phase de conflit de faible intensité. L'alerte précoce mise alors sur la prévention de la violence et même au-delà, d'empêcher le déclenchement d'un conflit violent. L'alerte précoce ou alerte rapide est donc la collecte systématique de l'analyse des informations sur une région de crise ou non en vue d'anticiper le processus de déclenchement du conflit ou d'escalade de ce dernier ; mais aussi et surtout de développer des réponses stratégiques à des crises et présenter des options d'actions aux différents acteurs concernés afin de faciliter une prise de décision convenable.

Dans la perspective de la mise en œuvre de ce mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale, la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) a organisé à Kinshasa en République Démocratique du Congo (RDC), du 14 au 16 décembre 2007, un séminaire régional portant sur l'alerte précoce. A en croire Côme Damien Georges Awoumou, ledit séminaire a été organisé avec le concours du Projet d'appui de l'Union européenne aux actions de la CEEAC en matière de paix et de sécurité (PAPS) et du *Centre for Conflict Resolution (CCR)* de Cap Town[347].

[345] Article 2 du règlement intérieur du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale
[346] G. Boutros Boutros, *Agenda pour la paix : diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix*, New York, 17 juin 1992.
[347] G. Awoumou, « La mise en œuvre du mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale : un processus enfin lancé ? », *Enjeux* octobre-décembre 2007 N°33, FPAE, Yaoundé, p.3.

Le Mécanisme d'alerte rapide d'Afrique centrale (MARAC) est chargé de la collecte et de l'analyse prévisionnelle des données et informations structurelles et conjoncturelles aux fins de la prévention des crises et des conflits. Concrètement, cette institution se veut être un organe d'observation des paramètres qui montrent les risques ou l'évolution d'un conflit. Ce qui veut dire que, le MARAC analyse les risques, leurs causes ainsi que la recherche des solutions techniques à y apporter[348]. Dans cette logique, on comprend donc que, le Mécanisme d'alerte rapide d'Afrique centrale assure en principe un monitoring quotidien des situations politiques, sociales et sécuritaires dans l'espace CEEAC. Créé en 2007, ce mécanisme est censé informer et conseiller le COPAX sur les crises potentielles et actuelles et constitue une partie du Système continental d'alerte rapide de l'UA (*Continental Early Warning System*)[349]. A ce titre, il fonctionne typiquement de la même façon.

Il est composé d'un centre d'observation et de suivi chargé d'alimenter une banque de données sur l'Afrique centrale et des zones d'observation et de surveillance de la sous-région. Il faut noter que, ce sont là les éléments prévus par le protocole mais ne sont pas tous opérationnel[350]. Dans son fonctionnement, le MARAC produit des monitorings, des notes de conjoncture, des alertes infos, des synthèses et rapports de sécurité, mais aussi des rapports de situation et des revues géopolitiques. Ces documents sont édités à des périodicités variantes et destinés soit à un public ouvert ou à un public restreint en fonction des circonstances et recommandations[351].

De l'analyse du comportement du MARAC tel que stipulé dans les textes, trois éléments semblent essentiels à la mise en place du système d'alerte rapide d'Afrique centrale. Il s'agit de : la collecte d'informations ; l'analyse stratégique et enfin l'édiction des rapports et l'engagement auprès des décideurs. Il est évident qu'il appartient au MARAC de collecter et d'analyser les informations de façon systématisée en utilisant un cadre explicite sur la base d'indicateurs politiques, sociaux, militaires et humanitaires. Ces informations sont recueillies de sources différentes, notamment, d'acteurs gouvernementaux et intergouvernementaux, d'organisations internationales et non-gouvernementales, des médias, du monde universitaire

[348] C. Mbega, « La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC): Quelle politique de sécurité pour une organisation régionale à vocation économique? », Thèse de Doctorat/Ph.D en Géographie, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2015, p. 204.
[349] *International Crisis Group*, « Mettre en œuvre l'architecture de paix et sécurité d'Afrique centrale, *Rapport Afrique*, N°181-7 novembre 2001, p 14.
[350] Mbega, « La Communauté Économique … », p. 205.
[351] *Ibid.*, p. 207.

et de groupes d'intellectuels. La figure ci-dessous présente de façon échelonnée, l'organisation du MARAC.

Figure 1 : L'organisation du MARAC

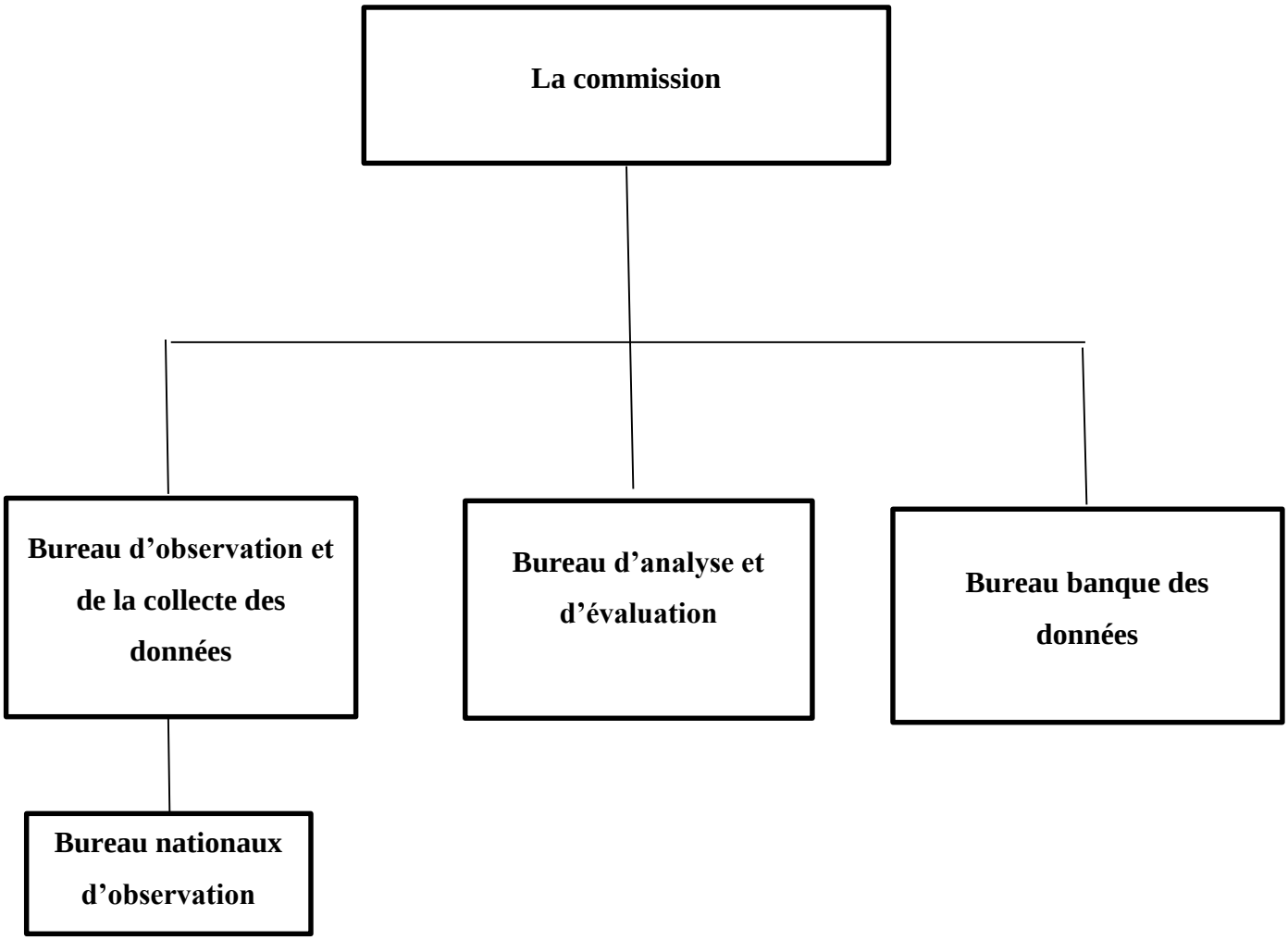

Source : Auteur, à partir des données collectées au net.

La Force Multinationale d'Afrique Centrale (FOMAC)

Pour accompagner le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale sur le terrain de la défense et la sécurité, il a été créé la branche armée du COPAX : la Force multinationale d'Afrique centrale (FOMAC)[352]. La FOMAC est l'une des composantes majeures de

[352] F. Amoussou et A. Pemboura, « L'Union Africaine face aux défis de la paix et de la sécurité », programme pour le dialogue sur la sécurité en Afrique subsaharienne, fondation Konrad Adenauer Stiftung consulté sur www.isafrique.org le 15 juillet 2019 à Yaoundé.

l'architecture de paix et de sécurité d'Afrique. C'est une force multidimensionnelle constituées des contingents et moyens nationaux interarmées, de police/gendarmerie et civils, en attente dans les Etats membres et susceptibles d'être mis à la disposition de la communauté pour les missions dans la CEEAC.

La Force multinationale d'Afrique centrale a pour objectif principal de permettre au COPAX d'assumer ses responsabilités, notamment de paix, de sécurité et d'assistance humanitaire. La FOMAC assure entre autre les missions d'observation et de contrôle des espaces en cas d'accord de cessez-le-feu. Il veille également au déploiement préventif ou l'interposition entre belligérants ; l'intervention humanitaire et les missions de soutien à la paix. En outre, la FOMAC est aussi chargée de l'application des sanctions communautaires à l'égard d'un Etat membre en cas de non-respect du pacte de non-agression. Enfin, elle est aussi chargée de la surveillance et maitrise des espaces terrestres, maritimes et aériens pour lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme[353].

Au regard de ces buts, on peut dire que la FOMAC est une sorte d'armée dont les troupes la constituant sont stationnées dans leurs pays tant qu'elles ne sont pas appelées à effectuer des exercices de formation ou à répondre d'une crise. C'est donc dire que, la FOMAC est une force de soutien et/ou d'appui à la paix, à la sécurité et d'exécution des opérations d'aide humanitaire. C'est une force non permanente et prépositionnée, constituée par des contingents nationaux interarmées, de polices et des modules civils des États membres de la Communauté en vue d'accomplir des missions de paix, de sécurité et d'assistance humanitaire. En réalité, c'est le bras armé du COPAX[354]. C'est elle qui agit sur le terrain de défense et de sécurité ; C'est elle qui est appelée à intervenir en cas d'agression, de conflit, de renversement ou de tentative de renversement des institutions constitutionnelles d'un Etat-membre de la CEEAC, au nom de la promotion, du maintien et du rétablissement de la paix.

Elle est donc destinée à permettre à l'Afrique centrale de déployer ses propres missions de maintien et de consolidation de la paix au sein de la sous-région ou à l'extérieur, au lieu de recourir à des forces étrangères. Cela rentre donc dans ce que l'on appelle, l'africanisation du Maintien de la paix en Afrique. La FOMAC est dirigée par un état-major régional, en même

[353] Article 19 du Protocole relatif au COPAX du 18 décembre 2019, p.12.
[354] A. Onana, « Les alliances militaires dans le golfe de Guinée », *Revue africaine de défense* N°2 avril-juin 2000, p. 52.

temps que l'Unité d'appui électoral aux Etats membres[355]. L'effectif global de la FOMAC était estimé à 6000 Hommes[356]. Ce chiffre semble insuffisant vu la taille de la sous-région en terme de superficie mais également, vu les nombreux défis sécuritaires auxquels la CEEAC fait face. Il est également important de relever que cette insuffisance est due à la faible contribution des pays membres qui, pour certains, font face depuis bientôt plusieurs décennies à de sévères contraintes sécuritaires notamment : République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo. Cet effectif global est reparti au sein des structures de la FOMAC existantes ; notamment L'État-major régional, la composante terrestre, la composante appui aérien, la composante navale multinationale avec capacité de surveillance des côtes d'Afrique centrale ; la composante police multinationale ; une capacité de transport aérien stratégique et tactique multinationale et enfin des unités civiles, un dépôt logistique et une unité multinationale d'observation militaires[357].

La Force Multinationale d'Afrique Centrale (FOMAC) est dotée d'un État-Major Régional. L'État-Major Régional a pour vocation de s'occuper de la planification stratégique des opérations de maintien ou de la consolidation de la paix et de la lutte contre la grande criminalité ; déterminer les contingents, modules et matériels pour la brigade régionale en attente qu'il sera chargé de diriger ; établir un concept de mobilisation et d'entraînement préalable au déploiement afin d'assurer la préparation des missions[358].

L'État-major régional est donc un organe technique multinational de planification stratégique au sein de la commission de la CEEAC. Son rôle premier est de superviser la création, la formation et les opérations de la FOMAC. Il participe aussi au développement de la cohésion et de la coopération entre les Forces Armées, les gendarmeries, et les polices des États de la CEEAC d'une part, de la coopération multiforme et multidimensionnelle avec les États et les organisations donateurs d'autre part. Il faut toutefois noter que, puisque les troupes ayant déjà reçu des formations de base dans leur pays respectifs, l'Etat-major Régional s'attelle non seulement à les outiller sur leurs principales missions en matière de maintien de la paix ; mais beaucoup plus, à organiser la formation des officiers supérieurs pour développer une

[355] BAD, Document de Stratégie d'assistance à l'intégration régionale pour l'Afrique centrale (DSAIR), 2005-2009, juillet 2005, p.17.
[356] J V. Ntuda Ebode, « Les forces en attente de l'Afrique : point de situation et défis » in www.operationspaix.net consulté le 20 aout 2018 à Yaoundé, 15h52.
[357] Ntuda, « Les forces en attente… »
[358] Padonou, « Architecture et contexte … », p. 18.

compréhension commune du rôle de la FOMAC et pour uniformiser les structures de commandement, de contrôle et les procédures. A partir de l'organisation ci-dessous, on perçoit aisément les structures qui rentrent dans l'état-major régional.

Cette architecture qui avait été pensé répond aux exigences de la construction d'un espace de paix en Afrique centrale. Ainsi, à la tête de l'État-major régional de la FOMAC, se trouve un Chef d'État-Major Régional (C/EMR) assisté d'un Chef d'État-Major Régional adjoint (C/EMR adjoint). Celui-ci assure l'intérim en l'absence du Chef d'État-Major Régional. Le Chef d'État-Major Régional (C/EMR) exerce son autorité sur toutes les parties du service de l'État-Major Régional. Il a pour rôle le maintien au bon niveau moral du personnel et du patrimoine physique, matériel et technique mis à sa disposition. Son cabinet est composé d'un Conseiller santé, d'un Conseiller en relations publiques, d'un Conseiller police civile et Prévôté, d'un Conseiller air et d'un conseiller juridique. On retrouve également en son sein, une Cellule de renseignements et bien évidemment un secrétariat particulier. Les départements de l'EMR sont dirigés par les Sous-Chefs d'État-Major Régionaux ou S/CEMR. Ces derniers constituent ce que l'on appelle au sein de cette institution: les Grandes fonctions de l'État-Major Régional[359].

[359] Mbega, « La Communauté Économique … p. 212.

<u>Figure 2</u> : Organisation de l'État-major régional de la FOMAC (EMR)

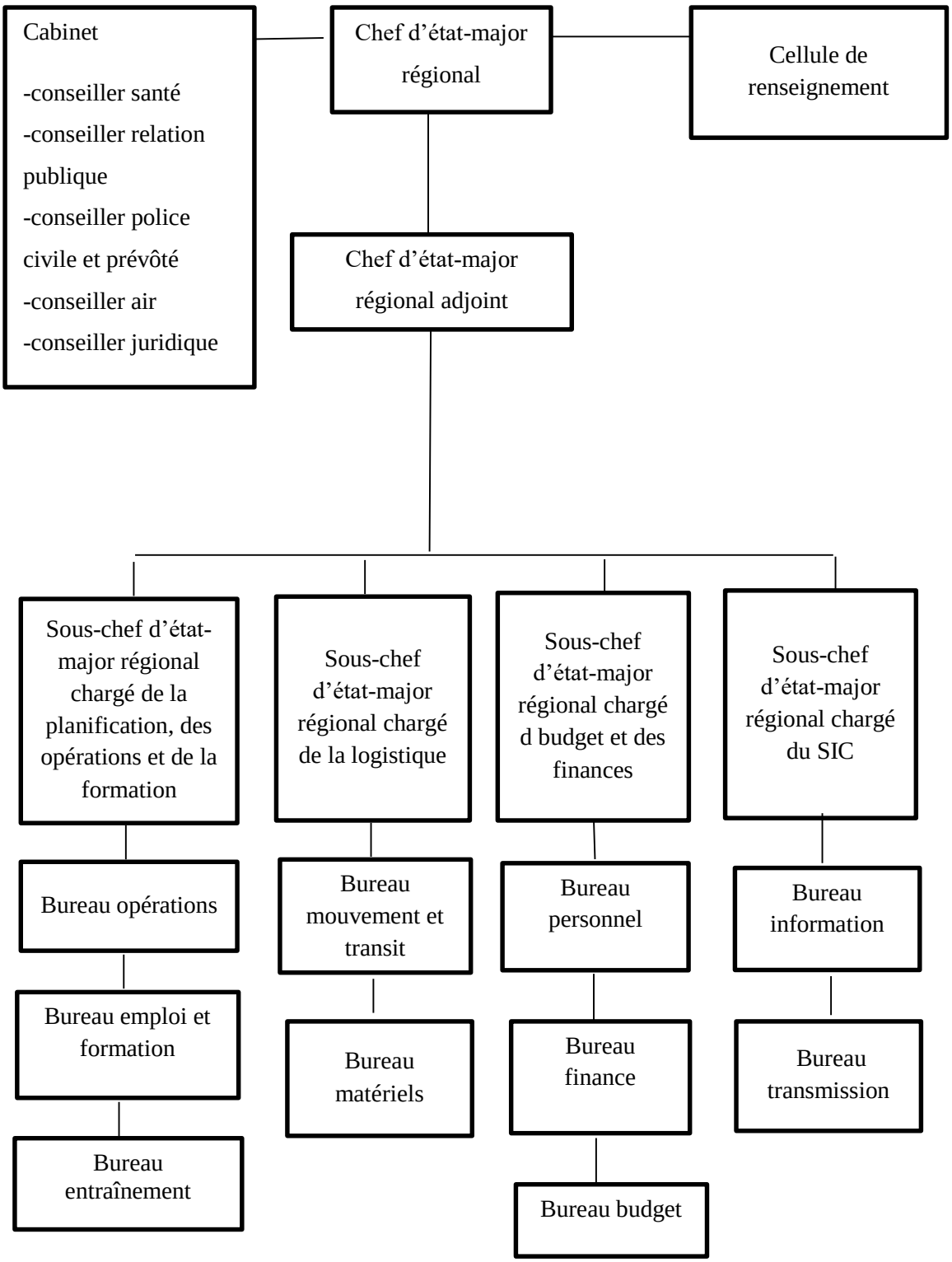

<u>Source</u> ***:*** Christian Messe Mbega, « La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) : Quelle politique de sécurité pour une organisation régionale à vocation économique ? », Thèse de Doctorat Ph. D en Géographie, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2015, p. 212.

En terme de matériel et de logistique, la FOMAC en 2010, dispose de 2 hélicoptères de transport fournis par l'Angola, 6 avions, soit 3 avions Hercules de type C130 fournis respectivement par le Cameroun, le Gabon et le Tchad et 1 avion de type DC8 fourni par la RDC, 2 avions de type Iliouchine 76. Le tableau ci-dessous présente globalement le dispositif militaire de cette force.

Tableau 1 : Dispositif militaire de la FOMAC en 2010.

Désignation	Nombre	Nature des composantes	Capacité disponible
Unité	10	Compagnie d'infanterie	1.080
	02	Bataillon d'infanterie	1.130
	01	Bataillons d'appui	326
	01	Groupements blindés	327
Civils/ police/militaires/ observateurs	01	Policiers civils	55
	01	Observateurs militaires	110
	01	Section technique	37
	01	Section médicale et secours	25
Compagnie de soutien logistique (CSL)	01	Section commandement	23
	01	Section technique	37
	01	Poste médical et secours	25
	01	Section intendance	25
	01	Section protection	34
Section santé	01	Hôpital médical chirurgical de compagnie (HMCC)	56
total	24	**total**	3.665 hommes et femmes

Source : Christian Messe Mbega, « La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC): Quelle politique de sécurité pour une organisation régionale à vocation économique? », Thèse de Doctorat Ph.D en Géographie, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2015, p. 210.

À partir du tableau ci-dessus, on peut se rendre compte que la force multinationale d'Afrique centrale est dotée d'une artillerie et d'une ressource humaine adéquates, capable de remplir plus ou moins une mission de maintien de la paix. Elle a été au cœur du processus de pacification des pays comme la République centrafricaine. Toujours dans la dynamique des

organisations et de la hiérarchisation des structures du COPAX, il est important de s'intéresser au à la composante militaire de la FOMAC.

<u>Figure 3:</u> Organisation de la composante militaire FOMAC

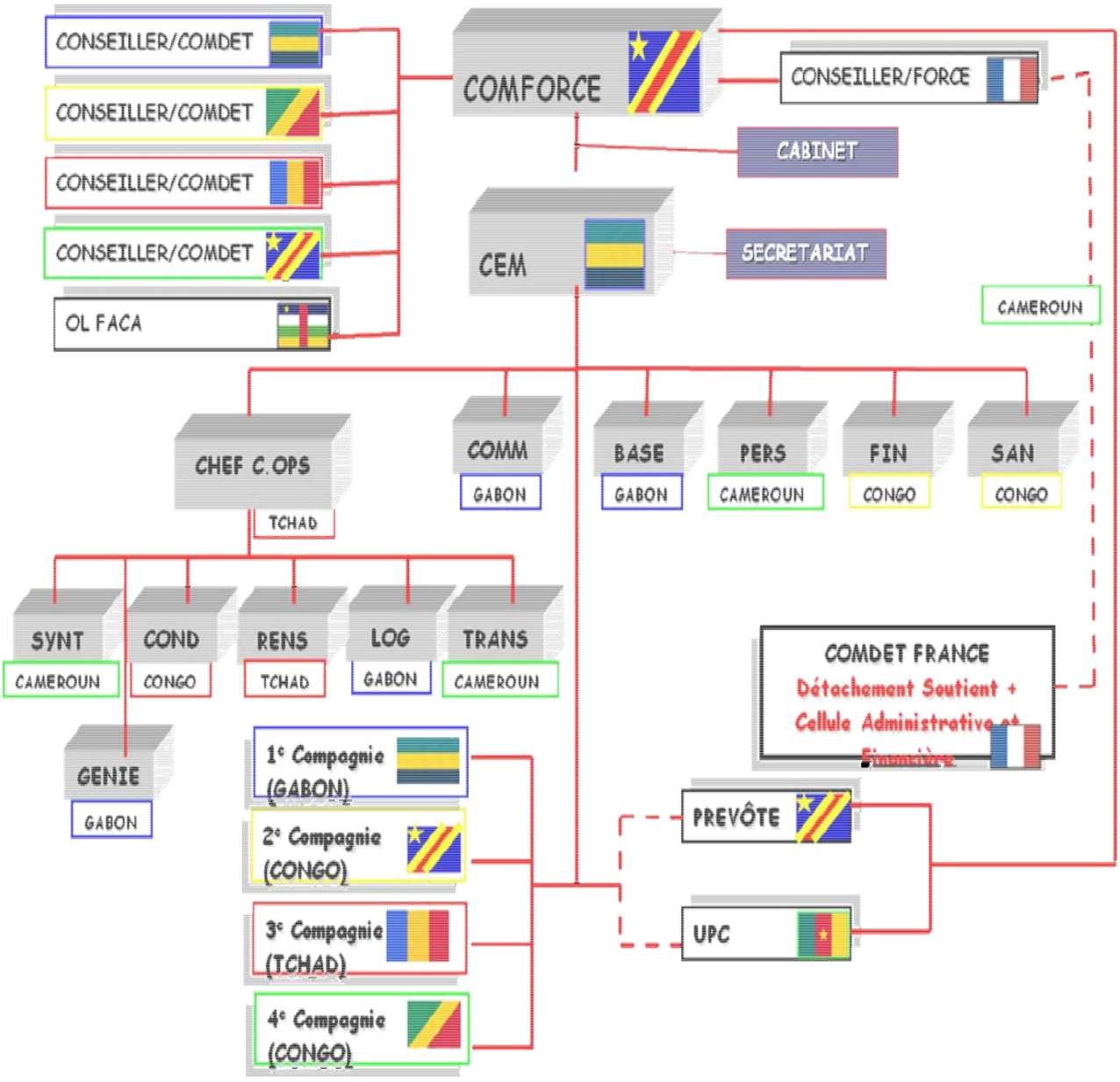

<u>Source</u> : www.operationspaix.net consulté le 23 mars 2020 à Yaoundé à 12h45.

On observe dans cette illustration que la force multinationale d'Afrique centrale est sous l'autorité d'un commandant assisté d'un chef d'état-major et les conseillers de diverses nationalités africaines. Cette organisation permet de distinguer les différentes composantes d'intervention opérationnelle et stratégique. Il importe maintenant de s'intéresser à un autre mécanisme de lutte contre l'insécurité au niveau maritime.

La stratégie de sureté et de sécurité maritime d'Afrique centrale

La stratégie de sureté et de sécurité maritime d'Afrique centrale, repose sur un ensemble de dispositif et de moyens opérationnels déployées dans le golfe de guinée pour la sécurisation des intérêts vitaux en mer des Etats de la CEEAC. Il faut noter que, cette sécurisation des intérêts vitaux se fait en synergie avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et la commission du golfe de guinée (CGG). Cette stratégie est mise en œuvre par le Centre régional pour la sécurité maritime en Afrique centrale (CRESMAC) qui fait l'objet d'une étude dans la troisième partie du présent chapitre. Qu'en est-il du mécanisme régional de coopération policière et judiciaire d'Afrique centrale ?

Le mécanisme régional de coopération policière et judiciaire d'Afrique centrale

S'inscrivant dans la logique d'une sécurité globale, le COPAX a prévu un mécanisme régional de coopération policière et judiciaire. Suivant l'article 21 du protocole relatif au COPAX, cet instrument est un dispositif permanent chargé de coordonner la coopération entre les Etats membres de la communauté en matière de sécurité intérieure et transfrontalière notamment en ce qui concerne la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme et l'extrémisme violent[360].

Les organismes de formation

Il s'agit ici des institutions communautaires ou nationales dispensant des formations militaires, policières ou civiles, de métiers, courtes, longues, et des formations spécifiques pertinentes pour les missions du COPAX. Toutefois, il est à noter que, ces institutions doivent être homologuées par les instances du COPAX. Quelles sont donc ces instances ?

[360] Article 21 du protocole relatif au COPAX du 18 décembre 2019, p.13.

c) Les instances du COPAX

Le COPAX est composé de trois instances à savoir : la conférence, le comité technique spécialisé sur la défense, la sureté et la sécurité (CTSDSS) et enfin le comité des représentants permanents (COREP).

La conférence

La conférence est l'instance suprême du COPAX. Ce qui veut dire que, la conférence a largement la compétence sur toutes les questions concernant le COPAX. La conférence a donc le pouvoir de décision en tout ce qui concerne la définition des politiques communes et des mesures appropriées pour prévenir et régler les différends et conflits susceptibles de menacer la paix, la sécurité et la stabilité dans l'espace communautaire ou à ses frontières. Les compétences de la conférence s'étendent aussi à la mise en œuvre de toute forme d'intervention dans un Etat membre répondants aux objectifs, principes et missions du COPAX. Il s'agit notamment du déploiement des opérations militaires, de sécurité et de soutien à la paix.

La conférence étend aussi son pouvoir de décision sur la définition des mandats des interventions militaires, la désignation des chefs de mission et des commandants des opérations[361]. En outre, elle décide aussi sur les sanctions à prendre en cas de changement anticonstitutionnels de gouvernement dans un Etat membre. Pour finir, la conférence définit le plan d'action du COPAX. Au regard de ce qui précède, on comprend que la conférence est l'instance suprême de décision du COPAX. C'est le plus haut niveau de prise des décisions. Elle se réunit en session spéciale COPAX, à l'occasion de la seconde session ordinaire de la communauté.

Le comité technique spécialisé sur la défense, la sureté et la sécurité (CTSDSS)

Le comité technique spécialisé sur la défense, la sureté et la sécurité (CTSDSS) est l'organe de relais de la conférence. Avant la réforme du COPAX, sa mission était assurée par le conseil des ministres et la commission de défense et de sécurité (CDS). Le CTSDSS est chargé de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies communautaires en

[361] Article 7 du protocole relatif au COPAX du 18 décembre 2019, p.8.

matière de paix et sécurité ; de l'élaboration des règlements au fonctionnement des instruments de mise en œuvre du COPAX. Il s'occupe également, de l'élaboration des mandats, la planification et la génération des forces pour le déploiement des missions et opération de paix. Le comité technique spécialisé sur la défense, la sureté et la sécurité s'occupe aussi du développement des capacités et l'organisation des exercices de la FOMAC ; et de la gestion stratégique et opérationnelle des missions et opérations de paix et de sécurité[362].

De manière globale, il faut retenir que, le CTSDSS soutient le développement de l'architecture et la mise en œuvre des politiques et des capacités du COPAX. En cela, il peut prendre les décisions dans ce cadre, ou encore, faire des recommandations à la conférence. Il faut noter par ailleurs qu'il se compose des ministres de tous les Etats membres en charge des affaires extérieures, de la défense, de l'intérieure et de la sécurité. Les réunions du CTSDSS se tiennent une fois par an dans le cadre de la session spéciale COPAX. Celles-ci se tiennent à trois paliers. D'abord la réunion des ministres suscités, ensuite celle des chefs d'Etats-majors généraux des armées, des commandants en chef, directeurs généraux des polices et gendarmerie ; et enfin la réunion des experts attitrés des Etats membres.

Le 15 janvier 2022, les chefs d'état-major généraux, commandants en chef, directeurs généraux de police et de gendarmerie se réunissent à Kintelé au nord de Brazzaville dans le cadre de leur réunion en prélude à la 20^{e} session ordinaire de la conférence des chefs d'état et de gouvernement de la CEEAC. Cette réunion avait pour but de plancher sur les questions de paix et de sécurité, la présentation et l'adoption des recommandations du rapport des experts attitrés de la CEEAC. Il s'agissait aussi de l'examen et l'adoption du projet d'ordre du jour de la réunion des ministres du COPAX ainsi que l'arrimage de l'état-major régional (EMR) aux textes révisés de la CEEAC [363].

[362] Article 9 du protocole relatif au COPAX du 18 décembre 2019, p.9.
[363] G. ondze, « CEEAC : les responsable du COPAX en réunion à Brazzaville », *Agence d'information d'Afrique centrale*, janvier 2022, consulté sur www.adiac-congo.com le 05 juin 2022 à 14h20 à Yaoundé.

<u>Photo 3</u> : Les participants à la réunion du CTSDSS du palier des chefs militaires le 17 janvier 2022 à Kintelé au Congo Brazzaville

<u>Source</u> : G. ondze, « CEEAC : les responsable du COPAX en réunion à Brazzaville », *Agence d'information d'Afrique centrale*, janvier 2022, consulté sur www.adiac-congo.com le 05 juin 2022 à 14h20 à Yaoundé.

La première session du comité technique spécialisé sur la défense, la sureté et la sécurité du COPAX s'est tenue le 17 janvier 2022 à Kintelé au nord de Brazzaville sous l'égide du ministre congolais de la défense nationale, Charles Richard Mondjo. Il était question au cours de cette réunion, d'examiner les conclusions des travaux des experts ainsi que le rapport issu de la réunion des chefs d'état majors généraux, commandants en chef, directeurs généraux de police et de gendarmerie[364]. Il est évident que cette réunion revêt d'une importance capitale pour la communauté car, elle permet d'aborder les questions de sécurité dans l'espace régional.

[364] G. ondze, « CEEAC : une réunion du COPAX sous le signe de la relance », *Agence d'information d'Afrique centrale*, janvier 2022, consulté sur www.adiac-congo.com le 05 juin 2022 à 14h20 à Yaoundé.

Le comité des représentants permanents (COREP)

Le comité des représentants permanents (COREP) est constitué par l'ensemble des ambassadeurs des Etats membres du COPAX accrédités auprès de la commission ou auprès de l'Etat abritant le siège de la CEEAC. Il est présidé par un bureau pour un mandat rotatif de 3 mois non renouvelable. Contrairement au CTSDSS qui fait des recommandations à la conférence, le COREP quant à lui s'adresse plutôt à la commission pour ses recommandations. Par ailleurs, il assiste cette dernière dans la mise en œuvre du mécanisme du COPAX. Dans le cadre de ses travaux, le comité des représentants permanents se réunit une fois par mois. Le 14 janvier 2022 par visioconférence, le comité des représentants permanents de la CEEAC s'est réuni en vue d'examiner et d'adopter les recommandations et le rapport des experts attitrés du COPAX

<u>Photo 4</u> : L'ouverture des travaux du COREP en visioconférence à Brazzaville le 14 janvier 2022

Source : G. ondze, « CEEAC : le COREP en réunion pour préparer le conseil des ministres du COPAX», *Agence d'information d'Afrique centrale*, janvier 2022, consulté sur www.adiac-congo.com le 05 juin 2022 à 15h42 à Yaoundé.

En résumé, le COPAX est une institution sous régionale qui voit le jour en février 2000, dans le but de fournir des moyens d'expression à la CEEAC dans le domaine de la prévention et la gestion des conflits en Afrique centrale. Il dispose d'un ensemble de structures qui articulent leurs actions pour faire de la CEEAC un espace de paix. S'il est vrai que le COPAX représente le mécanisme sous régional de gestion des conflits, il n'en demeure pas moins vrai que le CRESMAC affiche également des objectifs de stabilité et de sécurité maritime en Afrique centrale.

C- LE CRESMAC : UN MECANISME D'AGRAFFE DANS L'ARCHITECTURE DE PAIX ET SECURITE D'AFRIQUE CENTRALE : NAISSANCE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Considérée pendant plusieurs décennies par la communauté internationale comme une région à risque du fait de la présence de nombreux Etats fragiles, sortant de guerre ou encore en conflit, l'Afrique centrale et particulièrement le Cameroun et la Guinée équatoriale font face à l'émergence d'une nouvelle forme d'insécurité. S'il est vrai qu'une décennie, il aurait été totalement incongrue de parler d'une architecture régionale de sécurité maritime en Afrique centrale, parce que l'idée d'intégration régionale est originellement rattachée à l'espace terrestre, il en demeure plausible aujourd'hui, de constater la cristallisation des Etats autour de l'idéal sécuritaire thalassique en Afrique centrale. C'est ainsi que le Centre régional pour la sécurité maritime en Afrique centrale (CRESMAC) voit le jour avec des missions bien définies.

1- Le Protocole de Kinshasa relatif au Centre régional pour la sécurité maritime en Afrique centrale (CRESMAC)

Le golfe de Guinée est un espace maritime de plus en plus en proie à l'insécurité. Il s'agit des actes de piraterie maritime, le braquage des navires, la pèche et le trafic illicite de drogue en mer, autant d'activités dangereuses qui menacent gravement la sûreté maritime des Etats côtiers de la région. De nombreuses études renseignent sur les menaces sécuritaires et la criminalisation dans cette partie maritime[365]. La montée de la piraterie maritime dans le golfe

[365] On peut citer M. Ngouya, « La Criminalité en Mer », in *Revue Africaine des Affaires Maritimes et des Transports*, juillet 2009, n° 1. M. Yapo, « La lutte contre la criminalité maritime dans le golfe de guinée : cas de la cote d'ivoire et du Nigeria », programme de bourses de recherche nations unies-fondation nippone du japon 2012-2013, décembre 2013, consulté sur www.UN.org le 08 septembre 2020 à Yaoundé.

de Guinée est à l'évidence une menace pour les économies des pays riverains qui dépendent, pour une grande partie, des activités portuaires pour leurs exportations ou leurs importations. Parce qu'il est un pôle de convergence de nombreux intérêts géopolitiques, géostratégiques et géoéconomiques, le golfe de Guinée est un lieu de conflits potentiels, lesquels doivent être évités par des initiatives fortes et lucides. En effet, les Etats du golfe de Guinée doivent se donner les moyens d'une intelligence stratégique. Il convient de relever qu'une grande partie des transactions commerciales se font par voie maritime. La sécurisation du golfe de Guinée a donc qu'avoir un impact positif et un effet suramplificateur sur les transactions qui se déroulent dans cette zone.

La prise en compte de l'état des lieux des menaces enregistrées au sein du Golfe de Guinée et l'urgence de viabiliser cette zone pour un développement harmonieux ont interpellé les consciences politiques des Etats riverains du Golfe de Guinée d'une part et ceux de l'Afrique centrale d'autre part ; à une approche de résolution communautaire de ce phénomène insécuritaire. Ainsi, on constate que les Etats de l'Afrique centrale bordant le Golfe de Guinée ont fait de la CEEAC la plateforme collective de prévention et de lutte contre les menaces d'origine côtière ou hauturière dans le Golfe de Guinée. Sylvain Atok soutient également cette idée en ces termes :

> Prenant en compte l'insécurité grandissante dans les eaux côtières du golfe de Guinée, et les éventuelles conséquences du point de vue économique et de la stabilité des zones côtières des Etats concernés, la deuxième réunion du Conseil des Ministres du COPAX, tenue le 26 février 2008 à Libreville, instruit le secrétariat général de la CEEAC de diligenter une étude visant à proposer une « stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des Etats de la CEEAC du golfe de Guinée, articulée autour du COPAX et favorisant une synergie avec la Commission du Golfe de Guinée ». C'est ainsi que la troisième réunion du Conseil des Ministres du COPAX, tenue à Brazzaville, le 27 février 2009, valide la stratégie communautaire proposée et adopte le projet de protocole d'accord y relatif[366].

Ainsi, c'est dans cette vision optimiste partant du principe selon lequel la mer est un espace très fluide qu'aucun Etat ne peut par lui-même en assurer le contrôle et la sécurité, le Conseil des Ministres du COPAX, au regard l'impératif provoquée d'abord par l'insécurité grandissante le long de la façade maritime de certains Etats de la CEEAC, et le souci de sécurisation de la communauté, a mis en place d'un groupe d'étude avec pour objectif l'implémentation de la vision de sécurité maritime de la CEEAC.

[366] Ndong, « L'intégration régionale maritime … », p. 278.

Le groupe d'étude en question dirigé par le contre-amiral Sossa Simawango, a été diligenté par la Commission de Défense et de Sécurité (CDS) sur instruction du conseil des ministres le 26 février 2008 à Libreville. La commission a donc élaboré la stratégie commune de sécurisation des intérêts vitaux en mer des Etats de la CEEAC du Golfe de Guinée. Cette stratégie de sécurité maritime repose sur six piliers essentiels. On peut citer : la gestion de l'information, les mesures de surveillance locale par la détection et la mise en commun des ressources, l'harmonisation juridique et fonctionnelle des opérations maritimes des Etats, l'autofinancement par un impôt local, l'organisation logistique, l'institutionnalisation d'une conférence maritime pour l'Afrique centrale[367].

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie qu'à Kinshasa, le 24 octobre 2009, est signé le protocole d'accord sur la gestion de la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des Etats membres de la CEEAC. Il est important de noter que cet accord intervient sept mois après la signature de l'accord-cadre entre la CEEAC d'une part et, d'autre part, les Etats du Cameroun du Gabon, de la Guinée Equatoriale et de Sao Tomé et Principe sur la sécurisation du golfe de Guinée zone D. C'est ainsi, qu'on crée le Centre Régional de Sécurisation Maritime de l'Afrique Centrale (CRESMAC). Suivant l'accord siège du 20 octobre 2014, signé entre le Secrétaire General de la CEEAC, Ahmad Allam-Mi ; et le Représentant du gouvernement du Congo, Cyprien Sylvestre Mamina. Ce protocole d'entente fixe les conditions et modalités d'établissement du CRESMAC en République du Congo conformément aux instruments adoptés lors du sommet de Yaoundé les 24 et 25 juin 2013 ; mais aussi aux conventions et usages internationaux en la matière[368].

2- Missions et fonctionnement

Le CRESMAC, dans sa formulation, est doté d'un certain nombre de missions stratégiques, opérationnelles et tactiques. De façon globale, il a pour rôle d'assurer la maitrise de l'espace maritime des Etats membres de la CEEAC du Golfe de Guinée. De ce fait, il assure notamment, la protection des ressources naturelles et des zones de pêche artisanale maritime ; la sécurisation des routes maritimes ; la lutte contre l'immigration clandestine, le trafic des

[367] Article 3 du Protocole relatif à la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des Etats de la CEEAC et du Golfe de Guinée du 24 octobre 2009, pp. 5-6.
[368] Article 3 de l'Accord de siège entre le Centre Régional de sécurité maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC) et le Gouvernement de la République du Congo du 20 octobre 2014, p.4.

drogues, la circulation frauduleuse des armes légères de petit calibre. On peut ajouter à cette liste, la lutte contre la piraterie et la prise d'otage en mer et la pollution marine[369]. Alphonse Zozime Tamekamta va plus loin dans l'analyse des missions de cette structure :

> Depuis octobre 2009, la CEEAC a mis sur pied le Centre régional de sécurisation maritime d'Afrique centrale (CRESMAC) dont la mission est de coordonner les mesures collectives de lutte contre la piraterie. Basée à Pointe Noire au Congo-Brazzaville, cette structure globale de sécurité maritime commune repose sur six piliers dont : la gestion commune de l'information, les mesures de surveillance locales par la détection et la mutualisation des moyens aéronavals, l'harmonisation juridique et fonctionnelle des opérations maritimes des États, l'autofinancement par une taxe communautaire, l'acquisition et l'entretien des équipements dédiés à la stratégie, l'institutionnalisation d'une conférence maritime pour l'Afrique centrale[370].

Sylvain Ndong Atok rejoint également cette analyse. Il pense que :

> L'accord de Kinshasa définit une stratégie et précise les contours de la lutte contre le banditisme et l'insécurité maritimes en Afrique centrale. Cette stratégie est articulée autour de six piliers à savoir : échange et gestion communautaire de l'information, par la mise en place des mécanismes de recherche et d'échange des informations entre Etats ; Surveillance communautaire du golfe de Guinée, par la mise en place des procédures opérationnelles conjointes et des moyens interopérables de surveillance et d'intervention ; Harmonisation de l'action des Etats en mer, au plan juridique et institutionnel ; Institutionnalisation d'une taxe communautaire, sur la base des mécanismes existants ; Acquisition et entretien des équipements majeurs, pour garantir une capacité opérationnelle ; Institutionnalisation d'une Conférence maritime des parties au niveau de la CDS, afin de maintenir la mobilisation de tous opérateurs et intéressés du milieu marin[371].

Le CRESMAC dirige l'activité des centres multinationaux installés dans chaque zone. En effet, dans leur stratégie de sécurité maritime, les Etats membres de la CEEAC ont divisé leur espace maritime en trois zones supervisées chacune par un centre multinational de coordination[372]. Il faut précisément relever que les plans Secmar mis en place par les États membres, ont permis d'inventorier les moyens navals de ceux-ci et de créer, à Douala (Cameroun), un Centre multinational de coordination. Ce centre assure la liaison des stations radars des pays membres, ainsi que les centres nationaux opérationnels de la Marine. Aussi, l'une des missions assignées au centre était-elle d'envisager des patrouilles conjointes et l'effectivité du droit de poursuite et d'usage des armes à feu contre les pirates. Bien qu'une stratégie reconnue ait été convenue et que son bilan soit élogieux, les difficultés de mise en

[369] Article 4 du Protocole relatif à la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des Etats de la CEEAC et du Golfe de Guinée du 24 octobre 2009, p. 6.
[370] A Z. Tamekamta, « Le golfe de guinée. Inflation criminelle et stratégies institutionnelles », *Thinking africa* NDR n° 20 – juin 2015, p. 9.
[371] Ndong, « L'intégration régionale maritime … », p. 279.
[372] R. Tiwang Watio et M. Lawson « La piraterie maritime dans le golfe de Guinée », *Revue Neptunus*, vol. 20, 2014, p. 6.

application de la taxe maritime pour l'autofinancement des opérations et la coordination des activités, demeurent[373].

Les plans d'opérations sécurité maritime dénommé plan SECMAR, sur lequel les activités du CMC sont liées, sont initiés le 14 septembre 2009. Le plan de contrôle de la « zone D » bénéficie de l'appui des États membres. La marine nationale camerounaise y participe activement à travers de l'opération Galilée[374]. De l'avis de l'historien Tedongmo, ce plan s'est déroulé en plusieurs phases. D'abord, la phase d'activation des centres des opérations Maritimes (COM) allant du 1er au14 septembre 2009 ensuite la seconde phase, dite de regroupement (allant du 14 au 15 septembre 2009)[375].

La première phase a donné lieu à la mise en place d'un dispositif de veille stratégique, d'un échange de renseignements, du fonctionnement du dispositif d'observation, mais aussi d'un système radio interopérable et l'interconnexion des cellules opérationnelles avec les unités en mer. La deuxième phase elle a consisté au regroupement des patrouilles de chaque pays, au renforcement de la surveillance et de la sécurisation des installations côtières vulnérables. La troisième, est celle du lancement qui va du 16 septembre au 14 décembre 2009. Cette phase consiste au déploiement des unités dans les secteurs de la zone d'action, en la surveillance maritime et aérienne et au contrôle de la zone. La phase 4, dite de relève, qui est allé du 15 au 19 décembre 2009, a consisté en l'évaluation du SECMAR 1 et à la planification des opérations du SECMAR 2[376].

Il est important de rappeler que, l'opération SECMAR 1 avait pour but d'assurer de façon permanente, conjointe et coordonnée, le contrôle de la zone D en vue de garantir la sécurité et la sureté la navigation maritime, à partir du 14 septembre 2009, pour une durée de trois mois. Alors que l'opération SECMAR 2 quant à elle, était dédiée à la mise en œuvre du protocole relatif à la stratégie de sécurisation maritime des intérêts vitaux en mer conclu le 24 octobre 2009 pour la surveillance communautaire, en vue de garantir la libre circulation des personnes et des biens[377]. De tout point de vue, ces deux opérations stratégiques ont permis plus

[373] Ndong, « L'intégration régionale maritime … », p. 275.
[374] S T. Ombe, « La participation de la marine nationale dans la lutte contre la piraterie maritime au Cameroun (1990 -2018) : essai d'analyse historique », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2022, p.111.
[375] N L. Tedongmo, « Piraterie maritime et gestion des défis sécuritaires dans le Golfe de Guinée », Thèse de Doctorat Ph.D, Université de Dschang, 2018, p.209.
[376] *Ibid*.
[377] Ombe, « La participation … », p.112.

ou moins une reprise en main de la situation sécuritaire dans la « zone D ». L'illustration ci-dessous est celle du CRESMAC, lieu stratégique où se dresse les différents plans de sécurisation et de contrôle de l'espace maritime communautaire.

<u>Photo 5</u> : Siège du CRESMAC à Pointe Noire en République du Congo

<u>Source</u> : www.adiac-congo.org/ consulté à Yaoundé le 25 septembre 2020 à 12h45.

Le siège du CRESMAC ci-dessus a été inauguré le 20 octobre 2014 en présence Ahmed Allam-Mi et Benaïndo Tatola, respectivement secrétaire Général de la CEEAC et ministre tchadien de la défense, président en exercice[378] du conseil des ministres du COPAX. Ils étaient accompagnés pour la circonstance, de plusieurs autorités civiles et militaires en République du Congo. Situé au centre-ville, le siège du CRESMAC est bâti sur une superficie d'environ 750 m^2, le bâtiment de trois niveaux abrite 14 salles en locaux techniques, des bureaux, quatre salles

[378] Il était président en exercice de ce conseil au moment des faits.

de réunions et un parking. De façon générale, ce joyau architectural est équipé de vidéo surveillance, d'un système d'accès de sécurité performant, de même qu'un équipement de lutte contre les incendies[379]. Qu'en est-il de l'organisation interne du CRESMAC ?

<u>Figure 4</u> : Organigramme du Centre régional de sécurité maritime d'Afrique centrale CRESMAC

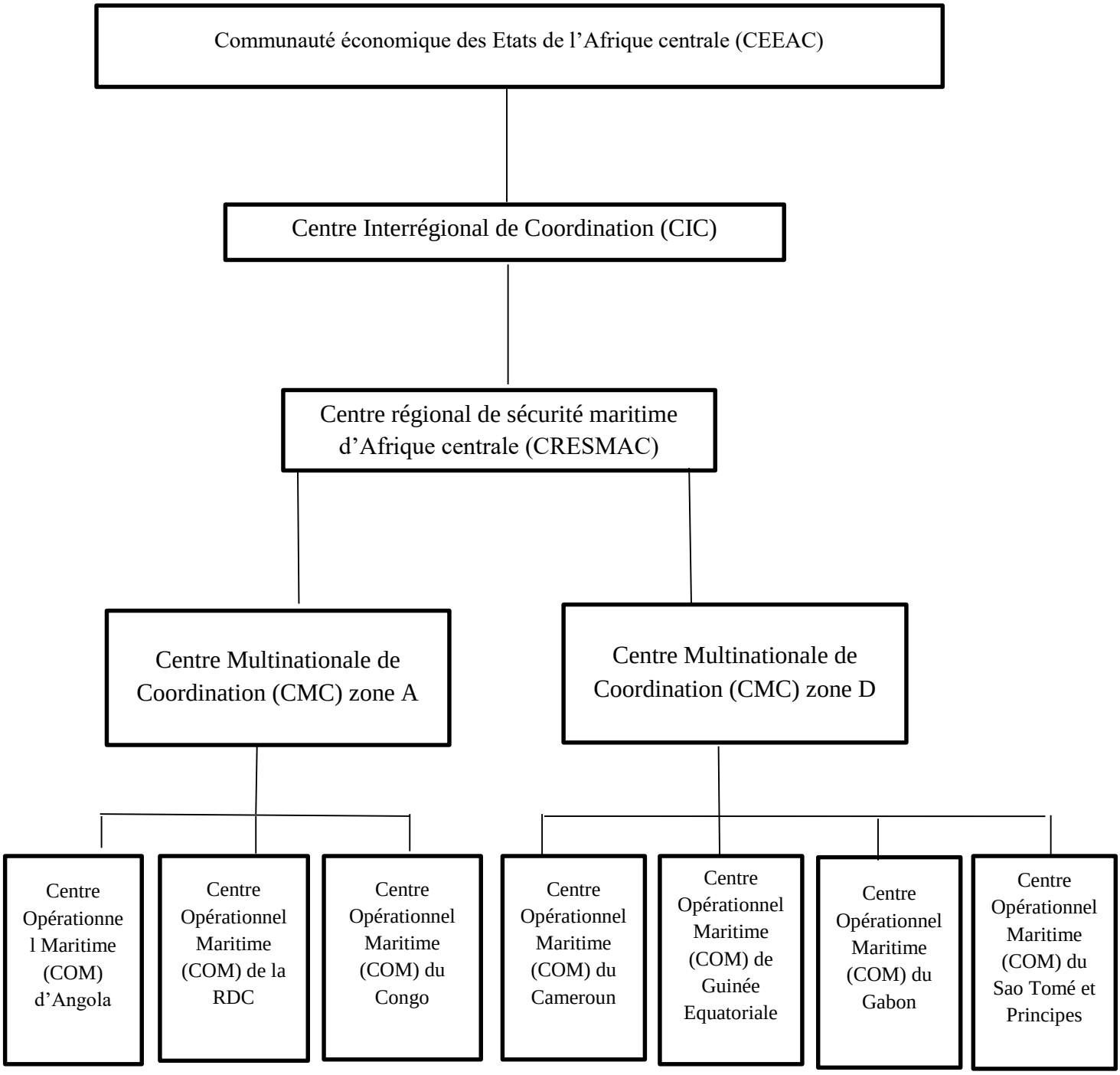

<u>Source</u> : Auteur

[379] www.adiac-congo.org/ consulté à Yaoundé le 25 septembre 2020 à Yaoundé à 11h36.

Afin de mener à bon escient ses missions, un certain nombre d'organes fonctionnels et stratégiques concourent aux côtés du CRESMAC, à garantir la paix et la sécurité maritime. Il s'agit du Centre Multinational de Coordination (CMC) et du Centre Opérationnel de Marine (COM). Situé au niveau étatique, le Centre Opérationnel de Marine (COM) est l'organe tactique de mise en œuvre de la stratégie du CRESMAC.

On peut définir le Centre Multinational de Coordination (CMC) comme l'interface entre la chaine de commandement politico-militaire de l'action en mer d'un Etat quelconque et ses unités nautiques (civiles et/ou militaires) déployées sur son champ d'action maritime. C'est donc l'organe civilo-militaire chargé de la mise en œuvre tactique de la stratégie de sécurisation maritime des intérêts vitaux en mer des Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale du Golfe de Guinée[380]. Né à Yaoundé le 6 mai 2009 à la suite de la signature de l'Accord technique institué entre le Cameroun, le Gabon, la Guinée Équatoriale et Sao Tomé et Principe, le Centre Multinational de Coordination (CMC) est dédié à la surveillance pour une pleine sécurisation du le Golfe de Guinée[381]. Frederic Massogui va dans le même sens et approfondit l'analyse :

> Pour l'opérationnalisation de ses missions, le CMC est appuyé par l'état-major régional de la Force Multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) et assure la planification et la coordination des opérations du dispositif de sécurisation de la zone D par l'élaboration d'une stratégie de sécurisation fondé sur un plan d'équipement et d'installation ; un plan de surveillance ; un plan de formation contenant des règles d'entraînement et des procédures opérationnelles harmoniées et la lutte contre les fléaux marins[382].

Il est important de mentionner que les efforts du CMC ont permis de dissuader les pirates, d'arraisonner des navires susceptibles de pratiquer la pêche illicite et de neutraliser les réseaux de contrebande plurielle. A titre d'illustration, le CMC et la marine camerounaise avaient conjointement mené le 08 octobre 2014, une action qui avait permis d'arrêter le remorqueur suspect Bibiana, dévoué dans la prédation maritime au large des côtes camerounaises[383]. Cette réponse conjointe menée par la marine nationale et le CMC, a permis

[380] D. Mienahou Therard, « Mise en place d'un Centre Opérationnel de Marine (COM) du Congo dans le golfe de guinée : cadre juridique et procédures opérationnelles », Programme de Bourses de Recherche Nations Unies Fondation Nippone du Japon 2010-2011, consulté sur www.UN.org le 25/09/2020 à Yaoundé à 16h13, p.56.
[381] S T. Ombe, « La participation de la marine nationale dans la lutte contre la piraterie maritime au Cameroun (1990 -2018) : essai d'analyse historique », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2022, pp.110-111
[382] F. Massogui , « 2ème temps du périple, l'arc littoral, face à la menace, un redoutable dispositif de défense », *Honneur & Fidélité*, Edition spéciale, Mai 2017, p.98.
[383] Ndong, « Intégration régionale … », p. 286.

de dissuader les pirates et de tranquilliser le climat sécuritaire dans l'espace maritime sous régional. L'apport du centre de veille du CRESMAC a été d'une contribution importante.

<u>Photo 6</u> : Le centre de veille du CRESMAC

Source : www.Cresmac.org consulté le 12 avril 2022 à Yaoundé à 05h41.

Le COM participe au suivi de l'évolution des opérations militaires en mer et la préparation des décisions de son autorité opérationnelle. Il recueil et exploite le renseignement pour la prévention et le traitement des crises sur le théâtre d'opérations maritimes. En outre, le Centre Opérationnel de Marine exécute et contrôle des décisions prises par son autorité opérationnelle ; ainsi que les opérations de visite ou d'arraisonnement en mer par les unités navales placées sous son contrôle opérationnel[384]. En définitive, on peut donc dire que, l'action du COM dans le concept militaire consiste à contrôler et coordonner les opérations militaires en mer au profit de son autorité opérationnelle.

[384] Ndong, « Intégration régionale … », p. 286.

De par sa composante civilo-militaire, le COM est l'organe adapté pour les missions régaliennes de l'Etat dans le vaste domaine de service public en mer. Nous pensons par exemple au *Search And Rescue* (SAR) ; au maintien de l'ordre public en mer, à la protection de l'environnement, la coordination de la lutte contre les activités illégales (narcotrafic, pêche illégale ; etc.) ; mais aussi et surtout la sauvegarde des personnes et des biens dans le milieu maritime. On peut donc conclure au regard de ces missions, que le COM est un centre de coordination des différents moyens nautiques et aériens de toutes les administrations qui concourent à l'action de l'Etat en mer dans le but de garantir à l'Etat ses pouvoirs de police générale en mer. Au-delà du Centre Opérationnel de la Maritime, nous avons également, comme organe d'appui à l'action du CRESMAC, le Centre multinationale de coordination (CMC). C'est l'organe de planification et de mise en œuvre opérationnel du cresmac.il est situé à l'Etat-major des armées des Etats-pilote de la zone maritime de la CEEAC.

Parler de la formulation de la politique de défense et de sécurité de la CEEAC revenait à s'intéresser à l'architecture de paix et de sécurité en Afrique centrale notamment deux mécanismes à savoir le COPAX et le CRESMAC. Il en ressort que ces deux organisations reposent sur des bases juridiques. Leurs organisations et leurs missions ainsi définies, permettent un maillage sécuritaire territorial dans l'idéal de garantir l'enracinement d'une culture de paix et de promouvoir la sécurité gage d'un développement durable. L'insécurité qui mine l'Afrique centrale n'a pas laissé les acteurs étatiques de cette sous-région dans l'indifférence. Ainsi, le Cameroun déploie des stratégies multisectorielles la riposte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il importe donc d'y faire une analyse du rôle du Cameroun dans l'instruction, la formation et l'encadrement stratégique en Afrique centrale.

CHAPITRE IV : LE ROLE PIVOT DU CAMEROUN DANS L'INSTRUCTION, LA FORMATION ET L'ENCADREMENT STRATEGIQUE EN AFRIQUE CENTRALE

Les questions de sécurité exigent une approche intégrée qui prenne en compte à la fois les aspects régionaux et globaux, les dynamiques technologiques et militaires mais aussi médiatiques et humaines, ou encore la dimension nouvelle acquise par le terrorisme ou la stabilisation post-conflit. Le 25 juillet 2001, le Président de la République du Cameroun signait un corpus de textes touchant le domaine de la défense du Cameroun. Ces textes s'inscrivent inéluctablement dans l'histoire de l'armée camerounaise comme représentant un changement qualitatif : c'est la réforme de l'armée. Elle s'appuie sur le triptyque rajeunissement, professionnalisation et modernisation des forces de défense. La phase du rajeunissement et de la professionnalisation constituent celle d'une reforme intégrale du système social de défense du Cameroun. Ainsi, la formation et l'encadrement de la ressource humaine militaire occupent une place de choix dans cette vision d'une armée moderne. Le Cameroun mise sur la formation et l'encadrement stratégique pour la construction d'un espace de paix et de sécurité en Afrique centrale. La formation et l'encadrement de la ressource humaine militaire se traduisent à travers la création des différentes écoles et centres d'instruction.

A – LA FORMATION ET L'ENCADREMENT STRATEGIQUE DES OFFICIERS ET OFFICIERS SUPERIEURS

Orienté vers la perspective de paix et du développement, le Cameroun s'est doté des institutions militaires à vocation régionale et internationale, dans le cadre de la formation du personnel. De la formation initiale à la conduite d'exercices interalliés, la préparation opérationnelle vise à mettre en cohérence les capacités militaires (équipements, doctrines, savoir-faire) avec les contrats opérationnels décidés au niveau stratégique. De fait, la conduite des opérations nécessite la maîtrise d'une série de savoir-faire complexes, qui ne sauraient s'improviser[385]. La connaissance d'un théâtre d'opérations spécifique ou l'appropriation de nouvelles capacités requièrent une préparation des forces tant sur le plan intellectuel que physique. Cet impératif explique l'intérêt des armées pour les jeux de guerre et, plus généralement, pour les outils de simulation permettant de mettre en exergue les atouts et faiblesses d'un système de force avant une confrontation réelle. Si l'entraînement permet d'acquérir ou de maintenir des capacités opérationnelles, il peut également viser à promouvoir de nouvelles compétences issues de l'expérimentation des derniers systèmes d'armes. Dans

[385] M. Goya, *S'adapter pour vaincre : comment les armées évoluent*, Paris, Perrin, 2019, p.23.

cette section, il est question de scruter le rôle stratégique de quatre grandes écoles militaires du niveau d'officiers et d'officiers supérieures.

1) L'Ecole Militaire Interarmée (EMIA) et l'Ecole d'Etat-major (EEM)

Située à Yaoundé au quartier Melen, l'Ecole militaire interarmées (EMIA) est une académie militaire de formation des officiers c'est-à-dire des cadres et hauts cadres de l'armée camerounaise. C'est d'ailleurs ce que précise Bengono Antoine Mesmin, ancien commandant de l'EMIA : « l'EMIA est une académie militaire qui forme les personnels civils et les militaires de rang qui ont accédé au statut d'officier »[386]. La formation à l'Emia obéit à une culture stratégique camerounaise. En effet, le décret N° 2001/87 du 25 Juillet 2001 fixe les conditions de recrutement et d'admission dans les écoles militaires de formation des officiers. Le recrutement à l'EMIA est reparti en quatre troncs principaux.

Le tronc « A » est ouvert aux Camerounais des deux sexes, âgés de 23 ans, au plus, au 31 décembre de l'année de concours et de 18 ans, au moins, au 1er janvier de l'année de concours. Sont admis à concourir pour cette filière les jeunes gens titulaires du Baccalauréat de l'enseignement secondaire, du GCEAL ou d'un diplôme équivalent et ayant accompli avec succès une année d'études supérieures.

Le tronc « B » se subdivise en deux (2) branches : la branche Tronc « B1 » est la filière des sous-officiers admis comme élèves officiers. Cette filière est réservée aux sous-officiers titulaires du Baccalauréat, du GCEAL ou d'un Diplôme équivalent âgés de 30 ans au maximum au 31 décembre de l'année du concours et totalisant au minimum 5 ans de service effectif sous les drapeaux : c'est le recrutement interarmées. La branche Tronc « B2 » comprend : la filière des sous-officiers qui, n'ayant pas opté pour la filière menant à terme au grade d'Adjudant-Chef Major ou Maître-principal Major, accèdent au corps des officiers par le jeu normal de l'avancement. Ce sont les officiers issus du rang. Ils doivent avoir au moins 12 ans de service, être âgés au plus de 33 ans au 31 décembre de l'année de proposition. Ils doivent détenir le grade d'Adjudant-Chef ou Maître-principal. Ils doivent être particulièrement bien notés et autorisés à concourir.

[386] « L'Ecole Militaire Interarmées de Yaoundé creuset d'une formation d'excellence » film documentaire de Serge Atangana Bisso produit par © CRTV, avril 2017.

Le Tronc « C » est la filière des officiers de réserve qui se découvrent une vocation militaire et demandent à faire carrière dans les Forces Armées. Cette filière est également réservée aux jeunes gens diplômés de l'enseignement supérieur dans une spécialité utile aux Forces Armées. Ils doivent être âgés de 26 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours. Enfin, le tronc « D » il concerne la filière des étudiants en médecine, pharmacie, chirurgie-dentaire et en médecine vétérinaire en cours de formation. Ils doivent être au plus en 4ème année d'études de leur cycle de formation. A leur admission en première année de l'Ecole Militaire, les étudiants en première année de leur cycle de formation universitaire doivent être âgés de 18 ans au moins au 1er janvier de l'année de recrutement et de 22 ans au plus au 31 décembre de l'année de recrutement. Les étudiants de 4ème année de leur cycle de formation doivent être âgés de 26 ans au plus au 31 décembre de l'année de recrutement. Cette filière s'intéresse aussi aux étudiants titulaires des diplômes en médecine, pharmacie, chirurgie-dentaire et en médecine vétérinaire. Ceux-ci sont admis sur titre après étude des dossiers par une commission constituée à cet effet et doivent être âgés de 30 ans au plus au 31 décembre de l'année de leur recrutement.

<u>Photo 7</u> : Triomphe de la 36e promotion de l'Ecole Militaire Interarmées

Source : www.prc.cm consulté le 11 février 2022 à 06h10 à Yaoundé.

Au regard de ce qui précède, on peut conclure que l'Ecole militaire interarmées est une académie structurée. L'on peut aussi retenir que dès le départ, on distingue bien les futurs pensionnaires de l'école qui vont suivre une formation militaire appropriée dont la durée est fixée par la loi. La durée des études militaires à l'Ecole Militaire Interarmées des élèves officiers est fonction de la filière suivie de même que le grade de sortie comme on peut le constater sur le tableau suivant :

Tableau 2 : Classification des durées de formation et grades à l'EMIA

Troncs	Durée de formation	Grade de fin de formation
Le Tronc A	36 mois	sous-lieutenant
Le Tronc B1:	24 mois	sous-lieutenant
Le Tronc B2(a)	06 mois d'imprégnation	sous-lieutenant
Le Tronc B2(b)	24 mois	Sous-lieutenant avec effet rétroactif d'un an pour les BAC + 2 ; Lieutenant 1er échelon pour les BAC + 3 ; Lieutenant 1er échelon avec effet rétroactif d'un an sans rappel de solde pour les BAC + 4 ; lieutenant 2ème échelon pour les BAC + 5
Le Tronc C	36 mois	Sous-lieutenant avec effet rétroactif d'un an pour les BAC + 2 ; Lieutenant 1er échelon pour les BAC + 3 ; Lieutenant 1er échelon avec effet rétroactif d'un an sans rappel de solde pour les BAC + 4 ; lieutenant 2ème échelon pour les BAC + 5
Le Tronc D(a)	12 mois de formation médico-militaire discontinue	Capitaine 1er échelon dès la soutenance de leur thèse ;
Le Tronc D(b):	12 mois de formation médico-militaire continue.	Capitaine 1er échelon à la fin de la formation médico-militaire.

Source : auteur, réalisé à partir des données collectées dans les centres documentaires.

La formation d'un officier à l'Emia se déroule en plusieurs étapes. Elle débute avec la formation initiale ou formation commune base. La formation initiale est celle suivie par des personnes qui accèdent à l'école en tant que civil, et y suivent une formation d'officier. Tandis que la formation dite continue s'entend dans le sens où elle est un stage de perfectionnement dans les écoles de perfectionnement ou dans les écoles d'enseignement militaire supérieurs[387]. L'Ecole militaire interarmées est dirigé par un commandant. Il dispose d'une équipe qui l'accompagne dans l'exécution et la réussite de ses missions. De 1960 à nos jours, plusieurs officiers se sont succédés à la tête de cette académie militaire, comme l'atteste le tableau suivant :

Tableau 3 : Liste des commandants successifs de l'EMIA

Noms et prénoms	Grade	Périodes
Le fevre	Lieutenant	1960-1962
barou	Capitaine	1962-1964
Foulquier	Chef de bataillon	1964-1967
Etonde Ekotto Eduard	Lieutenant-colonel	1967-1970
De joussineau	Chef de bataillon	1970-1972
Carpentier	Chef de bataillon	1972-1975
Gin	Chef de bataillon	1975-1977
Metayet	Lieutenant-colonel	1977-1979
Benoit vidal	Lieutenant-colonel	1979-1981
Le Pichon	Lieutenant-colonel	1981-1983
Pirson	Lieutenant-colonel	1983-1985
Soyard	Lieutenant-colonel	1985-1986
Nkoa Atenga Camille	Colonel	1986-1993
Chi ngafor	Colonel	1993-1996
Ngambou Esaie	Colonel	1996-1998
Dema Joseph	Colonel	1998-2004
Same Emmanuel	Colonel	2004-2005
Mbida Gabriel	Colonel	2005-2007

[387] A. Pemboura, « Le processus de formation de la culture stratégique camerounaise : analyse du rôle des écoles militaires », mémoire du Master en science politique, Université de Yaoundé II-Soa, 2006, p.58.

Etoundi Blaise	Colonel	2007-2009
Um Michel	Colonel	2009-2011
Eyenga Severin	Colonel	2011-2015
Bengono Antoine	Colonel	2015 - 2017
Onana Mbarga oscar	Colonel	2017-2022
Nang Zengue Roger	Colonel	Depuis 2022

Source : auteur, réalisé à partir des données collectées dans les centres documentaires.

La formation de l'EMIA a donc pour but de rendre les élèves officiers aptes à commander une section d'infanterie ou à tenir un emploi subalterne au sein d'une unité ou d'une structure technique de l'Armée de terre ou de la gendarmerie nationale ; faire acquérir aux élèves officiers les éléments de base nécessaires à l'exercice du métier et les connaissances indispensables de culture générale[388]. Aicha Pemboura renchérit cette analyse :

> Après une année probatoire dans les centres d'instruction à l'extérieur de Yaoundé notamment à Ngaoundéré, Djoum, Ngaoundal et Koutaba où les élèves officiers reçoivent une instruction physique et morale, tactique et technique jusqu'au niveau de chef de groupe, la formation du chef de section de combat débute à l'EMIA, couvrant une durée de deux années. Cette année probatoire permet aux futurs officiers d'acquérir tous les réflexes et techniques militaires de base et de s'endurcir physiquement en acquérant rusticité, résistance et endurance. Elle sert aussi de constat initial et permet la découverte concrète des conditions de vie de base, c'est-à-dire celle du soldat. Cette formation est complétée par l'acquisition du Brevet de parachutiste et du permis de conduire pour véhicule léger et pour poids lourd[389].

Cette analyse se rapproche plus ou moins de la réalité que décrite par Joseph Menyene Sida au sujet du cursus d'un élève officier d'active (EOA). D'abord l'année probatoire, la première et la deuxième année et enfin les grandes manœuvres. L'année probatoire se déroule pendant 10 mois environ, dans les centres d'instruction interarmées. Il s'agit de former le soldat au niveau de chef de groupe avec entre autre, l'obtention d'un brevet de parachutiste et d'un permis de conduire[390]. Durant cette année, Megueri Lucie fait savoir que

> L'accent est mis sur le développement des aptitudes physiques et une initiation à l'enseignement miliaire. La première et la deuxième année renforcent les enseignements reçus, introduit la formation du chef de section d'infanterie à pied avec une période de vie en campagne. L'accent est mis sur l'acquisition et la formation du chef à l'instruction et au combat. Elle renforce aussi

[388] A. Pemboura, « Le processus de formation de la culture stratégique camerounaise : analyse du rôle des écoles militaires », mémoire du Master en science politique, Université de Yaoundé II-Soa, 2006, p.58.
[389] *Ibid*.
[390] J. Menyene Sida, « Ecole militaire interarmées, moule de la classe dirigeante de l'armée », in *Honneur &Fidélité*, édition spéciale mai 2015, p.14.

> l'aguerrissement commando, la formation interarmée et la familiarisation aux structures du tissu économique camerounais. Ainsi, elle prépare les élèves officiers à la gestion quotidienne du personnel et du matériel[391].

Les officiers issus de l'EMIA sont appelés à compléter leur formation de base d'officier par un stage d'application dans une école ou une formation spécialisée dans l'arme ou le service de leur choix. Il s'agit de la Gendarmerie ; l'Infanterie ; l'Arme Blindée et Cavalerie ; le Génie ; l'Artillerie Sol-Sol et Sol-Air ; le Train ; les Transmissions ; le Corps National des Sapeurs-Pompiers ; la Santé ; le Commissariat ; la Justice ; le Matériel ; et les Essences[392]. Cependant, les officiers issus des troncs B1 et B2 restent dans la spécialité qui était la leur avant la nomination à un grade d'officier[393].

Il est tout de même intéressant de mentionner que les programmes d'enseignements dispensés dans les écoles militaires de formation camerounaise, sont arrêtés par le Ministre délégué à la présidence chargé de la défense. Ces programmes ont au préalables été préparés par le commandant de l'école et approuvé en conseil de direction. Il est mis en œuvre par un corps professoral hautement chevronné. L'enseignement à l'EMIA vise alors à donner des connaissances nécessaires à l'exercice du métier d'officier. Aussi, il vise à une large ouverture sur le monde, avec le souci constant de maintenir l'équilibre entre la pensée et l'action. Au demeurant, cet enseignement porte essentiellement sur l'environnement dans lequel s'exerceront leurs actions futures de l'officier, mais aussi et surtout, sur les règles du métier militaire. L'image ci-dessous présente les désormais officiers de l'armée camerounaise qui ont suivi de bout en bout leur formation.

[391] Entretien avec Megueri Lucie, 36 ans environs, officier de la marine nationale en service à l'Etat-major des armées, 25 février 2022, Yaoundé, 15h20.
[392] Article 6 Décret n° 2001/187 du 25 Juillet 2001 fixant les conditions de recrutement et d'admission dans les Ecoles Militaires de Formation des Officiers
[393] *Ibid.*

<u>Photo 8</u> : Elèves officiers de l'Ecole Militaire Interarmées promotion « paix et unité »

<u>Source</u> : J. Menyene, « 38e promotion de l'EMIA : à la découverte des réalités du terrain », *L'Action*, n°1309 du 2 mars 2021, p.3.

La formation couvre à la fois l'instruction théorique faite à Yaoundé et l'instruction pratique, qui est dispensée au cours des sorties de terrain de *Man'o war Bay*, koutaba, Ngaoundéré ou ailleurs. L'instruction théorique quant à elle porte sur des matières d'enseignement militaire tel des cours de formation tactique, formation technique, formation au commandement, formation militaire générale etc. Les cours de culture générale concernent tant la défense nationale, le droit pénal, la géographie, la géopolitique, l'histoire militaire, les relations internationales ou encore l'informatique. Le programme de formation est arrêté par le Ministre délégué à la présidence chargé de la défense. Ainsi, à l'issue de la formation, l'élève devenu officier est en mesure de répondre aux attentes suivantes : sur le plan interne : garantir l'intégrité du territoire national et la sûreté de l'Etat, faire face à une menace classique et lutter efficacement contre le phénomène de coupeurs de route et le grand banditisme ; au plan régional et au plan international : participer aux opérations humanitaires, aux opérations de maintien de la paix et de règlement de conflits armés sous l'égide des organisations internationales.

La culture militaire a pour objet d'aider l'officier à comprendre la guerre et la violence, afin de pouvoir replacer son action dans les contextes toujours nouveaux et complexes, en lui

permettant de saisir les enjeux et les interactions au sein de la société nationale et internationale, ainsi que les forces qui en constituent le ressort. C'est dans ce contexte que nous analyserons les programmes d'enseignement. En tant que creuset de la formation des officiers, l'EMIA a réadapté ses méthodes d'enseignement et de formation au regard des mutations polémologiques et de l'évolution des relations internationales. Désormais, l'on met l'accent par exemple sur les engins explosifs improvisés, la guerre asymétrique, le contre-terrorisme. Si l'EMIA est un pôle d'excellence de formation des jeunes gens issus du civil ; et du personnel non officiers au grade situé au niveau d'officier, qu'en est-il de l'Ecole d'Etat-major ?

Avant l'entrée en vigueur des décrets de 2005, l'Ecole d'Etat-major (EEM) ne représentait qu'une division de l'EMIA. Cette école depuis peu est une Ecole Nationale à Vocation Régionale (ENVR). Créée dans le but de réduire le nombre de stagiaires étrangers, dans les écoles militaires françaises, le concept d'Ecole Nationale à Vocation Régionale permet : d'adapter la formation des stagiaires étrangers aux réalités locales et régionales tout en assurant à terme leur appropriation par les Etats dans lesquels elles sont implantées, d'ouvrir l'accès des pays de la zone de coopération de défense à une formation d'élites et d'experts « à la française ». L'Ecole d'Etat-major assure l'élaboration des programmes de formation (article 9 du décret N°2005/015 du 13 janvier 2005)[394]. Cependant, étant une ENVR, la France est associée à la définition des programmes de formation, le respect de ce critère est assuré par la présence systématique d'un directeur des études (ou fonction équivalente) et de coopérant militaire français au sein de chaque ENVR.

Ainsi, l'admission à l'Ecole d'Etat-major se fait sur concours organisé par l'école (article 9 du décret N°2005/015 du 13 janvier 2005). La réussite aux épreuves du cycle de formation préparatoire, donne accès au diplôme d'Etat-major. Pour chaque formation dispensée, des quotas de place sont réservés aux pays hôtes et aux pays tiers ; cette répartition théorique varie selon les types de formations proposées au sein des ENVR. Ainsi, les places réservées aux pays hôtes varient de 25 à 50 %. Il faut dire que, cette école est la suite logique de l'EMIA en ceci que, la formation de base terminée, les jeunes sous-lieutenants et lieutenants sont ensuite affectés dans les Armées et formations de leur choix ou ils effectuent en quelques sorte leur application. Quelques années plus tard, ces officiers doivent se retrouver à nouveau sur les bancs pour suivre, pendant six mois, le stage de commandement d'unité sous la direction du

[394] A. Pemboura, « Le processus de formation de la culture stratégique camerounaise : analyse du rôle des écoles militaires », Mémoire de Master en Science Politique, Université de Yaoundé II-Soa, 2006, p.57.

bureau perfectionnement. Là, Ils y apprennent la pédagogie et les techniques de commandement d'une unité élémentaire tant au plan administratif que tactique.

Après leur temps de commandement, les capitaines sont appelés à concourir pour participer au cours de Certificat d'Etat-Major (CEM). Cette formation leur donne accès aux états-majors de Bataillons ou Régions militaires. Ils sont donc formés au commandement d'un bataillon renforcé, par des exercices tactiques en salle et sur le terrain. Ces exercices tactiques sont complétés par un enseignement qui vise à approfondir et élargir la culture générale des officiers stagiaires, à leur faire acquérir une méthode de travail tout en améliorant leurs connaissances militaires générales. Ils étudient ainsi le développement économique et social de leur pays par le biais des conférences, couronnées en fin de cycle, par un voyage d'étude[395].

Enfin, les officiers et capitaines anciens peuvent se présenter au concours d'entrée au cours de Diplôme d'Etat-major (DEM), après avoir suivi des cours par correspondance pendant six mois. Ce cours de Diplôme d'Etat-Major a pour but, non seulement de consolider les connaissances acquises aux cours précédents, mais aussi et surtout, d'élever le niveau de compréhension pour une meilleure approche synthétique des problèmes intéressant la défense et les Forces Armées camerounaises. Des travaux de réflexions, des commissions d'études, des conférences débats aident à atteindre ce but. Un voyage d'étude à l'étranger permet aux officiers stagiaires de s'ouvrir au monde extérieur et d'enrichir leur personnalité.

Ainsi on comprend que, la formation dispensée dans à l'école d'Etat-major concerne tant l'enseignement général, les techniques d'Etat-major que l'enseignement opérationnel. Ce dernier présente des connaissances sur les armées, tant camerounaises que françaises, ainsi que les techniques opérationnelles. Les techniques d'Etat-major portent sur des généralités sur les Etats-majors, les travaux d'Etat-major et les rédactions de documents d'Etat-major. L'enseignement général quant à lui intègre les cours de relations internationales ; de politique de défense du Cameroun, de société défense ; de géopolitique et de stratégie ; le droit des conflits armés ; l'anglais opérationnel. Aussi, constate-t-on que les officiers camerounais, étudiant dans cette école approfondissent-ils non seulement leurs connaissances sur l'armée camerounaise, la politique de défense du Cameroun, la stratégie en générale, mais aussi s'enrichissent-ils de l'expérience française en matière de défense. L'Ecole militaire interarmées

[395] Pemboura, « Le processus de formation … », p.60.

et l'Ecole d'Etat-major participent véritablement à la formation et l'encadrement stratégique du militaire. Elles donnent des outils pédagogiques et des grilles d'analyse de l'environnement militaire et géostratégique au éléments des forces de défense, indispensables sur le théâtre des opérations de maintien et de soutien de paix. L'école internationale des forces et sécurité (EIFORCES) va aussi dans le même sens.

2) L'Ecole internationale des forces et sécurité (EIFORCES)

L'Ecole internationale des forces et sécurité (EIFORCES) est créée par décret n°2008/179 le 08 mai 2008 par le Président de la République, chef de l'Etat, chef des Armées. C'est un établissement public administratif doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Par décret n°2012/307 du 25 juin 2012, l'EIFORCES a pour vocation première de dispenser les formations destinées principalement à des personnels de police et gendarmerie appelés à participer aux missions de paix et de sécurité. Depuis 2018, L'école internationale des forces et sécurité (EIFORCES) est sous la direction du général de brigade Patrice André Bitote.

Photo 9 : Le Directeur général de l'EIFORCES le général de brigade André Patrice Bitote et le Directeur général adjoint le commissaire divisionnaire Cécile Oyono

Source : www.eiforces.gov.cm consulté le 15 février 2022 à 07h12 à Yaoundé

Réputé d'être un meneur d'hommes, le général André Patrice Bitote est un officier de l'armée camerounaise. Il est issu de la promotion de l'EMIA « ouverture et démocratie » (1990-1993). A sa sortie d'école, il est dirigé vers la gendarmerie nationale, ce corps qu'il n'a plus jamais quitté. L'essentiel de sa carrière s'est faite dans l'administration militaire. Il a été directeur des affaires administratives, financières et domaniales dans les services centraux de la gendarmerie ; directeur du budget et des équipements au MINDEF. Mais aussi directeur central de l'administration et de la logistique[396]. C'est en 2017 qu'il est élevé au rang de général de brigade, avant de se voir confier la direction de l'EIFORCES en remplacement du général de brigade jules-César Essoh. Le général de brigade André Patrice Bitote est assisté par le commissaire divisionnaire Cécile Oyono, directeur général adjoint de l'EIFORCES.

Cécile Oyono est depuis le 17 avril 2015, Directeur General Adjoint de EIFORCES. Elle entre dans la police en 1984. Elle devient chargée d'études assistant à la cellule juridique et chargée d'étude au cabinet de monsieur le Secrétaire d'Etat à la sécurité intérieure. Entre 1988 et 1995, elle sera tour à tour chef de département des affaires générales et commerciales à la MAETUR, enseignante à l'Ecole Nationale Supérieure de Police, sous-directeur des œuvres sociales[397]. Titulaire d'un Doctorat *Ph.D* en science politique, Cécile Oyono sera promue au grade de commissaire divisionnaire avant d'être nommée chef de division des sports et des œuvres sociales à la DGSN. Elle cumule la fonction d'inspecteur général à la Délégation générale à la sureté nationale (DGSN) avec celle de Directeur General Adjoint de EIFORCES[398]. L'organigramme de l'EIFORCES est bien organisé et permet de voir une structure hiérarchisée.

[396] A. Mbohou, « Andre Patrice Bitote, le stratège qui monte », *Cameroon Tribune* du 03 juillet 2017, p.8.
[397] J C. Mandeng, « Servir sans asservir et tourner le dos à toutes les formes de corruption », *Servir*, n°017, mai 2015, p.35.
[398] S. Mountounjou Njikam, « Le conseil de paix et sécurité en Afrique centrale (COPAX) et la lutte contre l'insécurité dans la CEEAC », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2019, pp.117-118.

<u>figure 5</u> : Organigramme de l'EIFORCES

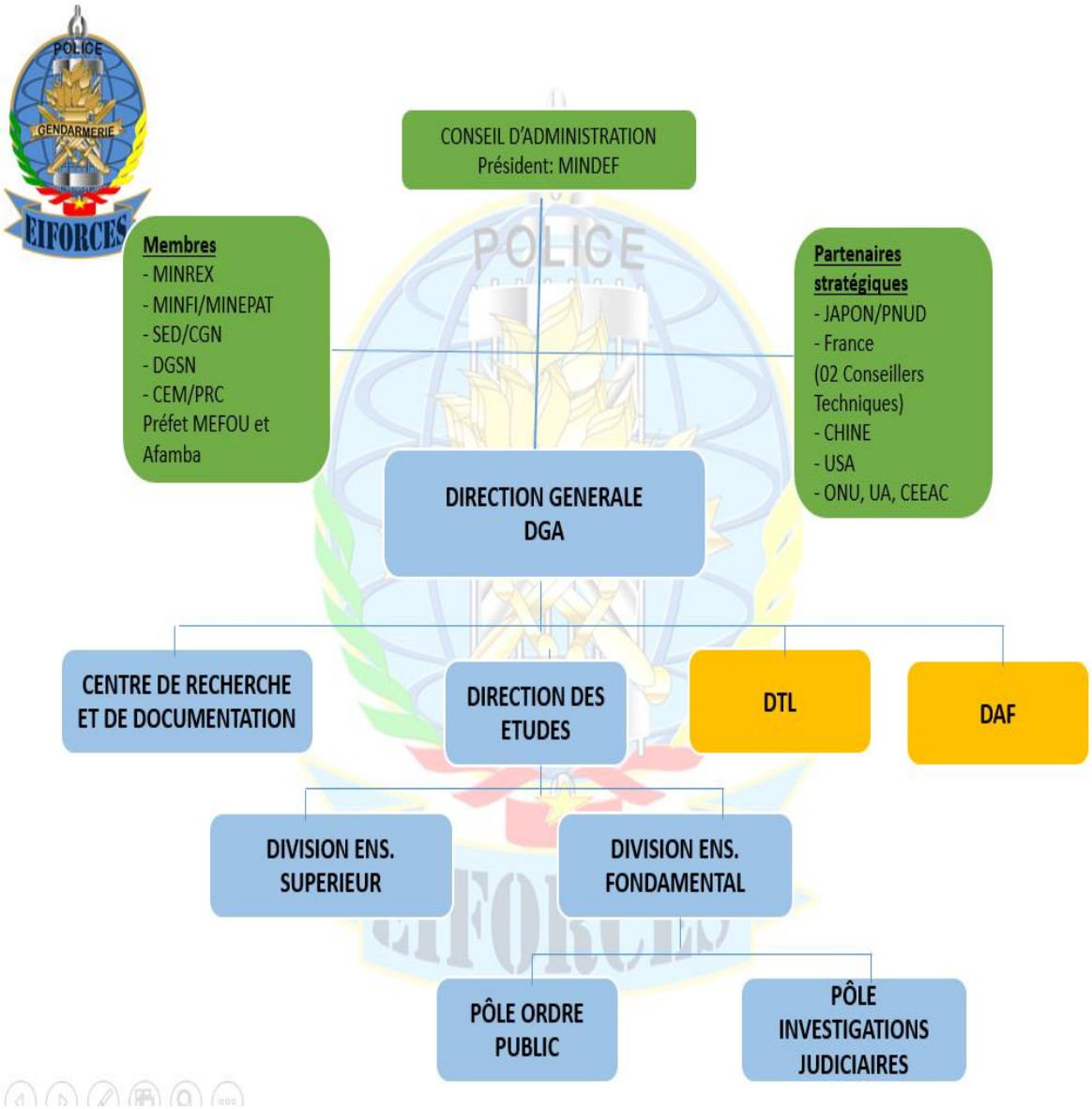

<u>Source</u> : www.eiforces.gov.cm consulté le 15 février 2022 à 08h05 à Yaoundé

De cet organigramme, il est plausible de constater que, pour assurer sa mission de formation, l'EIFORCES s'appuie sur la direction des études qui développent des enseignements pluridisciplinaires dans les domaines de la sécurité et les opérations de soutien à la paix. Ces enseignements sont destinés aux civils, policiers et gendarmes. La formation à l'école internationale des forces et sécurité est structurée autour de deux grandes divisions d'enseignement. Il s'agit de la division de l'enseignement supérieure d'une part, et de la division de l'enseignement fondamental d'autre part.

La division de l'enseignement supérieure s'occupe des formations qui donne accès au brevet d'études supérieures de sécurité et au diplôme d'état-major des forces de sécurité. cependant, la division de l'enseignement fondamental comprend deux pôles[399] et s'intéresse entre autre à la formation des formateurs en ordre public (FOP) ; formation des unités de police constituées (UPC/FPC) ; la formation pré déploiement des policiers individuels ; le perfectionnement au commandement opérationnel niveau 2 (PCO2) ; la formation de moniteur en franchissement opérationnels ; la formation à la neutralisation / destruction des engins explosifs (NEDEX) ; le recyclage des formateurs en ordre public ; la formation de techniciens opérationnels en protection des hautes personnalités ; des équipes projetables d'expert en investigation (EPEI) ; et enfin de police technique et scientifique.

Toutefois, il est à préciser que, le Diplôme d'Etat-major des Forces de Sécurité (DEMFS) et le Brevet d'Etudes Supérieures de Sécurité (BESS) relève du niveau stratégique et donc, destiné aux hauts cadres des forces de sécurité. En outre, les enseignements techniques qui sont dispensés à l'intention des stagiaires de l'EIFORCES se structurent autour des enjeux de la gouvernance sécuritaire, la protection des civils, la lutte contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière, la protection des enfants, la négociation et la médiatisation dans les opérations de soutien à la paix. Ce sont des modules de formation qui renforcent les capacités du personnel pour mieux assurer les missions de maintien et de consolidation de la paix, lorsqu'ils sont déployés sur le théâtre des opérations militaires.

Photo 10 : Les 7ème et 8ème stages de formation des formateurs en ordre public à EIFORCES

Source : *VIGIE*, bulletin d'analyse stratégique et prospective, n°002, aout 2014, p.9.

[399] Il s'agit du pôle de l'ordre public et du pôle de la police judiciaire

Le stage de formation des formateurs en ordre public à EIFORCES est ouvert aux officiers subalternes des forces de sécurité des pays partenaires de l'école. Il vise un triple objectif à savoir, le perfectionnement au commandement opérationnel des unités de sécurité appelées à maintenir l'ordre à l'intérieur comme hors de frontières nationales en temps de paix et de crise; la transmission des compétences de formateurs en vue de former et d'entrainer des unités et leur conférer une capacité opérationnelle permettant de répondre aux défis sécuritaires du moment ; et enfin, ce stage vise la composition d'un vivier de formateurs pouvant entretenir et enrichir la doctrine de l'ordre public, en relation avec d'autres pôles de formation au niveau international, notamment dans le domaine de la recherche.

Il n'est pas inutile de s'intéresser dans cette session, aux diplômes de EIFORCES notamment le brevet d'études supérieures de sécurité (BESFS) et au diplôme d'état-major des forces de sécurité (DEMFS). Ils ont pour but de permettre aux stagiaires, de développer les aptitudes pour occuper des fonctions de commandant de groupe de forces ; de commandant de composante police dans le cadre des opérations de soutien à la paix (OSP). Ils visent aussi de doter aux stagiaires les outils nécessaires pour exercer des fonctions de haut niveau (gendarmerie ou police) au sein des états-majors de composante police ou de chef de mission. Il s'agit aussi de maîtriser la conception et la rédaction des différents documents (fond et forme) circulant au sein d'un état-major ; et en mesure de préparer, planifier et commander une opération de police dans un cadre national et international.

A titre d'exemple, le septième DEMFS dont la rentrée a eu lieu le 17 octobre 2017 était composé de 17 stagiaires originaires du Cameroun, du Congo Brazzaville et du Tchad. Ce stage d'une durée de 20 semaines a été clôturé par le MINDEF PCA de l'EIFORCES Monsieur Beti Assomo Joseph. Le quatrième BESS a duré 10 mois. Ce stage avait regroupé 13 stagiaires du Cameroun, du Congo Brazzaville et du Tchad[400]. Il est important de relever que, la formation a EIFORCES est multinationale. Cette idée corrobore avec les propos de Martin Etoundé[401] et Emile Eken[402], tous des anciens stagiaires de cette école. Ils relèvent que, durant leur formation dans cette institution en 2017, ils se sont familiarisés avec les frères d'armes venus de la Centrafrique, du Congo et du Sénégal.

[400] *Bulletin d'analyse stratégique et prospective* de l'EIFORCES, N°007 janvier-mars 2018, p.18.
[401] Martin Etounde, 44 ans, officier de gendarmerie, Yaoundé, 20 novembre 2024.
[402] Emile Eken, 41 ans, officier de gendarmerie, Yaoundé, 20 novembre 2024.

Toujours dans le cadre de la formation de ses stagiaires, l'EIFORCES a organisé en 2014 un exercice d'entrainement de la composante police pour les opérations de soutien de la paix dénommée EUPST AWAE. Il s'est déroulé du 24 mars au 25 avril 2014 sous forme d'une simulation du fonctionnement d'un état-major couplé à un exercice de théâtre de composante police déployée dans le cadre d'une opération de paix sous un mandat international[403]. Placé sous la direction du colonel Engolo Thomas, il s'agissait plus précisément de découler un thème en Afrique, sur un pays imaginaire tout en se rapprochant des situations susceptibles de se produire afin de mieux appréhender le rôle d'un état-major de composante police. Que retenir au terme de cet exercice ? Le colonel Engolo Thomas explique :

> Au terme de cet exercice nous pouvons tirer plusieurs leçons : le taux de participation escompté a été largement atteint, presque tous les pays africains et européens dont les candidatures ont été retenues étaient présents ainsi que les experts des organisations internationales et non-gouvernementales. Les objectifs stratégiques et spécifiques assignés à cet exercice ont été largement atteint. Cet entrainement intensif et inédit a véritablement contribué à l'amélioration des capacités professionnelles policières des participants en matière de gestion civiles des crises, au développement des procédures standard commune et à l'opérationnalisation de la force africaine d'attente[404].

EUPST AWAE 2014 était composé de trois structures d'entrainement à savoir un état-major de la composante police calqué sur le modelé des opérations de soutien à la paix en Afrique ; une unité de police constituée chargée de la gestion de l'ordre public, de la protection de la population, des personnels et des équipements de la mission. La dernière composante de cet exercice est l'élément de police spécialisé en investigations judiciaires, interventions à haut risque, protection rapprochée, reconnaissance de zones piégée et neutralisation des engins explosifs improvisés. Il y a lieu de signaler ici que toutes ces structures étaient multinationales.

La mission de l'EIFORCES étant la formation et la recherche visant à doter les Etats de Mécanismes régionaux africains, d'une ressource humaine apte à assurer efficacement la sécurité et le soutien à la paix, cette institution organise non seulement des rencontres scientifiques de haut niveau ; mais aussi, à travers son centre de recherche et de documentation, fait des productions scientifiques. A titre d'exemple, Les 24 et 25 mai 2017 à l'ENAM, s'est tenu le colloque international sur le thème gouvernance et gestion démocratique des foules en Afrique: Dispositifs, pratiques, défis et enjeux transformationnels. Ledit colloque a été organisé conjointement avec le Centre Africain de Formation et de Recherche (CAFRAD). S'agissant

[403] *Honneur & fidélité*, édition spéciale mai 2014, p.40.
[404] *Ibid.*

des productions scientifiques, cette institution édite périodiquement, son bulletin d'Analyses stratégiques et Prospectives, des notes de Conjonctures, des hebdomadaires, des fiches spéciales et des actes de colloques.

L'EIFORCES se positionne comme un outil de paix, de sécurité et de stabilité en Afrique et dans le monde. Les enseignements dispensés dans cette école, traduisent à suffire, la détermination à contribuer au débat doctrinal, mais aussi et surtout à l'action de construction des capacités de consolidation des systèmes étatiques et interétatiques africains, par l'anticipation et la victoire sur les menaces sécuritaires émergentes ou résurgentes. C'est fort de cela que Nchoutfon Adamou fait remarquer que :

> Les formations et les travaux se focalisent sur la préparation à faire face aux principales formes de violences : violence émeutière spontanée ou manipulée ; violence prédatrice à organisation entrepreneuriale interne ou transnationale ; violence terroriste à organisation groupusculaire plus ou moins réticulée ; violence revendicatrice de type rébellion, sécessionnisme ou irrédentisme à organisation paramilitaire ou groupusculaire[405].

La formation insiste de plus en plus sur la cybercriminalité, le cyber terrorisme et d'autres félonies et mésusages de l'électrosphère qui sont tantôt eux-mêmes des types de menaces, tantôt des techniques ou vecteurs mobilisables par chacun des autres types qui du reste se manifestent davantage sous des formes hybrides ou imbriquées. A l'analyse, on comprend que, l'EIFORCES, centre d'Excellence de la CEEAC, au service de la consolidation du COPAX et des perspectives d'objectivation de la sécurité collective dans le golfe de Guinée, joue un rôle accru au plan continental.

De concert avec l'Union africaine, l'école internationale des forces de sécurité (EIFORCES) assume la présidence tout en abritant le Secrétariat Exécutif en restructuration de l'Association Africaine des Formateurs au Soutien à la Paix (APSTA). Il est important de noter que, cet ensemble mobilise toutes les parties prenantes à la production de nouveaux instruments, l'élaboration des concepts de dernière génération, la mise en œuvre de nouvelles pratiques de coordination, d'harmonisation et de standardisation des forces africaines en attente. Bien entendu, ces perspectives s'inscrivent dans l'application rigoureuse des orientations du haut-commandement visant à consolider les acquis pour concrétiser la vision que le Cameroun a de la paix et la sécurité. En dehors de l'EMIA et l'EIFORCES, d'autres formations militaires

[405] Nchoutfon Adamou, 45 ans environs, officier de l'armée de terre en service au BTAP, Yaoundé, 25 février 2022.

d’enseignement et d’instruction participent aussi à l’enracinement de la culture stratégique ; au rang desquelles l’Ecole supérieure internationale de guerre (ESIG).

3) L’école supérieure internationale de guerre (ESIG)

Le combat constitue la raison d’être de toute armée, celle vers laquelle doivent converger les efforts de tous. L’enseignement militaire supérieur constitue un pilier majeur, notamment dans le cadre de la formation des officiers. Pour mieux adapter les forces aux défis contemporains, le Cameroun mise gros sur la formation du personnel militaire. Ainsi la formation commune de base est assurée par les centres d’instruction des armées, tandis que, dans l’application conséquente du plan de réforme et de professionnalisation des armées, l’école supérieure internationale de guerre (ESIG) forme les hauts gradés dans la gestion stratégique de la défense mondiale.

Parler de l’école supérieure internationale de guerre (ESIG) revient d’abord à faire un petit historique du Cours supérieur interarmées de défense (CSID). Celui-ci est créé le 13 janvier 2005 par décret présidentiel n°2005 / 015 du 13 janvier 2005 portant création et organisation d’un centre de l’enseignement militaire supérieur. La mise sur pied de cet établissement militaire supérieur traduit la ferme volonté du Cameroun à rester fidèle à ses principes de politique étrangère qui lui sont chers il s’agit alors de la diplomatie axée sur la politique de paix, de sécurité, de non alignement et d’indépendance avec une place de choix sur la coopération. C’est une haute école de stratégie au service de la paix. Cette école est l’une des pionnières depuis 2005, à délivrer un enseignement militaire supérieur du deuxième degré. C’est le fruit d’un partenariat bipartite entre le Cameroun et la France. Il est important de mentionner que, ledit partenariat est acté par la convention du 11 mai 2009 entre le ministre camerounais de la défense et celui des affaires étrangères de la république française.

Le Cours supérieur interarmées de défense (CSID) devenu Ecole supérieure internationale de guerre (ESIG) de Yaoundé, se présente comme l’unique institution francophone de formation de l’élite militaire en Afrique sub-saharienne. Le recrutement dans cette école se fait sur concours ou sur étude de dossiers ouvert à l'intention des officiers d'armées et de la gendarmerie titulaire d’un diplôme d'Etat-major.

L'Ecole supérieure internationale de guerre (ESIG) de Yaoundé forme les officiers supérieurs des armées et de la gendarmerie pour assumer les hautes responsabilités en particulier dans les états-majors et au haut niveau interarmées, interalliés et internationaux. Ce cycle de formation est sanctionné par l'attribution du Brevet d'Etudes Militaire Supérieur (B.E.M.S) qui d'ailleurs est l'équivalent de celui de l'Ecole de guerre de Paris. Il est important de mentionner que la scolarité à l'ESIG permet aussi l'acquisition sur volontariat, d'un diplôme de Master en stratégie et gestion de crise, limité à 10 % du temps d'enseignement et reste centré sur des problématiques de défense[406].

Il est important de noter que, la professionnalisation des forces de défense prônée par la reforme de juillet 2001, traduit la volonté de la haute hiérarchie d'offrir à ses cadres, et partant à tout son personnel, des arguments de réponse face à un environnement géopolitique et sécuritaire, en perpétuelle mutation. Ainsi l'ESIG accueille les officiers titulaires du Diplôme d'Etat-Major. La formation dispensée pendant une année au CSID a pour objectifs de rendre les officiers aptes à : participer à la conception, à la planification et à la conduite des opérations en particulier interarmées dans un cadre national, multinational ou interallié ; exercer des responsabilités au sein des Etats-Majors et de l'administration centrale ; exercer des responsabilités au sein d'organismes nationaux ou internationaux ou le ministère de la défense est représenté ; exercer à plus long terme des commandements ou des fonctions de direction. Conformément au décret N°2005/015 du 13 janvier 2005, le CSID est placé sous l'autorité d'un commandant. Celui-ci est assisté du directeur de l'enseignement, des études et de la programmation.

[406] Document du MINDEF à l'occasion de la fête nationale du 20 mai 2015, p.41.

<u>Photo 13</u> : Les deux commandants de l'ESIG depuis sa création : le General de Division Esaie Ngambou et le General de Brigade Valère Nka

<u>Source</u> *: Cameroon Tribune*, n°10996 / 7195 du 21 décembre 2015 P. 8.

Le général de Division Esaie Ngambou, originaire de l'ouest Cameroun, est né le 30 mars 1948 à Foumban. Il fait partie des officiers formés à la base au Cameroun. Il est major de la promotion 1968-1971 de l'EMIA. Diplômé de l'école d'artillerie de France, Esaie Ngambou a occupé de nombreuses fonctions de commandement dans l'armée camerounaise : commandant de la 301^{e} batterie d'artillerie sol-sol, commandant en second de la 8^{e} région militaire, commandant du bataillon d'artillerie sol-sol, commandant en second du quartier général de Yaoundé, commandant en second de la 1^{ere} région militaire interarmée, commandant de la 2^{e} région militaire interarmée. En 2005, il est nommé commandant du CSID qui devient ESIG, jusqu'à son départ pour le contrôle général des armées, poste qu'il occupe jusqu'aujourd'hui.

Le général Valère Nka est un haut gradé de l'armée camerounaise. Né le 31 octobre 1956 à Mekimobodo dans le département de la Lekié, région du Centre, Valère Nka entre à l'EMIA en 1985 après un parcours scolaire et universitaire modeste. Il a occupé de nombreuses fonctions au sein de l'armée camerounaise. Habitué des zones de combat et postes sensibles, Nka Valère a été par le passé Adjoint au chef de secrétariat militaire et chef d'Etat-major à la région militaire interarmée n°3. Jusqu'à sa promotion en 2015 au grade de général de brigade, Valère Nka, alors colonel, était attaché de défense auprès du haut-commissariat du Cameroun

au Nigeria depuis juin 2010. Il fera valoir ses premiers ordres en tant que général à la Force multinationale mixte, comme Adjoint au commandant.

A la suite du décès tragique du général de brigade Jacob kodji, commandant du RMIA 4, le général de brigade Valère Nka est appelé à prendre les rênes de cette région militaire névralgique, du 30 janvier 2017 au 29 juin 2017. Il est nommé commandant du Quartier General de Yaoundé. Durant deux, il remplit ses fonctions avec honneur et fidélité. Depuis le 24 décembre 2019, le général Valère Nka est le commandant du RMIA 5 avec poste de commandement à Bamenda. Le 14 juillet 2022, il remplace le colonel Pierre Loti Tiokap comme commandant de l'école internationale supérieure de guerre (ESIG) de Yaoundé. Le général de brigade Valère Nka devient ainsi le troisième commandant de cette académie militaire, depuis sa création.

Le poste de directeur de l'enseignement, des études et de la programmation de cette structure revient à un officier français, selon les termes de l'accord du 11 mai 2009 en son article 6. Il est responsable de l'exécution de l'enseignement dispensé et de la budgétisation des coûts. Il exerce directement son autorité sur la direction de l'enseignement. La direction des études et programmes assure : la préparation, la programmation et l'organisation de l'enseignement ; les études relatives à l'évolution des programmes et du contenu des enseignements. La direction de l'enseignement est le maillon central de l'école. Elle repose sur quatre piliers à savoir ; le groupement de l'enseignement, le groupement d'encadrement, le pool des chargés d'enseignement et la division soutien et service responsable des moyens d'enseignement.

Le groupement d'enseignement général a pour vocation de développer la culture générale des stagiaires, de leur livrer les clés de compréhension des problèmes actuels de manière à dresser l'image la plus fidèle possible de l'environnement dans lequel les futures brevetés évoluent ; et enfin, de susciter leur réflexion sur les problèmes actuels de défense[407]. À ce niveau que, on peut dire que cette section pédagogique s'occupe d'un enseignement académique fondamental. On comprend donc que, l'enseignement général de défense dispensé à l'ESIG intègre la stratégie, la géopolitique, le droit, les relations internationales, le

[407] O. Dioba, « La doctrine et la culture stratégique françaises dans la formation locale de l'élite militaire africaine : désengagement français ou renforcement des capacités africaines de sécurité collective ? », Mémoire de Master en stratégie, défense sécurité et gestion des conflits et catastrophes, Université de Yaoundé II-Soa, 2010, p.13.

management, la communication, l'économie. Cet enseignement vise à enrichir la culture générale des officiers stagiaires, à approfondir leur réflexion sur la défense et l'institution militaire, à développer l'ouverture vers des instances extérieures, civiles et militaires, nationales et internationales.

Le groupement d'enseignement opérationnel quant à lui s'articule au niveau du savoir-faire en matière de planification et de conduite des opérations. Il s'agit en réalité d'un cours qui permet aux officiers de haut rang, d'analyser et évaluer une situation militaire et à trouver des solutions adaptées au moyen d'exercices au sein d'un état-major établi à un poste de commandement[408]. Les enseignements de ce groupement sont purement militaires car, ils portent essentiellement sur les études opérationnelles communes ; les études opérationnelles spécifiques à chaque armée[409].

S'agissant du groupement d'encadrement, il est responsable de l'organisation des déplacements des stagiaires, le contrôle des présences effective et le suivi pratique de l'enseignement. En outre, ce groupement est chargé de l'encadrement général et personnalisé des officiers stagiaires ainsi que la bonne tenue des locaux afin d'offrir un cadre de travail propice et serein. Comme son nom l'indique, la division soutien à pour vocation de soutenir l'activité de l'ESIG. Il s'agit de fournir des services, facilité par exemple l'accès à la documentation, l'outils informatique et les services de reprographie. De plus, cette division apporte aussi son concours dans la traduction et l'interprète et les services de photographie et audiovisuel ; pour immortaliser les évènements.

Il est important de relever que, l'enseignement de l'ESIG n'est pas une formation initiale en vue d'inculquer une culture militaire aux officiers. Elle s'intéresse davantage aux officiers supérieurs pétris d'expérience professionnelle, pour une sorte de consolidation des acquis et de partage d'expérience. C'est pourquoi Mathias Eric Owona Nguini soutient que l'enseignement à l'ESIG vise à « consolider des savoirs et réflexions stratégiques en réduisant de manière considérable le déficit existant ; de mettre en place l'outillage d'un réservoir de stratégie correspondant à la définition et à l'application d'une véritable logistique intellectuelle »[410]. Il

[408] Dioba, « La doctrine et … », p.11.
[409] Pemboura, « Le processus de formation … », p.57.
[410] M E. Owona Nguini, « la raison stratégique africaine entre rétrospective et prospective : prolégomènes », *Revue panafricaine de projection stratégique*, n°003 2009, p.130.

importe également de mentionner que les cadres formés à l'ESIG s'accommodent aux modèles de recherches et s'entourent d'une méthodologie universitaire. C'est là tout le sens de la convention entre le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère de la défense qui lie l'université de Yaoundé II-Soa à l'Ecole supérieure internationale de guerre (ESIG) aux fins de délivrer des diplômes de Master en stratégie et défense.

A l'observation de la méthodologie de travail et des programmes d'enseignement de l'école supérieure internationale de guerre, il est plausible de constater avec satisfaction, la place de choix réservée à la conception et à la réflexion sur des problématiques de l'heure en matière stratégique et sécuritaire. Ainsi, Octave Dioba nous fait savoir que le volume de travail, 'organisation des enseignements et le mode d'évaluation en vigueur, loin d'être un modèle achevé, constituent des éléments d'une formation avant-gardiste destinée à perfectionner la culture stratégique des officiers stagiaires[411].

<u>Tableau 4</u> : Répartition des auditeurs de l'ESIG par nationalité de 10 promotions de 2005 à 2015.

N°	Pays	Nombres de participants
1	Angola	01
2	Benin	13
3	Burkina	13
4	Burundi	12
5	Cameroun	99
6	Congo	11
7	Cote d'ivoire	14
8	Djibouti	02
9	France	06
10	Gabon	10
11	Ghana	01
12	Guinée Conakry	10
13	Guinée équatoriale	04
14	Madagascar	10
15	Mali	11

[411] Dioba, « La doctrine et la culture … », p.43.

16	Mauritanie	09
17	Niger	17
18	Nigeria	08
19	Ouganda	06
20	RCA	05
21	RDC	10
22	Sénégal	10
23	Tchad	11
24	Togo	13
25	USA	05

Source : Auteur, à partir des informations recueillies à l'ESIG.

Lorsqu'on observe ce tableau, on se rend compte qu'en dix ans, le CSID, devenue ESIG, a formé les officiers supérieurs issus de 25 nationalités. Les plus nombreux viennent des pays d'Afrique subsaharienne. Une bonne cohorte est réservée aux pays de l'Afrique centrale. Ce tableau rend compte de l'importance que le Cameroun accorde à la sécurité et la défense. Il nous permet de dégager l'idée selon laquelle le Cameroun participe modestement à la construction de la paix et de la sécurité par la formation, l'encadrement et l'action.

L'enseignement à l'ESIG se fait aussi par les conférences, les séminaires et séances interactives. Ils ont pour but de créer de l'échange et de permettre à chacun de discuter et de débattre. L'intérêt étant donc de permettre aux stagiaires de mieux assimiler les enseignements abordés.

Du 15 au 16 avril 2014, les stagiaires de la 9^{e} promotion de l'ESIG ont eu un colloque sur le thème « les problématiques sécuritaires des frontières en Afrique ». Ce colloque s'inscrivait dans le module prospective, rattaché au domaine d'enseignement managérial qui a pour but d'apporter à ces officiers supérieurs à l'école, un savoir leur permettant d'aborder la prospective, la planification et la programmation en matière d'équipement des forces. Il avait aussi pour objectif, d'appréhender la problématique des politiques de défense et de comprendre les enjeux dans le domaine des relations internationales. Quatre axes ont meublé cette rencontre scientifique : l'aspect juridique et politique des frontières en Afrique ; les dynamiques transfrontalières en Afrique ; la gestion efficiente des frontières et enfin es nouvelles frontières

géostratégiques en Afrique. Il est important de noter que, ce colloque était animé par les universitaires et certaines autorités militaires.

Au terme de cette rencontre scientifique, les stagiaires internationaux de l'ESIG arrivent à la conclusion selon laquelle les frontières héritées de la colonisation sont intangible. Mais au regard des conflits qui sévissent de part et d'autre en Afrique, aucun Etat ne peut arrêter l'afflux des refugies sur son territoire. Or ce phénomène migratoire engendre de réels problèmes d'instabilité et d'insécurité sous régionales. On observe à partir de ce moment, la circulation des armes qui encourage le développement du grand banditisme et pleins d'autres fléaux. Ainsi, il devient impossible pour un seul Etat, de sécuriser ses frontières d'où la nécessité de mutualiser les moyens à travers une synergie d'action visant à intervenir de part et d'autre de la frontière par le biais du droit de poursuite.

En 2015, à l'occasion des 10 ans d'anniversaire de l'ESIG, un colloque a été organisé sur le thème « 10 ans de formation des élites africaines à la stratégie au service de la paix sur le continent : enjeux, bilan et perspectives ». Pour appréhender ce thème dans sa globalité, trois panels ont été constitués. Le premier panel avait pour thème « la formation de l'élite militaire africaine : bilan et perspectives ». Il était animé par le général de brigade Vianney Pillet, directeur de l'enseignement de l'école de guerre de paris, le colonel Auguste Désire Barry, ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité du Burkina Faso, et enfin Vincent Joseph Ntuda Ebode, directeur du CREPS à l'université de Yaoundé II-Soa.

Il est ressorti de ces échanges que les officiers africains brevetés de l'ESIG devraient développer des dispositions d'adaptabilité, de créativité et de pragmatisme. Aussi, la synergie entre le CREPS et l'ESIG permet d'offrir un éventail de programmes qui participent à l'élévation de l'esprit de l'élite militaire et à la consolidation de la formation doctrinale et conceptuelle de la science militaire. Le deuxième panel a planché sur le sous thème intitulé « ESIG réalité de l'appropriation continentale des enjeux de sécurité du continent et d'une dynamique de recherche stratégique dans les domaines de la défense ». Ce panel était animé par les généraux Hector Marie Tchemo et Esaie Ngambou ; du colonel Lombat et du Pr Jean Emmanuel Pondi. Il a établi que l'ESIG étant désormais le creuset de l'excellence en stratégie militaire pour les officiers de la sous-région, il est nécessaire qu'une collaboration avec le milieu universitaire permette aux stagiaires d'acquérir des connaissances globales. Aussi, on retient de cette communication que les opérations multinationales exigent du chef des qualités

précises telles qu'une grande capacité à analyser froidement les situations, une forte réactivité, et une gestion rationnelle des effectifs.

Le dernier panel était structuré autour de la problématique de « 10 ans de partenariats régionaux, multinationaux et multidimensionnels en matière d'enseignement militaire supérieur ». Il était animé par les colonels Patrick Bengler, Stephane Samaran, le général Prospère Ngoie Ali'Mwa Mutimpa et le professeur Wilson Mvomo Ela. Ces panelistes ont reconnu que l'ESIG a acquis une véritable dimension internationale grâce aux différents partenariats établis avec les organisations internationales. C'était l'occasion de postuler l'idée selon laquelle il est important de sceller une meilleure collaboration entre l'ESIG et tout le système restant de l'enseignement militaire en l'occurrence l'EIFORCES et l'EMIA ; ceci afin de fertiliser le continuum de l'enseignement militaire.

L'Ecole supérieure internationale de guerre (ESIG) de Yaoundé se positionne comme une institution moderne et professionnelle qui entend apporter un écot par la mise à disposition d'une ressource humaine militaire apte et adaptable, non plus seulement au seul schéma de l'art militaire, mais aussi des opérations de gestion des catastrophes car, de plus en plus, on assiste à la transversalité et la versatilité de la sécurité. C'est tout le sens du colloque tenu du 25 au 26 avril 2017 tenu à Yaoundé. Comme les précédentes autres rencontres scientifiques de l'ESIG, le colloque de 2017 a été conduit par des chercheurs et universitaires, les personnalités de l'administration publique et les spécialistes du domaine de la protection civile. Le colloque portait sur la gestion des catastrophes naturelles, technologiques et humaines en Afrique. L'enjeu était d'analyser de façon rationnelle et opérationnelle, la gestion des catastrophes qui peuvent survenir dans un Etat. L'illustration ci-dessous reflète l'homogénéité des participants et la teneur des débats qui a eu cours pendant ces moments.

<u>Photo 12</u> : Les officiers stagiaires étrangers de l'ESIG au colloque de 2017.

<u>Source</u> : *Honneur & Fidélité*, édition spéciale 20 mai 2017, p.65.

L'Ecole supérieure internationale de guerre (ESIG) de Yaoundé délivre un enseignement au plus près des réalités africaines parce que adapté aux environnements d'emploi et enjeux sécuritaires les plus probables et garantissant une interopérabilité en opération. Aussi, parce que consolidant une identité de chef et de responsable de haut niveau en national ou international ; en favorisant une appropriation des enjeux de défense et sécurité par les pays africains ; et enfin en ouvrant sur un réseau professionnel d'avenir. Le Cameroun dispose aussi des structures d'encadrement et de formation du personnel des armées au niveau des sous-officiers et des militaires du rang.

B –L'ENCADREMENT ET LA FORMATION DES SOUS OFFICIERS ET MILITAIRES DE RANG

Les institutions militaires à vocation régionale et internationale au Cameroun, sont d'une importance capitale dans la formation et l'encadrement stratégique du personnel militaire. Elle conduit la préparation opérationnelle des futurs soldats. La préparation opérationnelle recouvre l'ensemble des actions de formation, c'est-à-dire l'acquisition des savoir-faire opérationnels et d'entraînement, qui permet l'entretien et l'amélioration des compétences (les savoir-faire développés aux niveaux individuel et collectif). Ainsi, au Cameroun, les sous-officiers et les militaires du rang bénéficient dans ces écoles, une formation théorique et pratique leur permettant d'être opérationnel sur les théâtres de opérations de soutien à la paix. Cette section ambitionne d'étudier en profondeur le rôle stratégique des centres d'instruction et des centres de perfectionnement des armées au Cameroun.

1- Les centres d'instruction des forces armées

Les centres d'instruction des forces armées sont placés sous l'autorité du Commandement des écoles et centres d'instruction interarmées (COMECIIA). Créé par décret n°2001/178 du 25 juillet 2001 le COMECIIA est commandé par un officier général nommé par décret présidentiel, et placé sous l'autorité directe du Chef d'Etat-major des Armées. Le commandement des écoles et centres d'instruction interarmées (COMECIIA) assure la formation initiale et la formation continue du personnel militaire, la spécialisation et le perfectionnement des officiers, l'enseignement militaire supérieur préparatoire du premier et du second degré. C'est donc à juste titre qu'il participe à l'élaboration et l'exécution du budget en ce qui concerne les écoles et centres d'instruction interarmées ; mais aussi et surtout, à la définition de la doctrine d'emploi des forces. Le commandant des écoles et centres d'instruction interarmées est responsable devant le ministre chargé de la défense, de l'administration des écoles et centres d'instruction interarmées.

Tableau 5 : Liste des commandants successifs du COMECIIA

Noms et prénoms	Grade	Périodes
Rene Claude Meka	Lieutenant-colonel	21 juillet 1981- 29 aout 1983
Philippe Mpay	colonel	17 mars 1983- 11 septembre 1985
Anago Hans	colonel	12 septembre 1985- 20 octobre 1988
Abel Kweti	colonel	30 novembre 1990- 22 mai 1991
James Chi Ngafor	colonel	26 février 1993- 23 mars 1997
Hector Marie Tchemo	colonel	24 mars 1997- 05 septembre 1998
Salomon Njikam	colonel	06 septembre 1998 - 27 septembre 2001
Philippe Mpay	General de division	Depuis le 28 septembre 2001

Source : Document du MINDEF à l'occasion de la fête nationale du 20 mai 2015, p.40.

Dans ce format d'analyse, il n'est pas inutile de présenter brièvement l'organigramme même du COMECIIA. Chargé de la formation des militaires, le COMECIIA comprend : le secrétariat du commandement des écoles ; le bureau de la traduction et l'Etat-Major. En outre, le COMECIIA dispose, pour mener à bien ses missions de plusieurs écoles et centres d'instructions à savoir : le Centre d'Instruction des Forces Armées Nationales de Ngaoundéré (CIFAN) pour la formation de base des soldats en milieu sahélien ; le Centre de Perfectionnement et d'Entraînement des Forces Armées de Ngaoundal (CPEFAN).

A cela s'ajoute : le Centre d'Instruction des Spécialités des Armées de Yaoundé (CISA) pour les spécialités non combattantes (électricité, maçonnerie, plomberie, soudure, infirmerie, cuisine, etc.) ; le Centre de Recyclage des Forces Armées de Koutaba pour l'entraînement des parachutistes ; le Centre de Formation Technique des Armées de Yaoundé (CFTA) pour les spécialités combattantes ; le Centre d'Instruction des Forces Armées de Djoum pour la formation de base des soldats en milieu équatorial ; la Compagnie d'Instruction des Transmissions ; l'Ecole Militaire Interarmes (EMIA) pour la formation des officiers ; l'Ecole des Sous-Officiers d'Active de Sangmélima (ENSOA) ; le Centre de perfectionnement en technique de maintien de l'ordre d'Awae l'Ecole de Pilotage de Garoua formant les cadres africains de l'Armée de l'Air ; le Cours Supérieur Interarmées de Défense (CSID) devenu Ecole supérieure internationale de guerre.

<u>Photo 13</u> : Général de division Philippe Mpay, commandant des écoles et centres d'instruction interarmées (COMECIIA) remettant le diplôme au major de promotion du stage des techniciens d'aéronef

<u>Source</u> : B. Nbeze, « armée de l'air : 120 techniciens d'aéronefs sur le terrain », *Cameroon Tribune*, du 17 mars 2020, p.3.

La formation des militaires camerounais se déroule sur plusieurs phases. Une formation commune de base à tous les soldats et celle plus spécifique des différentes spécialités techniques des différentes Armées. La formation des officiers se fait à l'Ecole Militaire Interarmées, à l'Ecole d'Etat-Major et au Cours Supérieur Interarmées de Défense. Pour la formation commune de base, Aicha Pemboura nous renseigne qu'elle est assurée dès le mois de novembre 1959, année de mise en place des premiers éléments d'infanterie de l'Armée camerounais par un Centre d'Instruction sis à Koutaba, implanté aujourd'hui à Ngaoundéré[412]. Il s'agit en réalité

[412] Pemboura, « Le processus de formation… », p.61.

d'une filière unique qui doit assurer l'homogénéité et l'uniformité de la formation de base en même temps que consolider un esprit de corps au sein de la troupe, par l'appartenance aux mêmes classes d'incorporation et d'instruction, comme le montre l'illustration ci-dessous.

Photo 14 : Les nouvelles recrues au centre d'instruction du Bataillon des Troupes Aéroportées de Koutaba (BTAP) août 2017.

Source : Archive privée d'un anonyme, sous-officier en service à la RMIA 4, Août 2011.

De l'avis du colonel Emannuel Ela Ela, la durée de la formation des recrues est d'environ neuf mois. Cette période est celle ou les jeunes soldats doivent s'aguerrir, entretenir et affermir leurs qualités. Une formation militaire efficace exige avant tout des hommes possédant, au plus haut niveau, les qualités morales et intellectuelles correspondant aux nobles vertus militaires[413]. Il s'agit, du sens de la discipline, le courage d'entreprendre, la volonté hardie de vaincre, le sens des responsabilités, l'obéissance et l'abnégation pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême. Au-delà, compte tenu du fait que, le militaire est un citoyen à part entière dans la République, et en tant qu'agent de l'Etat, donc un rouage indispensable au fonctionnement du service public, il convient dès lors, de lui donner la formation civique. Celle-ci s'impose, afin de fournir aux militaires, des informations qui lui seront nécessaires pour participer activement et spontanément à l'œuvre commune de construction nationale. Ils reçoivent donc cette formation

[413] E. Ela Ela, « La politique de défense du Cameroun depuis 1959 : contraintes et réalités », thèse de Doctorat, Université de Nantes, 2000, p.211.

complète dans les centres d'instruction. Ce n'est qu'après avoir reçu cette instruction solide de base que les recrues rejoignent leurs unités pour s'imprégner de leurs missions spécifiques.

Photo 15 : Une promotion du centre d'instruction de Djoum

Source : Archive privée de Jules Mfoundikou, sous-officier en service à la RMIA 4, Août 2011.

Pour la formation des sous-officiers, le Centre de Perfectionnement et d'entraînement des Forces Armées Nationales (CPEFAN) à Ngaoundal est mis à contribution. Créé le 1er janvier 1965 cet établissement militaire est chargé : du recyclage et du perfectionnement des

unités élémentaires sur le plan tactique et sportif ; de la formation des gradés au service général ; de la formation des sous-officiers au service général jusqu'au Brevet d'Armes de second degré (BA2) ; du « dégraissage » des élèves officiers avant leur intégration à l'EMIA[414]. Il faut noter que, tandis que le CPEFAN organise les Certificats d'Aptitudes de premier, second et troisième degrés (CAT1, CAT2, CAT3) et, les Brevets d'Armes de premier et second degré (BA1, BA2) du service général et, notamment des fantassins, le CISA, le CIT et le CFTA organisent les CAT et les Brevets de spécialités de premier et second degré (BS1, BS2) dans les spécialités spécifiques de chaque arme (transmissions, blindés, artillerie, etc.) et autres activités non combattantes : comptables deniers et matières, mécaniciens auto-engins blindés, informatique, etc.[415]

<u>Photo 16</u> : Une séance d'entrainement militaire au centre d'instruction de Djoum

<u>Source</u> : Archive privée de Jules Mfoundikou, sous-officier en service à la RMIA 4, Août 2011.

Les hommes et les femmes des armées consacrent la majorité de leur temps à se préparer physiquement pour le temps opérationnel. Ce temps permet logiquement de s'assurer de la disponibilité opérationnelle des hommes et des matériels. Il importe aussi de s'intéresser aux

[414] Pemboura, « Le processus de formation … », p.61.
[415] Ela, « La politique de défense … », p.212.

structures d'instructions et de formations des personnels de la marine nationale. Il s'agit entre autre du centre d'instruction et enseignement à la sécurité (CIES), l'Ecole de Plonge de l'Action en Mer (EPAEM) et l'Ecole d'Application des Officiers de la marine (EPACOM).

<u>Photo : 17</u> : Les instructeurs et élèves officiers de l'EPACOM

<u>Source</u> : S T. Ombe, « La participation de la marine nationale dans la lutte contre la piraterie maritime au Cameroun (1990 -2018) : essai d'analyse historique », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé, 2022, p.57.

Le centre d'instruction et enseignement à la sécurité forme les personnels capables de prévenir et lutter contre les incidents qui peuvent survenir à l'intérieur ou l'extérieur d'un navire. S'agissant de l'Ecole de Plonge de l'Action en Mer (EPAEM), elle intervient dans le cadre de la formation à la répression de la piraterie et à la promotion de l'action de l'État en mer (AEM). Basé à Issongo, localité situé non loin de Limbé, cette école forme les plongeurs, les fusiliers marins commandos et certains spécialistes des équipages. Il faut tout de même mentionner que, ces personnels participent à l'exercice la souveraineté maritime du Cameroun. Ainsi, cette école forme des palmeurs de combat, véritables professionnels à la nage, chargés de traquer les pirates et fouiller les fonds marins pour rechercher les armes tombées dans

l'eau[416]. Ce sont des hommes bien formés, doté d'une endurance physiologique remarquable et d'équipements d'une performance subaquatique. L'Ecole d'Application des Officiers de la marine (EPACOM) instruit les élèves officiers affectés à la marine nationale. A côté d'elle, il y a le centre d'instruction navales des spécialités (CINAS) et le centre d'instruction et de perfectionnement des fusiliers marins (CIPFUMAR).

2) Le centre de perfectionnement en technique de maintien de l'ordre (CPTMO)

La mise sur pied du centre de perfectionnement en technique de maintien de l'ordre (CPTMO) est le fruit de la coopération camerounaise, dans le cadre du programme du renforcement des capacités africaines en maintien de la paix (RECAMP). Ce programme est très actif dans le domaine de la formation des forces de l'ordre africaines aux techniques de maintien de la paix.

<u>Photo 18</u> : Le Centre de Perfectionnement en Technique de Maintien de l'Ordre à Awae.

Source : www.mindef.gov.cm consulté 10 décembre 2024 à 10h25 à Yaoundé.

[416] Jules Mfoundikou, 32 ans, sous-officier de la Marine nationale, Yaoundé le 25 août 2018.

Le centre de perfectionnement en technique de maintien de l'ordre (CPTMO). Ce centre a été créé par décret présidentiel n°2000/021 du 7 février 2000. Il appartient au CEGIG[417]. C'est une école nationale à vocation régionale (ENVR) de formation en technique de maintien de l'ordre. Il assure la formation du personnel officier et non officier de la gendarmerie aussi bien les nationaux que les étrangers. Inaugurée par le commandant des écoles et centres d'instruction de la gendarmerie (COMECIG) le 19 février 2001, le centre de perfectionnement en technique de maintien de l'ordre (CPTMO) est basé à Awae dans le département de la Mefou et Afamba, région du centre[418].

<u>Photo 19</u> : Préparation d'un exercice d'entrainement en maintien de l'ordre au CPTMO

<u>Source</u> **:** www.wordpress.com consulté le 14 février 2022 à 21h40 à Yaoundé.

[417] Le CECIG c'est le Commandement des écoles et centres d'instruction de la gendarmerie nationale. Il est créé depuis 1960 et implanté au quartier Messa à Yaoundé, au célèbre « camp Yeyap ». Il a pour mission principale la formation initiale des jeunes ayant choisi le métier de gendarme. A ce jour, le CECIG compte 07 établissements de formation à savoir : l'école d'application des officiers de la gendarmerie nationale, l'école des sous-officier de la gendarmerie nationale, le centre de perfectionnement à la police judiciaire, le centre de perfectionnement en technique de maintien de l'ordre, le centre d'instruction de Yaoundé, le centre d'instruction de transmission, le bureau de police judiciaire.

[418] F. Bissay, « Le centre de perfectionnement en technique de maintien de l'ordre (CPTMO) face aux défis de la modernité », Mémoire de Master en stratégie, défense, sécurité et gestion des conflits, des catastrophes, Université de Yaoundé II-Soa, 2010, p.22.

<u>Photo 20</u> : Exercice de maintien de l'ordre renforcé au CPTMO

<u>Source :</u> document du MINDEF à l'occasion de la fête nationale du 20 mai 2015, p.42.

A la tête du centre, l'on trouve un commandant assisté d'un commandant en second, tous des officiers de gendarmerie nommés par le Président de la République. Ainsi, le commandant du CPTMO assure la direction générale du centre, aussi bien dans l'aspect pédagogique, technique, administratif et financier. Pour l'aider dans la réussite de ses missions, il dispose d'un secrétariat, d'un bureau administratif et financier, et enfin d'un bureau de la logistique[419].

Dans l'organigramme du centre, figure un personnage clé : le directeur de l'instruction. Il est chargé de la préparation et de l'organisation des stages ; la préparation et l'exécution des programmes d'enseignement en liaison avec le commandant ; du bon déroulement des stages, de la recherche pédagogique, la bibliothèque, la centralisation des notes, le classement des stagiaires, l'élaboration des comptes rendus et des rapports de fin de stage[420]. Compte tenu de cette lourde responsabilité, le directeur de l'instruction dispose d'un secrétariat, d'un service de

[419] Bissay, « Le centre de perfectionnement… », p. 22.
[420] *Ibid*. p.23.

formation et d'un escadron de commandement et de soutien avec en son sein plusieurs peletons. L'organigramme ci-dessous rend compte de la hiérarchisation du CPTMO.

<u>Figure 6</u> : Organigramme du centre de perfectionnement en technique de maintien de l'ordre (CPTMO)

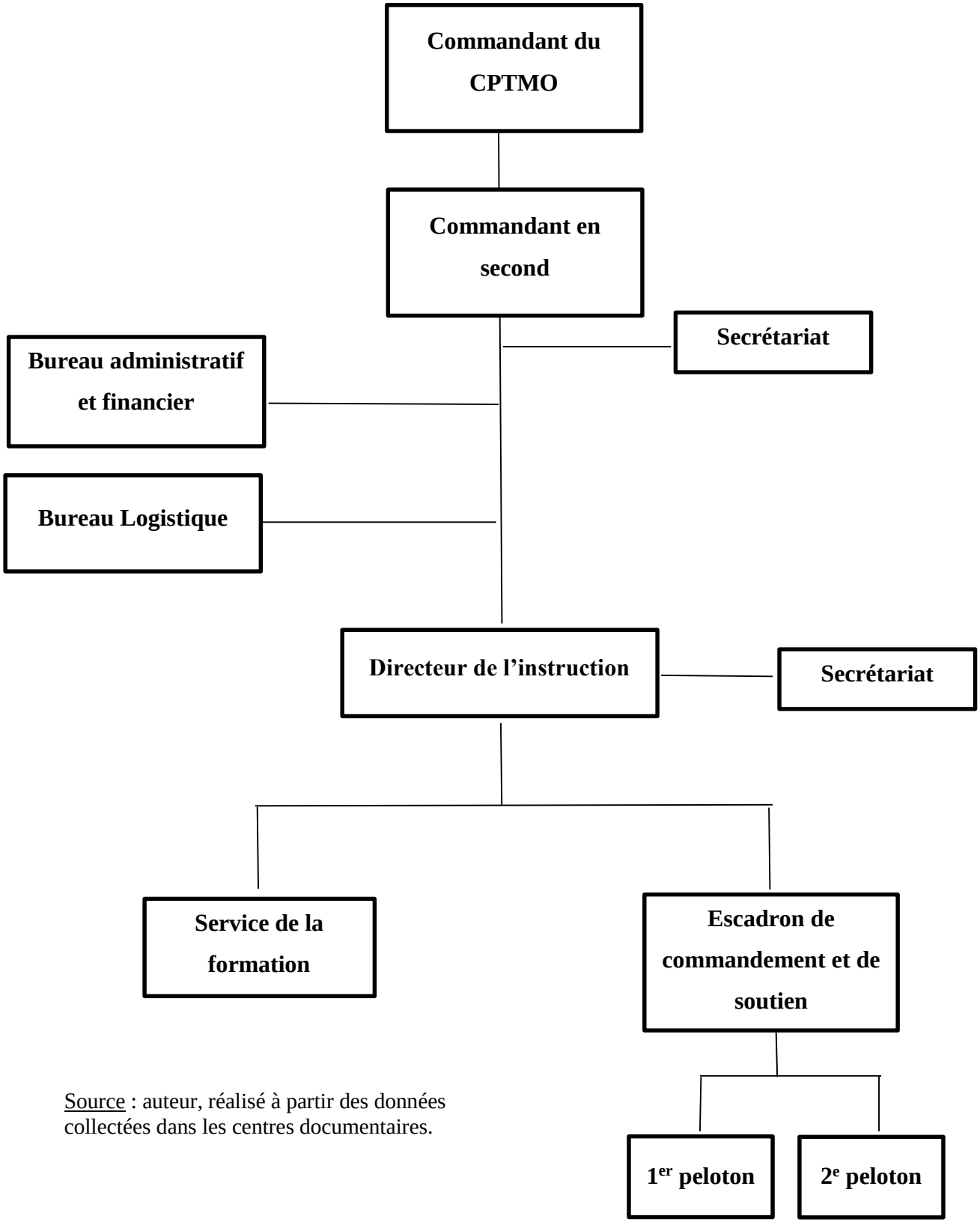

<u>Source</u> : auteur, réalisé à partir des données collectées dans les centres documentaires.

Le corps d'enseignants est constitué à la fois d'officiers et de sous-officiers français spécialisés dans le maintien de l'ordre. Le CTPMO s'affirme davantage comme une Ecole Nationale à Vocation Régionale (ENVR) qui a pour objectif de perfectionner les officiers camerounais et des pays étrangers ayant signé des accords de coopération avec la France, au commandement opérationnel des unités de la gendarmerie mobile[421]. Ainsi, il permet de recycler les escadrons de la gendarmerie mobile, de former et de perfectionner les équipes légères de la gendarmerie mobile. On comprend alors que ce centre a été créé pour faciliter le déroulement du stage de formation des commandants de compagnie et d'escadron. C'est dans ce sens que junior Fopa affirme que :

> Cette dernière décennie nous permet d'observer une certaine montée en puissance de la gendarmerie nationale. La mise en place de nouvelles unités et formation de combat a permis un maillage permanent et progressif de tout le territoire. Voyez-vous, le centre d'Awae qui forme en maintien de l'ordre est d'une grande importance au sein de la gendarmerie. Tous les gendarmes dans leur carrière passent par le moult du CTPMO. Même le GPIGN qui est très actif dans la lutte contre l'insécurité transfrontalière et le phénomène des coupeurs de routes suit certains exercices spécifiques là[422].

Le centre de perfectionnement en technique de maintien de l'ordre (CPTMO) assure l'enseignement général sur le droit international humanitaire (DIH) et les droits de l'homme. Il assure également l'instruction tactique et technique notamment en méthode de raisonnement technique adapté au maintien de l'ordre ; l'étude de l'ordre initial, l'entrainement au technique de maintien de l'ordre en zone urbaine, l'initiation d'interaction professionnelle, au franchissement, aux escalades et descente. Dans le même sens, le CPTMO articule également sa formation sur l'instruction relative au maintien de la paix et au sport[423].

On peut donc dire que, les forces armées assurent la défense par la puissance de leurs armes, la formation et la discipline de leurs personnels. Dans les centres d'instructions, on développe l'esprit militaire et de solidarité ; la discipline, l'autorité et l'obéissance[424]. L'esprit militaire repose sur la conscience professionnelle de chacun, les devoirs et les responsabilités de tous au sein des relations humaines, apportant la cohésion et le moral indispensables à l'exécution de la mission. Il faut rappeler que cet esprit militaire unit tous les membres des forces de défense dans une même conception du devoir.

[421] Y. Ngamondi Kari, « La politique étrangère du Cameroun en Afrique Centrale : constances et fluctuations, Thèse de Doctorat Ph.D en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2011, p. 490.
[422] Junior Fopa, 42 ans, officier de gendarmerie, Yaoundé, 20 décembre 2024.
[423] Bissay, « Le centre de perfectionnement … », p.24.
[424] Marc Stéphane Bodo, 30 ans, sous-officier de l'armée de terre, Yaoundé le 24 août 2018.

La formation dans les centres d'instruction prépare aussi à l'exercice permanent de l'autorité du chef et de l'exécution des ordres par le subordonné. Elle met également un accent sur l'instruction tactique et technique (elle porte sur la connaissance du matériel et de sa mise en œuvre parfaite pour répondre rapidement aux impératifs de combats) et de l'entrainement physique (il s'agit de la pratique régulière de l'éducation physique qui accroit l'endurance et la maitrise de soi, éduque aux reflexes et prépare à l'action en équipe).

3) Le Pôle aéronautique national à vocation régional de Garoua (PANVR)

L'armée de l'air dans sa montée en puissance a pour ambition de s'affirmer comme un véritable outil décisif d'intervention, permettant de s'affranchir des contraintes opérationnelles liées au cadre espace-temps. Ceci implique qu'elle soit à mesure de mener des actions aéroportées d'envergure, en tous lieux et dans des délais courts. Pour satisfaire à cette double exigence, des axes d'efforts prioritaires sont définis. Il s'agit de la formation spécifique et du développement des capacités de projection, de surveillance et de renseignement.

La création du Pôle aéronautique national à vocation régional de Garoua est l'aboutissement d'un long processus[425]. En effet, lors du sommet franco-africain de 1998, le président Jacques Chirac annonça un projet d'école de pilotage à Garoua. Suite à cette annonce, le général Roux, chef de la direction de la coopération militaire et de défense (DCMD) fut dépêché au Cameroun, pour présenter le projet du pôle aéronautique aux autorités, du 7 au 9 novembre 1999[426]. A partir de ce moment, un groupe de travail est créé en janvier 2000 ; et définit trois mois plus tard, le contenu des stages ainsi que les moyens en personnels et matériels nécessaires à cette école.

Au mois de mars 2000 la DCMD signe une demande d'essais au centre d'essais en vol (CEV) et procède à l'élaboration d'un cahier de charge pour l'évolution d'un aéronef de la catégorie ULM (ultra léger motorisé). Le 18 avril de la même année le rapport final des essais des ULM et la commande des appareils intervient au mois de mai[427]. La signature de l'arrangement technique entre le Cameroun et la France se fait le 25 juin 2000. En septembre de la même année, le personnel est mis en place de même que les effectifs complémentaires

[425] Anonyme, 30 ans, sous-officier de l'armée de terre, Yaoundé le 20 février 2021.
[426] www.panvrgaroua.eu5.org consulté le 05 juillet 2022 à Yaoundé à 12h13.
[427] *Ibid*.

c'est à dire le soutien logistique. Enfin, le 23 mars 2004, décret présidentiel portant organisation et fonctionnement du Pôle aéronautique national à vocation régional de Garoua.

A l'origine, le pôle aéronautique national à vocation régional de Garoua avait pour objectif de sélectionner et de réaliser la formation initiale des personnels navigants et non navigants ; les officiers et non officiers de l'armée de l'air du Cameroun et des pays de la sous-région. Aussi, il devait aussi s'occuper, du test de sélection des candidats au concours spécial de l'école de l'air de cognac en France (CSEA)[428]. De nos jours, cette école va au-delà de son but originel et assure les missions de perfectionnement en vol.

Avant de présenter les différentes formations actuelles du PANVR de Garoua, il est important de s'intéresser aux types d'avions et de matériels aériens de cette école. Le pôle aéronautique national à vocation régional de Garoua est équipé en avions de combat notamment les alpha jet et les ULM. Ce sont les engins du constructeur Dassault. Il s'agit précisément des alphas A et E, des alpha jet 2 lancier et biplace d'entrainement et d'attaque au sol[429]. Ces engins aériens sont équipés de deux réacteurs Larzac 04-C6 ou C20 (SNECMA/Turomeca). Les alpha jet assument les missions d'écolage avancé, d'entrainement au combat aérien dissimilaire des missions d'appui rapproché[430]. Au regard de ces caractéristiques, on peut dire que les équipements du PANVR sont à la pointe de la technologie.

Le pôle aéronautique national à vocation régional de Garoua dispose plusieurs formations à savoir : la formation d'observateur non pilote, de pilote observateur, de moniteur ULM tétras, de mécanicien sur ULM tétras. Elle fait également la sélection des élèves pilotes. Le stage de pilote observateur a pour objectif de parfaire les techniques de travail dans le domaine de la navigation aérienne ; d'apprendre à rendre compte des observations aériennes effectuées sur les différents types d'objectif. Ça peut être un guidage de véhicule, la recherche d'un itinéraire, le comptage d'animaux ou la reconnaissance d'un objectif. Pour prendre part à ce stage, il faut être déclaré apte au vol sur le plan médical, être titulaire d'un brevet pilote 2^{e} degré et d'un brevet pilote ULM ; et enfin, avoir réalisé 250 heures de vol depuis l'obtention du brevet pilote. Ce stage dure 11 semaines et comporte comme la plupart des stages du PANVR, une instruction théorique, un enseignement approfondi sur l'utilisation avancée du

[428] S. Possio, *Evolution récente de la coopération militaire française en Afrique*, Paris, EPU, 2007, p.280.
[429] *Ibid*., p.281.
[430] *Ibid*.

GPS et enfin l'application en vol des techniques d'observation aérienne[431]. L'illustration ci-dessous présente les stagiaires pilotes multinationaux du PANVR.

<u>Photo 21</u> : Des stagiaires pilotes observateurs du PANVR de Garoua

<u>Source</u> : www.panvrgaroua.eu5.org consulté le 05 juillet 2022 à Yaoundé à 14h32.

Le stage pilotes du PANVR est multinational. Elie Tchoungui, ancien stagiaire de cette école pense que, c'est une école au sein de laquelle à chaque session de formation, l'on rencontre les militaires venus de plusieurs pays[432]. Il est rejoint par Serge Kondji qui affirme :

> A Garoua durant notre stage, nous étions 25 stagiaires parmi lesquels 2 sénégalais, 4 congolais 3 tchadiens 2 ressortissants du Niger. Cette école avait une vocation régionale pourquoi pas internationale au regard des nationalités des stagiaires. Nous étions avec nos collègues africains. Par le décret n° 2021/578 du 24 septembre 2021 le Chef de l'Etat, Chef suprême des forces armées du Cameroun, S.E Paul Biya, a créé l'Ecole des Métiers de l'Armée de l'Air (ECMAA). Cette école se greffe sur l'héritage infrastructurel, le

[431] www.panvrgaroua.eu5.org consulté le 05 juillet 2022 à Yaoundé à 12h13.
[432] Elie Tchoungui, 53 ans, sous-officier supérieur de l'armée de l'air, Yaoundé, 11 décembre 2024.

patrimoine humain et académique du PANVR de Garoua. On peut donc penser que l'ECMAA va suivre la trajectoire du PANVR[433].

Pour ce qui est du stage d'observateur, il est adapté à l'aviation légère d'observation, et est ouvert aux candidats non pilotes qui doivent être formés à la reconnaissance aérienne et au travail avec le GPS le stage des moniteurs par contre est réservé exclusivement aux pilotes des pays disposant l'ULM. Pour participer à cette formation, il faut être apte au vol sur le plan médical, avoir un brevet de pilote de 2e degré et avoir réalisé 150 heures de vol d'avion léger.

<u>Photo 22</u> : Une promotion des stagiaires du PANVR de Garoua

<u>Source</u> : www.panvrgaroua.eu5.org consulté le 05 juillet 2022 à Yaoundé à 14h32.

Au terme de ce chapitre portant sur le rôle pivot du Cameroun dans l'instruction, la formation et l'encadrement stratégique en Afrique centrale, il convient de retenir que le Cameroun est un grand centre régional de formation militaire. Il accueille aussi bien les nationaux que le personnel de force de défense et de sécurité des autres pays. A travers ses pôles

[433] Serge Kondji, 48 ans, officier de l'armée de l'air, Yaoundé, 11 décembre 2024.

d’instruction stratégique au standard international, tant pour les officiers supérieurs, les officiers et sous-officiers, que pour les militaires du rang, le Cameroun s’affirme comme un acteur militaire majeur dans la CEEAC. Il se positionne comme la cheville ouvrière du maintien de la paix et la lutte contre l’insécurité à travers la formation et l’encadrement stratégique. La détermination du Cameroun à apporter sa contribution à l’édification d’un espace de paix et de sécurité en Afrique centrale, se confirme davantage par sa participation active aux opérations de maintien et de soutien de la paix dans la CEEAC.

CHAPITRE V : UNE CONTRIBUTION PAR LA PARTICIPATION AUX EXERCICES ET OPERATIONS SOUS REGIONALES DE PAIX EN AFRIQUE CENTRALE

Le Cameroun traduit le souci de s'affirmer comme un pays résolument engagé derrière les valeurs de paix, de sécurité, de démocratie et de liberté. A travers la participation aux opérations de paix, il développe un nouveau cadre d'expression du dynamisme et du leadership sous régional. La déstructuration de l'ordre sécuritaire en Afrique centrale est au cœur des préoccupations des Etats. A travers les forces de défense et de sécurité, le Cameroun participe aux opérations de paix en Afrique centrale. Cette participation du Cameroun est à la fois individuelle et collective. La participation individuelle aux opérations de paix est une participation minimale en homme. Ce sont des militaires qui ont des contrats individuels et travaillent soit au niveau opératif, soit au niveau stratégique. Or, la participation collective quant à elle renvoie à la participation par unités constituées. Ce sont des contingents dont les membres évoluent ensemble. Pour mieux appréhender cette participation du Cameroun, il importe dans ce chapitre, analyser d'abord, sa contribution aux exercices militaires régionaux. Ces exerces relèvent de la formation continue et du renforcement des capacités militaires africaines. Enfin, il est intéressant de scruter les actions du Cameroun sur les théâtres d'opération de paix en Afrique centrale.

A) LA PARTICIPATION AUX EXERCICES MILITAIRES REGIONAUX

Depuis la relance des activités de la CEEAC, intervenue en 1998, et la mise sur pied du COPAX en 2000, la CEEAC affiche une image positive quant à la participation aux opérations de paix. Ses unités constituées dans le cadre de l'architecture de paix et sécurité sous régionale et régionale sont mieux abouties et opèrent sur le terrain de façon permanente. Ce qui n'est pas le cas pour certaines forces à l'instar de la *East african standby force* en Afrique de l'Est. En raison de la fragilité de la situation socio-politique et sécuritaire de la sous-région Afrique centrale, le COPAX a initié dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles de sa force, des exercices militaires régionaux. Ces manœuvres visent à rendre encore plus apte le mécanisme de prévention et de gestion des conflits de l'Afrique centrale, dans les cas d'intervention sur le théâtre des conflits.

Les exercices militaires régionaux viennent renforcer les activités de la CEEAC en matière de paix et sécurité. Avec l'organisation des manœuvres régionales visant à augmenter les capacités de maintien de la paix les mécanismes civilo-militaires se concrétisent sur le

terrain[434]. Parmi ces exercices, nous avons : Barh-El Gazel 2005 et 2007, Sawa 2006, Kwanza 2010, Loango 2014 ; auxquels les forces de défense camerounaises ont activement participé.

1) Barh el gazel 2005-2007

Depuis la relance des activités de la CEEAC, intervenue en 1998, et la mise sur pied du COPAX en 2000, la CEEAC affiche une ambition de se hisser au niveau des autres Communautés Economiques Régionales (CER), notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité. En raison de la fragilité de la situation socio-politique et sécuritaire de la région, le COPAX a initié dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles de sa force, des exercices militaires régionaux. Ces manœuvres à notre sens, visent à rendre encore plus apte le mécanisme de prévention et de gestion des conflits de l'Afrique centrale, dans les cas d'intervention sur le théâtre des conflits. Christian Messe Mbega va dans le même sens et pense que ces exercices viennent renforcer les activités de la CEEAC en matière de paix et sécurité. D'ailleurs, il affirme que : « pendant longtemps, les activités de la CEEAC en faveur de la paix se limitaient principalement à la formation des soldats de missions de la paix, avec l'organisation de manœuvres régionales visant à augmenter les capacités de maintien de la paix les mécanismes civilo-militaires se concrétisent sur le terrain »[435].

Il faut rappeler que, les premières expériences sous régionales de maintien de la paix en Afrique centrale sont des initiatives de la CEMAC car la CEEAC étant en hibernation. Le transfert d'autorité entre la CEMAC et la CEEAC se fit le 12 juillet 2008 à la suite de la 13e conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC tenue à Brazzaville le 30 octobre 2007[436]. C'est pourquoi il est plausible de constater que les exercices initiaux sous régionaux d'entrainement des forces de la sous-région se sont déroulés sous la bannière de la CEMAC, qui organise du 21 au 27 juillet 2003 l'exercice militaire dénommé « Biyongho 2003 »[437]. Mais bien avant, dans le but d'augmenter les capacités des Etats membres de la CEEAC dans le champ du maintien de la paix et de la prévention des conflits, il a été organisé au Gabon, un exercice régional de maintien de la paix dénommé « Gabon 2000 »[438].

[434] Messe Mbega, « La Communauté Économique … », p. 211.
[435] *Ibid*.
[436] V. Ntuda Ebode, « Les forces en attente de l'Afrique : point de situation et défis » in www.operationspaix.net consulté le 20 aout 2018 à Yaoundé, 15h52.
[437] E. Mvie Meka, *Architecture de la sécurité et de la gouvernance démocratique dans la CEEAC*, PUA, Yaoundé, 2007, p. 91.
[438] Mback Wara, « La prévention des conflits … », p.76.

L'exercice Gabon 2000 s'est déroulé à Lambaréné et à Libreville du 15 au 19 janvier 2000. Il s'inscrit dans le cycle d'exercices prévu au titre de l'initiative du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP). L'exercice Gabon 2000 a permis aux Etats membres de la CEEAC, ayant fourni plus de 1000 hommes d'apprendre à travailler au sein d'un état-major multinational et d'acquérir les techniques et savoir-faire dans les domaines humanitaires et de maintien de la paix. L'exercice Gabon 2000 a eu du succès. Sur le plan militaire, au-delà du fait que les armées des pays participant ont appris à mieux se connaitre, cet exercice a eu le mérite de placer au centre de ses intérêts, la pratique d'un ensemble de procédure opérationnelle qui vont servir lors d'une opération réelle sur un théâtre de conflit. Le volet humanitaire n'a pas été négligé lors de cet entrainement. L'hôpital de campagne déployé à cette occasion a fourni une assistance médicale gratuite aux populations locales. Il s'agit de plus de 2500 consultations, 04 interventions chirurgicales[439]. L'émulation et le caractère pédagogique de cet exercice militaire ont amené les responsables de la sous-région et les partenaires, à organiser d'autres édition d'exercices militaires régionaux d'où l'organisation de Barh-El Gazel 2005.

L'exercice multinational Barh-El Gazel 2005 a été organisé au Tchad en novembre 2005. Cet exercice régional a constitué un espace d'échange d'expérience sur les techniques de maintien de la paix. L'objectif visé était donc la construction d'un instrument régional de défense commune pour la prévention et le règlement pacifique des conflits[440]. Cet exercice a rassemblé une brigade interarmée, constituée d'un certain nombre de détachement des compagnies interarmées des forces armées des pays de la CEEAC. Au demeurant, Barh-El Gazel 2005 a permis de valider la capacité de la FOMAC à se déployer dans un temps limité, vers une région opérationnelle. Elle a aussi permis de valider la capacité à conduire des opérations de maintien de la paix. Deux ans plus tard, du 10 au 17 novembre 2007 s'est tenu à Moussoro toujours en République Tchadienne, un exercice multinational interarmée de maintien de la paix Barh-El Gazel 2007. Il a vu la participation des forces armées des pays de la CEEAC et du Togo. Barh-El-Gazel 2007 est donc venu clôturer le cycle des manœuvres militaires du même nom commencé en 2005. Il visait, à en croire Rahim Jhan Nguimbi, à « identifier les capacités opérationnelles de la CEEAC et à évaluer la capacité de maintien de la paix et d'assistance humanitaire des commandements nationaux dans le cadre de la brigade

[439] Réponse du ministère de la défense publiée dans le JO Senat du 20/04/2000 consulté sur www.senat.fr le 26 juillet 2022 à Yaoundé à 15h12.
[440] www.apanews.net consulté le 25 juillet 2022 à Yaoundé à 14h23.

régionale en attente »[441]. Il devait aussi permettre d'évaluer et de valider les procédures opérationnelles ainsi que l'opérabilité de la brigade régionale en attente[442].

Le professeur Ntuda Ebode dégage les cinq objectifs de cette manœuvre militaire sous régionale, qui se structure autour de la projection aérienne des troupes et de matériel, le regroupement et la prise de commandement après constitution d'un poste de commandement multinational interarmée de théâtre (PCMIAT) ; la conduite d'une opération militaire et de police ; la démonstration VIP et le désengagement des troupes[443]. Cet exercice a constitué une innovation quant à la capacité de mobilisation et de projection des forces à brève échéance dans un cadre conjoint interafricain. Il a mis en action une brigade légère de 1 600 hommes placés sous le commandement d'un état-major intégré des Etats participants[444].

2) Sawa 2006 et kwanza 2010

Rentrant dans le cadre des exercices opérationnels de seconde génération de la CEEAC en vue de la certification de la brigade régionale, en vue de l'opérationnalisation de la Force Africaine en Attente, l'exercice « Sawa 2006 » a été organisé au Cameroun du 13 au 24 novembre 2006. Cette manœuvre multinationale régionale s'inscrivait dans le cadre du programme français RECAMP (Renforcement des capacités africaines pour le maintien de la paix)[445]. Ce scénario militaire régional portait sur le rétablissement de la paix dans un Etat par une force multinationale et interarmée. L'exercice « Sawa 2006 » était commandé par le General de Division Camerounais Saly Mohamadou. Il était assisté du colonel Grégoire Sanguilono, de nationalité congolaise, qui avait été désigné Chef d'Etat-major de cet exercice[446]. Il faut tout de même rappeler que, le dispositif militaire mis en place comportait la DIREX (Direction de l'Exercice) sous la supervision conjointe du Général de division aérienne Roger Renard et du Général de Brigade Hector Marie Tchemo, respectivement co-directeur français et camerounais[447]. La DIREX devait donc assurer en collaborant avec le représentant

[441] Rahim Jhan Nguimbi, « La place de l'Afrique centrale dans l'architecture de paix et de sécurité africaine (APSA) », Mémoire de Master en contentieux international, Université de Yaoundé II-IRIC, 2012.
[442] Fiche d'information de l'organisation de la CEEAC consulté sur www.operationspaix.net
[443] Ntuda Ebode, « Les forces en attente … ».
[444] Mba Abessolo, « Les instruments du COPAX … », p. 86.
[445] Fiche d'information de l'organisation de la CEEAC consulté sur www.operationspaix.net
[446] www.rfi.fr consulté le 25 décembre 2018 à 15h45
[447] C. Messinga, « Les forces armées camerounaises face aux nouvelles formes de menaces à la sécurité : d'une armée de garde vers une armée d'avant-garde 1960-2010 », Thèse de Doctorat Ph. D en Science Politique, Université de Yaoundé II-Soa, 2011, p.117.

du Secrétariat Général de la CEEAC la conduite stratégique c'est-à-dire, l'évolution du mandat, l'emploi des réserves stratégiques, mais aussi les moyens, le soutien et les finances[448].

« Sawa 2006 » s'était déroulé pour l'essentiel sur la cote camerounaise dans la région de Douala, notamment la base navale, la base aérienne et le camp bassa. Ernest Claude Messinga renseigne que cet exercice a mis en exergue quatre composantes : une composante Terre installée au Camp Bassa et articulée en 9 PC Bataillon, dont deux du Cameroun, un de l'Angola, un de la République Démocratique du Congo, un du Burundi et du Rwanda, un de la République Centrafricaine et Guinée Equatoriale, un de la République du Congo, un du Tchad, un du Gabon ; Une composante Air implantée à la base aérienne 201 et disposant de trois avions Hercule C130 (Cameroun et Gabon), un A310 belge et deux ULM Tétras camerounais ; une composante mère installée à la base navale et disposant de deux patrouilleurs gabonais, deux patrouilleurs camerounais et d'une frégate française, le germinal et enfin, une composante gendarmerie installée également à la base navale[449].

L'exercice Sawa 2006 a accueilli près d'un millier de participants au trois quart africains, composé essentiellement d'officiers[450]. Les opérations déroulées à « Sawa 2006 » ont mis un accent sur l'exercice d'Etat-major. L'exercice consistait à engager une force multinationale dans un Etat fictif appelé *Wenamel*, en proie aux remous. Le conflit, initialement interne, s'internationalise dans la mesure où la stabilité des pays limitrophes est menacée. Il convient donc, à partir de ce moment, de gérer la crise conformément à un des six scénarios retenus par l'Union Africaine dans son document intitulé Version 2010 de la Force Africaine en Attente (FAA)[451]. Ceci implique donc, le déploiement d'un élément militaire de sécurisation appuyé par une composante police qui lance les opérations de stabilisation en coordination avec les humanitaires et les acteurs de la reconstruction.

Cette mission exige d'une part, une bonne maîtrise de l'outil informatique, car les ordres sont donnés et reçus par le biais d'un réseau interconnecté, et d'autre part, des moyens SIC fiables, notamment des réseaux téléphoniques, informatiques et internet sécurisés. En résumé, cet exercice « Sawa 2006 » a mis en exergue des éléments stratégiques de planification

[448] Messinga, « Les forces armées … », p.117.
[449] *Ibid*., p.118.
[450] www.rfi.fr consulté le 25 décembre 2018 à 15h45 à Yaoundé.
[451] Messinga, « Les forces armées … », p. 118.

(PLANELM) de l'Union Africaine et de la CEEAC conçus dans un processus global de planification des niveaux opératif (force de théâtre) et tactique. « Sawa 2006 » a permis de tester en vraie grandeur, les structures et procédures qui sont celles d'un Etat-major régional dans toute sa grande composante stratégique et tactique, qui prend des décisions d'envergures opérationnelle sur le terrain. Cet exercice a été placé sous le commandement du général de division Saly Mohamadou. Et le général Tchemo Hector Marie était l'un des directeurs de cet exercice.

Photo 23 : Général Saly Mohamadou, Commandant de l'exercice militaire « Sawa 2006 »

Source : www.cameroun-infos.net consulté le 24 décembre 2018 à Yaoundé à 11h48.

Officier d'infanterie sorti de l'école militaire interarmées (EMIA) en 1970 au grade de sous-lieutenant, Saly Mohamadou est un militaire de haut rang compètent. Il embrasse une carrière militaire glorieuse. Il est promu tour à tour lieutenant en 1973, capitaine en 1978, chef de bataillon en 1985. Il passe au grade de lieutenant-colonel 1990 et le 1er juillet 1995, il est nommé colonel. Saly Mohamadou a été pendant une dizaine d'année, l'aide de camp du

président Ahmadou Ahidjo[452]. Au cours de sa carrière, il a occupé de nombreuses fonctions notamment : sous-chef emploi à l'état-major des armées, chef de la 1ere division à l'état-major des armées, commandant du 21e bataillon d'infanterie basé à Mamfé. Il est par ailleurs titulaire de nombreux diplômes notamment ceux de l'état-major et de l'école de guerre de paris. Nommé en 2001 au grade de général de brigade puis général de division en mars 2011, Saly Mohamadou est commandant de la deuxième région militaire interarmée. C'est à ce poste qu'il reçoit officiellement le commandement de « Sawa 2006 » lors de la cérémonie de prise d'arme le 13 novembre 2006 à la base navale de douala devenue pour la circonstance, poste de commandement central de RECAMP V. Il est depuis le 5 décembre 2019, commandant de la quatrième région militaire interarmées avec poste de commandement à Maroua. Qu'en est-il de Tchemo Hector Marie ?

Photo 24 : Général de division Hector Marie Tchemo Co-directeur de l'exercice militaire « Sawa 2006 »

Source : *Honneur & Fidélité* édition spéciale mai 2014, p.9.

[452] B P. Talla, « Renouveau dans l'armée. Qui sont les nouveaux généraux », *Jeune Afrique Economie*, n°335 du 23 décembre 2001, p. 94.

Né en 1942 à Baham, région de l'ouest Cameroun, Hector Marie Tchemo entre dans l'armée en 1963 par le biais d'un recrutement spécial à l'école militaire interarmée. Sorti en 1966 au grade de sous-lieutenant, Hector Marie Tchemo est successivement promu au grade supérieur. D'abord lieutenant en 1969, capitaine en 1974, ensuite chef de bataillon en 1981. Le 1er juillet 1987, il est nommé au grade de lieutenant-colonel. Cinq après il passe au grade de colonel. Titulaire des diplômes d'état-major et de l'école de guerre de paris, Hector Marie Tchemo, militaire de dialogue et de pédagogie, a occupé de hautes fonctions dans l'armée camerounaise. Il a été commandant du centre d'instruction des forces armées nationales et du 31e bataillon d'infanterie à Ngaoundéré, commandant des écoles et centres d'instruction, chef de la division emploi à l'état-major des armées[453]. Il est à préciser que, cet officier de l'armée camerounaise a été commandant de l'opération delta dans le cadre du dispositif militaire mis en place à Bakassi. Jusqu'à sa double nomination en 2001 au grade de général de brigade et commandant de la 3e région militaire interarmées, Tchemo Hector marie était sous-chef d'état-major de l'armée de terre. Le 11 mars 2011, il est élevé au rang de général de division et nommé commandant de la première région militaire interarmées. Hector Marie Tchemo est actuellement major général de l'état-major des armées.

Du 22 mai au 10 juin 2010 en République d'Angola, dans la localité de Gabo Ledo la CEEAC a organisé une autre manœuvre militaire régionale qui s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation et de la certification de la FOMAC en vue de sa participation aux missions de paix de la CEEAC, de l'Union africaine, et même des Nations Unies[454]. Il s'agit de l'exercice Kwanza 2010. Cet exercice a été introduit lors de la conférence de planification initiale tenue en prélude de la 9ème commission de sécurité du COPAX[455]. Cette manœuvre militaire conjointe qui a rassemblé près de 4 000 hommes issus des trois unités (terre, marine, air) et des policiers des pays de la CEEAC constituait la dernière étape d'évaluation de la brigade sous régionale avant la validation de la force continentale en attente qui interviendra lors de l'exercice grandeur nature *Amani Africa*. Cette validation sous forme de certification apparait comme une preuve au professionnalisme et à la capacité des éléments des forces armées déployés à conduire et à mener à bien une opération de soutien à la paix.

[453] Talla, « Renouveau dans l'armée… », pp. 92-93.
[454] Messinga, « Les forces armées camerounaises … », p.118.
[455] J V. Ntuda Ebode, « Les forces en attente de l'Afrique : point de situation et défis » in www.operationspaix.net consulté le 20 aout 2018 à Yaoundé, 15 h 52.

L'exercice Kwanza 2010 a été supervisé par l'Union Africaine, l'Union Européenne et l'Organisation des Nations Unies[456]. Il avait pour objectif, de tester les niveaux politique, stratégique, opérationnel et tactique sur la base des processus décisionnels. A cet effet, l'architecture de l'exercice Kwanza 2010 comprenait quatre phases à savoir la phase des missions politico-diplomatiques de négociation aboutissant à la signature d'un cessez le feu avec déploiement d'observateurs ; la phase des missions d'interposition, de contrôle de zones et de sécurisation des voies d'intérêts stratégiques, la phase de la missions humanitaire et de police pour la stabilisation de la situation, et enfin la démonstration finale pour les autorités[457].

Les troupes camerounaises ont pris part à cet exercice militaire. Il s'agit du personnel de la gendarmerie (65 dont 05 officiers), 26 personnels du bataillon des troupes aéroportées (BTAP), 60 fusiliers marins, 25 éléments de la marine nationale, 12 personnels de santé militaire et un officier transmetteur. S'agissant du matériel, le Cameroun a déployé un aéronef Hercules C130 pour la projection des unités constituées ; un patrouilleur, 04 embarcations à fond semi-rigide, des armes de petits calibres et des postes radio[458].

L'exercice militaire communautaire baptisé « Loango 2014 » s'est déroulé à Pointe Noire du 14 au 28 octobre 2014. Cet exercice des forces armées de la CEEAC qui s'est tenu en terre congolaise avait pour but de « parvenir à prévenir tout conflit ou perturbation sociale et d'assurer la paix et la stabilité »[459]. L'organisation du Loango 2014 obéit à la logique du test de Capacité de Déploiement Rapide (CDR) de la FOMAC, développé dans un contexte d'énormes défis lors de la 13e session de la Commission de Défense et de Sécurité (CDS) tenue à Malabo en février 2013. Cet exercice était en droite ligne avec les exigences et prescriptions de la feuille de route III de la Force Africaine d'Attente (FAA). Il s'agissait d'une démonstration du niveau de préparation et d'intervention de la force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC).

Dans sa communication spéciale, le ministre congolais de la défense précise que le scenario de l'exercice s'orientait prioritairement vers la protection des populations civiles, des biens et surtout la protection des victimes de violences, avec en ligne de mire le défi de la

[456] Messe Mbega, « La Communauté Économique … », p. 214.
[457] Ntuda Ebode, « Les forces en attente … »
[458] www.allafrica.com consulté le 17 juillet 2022 à 22h40 à Yaoundé.
[459] Communication du ministre délégué à la présidence chargée de la défense nationale du Congo, Charles Richard Mondjo, le mercredi 15 octobre 2014 au ministère des affaires étrangères et de la coopération. Consulté sur www.lasemaineafricaine.net le 15 décembre 2018 à Yaoundé.

coordination avec tous les acteurs humanitaires impliqués dans de pareilles situations[460]. Il ajoutait que c'est l'occasion de tester l'opérationnalité de la capacité de déploiement rapide et de définir les procédures opérationnelles communes[461]. Ce genre d'exercice est salutaire pour la sous-région car celle-ci est confrontée à plusieurs menaces caractérisée par la piraterie maritime. A côté de cette menace, il y a celle terrestre qui se caractérise par le terrorisme.

<u>Photo 25 :</u> Cérémonie de transfert d'autorité au général angolais Didimo Joao Capingana à la base aérienne 02/10 à pointe noire l'exercice « Loango 2014 »

<u>Source</u> : www.ceeac-eccas.org consulté le 24 décembre 2020 à Yaoundé à 11h31.

On peut donc dire que cet exercice, tout comme les autres exercices militaires régionaux, repose effectivement sur la capacité de projection de la FOMAC. Ces opérations militaires reposent aussi sur la mise en examen de la capacité de l'Etat-Major Régional (EMR) à planifier des opérations de guerres de grandes envergures. « Loango 2014 » tout comme ses prédécesseurs, visait à tester l'opérationnalité de la Capacité de Déploiement Rapide (CDR) de

[460] Communication du ministre délégué à la présidence chargée de la défense nationale du Congo, Charles Richard Mondjo, le mercredi 15 octobre 2014 au ministère des affaires étrangères et de la coopération. Consulté sur www.lasemaineafricaine.net le 15 décembre 2018 à Yaoundé.

[461] G. Kitina, « Loango 2014 : des exercices militaires à la hauteur des attentes de la CEEAC », agence d'information d'Afrique centrale du lundi 27 octobre 2014, consulté sur www.acdia-congo.com le 14 juillet 2022 à 15h10 à Yaoundé.

la FOMAC ; définir les procédures communes des opérations de maintien et de consolidation de paix et sécurité ; et enfin, renforcer les liens de fraternité et d'amitié entre les pays membres. Cet exercice a regroupé près de 3000 hommes[462]. Du point de vue politique, la lecture que l'on peut faire de ces exercices militaires régionaux réside dans le signal fort que la communauté lance pour réaffirmer toute sa volonté à prévenir et gérer les conflits qui éclatent dans son territoire.

Ces exercices mettent en exergue la synchronisation des actions militaires et de police de la CEEAC. Il s'agit en définitive, de parvenir à la prévention de tout conflit ou toute perturbation sociale ; et à assurer la paix et la stabilité gage d'un développement durable. L'illustration ci-dessous rend compte du caractère multinational de l'exercice et de l'ampleur du travail réalisé.

<u>Photo 26</u> : Séance de travail sur le terrain des responsables militaires à l'exercice « Loango 2014 ».

<u>Source</u> : www.mediacongo.net consulté le 24 décembre 2020 à Yaoundé à 11h41.

[462] Communication du ministre délégué à la présidence chargée de la défense nationale du Congo, Charles Richard Mondjo, le mercredi 15 octobre 2014 au ministère des affaires étrangères et de la coopération. Consulté sur www.lasemaineafricaine.net le 15 décembre 2018 à Yaoundé.

B) LE CAMEROUN SUR LE THEATRE DES OPERATIONS MILITAIRES

La participation du Cameroun à la résolution des conflits en Afrique centrale par le biais des opérations de maintien de la paix ne relève pas seulement de son engagement en faveur de l'unité et de la solidarité africaine. Elle relève surtout de son désir de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'ONU[463]. L'article 43 alinéa premier de la charte des Nations Unies stipule à cet effet que :

> Tous les Etats membres des Nations Unies, afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationale, s'engagent à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, sur son invitation et conformément à un accord spécial ou à des accords spéciaux, les forces armées, l'assistance et les facilités, y compris le droit de passage, nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationale[464].

1) De la FOMUC à la MICOPAX

Les opérations de maintien de la paix sont des actions qui visent la limitation des conflits internationaux et la minimisation du nombre de pertes en vies humaines lors des guerres. Elles interviennent quand des circonstances inhérentes à des conditions plus ou moins favorables à une escalade de la violence dans un conflit interne ou international, étant donné le constat fait de la longue durée des conflits, l'objectif de ces missions est de créer les conditions favorables à cette désescalade sans attendre qu'elles se créent d'elles-mêmes. L'objectif assigné aux missions de paix demeure statique. Mais la conduite des opérations de maintien de la paix a connu aujourd'hui une évolution remarquable.

En 1992 déjà, Boutros Boutros Ghali (ancien Secrétaire général des Nations Unies) reconnaissait quatre types d'actions possibles dans la conduite des missions de paix : la diplomatie préventive visant à empêcher par le déploiement des soldats de l'ONU, le déclenchement du conflit ; le rétablissement de la paix qui a pour but de ramener la paix entre les belligérants par des moyens pacifiques ; le maintien de la paix conduisant à l'interposition des forces onusiennes entre les belligérants afin d'aboutir à l'arrêt des combat ou à l'armistice;

[463] Ngamondi, « La politique étrangère… », p.484.
[464] Article 43 de la Charte de l'ONU.

l'imposition de la paix dont l'objectif est de contraindre, par l'usage de la force, les belligérants à accepter le cessez le feu et de protéger les populations civiles[465].

Même si de nos jours il est à relever que les opérations de maintien de la paix ont connu beaucoup de mutations. Elles ont profondément et considérablement évolué. L'on parle de plus en plus d'opération de soutien à la paix ou d'opération de paix tout simplement. Elles consistent davantage à désarmer les combattants, organiser les élections démocratiques, renforcer les capacités des services de police et de sécurité locaux, rétablir l'ordre public, faire fonctionner les administrations publiques, surveiller l'exercice des droits de l'homme et soutenir même l'application des accords de paix signés entre belligérants.

L'histoire de la MICOPAX est intimement liée à l'histoire des crises et instabilités politiques de la République Centrafricaine. Pour mieux la comprendre, il est important de relever son parcours depuis la MISAB. En 1990, le vent de démocratie qui souffle sur l'Europe de l'Est n'épargne pas le continent africain. C'est ainsi que la plupart des pays d'Afrique subsaharienne vont vivre des moments de contestations violentes d'anciens régimes. Ces contestations aboutissent à l'organisation des conférences nationales souveraines et la tenue des élections plus ou moins libres et démocratiques. La République Centrafricaine, en cette année historique et décisive, rentre dans une phase de crises sociopolitiques sans précédente. L'aspiration du peuple à plus de liberté était devenue incontestable.

Albert Panda (ancien Secrétaire Général à la Présidence de la République de la RCA de 1986 à 1990), un témoin oculaire de ces moments de changement explique cette situation et table sur les mobiles internes de ce changement : « Les mouvements engagés à partir de 1990, étaient dans le but de basculer le régime comme Kolingba avait interdit les partis politiques dès sa prise de pouvoir en 1981. L'opposition s'était alignée derrière les revendications sociales manifestées par les fonctionnaires pour une ouverture démocratique »[466]. Il poursuit l'analyse en affirmant que :

> Le pouvoir sous le régime du Rassemblement Démocratique Centrafricain (RDC) était marqué par le tribalisme, le népotisme, l'affairisme, le détournement impuni des bien de l'Etat et l'accumulation des arriérés de salaire. Ce pouvoir clanique, le peuple n'en voulait plus. Remis

[465] C. Reveillard, « Les opérations de maintien de la paix », *Géostratégiques*, N° 14, Novembre 2006, p.101.
[466] Service, « Les régimes politiques … », p. 76.

> en cause par un vaste mouvement populaire coordonné par les forces vives de la nation et ensuite par les syndicats [467].

Dans le même sens, Ngamondi Kari décrit aussi cette situation en Centrafrique en ces termes :

> À la fin des années 90 en effet, le régime d'André Kolingba est sujet à de nombreuses contestations permanentes. La multiplication des manifestations violentes, l'aggravation des tensions sociales, les appels à la grève, les critiques de l'église catholique, les émeutes estudiantines, conduisent le président centrafricain à instaurer un débat national[468] .

Ainsi, le débat national en Centrafrique avait pour résultante l'organisation des élections générales en 1993 à l'issue desquelles, Ange Felix Patassé, candidat du Mouvement de Libération Nationale du Peuple (MLPC) est élu président avec 53,49 % de suffrages valablement exprimés, contre 46,51 % de voix pour le Professeur Abel Goumba du Front Patriotique pour le Progrès (FPP)[469]. Cette élection avait été perçue comme un élan nouveau, un départ rénové vers le développement et la stabilité. Cependant, les années suivantes ne seront guère alléchantes pour la RCA car, trois ans seulement après son élection, Ange Felix Patassé et son gouvernement font face à une série de trois mutineries qui paralysent le pays et renforcent la fragilité et la précarité de la paix en Afrique Centrale.

La première mutinerie éclate le 18 avril 1996 suite au retard de payement des soldes. Mais Xavier Service pense que cette crise est incontestablement la réponse aux premières actions entreprises par le président nouvellement élu car, celle-ci avait débuté sur des revendications politiques avant de déboucher sur la mutinerie[470]. Nous n'avons pas l'intention ici de nous attarder sur les raisons de ce soulèvement. La première mutinerie est conduite par les jeunes sous-officiers. Stephene Possio fait remarquer qu'ils « dénoncent les inégalités de traitement entre la garde présidentielle régulièrement payée et bien équipée, et l'armée régulière laissée pour compte. »[471]. La journée du jeudi 18 avril 1996 fut très tendue. En voici le récit de Jean Paul Ngoupande, ancien Premier Ministre :

---

[467] Service, « Les régimes politiques … », p. 76.
[468] Y. Ngamondi Kari, « La politique étrangère du Cameroun en Afrique Centrale : constances et fluctuations, Thèse de Doctorat/Ph. D en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2011, pp. 123-124.
[469] Service, « Les régimes politiques … », p.75.
[470] *Ibid.*
[471] S. Possio, « La France et la sécurité collective en Afrique subsaharienne : de l'interventionnisme militaire systématique au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix », Mémoire de DEA en Science Politique, Université Lumière Lyon 2 – Institut d'Etude Politique de Lyon, 2003, p.6.

> Dans la matinée du jeudi 18 avril 1996, quelques 1500 soldats des deux garnissons de Bangui la capitale, vidèrent les poudrières de toutes les armes lourdes, s'étant rendus maitres du centre-ville, encerclant hermétiquement le palais présidentiel où se trouvaient en ce moment les membres de gouvernement réunis en conseil de ministres hebdomadaire. Le chef de l'Etat informé à temps, réussi à s'échapper au coup de filet tendu autour du palais gardé par une quarantaine des éléments de la garde présidentielle dont l'autre moitié sécurisait la radio nationale[472].

La deuxième mutinerie éclate un mois après la mutinerie du 18 avril 1996. Contrairement à la première mutinerie, celle-ci eut un caractère plus politique. Elle est naturellement, née des effets de la crise du 18 avril 1996. En effet, après les évènements du 18 avril 1996, le gouvernement s'est engagé à poursuivre les réformes du secteur de la défense. Estimant que celles-ci étaient non conformes aux accords du 21 avril 1996, l'Adjudant Isidore Dokodo et le sergent Cyriaque Souké engagèrent à nouveau les troupes dans un soulèvement[473]. L'écrivain N'gunda nous fait le récit de la journée du 18 mai 1996 date du début de la deuxième mutinerie :

> Ce jour se tenait au camp Kassaï le rassemblement hebdomadaire des militaires sous le commandement du chef d'Etat-major le Colonel Maurice Regonessa et de son adjoint le chef de bataillon Abel Abrou, l'Adjudant Isidore Dokodo coordonnateur des mutins, après avoir échappé de justesse à son arrestation au camp Roux[474], où il était convoqué le même jour, il rentra au camp Kassaï et informa ses camarades ex mutins. Furieux de cette nouvelle, les militaires procèdent à l'arrestation du chef d'Etat-major[475].

Il poursuit le récit en ceci :

> Très rapidement, Bangui et ses environs furent envahis au moyen des blindés, véhicules de transport des troupes et véhicules réquisitionnés de force aux mains des particuliers. La garde présidentielle renforça ses positions autour du palais, de la maison de la radio ainsi que de la résidence du chef d'Etat. Le porte-parole du gouvernement Prospère Ndouba, le Président de l'Assemblée Nationale Hugues Dobozendji, le ministre des ressources énergétiques Charles Massi et le député Zanga de Obo furent enlevés et transférés dans les casernes des mutins au camp Kassaï.[476]

Pour tenter d'apaiser les tensions, il est organisé à Bangui en août 1996, les états généraux de la défense nationale. À l'issue de ses travaux, plusieurs recommandations ne seront

[472] P. Ngoupande, *Chronique de la crise centrafricaine 1996-1997 le syndrome barracuda*, Paris, l'Harmattan, 2002, p. 10.
[473] Service, « Les régimes politiques … », p. 88.
[474] C'est le siège de l'Etat-major de l'armée centrafricaine.
[475] K. N'gunda, « Des revendications corporatistes à la colère », *Bé Africa International* Hebdomadaire International d'informations générales, du 19 mai 1996, p. 9.
[476] *Ibid*.

pas suivies. Conséquence, éclate à Bangui la troisième mutinerie le 15 novembre 1996[477] : les mutins réclament la démission du président.

Il faut relever que c'est grâce aux interventions répétitives des troupes françaises prépositionnées à Bangui que le calme précaire revint après chaque mutinerie. Pour trouver une solution définitive et efficace au problème d'instabilité de la RCA, les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Ouagadougou dans le cadre du sommet France-Afrique, dépêchèrent une mission de médiation dans la capitale centrafricaine. Dominique Bangoura confirme cette thèse et précise qu'il s'agissait à ce sommet, de prendre des mesures concernant le Centrafrique. A cet effet, quatre chefs d'Etats dont deux d'Afrique de l'ouest (Burkina Faso et Mali) et deux d'Afrique centrale (Gabon et Tchad) ont été dépêchés à Bangui pour trouver des solutions à la crise centrafricaine[478]. Cette mission, placée sous la conduite du président gabonais Omar Bongo, a séjourné du 6 au 8 décembre 1996 à Bangui. De cette mission, il en ressort plusieurs décisions prises par consensus parmi lesquelles, la mise sur pied du Comité International de Suivi (CIS) dirigé par l'ancien président du Mali, le général Amadou Toumani Touré[479].

Pour parvenir à la stabilisation de la situation et à une solution négociée, le Comité International de Suivi (CIS) a mené d'âpres et patientes négociations entre les différentes parties impliquées dans le conflit centrafricain. Cela aboutit à la signature le 25 janvier 1997 d'une série d'accords sous l'appellation des « Accords de Bangui »[480]. Paul Ango Ela nous renseigne que : « C'est précisément l'une des principales clauses des accords de Bangui qui a recommandé la formation d'une force d'interposition pour surveiller la trêve et l'application des accords de Bangui sous la direction politique du Comité International de Suivi des Accords de Bangui »[481]. Cette force est la Mission de Surveillance des Accords de Bangui (MISAB).

La MISAB est une mission multinationale mise sur pied pour veiller à l'application des Accords de Bangui signés en janvier 1997. « La philosophie d'une telle mission est de concourir à la construction d'une paix durable en Centrafrique qui était en proie à l'insécurité. L'idée était

[477] P. Bakong, *La politique militaire africaine de la France. Forces sociales et changements récents*, Paris, l'Harmattan, 2012, p. 215.
[478] D. Bangoura, « Les modalités d'intervention : deux cas de maintien de la paix (Liberia et Centrafrique) in *La prévention des conflits en Afrique prospective pour une culture de paix*, Paris, Karthala, 2001, p. 105.
[479] *Ibid.*, p. 120.
[480] Bakong, *La politique militaire africaine …* p. 216.
[481] P. Ango Ela, (dir), *La prévention des conflits en Afrique prospective pour une culture de paix*, pairs, karthala, 2001, p 105

aussi de permettre la relance du développement non seulement de ce pays, mais aussi de toute la région Afrique centrale »[482]. Ces propos justifient aisément les missions mêmes assignées à la MISAB : faciliter le retour à la paix, surveiller l'application des accords de Bangui, participer au désarmement des forces en présence et enfin, assurer la sécurité à Bangui[483].

La mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui était constituée des contingents de divers pays africains. Cela peut s'interpréter comme le début d'une prise de conscience africaine de la nécessité d'africaniser le maintien de la paix. Il s'agit, pour les africains eux-mêmes, de penser, problématiser et trouver des solutions aux problèmes de paix et sécurité en Afrique. Les troupes constituants la MISAB provenaient de quatre pays c'est-à-dire, ceux qui constituaient initialement le comité de médiation mis sur pied à la suite des séries de mutineries en Centrafrique : le Burkina Faso, le Mali, le Gabon et le Tchad. A ces contingents, se sont ajoutées, les troupes venant du Sénégal et du Togo[484]. Angela Meyer fait une analyse allant dans le même sens et martèle :

> La MISAB, Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui, déployée entre février 1997 et avril 1998 à Bangui, constituait une force composée d'un total de 800 soldats envoyés par six pays africains, dont, dans un premier temps, les Etats médiateurs, rejoints ensuite par le Sénégal et le Togo. Placée sous un commandement gabonais, la mission s'appuyait en large mesure sur le soutien financier et logistique de la France, en conformité avec le concept RECAMP. »[485]

Le mandat de la MISAB était prévu pour trois mois renouvelables. Le Conseil de Sécurité des Nations Unies qui a approuvé le mandat de la MISAB le 6 août 1997 à la suite de l'adoption de la Résolution 1125 (1997), avait recommandé aux chefs d'Etat concernés de lui fournir des rapports périodiques. C'est fort de ses rapports et compte tenu de la situation d'insécurité qui régnait sur le terrain qu'elle a été prorogée plusieurs fois de suite[486] jusqu'à son remplacement par la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine (MINURCA)[487].

[482] Cédric Nyamen, 28 ans, sous-officier de l'armée de terre, Yaoundé le 22 aout 2018.
[483] Bangoura, « Les modalités d'intervention … », p. 114.
[484] *Ibid*., p. 121.
[485] A. Meyer, « L'intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité d'Etats faibles l'exemple de quatre Etats centrafricains », Thèse de Doctorat de Science Politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2006, p. 238.
[486] Résolution 1125 (1997) du 06 aout 1997 et Résolution 1152 (1998) du 05 février 1998.
[487] Résolution 1159 (1998) du conseil de sécurité des Nations Unies.

Créée par la résolution 1159 du 27 mars 1998, la MINURCA ne devait pas avoir un effectif excédant 1350 hommes[488]. Mais, Augustin Jérémie Doui Wawaye nous renseigne que l'état-major de ladite mission situé à Bangui, est doté d'un effectif de 1.369 hommes dont 24 membres de la société civile et 1.347 militaires venant en majorité de pays africains[489] tels que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, le Gabon, le Mali et le Sénégal. Outre ces pays africains, le Canada et la France ont également pris part à cette mission[490]. Cela s'explique par le fait que la MINURCA était une mission internationale placée sous l'égide des Nations Unies. Le mandat de la MINURCA, tel qu'orienté par les Nations Unies, s'étendait sur six principaux points résumés ainsi par Augustin Jérémie Doui Wawaye : le renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la liberté de circulation à Bangui[491]. Angèle Mayer corrobore en ces termes :

> Prenant le relais de la MISAB, la nouvelle mission a été pourvue d'un mandat plus large, incluant notamment les tâches de contribuer au maintien et au renforcement de la sécurité et de la stabilité ainsi que de la liberté de mouvement à Bangui et ses environs ; d'aider les forces nationales de sécurité dans le maintien de l'ordre et la protection des installations clés à Bangui ; de superviser et contrôler le stockage des armes récupérées dans l'opération de désarmement ; d'assurer la sécurité et la liberté de mouvements du personnel de l'ONU sur place ; et de contribuer à la restructuration, à la formation et au renforcement des capacités de la police nationale[492].

La MINURCA devait donc, contribuer à maintenir et à renforcer la sécurité et la stabilité ainsi que la liberté de mouvement à Bangui et ses environs. Cela suppose que la MINURCA devait mener des opérations de sécurisation du territoire. Ensuite, elle devait aider les forces nationales de sécurité à maintenir l'ordre et à protéger les installations clefs à Bangui. On voit dans cette mission, un volet appui aux forces nationales. La MINURCA devait aussi superviser et contrôler le stockage de toutes les armes récupérées dans le cadre de l'opération de désarmement et en surveiller la destination finale ; ceci afin d'assurer un retour efficace à la paix et une cessation d'hostilités. C'est ainsi que, la MINURCA a réussi à récupérer 95% d'armes lourdes et 60% d'armes légères[493]. Il faut aussi souligner que, assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies ainsi que la sûreté et la sécurité des biens de l'Organisation des Nations Unies, rentrait aussi dans le cadre de la mission de la MINURCA. Il est important de souligner tout de même qu'en juillet 1998, sous l'égide de la MINURCA,

[488] Résolution 1159 (1998) du conseil de sécurité des Nations Unies.
[489] J. Doui Wawaye, « La sécurité, la fondation de l'Etat centrafricain : contribution à la recherche de l'Etat de droit », Thèse de Doctorat en Droit Public, Université de Bourgogne, 2012, p. 172.
[490] I. Diallo, *La MINURCA : gestion d'une situation conflictuelle*, Paris, Karthala, 2001, p.128.
[491] Doui Wawaye, « La sécurité, la fondation de l'Etat … », p. 173.
[492] Meyer, « L'intégration régionale et son influence … », p. 240.
[493] Service, « Les régimes politiques … », p. 119.

une conférence de réconciliation nationale mettant un terme aux hostilités[494] en Centrafrique fut organisée[495].

Toujours dans le chapelet du mandat de la MINURCA, on note également l'aide en coordination avec d'autres efforts internationaux, dans le cadre d'un programme de courte durée de formation d'instructeurs de police et d'autres efforts de renforcement des capacités de la police nationale, et la fourniture des conseils concernant la restructuration de la police nationale et des forces spéciales de sécurité. Il s'agit là d'un grand appui technique et même stratégique dans la restructuration, la recomposition et la reconstitution de la Centrafrique. Enfin, on note le fait que la MINURCA devait fournir des conseils et un appui technique aux organismes électoraux nationaux en ce qui concerne le code électoral et les moyens à mettre en œuvre pour organiser les élections législatives prévues pour août/septembre 1998.

Au regard de cette résolution onusienne sur le mandat de la MINURCA, on peut dire que le personnel de la MINURCA ne saurait être uniquement des militaires. On y retrouve donc, les forces de police mais aussi des civils. Toujours dans l'analyse profonde de cette résolution, on constate que cette mission était également dotée non seulement d'un mandat militaire et stratégique, mais aussi d'un mandat politique. Le 14 juillet 1998, le Conseil de Sécurité des Nations Unies réitère la nécessité pour les autorités de la République centrafricaine de continuer à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les réformes d'ordre politique, économique, social et sécuritaire mentionnées dans le rapport du Secrétaire général du 23 février 1998 (S/1998/148) et d'honorer les engagements énoncés dans la lettre du 8 janvier 1998 adressée au Secrétaire général par le Président de la République centrafricaine (S/1998/61, annexe), notamment la poursuite de la coopération avec les institutions financières internationales. C'est donc fort de cela, qu'il décide, de « proroger le mandat de la MINURCA jusqu'au 25 octobre 1998 »[496].

Le 15 octobre 1998, quelques jours avant l'expiration du mandat de la MINURCA, le Conseil de Sécurité de l'ONU a à nouveau prorogé ce mandat jusqu'au 28 février 1999[497]. Au mois de septembre 1999, les élections présidentielles sont organisées en Centrafrique. Ange

[494] Service, « Les régimes politiques … », p. 119.
[495] *Ibid*.
[496] Résolution 1182 (1998) du 14 juillet 1998.
[497] Résolution 1201 (1998) du 15 octobre 1998.

Felix Patassé, candidat-président est réélu. Cette réélection amène la MINURCA à se retirer le 15 février 2000. Alors que l'on pensait que la Centrafrique prendrait son envol dès cet instant démocratique, l'opinion publique nationale et internationale constate qu'un an seulement après le départ de la force onusienne, la RCA retombe dans la violence. Les 26 et 27 mai, le palais présidentiel est attaqué. Les combats opposent les forces loyalistes appuyées par les libyens à une partie de l'armée à laquelle se joignent les miliciens du nord[498]. Ce regain de violence, était visiblement la manifestation du désir d'éviction du président Patassé du pouvoir. Face à cette situation, les chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEMAC, soucieux du devenir et de l'avenir de l'Afrique centrale, ont décidé de mettre sur pied une force d'interposition en effet de diminuer ou réduire les violences en RCA : c'est la FOMUC, Force Multinationale en Centrafrique.

La Force Multinationale en Centrafrique (FOMUC) a été créée par les chefs d'États de la CEMAC suite à la généralisation des conflits en Afrique centrale et surtout, à la situation préoccupante en Centrafrique dans la première moitié des années 2000 alors que la CEEAC était en ce temps en veille[499]. Elle est donc une force multinationale composée de soldats, de policiers et d'un personnel civil des Etats de la Communauté. A partir de cette définition, on comprend non seulement la nécessité de la mise sur pied de cette force, mais aussi et surtout, ce basculement de l'objectif du maintien de la paix en Afrique centrale, à la CEMAC en lieu et place de la CEEAC.

Issue du sommet du 02 octobre 2002, la FOMUC, déployée en Centrafrique, avait un effectif de 500 soldats, 30 observateurs militaires et 125 policiers venus du Cameroun, du Congo Brazzaville, du Gabon et du Tchad[500]. Cette force est venue remplacer la MINURCA. La FOMUC présente l'exemple d'une opération multinationale de maintien de l'ordre et de la paix, menée sous le commandement concerté des Etats de l'Afrique centrale. Cette Force avait pour mandat initial d'assurer la sécurité du président Ange Felix Patassé, restructurer les forces armées centrafricaines et surveiller le travail des patrouilles mixtes le long de la frontière avec le Tchad[501]. Le mandat de cette force se résume en : « missions de paix, de sécurité et

[498] N. Berembaum, « Elaboration et expérimentation en RCA de la politique française de non-ingérence dans les crises africaines (1996-2002) bilan critique et perspective », Mémoire de DEA, Université de Paris I Panthéon Sorbonne, 2002, p. 53.
[499] Mbega, « La Communauté Économique … », p. 204.
[500] K. Toth, « Une évaluation stratégique et opérationnelle du COPAX », Mémoire de Master en stratégie, défense, sécurité et gestion des conflits et catastrophes, université de Yaoundé II, 2013, p.35.
[501] www.operationspaix.net consulté le 20 avril 2020 à Yaoundé à 00h52.

d'assistance humanitaire »[502] en Centrafrique. Il faut noter que ce mandat a été prorogé et adapté après le coup d'Etat de François Bozizé le 15 mars 2003.

Cela nous amène à nous poser la question de savoir comment le régime du président Ange Felix Patassé a pu être renversé par la junte militaire du Général Bozizé alors que la FOMUC était en place et dont la mission principale était justement d'assurer la sécurité d'Ange Felix Patassé ? Par cette interrogation, on peut penser tout de suite penser que cela était la volonté de la France à ne pas laisser le président Ange Felix Patassé gouverner la RCA. L'échec de la FOMUC dans l'assurance de ses missions peut donc justifier son remplacement par la MICOPAX I. Les hommes de la FOMUC, face à la situation sociopolitique de la Centrafrique, n'ont montré aucune détermination ou capacité à endiguer les phénomènes d'insécurité. D'ailleurs, Christian Mbega Messe fait savoir :

> L'une des missions principales de la FOMUC, était de le protéger contre la tentative de putsch du général Bozizé. Or, le président Patassé a été renversé par Bozizé contre qui celle-ci était censée le défendre. Et ceci sans que la CEMAC ne regrette officiellement le coup d'État à penser même que cette organisation régionale aurait reconnu le coup d'État. En effet, suite à ce coup d'État, la CEMAC n'a pas songé à un renforcement et une action de la FOMUC visant à rétablir au pouvoir le président déchu. En fait l'action de la FOMUC en RCA sous la présidence Patassé n'a été qu'une succession d'échecs. En effet, après le départ des troupes libyennes et celles du MLC, on a assisté à une insécurité généralisée en RCA[503].

Les Etats contributeurs de la FOMUC étaient principalement le Gabon, le Congo et le Tchad. Toutefois, il faut souligner que, la FOMUC était aidée sur le terrain par le dispositif militaire français basé en Centrafrique. Ce dispositif dénommé « Boali », lancé également en octobre 2002, avait pour objectif initial de soutenir le déploiement de la FOMUC, la force multinationale en Centrafrique[504]. Avec en 2012 un effectif de 230 soldats, l'opération « Boali » a assuré le soutien, sur le plan technique et opérationnel, de la Mission de paix du COPAX (MICOPAX), qui a succédé à la FOMUC, en juillet 2008.

Il est important de rappeler tout de même que la FOMUC a le mérite d'avoir mené des actions appréciables sur le terrain de paix et sécurité en Centrafrique. Dans le cadre de deux opérations, les opérations Dovro I et Dovro II, menées entre mai et juin 2003, la FOMUC a procédé ainsi à l'arrestation et au désarmement de plusieurs chefs de guerre, de bandes et de

[502] Ngamondi Kari, « La politique étrangère … », pp. 225-226.
[503] Mbega, « La Communauté Économique … », p. 293.
[504] S. Moundounga, « L'Union Européenne et la paix en Afrique subsaharienne », Thèse de Doctorat en Droit Public, l'Université de Grenoble, 2012, p. 583.

groupes armés. En même temps, une troisième opération, l'Opération Araignée, effectuée au mois d'août 2004, essayait de sécuriser davantage les frontières vers le Tchad et de réduire leur perméabilité[505].

La force multinationale s'est déployée en Centrafrique afin de sécuriser le pays et participer plus ou moins à la restructuration de l'armée centrafricaine. Mais, au regard de l'incapacité de la FOMUC à maitriser l'insécurité en RCA, et suite au coup de force perpétré par le général Bozizé en 2003, il est plausible de constater que la FOMUC était inadaptée pour les missions qui étaient officiellement les siennes. Mais le fait que les Etats de la Communauté aient mis sur pied ces structures chargées d'assurer la paix et la sécurité dans la CEEAC/CEMAC, confirme leur volonté de passer d'un objectif d'intégration économique à un objectif d'intégration sécuritaire. Dans cet élan, le Cameroun a confirmé son engagement dans le développement de la coopération sécuritaire interétatique en Afrique Centrale. C'est à ce titre que, le gouvernement camerounais a décidé de déployer un contingent de 220 hommes dans le cadre de sa participation à la Force Multinationale en Centrafrique (FOMUC) en Centrafrique, à compter du 30 juin 2005[506]. En juillet 2008 la Force Multinationale en Centrafrique (FOMUC) est remplacée par la MICOPAX, par Décision N°02/CEEAC/CCEG/XIII/08 portant sur le mandat de la Mission de Paix du 12 juillet au 31 décembre 2008 et Mission de Consolidation de la Paix du 1er janvier 2009.

La MICOPAX est une mission de paix du COPAX dont le déploiement avait été décidé par les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC réunis à Brazzaville les 30 et 31 octobre 2007[507]. Elle est entrée en vigueur le 12 juillet 2008 pour 6 mois renouvelables, afin de remplacer la Force multinationale en Centrafrique (FOMUC)[508]. Créée à la 13e conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, cette mission est une idée de la Commission de Défense et de Sécurité qui proposa également le nom du code (MICOPAX I). La MICOPAX I était déployée dans le cadre du maintien de la paix sous l'égide de la CEEAC. Elle est considérée comme la plus importante réalisation de la CEEAC dans le domaine de la paix et de

[505] Meyer, « L'intégration régionale et son influence … », p. 243.
[506] Message fax N°01241 DIPL/D1/SACO-du 06 avril 2005 du Ministre des Relations Extérieures au Secrétaire Exécutif de la CEMAC.
[507] D. Biyoque Bi Ntougou et A. Tamekamta, « Dynamique des réponses sécuritaires de la CEEAC à la crise centrafricaine », *GRIP*, N°6 25 mars 2014, p.7.
[508] *Ibid*.

la sécurité en Afrique centrale.[509] A la différence de la FOMUC et même toutes les autres missions de paix l'ayant précédé en Centrafrique, la MICOPAX I avait une triple composante : militaire, policière et civile. C'est cette réalité que décrit Guy Revelli Mba Abessolo, s'inspirant des analyses d'*International Crisis Group* :

> La mission comporte en théorie plusieurs dimensions. En réalité, son personnel est presque intégralement militaire. Le représentant spécial a une petite équipe civile de moins de dix personnes, alors que la MICOPAX représente une force de 521 soldats de maintien de la paix et de 31 observateurs militaires et une composante policière de 125 hommes. En permanence, quatre compagnies (environ 120 soldats) sont déléguées, chacune par un Etat membre, et sont censées être relevées par d'autres, venant chacune d'un pays différent, tous les six mois. [510]

Oswald Padonou poursuit cette analyse en précisant que la composante policière avait pour mission de sécuriser la capitale Bangui afin de maintenir l'ordre. La composante militaire quant à elle devait veiller à la sécurité et à la défense des villes environnantes : Paoua au nord-ouest, Kaga Bandoro dans le centre nord, et Ndele dans le nord-est[511]. S'agissant de la composante civile, elle est constituée de plusieurs sous composantes chargées des questions particulières : droit de l'homme, affaires civiles, protection de l'enfance et l'unité genre[512].

De manière globale, la MICOPAX devait assurer le mandat qui lui a été confié. Son mandat s'articule autour de la consolidation de la paix en Afrique centrale. C'est dans ce sens que Massala soutient que cette mission africaine de paix avait pour ambition de réaliser un certain nombre d'objectif : consolider le climat de paix et de stabilité notamment à travers l'aide aux gouvernements pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR) des rebelles, la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et le soutien aux forces nationales en matière d'ordre public, ainsi que la protection du personnel de l'ONU et des civils. Egalement, il s'agissait pour la MICOPAX d'aider au développement du processus politique. Ceci inclut par conséquent le soutien aux efforts du gouvernement pour le dialogue et la réconciliation, et à l'organisation des élections. Enfin, soutenir les efforts des gouvernements et des ONG pour assurer le respect des droits de l'homme ; et coordonner l'aide humanitaire et prendre part à la lutte contre les

[509] S. Mountounjou Njikam, « Le conseil de paix et de sécurité d'Afrique centrale (COPAX) et la lutte contre l'insécurité dans la sous-région Afrique centrale (2000-2015) », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2019, p.78.
[510] Mba Abessolo, « Les instruments du COPAX … », p. 86.
[511] O. Padonou, « Architecture et contexte sécuritaire de l'espace CEMAC-CEEAC », *GRIP*, N°5 25 février 2014, p. 20.
[512] B. Ntsama, « Les opérations de maintien de la paix de l'ONU et les Droits de l'Homme », Diplôme d'Etudes Approfondies, Université de Yaoundé II-Soa, 2013, p.93.

maladies, en particulier le VIH/SIDA[513]. Mais, est ce que cette mission a réussi ? Jean Nton fait savoir que :

> Cette mission devait rétablir définitivement la paix si l'on s'en tient uniquement aux objectifs présentés. Mais elle n'a pas produit les résultats escomptés. Regardez vous-même l'état de la Centrafrique aujourd'hui. On n'est pas arrivé à faire taire les armes et amorcer un processus de développement digne de ce nom. Mais, nous avons contribué à la MICOPAX. Les militaires camerounais ont sur le plan opérationnel, tactique et stratégique[514].

Le nombre des éléments de la MICOPAX I a évolué en fonction des situations du terrain. En décembre 2012, la Mission de paix du COPAX en Centrafrique comptait un total de 680 personnes déployées[515]. La MICOPAX I dont le déploiement a été décidé par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC entre en vigueur le 12 juillet 2008 pour un mandat de 6 mois afin de remplacer la FOMUC. Elle a bénéficié de l'appui de la France avec notamment l'opération « Boali ». Les forces françaises prépositionnées à Bangui ont assuré l'instruction opérationnelle des unités des forces armées de la RCA et d'unités d'autres pays qui participent à la MICOPAX[516]. Il est important de mentionner dans cette section que le dispositif « Boali », de soutien à la force de la MICOPAX, comprenait un État-major, une compagnie d'infanterie et un détachement de soutien, chargé de la maintenance, de l'administration et de la santé[517].

Le passage de la FOMUC à la MICOPAX répondait à un souci de conformité car, la FOMUC était une initiative de la CEMAC pourtant, dans l'architecture de paix et de sécurité de l'UA, c'est la CEEAC qui est reconnue comme Communauté Economique Régionale abritant l'une des cinq brigades régionales qui forment la Force Africaine d'Attente (FAA). La MICOPAX I a apporté son soutien multiforme en RCA. En avril 2013, elle est remplacée par la MICOPAX II. L'architecture de la première Mission de paix du COPAX se présente comme suit :

---

513 F. Massala, « Afrique Centrale La Force africaine en attente prend position », http://www.lesafriques.com/focus/afrique-centrale-la-force-africaine-en-attente-prend-position-2.html?Itemid=308?articleid=38015 , Consulté le 14 octobre 2018 à Yaoundé.
514 Jean Nton Nton, 51 ans, officier de l'armée de terre, Yaoundé.
515 Padonou, « Architecture et contexte … », p. 20.
516 Moundounga, « L'Union Européenne … », p. 583.
517 *Ibid*.

<u>Figure 8</u> : Organisation de la MICOPAX I

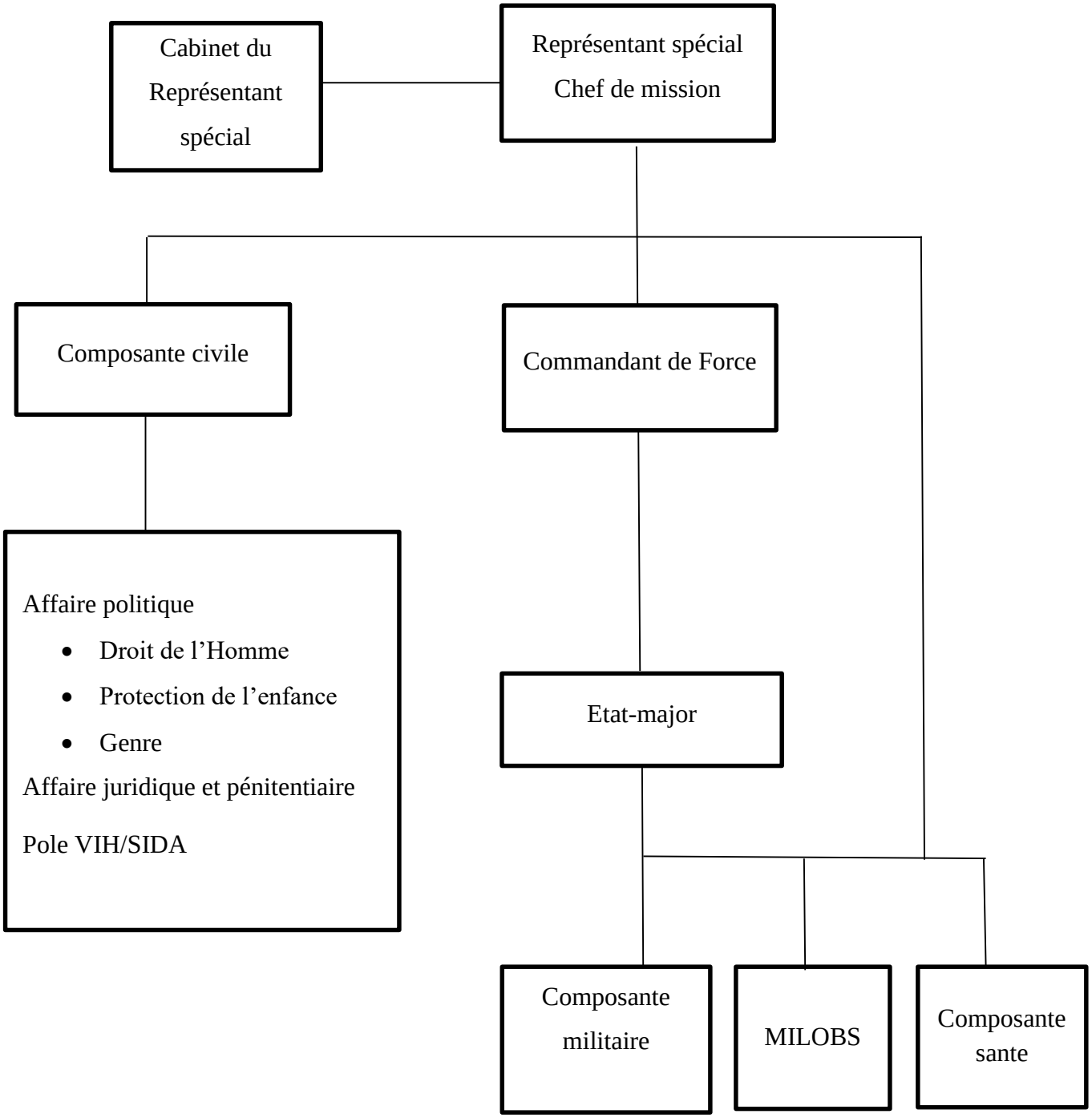

<u>Source</u> : www.operationspaix.net consulté le 20 avril 2020 à Yaoundé à 00h52.

On constate au regard de cette figure que, la MICOPAX avait une instance politique et militaire. La première est incarnée par le Représentant Spécial, chef de mission qui est pour la plupart de cas un diplomate. L'instance militaire est détenu par le commandant de la force (COMFORCE) assisté d'un Etat-major et ayant sous son commandement les trois composantes de la mission : la composante militaire, la composante policière et la composante civile.

2) La Mission de paix du COPAX II (MICOPAX II) en RCA

Le passage de la MICOPAX I à la MICOPAX II répond à la nouvelle conjoncture politique et sécuritaire de la RCA, marqué par l'aggravation de l'insécurité et la violence. Techniquement, la MICOPAX II n'est pas une nouvelle mission de paix en Centrafrique mais, c'est le renforcement de la première en vue de son adaptation à la nouvelle donne sécuritaire. C'est d'ailleurs ce que confirme Guy Revelli Mba Abessolo :

> La MICOPAX II était pas une autre mission à part entière mais elle était un prolongement de la première, en ce sens qu'elle a été juste un renforcement du mandat et des effectifs déjà présents sur le terrain, du fait de la situation qui s'était une fois de plus dégradée et avait pris d'autres proportions inquiétantes en 2010 et surtout avec la prise des armes du mouvement rebelle de la Séléka le 10 décembre 2010. [518]

Il est important de rappeler que, sous l'égide de la CEEAC, la MICOPAX témoigne d'une avancée et constitue une impulsion dans le cadre de l'opérationnalisation de la composante Afrique centrale de la Force africaine en attente (FAA). La contribution du Cameroun à la lutte contre l'insécurité, par le truchement de la MICOPAX et des autres missions de paix de la CEEAC-CEMAC qui l'ont précédées, eu des incidences positives sur la vie politique de la Centrafrique. Ainsi, le Cameroun a été impliqué dans les toutes premières étapes du processus de DDR (Désarmement Démobilisation Réinsertion). C'est toujours grâce à l'aide logistique de la MICOPAX que les élections de janvier 2010 ont pu se tenir jusque dans les coins les plus reculés du pays[519]. Le Cameroun par le biais de la MICOPAX I et II a fourni à la CEEAC un outil militaire pour intervenir en RCA mais aussi et surtout, pour opérationnaliser l'architecture de paix et sécurité. On peut donc affirmer que le Cameroun est centré dans la vision d'une véritable africanisation du maintien de la paix. L'illustration ci-dessous témoigne de la participation militaire du Cameroun en RCA.

[518] Mba Abessolo, « Les instruments du COPAX… », p.86.
[519] Mountounjou, « Le conseil de paix … », p.76.

<u>Photo 27</u> : Quelques soldats camerounais déployés en mission de paix en Centrafrique en septembre 2019.

<u>Source</u> : Archives privées Onana Maximilien, 35 ans, adjudant Armée de terre en service au RMIA 3 ; 04 décembre 2024.

On observe sur cette photo, des soldats camerounais déployés en République Centrafricaine dans le cadre d'une mission de paix. Cela témoigne de l'engagement de cet Etat africain à toujours faire face aux menaces sécuritaires et à promouvoir un espace de paix et de sécurité. C'est la raison pour laquelle Amos Ngoupou fait affirme :

> L'engagement du Cameroun dans les opérations de rétablissement de la paix à l'extérieur n'est plus à démontrer. Il ne souffre d'ailleurs d'aucun doute. Observez le comportement de notre Etat avec ses voisins notamment la Centrafrique et la République Démocratique du Congo. Les forces armées camerounaises avec la composante gendarmerie nationale, participent toujours aux missions de paix. Ces missions là il ne s'agit pas seulement des Hommes mais nous dégageons d'importants moyens opérationnels et logistiques[520].

Dans le même ordre d'idée, il est important de rappeler que le Cameroun déploie chaque année d'importants contingents pour le maintien de la paix en RCA.

<u>Tableau 6</u> : Les différents contingents camerounais en RCA et leurs commandants de 2014 à nos jours.

N°	Période de déploiement	Noms du commandant du contingent	Grade	Composition
1	2014-2015	Sammy Nkwenty Tamujoh	Colonel	**750** militaires et gendarmes
2	2015-2016	Joseph Nzokouo	Colonel	**750** militaires et gendarmes
3	2016-2017	Bertin Magloire Ngong	Colonel	**750** militaires et gendarmes
4	2017-2018	Michael Ekwaingan	Colonel	**750** militaires et gendarmes
5	2018-2019	Prospère Martin Bayemi	Colonel	**1100** soit 750 militaires et 350 gendarmes
6	2019-2020	Orock Samuel Tabot	Colonel	**1000** soldats et policiers
7	2020-2021	Richard Nzameyo Mba	Colonel	**1030** soit 750 militaires et 280 gendarmes
8	2021-2022	Vincent Pehuie	Colonel	**1070** soit 750 militaires et 320 gendarmes
9	2022-2023	Clément Garangsou	Colonel	**1070** soit 750 militaires et 320 gendarmes
10	2023-2024	François Magloire Bengono	Colonel	**1070** soit 750 militaires et 320 gendarmes
11	2024-2025	Kenné Tchinda	Lieutenant - colonel	**1070** soit 750 militaires et 320 gendarmes

Source : Auteur à partir des informations du net.

[520] Amos Ngoupou, 51 ans, officier de Gendarmerie, Yaoundé, 05 décembre 2024.

Ces contingents militaires sont constitués d'un nombre important de forces de défense et de sécurité. Elles sont généralement les militaires et les gendarmes, l'ensemble sous le commandement d'un officier supérieur, chef du détachement. Au-delà des actions menées en RCA, à travers les différents missions de paix, il faut également souligner au passage que le Cameroun a œuvré dans le cadre des activités de médiation et de prévention des conflits. Il a joué un rôle dans la restauration de l'ordre constitutionnel au Sao Tome et Principe suite au coup d'état survenu dans la presqu'île en juillet 2003[521]. Dans la même rubrique, Abel Hubert Mback Wara nous fait remarquer que le Cameroun a contribué à la sécurisation des élections de 2006 en République Démocratique du Congo.

Il n'est pas inutile dans cette section, de rappeler que, le camerounais Hector Marie Tchemo a commandé a exercé le commandement de la force régionale la MICOPAX I de 2009 à 2010. Toutefois, on peut constater que de 1997 à 2013 la quasi-totalité des commandants successifs de cette force[522] sont de nationalité gabonaise. Cela est dû au fait que le Gabon s'est toujours positionné au-devant de la scène politique sous régionale, voulant ainsi paraitre comme leader en Afrique centrale. Cette influence peut également être dû au fait que le Gabon abrite les institutions de la CEEAC. Seulement, cette réalité n'est pas de nature a altérer la participation du Cameroun au maintien de la paix qui demeure effectif et constant comme le montre les illustrations ci-dessous.

[521] Mback Wara, « La prévention des conflits … », p.76.
[522] Il s'agit d'abord de la MISAB ensuite la FOMUC et enfin la MICOPAX

<u>Photo 28</u> : Le détachement blindé camerounais en mission de paix en RCA en octobre 2017

<u>Source</u> : Archive privés de Onana Maximilien, 35 ans, adjudant de l'armée de terre en service au RMIA 3.

<u>Photo 29</u> : Les soldats camerounais du Bataillon Blindé de la Reconnaissance en mission de paix en RCA en octobre 2017

<u>Source</u> : Archive privés de Onana Maximilien, 35 ans, adjudant de l'armée de terre en service au RMIA 3.

Cette image met en relief les soldats camerounais du Bataillon Blindé de la Reconnaissance (BBR) déployés en RCA dans le cadre d'une mission de paix. Le Bataillon Blindé de la Reconnaissance (BBR) est une unité de combat de l'armée de terre camerounaise. Il est constitué d'un commandement, d'un état-major et des escadrons. Les hommes du BBR sont dotés d'un matériel de pointe. Il s'agit des engins blindés 07P 30 mm, des CARA 105 mm, des engins blindés V150. C'est donc l'un des bataillons armés qui constituent la composante essentielle engagée dans les actions continues « paix-crise-guerre ». Oumarou Yawe fait savoir que, le déploiement du BBR en RCA est une assurance de réussite de l'opération de paix car son escadron blindé est une composante de destruction avec la spécificité de ses chars d'assaut, qui font des tirs en mouvement sur des objectifs fixes ou mobiles, mais aussi des tirs dérivés quel que soit la tourelle par rapport au châssis[523]. Au-delà de la RCA, le Cameroun s'est déployé dans d'autres champs d'action pour la paix.

3) Le Cameroun dans les autres opérations de paix en Afrique centrale

De par sa position stratégique dans la sous-région d'Afrique centrale, le Cameroun joue un rôle non négligeable dans l'effort de stabilisation de cet espace géographique. Les militaires camerounais sont souvent envoyés sur le théâtre des opérations de soutien à la paix, à la demande des institutions à titre d'observateurs. Toutefois, il arrive souvent qu'ils se retrouvent au niveau opératif[524] et même stratégique[525] soit à cause de leurs compétences individuelles, ou alors par le biais des places réservées au Cameroun dans le cadre des contributions.

Le Cameroun dispose au niveau national, d'une force permanente spécialisée au maintien de la paix dénommée unité nationale pour le maintien de la paix. Elle a été créée par le décret n°95/200 du 05 octobre 1995. De façon générale, c'est une formation de réserve de la paix sous régionale, régionale et internationale. Elle est investie des missions de maintien, d'établissement et de rétablissement de la paix ; ainsi que des missions humanitaires, paramilitaires et militaires. Elle est bien hiérarchisée tel que le montre l'organigramme ci-dessous :

[523] Oumarou Yawe, 46 ans, officier de l'armée de terre, Yaoundé, 20 novembre 2024.
[524] Le niveau opératif se rapporte à l'échelle des techniciens, qui ont la responsabilité de répondre à la question « que faire pour réaliser sur le terrain ce que veut le niveau stratégique ? », ce niveau traduit en questions militaires, les décisions prises par le niveau stratégique, c'est le niveau de l'état-major
[525] Le niveau stratégique d'une OMP quant à lui renvoie à la dimension politico-militaire de ladite opération, c'est le cadre de décision. Autrement dit c'est le niveau exécutif où l'on décide de ce qu'il y'a à faire, des buts à atteindre.

Figure 8 : Organigramme de l'unité nationale pour le maintien de la paix créée le 05 octobre 1995

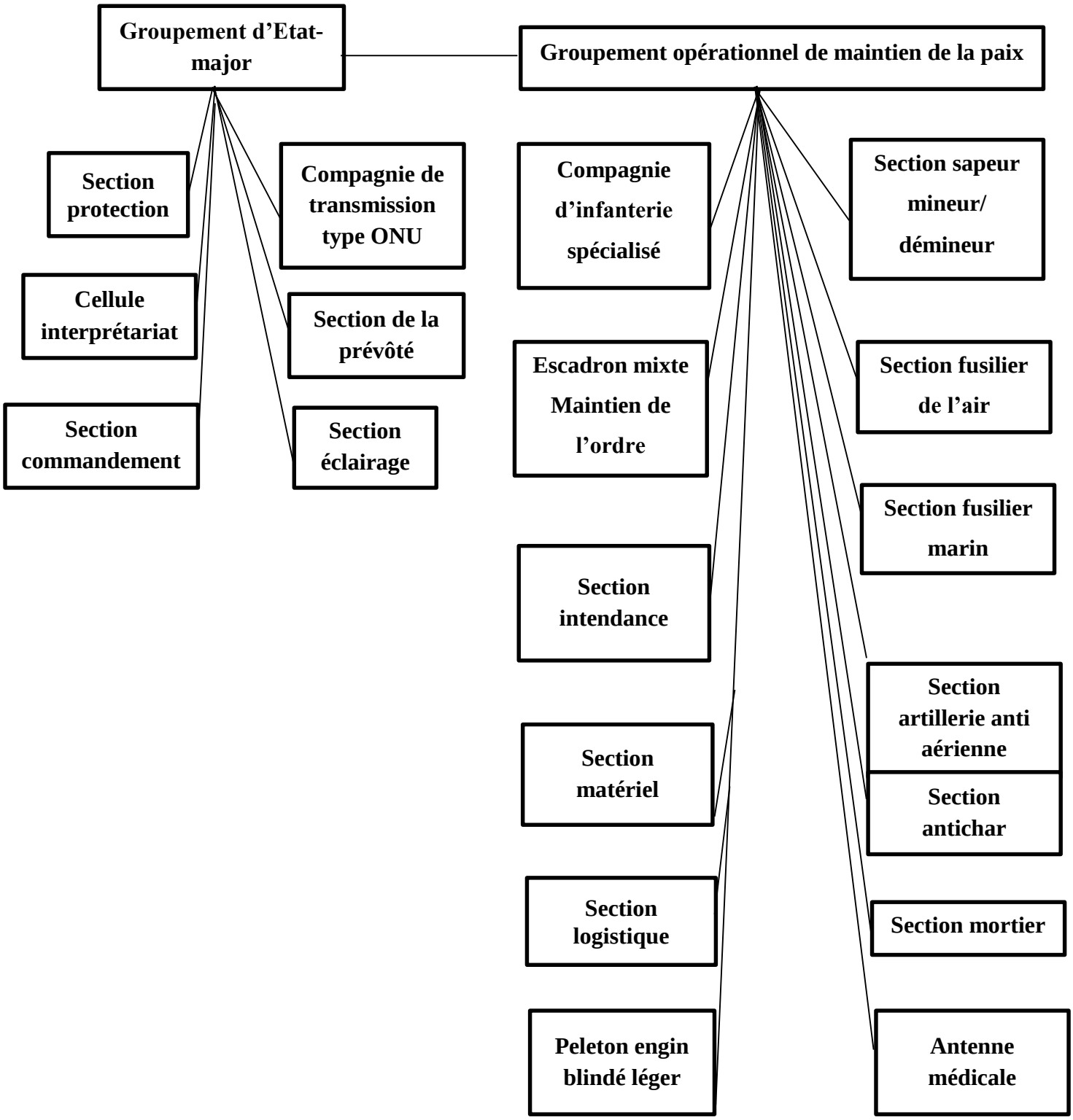

Source : Auteur à partir des informations collectées.

Lorsqu'on observe cette figure, un constat se dégage. Le Cameroun est avant-gardiste. Il dispose depuis 1995 une unité d'intervention pour le maintien de la paix. Laquelle unité est globalement très bien structurée avec des sections d'hommes bien précise. Depuis lors, cette unité a contribué à redorer le blason camerounais sur le théâtre des opérations de paix en Afrique et dans le monde. Dans ce cadre, Romeo Nko'o fait savoir que :

> La participation de la gendarmerie nationale aux opérations de paix se fait selon deux modalités que vous savez déjà. Il s'agit de la participation individuelle et celle collective. Mais il faut tout de même relever que, la décision d'engager les forces de défense en général et la gendarmerie en particulier, dans la recherche de la paix en zone Afrique centrale, s'inscrit fondamentalement dans une logique de préservation des intérêts vitaux de notre Etat dans la sous-région[526].

Cette analyse de Romeo Nko'o permet de mieux cerner la dynamique et l'implication du Cameroun dans la construction d'un espace de paix en Afrique centrale. Ainsi, un contingent de 20 militaires est intervenu au sud Kivu à la demande du Haut-Commissariat des Réfugiés en 1995, par la suite, un groupe de 03 puis de 05 officiers sont également intervenus au Rwanda et en République Démocratique du Congo comme observateurs depuis cette même année 1995[527]. Un officier d'État-major de nos forces a également participé à la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC), qui assure la mise en œuvre de l'accord de paix dans ce pays. En RCA, le gouvernement camerounais a mis à la disposition de la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine (MINURCA) le 08 février 1999, un personnel pour la formation de la police civile.

A l'expiration du mandat de la MINURCA en février 2000, un officier supérieur camerounais occupait les fonctions de chef de l'instruction de la police civile. Ces fonctions ont été maintenues dans le cadre du bureau d'Appui des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (BONUCA). Il s'agit du colonel Joseph Kalla[528]. En outre, au sein de la CEEAC, le colonel Abdoulaye Ngouyamsa était expert de la composante police. L'autre camerounais qui se démarque est évidemment le capitaine de frégate Sylvestre Fonkoua Mba, chef du centre multinational de coordination (CIC). L'une des grandes figures camerounaises du maintien de la paix en Centrafrique est le général Martin Tumenta.

[526] Romeo Nko'o, 47 ans, officier de gendarmerie, Yaoundé, 19 novembre 2024.
[527] Brice Arnaud Folly, 30 ans, enseignant à ISSAM, Yaoundé le 15 avril 2020 à 14h23.
[528] I. Ayiagnigni Fondouop, « La participation des forces de défense camerounaise aux opérations de maintien de la paix en Afrique et dans le monde », Mémoire de Master en stratégie, défense, sécurité et gestion des conflits et catastrophes, Université de Yaoundé II-Soa, 2019, p.58.

<u>Photo 30</u> : Le général de division Martin Tumenta, ancien commandant de la MINUSCA (Mission Multidimensionnelle intégrée des nations unies pour la stabilisation de la République centrafricaine)

<u>Source</u> : www.centrafrique-presse.com consulté le 20 avril 2020 à Yaoundé à 14h10.

Né le 22 janvier 1954 à Babungo, arrondissement de Babessi département du Ngo-Ketunjia dans la région du Nord-ouest. Martin Tumenta est diplômé de l'EMIA issu de la 10e promotion (1974-1977)[529]. Il est par ailleurs breveté de l'école de guerre en France et de l'école de maintien de la paix en Egypte. Il a été instructeur et premier commandant de la compagnie parachutiste à Koutaba. Il est par la suite, commandant du centre de perfectionnement et d'entrainement des forces armées de Ngaoundal. En 2001, au plus fort de la guerre de Bakassi, Martin Tumenta est nommé commandant de l'opération Delta dans le sud-ouest. Il sera rappelé en 2010 dans les services centraux du MINDEF pour servir comme directeur des ressources

[529] *Jeune Afrique Economie*, N°383 avril-mai 2011, p.17.

humaines. Le 11 mars 2011 alors colonel, Martin Tumenta prend le commandement de la troisième région militaire interarmée basée à Garoua. C'est de là qu'il est propulsé à la tête de la MISCA. Le 30 juillet 2014, le général Martin Tumenta est nommé commandant des troupes de la MINUSCA par le secrétaire général de l'ONU. Vaillant officier, homme de terrain, il décède dans la nuit du 29 au 30 novembre 2015 des suites de maladie. Il a contribué pour le Cameroun, à la stabilisation de la paix en Centrafrique. Plusieurs contingents camerounais se sont succédés en République centrafricaine dans le cadre de la participation aux opérations de paix.

Photo 31 : Le 8e contingent camerounais de la MINUSCA (Mission Multidimensionnelle intégrée des nations unies pour la stabilisation de la République centrafricaine) prêt pour la mission en RCA

Source : L. Bodo, « Stabilisation de la Centrafrique : le 8e contingent camerounais paré », *Cameroon Tribune* du 15 septembre 2021, p.5.

Avant leur déploiement, les soldats camerounais reçoivent un recyclage suivi d'une validation et la certification par les experts de l'ONU de leur capacité à remplir la mission qui leur attend. Il est intéressant de mentionner que, l'instruction qui leur est dispensée à ce moment porte sur les modules allant de la connaissance générale du système des nations unies à l'instruction militaire adaptée aux opérations de paix. A l'issue de la mise en condition opérationnelle, le bataillon est évalué individuellement et de façon collective sur le plan opérationnel. Le tout est couronné par un exercice final de synthèse pour tester les capacités de l'état-major du bataillon en déploiement[530]. C'est souvent le moment de rappeler aux hommes de demeurer professionnel une fois sur le terrain ; d'être en phase avec les idéaux et l'éthique onusiens, de se garder d'enfreindre les règles et prescriptions relatives à la protection des populations civiles du pays assisté (à l'instar des exploitations et abus sexuels). Malgré les multiples défis sécuritaires, le Cameroun demeure une nation exemplaire en matière de contribution à la préservation de la paix en Afrique. Il apporte chaque année des soutiens multiformes à l'atteinte des objectifs sécuritaires fixés par la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale et l'union africaine. Et ceci grâce au professionnalisme et à la volonté inébranlable de l'armée camerounaise.

Depuis la mise sur pied de la MINUSCA, le Cameroun a déjà déployé 9 contingents militaires dans le cadre du soutien à la paix. Le 8e contingent camerounais en RCA était composé de 1070 éléments. Ils étaient stationnés dans la localité de Bossangoa au nord-ouest de la RCA, avec à leur tête le colonel Vincent Pehuie[531]. Le 7e contingent quant à lui était composé de 836 soit 750 militaires et 86 réservistes[532]. Fort de ses 1100 éléments, le 6e contingent camerounais de la MINUSCA s'est illustré sur le théâtre des opérations de sécurisation de la capitale Bangui ainsi que les zones stratégiques de la RCA[533]. Le 5e contingent est composé d'un bataillon de 750 militaires et de deux unités de police constituées, composées de 350 gendarmes pour un total de 1100 hommes[534]. L'objectif de ce contingent camerounais de la mission multidimensionnelle intégrée des nations unies pour la stabilisation en RCA est

[530] S. Libam, « contingent camerounais en RCA. Le 9e bataillon opérationnel », *Cameroon Tribune*, n°12641 / 8840 du 15 juillet 2022, p.5.
[531] C. Happi, « le 8e contingent camerounais de la MINUSCA envoyé en Centrafrique », consulté sur www.actucameroun.com le 18 juillet 2022 à 14h20 à Yaoundé.
[532] L. Bodo, « 7e contingent camerounais de la MINUSCA : mission accomplie », consulté sur www.cameroon-tribune.cm le 02 juillet 2022 à 12h40 à Yaoundé.
[533] A. Mbohou, « MINUSCA : le 6e contingent camerounais de retour », consulté sur www.cameroon-tribune.cm le 18 juillet 2022 à 16h12 à Yaoundé.
[534] D. Zra, « MINUSCA : un 5e contingent de militaire camerounais en RCA », consulté sur www.crtv.cm le 18 juillet 2022 à 09h12 à Yaoundé.

de contribuer à l'instauration de la paix en Centrafrique. A l'occasion de la remise des armes au commandant du contingent, le colonel Martin Prospère Bayemi, le ministre délégué à la présidence chargé de la défense a souligné le caractère exemplaire du Cameroun dans le rétablissement de la paix et de la sécurité en RCA. Il a par ailleurs souligné la nécessité du respect scrupuleux des droits de l'homme et la discipline des armées.

Le Cameroun œuvre dans la résolution des conflits en Afrique à travers sa médiation dans de nombreux conflit en zone CEEAC. En effet, imprégné du style diplomatique de son prédécesseur, le président Paul Biya, chantre de la paix et de l'unité, se fait le garant de ses valeurs dans la sous-région. Alors que la crise centrafricaine prenait une tournure grave suite aux mutineries d'une partie de l'armée centrafricaine entre 1996 et 1997, Paul Biya s'adresse d'abord aux groupes antagonistes pour leur demander de cesser les hostilités et de se lancer sur la voie de la réconciliation, et ensuite à la France afin qu'elle contribue à l'instauration de la paix en Centrafrique. C'est l'essentiel de ce qui ressort de cet extrait du quotidien bilingue national :

> Le président de la République du Cameroun suit avec une grave préoccupation la situation qui prévaut en République Centrafricaine depuis quelques jours, du fait de la mutinerie d'une partie de l'armée. Convaincu que l'Afrique a besoin de stabilité pour conduire avec succès son développement et le processus démocratique en cours, il lance un appel pressant au peuple frère centrafricain pour un retour à l'ordre et à l'entente dans le respect de la légalité républicaine et des institutions démocratiquement établies. Dans ces circonstances exceptionnelles de menace graves à la paix civile, le Président de la République du Cameroun lance également un appel à la France, afin qu'elle prête tout son concours au rétablissement rapide de l'ordre public et des institutions en République Centrafricaine[535].

Cet appel n'a pas été inutile. Puisque quelques années après, la France s'impliqua plus ou moins, véritablement, dans la résolution du conflit centrafricain avec la collaboration du Cameroun. Dans le même objectif, le chef d'Etat camerounais continue à participer à la construction de la paix en RCA. Ainsi, il encourage le dialogue entre le président Bozizé et les factions rebelles. C'est en cela qu'on comprend cette posture communicationnelle :

> Nous sommes également très heureux que le dialogue auquel j'ai fait allusion ait permis de constituer un gouvernement d'union nationale et de mettre sur pied une commission « Vérité et réconciliation ». Ceci de même que le lancement du programme « désarmement, démobilisation et réinsertion », nous parait de bonne augure pour la création de conditions favorables à la tenue des élections présidentielles dans votre pays. Sachez que tout ce qui pourra contribuer à la stabilité et à la concorde nationale en RCA recevra notre appui[536].

[535] *Cameroon Tribune* du 08 décembre 2009, p.3.
[536] Ngamondi, « La politique étrangère … », p. 474.

Les appels à la réconciliation nationale marquent la position du Cameroun vis-à-vis des différents protagonistes. C'est un mode d'action qui permet aux présidents camerounais d'éviter une grande implication dans le processus de résolution des conflits (pour ne pas se laisser intervenir dans les affaires intérieures d'un Etat et violer ainsi ses propres principes de politiques extérieures).

Au Congo, dès après 1990, le pays de Sassou Nguesso, comme la plupart des pays africains, sombre dans la violence. Le Cameroun, dans ce contexte, s'est illustré par son intervention. Il a participé à une réunion du comité international de médiation sur la crise congolaise. En effet, les affrontements entre les milices armées Pascal Lissouba et Denis Sassou Nguesso avaient entrainé beaucoup de dommages. Un comité international de médiation avait été mis sur pied pour trouver une solution définitive au conflit.

Au sein de ce comité, on trouve les représentants de l'OUA, de la CEE, de la France et du Gabon. En outre, le Comité comprend un collège arbitral qui est composé de sept membres[537]. C'est ainsi que, en tant que président dudit Comité, le chef d'Etat gabonais Omar Bongo Ondimba, a invité certains chefs d'Etats et membres du gouvernement des pays africains à prendre part à une conférence qui devait se pencher sur la crise. Le ministre des Relations Extérieures, Ferdinand Oyono, était le représentant du président de la République du Cameroun. Sa participation a été observée. Le Cameroun est resté fidèle à son sacro-saint principe de la paix et de l'unité africaine. Il a lancé un appel à la réconciliation et à la cessation des hostilités.

Il est aussi important de relever l'accueil des réfugiés étrangers au Cameroun, comme une contribution à la construction de la paix et la sécurité en Afrique centrale. Cette situation permet même temps au Cameroun d'exercer un leadership en Afrique centrale, et de favoriser la paix dans la CEEAC. Le Cameroun se positionne en terre d'accueil de cette sous-région. C'est sans hésitation que de nombreux réfugiés venus des territoires voisins choisissent le Cameroun comme terre d'exil. Or, il n'y a pas pour un pays, pour être une locomotive d'un ensemble donné, la possibilité de se sentir en sécurité dans son territoire »[538]. En évoquant les

[537] J P. Makouta-Mboukou, *La destruction de Brazzaville ou la démocratie guillotinée*, Paris, l'Harmattan, 1999, p. 86.
[538] D. Abwa, « Cameroun, moteur essentiel de l'intégration régionale en Afrique centrale ? », in *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale*, Yaoundé, PUY, 2001, p. 507.

raisons qui expliquent cet accueil, Daniel Abwa estime qu'il s'agit de l'hospitalité légendaire des camerounais qui semble être une valeur fondamentale de la culture africaine.

Le Cameroun est signataire comme beaucoup d'autres pays, de plusieurs traités et conventions sur les réfugiés. Notamment : la convention de 1951 relative au statut des réfugiés (signée le 23 octobre 1961), le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés (le Cameroun y adhère le 19 septembre 1967), la Convention de l'OUA de septembre 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique[539]. Ainsi, de nombreuses familles fuyant les violences en RCA en 2014 avaient fait le voyage depuis Bangui, en bus ou par camion (escortés souvent par la MISCA devenue MINUSCA), tandis que d'autres ont quitté leurs villages à pied pour se rendre au Cameroun, terre d'accueil[540].

Le Cameroun accueille alors la grande partie des réfugiés centrafricains. Ceux-ci sont installés sur plus de 314 sites et villages éparpillés dans les régions administratives du Nord, de l'Adamaoua et surtout de l'Est. Ces dernières années, ce qui restait de l'État centrafricain s'est brusquement effondré avec de graves conséquences humanitaires. En mars 2014, les pays voisins ont accueilli des centaines de milliers de réfugiés centrafricains dont 141.283 au Cameroun (soit 70.221 dans les sites identifiés, 65.073 hors des sites et 5.989 enregistrés à Yaoundé et Douala). Selon les statistiques fournies par le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) en 2015, 225.000 réfugiés centrafricains se trouvaient au Cameroun[541].

L'on ne peut pas nier la réalité selon laquelle le Cameroun est une terre d'accueil des réfugiés des pays voisins en proie aux crises et conflits armés. Mais, il semble que ce comportement est une véritable construction de l'Etat camerounais pour bénéficier de la reconnaissance morale des autres acteurs de la scène internationale. Selon Bertrand Badié, il existe trois formes de reconnaissance sur la scène internationale. On distingue en premier lieu, la reconnaissance légale qui reconnait simplement à l'autre le droit à la souveraineté. A côté, la reconnaissance politique suppose d'admettre que l'intéressé est fondé à cogérer le monde. Enfin, le troisième type renvoie à une reconnaissance morale qui reconnait à l'autre la

[539] A Z. Tamekamta, « Le Cameroun face aux réfugiés centrafricains : comprendre la crise migratoire et les résiliences subséquentes », CARPADD, Note d'Analyse sociopolitique, n°01, Montréal, Avril 2018, p.13.
[540] A Z. Tamekamta, « Centrafrique : pourquoi est-on arrivé là et quelle paix au-delà de Djiotodjia et de la MISCA ? », Note d'Analyse Politique, *Thinking Africa*, n°14, Juin 2104, p.11.
[541] Tamekamta, « Le Cameroun face … ». p.13.

conformité à des valeurs qu'on partage et qu'on tient pour essentielles. Dans ce dernier cas, ce qui est en jeu, c'est le jugement moral porté sur l'autre[542].

On se rend compte que l'enjeu pour le Cameroun, c'est l'image qu'on a de lui sur la scène internationale en tant qu'acteur des relations internationales ainsi que les ressources qui vont avec. Cette situation tente aussi d'expliquer la position adoptée par le Cameroun dans sa politique étrangère. Le président camerounais a toujours lancé un appel en faveur de l'aide pour son pays pour la gestion des réfugiés, notamment lors de la conférence organisée à ce sujet par le président américain Barack Obama en marge des travaux de la 71e Assemblée générale des Nations-Unies.

De ce qui précède, on peut en déduire que la question de l'éthique et de l'image occupent une place de choix sur la scène internationale à l'ère de l'émergence de « l'idéalisme structurel dans les relations internationales »[543]. Il s'agit de la prévalence d'un système de normes, de règles, de modèles de comportement articulés autour des droits de l'homme. Cette posture du Cameroun, comme les autres pays de l'Afrique, lui permet d'engranger les ressources financières conformes à la diplomatie de l'aide, prisée par un grand nombre d'Etats africains.

La participation du Cameroun aux opérations de paix passe par sa démarche pacificatrice à travers la promotion des méthodes diplomatiques de résolution pacifique des conflits. Ainsi, plusieurs méthodes de règlements des conflits en droit international peuvent impliquer la participation d'un tiers sans que celle-ci ne se fasse dans le cadre d'une organisation internationale ou régionale. On peut citer parmi celles-ci : la médiation, la conciliation, et la négociation. En Afrique par exemple, il arrive souvent qu'à la demande d'un Etat médiateur, plusieurs Etats se réunissent pour trouver une solution pacifique au règlement d'un conflit interétatique ou extra-étatique. Ainsi, le Cameroun a souvent eu à participer à certaines conférences de paix en Afrique centrale certainement en raison de leur caractère multilatéral.

[542] B. Badie, *Nous ne sommes plus seuls au monde : un autre regard sur l'« ordre international »*, Paris, La découverte, 2016, p. 23.
[543] L. Sindjoun, « La civilisation internationale des mœurs : éléments pour une sociologie de l'idéalisme structurel dans les relations internationales », *Etudes internationales*, Vol 27, N° 4, 1996, Pp. 841-859.

L'image de *peace building*, de « sage africain » a semblé résumer à certains moments les véritables intentions des chefs d'Etat africains intervenant comme médiateur dans certains conflits africains. Beaucoup sont ceux d'entre eux qui veulent entrer au panthéon des sages africains dont certains comme Mandela et Nyerere jouissant déjà d'une notoriété et d'un respect à l'échelon mondial, semblent déjà avoir inscrit leur nom. Dans ce contexte, la médiation devient en Afrique, un champ où divers acteurs se livrent une concurrence pour se distinguer comme des acteurs importants de la résolution des conflits africains. Comme notent si bien Sindjoun Luc Bach et Bach Daniel :

> Le champ de la résolution des conflits renvoie à un espace social constitué par les relations de concurrence ou de complémentarité entre des acteurs en quête de définition de l'ordre dans une situation conflictuelle. Les enjeux sont pour partie symboliques en ce sens qu'ils concernent le crédit ou le discrédit des acteurs de la paix. D'où la recherche du prestige ou de l'honneur par les Etats occidentaux à travers leur implication dans la résolution des conflits africains. [544]

Pour Julius Nyerere également, il n'y'a aucun doute ; les acteurs intervenant dans les conflits africains ne sont en compétition que pour leurs propres intérêts : « on ne saurait toutefois s'y tromper, le champ de la résolution des conflits en Afrique est également un lieu de concurrence entre acteurs. De fait, la médiation peut s'analyser comme un espace en compétition entre acteurs en quête d'un statut de tierce partie et du bénéfice symbolique qui en découle »[545].

Il n'est plus permis de douter aujourd'hui sur le caractère opportuniste d'un certain nombre de médiateurs africains. Nombreux sont ceux d'entre eux qui sont plus que jamais intéressés uniquement par l'image de faiseur de paix, d'entrepreneur diplomatique engagés pour la réalisation de la bonne cause : la recherche de la paix, de l'unité entre les différents groupes ou Etats opposés. Aussi en valait-il la peine, puisque comme remarque Jean Didier Boukongou, en Afrique, « Le médiateur est d'abord présenté et perçu comme une autorité morale situé dans une inclinaison culturelle sociologiquement déterminé. Il est non seulement « père de la nation », mais aussi « doyen » dans une perception qui confère la sagesse dans la conduite des rapports sociaux»[546]. Il est un important pour un certain nombre de présidents africains contestés sur le plan interne et en mal de notoriété internationale, de se servir de la médiation comme tremplin à l'amélioration de leur image interne et externe. Dans

[544] J D. Boukongou, « Les figures de la médiation internationale dans les conflits en Afrique centrale », in *Dialogue interculturel et culture de la paix en Afrique centrale et dans les grands lacs,* AUF, 2005, p.37.
[545] *Ibid*., p.37.
[546]*Ibid*.

le champ de la concurrence à la médiation dans les conflits africains, ne posent pas leur candidature que des anciens chefs d'Etats tels Nelson Mandela et Julius Nyerere qui ont déjà acquis une stature et une notoriété à l'échelon continental et même internationale.

Dans ce champ, prolifèrent également un certain nombre de chefs d'Etats africains qui ne sont pas considérés à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays comme des exemples en matière de bonne gouvernance. Pour ces derniers, participer à une entreprise diplomatique de médiation dans les conflits en Afrique ne devient pas seulement une issue, mais une voie opportune et incontournable à l'amélioration de leur image. Cette stratégie qui participe d'une démarche politique bien affinée n'est pas passée inaperçue. Beaucoup sont ceux qui aujourd'hui dénoncent l'opportunisme de certains dirigeants africains considérés illégitimes dans leurs pays et contestés sur le plan international qui veulent se servir de la médiation pour améliorer leur image. Selon ces derniers, il est inadmissible que des chefs d'Etats qui, pour conserver leur pouvoir, tentent en permanence d'endiguer la contestation sociale et de museler l'opposition au moyen de la violence, puissent faire acte de candidature à la médiation dans plusieurs conflits africains. Engagé comme médiateur dans la recherche d'une solution pacifique dans plusieurs conflits africains, le président togolais Eyadema a souvent fait l'objet de critiques acerbes de la part des représentants de la société civile africaine. Si ce dernier a été qualifié par un analyste panafricain de « médiateur particulier » en raison de sa prétention à vouloir résoudre les crises à l'extérieur de son pays pourtant incapable de résoudre les siennes, Shanda Tomne quant à lui trouvait que la participation d'Eyadema à la médiation constitue un scandale :

> L'Afrique ressemble finalement à quoi avec un certain Eyadema, celui-là même par qui le tout premier coup d'Etat en Afrique fit son apparition sur ce continent meurtri ? C'est le même individu qui se pose en médiateur de la guerre civile en Côte d'Ivoire avec la bénédiction des soutiens extérieurs que l'on sait. Le ridicule n'a plus de sens à ce stade de l'étalage des contradictions[547].

Comme Eyadema et pour les mêmes raisons, le président équato-guinéen Obiang Guema Mbazogo a été critiqué quand il a essayé de s'interposer comme médiateur dans le conflit maritime et terrestre opposant le Cameroun au Nigeria[548]. Ne jouissant pas toujours de la légitimité internationale nécessaire, certains chefs d'Etats africains voient leur rôle comme médiateur contesté. Leur rêve d'apparaitre comme des faiseurs de paix en Afrique semblent

[547] Boukongou, « Les figures de la médiation …, p.47.
[548] *Ibid*.

s'effriter, tant les parties en conflits ne leur reconnaissent pas toujours la sincérité de leurs actions.

La médiation « personnalisée » a souvent entrainé des effets négatifs sur l'image de certains pays africains qui se sont souvent engagés dans cette aventure. C'est pourquoi, les autorités camerounaises se sont toujours montrées méfiantes vis-à-vis de ce type de médiation. L'expérience de l'effort de médiation en Afrique montre en effet que, en dehors des gains symboliques que celle-ci peut apporter aux pays médiateurs sur la scène internationale, la médiation peut parfois porter préjudice à la politique étrangère des dits-Etats. Cependant, le Cameroun a souvent trouvé des substituts à la médiation « personnalisée ». Il s'agit des méthodes moins implicatives, moins actives, et même passives dans la mesure où celles-ci permettent de l'éloigner du processus de résolution du conflit.

Il ne s'agit pas ici de trouver un alibi à la diplomatie camerounaise. Mais d'essayer, à partir de l'expérience médiatrice d'un certain nombre de pays africains médiateurs, de cerner le comportement régional du Cameroun. En effet, comment pourrait-on comprendre qu'un pays pourtant doté d'atouts géopolitiques et géostratégiques en Afrique centrale ne puisse pas mettre à profit ses atouts pour peser réellement dans le processus de règlement des conflits. Pourtant, on a cru à un moment donné qu'avec la participation du président Ahidjo comme médiateur dans le conflit équato-guinéen, le Cameroun allait dans l'avenir se positionner comme l'Etat leader de la diplomatie de la médiation en Afrique centrale. Pourquoi le conflit équato-guinéen est resté le seul cas d'implication d'un chef d'Etat camerounais à la médiation ? Peut-on aujourd'hui avec beaucoup de recul, être tenté d'expliquer les réticences des chefs d'Etats camerounais par les effets néfastes que la « médiation personnalisée » a exercés sur l'image des pays médiateurs en Afrique ? il faut interroger un moment la pensée du professeur Albert Mandjack à ce sujet, pour se faire une idée de la situation :

> L'intervention médiatrice ne peut être imposée à son auteur, qu'il s'agisse d'un Etat, d'une personnalité, d'un collège ou d'une institution internationale. Elle procède de sa volonté ou de son acceptation, c'est-à-dire d'une appréciation subtile de son intérêt : souci de pacification, recherche de prestige, prise en considération du bénéfice à tirer de la manœuvre, soit à des fins pacificatrices, par exemple en vue de rétablir l'entente entre les alliés ou d'éviter la contagion des désordres, soit à des fins dominatrices, notamment pour faire peser une suprématie ou provoquer la division des adversaires[549].

[549] A. Mandjack, « Le triangle équilatéral du Cameroun. L'hypothèse du pouvoir au Cameroun de Roger Gabriel Nlep » *Revue camerounaise de droit et de science politiques*, N°3, novembre 2011, pp.72-73.

Si les chefs d'Etat camerounais ont souvent refusé de participer comme médiateurs dans certains conflits en Afrique centrale, ce n'est pas pour autant qu'ils ont renoncé à jouer un rôle, fut-il secondaire dans la résolution de ces crises. Secondaire parce que ce rôle ne favorise pas, comme c'est le cas dans la « médiation personnalisée », une proximité réelle entre ceux-ci et les différents protagonistes. L'appel à la paix et la réconciliation nationale représente un mode camerounais récurrent de participation à la résolution des crises en Afrique centrale. Les deux présidents camerounais Amadou Ahidjo et son successeur Paul Biya ont fait de ce mode d'intervention dans les conflits, un marqueur de la diplomatie camerounaise en Afrique.

Déjà même avant l'accession de l'Angola à l'indépendance Amadou Ahidjo se prononça pour l'unité entre les groupes antagonistes angolais. Encouragés par les puissances étrangères, les principaux partis nationalistes angolais se livraient une rivalité tenace. Face à cette situation, le président camerounais appela à plusieurs reprises les différents groupes antagonistes à l'unité pour la libération de leur pays en ces termes :

> Aux Angolais dont les épreuves suscitent une légitime émotion dans les cœurs, notre appui sans réserve est acquis aux forces nationalistes qui luttent pour la libération de l'Angola. Il faut cependant qu'elles comprennent que leur division néfaste à la cause que, tous ensemble nous défendons : la liberté, l'indépendance et l'unité de l'Afrique[550].

Deux ans après cette déclaration, le 31 décembre 1974, Ahidjo appela une fois de plus les mouvements nationalistes angolais à la paix et à la réconciliation : « Nous renouvelons notre souhait de voir les trois mouvements nationalistes angolais dépasser les querelles intestines et les considérations de personne et engager dans l'unité le dialogue avec le Portugal qui, en cette circonstance décisive, doit montrer sa maturité. Il y va de l'intérêt de l'Afrique toute entière »[551]. Dans le conflit tchadien également, il ne manquera pas d'appeler les différends leaders des groupes armés, chaque fois que ceux-ci étaient de passage dans la capitale camerounaise, à cesser les hostilités et à entamer un processus de dialogue nécessaire à la recherche de la paix et l'unité nationale. Imprégné du style diplomatique de son prédécesseur, Paul Biya, sans déroger à la règle, va se faire l'écho de la paix et de l'unité dans les conflits et crises qui ont eu lieu dans la sous-région.

[550] D. Oyono, *Avec ou sans la France ? La politique africaine du Cameroun depuis 1960*, Paris, l'Harmattan, 1991, pp.121-122.
[551] *Ibid*., p. 124.

Alors que la crise centrafricaine prenait une tournure grave suite aux mutineries d'une partie de l'armée centrafricaine entre 1996 et 1997, le président de la République du Cameroun s'adressa d'abord aux groupes antagonistes pour leur demander de cesser les hostilités et de se lancer sur la voie de la réconciliation. Par la suite, il interpella la France afin qu'elle contribue à l'instauration de la paix en Centrafrique. Cet appel n'a pas été inutile. En effet, quelques années après, la France s'impliqua plus ou moins véritablement, dans la résolution du conflit centrafricain avec la collaboration du Cameroun. Dans le même objectif, le chef d'Etat camerounais va continuer à participer à la construction de la paix en RCA. Ainsi, il va encourager le dialogue entre le président Bozizé et les factions rebelles en ces propos évocateurs :

> Nous sommes également très heureux que le dialogue auquel j'ai fait allusion ait permis de constituer un gouvernement d'union nationale et de mettre sur pied une commission « Vérité et réconciliation ». Ceci de même que le lancement du programme « désarmement, démobilisation et réinsertion », nous parait de bonne augure pour la création de conditions favorables à la tenue des élections présidentielles dans votre pays. Sachez que tout ce qui pourra contribuer à la stabilité et à la concorde nationale en RCA recevra notre appui [552].

Les appels à la paix et la réconciliation nationales adressés aux protagonistes par les présidents camerounais ont-ils eu un effet positif dans la résolution des conflits ? Il est difficile de l'affirmer au regard même de l'échec constaté des différents modes de résolution des crises en Afrique. Cependant, la réalité est que, en diplomatie, chaque action, chaque geste, chaque parole peut non seulement dans un environnement particulier, être interprété de manière différente par les acteurs, mais aussi faire basculer ipso facto leurs relations dans un sens comme dans un autre. Si dans un état de paix, les actions et les discours des acteurs jouent sur leurs relations, qu'en dira-t-on de l'état de conflit ou de crise ? Les historiens ont encore en mémoire l'impact que l'appel du 18 juin 1940, lancé par le général De Gaule avait eu sur la mobilisation de la résistance, et sur le dénouement de la guerre.

Quoique n'étant pas reconnu comme un mode de résolution des conflits, les appels à la réconciliation nationale marquent la position du Cameroun vis-à-vis des différents protagonistes. C'est un mode d'action qui permet aux présidents camerounais d'éviter une grande implication dans le processus de résolution des conflits. Cependant, quand il s'est agi de leur participation à une médiation multilatérale dans le cadre des conférences internationales, ces derniers n'ont pas renoncé.

[552] Oyono, *Avec ou sans …,* p.124.

Ce chapitre sur le Cameroun dans les opérations de maintien de la paix dans la CEEAC avait pour objectif de montrer la participation active et effective des forces de défense camerounaises dans la promotion de la paix et la sécurité en Afrique centrale. Il en ressort des analyses que, fidèle à sa politique étrangère, le Cameroun est attaché aux idéaux de paix, sécurité et développement. Il participe aux exercices militaires régionaux en vue de la certification des forces aux standards onusiens. Cette certification atteste de la capacité d'action de déploiement de sa force dans une opération de la paix d'envergure internationale. Aussi, sur le terrain, les actions du Cameroun démontrent à suffire que le pays se hisse parmi les grandes nations de la CEEAC. De la MISAB à la MINUSCA, le Cameroun a apporté une contribution remarquable au maintien de la paix tant au niveau stratégique, opératif que tactique. Il convient de s'intéresser au chapitre suivant, des faiblesses de l'architecture de paix et sécurité de la CEEAC mais aussi, de poser les perspectives pour un meilleur fonctionnement du mécanisme de prévention et de gestion des conflits en Afrique centrale.

CHAPITRE VI : ANALYSE DES FAIBLESSES DE L'ARCHITECTURE DE PAIX ET LES PERSPECTIVES POUR UN MEILLEUR DEPLOIEMENT DANS LES OPERATIONS DE SOUTIEN A LA PAIX EN AFRIQUE CENTRALE

Conscients de la situation sécuritaire préoccupante de l'Afrique centrale, et dans l'optique de préserver la paix et booster le développement, le Cameroun et l'ensemble des Etats de la CEEAC ont mis sur pied des mécanismes de lutte contre l'insécurité. Seulement, leurs actions jusqu'ici restent limitées. Ce qui entrave ainsi le climat de paix dans la sous-région. Cette section se propose d'examiner les faiblesses de l'architecture de paix et sécurité d'Afrique centrale et de proposer des esquisses de solutions pour un meilleur déploiement dans les opérations de soutien à la paix en Afrique centrale, gage d'un développement durable.

A) LES FAIBLESSES DE L'ARCHITECTURE DE PAIX ET SECURITE

Face à l'insécurité, la communauté des Etats de l'Afrique centrale a déployé des moyens pour y faire face. Les faiblesses de l'architecture de paix et de sécurité se structurent autour de la question de financement ; mais aussi, des difficultés opérationnelles dans le déploiement et la conduite des opérations de soutien de la paix.

1) La question du financement : une gageure pour le Cameroun et les Etats de la CEEAC

La question de financement et l'insuffisance des moyens logistiques se posent avec beaucoup d'acuité. La question de financement est au cœur des préoccupations de la CEEAC. Les problèmes de financement du COPAX ne sont pas détachables de la conjoncture à laquelle est confrontée la CEEAC et même la CEMAC ; c'est-à-dire, celle de la problématique du financement de ces organisations sous régionales. En effet, on constate que, les institutions d'intégration de l'Afrique Centrale ont été, plus que toute autre sur le continent, confrontées à un énorme déficit de financement qui s'est traduit par une irrégularité du versement des ressources allouées à la coopération régionale. Or, le financement est un élément très important dans la conduite, la tenue et la réalisation même d'une opération visant à préserver la paix. D'ailleurs, Abel Hubert Mback Wara va dans le même sens et affirme: « la mobilisation des ressources financières constitue l'une des conditions capitales du succès d'une opération

d'imposition de la paix »[553]. L'irrégularité de versement des ressources financières nécessaires au fonctionnement de l'organisation sous régionale, entraine une paralysie des activités notamment celles du COPAX et de ses mécanismes connexes. Cette situation impacte ainsi sur le développement socio-économique de la sous-région Afrique centrale.

Le financement de la CEEAC à partir des budgets nationaux est inefficace compte tenu des besoins socio-économiques, politiques et sécuritaires ; mais aussi, au regard de l'irrégularité des cotisations des Etats membres. On peut tout de même constater que la conjoncture actuelle des pays de la CEEAC n'est pas propice à la soutenabilité d'un projet sécuritaire de durée. On note également l'appartenance de ces Etats à plusieurs autres organisations régionales et internationales, avec des obligations dans le sens des efforts financiers toujours supplémentaires.

A l'analyse, on constate que ces financements ainsi dispersés, peuvent bénéficier à la CEEAC qui les affecte directement au budget du COPAX pour renforcer le dispositif sécuritaire en Afrique centrale, gage de la paix, la stabilité et le développement socio-économique. Ainsi, une analyse profonde de la situation des pays de la zone CEEAC, permet alors de constater que les Etats ne sont pas à même de fournir les ressources financières indispensables à toutes actions efficaces relevant de la communauté. C'est la quintessence des données que nous présente le graphique ci-dessous, sur la contribution des Etats d'Afrique centrale, au budget de la CEEAC seulement sur la seule période de 2008 et 2009 :

[553] H. Mback Wara, « Recours à la force et désescalade de la violence : une analyse des processus de construction de la paix imposée en Afrique entre 2003 et 2013 », Thèse de Doctorat Ph.D en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2015, p. 136.

<u>Graphique 1</u> : La contribution des États au budget de la CEEAC en millions de FCFA

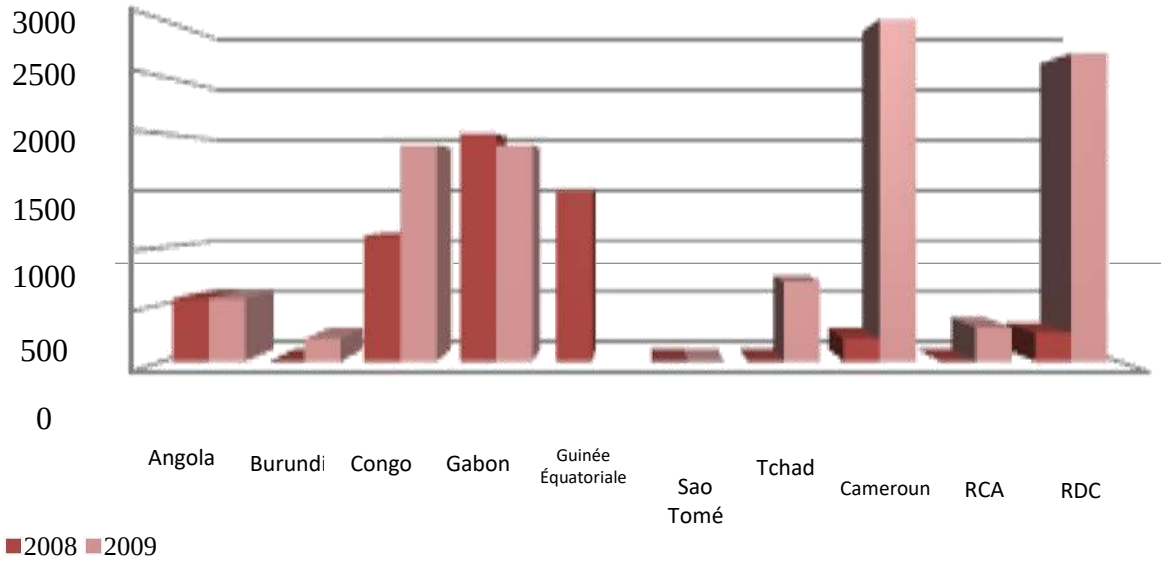

<u>Source</u> ***:*** C. Messe Mbega, « La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC): Quelle politique de sécurité pour une organisation régionale à vocation économique? », Thèse de Doctorat/Ph.D en Géographie, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2015, p. 161.

De ce graphique, en terme de contribution financière, on peut distinguer, les pays qui qui ne cotisent pratiquement pas (Burundi, Sao Tomé et principe, la RCA et le Tchad), ceux qui cotisent faiblement notamment l'Angola. Il y a aussi d'autres pays comme le Cameroun, le Gabon, le Congo et la RDC, qui sont les grands contributeurs.

On comprend donc que le financement du COPAX via la CEEAC, par les contributions des Etats membres est marginal. D'ailleurs, le mal financier de la CEEAC est aussi perceptible au niveau des retards ou les arriérés des cotisations. Mangaral Banté conseiller des réformes institutionnelles de la CEEAC confirme cette situation à l'ouverture d'un atelier régional sur le rapport provisoire de l'étude d'évaluation du mécanisme de financement autonome de la CEEAC à Ndjamena au Tchad: « l'institution fait face à un problème de sous-financement chronique qui s'aggrave au fil du temps »[554]. Il poursuit sa réflexion et insiste sur les arriérés des contributions :

> L'organisation depuis quelques années a des arriérés non apurés de ses pays membres. Le stock des arriérés des contributions augmente à raison de 5 milliards de FCFA par année. Il atteignait

[554] www.ceeac-eccas.org consulté le 20 juin 2018 à Yaoundé, 12h45.

au 31 décembre 2017 un montant de 35 milliards de francs CFA, soit près de trois années de contributions des Etats membres [555]

Cette situation est à l'origine de la lenteur des activités de la CEEAC mais aussi et surtout, constitue un obstacle au bon déploiement du COPAX. Une fois de plus, Christian Messe Mbega nous dresse un état sur la question comme l'atteste le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Les arriérés de versement de cotisations des États de la CEEAC en milliers de Francs CFA de 1985 à 2010.

Etats membres	Arriérés 1985-1997	Arriérés 1998-2002	Arriérés 2003	Total cumulé 1985 à 2003	Non encore Payé 2010
Angola					430.683.311
Burundi		248.445.526	84.992.239	333.437.765	191.700.205
Cameroun	7.399.920	278.012.203	155.972.059	441.384.182	690.120.737
Centrafrique	55.493.020	310, 605,442	84.992.239	451.090.701	191.700.205
Congo	277.186.688	68.012.203	972.059	346.170.950	690.120.737
RDC	622.437.010	394.230.020	262.298.435	1.278.965.465	546.640.454
Gabon			147.281.748	147.281.748	690.120.737
Guinée Equatoriale		77.225.612	84.992.239	162.217.851	191.700.205
Rwanda	48.328.754	98.072.746	84.992.239	231.393.739	191.700.205
Sao-Tomé et Principe	94.256.710	254.046.442	84.992.239	433.295.391	165.099.113
Tchad	99.661.074	268.935.442	84.992.239	453.588.755	191.700.205
TOTAL	1.204.763.176	1.997.585.636	1.076.477.735	4.278.826.547	4.171.286.114

Source : Christian Messe Mbega, « La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC): Quelle politique de sécurité pour une organisation régionale à vocation économique? », Thèse de Doctorat/Ph.D en Géographie, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2015, p. 162.

De ce tableau, il ressort clairement que de 1985 à 2010 les Etats membres de la CEEAC ont beaucoup d'arriérés de versement des cotisations soit un peu plus de 4 milliards de francs

[555] S. Vidzraku, « Afrique centrale : l'ardoise s'alourdit pour les Etats membres de la CEEAC », consulté sur www.afrique latribune.fr consulté le 22 décembre 2018, Yaoundé, 15h45.

CFA. On remarque que, jusqu'en 2010, les plus grands débiteurs de la CEEAC sont le Cameroun, le Gabon, le Congo Brazzaville et la République Démocratique du Congo. Les arriérées des contributions des Etats membres fait montre d'une anémie de l'esprit communautaire entretenant ainsi la faiblesse de l'architecture de paix et sécurité de l'Afrique centrale en l'occurrence le COPAX.

Les budgets nationaux alloués aux départements ministériels en charge des questions de défense et de sécurité restent insuffisants sinon limités. A chaque début d'année budgétaire, le ministère de la défense du Cameroun reçoit un budget chiffré en milliards de francs CFA. Ce budget inclus en même temps les dépenses liées au fonctionnement et à l'investissement. En 2022, le budget alloué au MINDEF est de 259,5 milliards FCFA contre 248,5 milliards FCFA en 2021. En 2020, il était de 230,2 milliards contre 247,4 milliards FCFA en 2019. L'année 2016 a connu une hausse du budget de la défense qui passe à 229, 7 milliards FCFA contre 212 milliard FCFA en 2015. A l'analyse, on se rend compte que ce budget n'atteigne pas 500 milliards FCFA. Or, au regard de la lourde mission et des engagements des forces de défense camerounaises en Afrique, le budget qui est alloué au département de la défense reste insuffisant. Une amélioration conséquente de celui-ci participe au renforcement des moyens de l'armée camerounaise, engagée sur le front de la paix et du développement aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières du Cameroun.

La CEEAC face à ces difficultés financières, reçoit des financements extérieurs pour soutenir ses activités de souveraineté. C'est ainsi qu'en juin 2006, l'organisation a bénéficié de l'assistance de l'Union Européenne qui lui a octroyé un financement de 4 millions d'euros sur le 9ème FED (Fond Européen de Développement), destiné à renforcer les capacités de la sous-région à gérer des actions préventives concrètes et à l'opérationnalisation du Mécanisme d'alerte rapide d'Afrique centrale (MARAC). De même, la Facilité de paix de l'UE à l'UA a également mis en place un crédit équivalent à 765.727.20 $ pour le recrutement et les salaires de neuf officiers pendant une durée de trois ans au profit de la FOMAC[556]. Face aux problèmes de financement, des actions ont été engagées, et d'autres doivent être sérieusement mises en œuvre.

Il faut résoudre le problème de la dépendance financière vis-à-vis de l'extérieur. Certes, cette situation d'extraversion des financements n'est pas l'apanage de la CEEAC car même

[556] M. Odzolo Modo, « Fiche d'information de l'organisation : CEEAC », *Réseau de recherche sur les opérations de paix*, Juillet 2010

l'Union Africaine souffre de ce mal. Il est donc intéressant pour l'organisation communautaire de l'Afrique Centrale et par ricochet l'Union Africaine, de dépasser ce problème. La majeure partie des programmes de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale sont financés par des partenaires étrangers notamment : l'Union Européenne, la France et les Etats-Unis. Ce soutien financier est indispensable au volet paix et sécurité de la Communauté. En 2011, par exemple, l'Union Européenne et la France ont déboursé près de 79 % du budget de la MICOPAX I soit 48 % pour l'Union Européenne et 31 % pour la France[557]. A travers le Programme d'Appui en matière de Paix et de Sécurité (PAPS), l'Union Européenne contribue à réduire les conflits et l'insécurité en l'Afrique.

Elle aide ainsi la CEEAC à se doter des capacités humaines et techniques nécessaires à la prévention des conflits, à la gestion des crises et à la consolidation de la paix. Il est actif dans quatre domaines principaux : le renforcement général des capacités conceptuelles, méthodologiques et techniques de la commission en charge de la paix et de la sécurité de la CEEAC; le développement du Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale (MARAC) ; le développement de capacités propres à prévenir les conflits à long terme en Afrique Centrale, notamment en renforçant la bonne gouvernance; la promotion de la synergie entre la CEEAC et les organisations de la société civile et le renforcement des capacités de celles-ci[558]. Du fait du manque ou de la faiblesse des moyens financiers des Etats membres, et d'autres pesanteurs de coordination liées au facteur humain, les actions du COPAX sur le terrain semblent encore très peu suivies. Ces insuffisances se traduisent par la multiplication des foyers d'instabilité dans sa zone d'action**.**

En faisant une évaluation-bilan du COPAX, Hervé Kenfack relève un Bilan mitigé. Il prend pour exemple le récent Sommet sur la sécurité contre Boko Haram convoqué à Yaoundé en 2015 qui a pris des résolutions qui ont très peu été suivies d'actions concrètes[559]. Il pense également qu'il serait important de mettre de côté les égos individuels de certains dirigeants et de penser plus à l'intérêt général. Ainsi, même avec peu de moyens, avec une coordination parfaite, les situations d'insécurité, les foyers de tension disparaitront notablement. Cela veut

[557] Mba Abessolo, « Les instruments du COPAX … », p. 106.
[558] *Ibid*.
[559] Hervé Kenfack, 37 ans, enseignant à l'institut supérieur de l'Alliance Franco Américaine de Libreville (AFRAM), Yaoundé, 30 mars 2019.

dire qu'une intégration pleine et entière dans la CEEAC doit permettre de mutualiser les forces et booster ses capacités de résistances aux agressions.

De ce qui précède, il a été relevé un ensemble de problèmes qui constitue des obstacles à la réalisation des objectifs de paix et sécurité par la CEEAC pour un idéal de développement. Il s'agit notamment du problème de financement qui reste et demeure une grande difficulté. Face à cette situation, des solutions sont à envisager au rang desquelles, la réforme de la CEEAC et l'humanisation des actions du COPAX.

2) Les difficultés dans le déploiement et la conduite des opérations de maintien de la paix

La vie militaire vibre au rythme du régime politique en place. Celui-ci peut, selon ses visions et son enjeu visé, limiter l'action des militaires. Cette position crée des pesanteurs dans la chaine du déploiement. Ces pesanteurs se traduisent par des lenteurs qui se font ressentir dans la participation des forces de défense aux opérations de paix. C'est dans cet ordre d'idée que Lucienne Bilo'o Thamar fait savoir que

> Le gouvernement camerounais fait parfois preuve d'une lenteur et même d'une certaine timidité lors de la prise des décisions concernant la participation des forces de défense camerounaises à une force multinationale dans le cadre des Operations de maintien de la paix. Et même une fois que la décision est prise pour l'envoi d'un contingent camerounais à une mission conjointe de maintien de la paix, la procédure de mise en route reste une étape complexe et lente qui affecte la célérité de l'intervention des militaires camerounais dans les conflits en Afrique centrale[560].

A l'observation de cette déclaration, ne peut-on pas voir l'origine de cette situation décriée dans la dynamique d'une hypothèse d'un conflit (ou d'une rivalité) entre deux entités gouvernementales (le MINREX et le MINDEF) impliquées dans ce schéma ? Iliassou Ayiagnigni Fondouop se lance sur cette piste et soutien :

> Les OMP sont d'abord internationales. Il n'est plus besoin de rappeler que le MINREX reste l'interface unique, tout au moins, le principal intermédiaire entre l'extérieur et le Cameroun. Les militaires camerounais à la différence des autres Etats ne peuvent souscrire individuellement aux offres des organisations internationales. La collaboration devrait être de mise entre le MINDEF et le MINREX de sorte que le militaire puisse répondre aux appels d'offre sans être forclos et

[560] L. Bilo'o Thamar, « La coopération militaire du Cameroun dans la gestion des conflits en Afrique centrale », Rapport de stage en vue de l'obtention du DESS en stratégie, défense, sécurité et gestion des catastrophes, Université de Yaoundé II, 2018, p.38.

> surtout en conformité avec les règlements en vigueur. D'où la nécessité de la coordination des relations entre les deux départements ministériels[561].

La diplomatie camerounaise s'articule plus sur le passif que sur l'actif. Le Cameroun est certes présent mais pas toujours actif et peine à assumer sa place de leader en Afrique centrale. Certains chercheurs y voient plutôt « un manque de visibilité entendu comme une absence d'ambition véritable et d'orientations pour fonder la participation du Cameroun aux OMP »[562]. Pour lui, le Cameroun semble faire montre de réticences apparentes, d'un refus d'avancer ou d'un manque de volonté. Cela réduit donc conséquemment son engagement pour les OMP à une simple numérisation plutôt que de traduire une volonté d'agir par conviction. Ainsi, cette relative réticence du Cameroun à prendre une part active aux opérations de maintien de la paix et de la sécurité dans la sous-région diminue sa contribution à la construction d'un espace de paix et de sécurité dans la CEEAC.

Les difficultés liées à la problématique du financement et aux questions opérationnelles de mise en œuvre et de conduite des opérations de paix constituent des pesanteurs majeures dans la construction efficiente d'une architecture de paix et de sécurité en Afrique centrale. Pour que la force africaine en attente puisse fonctionner de façon efficiente en Afrique centrale, une adéquation entre les capacités et la volonté des différents acteurs est vivement nécessaire. Dans ce sens, il est nécessaire que pour optimiser les rendements du COPAX, les Etats membres de la CEEAC doivent rompent avec les égoïsmes en substituant aux engagements bilatéraux avec les partenaires extérieurs pour se mettre véritablement et sincèrement au service de la cause continentale ou régionale[563].

Les problèmes de financement et les difficultés liées aux questions opérationnelles de mise en œuvre et de conduite des opérations de paix inhibent tout élan salvateur visant à booster et dynamiser les logiques de sécurité collective des Etats en zone CEEAC. Toutefois, des esquisses de solutions peuvent être dégagées, afin de palier à ces insuffisances.

---

[561] I. Ayiagnigni Fondouop, « La participation des forces de défense camerounaises aux opérations de maintien de la paix en Afrique et dans le reste du monde », Mémoire de Master en stratégie, défense, sécurité et gestion des conflits et des catastrophes, Université de Yaoundé II – Soa, 2019, p.64.
[562] Ayiagnigni, « La participation des forces … », p.64.
[563] R. Bayan Dikdim, « Les défis contemporains de l'intégration par la sécurité en Afrique centrale », Mémoire de Master en stratégie, défense, sécurité, gestion des conflits et des catastrophes, Université de Yaoundé II-Soa, 2013, pp.65-66.

B) PERSPECTIVES POUR UNE EFFICACITE DANS LES OPERATIONS DE SOUTIEN A LA PAIX

La prise en compte des nouveaux défis sécuritaires et la nouvelle vision de développement en Afrique centrale a poussé la CEEAC à procéder à d'importantes réformes sur les plans institutionnel, juridique et opérationnel dans l'optique de promouvoir la paix. Il est inévitable que les nouvelles stratégies de financement à travers les financements innovants permettent à la CEEAC de résorber l'épineux problème de financement de ses opérations. Aussi, l'harmonisation des structures d'intégration et l'humanisation des opérations de maintien de la paix par la participation des forces de défense à la construction et la reconstruction pour un développement harmonieux.

1) Nouvelle stratégie de financement et l'harmonisation des structures d'intégration

La question financière demeure au centre des préoccupations des organisations sous régionales. Il est urgent pour la CEEAC de résoudre cette problématique de l'extraversion des financements ; car nous avons démontré plus haut que le mécanisme de financement actuel adossé sur les cotisations des Etats et les subventions étrangères, ne permet pas au COPAX de mener à bien ses activités sur le terrain. C'est pourquoi nous suggérons le recours aux financements innovants ; ou mieux, l'endogenéisation des financements.

Le financement est très important car il représente un élément catalyseur de la croissance. Il constitue l'élément clé de réussite d'une opération de paix. Les financements innovants pour le développement doivent permettre de mobiliser les ressources durables prévisibles et additionnelles dont la communauté a besoin pour son développement sécuritaire. Il s'agit pour nous ici de présenter l'idée selon laquelle la CEEAC en recourant au financement innovant devant apporter un appui au budget du COPAX et lui permettre de mener avec efficacité et efficience ses missions, peut par exemple initier une micro taxe de 0,1 % sur les billets d'avion des étrangers en direction de tout pays de la CEEAC ; ainsi que sur les produits d'exportation. Ces fonds prélevés doivent alors être directement reversés dans les comptes du COPAX pour une utilisation rationnelle. Avec le dynamisme commercial et l'important flux économique et migratoire d'Afrique centrale, nul ne doute que ce dispositif permet de récolter plusieurs dizaines de milliards de franc CFA.

De même, l'imposition d'une micro taxe sur l'activité des grandes entreprises étrangères installées dans quelconque pays de la CEEAC doit aussi rentrer dans le cadre de ce nouveau mécanisme de financement du COPAX. Car la prospérité économique de ces entreprises et des Etats d'Afrique Centrale où elles sont installées, dépend de la sécurité et la stabilité de l'espace CEEAC. Pour y arriver, la CEEAC doit discuter avec les autres partenaires notamment l'Union Européenne, les institutions financières internationales, les organisations interétatiques internationales, les grandes puissances et même les structures portuaires et aéroportuaires. Ceci doit permettre l'établissement des bases de coopération par rapport à cette initiative. La sécurité étant l'affaire de tous, l'initiative doit être appuyée et soutenue par les pays africains membres non permanents du Conseil de Sécurité ainsi que les diplomates africains présents dans les institutions internationales à quelconque niveau. Ces discussions facilitent ainsi la mise en œuvre de cette proposition bénéfique pour tous.

L'histoire vivante des faits économiques nous enseigne qu'aucun pays du monde ne s'est développé uniquement avec l'aide extérieur. Celle-ci a toujours été un appoint dans les pays bénéficiaires et non un substitut parfait aux efforts domestiques. Cela dit, les appuis financiers étrangers à la sécurité des Etats africains ne doivent pas constituer le gros du financement des actions de paix et de sécurité car, ces financements génèrent la dette et militent à l'asservissement et la domination de l'Afrique. Tibor Mende dans son ouvrage de l'aide à la recolonisation, va dans le même sens que cette pensée à travers cette métaphore : « l'aide étrangère ressemble à un artichaut. Quand il est fleur, il est assez plaisant par la forme et la couleur. Avec le temps il devient une plante piquante. »[564]. Il est donc urgent que les pays du COPAX en matière de paix et sécurité, endogénéisent leur financement.

Cela passe par la mise en valeur de toutes les richesses naturelles et humaines de l'Afrique centrale, qui doivent en réalité, lui permettre non seulement de prendre son destin économique et social mais aussi et surtout, sécuriser son espace avec efficacité et efficace afin de le rendre viable et crédible aux yeux des investisseurs. En tant que mission politique spéciale, les opérations de paix doivent bénéficier des financements et des budgets distincts et consistant offrant ainsi plus de chance au rétablissement de la paix. Les africains doivent mettre sur pied des mécanismes internes leur permettant de mobiliser les ressources financières en vue de

[564] Tibor Mende cité par R. N'guettia Kouassi, *Les défis du développement de l'Afrique contemporaine*, Paris, l'Harmattan, 2012, p. 134.

financer leurs projets et leurs propres opérations de paix afin de ne plus être toujours dépendants. Les africains doivent d'abord compter sur leurs propres ressources.

Pour une meilleure opérationnalisation des actions du COPAX, il est nécessaire que cette structure soit reformée afin de donner un souffle nouveau dans ses actions de lutte contre l'insécurité en Afrique centrale. Il s'agit ici de poser l'idée d'une redynamisation de la structure COPAX car, cet instrument de la CEEAC a été mis en place dans un contexte où l'Afrique centrale était une poudrière. On observe un fait qui relève de la faiblesse de ce mécanisme de prévention et de lutte contre l'insécurité c'est que, les régimes à la tête des pays d'Afrique centrale, depuis longtemps, ont préféré traiter l'insécurité comme un problème militaire plutôt que comme un problème de gouvernance qui sous-tend l'insécurité. On arrive donc à la conclusion selon laquelle, l'ossature de cet organe de concertation politico-sécuritaire mérite d'être arrimée face aux nouvelles conjonctures. Malgré les réformes institutionnelles et stratégiques apportées au sein de la CEEAC, nous pensons que le COPAX étant la pierre angulaire de l'organisation en matière de paix et sécurité, mérite d'être reformée. Ainsi, une révision des textes du COPAX et une modification de son architecture s'avèrent nécessaires.

Les propositions de Guy Revelli Abessolo sur la nouvelle architecture du COPAX sont intéressantes. Il suggère que, le COPAX ne disposerait plus de deux instruments mais de quatre instruments de mise en œuvre : le MARAC, EMR/FOMAC, la Direction des Affaires politiques et diplomatiques (DAPD) et la Direction de la Sécurité Humaine (DSH). Les quatre instances dont les rôles et les pouvoirs sont définis dans les articles 7 à 19 du protocole, ne devraient subir aucune modification, il s'agit de la Conférence des Chefs d'Etat, le Conseil des ministres, la Commission de sécurité et de Défense et le Secrétariat Général, auxquels s'ajoutera un Comité des ambassadeurs. Celui-ci doit permettre d'accélérer et intensifier la discussion des problèmes sécuritaires au niveau politique; et accroître la communication à la fois entre les gouvernements et entre ces derniers et la CEEAC[565].

Il est important dans la nouvelle structure du COPAX de favoriser la participation des sociétés civiles et d'organiser des campagnes de communication conjointes entre la commission de la CEEAC et les autorités nationales à destination du grand public pour expliquer le rôle et l'intérêt de la CEEAC dans la sous-région. Cela dit, les Etats membres de la CEEAC / COPAX

[565] Mba Abessolo, « Les instruments du COPAX … », p. 105.

devraient prendre la décision d'ouvrir l'organisation à la Société civile. Une meilleure participation de cette dernière doit accroître la légitimité et la visibilité de l'institution. Plus le rôle de la Communauté est compris et assimilé au sein de son espace, plus elle bénéficie d'un soutien réel dans les pays concernés.

L'approche de la lutte contre l'insécurité en Afrique centrale menée par le COPAX est restée largement une affaire de chefs d'Etat sans l'implication réelle, efficace et efficiente d'autres acteurs nationaux (parlementaires, corporations professionnelles, etc.). Cette situation qui cantonne tous les pouvoirs absolus d'actions entre les mains des chefs d'Etat est une carence dans l'efficacité du traitement et de la gestion du phénomène insécuritaire. La conférence des chefs d'Etat et de gouvernement se présente donc comme l'unique instance habilité à prendre les décisions. Elle met les autres organes en position d'exécutant. Cette situation fait penser que cette détention absolue du pouvoir par la conférence a abouti à un paradigme de coopération intergouvernementale qui donne au plan d'action du COPAX l'image d'une entente sur les intérêts des Etats et non l'atteinte d'une vision commune de sécurité collective[566]. Il est donc nécessaire, d'améliorer l'approche intergouvernementale de la CEEAC dans le cadre de la sécurité et de la paix. Il peut s'agir, de proposer l'option du consensus plutôt que de celle de l'unanimité, dans la gestion des conflits. Dans ce sens, l'architecture de paix et de sécurité d'Afrique centrale intègre le paradigme consensuel avec à la base des dispositions de contrôle du COPAX par les responsables des Etats et les mandataires des populations désignées par le parlement communautaire.

Les organisations de la société civile doivent mener des activités visant à promouvoir des processus électoraux et de gouvernance crédibles et transparents, notamment à travers la sensibilisation, les ateliers de formation à l'intention des partis politiques, des organes de gestion électorale, des médias, des services de sécurité, des moniteurs et observateurs électoraux. Aussi doivent-elles apporter une assistance aux Etats membres en vue de mettre en place des mécanismes visant à renforcer les capacités des médias, des services de sécurité et du système judiciaire dans le but d'assurer efficacement le contrôle électoral, la sécurité et l'arbitrage. Tout ceci en collaboration directe avec le COPAX.

[566] A. Betibangui, « Le COPAX et l'action humanitaire dans le cadre des évènements en RCA », Mémoire de Master en stratégie, défense, sécurité et gestion des conflits et catastrophes, Université de Yaoundé II-Soa, 2017, p.68.

Il est important de mentionner que la réforme du COPAX doit aussi mettre un accent sur la résolution du grave déficit en matière de ressources humaines et de matériels. Au regard de l'importance des enjeux et de la gravité de la situation sécuritaire en Afrique centrale, il est urgent de rendre fonctionnel les instruments du COPAX notamment en recrutant le personnel nécessaire. Ce recrutement, dans un élan de transparence, doit pour une plus grande justice, tenir compte de la représentativité des Etats membres.

Il faut doter le MARAC du matériel adéquat et performant afin que l'on puisse en tout temps avoir des informations en temps réel sur la situation sécuritaire de la sous-région. Toutes les composantes du MARAC (Bureau de collecte et d'observation, Bureau d'évaluation, Bureaux nationaux, service banque de données) doivent désormais être opérationnelles. Car, « qui détient la bonne information, contrôle la situation ». L'importance de l'information n'est donc plus à démontrer surtout en ce qui concerne la prévention et la lutte contre l'insécurité. De plus, cette structure doit travailler librement sans influence aucune sur les analyses des experts.

Guy Revelli Mba Abessolo pense avec raison, qu'il faille redynamiser et restructurer la Force Multinationale d'Afrique Centrale (FOMAC)[567]. Cet avis est également partagé par Brice Folly qui estime qu'en tant que bras armé du COPAX, la FOMAC doit être à la hauteur de ses missions sur le terrain. Il faut renforcer son dispositif juridique[568]. En jetant un regard panoramique sur l'histoire de la situation sécuritaire dans les Etats de la zone CEEAC on se rend compte que, la quasi-totalité des armées d'Afrique centrale peine à assurer la défense de leurs espaces nationaux si bien que, les questions de sécurité et de défense sont obligées d'être extraverties ou mieux, soutenues par les puissances étrangères notamment la France et l'Union Européenne. En matière militaire de défense et sécurité, la CEEAC / COPAX est sous assistanat permanent de la France à travers notamment le RECAMP[569]. Les forces armées d'Afrique centrale sont donc marquées par l'influence de ces puissances qui leur fournissent assistance technique et la totalité des équipements. Ce qui, de manière logique, implique des intérêts et des dynamiques hégémoniques de ces puissances. Toute chose qui compromet l'efficacité et même l'efficience des actions du COPAX sur le terrain.

[567] Mba Abessolo, « Les instruments du COPAX … », p. 106.
[568] Brice Arnaud Folly, enseignant à ISSAM, 30 ans Yaoundé, 12 janvier 2018 à 17h23.
[569] Pour plus d'informations sur le Programme RECAMP il est vivement conseillé de lire P. Bakong, *La politique militaire africaine de la France. Forces sociales et changements récents*, l'Harmattan, Paris, 2012, pp. 206-230.

On peut donc dire que la redynamisation de la FOMAC passe d'abord par la restructuration des armées nationales qui doivent être autonomes, aptes à réagir avec efficacité et efficience sur les opérations de paix. Ces armées doivent avoir un équipement militaire suffisant, adéquat et adapté pour des opérations d'envergure sur les théâtres des conflits en Afrique centrale.

Il est aussi intéressant de suggérer une restructuration de l'Etat-Major régional de la FOMAC. Cet organe stratégique est trop militarisé. Il est préférable de lui donner un caractère mixte avec en son sein un peu plus du personnel civil et policier pour une meilleure coordination des actions. Guy Revelli Mba Abessolo renseigne à cet effet : « au total l'Etat-major régional à Libreville compte 22 employés, dont dix-huit militaires, deux policiers et deux civils »[570]. Il signale par la suite que, compte-tenu du caractère multidimensionnel des opérations de maintien de la paix , il est important que tous les modules qui font partie de la force sous régionale soient représentés au sein de l'Etat-major Régional, tout en respectant bien évidemment le principe de multi-nationalité. Car un bon état-major est la première condition de la puissance militaire. Au-delà de cette réforme institutionnelle et stratégique de la CEEAC, nous pensons qu'il est important pour l'avenir de notre sous-région, de mettre sur pied des mesures contraignantes visant à obliger les Etat à cotiser afin de dégagera leur quote-part dans le budget de fonctionnement de la CEEAC.

L'on a relevé le problème des diligences administratives dans la structuration gouvernementale et la chaine d'implication des acteurs étatiques dans le processus d'engagement des forces dans les opérations de maintien de la paix. Il importe de relever que ce problème affecte le rendement du Cameroun en matière de paix et de sécurité. Pour remédier, il est suggéré que les procédures administratives soient allégées. Cela dit, les dossiers y relatifs doivent être diligentés avec plus de célérité. Ces derniers doivent même être préparés à l'avance dans le souci de réduire les éventuelles pesanteurs souvent observés.

Aussi, le Cameroun doit davantage être actif sur le plan de la diplomatie. La présence effective seule ne suffit pas, il faut aussi que le Cameroun prenne les devant dans la scène internationale sous régionale. Il s'agit de postuler ici que la condition de la diplomatie camerounaise peut être davantage sollicitée pour promouvoir les capacités militaires du

[570] Mba Abessolo, « Les instruments du COPAX … », p. 106.

Cameroun au-delà des frontières nationales. Cela n'est possible qu'avec une impulsion politique c'est-à-dire une réelle volonté politique favorable à une présence plus remarquée du Cameroun. C'est dans ce même sens que, Iliassou Ayiagnigni Fondouop, pense : « il convient d'admettre qu'un déploiement diplomatique reste essentiel pour l'amélioration de l'image du Cameroun dans les champs des opérations de maintien de la paix en Afrique »[571].

De cette pensée, il s'agit par exemple de scruter les propositions allant dans le sens de la promotion des activités de prospective de manière à permettre au Cameroun par exemple d'anticiper sur l'organisation des missions de paix et d'être plus disposé à jouer les premiers rôles. Aussi, la multiplication des attachés de défense dans les représentations diplomatiques camerounaises avec un ancrage sur les organisations régionales, constitue un point de solution. Toujours dans le sillage de l'action diplomatique, il importe de renforcer la coopération régionale par l'intensification des relations bilatérales et multilatérales entre les Etats de la sous-région. Renforcer la coopération sur le contrôle et la maitrise des zones transnationales.

Cette coopération passe nécessairement par le dialogue et les rencontres au plus hauts niveaux au sein de la sous-région. C'est pourquoi, Omar Bongo Ondimba[572] déclarait : « Il est indéniable que le renforcement de la coopération entre Etats appartenant à une même zone géographique implique un dialogue permanent au plus haut niveau qui est un facteur de paix »[573]. C'est à travers une véritable concertation entre dirigeants de la sous-région, qu'on parvient à l'instauration d'une paix durable en Afrique centrale. La dynamique conduisant à une paix véritable et durable dans la CEEAC ne peut venir que des décideurs et des peuples d'Afrique centrale eux-mêmes. C'est à travers cette concertation entre dirigeants et peuples d'Afrique centrale que nait non seulement, une conscience géopolitique relative à la promotion de la paix mais aussi, une doctrine stratégique endogène sans laquelle toute initiative sécuritaire serait vaine. Car sans une doctrine ou un substrat stratégique local rigoureusement construit, aucune coopération avec les acteurs extérieurs, aucune union sous régionale politiquement

[571] Ayiagnigni, « La participation des forces … », p.66.
[572] Omar Bongo Ondimba, né Albert Bernard Bongo en 1935 dans la région de haut-Ogoué au Gabon est un homme politique gabonais. Il succède à Léon Mba à la tête du Gabon et devient ainsi le plus jeune chef d'état au monde en 1967 à l'âge de 32 ans. Il demeure président du Gabon jusqu'à sa mort en 2009.
[573] E. M'bokolo, *Médiations africaines : Omar Bongo et les défis diplomatiques d'un continent*, Paris, L'Archipel, 2009, p. 176.

habile, économiquement intégrée, stratégiquement opérationnelle et diplomatiquement dynamique ne pourra être bénéfique et productive pour les Etats d'Afrique centrale[574].

2) Prévention et lutte contre les extrémismes et les situations de précarité en interne

L'extrémisme violent et le terrorisme représentent des menaces les plus graves contre la paix et le développement en Afrique et dans le monde. Le constat qu'on peut faire actuellement est que, l'Afrique centrale est aujourd'hui dans une situation d'insécurité, au regard des actions du groupe Boko haram dans le bassin du Lac Tchad, des formes d'insécurité nourries par des groupes armés de toutes sortes existent également dans la région notamment en Centrafrique et en RDC. De plus les crises aux larges des côtes maritimes et aussi et surtout les problèmes sécessionnistes qui s'enracinent au Cameroun, ne portent pas bonheur à la paix régionale. A ce tableau, il faut ajouter de nombreuses crises internes à répétitions dans les pays de la CEEAC qui ont créé un terreau favorable au développement de la violence.

Cette violence a de graves répercussions à tel enseigne qu'elles bloquent la dynamique de développement. C'est pourquoi des mesures de prévention qui aident à remédier aux causes sous-jacentes de la violence extrémiste sont indispensables, ou mieux, elles sont complémentaires des premières et témoignent de la nécessité d'agir en amont pour empêcher l'extrémisme violent de se propager davantage. La prévention et la lutte contre les extrémismes doivent permettre aux États en particulier d'apporter, dans les zones considérées, des solutions concrètes aux problèmes rencontrés, en étant attentifs aux besoins et aux droits des populations concernées et à leurs revendications légitimes afin qu'elles ne cherchent pas à s'exprimer par la violence[575].

La prévention vise à traiter les causes structurelles et les facteurs aggravants qui sont à l'origine de l'extrémisme violent. Il est évident qu'elle soit un élément important dans la lutte contre l'extrémisme. Elle permet aussi une meilleure participation du Cameroun à la promotion de la paix et du développement en Afrique centrale[576].

---

[574] S. Nguembock, *La politique européenne de sécurité et de défense en Afrique centrale : dynamique de construction, expérimentation, et appropriation locale*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 191.
[575] C. Lasserre Yakité, **«** La prévention et la lutte contre l'extrémisme violent en Afrique centrale et dans le bassin du lac Tchad », *Revue Africaine sur le Terrorisme*, Vol 7, N° 2, Décembre 2019, p.142.
[576] Jules Mfoundikou, 32 ans, sous-officier de la Marine nationale, Yaoundé le 25 août 2018.

La pauvreté et le sous-développement sont les principales racines de l'extrémisme. Il est donc nécessaire de s'attaquer à eux pour résoudre ce problème. La pauvreté favorise l'éclosion des conflits, violents et l'adhésion aux mouvements extrémistes. Ainsi donc le sous-développement encourage la prolifération des zones de non droit et donne l'occasion aux mouvements violents et irrédentistes de s'exprimer.

La pauvreté est un phénomène complexe, pluridimensionnel, ne pouvant être réduit à sa simple expression monétaire c'est-à-dire à un niveau insuffisant de ressources économiques pour vivre de façon décente. Il existe différentes définitions et approches pour mesurer la pauvreté. Mais ce phénomène reste difficilement quantifiable. Le PNUD va dans le même sens et déclare ainsi que « la pauvreté n'est pas un phénomène unidimensionnel – un manque de revenus pouvant être résolu de façon sectorielle. Il s'agit d'un problème multidimensionnel qui nécessite des solutions multisectorielles intégrées »[577]. La Banque mondiale renchérit : « la pauvreté a des dimensions multiples, de nombreuses facettes et elle est la résultante de processus économiques, politiques et sociaux interagissant entre eux dans des sens qui exacerbent l'état d'indigence dans lequel vivent les personnes pauvres »[578]. Il est évident que, la complexité de la définition de la pauvreté réside dans la description de ses caractéristiques même. Il s'agit de cerner la pauvreté comme un manque de ressources monétaires, un déficit d'éducation et santé, ou bien l'absence de liberté, l'impossibilité de participer à une communauté ou le manque d'un sentiment d'appartenance à une société donnée.

La pauvreté, les inégalités et l'injustice sont des problèmes structurels encrés dans la société des pays en développement principalement. La lutte contre la pauvreté est devenue non seulement une priorité et un des principaux Objectifs du Millénaire du Développement[579] mais aussi du Cameroun en proie à l'insécurité. Il faut préciser que, la définition la pauvreté s'attache aux différentes caractéristiques qui la composent. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, la pauvreté est un thème récurrent au sein des organisations internationales de développement. Pour la première fois, la Banque mondiale consacre explicitement le Rapport sur le développement dans le monde à cette problématique. De même, le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) de son côté porte une attention croissante à cette réalité

[577] PNUD, *Rapport sur la pauvreté 2000 : Vaincre la pauvreté humaine*, New York, éditions des Nations Unies, 2000.
[578] Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001 : combattre la pauvreté*, Paris, Éditions Eska, 2001.
[579] Il s'agit de préciser que la lutte contre la pauvreté est le premier des OMD

sociale[580]. La lutte contre la pauvreté est une préoccupation universelle. Elle est à l'ordre du jour de l'action des bénévoles, des organisations caritatives, des organisations intergouvernementales et/ou non gouvernementales.

La Banque Mondiale et le PNUD restent donc les deux institutions phares dans la lutte contre la pauvreté. Ainsi, ces deux institutions définissent la pauvreté comme la résultante « d'un manque d'accès aux actifs, d'une croissance économique insuffisante ou inappropriée, et d'une mauvaise gouvernance »[581]. Le PNUD définit spécifiquement trois notions de pauvreté. D'abord la pauvreté extrême ou pauvreté absolue. A l'analyse, l'on appréhende cette réalité comme l'état d'une personne qui vit en condition d'extrême pauvreté et ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels. Il y a aussi la pauvreté générale ou pauvreté relative qui se réfère à l'état d'une personne qui vit en condition de pauvreté générale et ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires (habillement, énergie, logement, ainsi que des biens alimentaires). Pour finir, l'autre catégorie de la pauvreté est la pauvreté humaine**.** Elle est liée à la notion de développement humain. On la définit comme l'absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée.

La pauvreté constitue l'une des préoccupations majeures sinon la préoccupation essentielle même des politiques sociales d'un pays. Combattre la pauvreté revient à s'articuler autour de la prévention des conflits. La réflexion autour de la situation d'insécurité que vit l'Afrique centrale a permis de se rendre compte de ce que la précarité des masses populaires accentue le phénomène de violence et d'extrémisme. C'est pourquoi Martin Raymond Willy Mbog Ibock évoque l'idée selon laquelle :

> L'une des causes profondes de l'accentuation de la crise dans l'espace Bassin du Lac Tchad tient à la propagande idéologique du groupe Boko Haram qui se greffe sur de nombreuses failles liées au système de gouvernance qui caractérise cette partie du territoire camerounais. Cette idéologie salafiste s'est largement nourrie des désillusions liées à un contexte ; certes différent d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre ; de grande pauvreté, d'insécurité, de corruption généralisée, de fortes inégalités régionales et d'analphabétisme[582].

[580] E. Benicourt, « La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale », *Études rurales*, Paris, 2001, p.1.
[581] www.afdb.org consulté le 18 novembre 2020 à 12h40 à Yaoundé.
[582] M R. Mbog Ibock, « Comprendre la géopolitique de l'eau en Afrique subsaharienne - Le Bassin du Lac Tchad : entre dialectique de tension et maïeutique d'entente pour l'appétence des ressources ? », *Revue ivoirienne de gouvernance et d'études stratégiques*, N°13 (1), décembre 2021, p.61.

Cette réalité avait déjà été dénoncée le 22 juillet 2015 par Abdoulaye Bathily, Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) :

> Il y a un problème de gouvernance globale qui se pose par rapport à ces mouvements terroristes, que ce soit au Tchad, que ce soit au Nigéria, que ce soit au Cameroun, dans les pays du Bassin du Lac Tchad en général. C'est vrai que de manière globale, la pauvreté est le terreau le plus fertile, mais au-delà de la question économique de la pauvreté, il y a une dimension gouvernance, la gestion de la diversité politique, de la diversité sociale, de la diversité culturelle, de la diversité religieuse, sous ses différentes formes. Il y a donc un problème global de gouvernance[583].

De plus, la pauvreté est le vecteur de la propagation du terrorisme au Cameroun septentrional en ceci que, les populations dans cette situation de misère sont manipulées et rapidement enrôlées dans des bandes armées extrémistes. On note un net désengagement socio-économique et institutionnel de l'Etat, comme en témoignent les indicateurs socio-économiques alarmants : plus de 70 % de la population de cette région vit sous le seuil de pauvreté, 50% à 70% d'enfants y souffrent de malnutrition chronique. En dehors de la ville de Maroua, chef-lieu de la région de l'Extrême-Nord, qui concentre la plupart des institutions publiques et des infrastructures comparables à celles de grandes villes méridionales, le reste de la région connaît un faible niveau de développement en infrastructures routières, énergétiques, sanitaires, éducatives et un tissu industriel quasi inexistant. Une véritable fracture sociale se dessine entre les zones urbaines et rurales, entre la région tout entière et les régions du sud du pays. Cette fracture alimente la frustration et le sentiment d'abandon dans le cœur des populations[584].

Dans ce sillage, on comprend qu'avant l'arrivée de Boko Haram, l'Extrême Nord était déjà la région la plus pauvre du Cameroun, avec 74,3 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté ; la moyenne nationale du taux de pauvreté étant de 34,5 %[585]. Dans le même ordre d'idées, Une étude sur la démographie de la région de l'Extrême-Nord renseigne que la population y est estimée à environ 4,3 millions d'habitants, avec 1,5 millions de jeunes, soit 35,2 % de la population de la région. A cet effet, les jeunes et les femmes étant les plus vulnérables, les communautés en proie à l'extrémisme violent sont: Zamai, Moskota, Limani, Amchidée, Fotokol, Makari, Zamado[586].

---

[583] Mbog, « Comprendre la géopolitique … », pp. 61-62.
[584] J V. Ntuda Ebode et al, « le conflit Boko Haram au Cameroun. Pourquoi la paix traine-t-elle ? », in *Friedrich Elbert Stiftung*, PUA, 2017, p.11.
[585] H. Mvondo, « La Gouvernance Locale Face au Défi de Sécurité en Afrique centrale : Une analyse de la décentralisation comme moyen de la lutte contre l'Extrémisme Violent au Cameroun », *Revue Africaine sur le Terrorisme*, vol 7, n° 2, décembre 2019, p. 113.
[586] *Ibid*.

Il faut tout de même rappeler que, l'emprise de l'ignorance a également constitué un facteur favorable à l'enracinement de l'extrémisme car, au plan éducatif, si on prend le seul cas de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, on se rend compte qu'elle enregistre des indicateurs inquiétants. Il s''agit du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans ou plus qui est de 40,1 % contre 74,3 % en moyenne nationale[587]. Taux de scolarisation des enfants de 6 à 11 ans est de 63,0 % contre 85,1 % en moyenne nationale ; le taux d'utilisation de l'électricité est de 21,4 % contre 62,1 % en moyenne nationale[588].

Cet état des lieux s'explique non seulement par la réticence à fréquenter les écoles dites de type occidental, mais aussi par la préférence des parents à inscrire leurs progénitures dans les écoles coraniques domestiques ou itinérantes. Sans instruction citoyenne, ni formation pratique, les jeunes issus de ce modèle d'éducation sont non seulement moins compétitifs pour accéder aux opportunités d'emploi et d'épanouissement, mais aussi exposés aux risques de radicalisation et d'instrumentalisation.

De façon globale, la région de l'Extrême-Nord Cameroun est la région du pays qui possède le taux de pauvreté monétaire le plus élevé sur l'ensemble des dix régions du pays, avec un taux estimé à 74.3 % contre 37.5 % en moyenne dans l'ensemble du pays[589]. Dans le secteur éducatif, l'attention accrue portée par les pouvoirs publics à ces régions a produit des résultats scolaires globalement mitigés. Ainsi, la banque mondiale révèle que :

> Les comparaisons entre régions montrent qu'en 2011 le taux d'achèvement des études primaires dans les Zones d'éducation prioritaire allait de 46 % (dans l'Extrême-Nord) à 81 % (à l'Est), contre plus de 94 % dans chacune des autres régions. Les disparités en matière d'alphabétisation des adultes sont encore plus marquées, les trois régions [Extrême-Nord, Nord, Adamaoua] étant en dessous de la moyenne nationale de 35 %. Dans les régions septentrionales, entre 55 % (Adamaoua) et 76 % (Extrême-Nord) des habitants sont analphabètes, contre seulement 10 % et 13 % dans les régions du Littoral et du Centre, respectivement[590].

On ne peut donc pas nier la forte relation qui existe entre la marginalisation et l'extrémisme violent, particulièrement dans le contexte africain où beaucoup de jeunes souffrent de l'exclusion sociale, la discrimination, le chômage, et l'absence de perspectives en

[587] INS, « Rapport régional de progrès des objectifs du millénaire pour le développement de l'Extrême-Nord », 2010, MINEPAT, INS, PNUD. Consulté sur www.cm.undp.org le 1er novembre 2020 à 10h20 à Yaoundé.
[588] Ntuda Ebode et al, « Le conflit Boko Haram… », p.52.
[589] INS, *Quatrième Enquête Camerounaise auprès des Ménages. Tendances, profils et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001-2014*. Yaoundé, décembre 2015, p.19.
[590] Banque Mondiale, « Réexaminer les sources de la croissance. La qualité de l'éducation de base ». *Cahiers économiques du Cameroun*. 2014, pp.13-14.

matière d'instruction et d'éducation. La pauvreté est un terreau favorable à l'enrôlement dans les mouvements terroristes. C'est un facteur de désordre. La misère et la marginalisation, accentuées par la faiblesse des pouvoirs publics, figurent parmi les principales raisons qui poussent les jeunes africains vers la radicalisation et l'extrémisme violent.

Les facteurs structurels et conjoncturels qui favorisent et qui freinent le développement de cette région septentrionale sont principalement liés à la marginalisation et aux discriminations d'ordre économique, politique et social, dont les échecs du gouvernement, l'injustice, le manque d'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation et la santé. Il s'agit de causes fondées sur des éléments économiques et d'exclusion sociale comme terreau favorable à la propagation de certaines menaces telles que le terrorisme islamiste. Ainsi, l'enquête menée dès 2015 par Schraeder, participe à démontrer que l'extrémisme violent et la religion en tant que « principales causes du ralliement des jeunes africains à l'extrémisme violent sont le dénuement et la marginalisation dus à une gouvernance faible »[591]

Les jeunes victimes de la marginalisation et d'exclusion représentent donc une matière première pour les extrémistes. La lutte contre le terrorisme passe alors par un développement socio-économique de nature à offrir une voie autre aux jeunes, que la criminalité. De ce fait, ceci implique l'éducation, les services sociaux primaires (eaux potables, électricité etc.), des emplois, la santé, le bien être etc. c'est dans ce sens qu'il faut appréhender le plan d'urgence pour le développement du Cameroun.

Le Cameroun, pour y faire face, a implémenté les programmes de développement dans les zones affectées par les crises sécuritaires. Sur cette base, un plan de développement d'extrême urgence est lancé dans la région de l'Extrême-nord victime des attaques répétées de Boko Haram. En clair, ce plan consiste à renforcer les mécanismes de prévention des crises et de développement inclusif de la région de l'Extrême-Nord. Le plan d'urgence pour la croissance et le développement du Cameroun intervient dans un contexte d'urgence[592]. En effet, si cette stratégie gouvernementale intervient au terme des quatre premières années de la mise en œuvre du DSCE où les performances de croissance économique enregistrées au Cameroun restent en deçà de la moyenne annuelle de 7 % du « scénario vision » du DSCE, il y a lieu de relever que

[591] P. Schraeder, « La guerre contre le terrorisme et la politique américaine en Afrique », *Politique africaine*, 2/98, 2005, p. 21.
[592] Brice Arnaud Folly, 30 ans, enseignant à ISSAM, Yaoundé, 26 mars 2022.

cette stratégie vise à corriger les manquements économiques afin de relever le niveau de vie des populations. Ainsi, il participe non seulement à la prévention de l'extrémisme. Ce plan envisage l'amélioration du climat des affaires ; la modernisation de l'appareil de production ; l'accès et la disponibilité des facteurs de production ; au financement ; la promotion de l'émergence des industries locales[593] entre autres. Bref, il s'agit de l'accélération de la croissance avec à la base la création des emplois. La mise en œuvre du plan de développement d'urgence permet la création des conditions nécessaires au renforcement de la cohésion sociale, à la prévention des conflits et à la mise en place d'un cadre de relèvement précoce. Ce qui permet aux communautés de la région de l'Extrême-Nord d'améliorer leur résilience face à Boko Haram[594].

L'activité gouvernementale du Cameroun et de l'ensemble des pays de la CEEAC doit aussi et surtout se focaliser sur le développement et la promotion des activités agro-pastorales et agro-industrielles car, l'agriculture en Afrique centrale surtout est une activité économique porteuse d'espoir. L'agriculture est peut-être la source la plus importante de production économique dans la région de l'Afrique centrale. Le secteur a représenté 12 % du PIB de la région en 2019. La grande majorité de la population vivant en Afrique centrale dépend de la production agricole pour sa subsistance et ses revenus. On estime que 92 % des personnes vivant au Burundi, 82 % au Tchad, 73 % en République du Congo et 68 % en République démocratique du Congo sont employées dans le secteur agricole[595]. La dépendance à l'égard de l'agriculture est plus marquée dans les zones rurales, où l'agriculture est souvent l'activité économique dominante. La transformation du secteur est essentielle pour stimuler la croissance économique et augmenter les revenus des populations rurales, et participer ainsi à la réduction des risques de développement des extrémismes.

Grace à l'agriculture, on peut atteindre l'autosuffisance alimentaire et booster l'économie de la sous-région. Outre la production du cacao, café et coton, les actions menées doivent par exemple favoriser une production de plus d'un million de tonnes de coton graine, d'ananas et de tomates. Aussi, l'augmentation de plus de 80 % de la production des racines et tubercules (manioc, pomme de terre, igname), du plantain, les céréales (riz, maïs, sorgho et mil)

[593] Plan d'urgence pour l'accélération de la croissance économique, février 2014
[594] L. Messia Ngong, « La politique du « Self help » et du « Common help » dans le dispositif camerounais de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent », *Revue Africaine sur le Terrorisme*, vol 10, N° 1, décembre 2020, p.57.
[595] UNECA, « Analyses approfondies des chaines de valeurs régionales et grappes stratégiques de l'Afrique centrale pour tirer le meilleur parti de la ZLECA », *rapport*, vol 1, 17 décembre 2020. Consulté sur www.UNECA.org le 25 janvier 2022 à 15h02 à Yaoundé.

et les légumineuses (haricot, niébé, arachides, soja). Les politiques agricoles doivent maintenir et consolider l'autosuffisance alimentaire dans la sous-région ; développer davantage les cultures d'exportation et améliorer le niveau et des conditions de vie en milieu rural. Nous pensons que, la stratégie de mise en œuvre de cette politique peut être axée sur des programmes d'incitation des producteurs et la mise en place, au titre des mesures d'accompagnement, d'un cadre approprié et des infrastructures économiques sous régionaux nécessaires pour favoriser le développement des secteurs.

Il faut aussi suggérer le développement et l'aménagement des infrastructures agricoles. Dans le domaine de l'élevage, l'accent peut être mis sur une plus grande production et commercialisation de la viande issue des abattages contrôlés. Le secteur de l'élevage en Afrique centrale est caractérisé par la transhumance et de faibles niveaux de modernisation en raison d'un manque de capital. Cela peut s'expliquer plus ou moins par le fait que, les entreprises privées ont peu investi dans le secteur de l'élevage, ce qui freine le développement rapide du secteur. Cependant, celui-ci offre de nombreuses possibilités d'accroître la valeur ajoutée des activités de transformation. Le bétail peut être transformé pour ajouter de la valeur à plusieurs niveaux de la chaîne de valeur. Il existe d'ailleurs un commerce régional du bétail qui peut être approfondi dans la zone CEEAC.

Si la pêche est une activité économique courante pour les populations vivant le long des côtes, il faut noter que le secteur est moins développé en Afrique centrale que dans d'autres régions d'Afrique. Mais, il y a des signes d'opportunité pour booster ce domaine d'activité grâce notamment à un commerce régional accru. Prenons l'exemple, de l'Angola qui a enregistré les exportations de poisson et de fruits de mer les plus importantes de la région ; environs 185 millions de dollars en 2018. De plus, les pays africains représentant les trois quarts des destinations d'exportation en valeur totale[596]. Une connectivité accrue grâce aux infrastructures régionales pourrait soutenir l'expansion du commerce sous régional des produits de la pêche. Bref, des projets et réalisations d'envergure dans le domaine agropastoral contribuent à enrayer la misère et le sous-développement, toute chose qui va dans le sens de la promotion de la paix.

La rentabilisation de toutes ces activités économiques constitue une bonne chose pour la consolidation de la paix en Afrique centrale si le corridor de transport régional, enjeu majeur

[596] UNECA, « Opportunités économiques le long du corridor routier d'Afrique Centrale ». Consulté sur www.UNECA.org le 25 janvier 2022 à 15h10 à Yaoundé.

et crucial pour soutenir le développement de toute zone économique en Afrique centrale se dessine concrètement. Rappelons qu'en janvier 2012, les chefs d'État de l'Union africaine ont adopté le PIDA (programme de développement des infrastructures au Cameroun), qui fixe le cadre stratégique du développement des infrastructures régionales sur le continent. Ainsi, les Autoroutes Transafricaines (ATA), les liaisons routières inter états sont à mettre à contribution.

Les États doivent se mettre à niveau et développer leurs infrastructures. Il est important d'entreprendre des programmes régionaux coordonnés de développement des infrastructures, en particulier dans les domaines des transports, des communications et de l'énergie. Cela va permettre de mettre en pratique les programmes d'intégration économique. Il s'agit notamment de la libre circulation des biens et des personnes, l'instauration des tarifs douaniers communs, la construction des corridors routiers et ferroviaires[597]. Il faut donc mutualiser et mettre à contribution les efforts des Etats membres, de manière réaliste, pour développer les couloirs commerciaux. C'est donc dire que, le maintien et le renforcement des infrastructures de transport sont essentiels aux initiatives visant à renforcer l'intégration régionale, la paix et le développement en Afrique centrale et sur l'ensemble du continent. Ci-dessous, un projet routier intégrateur, épouse cette idée.

Photo 32 : Route reliant Ketta au Congo Brazzaville et Djoum au Cameroun : un exemple d'intégration

Source : www.echo-congobrazza.com consulté à Yaoundé, le 14/01/2022 à 23h01

[597] Bayan, « Les défis contemporains… », p.66.

Il est plausible de constater que, l'urgence de mettre en place des mécanismes de développement interne pour résoudre le problème des disparités socio-économiques internes, afin de garantir un développement harmonieux se pose avec acuité. Ainsi, les plans de développement d'urgence des zones dites reculées doivent être un impératif. Les membres de la CEEAC doivent adopter des politiques qui créent un climat favorable à l'investissement transfrontières, qui réduisent les coûts de transaction et qui mettent en place un environnement propice au développement du secteur privé. Si les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit de ces derniers que doivent être élevées les défenses. En référence à cette posture, l'on se rend compte que la création d'une identité culturelle sous régionale passe par la croissance des échanges de personnes et des biens. Il s'agit également de développer les zones frontalières, faire d'elles des lieux d'échanges et de coopération.

Loin d'avoir disparu, les frontières connaissent actuellement leurs plus grandes transformations depuis l'émergence des États nations au XV^{e} siècle. La frontière se définit comme la ligne qui limite l'espace sur lequel s'étend une souveraineté nationale. C'est une limite territoriale naturelle ou artificielle qui sépare deux Etats voisins. Elle est comprise comme une institution politique de base. Dans une société avancée, aucune vie économique, politique et sociale régulée ne peut s'organiser sans elle. Les frontières sont généralement des marqueurs d'identité nationale.

Autrefois perçues comme des créations coloniales, les frontières doivent cesser d'être des facteurs de conflit pour être des facteurs de coopération entre les Etats surtout d'une même sous-région. Les zones frontalières se distinguent comme des zones potentielles de développement économique. Les relations commerciales établies dans ces zones apparaissent donc comme des facteurs de déflation des tensions et de promotion de la paix et du développement. Dans la CEEAC par exemple, la frontière nord-est du Cameroun avec le Tchad, la frontière entre le Cameroun et la République centrafricaine et les frontières ouest du Rwanda et du Burundi avec la République démocratique du Congo constituent des pôles d'attraction de développement à capitaliser.

Il faut donc axer des efforts dans le développement des zones de frontière afin de créer un cadre propice et encourageant au développement. Un cas de figure nous interpelle. Il s'agit de l'ace transfrontalier appelé « triangle de l'opulence », formée par le Sud-Cameroun, le Nord-

Gabon et la partie continentale de la Guinée Équatoriale[598]. L'effervescence des échanges transfrontaliers dans le triangle d'opulence est palpable avec la création des marchés frontaliers dans la région. Ainsi, Le marché de Kyé-Ossi, situé à un kilomètre de la Guinée Équatoriale et à trois kilomètres du Gabon, est un marché journalier qui connaît sa plus grande affluence le samedi, jour réservé au commerce des produits vivriers. Il a été créé dans les années 1980 et rénové en 2003 grâce à un financement du Fonds d'équipement intercommunal du Cameroun (FEICOM). Pour sa part, le marché d'Abang Minko'o, est situé à 1,5 kilomètre du fleuve Ntem qui sert de frontière naturelle entre le Cameroun et le Gabon. Outre le marché hebdomadaire, une vingtaine de boutiques fonctionnent tous les jours au profit de la population locale et des Gabonais habitant les villages frontaliers. Ce marché est un marché de vivres. Il a été construit en 1993 dans le cadre du plan de sécurité alimentaire, à la suite d'une convention entre le Gabon et le Cameroun avec l'appui financier du Fonds européen pour le développement (FED).

Dans ces marchés, des ressortissants des localités voisines y achètent généralement des produits agricoles notamment des fruits (ananas, mangues, avocats, oranges, mandarines, etc.) des légumes (choux, champignons, tomates, gombos, poireaux) ; des tubercules (ignames, macabo, pommes de terre, manioc) ; des condiments (piments, ail, oignons), des céréales (maïs) et du bétail sur pied (bœufs et chèvres). De l'avis de Christian Messe Mbega, l'attrait des produits agricoles camerounais pour ses voisins peut s'expliquer par la différence de prix. Un régime de bananes y coûterait 1500 francs CFA contre 6500 francs CFA du côté gabonais et plus de 10000 francs CFA en Guinée Équatoriale[599].

On peut aussi créer une caisse d'aide communautaire. Il est admis que, si l'aide internationale a plus pour objectifs l'appui à la croissance économique, elle appuie davantage la lutte contre l'insécurité et le développement des extrémismes violents, par le fait qu'elle résorbe le problème de la pauvreté. Elle a su à cet effet intégré progressivement les contextes de conflictualité. Mais, l'aide internationale est toujours conditionnée. Avec l'Afrique, elle est beaucoup plus utilisée comme un moyen de domination et d'assujettissement néocolonial. Certes, il revient aux pays en voie de développement d'assumer eux-mêmes leur développement et de compter ainsi sur leurs propres forces et ressources. Mais, en étant honnête, il faut

[598] E. Ngodi, « L'Afrique centrale face aux nouveaux enjeux sécuritaires du XXIe siècle », *Codesria. L'Afrique et les défis XXIème siècle*, 5-9 décembre 2011, Rabat, p.8.
[599] C. Messe Mbega, « Les régions transfrontalières : un exemple d'intégration socio-spatiale de la population en Afrique centrale ? », *Éthique publique*, vol. 17, n° 1, 2015, p.11.

reconnaitre tout de même qu'à l'étape actuelle, il est difficile voire impossible de considérer le développement en dehors du contexte international compte tenu des interdépendances des économies contemporaines. L'aide publique au développement devient donc un instrument de politique macro-économique privilégié. C'est pourquoi Mahmoud El Khadir pense que « La coopération internationale pour le développement est nécessaire, voire obligatoire. Il faut apporter de l'oxygène aux pays pauvres, pour cela l'aide international doit être renfoncé, au lieu de diminuer »[600].

L'aide internationale a profité plus ou moins au développement des pays africains, anciennes colonies françaises ou britanniques, au plus fort de la guerre froide. Cela s'explique par le fait qu'un objectif politique clair lui était assigné : préserver les avantages de pays clients. L'aide internationale n'avait ainsi pas pour réelle motivation le développement des pays pauvres. A la rigueur, l'analyse nous permet de constater que la pauvreté et les conflits sous-jacents auxquels étaient confrontés ces Etats profitaient à ces anciennes puissances coloniales. Les anciennes puissances coloniales ne pouvaient en effet consolider leur position qu'à travers l'aide à l'égard des Etats qui en avaient besoin. Il convenait donc de les maintenir dans cet état de nécessité. Cette aide onéreuse se voulait donc naturellement insuffisante et inefficace à lutter contre la pauvreté en assurant la sécurité des Etats et de leur population. Ce qui ne permet pas à l'Afrique de se développer. D'où l'urgence de penser un modèle d'aide. Il faut préconiser ici une caisse d'aide communautaire qui sera pourvu par les Etats membres de la CEEAC et dont les mécanismes de financement se rapportent aux financements innovants.

Une autre mesure qui constitue une stratégie pérenne pour l'Afrique centrale d'améliorer l'architecture de paix et sécurité c'est l'intégration et l'application dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits, l'approche de la déradicalisation. Il faut dire pour apporter une solution pérenne dans la résolution de la menace extrémiste, les Etats doivent mettre en œuvre une stratégie globale recourant à des solutions militaires et non militaires. C'est pourquoi, dans cet ordre d'idée, le chef de bataillon Jean Christophe Nkoa pense que « le processus de déradicalisation apparait comme un des leviers de l'approche globale de lutte contre la menace extrémiste. Il vise la déconstruction progressive des

[600] M. El Khadir, « Le terrorisme : les causes et les remèdes », Mémoire de Licence Droit public Option : Relations Internationales, Université Mohammed I, 2005, p. 30.

fondements de l'extrémisme en vue de retourner l'individu radicalisé pour le reconstruire, le resocialiser en lui donnant une nouvelle perception sociale et religieuse »[601].

Le processus de déradicalisation est une démarche fondée sur l'accompagnement et le conseil. Il s'agit de faire intervenir des mécanismes d'influence qui agissent sur les facteurs ayant conduits au passage à la violence d'un individu. Les programmes de déradicalisation sont souvent des processus complexe et délicat qu'il faut mener avec du doigté et avec beaucoup de hauteur. Le Cameroun par exemple explore cette formule à travers le Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (CNDDR). Il s'agit d'une structure ayant pour mission d'organiser, d'encadrer et de gérer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants du Boko Haram et des groupes armés des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest désireux de répondre favorablement à l'offre de paix du Chef de l'Etat en déposant les armes[602]. A ce titre, il est chargé notamment en matière de désarmement : d'accueillir et de désarmer les ex-combattants du Boko Haram et des groupes armés des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; de collecter, de répertorier et de stocker les armes et munitions remises volontairement par les ex-combattants ; de prendre toutes les dispositions appropriées pour la destruction desdites armes, munitions et explosifs, en liaison avec les administrations compétentes.

En matière de démobilisation, il s'agit en effet pour le comité de mettre en place des sites de cantonnement des ex-combattants et d'en assurer la gestion ; d'assurer l'encadrement des ex-combattants ; d'apporter une assistance multidimensionnelle aux ex-combattants dans le cadre de leur préparation à un retour à la vie civile. Enfin, sur le volet de la réintégration le CNDDR doit de prendre les dispositions nécessaires à la déradicalisation des ex-combattants ; mener des actions de sensibilisation et d'apporter une assistance multidimensionnelle aux communautés d'origine aux fins de faciliter la réintégration des ex-combattants. Il a aussi pour tâche d'aider à la réinsertion dans la vie civile des ex-combattants, notamment par l'organisation, la formation, la mise à disposition d'outils ou moyens de production et l'assistance à la création d'activités génératrices de revenus.

[601] J C Nkoa, « La déradicalisation un levier important dans la lutte contre le terrorisme », in *Honneur & Fidélité* édition spéciale 20 mai 2017, p.112.
[602] Décret n° 2018/719 du 30 novembre 2018 portant création du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration.

Pour finir, la déradicalisation est un levier important et délicat de la lutte contre le terrorisme. Elle permet plus ou moins à un retour des ex-combattants et une resocialisation. En dépit du fait qu'elle laisse transparaitre quelques critiques, notamment sur la difficulté d'apprécier la fiabilité et la sincérité du radicalisé qui pourrait stimuler son adhésion ou sa déradicalisation afin d'infiltrer le pays pour continuer à servir les intérêts de son groupe terroriste. Toutefois, il est nécessaire non seulement d'intégrer dans la mise en œuvre de la déradicalisation, les acteurs tant étatiques que non étatiques en privilégiant des méthodes moins répressives dans la gestion de ces radicalisés ; mais aussi, il faut aussi dans la pratique quotidienne de déradicalisation, des outils efficaces et adéquats dans l'encadrement.

3) L'humanisation des actions militaires de l'architecture de paix et sécurité d'Afrique centrale

La paix ne se garanti pas isolement. L'action pour son maintien s'intègre dans une coopération globale entre les différentes forces vives qui participent à une œuvre commune. Ainsi, la force armée à elle seule, n'est pas à mesure d'imposer la paix. Elle n'est pas là uniquement pour faire la guerre. D'ailleurs, l'aspect militaire n'est pas toujours unique comme recours à dans la gestion d'un conflit au vu des moyens humains et matériels engagés dans tout conflit. Sur le théâtre des opérations, les militaires engagés sont perçus comme des émissaires de paix en uniformes. En effet, si on s'arrête un moment sur l'action des forces militaires engagées dans le cadre d'une mission de paix, l'on remarque la tendance tantôt pacifique et humanitaire que coercitive. La paix devient donc un construit dans lequel on allie des actions humanisantes.

Les actions civilo-militaires sont des activités opérationnelles exécutées par les forces de défense au profit des populations civiles, créant ainsi une interdépendance dans les combats citoyens que sont la paix, la sécurité et le développement. Ce sont des appuis infrastructurels, sanitaires, éducatifs des forces engagées au front au bénéfice des populations des zones affectées par une crise[603]. Il s'agit par exemple de la distribution de vivres et de fournitures scolaires ; des soldats qui enseignent dans des écoles désertées par les maîtres ; des visites médicales et la distribution gratuite de médicaments ; la réfection de salles de classe ; la réhabilitation de points d'eau et routes. Face aux problèmes de sécurité, les militaires sont de

[603] Saïbou, Boko *haram*… p.56.

plus en plus engagés dans la fourniture directe d'une aide, car, ceux-ci sont les acteurs majeurs de premier plan, impliqués dans les conflits, de par leurs missions régaliennes. Il faut noter que, les actions civilo militaires peuvent être menées en temps de paix en temps de guerre ou en urgence humanitaire. Pour ce dernier cas, les acteurs humanitaires se trouvent souvent dans des situations où ils n'ont pas d'autre choix que de faire appel une fois de plus aux militaires, comme dernier recours, pour la sécurité et pour avoir accès aux populations dans le besoin. Ceci au risque sérieux de compromettre leur neutralité, leur impartialité et/ou leur indépendance et par conséquent, leur aptitude à agir et leur crédibilité.

Partant de l'analyse du politologue Ernest Claude Messinga qui, dans sa thèse de doctorat, estime que lors des guerres conventionnelles où les Forces de Défense avaient comme belligérants une Armée clairement identifiée, les civiles ne faisaient pas partir de l'effort de guerre. Au service d'un gouvernement défensif ou offensif, la question de la relation civilo-militaire pouvait sembler négligeable dans l'atteinte des objectifs de l'Etat. Mais depuis le 11 Septembre 2001, le monde fait face à une nouvelle dynamique mettant à mal la souveraineté des Etats. Il s'agit de « l'ennemi inconnu » qui ne se fait remarquer que par l'ampleur de ses dégâts. Du fait de son habilité à fondre dans la nature parmi les populations, il opère dans l'ombre sous l'impuissance des Forces de Défense à l'attente d'un ennemi[604].

S'il est vrai que le rôle principal des forces de défense est de faire la guerre il est toutefois évident que leur contribution au développement est une tache certes secondaire mais qui permet de consolider le lien armée-nation. Les armées sont de plus en plus les outils de paix et de construction de la paix. Les actions de développement confiées aux militaires servent un but supplémentaire c'est-à-dire, celui de réconcilier les forces de défense avec la population civile à partir des travaux d'intérêt général et de permettre le passage de la méfiance populaire à la confiance du civil donnée aux militaires[605]. Il faut préciser que, l'idéal est que ces travaux d'intérêt général doivent être réalisés dans la zone où sont stationnées les forces de maintien de la paix. Les actions à mener peuvent donc être la réhabilitation des ouvrages civils comme des écoles, les marchées, les dispensaires, les hôpitaux, les routes et ponts.

[604] Messinga, « Les forces armées camerounaises … », p.245.
[605] J C. Mpay, « Les forces de défense et le maintien de la paix en Afrique : théorie armée-nation », Mémoire de Master en stratégie, défense, sécurité, gestion des conflits et des catastrophes, Université de Yaoundé II-Soa, 2013, p.43.

Il est donc intéressant de faire en sorte que les soldats internationaux, dans le cadre de leur mission s'investissent dans les actions civilo-militaires, au nom du principe de l'humanité. Il faut que la CEEAC utilise davantage les forces militaires de façon innovante. C'est-à-dire, de façon à ce qu'ils répondent aux véritables besoin des populations affectées par la guerre, une crise humanitaire ou une catastrophe naturelle. Or, en situation de sortie de crise, le premier besoin exprimé par la population appauvrie et victime de violence est celui de la sécurité. Le second besoin, qui n'est pas moindre, est celui du sentiment de dignité engendré par un retour non seulement à la paix, au développement, mais à un ordre politique. A l'analyse, on relève que ces deux facteurs sont le résultat de l'action civilo-militaires conduit sur le terrain par les soldats de la paix. Les forces armées accompagnent donc les actions politiques liées au développement. C'est la raison pour laquelle Axel Auge estime que :

> Le rôle du soldat de la paix et des forces déployés sur le territoire national subit une mutation sur les théâtres des conflits. Leur mission consiste à contrôler, à sécuriser et à développer les territoires où ils sont déployés dans les opérations de « *peacebulding* » ou de « *peacekeeping* ». La victoire stratégique relève de l'action indirect au profit des populations. Cette inflexion opérationnelle vers les missions de développement, vient du changement de sens de l'action militaire[606].

La contribution des soldats de la paix au développement socio-économique s'inscrit dans la perspective selon laquelle, il n'y a pas de sécurité sans développement et de développement sans sécurité. Ces forces de défense engagées dans les opérations de soutien à la paix doivent développer à ce titre, des actions civilo-militaires qui visent à améliorer le bien-être des populations.

Ainsi, le Cameroun s'illustre dans ce sens à travers les actions de conciliation du lien armée-nation. Il s'agit par exemple de la campagne « *BIR against blindness* » qui a été lancée à Waza, département du Logone et Chari, dans la région de l'extrême nord du Cameroun. L'objectif était d'opérer les victimes de cataracte, question de soulager les souffrances des populations victime entre temps des exactions de boko haram. Au terme de cette action, près de 120 patients ont été opérés de la cataracte. Plusieurs autres souffrants des pathologies visuelles telles que le glaucome, la conjonctivite allergique, le trachome et l'amétropie ; ont reçu des médicaments[607]. Il est évident que cette action visait aussi à rassurer la présence de l'administration auprès de populations afin de les encourager à contribuer à l'éradication

[606] A. Auge, « Les armées africaines et le développement : une transformation nécessaire », *Bulletin Le Maintien de la paix* n°102 aout 2011, p.3.
[607] J. Maman, « Le BIR en guerre contre la cataracte », in *Cameroon Tribune N°12037 / 8236,* 2020, p.16.

complète de l'insécurité, en collaborant avec l'armée et les autorités. Cet avis est partagé par le coordonnateur de cette campagne, le médecin, lieutenant-colonel Hassan : « l'objectif est de montrer qu'on ne peut pas lutter contre l'insécurité seulement avec les armes. Mais aussi avec les actions concrètes de développement »[608].

Les actions civilo militaires permettent donc aux forces de défense engagées pour le soutien à la paix, de s'insérer davantage dans l'environnement opérationnel qui est le leur, et de se faire accepter par la population afin de gagner leur adhésion et leur soutien. Toujours dans le cadre de l'exemple camerounais, l'on se souvient par exemple que du 02 au 07 septembre 2013, en marge de l'exercice militaire maritime dénommé *OCTOPUS* 2013, le Contre-Amiral Jean Mendouga, Chef d'Etat-Major de la marine nationale a fait un don de plusieurs lots de fournitures et divers matériels didactiques aux élèves et enseignants de l'école publique de Wete wete dans l'arrondissement d'Idenau, département du Fako, région du sud-ouest[609].

<u>Photo 33</u> : La prise en charge des malades de la cataracte par les éléments du Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) dans l'Extrême nord.

<u>Source</u> : J. Maman, « le BIR en guerre contre la cataracte », in *Cameroon Tribune N°12037 / 8236,* 2020, p.16.

[608] Maman, « Le BIR … », p.16.
[609] M. Bissi, « Le Contre-Amiral, Chef d'Etat-major de la Marine à l'école publique de Bakingili », in *Pompons Rouges* n°003, 2013, p18.

<u>Photo 34 :</u> Les mères d'enfants prises en charge par les infirmières de la garde présidentielle (GP) le 23 mars 2015.

<u>Source</u> : F. Epanya Endale, « 30 ans de prise en charge », in *Botte Rouges* hors-séries N°2 deuxième trimestre 2015, p.19.

Dans le cadre de la santé publique, l'action civilo-militaire que mène les forces de défense est un moyen de venir à bout aux menaces sécuritaires. Car, lutter contre l'insécurité sur le seul angle militaire s'avère une lueur à son éradication. L'insertion des activités civilo-militaires de développement, dans le mandat de déploiement des soldats de la paix, peut réduire la carence observée dans les opérations de paix en ce qui concerne la prévention, la gestion et la résolution des conflits. L'on sait que ces opérations jusqu'ici peinent à rétablir définitivement la paix dans la sous-région. La contribution de la MICOPAX au processus de stabilisation de la RCA en est une parfaite illustration. En effet, elle s'est appesantie principalement sur le strict domaine militaire. La gestion de la crise centrafricaine a donc été appréhendée uniquement sous le prisme sécuritaire au détriment d'une approche globale. Une approche globale qui prend en compte les causes de la crise : pauvreté, chômage, mal gouvernance, pillage des ressources de l'Etat, frustrations, marginalisation, exclusion sociale.

Pour efficacement venir à bout aux situations de conflits, les actions civilo-militaires allant dans le sens de la participation au développement socio-économique de la sous-région, constituent des motifs pour promouvoir la paix. Il s'agit de « décourager les efforts les entrepreneurs de guerre dans leurs élans machiavéliques et belliqueux. Mieux, les isoler de la population en faisant en sorte que celle-ci ne soit pas solidaire de leurs actions »[610]. En même temps, ces actions de développement ont un effet consciencieux sur la population en ce qui concerne les bienfaits de la paix et le rôle des armées qui concourent à la protection des biens et des personnes.

Aussi, ces actions participent à la construction des espaces de vie agréable et paisible. Par ces actions, il est plus facile de convaincre les uns et les autres sur la nécessité de maintenir la paix, d'œuvrer pour son rétablissement et favoriser sa consolidation[611]. A ce sujet, le Chef d'Etat-major des armées le général de corps d'armées Réné Claude Meka affirme :

> La première phase de notre stratégie qui consistait à casser les capacités militaires des terroristes s'avère donc concluante. Il faut désormais envisager la phase suivante, celle de la stabilisation ; c'est-à-dire, celle où il faut gérer l'insécurité résiduelle et engager des actions de reconstruction pour un retour à la normale, et pour éviter toute perspective de reprise des hostilités. Dans l'optique de ce retour à la normale, plusieurs actions sont en train d'être menées notamment la relance du projet de bitumage de l'axe Mora-Dabanga-Kousseri qui a été confiée au génie militaire ; la réalisation des forages, les dons de nourriture et des semences, et des soins médicaux[612].

Il est évident que, l'état de sous-développement économique et social des Etats d'Afrique noire post-indépendance, implique une nouvelle fonction que sont censées remplir les soldats de la paix. C'est celle de contribuer aux efforts de développement national afin de venir à bout à l'insécurité. Elles sont de ce fait appelées à participer à l'amélioration des conditions de vie des membres de leurs sociétés respectives. C'est à juste titre que l'ancien Président du Sénégal Léopold Sédar Senghor affirmait : « l'Armée doit participer directement et activement au développement du pays, en fournissant à celui-ci non pas des travailleurs sans spécialité, mais en mettant au travail des unités composées : des techniciens instruits, bien encadrés et disposant des engins les plus modernes du génie »[613]. Il en va de même, pour Sékou

[610] Charles Messack, 68 ans, Adjudant à la retraite, Foumban, 20 février 2018.
[611] S. Mountounjou Njikam, « Mutualisation et humanisation des actions militaires : Une réponse à la transnationalisation de la violence en Afrique centrale », in *Gouvernementalité, territorialité et statolité africaines en crise*, tome 3, Yaoundé, édition Monange, 2022, p.61.
[612] Interview du General de Corps d'Armée Réné Claude Meka, Chef d'état-major des Armées, accordé à Honneur & fidélité, *Honneur & fidélité* édition spéciale mai 2017, p.22.
[613] Cité par A. Bolongi Ekoto Nzowu, « L'armée dans la stabilisation politique d'un Etat : cas de la RDC », Rapport de Licence en sciences politiques, Université Pédagogique Nationale, 2009, p. 37.

Touré de la Guinée Conakry, qui considérait l'Armée comme une force créatrice du peuple. Et en tant que telle, elle devrait construire des ponts, des routes, des maisons.[614]

Le Cameroun semble être en avant sur cette question d'humanisation des actions militaires. L'armée camerounaise est une armée républicaine au service de la paix et du développement. D'ailleurs, le décret n°76/281 du 06 juillet 1976 qui réorganise l'armée par la multiplication des bases militaires sur toute l'étendue du territoire, avait un objectif précis : intégrer l'armée dans le processus de développement du Cameroun[615]. A cet effet, l'ancien ministre des forces armées, Sadou Daoudou affirme :

> Pour ce qui est de la préparation au développement économique et social, l'armée de terre a plus que par le passé participé aux grands projets initiés par le gouvernement. Une compagnie de bitumage a été créée dans le génie, la compagnie de construction fut développée et l'armée se mit à construire des écoles et dispensaires. En exécutant l'instruction présidentielle définissant la collaboration entre ministère des forces armées et celui de la santé publique, des infirmeries militaires furent autorisées à prodiguer des soins médicaux aux populations des régions déshéritées dans lesquelles elles furent appelées à travailler[616].

C'est donc dire que l'œuvre économique et sociale de l'armée camerounaise ne date pas d'aujourd'hui. Cet idéal de paix et de développement est inscrit même dans la doctrine qui gouverne et oriente l'action militaire au Cameroun depuis des années. C'est pourquoi Ousmanou célestin Njikam pense que l'action sociale permanente de l'armée camerounaise est exercée par le génie militaire[617].

Il est important de noter que, les missions du génie militaire se structurent autour de l'appui direct aux forces dans la participation au combat, de l'appui à la mobilité et à la contre mobilité et enfin l'aide au déploiement d'urgence. Il s'agit alors de permettre ou faciliter le mouvement ou le soutien aux forces amies ; et gêner le mouvement des forces ennemies. Narcisse Wanmegnie Njipemegni expose explicitement les missions du génie militaire en temps de paix et de guerre :

> En temps de guerre c'est le « génie de combat ». Dans le cadre des manœuvres offensives, il est chargé de préparer le terrain afin de faciliter le déplacement des armées de mêlées, la création des, ouvertures des brèches dans le champ des mines : c'est l'aide à la mobilité. Dans le cadre des manœuvres défensives, il est chargé d'entraver la marche de l'ennemi et d'aménager le

[614] A. Sékou Toure, *Expérience guinéenne et l'unité africaine*, Paris, 1962.
[615] I. Mounchikpou, « Contribution à l'étude des forces aéroportées camerounaises : le Bataillon des troupes aéroportées (BTAP) 1968-2010, Mémoire de Maser en Histoire, Université de Yaoundé I, 2011, p.69.
[616] D. Abwa, *Sadou Daoudou parle*, Yaoundé, presses UCAC, 2001, p.71.
[617] Ousmanou Njikam, 61 ans, Gendarme à la retraite, Yaoundé, 15 février 2019.

> terrain afin de protéger les forces amies : c'est l'aide à la contre mobilité et appui aux unités. En temps de paix, c'est un service chargé du développement, de la gestion et de l'entretien du domaine immobilier de l'armée ainsi que la population civile. C'est d'ailleurs pourquoi sa devise est « défendre et construire »[618].

Le colonel Didier Badjeck dans cette perspective, soutient l'idée selon laquelle le génie militaire, qui est une arme de l'armée de terre dans sa composante service démontre à suffisance une participation efficiente de cette armée qui consolide non seulement le lien indissoluble entre l'armée et la nation mais également une participation concrète de l'armée au développement avec aujourd'hui plus de 600 projets[619]. Il est important de relever que, cette situation permet de constater comment ces actions consolident la paix et favorisent la sécurité des personnes. L'exemple du Cameroun peut faire cas d'école dans la doctrine qui doit encadrer le déploiement des bataillons interarmées dans le cadre du maintien de la paix.

<u>Photo 35</u> : Réhabilitation de la route nationale N°1 tronçon Mora-Dabanga-Kousseri par le génie militaire.

<u>Source</u> : www.crtv.cm consulté le 1er mai 2021 à 10h10 à Yaoundé.

[618] N. Wanmegnie Njipemegni, « La contribution du génie militaire au développement par les prestations de travaux publics 1972-2009 », Mémoire de Master en stratégie, défense sécurité et gestion des conflits et catastrophes, Université de Yaoundé II – Soa, 2010, pp. 24-25.
[619] D. Badjeck, « Armée de terre : défendre la main sur le cœur », *Honneur & Fidélité*, édition spéciale mai 2014, p.52.

<u>Photo 36</u> : Le tronçon Mora-Dabanga-Kousseri sur la route nationale N°1 bitumé par le génie militaire.

<u>Source</u> : www.crtv.cm consulté le 1er mai 2021 à 10h20 à Yaoundé.

<u>Photo 37</u> : Réhabilitation de l'école publique de Waza dans la région de l'Extrême nord par le Bataillon d'Intervention Rapide (BIR).

<u>Source :</u> www.actu-plus.cm consulté le 1er mai 2021 à 07h52 à Yaoundé

A l'Extrême nord, les forces de défense camerounaises participent à l'exaltante œuvre de développement social. C'est fort de ses actions qu'elles sont appréciées des populations. Dans la péninsule de Bakassi située dans la région du sud-ouest, département du Ndian, le génie militaire a déployé un grand dispositif visant au développement socio-économique de la région. Il faut rappeler que, la presqu'île de Bakassi était l'objet d'un conflit frontalier entre le Cameroun et le Nigeria. L'invasion de ce territoire camerounais par les forces nigérianes le 21 décembre 1993 amène les autorités camerounaises à saisir la Cour Internationale de Justice (CIJ) le 29 mars 1994. Le 10 octobre 2002, le verdict de la CIJ est rendu en faveur du Cameroun. C'est dans ce contexte de guerre que les autorités camerounaises pensent que, pour ramener la paix et faire face à l'insécurité, outre les mesures sécuritaires prises sur le terrain, il était important de mener des activités civilo militaires liées au développement socio-économique et au bien-être des populations afin de gagner la confiance de ces derniers. C'est ainsi que les militaires ont entrepris de nombreux projets notamment dans la construction et la réhabilitation des bâtiments abritant des services publics, la construction des brigades de gendarmerie et autres postes militaires, la construction des salles de classe, des centres de santé et aussi la construction et la réhabilitation des tronçons routiers[620]. Les illustrations ci-dessous attestent de l'engagement vivace des forces armées au développement.

<u>Photo 38</u> : Construction d'une route par l'armée camerounaise dans la péninsule de Bakassi

<u>Source</u> : *Le Temps des Réalisations*, bulletin n°14, p.18.

[620] Ousmanou Njikam, 61 ans, Gendarme à la retraite, Yaoundé 15 février 2019.

<u>Photo 39</u> : Une école construite et réhabilitée par l'armée camerounaise dans la péninsule de Bakassi

<u>Source</u> : *Le Temps des Réalisations*, bulletin n°14, p.17.

L'action civilo-militaire en faveur du développement est aussi axée dans le domaine de la santé et de l'éducation. Outre la construction et la réhabilitation de plusieurs structures de d'éducation, l'armée camerounaise offre divers services dans la santé. Les populations civiles en bénéficient et cela renforce le lien armée-nation qui constitue une véritable arme contre l'insécurité[621]. L'armée camerounaise participe à l'éducation des jeunes par la création des écoles. A en croire Virginie Wanyaka, ces écoles sont dirigées par le personnel du ministère de l'éducation de base (MINEDUB) mais les bâtiments fournis par le ministère de la Défense[622].

[621] Mountounjou, « Mutualisation et humanisation … », p.68.
[622] V. Wanyaka, « La politique sociale des forces armées camerounaises de 1961 à 1997 » in *Annales de l'université Dunarea de Jes Din Galat*i, 2012, p.240.

Pour ce qui est de la santé, les efforts ont été faits dans la création et la réhabilitation des structures hospitalières civiles ou militaires. Les formations hospitalières militaires apportent leur concours aux formations hospitalières civiles dans la lutte contre les fléaux qui minent la société. A l'analyse, on se rend compte que les forces armées se veulent une unité d'avant-garde, qui participe à la couverture sanitaire des populations reculées là où la santé publique n'a pas de base[623]. Les hôpitaux et infirmeries militaires apportent un soutien permanent au personnel des forces défense et de sécurité. Ils s'occupent aussi des civils présentant des signes de maladies. C'est dans ce sens qu'ils participent aux actions curatives et préventives comme les vaccinations, les sensibilisations et des traitements.

Il est donc clair que, les forces armées mènent des actions humanitaires (et même humanistes) en faveur du développement humain à travers les dons aux élèves en matériel didactique, aux populations en matériels de couchage, en produits alimentaires. Sur le plan sanitaire, elles prodiguent des soins sanitaires gratuits aux populations des localités victimes des actes des groupes armés. Au demeurant, ces actions civilo-militaires permettent aux forces armées non seulement de gagner la confiance des populations mais aussi, de se positionner comme un dispositif indispensable dans le processus de développement des espaces crisogènes. Ainsi, avec l'implémentation des actions civilo-militaires, les forces armées dans ces espaces deviennent indispensables. Car, en absence des autres acteurs de développement qui fuient l'insécurité, elles deviennent alors les seuls acteurs dont dispose la communauté pour participer à la mise en valeur et à la dynamique de développement socio-économique de ces zones.

Il s'agit d'inscrire dans l'agenda de toute opération de paix et de soutien de paix, un cahier de charge étoffé d'un plan d'action de développement socio-économique car cela renforce l'unité entre les populations victimes et les forces d'interposition sur le terrain ; par ricochet, cela facilitera la résolution rapide et efficace des conflits. Le COPAX dans ses missions régaliennes, doit mettre un accent sur l'amélioration des conditions de vie des populations. Il s'agit donc d'intervenir là où la présence de l'Etat est fragilisée afin de réconforter les populations civiles, victimes d'exaction, d'extrémismes violents.

[623] Wanyaka, « La politique sociale… », p.246.

<u>Photo 40</u> : Centre de santé intégré d'Issobo réhabilité par l'armée camerounaise

<u>Source</u> : *Le Temps des Réalisations*, bulletin n°14 p.19.

<u>Photo 41</u> : Centre de santé d'Isangelé réhabilité par l'armée camerounaise

<u>Source</u> : *Le Temps des Réalisations*, bulletin n°14 p.15.

<u>Photo 42</u> : Logement d'astreinte dans la localité de Ngosso construits par l'armée camerounaise

<u>Source</u> : *Le Temps des Réalisations*, bulletin n°14 p.11.

En conclusion, c'est donc dire que, l'option choisie par le Cameroun dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent est pertinent. Car, elle a rigoureusement contribué plus ou moins à pacifier les zones de conflit. Nous pensons donc que la meilleure façon de lutter efficacement contre l'insécurité est d'axer les actions dans le sens de la prévention des conflits. Il s'agit de s'attaquer aux causes socio-économiques, culturelles, environnementales, institutionnelles et autres causes structurelles qui expliquent très souvent le caractère véritablement complexe d'un conflit. Car une stratégie de prévention de conflit exige une approche globale comprenant une action à court et à long terme, la collaboration franche avec les différents acteurs nationaux (et même sous régionaux) et ceci dans tous les domaines. Il faut

donc investir dans le développement durable car ce dernier est en même temps la construction d’un environnement de paix durable.

CONCLUSION GENERALE

Parvenu au terme de notre travail qui portait sur « La contribution du Cameroun à la mise en œuvre de l'architecture de paix et de sécurité en Afrique Centrale (1983-2019) », présenté en six chapitres, il était question pour nous d'évaluer la contribution du Cameroun dans le dispositif sous régional de prévention, de lutte et de gestion de la conflictualité en zone CEEAC. C'est-à-dire, de dégager l'apport du Cameroun dans le maintien de la paix et la sécurité dans la CEEAC. Apres analyse, il en ressort :

Plus de 60 ans après les indépendances, de violents conflits armés continuent de déchirer les États africains. La redistribution équitable de la richesse reste encore problématique. Il y va de même pour la démocratie continuent à être une aspiration pour les Etats. Les relations de dépendance économique avec les anciennes puissances coloniales n'ont pas été rompues. Dans le sillage de dépression économique des années 1980, les conditions de vie des populations se détériorent au jour le jour. Les conflits armés, notamment africains, résultent alors de l'enchevêtrement de plusieurs facteurs de divers ordres ayant chacun leur propre temporalité. Ces facteurs mettent en jeu une pluralité d'acteurs, d'alliances et de mobiles.

Les conflits en Afrique centrale trouvent leurs fondements aussi bien dans des facteurs internes qu'externes. L'ensemble de ces facteurs a conduit les pays de la CEEAC, et de la région des grands lacs d'Afrique centrale, à la déstabilisation plus ou moins de l'ordre politique établi. En résumé, la fragilité de l'État en Afrique centrale tire ses sources des déterminants endogènes et exogènes à l'État tel que l'héritage colonial, la guerre froide, le tracé arbitraire des frontières, l'instrumentalisation politique des puissances occidentales et émergentes, le primat de la politique de la carotte et du bâton, la dépendance monétaire, le poids de la dette extérieure, l'absence d'une communauté politique crédible dans l'État, les antagonismes socio-communautaires, la démocratie embryonnaire et la mal gouvernance.

L'enjeu des espaces maritimes et transfrontaliers a fait que la criminalité prenne y corps de façon à inhiber tout élan de développement socio-économique. Toutefois, face à ce caractère complexe de l'insécurité en Afrique centrale, la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale a engagé des actions en vue de faire face à la menace de façon plus prégnante d'où la formulation de la politique de défense et de sécurité pour une solide architecture de paix dans la sous-région. Une sous-région dans laquelle le Cameroun joue un rôle central sinon important.

La participation du Cameroun aux opérations de paix est la matérialisation de l'effectivité de sa politique étrangère. Cette politique repose sur des principes inébranlables qui constituent le socle du déploiement du Cameroun sur la scène internationale dans le cadre du maintien de la paix. Les déterminants politiques et juridico-diplomatiques de la contribution du Cameroun a la restauration de la paix en Afrique centrale, permettent à ce pays de la CEEAC, de démontrer son engagement à la charte de l'ONU et des organisations africaines en matière de paix et sécurité.

Le Cameroun, en tant qu'acteur des relations internationales a compris toute l'importance de la paix dans tout processus de développement. C'est ainsi qu'il a inscrit sa promotion comme une constance de sa politique internationale. La paix fait partie intégrante du développement conçu dans sa globalité. Le développement n'est possible que si la paix intérieure et extérieure sont préservées. Les citoyens et les citoyennes ne peuvent porter leur attention vers le développement que dans la mesure où ils vivent en paix. Les réalisations du Cameroun dans le domaine de la promotion de la paix sont guidées par un certain nombre de cadrage normatif et politico-diplomatique. La complexité de l'insécurité dans la CEEAC met alors en évidence, la justification de la formulation de la politique de défense et de sécurité de l'Afrique centrale. Celle-ci est articulée sur un ensemble de mécanismes.

L'insécurité en Afrique centrale a amené les dirigeants des Etats membres de la CEEAC à réfléchir sur la mise sur pied d'un mécanisme pouvant assurer la paix et la sécurité. Cela a débouché sur l'établissement d'un cadre de concertation et d'action sur les questions de paix et sécurité en Afrique centrale. L'idée est de faire du maintien de la paix et de la sécurité, un nouvel objectif central de la communauté régionale. Le Conseil de paix et de sécurité d'Afrique centrale et le Centre régionale de sécurité maritime de l'Afrique centrale constituent des mécanismes sous régionaux de prévention et gestion des conflits en Afrique centrale. Ils reposent sur des bases juridiques solides leurs organisations et leurs missions ainsi définies, permettent un maillage sécuritaire territorial dans l'idéal de garantir l'enracinement d'une culture de paix et de promouvoir la sécurité gage d'un développement durable. L'insécurité qui mine l'Afrique centrale n'a pas laissé les acteurs étatiques de cette sous-région dans l'indifférence.

Le Cameroun s'affiche comme un grand centre régional de formation militaire. La réforme du 25 juillet 2001 qui s'appuie sur le triptyque rajeunissement, professionnalisation et modernisation des forces de défense a raffermi l'engagement du Cameroun à devenir un pôle d'excellence de formation militaire en Afrique centrale. Le Cameroun mise sur la formation et l'encadrement stratégique pour la construction d'un espace de paix et de sécurité en Afrique centrale. La formation et l'encadrement de la ressource humaine militaire se traduisent à travers la création des différentes écoles et centres d'instruction. Il accueille aussi bien les nationaux que d'autres nationalités en quête d'une formation adéquate. Les institutions militaires à vocation régionale et internationale au Cameroun, sont d'une importance capitale dans la formation et l'encadrement stratégique du personnel militaire. Ainsi, les sous-officiers et les militaires du rang bénéficient dans ces écoles, une formation théorique et pratique leur permettant d'être opérationnel sur les théâtres de opérations de soutien à la paix. A travers ses pole d'instruction stratégique au standard international, le Cameroun s'affirme comme un acteur militaire dans la CEEAC, la cheville ouvrière du maintien de la paix et la lutte contre l'insécurité. Toute chose qui se confirme par sa participation aux opérations de paix en Afrique centrale.

Fidèle à sa politique étrangère, le Cameroun est resté attaché aux idéaux de paix, de sécurité et de développement. Il participe donc aux exercices militaires régionaux en vue de la certification des forces aux standards onusiens. Certification qui atteste de la capacité d'action de déploiement de sa force militaire dans une opération de maintien de la paix d'envergure internationale. Aussi, sur le théâtre des opérations des conflits, les actions du Cameroun démontrent à suffire que le pays se hisse parmi les grandes nations de la CEEAC. Le Cameroun a apporté une contribution au maintien de la paix tant au niveau stratégique, opératif que tactique que ce soit dans la mission de surveillance des accords de Bangui (MISAB) ou au sein de la MINUSCA.

Par ses actions, le Cameroun traduit le souci de s'affirmer comme un pays engagé derrière les valeurs de paix et de sécurité . A travers la participation aux opérations de paix, il développe un nouveau cadre d'expression du dynamisme et du leadership sous régional. La déstructuration de l'ordre sécuritaire en Afrique centrale est au cœur de ses préoccupations. A travers les forces de défense et de sécurité, le Cameroun participe aux opérations de paix en Afrique centrale. Cette participation du Cameroun est à la fois individuelle et collective. Depuis la relance des activités de la CEEAC, et la mise sur pied du COPAX en 2000, le Cameroun

affiche une image positive quant à la participation aux opérations de paix. Ses différentes unités constituées dans le cadre des opérations de paix et de sécurité opèrent sur le terrain de façon permanente.

L'option choisie par le Cameroun dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent est pertinente car, elle a contribué à pacifier les zones de conflit. La meilleure façon de lutter efficacement contre l'insécurité est d'axer les actions dans le sens de la prévention des conflits. Il s'agit de s'attaquer aux causes socio-économiques, culturelles, environnementales, institutionnelles et autres causes structurelles qui expliquent très souvent le caractère véritablement complexe d'un conflit. La stratégie de prévention de conflit exige une approche globale comprenant une action à court et à long terme, la collaboration franche dans tous les domaines avec les différents acteurs nationaux et régionaux. Il s'agit donc d'investir dans le développement durable car ce dernier est en même temps la construction d'un environnement de paix durable.

Il existe un contraste entre les moyens et les atouts dont dispose le Cameroun et son action sur la scène internationale dans le domaine de la paix et la sécurité. Cette situation, s'explique à partir d'un certain nombre d'entraves qui obèrent son action. Conscient de la situation sécuritaire préoccupante de l'Afrique centrale, et dans l'optique de préserver la paix et booster le développement, le Cameroun et l'ensemble des Etats de la CEEAC ont mis sur pied des mécanismes de lutte contre l'insécurité.

Même si la question de financement, les difficultés dans le déploiement et la conduite des opérations de maintien de la paix constituent des lourdeurs dans le déploiement normatif des Etats de la CEEAC sur le terrain de la consolidation de la paix, des esquisses de perspectives pour une meilleure efficacité du maintien de la paix sont envisagés. Il s'agit du recours aux financements innovants, l'harmonisation des structures d'intégration et la redynamisation des politiques internes mais aussi la prévention et lutte contre les extrémismes et les situations de précarité par les actions de développement.

La prise en compte des nouveaux défis sécuritaires et la nouvelle vision de développement en Afrique centrale a donc poussé la CEEAC à procéder à d'importantes réformes sur les plans institutionnel, juridique et opérationnel dans l'optique de promouvoir la paix. Il est inévitable que les nouvelles stratégies de financement à travers les financements

innovants permettent à la CEEAC de résorber l'épineux problème de financement de ses opérations. Aussi, l'harmonisation des structures d'intégration et l'humanisation des opérations de maintien de la paix par la participation des forces de défense à la construction et la reconstruction pour un développement harmonieux.

Cette étude permet d'ouvrir un large champ. L'étude de la complexité de la conflictualité en Afrique centrale remet la question du processus et des mécanismes d'intégration régionale sécuritaire en Afrique. Il est évident qu'on ne peut construire ni conduire un processus d'intégration régionale dans un environnement de conflits de diverses sortes. Les résultats de cette thèse renseignent de façon sublime qu'au plan théorique, la scène internationale telle qu'elle se présente aujourd'hui est marquée à la fois par l'ordre et le désordre, la paix et la guerre, la coopération et la compétition, la puissance et l'interdépendance. Aussi, les élans de la mutualisation des forces pour le maintien de la paix, offre des orientations nouvelles stratégiques dans la gestion des conflits. Le Cameroun est investi dans cette dynamique. L'œuvre économique et sociale de l'armée camerounaise est inscrite dans la doctrine qui gouverne et oriente l'action militaire.

Cette thèse est une exploration du rôle et de la contribution du Cameroun à l'effort de construction d'une Afrique centrale où la paix et la sécurité doivent sortir des discours pour devenir une réalité visible et vécue. Elle constitue de ce point de vue une contribution modeste à l'avancement des connaissances en Histoire et surtout en Histoire des relations internationales dans sa branche idéologique. Cette thèse donne l'opportunité de se projeter dans l'analyse comparée des systèmes de défense des pays de la CEEAC. Ce qui ouvre un large spectre sur l'étude des moyens de défense et les comportements polémologiques des pays de l'Afrique centrale. Elle permet aussi d'envisager une analyse symétrique du mécanisme de gestion de la conflictualité en Afrique centrale l'‘espace et en Afrique de l'ouest.

ANNEXES

Annexe 1 : Attestation de recherche

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE D'HISTOIRE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS AND SOCIALS SCCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je, soussigné, **Pr Edouard BOKAGNE BETOBO**, Chef du Département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et sciences Humaines, certifie que **MOUNTOUNJOU NJIKAM Serge**, matricule **13D189** est inscrit en These de Doctorat Ph/D au Département d'Histoire et poursuit actuellement un travail de recherche sur le thème suivant : LA CONTRIBUTION DU CAMEROUN A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARCHITECTURE DE PAIX ET SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE (1983-2019). La présente recherche est sous la direction du **Professeur KENNE Faustin, Maître de Conférences.**

Nous le recommandons aux responsables des Administrations, centres de documentation, archives et toutes institutions de recherches nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le 2 1 JUIL 2022

Le Chef de Département

Bokagne Betobo Edouard
Maître de Conférences

Annexe 2 : guide d'entretien

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES « SOCIALES ET ÉDUCATIVES »

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION DOCTORALE SCIENCES HUMAINES SOCIALES

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST-GRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL AND EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR SOCIAL SCIENCES

GUIDE D'ENTRETIEN

Bonjour Monsieur / Madame !

Je suis MOUNTOUNJOU NJIKAM Serge, doctorant en Histoire à l'université de Yaoundé I. je réponds aux numéros 671069465 / 691825570 ; email sergenjikam@yahoo.fr . Je mène actuellement une Recherche purement académique sur le thème : « ***La contribution du Cameroun dans la mise en œuvre de l'architecture de paix et sécurité de l'Afrique Centrale (1983-2019)*** ». A cet effet, je voudrais que vous m'accordez, sous l'anonymat total si tel est votre souhait, un entretien sur cette thématique.

Identifiant du répondant

NOMS ET PRENOMS	
AGE (*facultatif)*	
PROFESSION	
LIEU DE SERVICE	
GRADE	
POSTE OCCUPE	

1. Avez-vous le sentiment que la problématique de la sécurité et de la paix est prise au sérieux en Afrique ?

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

2. Globalement, Quelle lecture faites-vous de la situation sécuritaire en Afrique Centrale zone CEEAC ?

3. La RCA traverse depuis des décennies une période instabilité et d'insécurité. Quel est l'apport du Cameroun dans la stabilisation et le maintien de la paix dans ce pays ?

4. Avez-vous le sentiment que les actions menées par le Cameroun et autres acteurs comme la CEEAC ont véritablement et efficacement contribué à maintenir la paix et la sécurité en Afrique centrale ?

5. Quelle évaluation-bilan pouvez-vous faire de la contribution du Cameroun dans le domaine de la prévention et la gestion des conflits en Afrique Centrale ?

6. L’avenir de la zone CEEAC réside dans la construction d’un espace sécuritaire adéquat au développement. Quelle analyse prospective pouvez-vous faire de la structure en charge de la prévention et de la gestion des conflits en Afrique Centrale ?

_____
_____
_____
_____
_____
_____

7. Que pouvez-vous suggérer au politique publique de la CEEAC afin de construire solidement un espace de paix et de sécurité dans la sous-région Afrique centrale ?

_____
_____
_____
_____
_____
_____

8. Parlez-nous un peu des exercices militaires régionaux comme Sawa 2006, Loango 2014 ?

_____
_____
_____
_____
_____
_____

9. Avez-vous une idée sur les statistiques de la participation du Cameroun aux opérations de paix en Afrique ?

_____
_____
_____
_____
_____

Merci !

N.B : Vous pouvez utiliser un papier format pour les réponses aux cas où les espaces réservés à celles-ci soient très petits.

Annexe 3 : Extrait de la résolution 46/37 B adoptée le 6 décembre 1991 par l'Assemblée générale de l'ONU portant sur le Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale (CCPNUQS-AC).

MESURES DE CONFIANCE À L'ÉCHELON RÉGIONAL

L 'Assemblée générale,

Rappelant les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies,

Ayant à l'esprit les principes directeurs en vue d'un désarmement général et complet adoptés à sa dixième session extraordinaire, la première consacrée au désarmement,

Rappelant également ses résolutions 43/78 H et 43/85 du 7 décembre 1988, 44/21 du 15 novembre 1989 et 45/58 M du 4 décembre 1990,

Considérant l'importance et l'efficacité des mesures de confiance prises sur l'initiative et avec la participation de tous les Etats concernés et compte tenu des caractéristiques propres à chaque région, du fait que ces mesures peuvent contribuer au désarmement régional ainsi qu'à la sécurité Internationale, conformément aux principes de la Charte,

Convaincue que les ressources libérées par le désarmement, y compris le désarmement régional, peuvent être consacrées au développement économique et social et à la protection de l'environnement pour le bénéfice de tous les peuples, en particulier ceux des pays en développement,

Tenant compte du document final adopté par les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale sur les mesures de confiance, la sécurité, le désarmement et le développement dans leur sous-région" document adopté au séminaire-atelier tenu à
Yaoundé du 17 au 21 juin 1991,

l . Soutient et encourage les efforts visant à promouvoir les mesures de confiance aux niveaux régional et sous régional afin d'atténuer les tensions régionales et de faire progresser le désarmement et la non-prolifération aux niveaux régional et sous-régional en Afrique centrale;

2. Accueille avec satisfaction l'initiative prise par les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale en vue de promouvoir les mesures de confiance, le désarmement et le développement dans leur sous-région, notamment par la création, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'un comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;

3. Remercie le Secrétaire général pour sa contribution au séminaire-atelier de Yaoundé et le prie de continuer à apporter son assistance aux Etats d'Afrique centrale pour la mise en œuvre des recommandations et conclusions contenues dans le document final de ce séminaire-atelier, notamment en mettant sur pied le comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale,

4. Prie également le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-septième session un rapport sur l'application de la présente résolution•,

65^{e} séance plénière 6 décembre 1991

Source : www.research.un.org consulté le 23 décembre 2024 à Yaoundé à 10h12

Annexe 4 : Protocole relatif au conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) du 18 décembre 2019

PROTOCOLE RELATIF AU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'AFRIQUE CENTRALE (COPAX)

COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

SOMMAIRE

PREAMBULE 3

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES 4

CHAPITRE II : INSTANCES DU COPAX 8

CHAPITRE III : LA COMMISSION 10

CHAPITRE IV : INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU COPAX 11

CHAPITRE V : MANDATEMENT ET FINANCEMENT DES MISSIONS 14

CHAPITRE VII : DISPOSITIONS PARTICULIERES ET FINALES 15

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

PREAMBULE

LES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES,

En application de de l'article 22 du Traité révisé de la CEEAC, relatif à l'adoption d'un protocole définissant les objectifs, l'organisation, les pouvoirs et les procédures du COPAX ;

Se référant au Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine adopté à Durban le 09 juillet 2002 ;

Se référant à la Déclaration solennelle sur la politique africaine commune de défense et de sécurité de l'Union Africaine adoptée à Syrte le 28 février 2004;

Se référant à la Déclaration solennelle sur le 50ème anniversaire de l'OUA/UA adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement à Addis Abeba le 26 mai 2013, reprise dans la Feuille de route de Lusaka de 2016 relative à la responsabilité collective des Etats membres quant au principe de non-indifférence ;

Rappelant la Décision n° 001/Y/fev/25/1999 du 25 février 1999 des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Afrique Centrale créant un mécanisme de promotion, de maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité dans la sous-région, mécanisme dénommé « Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale », en abrégé COPAX ;

Réaffirmant leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies et de l'Acte constitutif de l'Union Africaine, notamment le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des Etats, la non-ingérence et la non-agression, l'interdiction pour tout Etat membre de permettre l'utilisation de son territoire comme base pour l'agression ou la subversion contre un autre Etat membre ;

Se référant à la décision 001/CCEG/IX/99 des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC prise le 26 juin 1999 à Malabo, d'intégrer le COPAX au sein de la CEEAC ;

Conscients que la démocratie, la bonne gouvernance, la construction et l'affermissement de l'Etat de droit sont essentiels à l'établissement du développement durable et à la prévention des conflits ;

Soucieux de renforcer davantage la solidarité et les liens de coopération fraternelle entre les Etats membres, face aux exigences de la paix et de la sécurité, notamment en cas de situation de crises, de conflits, d'instabilité, de terrorisme, de piraterie maritime, de trafics illicites divers, de migrations et dans la recherche et la conduite collective des mesures appropriées en vue du retour à une vie normale à l'issue des crises ou des conflits ;

Prenant en considération les initiatives conjointes de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale avec les autres Communautés Economiques Régionales Africaines en matière de paix et de sécurité ;

CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1
EXPRESSIONS EMPLOYEES

Aux fins du présent Protocole, on entend par :

a) **AFRIPOL :** Mécanisme africain de coopération policière, tel que défini par l'article 19 du présent protocole ;

b) **CEEAC :** Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;

c) **Commission :** Commission de la CEEAC instituée par le présent Traité en remplacement du Secrétariat Général de la Communauté préalablement existant ;

d) **La Conférence :** La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ;

e) **COPAX** : Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale, tel que défini par l'article 2 du présent Protocole ;

f) **COREP :** Comité des représentants permanents ou Comité des Ambassadeurs de la Communauté auprès de la CEEAC, tel que défini par l'article 6 du présent protocole ;

g) **CRESMAC :** Centre Régional ~~de~~ pour la Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale ;

h) **CS :** Comité des Sages ;

i) **CTSDSS :** Comité technique spécialisé pour la défense, la sûreté et la sécurité, tel que défini par l'article 10 du présent protocole ;

j) **EMR :** Etat-Major Régional de la FOMAC ;

k) **FAA :** Force Africaine en Attente ;

l) **FOMAC** : Force Multinationale de l'Afrique Centrale, tel que défini par l'article 17 du présent protocole ;

m) **Instances** : chacune des structures décisionnelles prévues à l'article 6 du présent Protocole ;

n) **MARAC** : Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale tel que prévu à l'article 16 du présent Protocole ;

o) **ONU** : Organisation des Nations Unies ;

p) **Président de la Commission** : le Président de la Commission de la CEEAC ;

q) **UA** : Union Africaine ;

r) **CEMGs** : Chefs d'Etat Major Généraux.

COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

ARTICLE 2

CREATION

1. Il est institué au sein de la CEEAC un Mécanisme de coopération et de décision en matière de défense commune, de promotion, de maintien et de consolidation de la paix, de sécurité et de stabilité de la Communauté dénommée Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX).
2. Le COPAX constitue un système d'alerte et de sécurité collective visant à permettre une réaction préventive, rapide et efficace aux situations de crises et conflits en Afrique centrale.

ARTICLE 3

PRINCIPES ET ENGAGEMENTS DES ETATS MEMBRES

Les Etats membres réaffirment leur attachement aux principes fondamentaux édictés à l'article 3 du Traité révisé de la CEEAC. Ils s'engagent également à observer les principes spécifiques en matière de paix, de sécurité et de stabilité :

- la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale des Etats membres ;
- la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats membres ;
- l'obligation de ne pas tolérer ou favoriser la naissance ou l'activisme sur son territoire, de tout mouvement de mercenariat, de terrorisme, de subversion ou de rébellion dirigé contre un autre Etat ;
- le non-recours à la force pour le règlement des différends entre Etats membres de la Communauté en œuvrant à la création d'un climat de bon voisinage entre les Etats et de rechercher en toute circonstance des mesures nécessaires pour améliorer la gouvernance intégrée des frontières et leurs relations fraternelles conformément aux principes et instruments pertinents régissant les relations interafricaines;
- la solidarité à travers l'engagement de la Communauté à fournir l'assistance mutuelle à un Etat membre qui en exprime le besoin, y compris le droit des Etats membres de solliciter l'intervention de la Communauté pour maintenir ou restaurer la paix et la sécurité en cas de crise ou de conflit, conformément à la responsabilité collective exprimée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement quant au principe de non-indifférence rappelé au préambule du présent protocole ;
- le droit de la communauté d'intervenir dans un État membre sur décision du Conseil de paix et de sécurité dans certaines circonstances graves, à savoir les crimes de guerres, les crimes contre l'humanité, les crimes de génocide et les agressions extérieures ;
- l'obligation des Etats membres de se conformer aux Conventions et Instruments internationaux pertinents sur la paix et la sécurité, le droit international humanitaire et les droits de l'homme, y compris la protection des droits des personnes déplacées et des réfugiés;

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

- l'adhésion à une coopération intégrée en matière de promotion de bonnes pratiques pour améliorer la gouvernance politique, y compris fournir une assistance aux Etats membres sur l'appui aux processus électoraux ;

- l'obligation de garantir aux citoyens ressortissants de la Communauté, le droit d'entrée, de circulation, de résidence et d'établissement sur leurs territoires respectifs, conformément aux dispositions du Traité de la CEEAC.

ARTICLE 4

OBJECTIFS

En harmonie avec les attributions du Conseil de Sécurité de l'ONU et de celles du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA, le COPAX a pour objectif de garantir la stabilité politique et sécuritaire dans la région, à travers la mise en œuvre d'un ensemble de politiques communes, notamment :

a) le Pacte de non-agression, prescrivant aux Etats membres de ne jamais recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance des autres Etats membres ou de les encourager ; et de toujours recourir aux moyens pacifiques pour régler les différends qui pourraient surgir entre eux ;

b) le Pacte d'assistance mutuelle, faisant obligation aux Etats membres de se prêter mutuellement aide et assistance pour leur défense contre toute menace ou agression armée et, en cas d'intervention, de mettre à la disposition de la Force multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC), des contingents et des moyens nationaux nécessaires pour les missions et opérations de soutien de la paix ;

c) la diplomatie préventive par la définition des normes communautaires, des actions de bons offices, de médiation et de négociation pour promouvoir un climat de bon voisinage entre les Etats membres de la Communauté et de prévenir que les différends n'éclatent en crises ou en conflits, ou en tout cas, pour en limiter les conséquences ;

d) le déploiement des missions et opérations de soutien de la paix, à titre préventif ou pour le maintien, le rétablissement, la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit ;

e) le développement des stratégies et des dispositifs de coopération policière et judiciaire, permettant l'harmonisation, la collaboration et la coordination des services de sécurité nationaux aux fins de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violents, la criminalité organisée et les trafics illicites transnationaux sous toutes leurs formes dans les espaces terrestres, maritimes et aériens de la Communauté ;

f) le développement des capacités de défense communes, permettant l'harmonisation et la coordination des stratégies nationales de défense, des standards de formation, d'équipement et d'entrainement, aux fins de promouvoir une réaction conjointe contre toute forme de menace ou d'agression dirigée contre les intérêts vitaux ou l'intégrité territoriale des Etats membres.

COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

ARTICLE 5

POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Aux fins d'application du présent Protocole, le COPAX développe et met en œuvre des politiques communautaires dans les domaines ci-après :

a) Prévention, gestion et règlement des crises et conflits à travers :

- la promotion et la mise en œuvre des dispositions du Pacte de non-agression et de règlement pacifique des différends par des actions de médiation et de bons offices ;
- la définition des normes communautaires en matière de promotion, de maintien et de consolidation de la paix à l'échelle régionale ;
- le déploiement de missions de soutien de la paix en cas de catastrophes, crises ou conflits inter et intra-Etats ou en cas de changements anticonstitutionnels des régimes politiques.

b) Sûreté et Sécurité à travers :

- la création d'un mécanisme régional de coopération policière et judiciaire arrimé au mécanisme africain de coopération policière (AFRIPOL) en vue de lutter contre la criminalité organisée transnationale sous toutes ses formes ;

- la coordination des stratégies régionale, interrégionale et africaine en matière de sûreté et sécurité maritimes pour la protection de leurs intérêts vitaux en mer ;

- la mise en œuvre des conventions internationales en matière de sécurité humaine, notamment ceux relatifs à la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques, des déchets dangereux, des mines terrestres, etc.

c) Défense commune à travers :

- la mise en œuvre des dispositions du Pacte d'assistance mutuelle envers les Etats membres victimes d'une catastrophe ou d'un acte d'agression ;

- la mise en place d'une politique de défense commune contre toute forme d'agression visant un Etat membre ;

- le développement d'une coopération institutionnelle et opérationnelle entre les forces de défense et de sécurité des Etats membres ;

- l'harmonisation des standards de formation, d'équipement et d'entraînement, y compris l'organisation d'exercices et manœuvres communautaires.

COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

CHAPITRE II

INSTANCES DU COPAX

ARTICLE 6

COMPOSITION

Le COPAX est composé de trois instances suivantes :

- la Conférence ;
- le Comité Technique Spécialisé sur la Défense, la Sûreté et la Sécurité (CTSDSS) ;
- le Comité des Représentants Permanents (COREP).

ARTICLE 7

ATTRIBUTIONS DE LA CONFERENCE

1. La Conférence est l'Instance suprême du COPAX. Elle a la plénitude des compétences dans tous les domaines visés par le présent protocole. A ce titre, elle a le pouvoir de décision en tout ce qui concerne :

a) la définition des politiques communes et des mesures appropriées pour prévenir et régler les différends et les conflits susceptibles de menacer la paix, la sécurité et la stabilité dans l'espace de la communauté ou à ses frontières ;

b) la mise en œuvre de toutes formes d'intervention dans un Etat membre répondant aux objectifs, principes et missions du COPAX, notamment le déploiement des opérations militaires, de sécurité ou de soutien de la paix en cas de circonstances graves, conformément aux conventions et instruments internationaux pertinents ;

c) la définition des mandats des interventions et la désignation des chefs de missions et commandants des opérations ;

d) la prise de toutes sanctions en cas de changements anticonstitutionnels de gouvernement dans un Etat membre ;

e) la définition des plans d'action et l'approbation des bilans d'activités du COPAX.

2. Sans préjudice de ses prérogatives discrétionnaires, la Conférence peut déléguer au CTSDSS, le pouvoir de prendre en son nom, des décisions appropriées pour le fonctionnement du COPAX, notamment en cas de situation d'urgence.

ARTICLE 8

REUNIONS DE LA CONFERENCE

La Conférence se réunit en session spéciale COPAX, à l'occasion de la seconde session ordinaire de la Communauté. En cas de nécessité, il peut se réunir en session extraordinaire.

Les délibérations de la Conférence sont publiées par Décision.

ARTICLE 9

COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS DU CTSDSS

1. Le CTSDSS est l'organe relais de la Conférence. Il est composé des ministres de tous les Etats membres, en charge :

- des Affaires étrangères/Relations extérieures/Intégration régionale ;
- de la défense/forces armées ;

COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

- de l'intérieur/sécurité/sûreté ;
- de tout autre département ministériel invité en fonction de l'ordre du jour.

2. Le CTSDSS fait des recommandations à la Conférence et prend les décisions de son niveau en vue de soutenir le développement de l'architecture et la mise en œuvre des politiques et des capacités du COPAX.

3. Il oriente la Commission dans le traitement de toutes questions politiques, administratives et techniques nécessaires au fonctionnement du COPAX et au déploiement des missions et opérations, notamment :

- l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies communautaires en matière de paix et de sécurité ;
- l'élaboration des règlements de fonctionnement des Instruments de mise en œuvre du COPAX ;
- le développement des capacités et l'organisation des exercices de la FOMAC ;
- l'élaboration des mandats, la planification et la génération de forces pour le déploiement des missions et opérations ;
- la gestion stratégique et opérationnelle des missions et opérations de paix et de sécurité.

ARTICLE 10

REUNIONS DU CTSDSS

1. Le CTSDSS se réunit une fois par an, dans le cadre de la session spéciale COPAX de la Conférence. Il peut être convoqué à tout moment en cas de besoin.

2. La présidence du CTSDSS est exercée par le pays qui assure la présidence en exercice de la CEEAC. Les réunions du CTSDSS se tiennent à trois niveaux suivants :

- les Ministres du COPAX tel que cités à l'article 9 ci-dessus.

- les Chefs d'état-major généraux des forces armées (CEMGs), Commandants en chef/Directeurs généraux de Police et de Gendarmerie, Hauts-responsables des ministères du COPAX ;
- les Experts attitrés des Etats membres ;

3. Les réunions du CTSDSS se tiennent au siège de la Commission, ou à la diligence de celle-ci, dans l'Etat membre assurant la présidence en exercice de la CEEAC ou encore en tout autre lieu de l'espace communautaire. Les délibérations sont publiées par Déclaration.

4. Les modalités de fonctionnement du CTSDSS sont définies par un règlement intérieur.

ARTICLE 11

COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS DU COREP

1. Le COREP est constitué par l'ensemble des Ambassadeurs des Etats membres du COPAX accrédités auprès de la Commission ou auprès de l'Etat abritant le siège de la CEEAC. Il est présidé par un bureau désigné pour un mandat rotatif de trois (3) mois non renouvelable dans l'ordre alphabétique en français, comprenant l'Etat assurant la présidence, celui l'ayant précédé et celui qui lui succédera.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

2. Le COREP est l'instance de la permanence du COPAX. Il fait des recommandations à la Commission et l'assiste dans la mise en œuvre du mécanisme.

3. Le COREP peut prendre, en leur nom, les décisions émanant de la consultation à demeure des Etats membres dans l'intervalle des réunions du CTSDSS et de la Conférence, notamment lorsque ces instances ne peuvent se réunir sur les questions relevant de leur compétence.

ARTICLE 12

REUNIONS DU COREP

1. Le COREP se réunit une fois par mois. Les délibérations sont publiées par Communiqué.

2. Le fonctionnement du COREP en matière de COPAX est définit par un règlement intérieur

CHAPITRE III

LA COMMISSION

ARTICLE 13

ROLE DE LA COMMISSION

La Commission est l'organe exécutif permanent de la Communauté chargé de la mise en œuvre et du suivi des orientations et décisions du COPAX, y compris le déploiement des missions et opérations mandatées.

ARTICLE 14

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

Le Président de la Commission assure le suivi des situations en cours et prend toutes les initiatives appropriées en vue de la prévention, de la gestion et du règlement des crises et conflits en Afrique centrale. A ce titre, il :

- administre et assure le bon fonctionnement des structures du COPAX ;
- assure la mise en œuvre des Traités, Conventions et autres instruments internationaux, continentaux et régionaux pertinents en matière de paix et de sécurité ;
- alerte le COPAX sur toutes les affaires qui pourraient mettre en danger la paix, la sécurité et la stabilité dans la région ;
- nomme les membres du Comité des sages, les Représentants spéciaux et les autres responsables des missions, après consultations des Etats membres ;
- œuvre à la gestion des conflits et à la promotion des initiatives de consolidation de la paix et de reconstruction post-conflit. Il peut ainsi user de ses bons offices ou mandater des sages, des représentants spéciaux pour des missions d'enquête ou de médiation ;
- supervise, administre et assure le soutien logistique des activités, missions et opérations du COPAX ;
- veille au respect des rotations systématiques de la présidence des Instances du COPAX et transmet les dossiers pendants à la nouvelle présidence ;
- informe les Etats des questions traitées dans le cadre de l'UA ou de l'ONU, y compris en recherchant les positions communes souhaitées.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

ARTICLE 15

LE DEPARTEMENT CHARGE DES AFFAIRES POLITIQUES, DE LA PAIX ET DE LA SECURITE

La Commission dispose d'un Département chargé des affaires politiques, de la paix et de la sécurité, placé sous l'autorité d'un Commissaire auprès duquel sont rattachés des services techniques, des dispositifs opérationnels et des Agences répondant de ce domaine.

CHAPITRE IV
INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU COPAX

ARTICLE 16

INSTRUMENTS DU COPAX

En vue de la mise œuvre de ses missions et opérations, le COPAX dispose des Instruments suivants :

- le Comité des sages ;
- le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC) ;
- la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) ;
- la Stratégie de sûreté et de sécurité maritimes de l'Afrique centrale ;
- le Mécanisme régional de coopération policière et judiciaire de l'Afrique centrale ;
- les Organismes de formation ;
- tout autre Instrument crée à cet effet par la Conférence.

ARTICLE 17

LE COMITE DES SAGES

1. Le Comité des sages est composé d'éminentes personnalités de la région, issues des différents secteurs de la société, notamment les femmes, les responsables politiques, les anciens hauts responsables des forces de défense et de sécurité, les autorités traditionnelles et religieuses, qui peuvent au nom de la Communauté, user de leurs bons offices et de leurs compétences pour jouer efficacement le rôle de médiateur, de conciliateur ou de facilitateur.

2. Le Comité des sages est chargé de fournir des services consultatifs au COPAX sur toutes questions relatives aux affaires politiques, à la prévention des conflits, à la promotion et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique centrale.
3. Les membres du Comité des Sages sont mis à contribution, en tant que de besoin, par le Président de la Commission ou sur instructions des Instances. Ils font rapport aux Instance par la voie du Président de la Commission.

4. Les modalités de mise en place et de fonctionnement du Comité des Sages sont précisées par un texte particulier.

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
SECRETARIAT GENERAL
COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

ARTICLE 18

LE MECANISME D'ALERTE RAPIDE DE L'AFRIQUE CENTRALE

1. Le MARAC est un système d'observation et d'alerte préventive destiné à mettre en œuvre une réponse prompte aux menaces de crises et conflits.

2. Il est chargé de la collecte et de l'analyse prévisionnelle des données et informations structurelles et conjoncturelles aux fins de la prévention des crises et des conflits.

3. Le MARAC est constitué d'un Centre d'observation et de suivi au siège de la Commission, disposant de bureaux nationaux dans les Etats membres.

4. Il fait régulièrement rapport au Président de la Commission de ses analyses en vue d'informer le COPAX et les autres Instances, des menaces à la paix et à la sécurité en Afrique centrale et recommande les actions à envisager pour y faire face.

5. Le MARAC collabore avec les organes dédiés des Etats membres par le biais des bureaux nationaux, avec le système continental d'alerte rapide de l'Union africaine, les mécanismes d'autres Communautés régionales et, également, les centres de recherche, les institutions universitaires et les organisations de la société civile.

6. Les Etats membres s'engagent à faciliter l'action du MARAC à travers le fonctionnement des bureaux nationaux et l'établissement des échanges permanents avec la Commission au regard des rapports qui leur sont adressés.

ARTICLE 19

LA FORCE MULTINATIONALE DE L'AFRIQUE CENTRALE

1. La FOMAC est une force multidimensionnelle constituée de contingents et moyens nationaux interarmées, de police/gendarmerie et civils en attente dans les Etats membres et susceptibles d'être mis à disposition de la Communauté pour les missions de la CEEAC.

2. Elle est également partie prenante de la Force Africaine en Attente (FAA) au titre du Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et dispose d'une Capacité de déploiement rapide pré-positionnée en vue des interventions répondant aux situations d'urgence et cas graves, de génocide, crimes de guerre ou crimes contre l'humanité en Afrique centrale et dans tout Etat du continent.

3. La FOMAC assure les missions suivantes :

   a) Observations et contrôle d'espace en cas d'accord de cessez-le-feu ;
   b) Déploiement préventif ou interposition entre belligérants ;
   c) Intervention humanitaire ;
   d) Surveillance et maîtrise des espaces terrestres, maritimes et aériens pour lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme ;
   e) Application des sanctions communautaires à l'égard d'un Etat membre en cas de non-respect du pacte de non-agression ;

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE SECRETARIAT GENERAL COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

12 SBT

f) Opération de soutien à la paix ;
g) Toute autre mission conforme aux objectifs et au mandat du COPAX.

4. Les mandats et les concepts d'opération de la FOMAC sont définis par les Instances décisionnelles.

5. La FOMAC dispose au siège de la Commission, d'un Etat-major régional chargé de la gestion organique des capacités en attente et de la planification stratégique et opérationnelle pour le déploiement des missions.

6. La FOMAC dispose d'un Dépôt logistique régional, qui est une base de soutien logistique destinée au stockage et à la gestion des équipements de la force en vue de sa Capacité de déploiement rapide pour les missions et opérations mandatées par la CEEAC ou l'UA.

ARTICLE 20

LA STRATEGIE DE SURETE ET DE SECURITE MARITIMES DE L'AFRIQUE CENTRALE

1. La stratégie de sûreté et de sécurité maritimes de l'Afrique centrale repose sur un ensemble de dispositifs et de moyens opérationnels déployés dans le Golfe de Guinée pour la sécurisation des intérêts vitaux en mer des Etats membres de la CEEAC en synergie avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et la Commission du Golfe de Guinée.

2. Etablie par un protocole d'accord particulier, elle constitue un des piliers de la politique maritime intégrée de la Communauté définie dans le Traité de la CEEAC.

3. La stratégie de sûreté et de sécurité maritimes est mise en œuvre sous la coordination du Centre régional pour la sécurité maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC), ayant statut d'organisme spécialisé de la Communauté.

ARTICLE 21

LE MECANISME REGIONAL DE COOPERATION POLICIERE ET JUDICIAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

1. Le mécanisme régional de coopération policière et judiciaire est un dispositif permanent chargé de coordonner la coopération entre les Etats membres de la Communauté en matière de sécurité intérieure et transfrontalière, notamment en ce qui concerne la lutte contre la criminalité organisée sous toutes ses formes, le terrorisme et l'extrémisme violent.

2. Ayant statut d'organisme spécialisé de la Communauté, il met en place un cadre juridique et stratégique permanent régissant la coopération opérationnelle des services d'application de la loi dans l'exécution des enquêtes et opérations de police, la recherche et l'arrestation de personnes suspectées d'être impliquées dans le crime organisé et permettant leur poursuite en justice aux fins de les sanctionner dans toute la rigueur de la loi.

COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

3. Le mécanisme de coopération policière et judiciaire est également arrimé au mécanisme de coopération policière de l'Union Africaine (AFRIPOL), qui établit un cadre de coopération aux niveaux stratégique et opérationnel entre les institutions d'application de la loi des États membres, et cherche à renforcer l'assistance technique mutuelle dans la formation, l'échange de renseignements et d'expériences, d'expertises et de bonnes pratiques entre ces institutions.

4. Les modalités d'organisation et de fonctionnement dudit mécanisme font l'objet d'un protocole d'accord spécifique.

ARTICLE 22

ORGANISMES DE FORMATION

1. Les organismes de formation sont des institutions communautaires ou nationales dispensant des formations militaires, policières ou civiles, de métier, courtes ou longues, et des formations spécifiques pertinentes pour les missions du COPAX, ayant fait l'objet d'une homologation par les instances du COPAX.

2. Ils constituent un réseau de Centres d'excellence dédiés aux missions du COPAX aux fins de la promotion et de l'harmonisation des standards de formation et d'entraînement ainsi que du renforcement des capacités civiles et des forces de défense et de sécurité nationales.

3. Le statut et le fonctionnement des centres d'excellence sont définis par un protocole d'accord particulier.

CHAPITRE V

MANDATEMENT ET FINANCEMENT DES MISSIONS

ARTICLE 23

MANDATEMENT

1. L'initiative de la saisine incombe aux Etats membres de la Communauté, au Président de la Commission, à l'Union Africaine et aux Nations Unies.

2. La décision et le mandat pour le déploiement des missions de paix et de sécurité relèvent de la Conférence.

3. La gouvernance des missions relève de la compétence du Président de la Commission.

4. Le COPAX entretient des relations étroites avec le Parlement et la Cour de justice de la Communauté, par le biais de rapports périodiques afin de faciliter l'exécution de leurs responsabilités par ces Institutions, liées à la promotion et au maintien de la paix, de la sécurité et de stabilité.

5. Chaque année, le Président de la Commission présente au Parlement un Rapport sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
SECRETARIAT GENERAL
COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

6. Le processus décisionnel pour la mise en œuvre des missions et opérations est défini par un texte particulier.

ARTICLE 24

FINANCEMENT

1. Le fonctionnement des structures du COPAX et de ses instruments de mise en œuvre relève du budget de la Commission de la CEEAC.

2. Il est institué un fonds d'affectation spéciale dénommé « Fonds COPAX », destiné au financement des activités majeures et des missions mandatées par la Conférence. Les modalités de constitution et de fonctionnement dudit fonds sont définies par le Conseil des Ministres de la CEEAC.

CHAPITRE VI

DISPOSITIONS PARTICULIERES ET FINALES

ARTICLE 25

COOPERATION

1. Dans la poursuite des objectifs du COPAX, la CEEAC coopère et collabore avec toutes les organisations interafricaines et/ou les organisations internationales compétentes.

2. A cette fin, la Communauté :

   a) harmonise ses activités dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la stabilité afin que ces dernières soient conformes aux objectifs et aux principes de l'Union Africaine et des Nations Unies ;

   b) informe régulièrement l'Union Africaine des initiatives et activités du COPAX et travaille en étroite collaboration avec les autres communautés/mécanismes régionaux pour assurer un partenariat efficace sur la base des avantages comparatifs respectifs et du contexte régional ;

   c) prend des mesures nécessaires en vue de la rationalisation des autres Institutions et Organismes de la région, ayant des objectifs et/ou des mécanismes similaires.

3. La CEEAC collabore avec les organisations communautaires et les organisations de la société civile pour une participation active aux efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale. Autant que possible, la Commission établit les conditions d'une collaboration régulière avec ces organisations.

COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

ARTICLE 26

APPENDICES

1. Le Protocole révisé du COPAX et les deux appendices qui lui sont annexés, à savoir le Pacte de non-agression entre les Etats membres du Comité consultatif des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale du 08 juillet 1996 et le Pacte d'assistance mutuelle entre les Etats membres de la CEEAC du 24 février 2000, forment un instrument juridique unique.

2. Tout Etat qui ratifie ou adhère au Traité révisé de la CEEAC devient automatiquement partie aux autres instruments juridiques annexés au présent protocole et est lié, sans réserve, par ces derniers.

ARTICLE 27

ENTREE EN VIGUEUR

Les dispositions relatives au dépôt légal, à l'entrée en vigueur et à l'amendement du présent Protocole sont celles prévues dans le Traité révisé de la CEEAC.

ARTICLE 28

DEPOSITAIRE

La Commission de la CEEAC, autorité dépositaire du Traité instituant la CEEAC, assume les mêmes responsabilités en ce qui concerne les dispositions du présent protocole.

ARTICLE 29

ABROGATION

1. Les dispositions du présent Protocole abrogent toutes dispositions antérieures contraires.

2. Les engagements découlant des dispositions du présent Protocole ne seront pas interprétés comme étant en contradiction avec l'esprit des Conventions ou Accords liant un Etat membre à un Etat tiers à condition, sous peine de nullité, que ces Conventions et Accords ne soient pas en contradiction avec le présent Protocole.

En foi de quoi, Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), avons adopté le présent protocole en quatre (04) originaux en langues anglaise, française, portugaise et espagnole, les quatre textes faisant également foi.

Fait à Libreville, le 18 décembre 2019.

COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
SECRETARIAT GENERAL
COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Source : www.ceeac-cecas.org

Annexe 5 : Déclaration de Yaoundé des Etats membres du conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale du 16 février 2015 sur la lutte contre le groupe terroriste boko haram

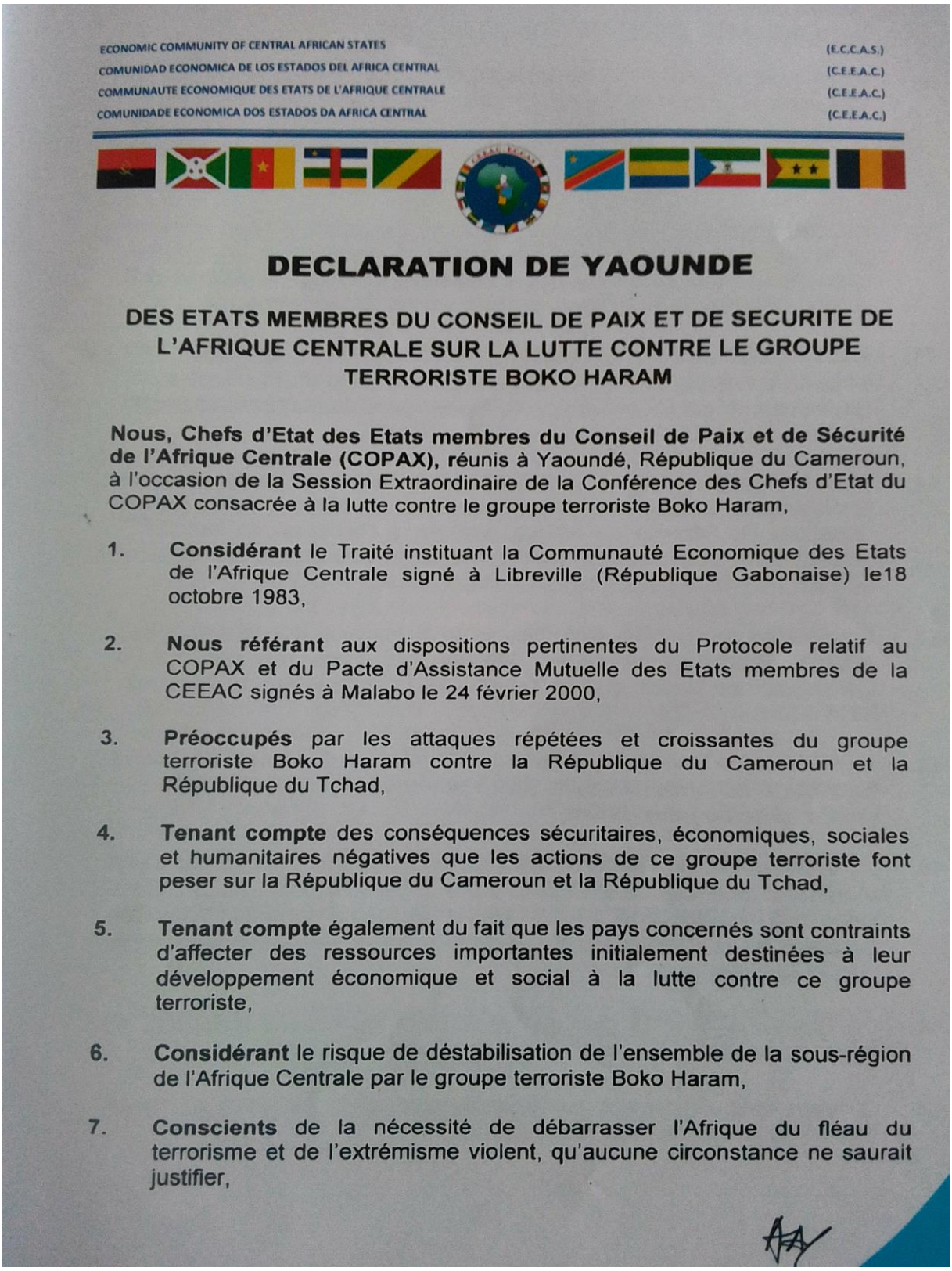

ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES (E.C.C.A.S.)
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL (C.E.E.A.C.)
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (C.E.E.A.C.)
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL (C.E.E.A.C.)

DECLARATION DE YAOUNDE

DES ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'AFRIQUE CENTRALE SUR LA LUTTE CONTRE LE GROUPE TERRORISTE BOKO HARAM

Nous, Chefs d'Etat des Etats membres du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX), réunis à Yaoundé, République du Cameroun, à l'occasion de la Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat du COPAX consacrée à la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram,

1. **Considérant** le Traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale signé à Libreville (République Gabonaise) le18 octobre 1983,

2. **Nous référant** aux dispositions pertinentes du Protocole relatif au COPAX et du Pacte d'Assistance Mutuelle des Etats membres de la CEEAC signés à Malabo le 24 février 2000,

3. **Préoccupés** par les attaques répétées et croissantes du groupe terroriste Boko Haram contre la République du Cameroun et la République du Tchad,

4. **Tenant compte** des conséquences sécuritaires, économiques, sociales et humanitaires négatives que les actions de ce groupe terroriste font peser sur la République du Cameroun et la République du Tchad,

5. **Tenant compte** également du fait que les pays concernés sont contraints d'affecter des ressources importantes initialement destinées à leur développement économique et social à la lutte contre ce groupe terroriste,

6. **Considérant** le risque de déstabilisation de l'ensemble de la sous-région de l'Afrique Centrale par le groupe terroriste Boko Haram,

7. **Conscients** de la nécessité de débarrasser l'Afrique du fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent, qu'aucune circonstance ne saurait justifier,

8. **Notant** que le terrorisme ne peut ni ne doit être associé à une religion, ni à une nationalité, une civilisation ou un groupe particulier,

9. **Nous référant** aux différentes Résolutions des Nations Unies sur le terrorisme et l'extrémisme violent, notamment la Résolution 2178 du 24 septembre 2014, adoptée lors de la réunion du Conseil de Sécurité des Nations Unies consacrée aux menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme,

10. **Nous référant** aux Résolutions 2195 du 19 décembre 2014 et 2199 du 12 février 2015 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, consacrées respectivement au terrorisme et criminalité transnationale organisée et à la condamnation de toute forme de financement du terrorisme,

11. **Nous référant** au Communiqué de la 455ème réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur le phénomène du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique, tenue le 02 septembre 2014 à Nairobi,

12. **Nous référant** également à la Déclaration des Ministres des Affaires Etrangères du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique centrale, à l'occasion de leur 39ème session du 05 décembre 2014 à Bujumbura, en soutien au Cameroun et au Tchad contre le groupe terroriste Boko Haram,

13. **Prenant en compte** les Conclusions de la Réunion des Ministres des Affaires Etrangères et de la Défense des Etats membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et du Bénin du 20 janvier 2015 à Niamey,

14. **Considérant** le Communiqué de la 484ème Réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine du 29 janvier 2015 à Addis-Abeba sur le groupe terroriste Boko Haram,

15. **Nous appuyant** sur les conclusions de la Concertation des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC sur le groupe terroriste Boko Haram, tenue le 31 janvier 2015 à Addis-Abeba, en marge de la 24ème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine,

16. **Condamnons** avec la plus grande fermeté les actions terroristes de Boko Haram au Nigeria, au Cameroun, au Tchad et au Niger,

17. **Condamnons** également les financements et toute autre forme de soutien au groupe terroriste Boko Haram,

18. **Condamnons** en outre les prétentions injustifiables de ce groupe terroriste de créer un *« califat islamique »* dans la zone du Lac Tchad, tendant de ce fait à remettre en cause les frontières nationales dans la zone,

19. **Soutenons** toutes les initiatives prises par la Commission du Bassin du Lac Tchad, l'Union Africaine et la Communauté Internationale dans la recherche des solutions à ce problème, notamment la mise en place de la Force Multinationale Mixte (FMM),

20. **Nous engageons** à coopérer pleinement et à tous les niveaux avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue d'une coordination des actions de lutte contre le groupe terroriste Boko Haram,

21. **Encourageons** particulièrement la République Fédérale du Nigéria à accroitre les synergies avec les autres pays du Bassin du Lac Tchad dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram,

22. **Félicitons** la République du Cameroun et la République du Tchad dans leur coopération exemplaire en vue d'éradiquer le groupe terroriste Boko Haram,

23. **Nous engageons** à apporter dans l'immédiat un soutien actif et multiforme au Cameroun, au Tchad et à tout autre Etat membre de la Communauté qui serait affecté par les actions du groupe terroriste Boko Haram, notamment l'assistance militaire, financière, logistique et humanitaire,

24. **Exhortons** la Communauté internationale à maintenir et à accroitre son soutien multiforme à la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram,

25. **Lançons** un appel aux Nations Unies et à tous les acteurs impliqués dans la résolution de la crise centrafricaine, pour l'accélération du processus politique et de reconstruction nationale en vue de permettre à la République Centrafricaine de disposer de forces de défense et de sécurité pour Contrôler l'intégralité de son territoire, notamment le triangle Cameroun-RCA-Tchad, et de lui éviter de servir de zone de repli ou de ravitaillement du groupe terroriste Boko Haram,

26. Demandons aux Nations Unies de procéder à l'évaluation de la menace terroriste dans ledit triangle et de prendre les dispositions appropriées pour sa sécurisation par la MINUSCA et

27. **Chargeons** le Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale :

a) **de développer**, d'ici fin mars 2015, en collaboration avec les Etats concernés, un programme d'actions politico-diplomatiques, de soutien logistique, de communication et d'action humanitaire à soumettre aux Etats membres de la CEEAC,

b) **de mettre en place, à cet effet,** au sein du Secrétariat Général, un **fonds spécial** en vue de mener des activités dans les Etats membres concernés,

c) **d'optimiser** les synergies avec les partenaires institutionnels existants et d'entreprendre sans délai l'identification des opportunités de partenariat avec les acteurs internationaux et locaux qui pourront venir appuyer, sur le plan technique et financier, l'action des Etats membres de la CEEAC,

d) **de maintenir** le lien avec l'Union Africaine afin de s'assurer de son appui multiforme et de la pleine cohérence avec la Force Multinationale Mixte (FMM),

e) **d'assurer** le suivi de la mise en œuvre de la présente Déclaration et de nous faire périodiquement un rapport sur l'évolution de la situation sécuritaire dans le Bassin du Lac Tchad, ainsi que de toutes les mesures prises en vue de mettre en œuvre la présente Déclaration.

Fait à Yaoundé, le 16 Février 2015

Pour la République d'Angola, Son Excellence Monsieur Manuel DOMINGOS AUGUSTO, Secrétaire d'Etat aux Relations Extérieures, Représentant Son Excellence Monsieur José Eduardo DOS SANTOS, Président de la République

Pour la République du Burundi, Son Excellence Monsieur Laurent KAVAKURE, Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, Représentant Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA, Président de la République

Pour la République du Cameroun,
Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République

Pour la République Centrafricaine,
Son Excellence Madame Catherine SAMBA-PANZA, Chef de l'Etat de Transition

4

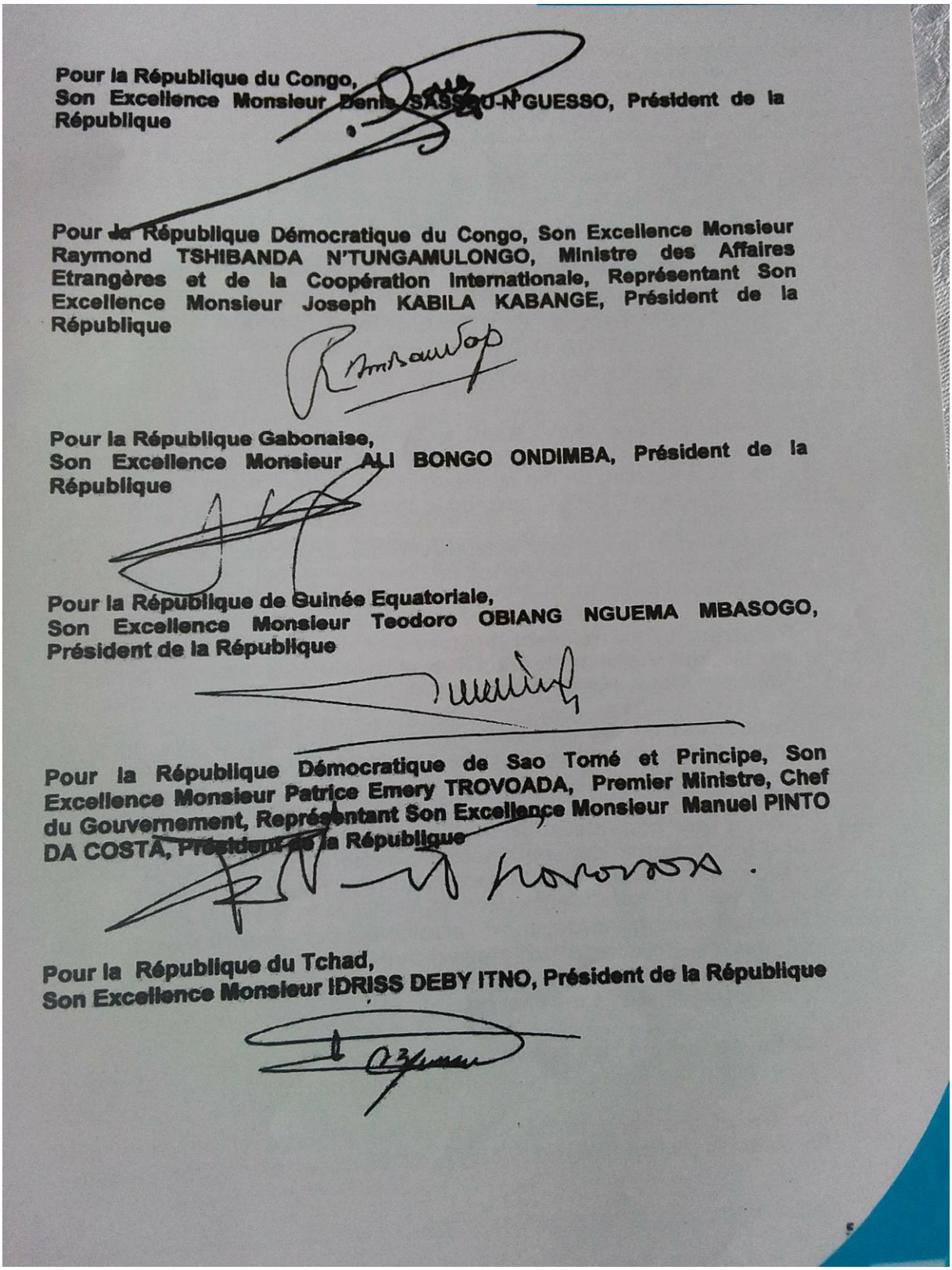

Pour la République du Congo,
Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO, Président de la République

Pour la République Démocratique du Congo, Son Excellence Monsieur Raymond TSHIBANDA N'TUNGAMULONGO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Représentant Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, Président de la République

Pour la République Gabonaise,
Son Excellence Monsieur ALI BONGO ONDIMBA, Président de la République

Pour la République de Guinée Equatoriale,
Son Excellence Monsieur Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République

Pour la République Démocratique de Sao Tomé et Principe, Son Excellence Monsieur Patrice Emery TROVOADA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Représentant Son Excellence Monsieur Manuel PINTO DA COSTA, Président de la République

Pour la République du Tchad,
Son Excellence Monsieur IDRISS DEBY ITNO, Président de la République

Source : *Le Temps des Réalisations*, bulletin n°14, p.17.

Annexe 6 : message fax n°01241 DIPL/SDACO du 3 mai 2005 portant participation du Cameroun à la force multinationale de la CEMAC

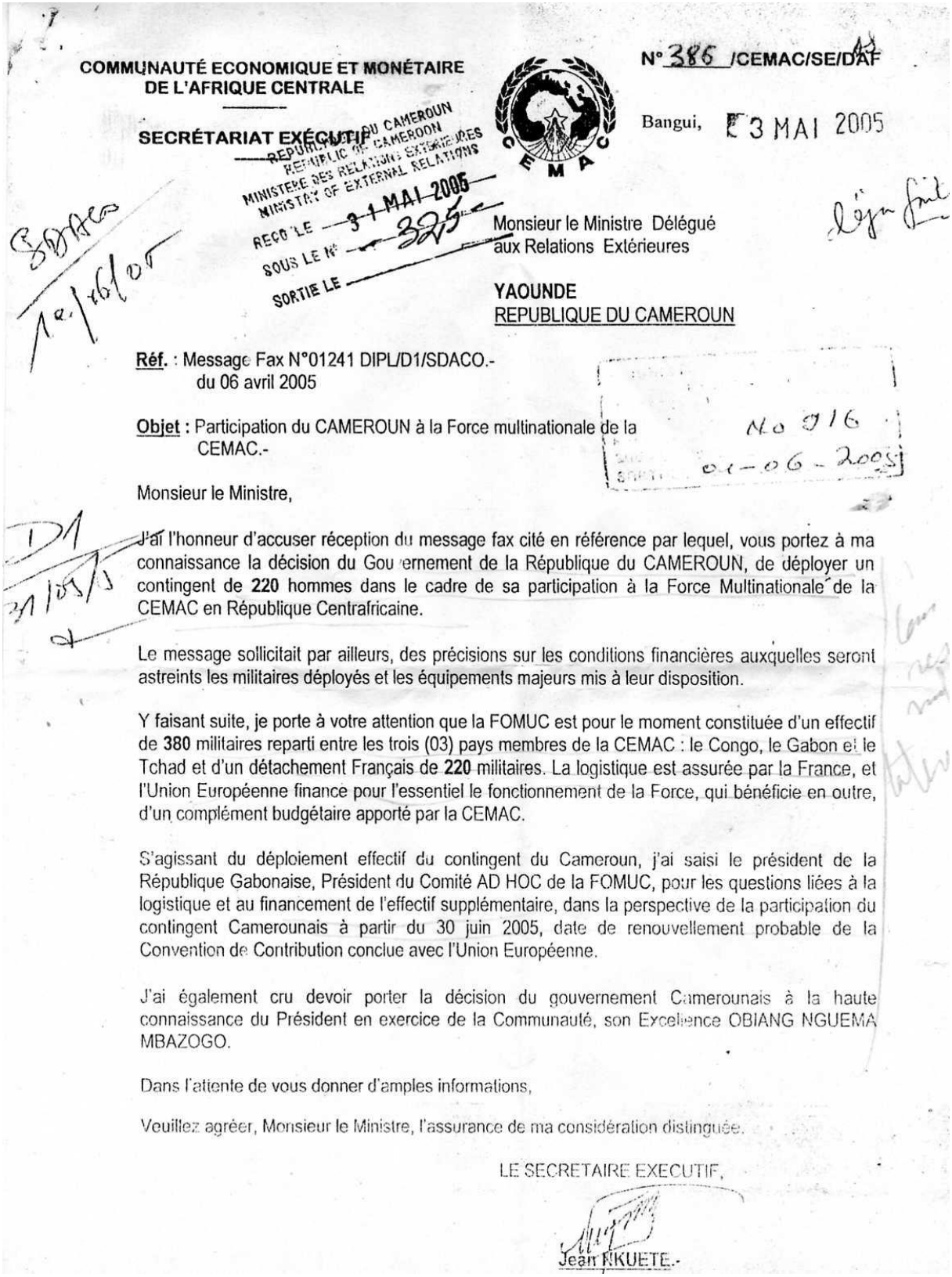

COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

N° 386 /CEMAC/SE/DAF

Bangui, 03 MAI 2005

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON
MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
MINISTRY OF EXTERNAL RELATIONS
REÇU LE 31 MAI 2005
SOUS LE N° 325
SORTIE LE

Monsieur le Ministre Délégué
aux Relations Extérieures

YAOUNDE
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Réf. : Message Fax N°01241 DIPL/D1/SDACO.-
du 06 avril 2005

Objet : Participation du CAMEROUN à la Force multinationale de la CEMAC.-

No 916
01-06-2005

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception du message fax cité en référence par lequel, vous portez à ma connaissance la décision du Gou ernement de la République du CAMEROUN, de déployer un contingent de **220** hommes dans le cadre de sa participation à la Force Multinationale de la CEMAC en République Centrafricaine.

Le message sollicitait par ailleurs, des précisions sur les conditions financières auxquelles seront astreints les militaires déployés et les équipements majeurs mis à leur disposition.

Y faisant suite, je porte à votre attention que la FOMUC est pour le moment constituée d'un effectif de **380** militaires reparti entre les trois (03) pays membres de la CEMAC : le Congo, le Gabon et le Tchad et d'un détachement Français de **220** militaires. La logistique est assurée par la France, et l'Union Européenne finance pour l'essentiel le fonctionnement de la Force, qui bénéficie en outre, d'un complément budgétaire apporté par la CEMAC.

S'agissant du déploiement effectif du contingent du Cameroun, j'ai saisi le président de la République Gabonaise, Président du Comité AD HOC de la FOMUC, pour les questions liées à la logistique et au financement de l'effectif supplémentaire, dans la perspective de la participation du contingent Camerounais à partir du 30 juin 2005, date de renouvellement probable de la Convention de Contribution conclue avec l'Union Européenne.

J'ai également cru devoir porter la décision du gouvernement Camerounais à la haute connaissance du Président en exercice de la Communauté, son Excellence OBIANG NGUEMA MBAZOGO.

Dans l'attente de vous donner d'amples informations,

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

LE SECRETAIRE EXECUTIF,

Jean NKUETE.-

Source : Y. Ngamondi kari, « La politique étrangère du Cameroun en Afrique centrale : constances et fluctuations », thèse de Doctorat Ph.D en Science politique, Université II-Soa, 2011, p.548.

Annexe 7 : Décision n°001 Y/FEV/25/1999 relative à la création du COPAX

CONFERENCE AU SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

Décision N° 001 Y/FEV/25/1999

relative à la création d'un mécanisme de promotion, de maintien et de consolidation de la Paix et de la Sécurité en Afrique Centrale;

La Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays d'Afrique Centrale,

Préoccupée par la multiplication et l'intensification des conflits dans la Sous-Région ;

Réaffirmant son attachement à la Paix et à la Sécurité, gage de stabilité et de prospérité ;

Rappelant le Pacte de Non-Agression signé à Yaoundé le 8 juillet 1996 ;

Ayant à l'esprit la nécessité pour tous les Etats de la Sous-Région d'Afrique Centrale de signer et de ratifier ce pacte de Non-Agression pour créer les conditions de la confiance et de la coexistence pacifique ;

Ayant également à l'esprit toutes les décisions et tous les engagements pris dans le cadre du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale ;

Réaffirmant leur attachement au principe de règlement pacifique des différents consacré par les Chartes des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine ;

Soucieuse de renforcer davantage les liens fraternels de coopération entre les Etats de l'Afrique Centrale face aux situations de crise et aux risques d'instabilité,

DÉCIDE

Article 1er

Il est créé un Mécanisme de promotion, de Maintien et de Consolidation de la Paix et de la Sécurité en Afrique Centrale dénommé **"Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale"** (COPAX).

Article 2

Le COPAX a pour but la Prévention, la Gestion et le Règlement des Conflits en Afrique Centrale, ainsi que les autres actions de promotion, de maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité dans la Sous-Région.

Article 3

Les Ministres des Affaires Etrangères/Relations Extérieures, de la Défense/Forces Armées se réuniront à Yaoundé dans les plus brefs délais afin d'élaborer et de proposer aux Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Afrique Centrale lors du Sommet de la CEEAC prévu en Guinée Equatoriale au mois d'avril 1999, les projets de textes organiques du Mécanisme visé à l'article 1. Cette réunion ministérielle sera convoquée par le Cameroun.

Fait à Yaoundé, le 25 février 1999

Par les Chefs d'Etat et de Gouvernement ou leurs Représentants ci-après :

Pour la République d'Angola

Pour la République de Burundi

S.E.M. Pierre BUYOYA
Président de la République

Pour la République du Cameroun

S.E.M. Paul BIYA
Président de la République

Pour la République Centrafricaine

S.E.M. Ange-Félix PATASSE
Président de la République

Pour la République du Congo

12

S.E.M. Denis SASSOU NGUESSO
Président de la République

Pour la République Démocratique du Congo

S.E.M. Jean-Charles OKOTO
Ministre des Affaires Etrangères

Pour la République Gabonaise

S.E.M. Didjob DIVUNGI DI NDINGE
Vice-Président de la République

Pour la République de Guinée Equatoriale

S.E.M. Angel-Séraphin Seriche DOUGAN
Premier Ministre

Source : Mutoy Mubila, *Coopérer pour la paix en Afrique centrale*, Nations Unies, 2003, p.49.

Annexe 8 : Organigramme de l'Ecole supérieure internationale de guerre (ESIG)

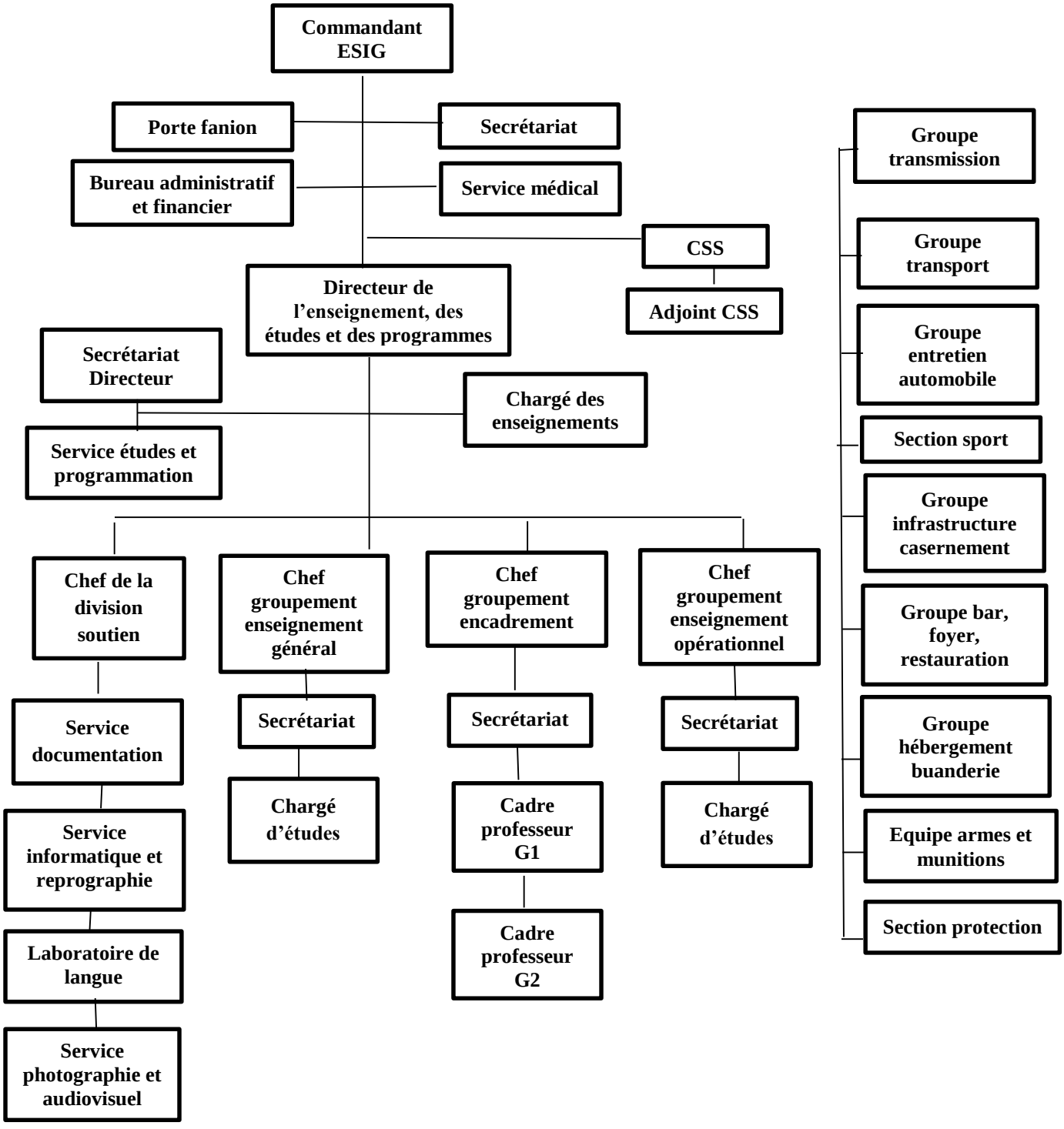

Source : O. Dioba, « La doctrine et la culture stratégique françaises dans la formation locale de l'élite militaire africaine : désengagement français ou renforcement des capacités africaines de sécurité collective ? », Mémoire de Master en stratégie, défense sécurité et gestion des conflits et catastrophes, Université de Yaoundé II-Soa, 2010, p.11.

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. SOURCES PRIMAIRES

1. SOURCES ORALES

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE	AGE / ANS	STATUT SOCIAL	LIEU ET DATE D'INTERVIEW
1	Aicha Pemboura	F	40 ans environs	Enseignante à l'université de Yaoundé II-Soa	Soa, 27 juillet 2019.
2	Alim Adjara	F	71 ans	Commissaire de police principal retraitée	Yaoundé 14 août 2018
3	Anonyme	F	33 ans	officier de l'armée de terre	Yaoundé, 20 février 2021.
4	Anonyme	M	31 ans	Sous-officier de l'armée de terre	Yaoundé, 02 mai 2018
5	Bodo Marc Stéphane	M	30 ans	Sous-officier de l'armée de terre	Yaoundé, 24 Août 2018
6	Dipoko Franck	M	44 ans,	Officier de gendarmerie	Yaoundé, 23 décembre 2024
7	Eken Emile	M	41 ans	Officier de gendarmerie	Yaoundé, 20 novembre 2024
8	Eko Parfait Roger	M	28 ans	Militaire de rang dans l'armée de terre	Yaoundé, 1er août 2021
9	Etounde Martin	M	44 ans,	Officier de gendarmerie,	Yaoundé, 20 novembre 2024
10	Folly Brice	M	30 ans	Docteur en Histoire Enseignant à ISSAM	Yaoundé, 12 janvier 2018 Yaoundé, 15 avril 2020 Yaoundé, 26 mars 2022
11	Fopa Junior	M	42 ans	Officier de gendarmerie	Yaoundé, 20 décembre 2024.
12	Kenfack Hervé	M	37 ans	Enseignant à l'Institut Supérieur de l'Alliance franco américaine de Libreville (AFRAM)	Yaoundé, 30 mars 2019
13	Kondji Serge	M	48 ans	officier de l'armée de l'air	Yaoundé, 11 décembre 2024
14	Limi Elias	M	66 ans	officier supérieur de l'armée de terre à la retraite,	Yaoundé, 20 novembre 2024
15	Lipot Arsene	F	35 ans environs	Officier de l'armée de terre	Yaoundé, 24 février 2022
16	Megueri Lucie	F	36 ans environs	officier de la Marine nationale	Yaoundé 25 février 2022
17	Messack Charles	M	68 ans	Adjudant à la retraite.	Foumban, 20 février 2018

18	Mfoundikou Jules	M	32 ans	Sous-officier de la Marine Nationale	Yaoundé, 25 août 2018
19	Nchoutfon Adamou	M	43 ans	officier de l'armée de terre	Yaoundé 25 février 2022.
20	Nchoutpouen Jérémie	M	60	Sous-officier supérieur de Gendarmerie	Foumban, décembre 2018 Foumban, 20 août 2019
21	Ndong Atok Sylvain	M	32 ans	Docteur en Relations Internationales	Yaoundé, 22 décembre 2021
22	Ngoupou Amos	M	51 ans,	Officier de Gendarmerie	Yaoundé, 05 décembre 2024
23	Njikam Ousmanou Célestin	M	61 ans	Gendarme à la retraite	Yaoundé, 15 février 2019 Yaoundé, 24 février 2019 Yaoundé, 12 avril 2020
24	Nko'o Romeo	M	47 ans,	Officier de gendarmerie,	Yaoundé, 19 novembre 2024.
25	Nton Nton Jean Yaoundé.	M	51 ans,	Officier de l'armée de terre	Yaoundé, 20 novembre 2024
26	Nyamen Cédric	M	28 ans	Sous-officier de l'armée de terre	Yaoundé, 22 août 2018
27	Onana Maximilien	M	35 ans	Sous-officier de l'Armée de terre	04 décembre 2024 14 décembre 2024
28	Ousmane Pepouna	M	71 ans	diplomate à la retraite	Yaoundé, 15 et 18 janvier 2023
29	Tchoungui Elie	M	53 ans	sous-officier supérieur de l'armée de l'air	Yaoundé, 11 décembre 2024
30	Yawe Oumarou	M	46 ans	officier de l'armée de terre	Yaoundé, 20 novembre 2024

2. ARCHIVES, RAPPORTS, ACCORDS, CONVENTIONS, TRAITES, CHARTES, REGLEMENTS INTERNATIONAUX ET DECRETS

Accord de siège entre le Centre Régional de sécurité maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC) et le Gouvernement de la République du Congo du 20 octobre 2014.

Archive privée de Mfoundikou Jules, sous-officier en service à la RMIA 4 d'Aout 2011

Archive privée de Onana Maximilien, sous-officier en service au RMIA 3 décembre 2024

Charte des Nations Unies du 26 juin 1945.

Communiqué final de la 9eme session extraordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale consacrée à la réforme institutionnelle du 18 décembre 2019.
Convention de Vienne sur les relations consulaires du 24 avril 1963.
Décision 001/CCEG/IX/99 des Chefs d'Etats et de gouvernements de la CEEAC prise le 26 juin 1999 à Malabo.
Décret n° 2001/187 du 25 Juillet 2001 fixant les conditions de recrutement et d'admission dans les Ecoles Militaires de Formation des Officiers
Décret n° 2018/719 du 30 novembre 2018 portant création du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration.
Décret n° 75/700 du 6 novembre 1975 portant règlement de discipline générale dans les forces armées.
Décret N° 87/1198 du 07 septembre 1987 organisant les services extérieurs permanents du
Décret N°2014/308 du 14 aout 2014 portant modification du décret N°2001/180 du 25 juillet 2001 portant réorganisation du commandement militaire territorial.
Décret N°2015/271 du 15 juin 2015 portant création et organisation des centres d'entrainement et d'aguerrissement de l'armée de terre.
Décret N°2018 / 630 du 26 octobre 2018 portant réorganisation de l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement.
Décret N°2018/148 du 21 février 2018 modifiant le Décret N°2014/308 du 14 aout 2014 modifiant le Décret N°2001/180 du 25 juillet 2001 portant réorganisation du commandement militaire territorial.
Document cadre sur la Brigade Régionale en Attente de l'Afrique centrale, 2010
Document du MINDEF à l'occasion de la fête nationale du 20 mai 2015, p.35.
Message fax N°01241 DIPL/D1/SACO-du 06 avril 2005 du Ministre des Relations Extérieures au Secrétaire Exécutif de la CEMAC.
Pacte d'assistance mutuelle entre les États membres de la CEEAC
Plan d'urgence pour l'accélération de la croissance économique, février 2014
Protocole relatif à la création du conseil de paix et de sécurité de l'union africaine du 9 juillet 2003.
Protocole relatif à la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des Etats de la CEEAC et du Golfe de Guinée du 24 octobre 2009.
Protocole relatif au COPAX du 24 février 2000.
Résolution 1125 (1997) du 06 aout 1997 et Résolution 1152 (1998) du 05 février 1998.

Résolution 1159 (1998) du conseil de sécurité des Nations Unies.
Résolution 1182 (1998) du 14 juillet 1998.
Résolution 1201 (1998) du 15 octobre 1998.

II. SOURCES ECRITES

1. OUVRAGES PUBLIES

Abwa D., *Cameroun histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Edition Clé, 2010.
_____., *Sadou Daoudou parle*, Yaoundé, presses UCAC, 2001.
Ahidjo A., *Contribution à la construction nationale*, Paris, Présence Africaine, 1964.
Ahmed Kotoko M., *La défense populaire au Cameroun. Comprendre un concept,* l'Harmattan, Paris, 2020.
Aliou Barry M., *Guerre et trafic d'armes en Afrique. Approche géostratégique*, Paris, l'Harmattan, 2006.
Ango Ela P., (dir) *La prévention des conflits en Afrique centrale. Perspective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001.
Aron R., *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 2004.
Aymeric Chauprade*., Introduction à l'analyse géopolitique*, Paris, Ellipses, 1999.
Babié B et Smouts M., *Le retournement du monde : sociologie de la scène international*, Paris, Fondation nations des Sciences Politiques & Dalloz, 1992.
BAD, *Document de Stratégie d'assistance à l'intégration régionale pour l'Afrique centrale* (DSAIR), 2005-2009, juillet 2005.
Badié B et Smouts M., *Le retournement du monde : sociologie de la scène international*, Paris, Fondation nations des Sciences Politiques & Dalloz, 1992.
Badie B., *Nous ne sommes plus seuls au monde : un autre regard sur l'« ordre international »*, Paris, La découverte, 2016.
Bakong P., *La politique militaire africaine de la France. Forces sociales et changements récents*, Paris, l'Harmattan, 2012.
Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001 : combattre la pauvreté,* Paris, Éditions Eska, 2001.
Battistella D., *Théories des relations internationales*, Paris, Les Presses de Science Po, 2006.
Bayart F., *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 2006.
Beaud M*., L'art de la thèse : comment préparer et rédiger un mémoire de Master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, La découverte, 2006.

Bellais R et al., *Economie de la défense*, Paris, Découverte, 2014.

Bergen P., *Ben Laden, l'insaisissable,* Paris, Michel Laffont, 2006.

Biya P., *Pour le libéralisme communautaire*, Lausane, ABC, 1987.

Biyoghé P., *Les dirigeants africains et l'inculture du métier des armes. Approches historiques et polémologiques du drame politique continental*, Yaoundé, CLE, 2016.

Boutros Boutros G., *Agenda pour la paix : diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix*, New York, 17 juin 1992.

Bührer M., *Rwanda. Mémoire d'un génocide*, Paris, Editions de l'Unesco, 1996.

Buyoya P., *Mission possible : construire une paix durable au Burundi*, Paris, l'Harmattan, 1998.

Charles-Philippe, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de science po, 2000.

Chrétien J P., *Le défi. Rwanda et Burundi : 1990-1996. De l'ethnisme*, Paris, Karthala, 1997.

Cornu G., *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF, 2014.

Devin G., *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2002.

Diallo I., *La MINURCA : gestion d'une situation conflictuelle*, Paris, Karthala, 2001.

Ebogo F (dir)., *Dynamiques géopolitiques et conjonctures in-sécuritaires en Afrique centrale* tome 2, Paris, l'Harmattan, 2021.

Elias Norbert., *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-lévy, 1973.

Ethier D et Zahar M J., *Introduction aux Relations Internationales*, Montréal, Presses Universitaires de Montreal, 2003.

Fau-Nougaret M et Ibriga LM (dir)., *L'Architecture de paix et sécurité en Afrique. Bilan et perspectives*, Paris, l'Harmattan, 2014.

Fogue A., *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire*, Paris, l'Harmattan, 2012.

Gamanadzori J (dir)., *Congo Brazzaville : Etat et société civile en situation de post conflit*, Paris, l'Harmattan, 2009.

Goya M., *S'adapter pour vaincre : comment les armées évoluent*, Paris, Perrin, 2019.

Gros F., *Le principe sécurité*, Gallimard, Paris, 2012.

Guichaona A., *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994),* Paris, Karthala, 1995.

Guinchard S et Debard T., (dir) *Lexique des termes juridiques*, 20e édition, Paris, Dalloz, 2013.

Hatto R., *Le maintien de la paix. L'ONU en action*, Paris, Armand Colin, 2015.

INS., *Quatrième Enquête Camerounaise auprès des Ménages. Tendances, profils et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001-2014*. Yaoundé, décembre 2015.

Joseph Richard., *Le mouvement nationaliste au Cameroun : les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 1986.

Jouve E., *Le Tiers Monde dans la vie internationale*, Paris, Berger-Levrault, 2e édition, 1986.

Kamto M., *Pouvoir et droit en Afrique : essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, Paris, LGDJ, 1987.

Kange Ewane F., *Semence et moisson coloniales*, Yaoundé, éditions CLE, 1985.

Ki Zerbo J., *L'Afrique d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972.

Kingston de Leusse M., *Diplomate. Une sociologie des ambassadeurs*, Paris, l'Harmattan, 1998.

Ki-Zerbo J., *Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain,* Paris, Hâtier, 1978.

Kontchou Kouomegni A., *Le système diplomatique africain,* Paris, Pedone, 1977.

Koula Y., *La démocratie congolaise « brulée » au pétrole*, Paris, l'Harmattan, 1999.

Lagrange H., *De la civilité à l'épreuve, crime et sentiment d'insécurité,* Paris, PUF, 1995.

_____., *De l'affrontement à l'esquive ? Violences, délinquance et usages de drogues*, Paris, La Découverte, 2001.

Langlois V et Seignobos C., *Introduction aux études historiques*, Paris, Editions Kimé, 1992.

Mace G et Petry F., *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales*, Les Presses de l'Université de Laval, Québec, 2000.

Makouta-Mboukou J P., *La destruction de Brazzaville ou la démocratie guillotinée*, Paris, l'Harmattan, 1999.

Marchal R et Banégas R., *Pax Africana : le nouvel interventionnisme libéral*, Karthala, Paris, 2005.

Mc Cullum H., *Dieu était-il au Rwanda ? La faillite des Eglises*, Paris, l'Harmattan, 1996.

Merle M., *La politique étrangère*, Paris, PUF, 1984.

_____., *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz, 3e édition, 1982.

Messmer P., *Les blancs s'en vont*, Albin Michel, Paris, 1998.

Mfegue Onana A H., *Le Cameroun et ses frontières*, Paris, l'Harmattan, 2004.

Mitrany D., *A working peace system*, Chicago, Quadrangle Books, 1966.

Montbrial T, et Klein J., *Dictionnaire de la stratégie*, Paris, PUF, 2000.

Mouelle Kombi N., *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996.

Mutoy Mubiala, *Coopérer pour la paix en Afrique centrale*, Nations Unies, 2003.

Mvelle G., *L'Union Africaine fondement, organes, programmes et actions*, Paris, l'Harmattan, 2007.

Mvie Meka E., *Architecture de la sécurité et de la gouvernance démocratique dans la CEEAC*, PUA, Yaoundé, 2007.

Mwayila Tshiyembe, *La politique étrangère des grandes puissances*, Paris, l'Harmattan, 2010.

N'guettia Kouassi R., *Les défis du développement de l'Afrique contemporaine*, Paris, l'Harmattan, 2012.

Nations Unies, *Opération de maintien de la paix des nations unies. Principes et orientations*, New York, éditions des Nations Unies, 2008.

Ndoumai P., *Indépendance et néocolonialisme en Afrique bilan d'un courant dévastateur*, Paris, l'Harmattan, 2011.

Ngbanda Nzambo H., *Ainsi sonne le glas ! Les derniers jours du maréchal Mobutu*, Paris, Gideppe, 1998.

Ngniman Z., *Cameroun l'impératif du vivre-ensemble*, Yaoundé, Hérakleon, 2019.

Ngoupande P., *Chronique de la crise centrafricaine 1996-1997 le syndrome barracuda*, Paris, l'Harmattan, 2002.

Njami-Nwandi S., *Des conférences nationales souveraines à la souveraineté de la rue*, Yaoundé, CLE, 2013.

Ntuda Ebode V et als., *Le conflit Boko Haram au Cameroun. Pourquoi la paix traine-t-elle ?* Yaoundé, édition de Friedrich Elbert Stiftung, PUA, 2017.

Ocqueteau F., *Polices entre Etat et marché*, Paris, Presses de Sciences Pô, 2004.

Olinga AD (dir)., *Paix et sécurité dans la CEEAC*, Yaoundé, PUA, 2007.

Olivier L et als., *L'élaboration d'une problématique de recherche*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Owaye J F et als (dir), *Evaluation des mécanismes de prévention et de gestion des crises en Afrique*, Lomé, Presses de l'université de Lomé, 2021.

Oyono D., *Avec ou sans la France ? La politique africaine du Cameroun depuis 1960*, Paris, l'Harmattan, 1991.

Péan P., *Carnages les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique*, Paris, Fayart, 2010.

PNUD, *Rapport sur la pauvreté 2000 : Vaincre la pauvreté humaine*, New York, éditions des Nations Unies, 2000.

PNUE., *Du conflit la consolidation de la paix. Le rôle des ressources naturelles et de l'environnement*, Nations Unies, Nairobi, 2009.

Possio S., *Evolution récente de la coopération militaire française en Afrique*, Paris, EPU, 2007.

Ramel F et Cumin D., *Philosophie des relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique, 2002.

Rey H., *La peur des banlieues, Paris,* Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996.

Reyntjens F. et Stefaan M., (dir), *L'Afrique des Grands Lacs*. Annuaire 1997-1998, Paris, l'Harmattan, 1998.

Reyntjens F., *La guerre des Grands Lacs. Alliance mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique Centrale*, Paris, l'Harmattan, 1999.

Robert C., *L'Afrique au secours de l'occident*, PUA, Yaoundé, 2004.

Roche J., *Théories des relations internationales, Paris,* Montchrestien, 2001.

Ruzié D., *Droit international public,* Paris, Dalloz, 15e édition, 2000.

Saïbou I et al., *Boko Haram : les mots d'une crise*, l'Harmattan, Paris, 2020.

Sékou Toure A., *Expérience guinéenne et l'unité africaine*, Paris, 1962.

Sindjoun L., *Sociologie des Relations Internationales africaines*, Paris, Karthala, 2001.

Smouts M C et al, *Dictionnaire des relations internationales*, 2e édition, Paris, Dalloz, 2006.

Tankeu M., *Enquête au cœur du phénomène des coupeurs de route*, l'Harmattan, Paris.

Van Campenhoudt L et Quiry R., *Manuel de recherche en science sociale,* Paris, Dumod, 2011.

Veyne P., *Comment on écrit l'histoire ?* Paris, Le Seuil, 1971.

Wamu Oyatambwe, *De Mobutu à Kabila. Avatars d'une passation inopinée*, Paris, l'Harmattan, 1999.

2. ARTICLES

Abwa D., « Cameroun, moteur essentiel de l'intégration régionale en Afrique centrale ? », in *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale*, Yaoundé, PUY, 2001, p. 499-512.

Atangana B., « L'Afrique à la quête du leadership régional : enjeux de la construction de l'unité Africaine autour d'un pôle de puissance », *Revue Camerounaise d'Etudes Internationales*, n°06, premier semestre 2014, p.71.

Ateba I., « La pauvreté comme mécanisme amplificateur des tensions sociales » in *La prévention des conflits en Afrique centrale. Perspective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001, pp. 79-84.

Awoumou G., « La mise en œuvre du mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale : un processus enfin lancé ? », *Enjeux* octobre-décembre 2007 N°33, FPAE, Yaoundé, p.3.

Ayissi A., « Le maintien de la paix en Afrique en Afrique : responsabilité et responsabilisation du continent » in *La prévention des conflits en Afrique centrale. Perspective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001, pp. 177-188.

Bach D et Sindjoun L., « Introduction générale : ordre et désordre en Afrique », *Polis*, N°4, 1997, pp. 4-18.

Badjeck D., « Armée de terre : défendre la main sur le cœur », *Honneur & Fidélité*, édition spéciale mai 2014, pp. 36-40.

_____., « De la complexification des menaces aux réponses graduelles », *Honneur & Fidélité*, Edition spéciale mai 2017, p. 102.

_____, « Sécurité aux frontières, victoire sur tous les fronts », *Honneur & Fidélité*, Edition spéciale mai 2015, pp. 34-38.

Baldwin D., « The Concept of Security », *Review of international studies*, vol 23, n°3, 1997, pp. 5-26.

Bangoura D., « Etat et sécurité en Afrique », *Politique Africaine*, N° 61, 1996, pp. 39-53.

_____, « Les modalités d'intervention : deux cas de maintien de la paix (Liberia et Centrafrique) in *La prévention des conflits en Afrique prospective pour une culture de paix*, Paris, Karthala, 2001, pp. 99-114.

Banque Mondiale, « Réexaminer les sources de la croissance. La qualité de l'éducation de base ». *Cahiers économiques du Cameroun*. 2014, pp.13-14.

Bedzigui Y., « Les conflits en Afrique, une résolution improbable », *AFRI*, vol IX, 2008, pp. 163-176.

Belibi J., « Forces de défenses. De nouvelles unités se mettent en place » in *Cameroon Tribune* du lundi 26 juin 2015, p.5.

Benicourt E., « La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale », *Études rurales*, Paris, 2001, pp.1-26.

Bissi M., « le Contre-Amiral, Chef d'Etat-major de la Marine à l'école publique de Bakingili », in *Pompons Rouges* n°003, 2013, p18.

Biyoque Bi Ntougou D et Tamekamta A Z., « Dynamique des réponses sécuritaires de la CEEAC à la crise centrafricaine », *GRIP*, N°6 25 mars 2014, pp.1-20.

Bodo L., « Stabilisation de la Centrafrique : le 8e contingent camerounais paré », *Cameroon Tribune* du 15 septembre 2021, p.5.

Booh Booh J R., « Le Cameroun et les opérations du maintien de la paix », in *Le Cameroun et le droit international*, Paris, Pedome, 2014, pp. 13-21.

Boukongou J D., « Les figures de la médiation internationale dans les conflits en Afrique centrale », in *Dialogue interculturel et culture de la paix en Afrique centrale et dans les grands lacs*, AUF, 2005, pp.33-41.

Bounoung Y., « Ecole militaire interarmées : Roger Nang Zengue aux commandes », *Cameroon Tribune* du 11 avril 2022, p.4.

Boutros Boutros G, « Relever les nouveaux défis » in *Rapport Annuel de l'ONU*, New York, 1995, pp.25-33.

Ceyhan A., « Analyser la sécurité : Dillon, Waever, Williams et les autres », *Cultures et conflits*, printemps-été 1998, p.1-12.

Chouala Y A., « Le Cameroun dans les relations internationales : évolution et projection », *Revue Camerounaise d'Etudes Internationales*, Numéro double, Premier et deuxième semestre 2013, pp.193-213.

Comlan Owoula Bossou Y., « l'africanisation de la paix : l'afro idéalisme en question (XIX^{e} – début XX^{e} siècle), in *Evaluation des mécanismes de prévention et de gestion des crises en Afrique*, Lomé, Presses de l'université de Lomé, 2021, pp. 95-112.

Cornesa P., « Petits conflits oubliées… une géographie du « monde inutile », *Le Monde Diplomatique*, mars 2001, pp. 5-8.

Damango G., « Actes assimilés au terrorisme en Centrafrique », in *Piraterie et Terrorisme : de nouveaux défis sécuritaires en Afrique Centrale*, Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé, 2010, p.237.

Danbouka E., « Lutte contre Boko Haram : Enjeux des comités de vigilance », in *Echos du Pandore* N° 10 pp.22- 23.

Diangitukwa F., « Terrorisme et piraterie dans le Golfe de Guinée : esquisses de solutions », in *Piraterie et Terrorisme : de nouveaux défis sécuritaires en Afrique Centrale*, Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé, 2010, p.104.

Djarmaïla G., « Le déminage, l'autre bataille », in *Cameroon Tribune* N°11062 / 7261 du lundi 28 mars 2016, p.2.

Ebale R., « Vingt ans d'ajustement structurel au Cameroun (1986-2006) le regard de l'histoire » in *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réunifié*, paris, l'Harmattan, 2012, pp. 367-400.

Ela Ela E., « Les mécanismes de prévention des conflits en Afrique centrale », *Guerres mondiales et conflits contemporains* 2001-2002, N°202-203, pp. 227-239.

Ela Evina V., « Les comités de vigilance : une réponse pertinente dans la lutte contre le groupe terroriste Boko haram à l'Extrême-nord du Cameroun ? », Note de recherche du GRESDA N°002 / Décembre 2020, pp. 7-11.

El-Laia A., « Portrait des conflits asymétriques », *Regard critique*, vol.7, n°1, février 2012, pp.1-10.

Epanya Endale F., « 30 ans de prise en charge », in *Botte Rouges* hors-séries N°2 deuxième trimestre 2015, pp.19-20.

Essama Essomba., « Plaidoyer de Paul Biya pour la paix et la sécurité dans le monde », *Cameroon Tribune*, N°8944/5143 du 28 septembre 2007, p.3.

Eteki Mboumoua W., « Elément d'une culture de la paix en Afrique Centrale » in *La prévention des conflits en Afrique centrale. Perspective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001, pp.189-199.

Ezo'o Mvondo S., « Engagement des forces de l'Armée de terre : le cas de la 11ème BRIM » in B*érets Verts Infos*, Magazine bilingue d'information de l'Armée de terre, N° 001, mai 2015. pp. 27-28.

Fofack E W., « La Force africaine en attente : ente effectivité et limites, le cas de la *East african standby force* », in *Evaluation des mécanismes de prévention et de gestion des crises en Afrique*, Lomé, Presses de l'université de Lomé, 2021, pp. 407-426.

Fodambele D., « Federik Djonkep Mehomy en terrain connu », in *Cameroon Tribune* du 17 aout 2015, p.4.

Fogue A., « Approche géopolitique des coupeurs de route au Cameroun », *Enjeux* n°33 Octobre-Décembre 2007, p. 33-36.

Gallie B., « Essentially Contested Concept » in *Max Black*, Princeton, Princeton University Press, 1983.

Gerold G et Merino M., « L'effondrement de l'État centrafricain au cours de la dernière décennie : origines de la crise et quelques idées pour en sortir », *Note d'analyse* n°08/2014 de la *Fondation pour la recherche stratégique*, Avril 2014, pp. 1-2.

Hellendorff B., « Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest », *Rapport du GRIP*, Bruxelles, 2012, pp.1-25.

Herz J., « Idealist inter Nationalism and the Security Dilemma », *World Politics*, vol. 2, 1950, pp. 5-18.

Hugon P., « conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », *Afrique Contemporaine* N°218, 2006, pp.33-47.

International Crisis Group, « Mettre en œuvre l'architecture de paix et sécurité d'Afrique Centrale, *Rapport Afrique*, N°181-7 novembre 2001, pp. 1-40.

Kennes E., « La guerre au Congo » in *L'Afrique des Grands Lacs*. Annuaire 1997-1998, Paris, l'Harmattan, 1998, pp. 289-303.

Kokouvi Agbobli A., « L'Afrique Centrale : enjeux et rivalité des grandes puissances » in *La prévention des conflits en Afrique centrale. Perspective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001, pp. 35-58.

Kouna L., « L'intérêt national des Etats, facteur déterminant de l'insécurité collective, de la SDN à l'ONU », *Honneur & Fidélité*, édition spéciale mai 2015, pp. 61-63.

Lakin M et al., « OMP vers une intégration croissante des forces africaines », *Partenaires sécurité et défense*, n°270, 2012, pp.11-15.

Lasserre Yakité C., **«** La prévention et la lutte contre l'extrémisme violent en Afrique centrale et dans le bassin du lac Tchad », *Revue Africaine sur le Terrorisme*, Vol 7, N° 2, Décembre 2019, pp.141-163.

Lecoutre D., « Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? », *Afrique Contemporaine*, n° 212, 2004-4, pp. 131-162.

Libam S., « contingent camerounais en RCA. Le 9e bataillon opérationnel », *Cameroon Tribune*, n°12641 / 8840 du 15 juillet 2022, p.5.

Maimounatou., « Ecole supérieure internationale de guerre : le colonel Tiokap Pierre Loti en poste », *Cameroon Tribune* du 23 décembre 2019, p.3.

Maman J., « le BIR en guerre contre la cataracte », *Cameroon Tribune N°12037 / 8236*, 2020, p.16.

Mandjack A., « Le triangle équilatéral du cameroun. L'hypothèse du pouvoir au Cameroun de Roger Gabriel Nlep » *Revue camerounaise de droit et de science politiques*, N°3, novembre 2011, pp.73-104.

Mandjem Y P., « Le maintien de la paix en Afrique : essai d'analyse politiste du procès de l'africanisation de la gestion des conflits africains », *Polis/R.C.S.P./C.P.S. R*, Vol 20, N° 1 & 2, 2015-2016, p.36.

Marichal R., « La critique des textes » in *Histoire et ses méthodes*, Paris, encyclopédie de la pléiade, 1961, p. 1326-1338.

Massogui F., « 2ème temps du périple, l'arc littoral, face à la menace, un redoutable dispositif de défense », *Honneur & Fidélité*, édition spéciale, Mai 2017, pp.94-101.

Mbala F., « L'Afrique dans le nouveau ''désordre '' international » in *Désordre (s)*, Paris, PUF, 1997, pp. 391-404.

Mbembe A., « À la lisière du monde : frontières, territorialité et souveraineté en Afrique », *Bulletin du Codesria*, n°3 et 4, 1999, pp. 47-78.

Mbog Ibock M R., « Comprendre la géopolitique de l'eau en Afrique subsaharienne - Le Bassin du Lac Tchad : entre dialectique de tension et maïeutique d'entente pour l'appétence des ressources ? », *Revue ivoirienne de gouvernance et d'études stratégiques*, N°13 (1), décembre 2021, pp. 29-50.

Mbohou A., « André Patrice Bitote, le stratège qui monte », *Cameroon Tribune* du 03 juillet 2017, p.8.

McLeod A., « L'approche constructiviste de la politique étrangère », in *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presse de Sciences Politiques, 2002, p.10-87.

Menyene Sida J., « 38e promotion de l'EMIA : à la découverte des réalités du terrain », *L'Action*, n°1309 du 2 mars 2021, p.3.

_____., « Ecole militaire interarmées, moule de la classe dirigeante de l'armée », in *Honneur &Fidélité*, édition spéciale mai 2015, p.14.

Messe Mbega C., « Les régions transfrontalières : un exemple d'intégration socio-spatiale de la population en Afrique centrale ? », *Éthique publique*, vol. 17, n° 1, 2015, pp.10-22.

Messia Ngong L., « La CEEAC à l'épreuve de l'intégrisme islamique en Afrique centrale », in *Evaluation des mécanismes de prévention et de gestion des crises en Afrique*, Lomé, Presses de l'université de Lomé, 2021, pp.387-406.

_____., « La politique du « Self help » et du « Common help » dans le dispositif camerounais de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent », *Revue Africaine sur le Terrorisme,* Vol 10 N° 1 Décembre 2020, pp.53-68.

Mouelle Kombi N., « Les prémices d'un rayonnement internationale du Cameroun », *Revue Camerounaise d'études internationales*, Numéro spécial, 2ème semestre, 2011, p.13.

Moulaye A., « Paix, sécurité et développement en Afrique de l'Ouest » in *Paix et sécurité dans la CEEAC*, P.U.A, Yaoundé, 2007, pp. 84-93.

Mountounjou Njikam S et Kenné F., « L'occupation durable de l'est de la RDC par les refugies et la problématique des guerres transnationales de la région des grands lacs d'Afrique centrale (1990-2003) » in *Dynamiques géopolitiques et conjonctures in-sécuritaires en Afrique centrale* tome II, l'harmattan, Paris, 2022, pp.113-129.

Mountounjou Njikam S., « Le problème Boko Haram et la riposte régionale des Etats du bassin du lac Tchad : une prise de conscience de l'africanisation du maintien de la paix », *Revue ivoirienne de gouvernance et d'études stratégiques*, n°15 (1) – juin 2022, pp.35-55.

_____., « Mutualisation et humanisation des actions militaires : Une réponse à la transnationalisation de la violence en Afrique centrale », in *Gouvernementalité, territorialité et statolité africaines en crise*, tome 3, Yaoundé, édition Monange, 2022, pp.53-74.

Mvomo Ella W., « Intégration économique et instabilité politique en Afrique Centrale » in *Paix et sécurité dans la CEEAC*, P.U.A, Yaoundé, 2007, pp. 77-84.

Mvondo H., « La Gouvernance Locale Face au Défi de Sécurité en Afrique Centrale : Une analyse de la décentralisation comme moyen de la lutte contre l'Extrémisme Violent au Cameroun », *Revue Africaine sur le Terrorisme*, vol 7, n° 2, décembre 2019, pp. 109-122.

Mwayila Tshiyembe, « Les principaux déterminants de la conflictualité » in *La prévention des conflits en Afrique centrale. Perspective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001, pp. 21-34.

N'gouah-N'gally G., « La politique de sécurisation des cotes camerounaises : enjeux et défis », *Pompons Rouges*, n°003, 2013, pp.20-21.

N'gunda K., « Des revendications corporatistes à la colère », *Bé Africa International* Hebdomadaire International d'informations générales, du 19 mai 1996, pp. 5-7.

Nbeze B., « armée de l'air : 120 techniciens d'aéronefs sur le terrain », *Cameroon Tribune*, du 17 mars 2020, p.3.

Ndir M., « Afrique centrale, l'ONU tire le signal d'alarme » in *Jeune Afrique Economie* N°276 Du 30novembre-13 décembre 1998, pp. 117-115.

Ndo'o GR., « Piraterie maritime : Vers une « somalisation » des côtes camerounaises ? », *Enjeux* n°41 Octobre - Décembre 2009, pp.77-78.

Ngodi E et Owona Nguini M., « Le pétrole off-shore comme ressource stratégique en Afrique centrale : une richesse au cœur des tensions frontalières et des appétits », *Enjeux,* n°26, Mars 2006, pp. 13-18.

Ngodi E., « L'Afrique centrale face aux nouveaux enjeux sécuritaires du XXIe siècle », *Codesria. L'Afrique et les défis XXIème siècle*, 5-9 décembre 2011, Rabat, pp.1-20.

Ngouya M., « La Criminalité en Mer », *Revue Africaine des Affaires Maritimes et des Transports*, juillet 2009, n° 1, pp. 37-43.

Nguijoi G., « la problématique du régionalisme sécuritaire face à des menaces transnationales en Afrique : regard rétrospectif et prospectif », *Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Paix*, NDR n° 30 – août 2017, pp.1-12.

Njuh L., « Le terrorisme dans l'Afrique saharo-sahélienne et maghrébine : cinétique chrono-spatiale d'une « crimigration » entre l'idéologie et l'empirisme », *Revue burkinabé de la*

recherche lettres, sciences sociales et humaines, spécial hors-série N°5 janvier 2020, pp.260-282.

Nkoa J C., « la déradicalisation un levier important dans la lutte contre le terrorisme », in *Honneur & Fidélité* édition spéciale 20 mai 2017, pp.111-113.

Noah Edzimbi F., « De la défense populaire au Cameroun : repères historiques, appropriations actuelles et défis futurs. », *CARPADD* Note d'analyses sociopolitiques, N° 13, 12 août 2019, Montréal, pp.1-16.

Ntuda Ebode J V., « Forces de défense, en synergie avec les forces vives de la nation, pour relever les défis sécuritaires et préserver la paix au Cameroun et en Afrique centrale », *Honneur & Fidélité,* édition spéciale mai 2015, pp.29-31.

_____., « L'insécurité transfrontalière dans la zone RCA-Tchad-Cameroun et l'initiative tripartite », in *Piraterie et Terrorisme : de nouveaux défis sécuritaires en Afrique Centrale*, Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé, 2010, pp.149-158.

_____., « Le pétrole est-il une source conflictogène en Afrique centrale ? *Revue africaine de défense*, N°2, pp. 104-118.

Olinga A., « Structurer la défense populaire, élément d'une démarche opératoire », *Honneur & Fidélité,* Edition spéciale mai 2017, pp. 106-110.

Onana A., « Les alliances militaires dans le golfe de Guinée », *Revue africaine de défense* N°2 avril-juin 2000, pp. 48-66.

Otou F., « Analyse Étiologique et Posologique de la Criminalité Transfrontalière en Afrique Centrale à l'aune des Incursions des Bandes Armées à la frontière Est Cameroun », *Revue Africaine sur le Terrorisme,* vol 7, N° 2, Décembre 2019, pp.123-141.

Oumba P., « Effectivité du rôle du Conseil de paix et sécurité de l'union africaine dans la résolution des conflits », *Revue africaine d'études politiques et stratégiques*, numéro spécial, 2014, pp.142-151.

Owona Nguini M E., « Jeux et enjeux de puissance en Afrique centrale : une logique complexe », *Enjeux* N°22 janvier-mars 2005, pp.5-14.

_____., « la raison stratégique africaine entre rétrospective et prospective : prolégomènes », *Revue panafricaine de projection stratégique,* n°003 2009, pp.128-140.

Padonou O et al., « Architecture et contexte sécuritaire dans l'espace CEMAC-CEEAC », *Note d'analyse* N°5, Bruxelles, février 2014, pp. 1-32.

_____., « Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest », *Rapport du GRIP*, Bruxelles, 2012, pp. 1-25.

Reveillard C., « Les opérations de maintien de la paix », *Géostratégiques*, N° 14, Novembre 2006, pp.101-114.

Ropivia M., « La problématique des revendications identitaires en Afrique », *50 ans de défense et de sécurité en Afrique : Etats et perspectives stratégiques Les actes du colloque au CSID*, 2011, p 30.

_____., « Criminalité et activités illicites dans le Golfe de Guinée : interprétation, critique et typologie », in *Piraterie et Terrorisme : de nouveaux défis sécuritaires en Afrique Centrale*, Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé, 2010, pp.221-234.

Sadatchy P., « Boko Haram. Un an sous état d'urgence », note d'analyse du GRIP, 03 juin 2014, Bruxelles, pp.1-20.

Saibou I., « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », *Polis/R.C.S.P. /C.P.S.R.* Vol. 13, Numéros 1-*2*, 2006.

_____., « Les militaires et l'alternance démocratique en Afrique. Permanences et ambivalences » in *Actes de l'Atelier sur la promotion des transitions démocratiques pacifiques en Afrique*, 24-25 novembre 2008, Bamako, pp. 177-202.

_____., « Les mutations polémologiques du banditisme transfrontalier en Afrique centrale » *Enjeux* n°33 octobre-décembre 2007, p.12.

Schraeder P., « La guerre contre le terrorisme et la politique américaine en Afrique », *Politique africaine*, 2/98, 2005, pp. 21-32.

Seignobos C., « Le phénomène Zarguina dans le Nord Cameroun : coupeurs de route et prise d'otages, la crise des sociétés pastorales Mbororo », *Afrique contemporaine* N°239, 2011, pp.36-48.

Sess G A., « Le défi de la prévention et de la gestion des conflits en Afrique », in *Evaluation des mécanismes de prévention et de gestion des crises en Afrique*, Lomé, Presses de l'université de Lomé, 2021, pp.145-166.

Sindjoun L., « La civilisation internationale des mœurs : éléments pour une sociologie de l'idéalisme structurel dans les relations internationales », *Etudes internationales*, Vol 27, N° 4, 1996, pp. 841-859.

Stalon J L., « L'Africanisation de la diplomatie de la paix », *Revue internationale et stratégique*, Vol. 2, n°66, 2007, p. 49.

Talla B P., « Renouveau dans l'armée. Qui sont les nouveaux généraux », *Jeune Afrique Economie*, n°335 du 23 décembre 2001, pp. 94-95.

Tamekamta A Z., « Centrafrique : pourquoi est-on arrivé là et quelle paix au-delà de Djiotodjia et de la MISCA ? », Note d'Analyse Politique, *Thinking Africa,* n°14, Juin 2104, pp.1-9.

_____., « Le Cameroun face aux réfugiés centrafricains : comprendre la crise migratoire et les résiliences subséquentes », CARPADD, Note d'Analyse sociopolitique, n°01, Montréal, Avril 2018, p.13.

_____., « Le golfe de guinée. Inflation criminelle et stratégies institutionnelles », *thinking africa* NDR n° 20 – juin 2015, Pp. 1-12.

_____., « L'engagement des Etats africains en matière de sécurité en Afrique Centrale : contraintes et enjeux de la coopération UA-CEEAC », *Afsol journal* vol 1. 2012, pp.45-61.

Tite Amougui A., « Le droit international et l'action diplomatique du Cameroun », in *Le Cameroun et le droit international,* Paris, Pedone, 2014, pp. 23-43.

Tiwang Watio R et Lawson M., « La piraterie maritime dans le golfe de Guinée », *Revue Neptunus,* vol. 20, 2014, pp.1-10.

Wanyaka V., « La politique sociale des forces armées camerounaises de 1961 à 1997 », *Annales de l'université Dunarea de Jes Din Galat*i, 2012, pp.237-250.

Wolfers A., « National Security » as an ambiguous symbol », *Political Science Quarterly*, vol 67, n°4, December 1952, pp.291-420.

Yogo E., « Les racines de la crise et ses solutions », *Jeune Afrique Economie,* n°406 juin 2018, pp.124-125.

3. THESES ET MEMOIRES

Adjovi R., Le projet d'une force africaine d'intervention, Mémoire de DEA de Science politique, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 1997.

Ayiagnigni Fondouop I., « La participation des forces de défense camerounaises aux opérations de maintien de la paix en Afrique et dans le reste du monde », Mémoire de Master en stratégie, défense, sécurité et gestion des conflits et des catastrophes, Université de Yaoundé II – Soa, 2019.

Bayan Dikdim R., « Les défis contemporains de l'intégration par la sécurité en Afrique centrale », Mémoire de Master en Stratégie, défense, sécurité, gestion des conflits et des catastrophes, université de Yaoundé II-Soa, 2013.

Belomo Essono C., « L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'Etat au Cameroun », Thèse de Doctorat en Science Politique, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2007.

Berembaum N., « Elaboration et expérimentation en RCA de la politique française de non-ingérence dans les crises africaines (1996-2002) bilan critique et perspective », Mémoire de DEA, Université de Paris I Panthéon Sorbonne, 2002.

Bilo'o Thamar L., « La coopération militaire du Cameroun dans la gestion des conflits en Afrique centrale », Rapport de stage en vue de l'obtention du DESS en stratégie, défense, sécurité et gestion des catastrophes, Université de Yaoundé II, 2018.

Bissay F., « Le centre de perfectionnement en technique de maintien de l'ordre (CPTMO) face aux défis de la modernité », Mémoire de Master en stratégie, défense, sécurité et gestion des conflits, des catastrophes, Université de Yaoundé II-Soa, 2010.

Bolongi Ekoto Nzowu A., « L'armée dans la stabilisation politique d'un Etat : cas de la RDC », Rapport de Licence en sciences politiques, Université Pédagogique Nationale, 2009.

Bolongi Ekoto Nzowu A., « L'armée dans la stabilisation politique d'un Etat : cas de la RDC », Rapport de Licence en sciences politiques, Université Pédagogique Nationale, 2009.

Chouala Y A., « Désordre et ordre dans l'Afrique centrale actuelle : démocratisation, conflictualisation et transitions géostratégiques régionales », Thèse de Doctorat de 3e cycle en Relations internationales, IRIC, 1999.

Dioba O., « La doctrine et la culture stratégique françaises dans la formation locale de l'élite militaire africaine : désengagement français ou renforcement des capacités africaines de sécurité collective ? », Mémoire de Master en stratégie, défense sécurité et gestion des conflits et catastrophes, Université de Yaoundé II-Soa, 2010.

Doui Wawaye J., « La sécurité, la fondation de l'Etat centrafricain : contribution à la recherche de l'Etat de droit », Thèse de Doctorat en Droit Public, Université de Bourgogne, 2012.

El Khadir M., « Le terrorisme : les causes et les remèdes », Mémoire de Licence en Droit public Option : Relations Internationales, Université Mohammed I, 2005.

Ela Ela E., « Les politiques publiques au Cameroun : l'exemple de la politique de défense depuis l'indépendance », Mémoire de D.E.S.S en Relation Internationale, Université de Yaoundé II, 2001.

Feikoumo S., « Les conflits armes en Afrique subsaharienne, un défi pour la communauté internationale », Mémoire de Master d'études diplomatiques supérieures, Centre d'études diplomatiques et stratégiques de Paris, 2012.

Fofack E., « L'Organisation des Nations Unies et la résolution des conflits armés de l'après-guerre froide en Afrique Centrale : 1990-2004 », Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

Folly B., « La sécurité humaine dans l'action de la Francophonie. Analyse à partir de la déclaration de Saint Boniface », Mémoire de Master en Relations Internationales, Université de Yaoundé II-IRIC, 2014.

Hamdi M., « Les Opérations de consolidation de la paix », thèse de Doctorat en Droit Public, Université d'Angers, 2009.

Jhan Nguimbi R., « La place de l'Afrique centrale dans l'architecture de paix et de sécurité africaine (APSA), Mémoire de Master en contentieux international, Université de Yaoundé II-IRIC, 2012.

Kader Bitié A., « L'approche contemporaine de la prévention des conflits en Afrique », Thèse de Doctorat Ph.D en Droit Public, Université de Bordeaux, 2016.

Kalgong Z., « le pays mundang du nord Cameroun : vie politique et administrative sous mandat français (1916-1946) », Mémoire de Maitrise à l'Université de Yaoundé I, 2004.

Kasereka Tsongo E., « La coopération au sein de la zone euro et la lutte contre la crise financière. Bilan et perspectives », diplôme de Graduat, université de Lubumbashi, 2012.

Katumba N'senga S., « Les problèmes de la paix dans la corne de l'Afrique », Mémoire de Licence en Relations Internationales, Université de Lubumbashi, 2008.

Maiga A., « La crédibilité de la communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest dans sa quête de la paix et la sécurité », Thèse de Doctorat en Science politique, Université Jean Moulin Lyon 3, 2011.

Many-Girardot D., « L'africanisation de la réponse sécuritaire en Afrique », Mémoire de Master de recherche en sécurité et défense, Université Panthéon-Assas - Paris II, 2014.

Mba Abessolo G., « Les instruments du COPAX face aux enjeux sécuritaires en Afrique Centrale », Mémoire de Master en Géographie, Université d'Omar Bongo, 2014.

Mback Wara H., « La prévention des conflits dans la dynamique de l'intégration sous régionale en Afrique centrale » mémoire de DEA en science politique, Université de Yaoundé II, 2007.

_____., « Recours à la force et désescalade de la violence : une analyse des processus de construction de la paix imposée en Afrique entre 2003 et 2013 », Thèse de Doctorat Ph.D en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2015.

Mengue L., « la synergie entre les forces de défense camerounaises et les comités de vigilance dans la lutte contre boko haram », Mémoire de Master en stratégie, défense, securit et gestion des conflits et catastrophes, Université de Yaoundé II-Soa, 2018.

Messe Mbega C., « La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC): Quelle politique de sécurité pour une organisation régionale à vocation économique? », Thèse de Doctorat Ph/D en Géographie, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2015.

Messinga C., « Les forces armées camerounaises face aux nouvelles formes de menaces à la sécurité : d'une armée de garde vers une armée d'avant-garde 1960-2010 », Thèse de Doctorat Ph.D en Science Politique, Université de Yaoundé II-Soa, 2011.

Meyer A., « L'intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité d'Etats faibles l'exemple de quatre Etats centrafricains », Thèse de Doctorat de Science Politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2006.

Mouanda G., « La sécurité collective en Afrique Centrale dans le cadre de l'accord tripartite entre le Congo, l'Angola et la République Démocratique du Congo », Mémoire de Master en Droit, Université de Reims Champagne Ardenne, 2009.

Mounchikpou I., « Contribution à l'étude des forces aéroportées camerounaises : le Bataillon des troupes aéroportées (BTAP) 1968-2010, Mémoire de Maser en Histoire, Université de Yaoundé I, 2011.

Moundounga S., « L'Union Européenne et la paix en Afrique subsaharienne », Thèse de Doctorat en Droit Public, l'Université de Grenoble, 2012.

Mountounjou Njikam S., « Le conseil de paix et sécurité en Afrique centrale et la lutte contre l'insécurité dans la CEEAC », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2019.

Mpay J C., « Les forces de défense et le maintien de la paix en Afrique : théorie armée-nation », Mémoire de Master en stratégie, défense, sécurité, gestion des conflits et des catastrophes, Université de Yaoundé II-Soa, 2013.

Muntunutwiwe J S., « La violence politique au Burundi essai d'analyse explicative », Thèse de Doctorat en Science politique, Université de Pau et des pays de l'Adour, 2009.

Ndong Atok S., « L'intégration régionale maritime en Afrique centrale face au challenge de la conflictualisation thalassique : une analyse diplomatico-stratégique », Thèse de Doctorat Ph.D en Relations Internationales, IRIC, 2019.

Ndzie J., « La participation des forces de défense camerounaise aux opérations de maintien de la paix en Afrique », Rapport de stage au MINREX, Université de Yaoundé II-IRIC, 2009.

Ngamondi Kari Y., « La politique étrangère du Cameroun en Afrique Centrale : constances et fluctuations, Thèse de Doctorat Ph.D en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2011.

Ngbwa Aba'a E., « La question de la paix et de la sécurité dans la CEEAC de 1983 à 2000 : une approche historique », Mémoire de Maitrise, Université de Yaoundé I, 2004.

Njako F., « La contribution du Cameroun à la construction d'un espace de sécurité en Afrique Centrale » Mémoire de DESS, Université de Yaoundé II-IRIC, 2001.

Nna J., « Sécurité et défense en Afrique centrale 1960-2009 », Mémoire de Master, Université de Yaoundé I, 2010.

Ntsama B., « Les Operations de Maintien de la Paix de l'ONU et les Droits de l'Homme », Diplôme d'Etudes Approfondies, Université de Yaoundé II-Soa, 2013.

Nzokou Fotsing W., « Doctrines militaires insurrectionnelles et contre-insurrectionnelles camerounaises : entre convergence aux modèles extérieurs et innovation nationale », Thèse de Doctorat Ph.D en Science politique, Université de Yaoundé II, 2016.

Olivier M., « Rwanda, un génocide colonial, politique et médiatique », Mémoire de Master en Relations Internationales, Université de Paris I - la Sorbonne, 2013.

Ombe S T., « La participation de la marine nationale dans la lutte contre la piraterie maritime au Cameroun (1990 -2018) : essai d'analyse historique », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2022.

Ondoua A., « Sociologie du corps militaire en Afrique noire : le cas du Cameroun », Thèse de Doctorat en Science politique université de Rennes 1, 2013.

Owona Alima M., « La prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique Centrale : étude du phénomène et analyse critique des mécanismes de contrôle de ces armes », Mémoire de Master en stratégie, défense, sécurité et gestion des conflits et catastrophe, Université de Yaoundé 2, 2007.

Pemboura A., « Le processus de formation de la culture stratégique camerounaise : analyse du rôle des écoles militaires », mémoire du Master en science politique, Université de Yaoundé II-Soa, 2006.

Pitroipa Raynesalgo A., « Le Nigeria à l'épreuve du terrorisme : une analyse des racines sociohistoriques et politiques de la violence revendiquée par Boko Haram », Mémoire de maitrise en Science Politique, Université de Montréal, 2015.

Possio S., « La France et la sécurité collective en Afrique subsaharienne : de l'interventionnisme militaire systématique au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix », Mémoire de DEA en Science Politique, Université Lumière Lyon 2 – Institut d'Etude Politique de Lyon, 2003.

Rahim Jhan Nguimbi., « La place de l'Afrique centrale dans l'architecture de paix et de sécurité africaine (APSA) », Mémoire de Master en contentieux international, Université de Yaoundé II-IRIC, 2012.

Service R., « Les régimes politiques en Centrafrique : 1960-2003 », Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009.

Soufiyanou M., « La politique étrangère du Cameroun dans le contexte de l'ajustement structurel et de la mondialisation, de 1987 à nos jours », Mémoire de Master en Relations Internationales, Université de Yaoundé II-IRIC, 2014.

Suyru R., « La coopération sécuritaire dans le golfe de guinée à l'épreuve de la criminalité transfrontalière. Etat des lieux et esquisse de solution » Mémoire de Master en Relations Internationales, option intégration régionale et management des institutions communautaires, Université de Yaoundé II-IRIC, 2011.

Tedongmo N L., « Piraterie maritime et gestion des défis sécuritaire dans le Golfe de Guinée », Thèse de Doctorat Ph. D, Université de Dschang, 2018.

Toth K., « Une évaluation stratégique et opérationnelle du COPAX », Mémoire de Master en stratégie, défense, sécurité et gestion des conflits et catastrophes, université de Yaoundé II, 2013.

Wanmegnie Njipemegni N., « La contribution du génie militaire au développement par les prestations de travaux publics 1972-2009 », Mémoire de Master en stratégie, défense sécurité et gestion des conflits et catastrophes, Université de Yaoundé II – Soa, 2010.

Yangouo B., « L'Evolution de l'intégration sous régionale en Afrique centrale de l'AEF à la CEMAC (1919-2017) : permanences et mutations », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2019.

4. JOURNAUX

Bulletin d'analyse stratégique et prospective de l'EIFORCES, N°007 janvier-mars 2018.

Cameroon Tribune, N°1991 du samedi 31 janvier 1981.

Cameroon Tribune du 08 décembre 2009.

Cameroon Tribune du 17 août 2017.

Cameroon Tribune du 29 juillet 2014.

Cameroon Tribune du vendredi 03 février 2017.

Cameroon Tribune N°10996 / 7195 du 21 décembre 2015.

Cameroon Tribune N°10996 / 7195 du 21 décembre 2015.

Cameroon Tribune N°11062 / 7261 du lundi 28 mars 2016.

Cameroon Tribune N°11472 / 7671 du lundi 13 novembre 2017.

Cameroon tribune N°11543/7742 du vendredi 23 février 2018.

Cameroon tribune N°11616/7815-43e year/43e année, du 13 juin 2018.
Cameroon tribune N°11617/7816-43e year/43e année, du 14 juin 2018
Cameroon Tribune N°1972 du vendredi 9 janvier 1981.
Cameroon Tribune, n°10996 / 7195 du 21 décembre 2015.
Cameroon Tribune, n°10996 / 7195 du mardi 21 décembre 2015.
Honneur & Fidélité édition spéciale mai 2015.
Honneur & fidélité édition spéciale mai 2017.
Honneur & fidélité édition spéciale mai 2017.
Honneur & Fidélité, édition spéciale du 20 mai 2009.
Honneur & Fidélité, édition spéciale du 20 mai 2017.
Honneur & Fidélité, édition spéciale du 20 mai 2017.
Jeune Afrique Economie N°276- du 30 novembre au 13 décembre 1998.
Jeune Afrique Economie, N°383 avril-mai 2011.
Jeune Afrique Economie, n°406 juin 2018.
L'*Actu*, n° 395 du vendredi 15 mars 2013.
L'œil du Sahel, n° 629 du 21 août 2014.
L'œil du Sahel, n° 675 du jeudi 05 février 2015.
Le Jour n° 1865 du jeudi 05 février 2015.
Le Temps des réalisations bulletin N°39 décembre 2016-janvier 2017.
Le Temps des Réalisations, bulletin n°14.
Mutations N°3897 du lundi 18 mai 2015.

III. SOURCES DU NUMERIQUE

Amoussou F et Pemboura A., « L'Union Africaine face aux défis de la paix et de la sécurité », programme pour le dialogue sur la sécurité en Afrique subsaharienne, fondation Konrad Adenauer Stiftung consulté sur www.isafrique.org le 15 juillet 2019 à Yaoundé.
Bodo L., « 7e contingent camerounais de la MINUSCA : mission accomplie », consulté sur www.cameroon-tribune.cm le 02 juillet 2022 à 12h40 à Yaoundé.
Cameroon Tribune du 08 décembre 2009.
Chena S., « L'Ecole de Copenhague en Relations Internationales et la notion de « sécurité sociétale ». Une théorie à la manière d'Huntington », *Revue Asylon(s)*, N°4, mai 2008, consulté sur http://www.reseau-terra.eu/article750.html

Conchiglia A., **«** Cuisant échec des Nations unies en Angola », *Le monde diplomatique*, 1999 consulté le 22 avril 2018 sur www.mondediplomatique.fr

Dupuis L., « les 18 principaux groupes islamistes armés dans le monde » in www.lacroix.com consulté le 17/07/20 à 05h24 à Yaoundé.

Happi C., « le 8e contingent camerounais de la MINUSCA envoyé en Centrafrique », consulté sur www.actucameroun.com le 18 juillet 2022 à 14h20 à Yaoundé.

Honneur & fidélité, édition spéciale mai 2014.

INS., « Rapport régional de progrès des objectifs du millénaire pour le développement de l'Extrême-Nord », 2010, MINEPAT, INS, PNUD. Consulté sur www.cm.undp.org le 1er novembre 2020 à 10h20 à Yaoundé.

Institut National de la Statistique (INS)., « Rapport régional de progrès des objectifs du millénaire pour le développement de l'Extrême-Nord », 2010, MINEPAT, INS, PNUD. Consulté sur www.cm.undp.org le 1er novembre 2020 à 10h20 à Yaoundé.

Institut National de la Statistique (INS)., *Quatrième Enquête Camerounaise auprès des Ménages. Tendances, profils et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001-2014*. Yaoundé, décembre 2015. Consulté sur www.ins-cameroun.cm le 23 novembre 2021 à 15h30 à Yaoundé.

JO Senat du 20/04/2000 consulté sur www.senat.fr le 26 juillet 2022 à Yaoundé à 15h12.

Kairouz M., « Ce jour-là : 21 septembre 1979, la chute de Bokassa 1er, empereur de Centrafrique », in *Jeune Afrique* du 20 septembre 2016 disponible sur www.Jeune Afrique.com

Kiss A., « Sécurité collective », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], URL : http://www.universalis.fr/encyclopedie/securite-collective/ consulté le 5 mai 2018 à Yaoundé.

Kitina G., « Loango 2014 : des exercices militaires à la hauteur des attentes de la CEEAC », agence d'information d'Afrique centrale du lundi 27 octobre 2014, consulté sur www.acdia-congo.com le 14 juillet 2022 à 15h10 à Yaoundé.

Marc Jeannette, « La sécurité humaine » in Réseau des chercheurs sur les opérations de paix. www.operationspaix.net consulté le 10 avril 2018 à 20h52 Yaoundé.

Massala F., « Afrique Centrale La Force africaine en attente prend position », http://www.lesafriques.com/focus/afrique-centrale-la-force-africaine-en-attente-prend-position-2.html?Itemid=308?articleid=38015 , Consulté le 14 octobre 2018 à Yaoundé.

Mbohou A., « MINUSCA : le 6e contingent camerounais de retour », consulté sur www.cameroon-tribune.cm le 18 juillet 2022 à 16h12 à Yaoundé.

Mienahou Therard D., « Mise en place d'un Centre Opérationnel de Marine (COM) du Congo dans le golfe de guinée : cadre juridique et procédures opérationnelles », Programme de Bourses

de Recherche Nations Unies Fondation Nippone du Japon 2010-2011, consulté sur www.UN.org le 25/09/2020 à Yaoundé à 16h13.

Musila C., « L'insécurité transfrontalière au Cameroun et dans le bassin du lac Tchad », Note de IFRI, Programme Afrique subsaharienne Juillet 2012 consulté le 23 août 2020 sur www.ifi.org

Ngouya M., « La Criminalité en Mer », in *Revue Africaine des Affaires Maritimes et des Transports*, juillet 2009, n° 1. M. Yapo, « La lutte contre la criminalité maritime dans le golfe de guinée : cas de la cote d'ivoire et du Nigeria », programme de bourses de recherche nations unies-fondation nippone du japon 2012-2013, décembre 2013, consulté sur www.UN.org le 08 septembre 2020 à Yaoundé.

Ntuda Ebode V., « Les forces en attente de l'Afrique : point de situation et défis » in www.operationspaix.net consulté le 20 aout 2018 à Yaoundé, 15h52.

Odzolo Modo M., « Fiche d'information de l'organisation : CEEAC », *Réseau de recherche sur les opérations de paix*, Juillet 2010. Consulté sur www.operationspaix.net le 13 janvier 2019 à yaoundé, 12h54.

Ondze G., « CEEAC : le COREP en réunion pour préparer le conseil des ministres du COPAX», *Agence d'information d'Afrique centrale*, janvier 2022, consulté sur www.adiac-congo.com le 05 juin 2022 à 15h42 à Yaoundé.

_____., « CEEAC : une réunion du COPAX sous le signe de la relance », *Agence d'information d'Afrique centrale*, janvier 2022, consulté sur www.adiac-congo.com le 05 juin 2022 à 14h20 à Yaoundé.

_____., « CEEAC : les responsable du COPAX en réunion à Brazzaville », *Agence d'information d'Afrique centrale*, janvier 2022, consulté sur www.adiac-congo.com le 05 juin 2022 à 14h20 à Yaoundé.

Tamekamta A Z., « Lutte contre Boko Haram et restriction des droits de l'homme au Cameroun : effets et contre-effets », consulté sur www.absp.be le 31/08/2020 à 13h03.

UNECA, « Opportunités économiques le long du corridor routier d'Afrique Centrale ». Consulté sur www.UNECA.org le 25 janvier 2022 à 15h10 à Yaoundé.

UNECA, « Analyses approfondies des chaines de valeurs régionales et grappes stratégiques de l'Afrique centrale pour tirer le meilleur parti de la ZLECA », *rapport*, vol 1, 17 décembre 2020. Consulté sur www.UNECA.org le 25 janvier 2022 à 15h02 à Yaoundé.

Vidzraku S., « Afrique centrale : l'ardoise s'alourdit pour les Etats membres de la CEEAC », consulté sur www.afrique latribune.fr consulté le 22 décembre 2018, Yaoundé, 15h45.

VIGIE, bulletin d'analyse stratégique et prospective, n°002, aout 2014.

www.actcameroun.com consulté le 11 aout 2020 à 19h05 à Yaoundé.
www.actucameroun.cm consulté le 12 février 2022 à 15h10 à Yaoundé
www.actu-plus.cm consulté le 1er mai 2021 à 07h52 à Yaoundé
www.adiac-congo.org/ consulté à Yaoundé le 25 septembre 2020 à 12h45.
www.afdb.org consulté le 18 novembre 2020 à 12h40 à Yaoundé.
www.africa24monde.com consulté le 25 décembre 2020 à Yaoundé à 15h20
www.afriquepremiere.net consulté à Yaoundé le 10 février 2022 à 11h52.
www.apanews.net consulté le 25 juillet 2022 à Yaoundé à 14h23.
www.Cameroon-Tribune.cm consulté le 21 décembre 2020 à Yaoundé à 12h20.
www.cameroon-tribune.cm consulté le 25 décembre 2020 à 14h32 à Yaoundé.
www.cameroun-infos.net
www.ceeac-eccas.org consulté le 20 juin 2018 à Yaoundé, 12h45.
www.ceeac-eccas.org consulté le 24 décembre 2020 à Yaoundé à 11h31.
www.ceeac-eecas.org
www.centrafrique-presse.com
www.Cresmac.org consulté le 12 avril 2022 à Yaoundé à 05h41.
www.crtv.cm consulté le 1er mai 2021 à 10h10 à Yaoundé.
www.crtv.cm le 18 juillet 2022 à 09h12 à Yaoundé.
www.echo-congobrazza.com consulté à Yaoundé, le 14/01/2022 à 23h01
www.eiforces.gov.cm consulté le 15 février 2022 à 07h12 à Yaoundé
www.journalducameroun.com publié le 17.09.2015 et consulté le 28 décembre 2020 à Yaoundé à 14h25.
www.journalducameroun.com publié le 18.09.2015 et consulté le 28 décembre 2020 à 14h25 à Yaoundé.
www.journalessingan.com consulté le 14 février 2022 à 17h20 à Yaoundé
www.lasemaineafricaine.net le 15 décembre 2018 à Yaoundé.
www.mediacongo.net consulté le 24 décembre 2020 à Yaoundé à 11h41.
www.operationspaix.net consulté le 23 juillet 2020 à 12h23 à Yaoundé.
www.panvrgaroua.eu5.org consulté le 05 juillet 2022 à Yaoundé à 12h13.
www.prc.cm consulté le 11 février 2022 à 06h10 à Yaoundé.
www.rfi.fr consulté le 25 décembre 2018 à 15h45
www.universalis.fr
www.wordpress.com consulté le 14 février 2022 à 21h40 à Yaoundé.

Yapo., « La lutte contre la criminalité maritime dans le golfe de guinée : cas de la cote d'ivoire et du Nigeria », programme de bourses de recherche nations unies-fondation nippone du japon 2012-2013, décembre 2013, consulté sur www.UN.org le 08 septembre 2020 à Yaoundé.

IV. SOURCES AUDIO VISUELLES

« Le président Denis Sassou Nguesso. Le pouvoir et la vie », film documentaire de François Soudan et Jean Baptiste Farran produit par IDM et Nyala Production, 2016.

« Notre ami l'empereur Bokassa 1er » film documentaire de Cédric Condom produit par Kilaohom Production / France Télévisions / TNA / ECPAD, 2011.

« Combattantes du nord Kivu l'impossible destin », Reportage de P. Forestier, R. Bolzinger, O. Ferraro, G. Dupuis, produit par ARTE G.E.I.E /TAC Presse, 2008

« L'Afrique en morceau, la tragédie de grands lacs » film documentaire de Jihan El Tahri produit par Canal +, CAPA production et pasipresse, septembre 2000.

« L'Afrique en morceau, la tragédie de grands lacs » film documentaire de Jihan El Tahri produit par Canal +, CAPA production et pasipresse, septembre 2000.

« L'Afrique en morceau, la tragédie de grands lacs » Film documentaire de Jihan El Tahri produit par Canal +, CAPA production et pasipresse, septembre 2000.

« L'Afrique une autre histoire du 20e siècle » acte 3 1965-1989 le règne des partis uniques, film documentaire d'Alain Ferrari produit par temps noir, l'INA et France Télévisions.

« L'Ecole Militaire Interarmées de Yaoundé creuset d'une formation d'excellence » film documentaire de Serge Atangana Bisso produit par © CRTV, avril 2017.

« Mobutu le roi du Zaïre », film documentaire de Thierry Michel produit par les Films de la Passerelle, 1999.

Emission le Talk présentée par Babylas Boton, Africa 24, 2015.

Hissène Habré. Traque d'un dictateur, film documentaire de Florent Chevolleau, produit par Sable rouge et tony COMYTY productions, 2009.

INDEX

A

Actions civilo militaires, 311, 313
Actions militaires, 238, 310, 317, 333
Afrique, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 72, 79, 80, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 101, 104, 106, 109, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 127, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 154, 155, 156, 157, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 170, 171, 173, 175, 190, 194, 195, 197, 205, 207, 220, 222, 225, 227, 228, 229, 230, 233, 235, 236, 237, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 248, 249, 250, 251, 252, 255, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 265, 266, 268, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 294, 295, 296, 298, 299, 301, 302, 303, 304, 307, 308, 310, 312, 316, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 337, 338, 339, 403, 420, 426, 428, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 453, 454, 455, 456, 458
Afrique centrale, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 12, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 34, 35, 37, 39, 41, 43, 44, 45, 48, 49, 50, 51, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 65, 67, 69, 70, 72, 80, 82, 84, 87, 89, 90, 91, 92, 95, 96, 106, 109, 114, 121, 122, 123, 124, 125, 127, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 140, 141, 142, 143, 144, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 155, 156, 157, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 170, 171, 173, 175, 190, 225, 227, 228, 229, 230, 236, 237, 239, 243, 244, 248, 251, 252, 255, 257, 258, 259, 260, 265, 268, 270, 273, 275, 278, 279, 281, 282, 283, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 294, 295, 296, 298, 299, 302, 303, 304, 307, 308, 310, 329, 330, 331, 332, 333, 338, 339, 403, 420, 426, 428, 430, 433, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 454, 455, 456
Arme, 41, 49, 74, 76, 182, 214, 234, 318, 322
Armée, 12, 64, 77, 181, 210, 211, 311, 316, 318, 435, 438

B

Banditisme transfrontalier, 82, 90, 91, 93, 94, 443
Boko haram, 73, 74, 76, 77, 295, 311, 437

C

Cameroon Tribune, 71, 75, 76, 77, 100, 181, 188, 200, 211, 264, 265, 266, 313, 314, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 452, 453
Cameroun, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 20, 24, 26, 27, 28, 32, 34, 35, 38, 51, 56, 67, 72, 74, 75, 76, 77, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 112, 113, 114, 115, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123,124, 125, 127, 129, 132, 133, 136, 137, 154, 163, 165, 167, 171, 173, 175, 176, 186, 194, 196, 197, 199, 201, 208, 212, 215, 216, 220, 222, 225, 227, 231, 232, 234, 236, 239, 241, 248, 250, 257, 258, 259, 260, 261, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 273, 274, 275, 277, 278, 280, 281, 282, 285, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 304, 305, 306, 309, 313, 317, 318, 321, 326, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 337, 338, 339, 426, 430, 431, 432, 433, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 448, 449, 450, 454, 455, 456
CEEAC, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 12, 17, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 30, 34, 35, 37, 43, 45, 46, 47, 54, 55, 60, 69, 70, 82, 95, 96, 98, 101, 106, 121, 122, 131, 132, 134, 135, 136, 138, 139, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 150, 151, 152, 154, 155, 157, 159, 160, 161, 162, 164, 165, 166, 167, 169, 173, 190, 196, 225, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 235, 236, 237, 238, 248, 250, 251, 252, 253, 255, 257, 258, 259, 262, 266, 268, 275, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 302, 303, 305, 306, 308, 312, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 338, 339, 340, 433, 436, 440, 442, 444, 447, 448, 451, 452, 454, 455, 456
Centre d'instruction, 212, 213, 214, 215, 216, 235
Charte, 98, 99, 101, 102, 106, 108, 109, 118, 119, 129, 140, 239, 329
Communautés, 1, 17, 99, 228
conférence, 6, 7, 80, 99, 104, 132, 136, 158, 159, 161, 165, 166, 229, 235, 246, 251, 252, 267, 269, 290, 451
Conflits, 1, 2, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 64, 65, 67, 70, 72, 79, 87, 95, 96, 98, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 115, 116, 122, 124, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 146, 147, 148, 158, 162, 164, 184, 186, 202, 203, 205, 217, 228, 229, 230, 238, 239, 243, 244, 248, 257, 259, 262, 266, 267, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 283, 284, 285, 286, 291, 292, 296, 298, 302, 308, 309, 311, 312, 315, 316, 318, 323, 326, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 338, 339, 430, 431, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450

Coopération, 16, 17, 23, 24, 25, 29, 30, 85, 92, 101, 112, 118, 139, 142, 143, 146, 152, 157, 184, 197, 216, 220, 221, 222, 236, 237, 238, 247, 250, 257, 279, 285, 288, 291, 294, 306, 308, 310, 333, 434, 444, 445, 446, 450
COPAX, 7, 12, 19, 21, 22, 23, 34, 50, 131, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 148, 150, 151, 155, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 164, 165, 169, 173, 190, 196, 227, 228, 231, 235, 238, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 278, 279, 281, 282, 283, 284, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 323, 332, 403, 426, 447, 450, 452, 455, 456
Coupeurs de route, 51, 82, 88, 89, 90, 92, 93, 94, 95, 184, 434, 438, 443

D

Démocratie, 36, 42, 43, 44, 46, 63, 68, 73, 80, 100, 117, 119, 120, 188, 227, 240, 267, 328, 329, 331, 432
Développement, 1, 2, 3, 12, 13, 14, 17, 18, 21, 32, 41, 43, 47, 55, 58, 63, 65, 69, 84, 88, 92, 96, 100, 103, 110, 112, 113, 114, 116, 117, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 142, 143, 152, 159, 164, 173, 175, 182, 185, 194, 205, 221, 238, 241, 244, 250, 252, 255, 266,275, 278, 279, 283, 284, 287, 288, 289, 295, 296, 297, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 311, 312, 313, 315, 316, 317, 318, 320, 322, 323, 326, 329, 330, 331, 332, 333, 339, 430, 433, 440, 450, 454
Diplomatie, 18, 102, 106, 112, 115, 117, 119, 123, 124, 125, 129, 133, 141, 147, 197, 240, 259, 270, 273, 275, 277, 285, 293, 332, 431, 443
Droits de l'homme, 15, 71, 77, 121, 220, 240, 266, 269, 456

E

EIFORCES, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 207, 452
EMIA, 176, 178, 179, 181, 182, 183, 184, 185, 188, 196, 199, 200, 207, 210, 214, 233, 263, 440
Entraînement, 152, 171, 176, 209, 210, 213
ESIG, 196, 197, 198, 200, 201, 203, 204, 205, 206, 207, 208
Etat africain, 48, 81
Etat-major, 67, 152, 173, 176, 182, 184, 185, 186, 191, 197, 201, 209, 231, 232, 242, 243, 254, 293, 314, 316, 436
Etats, 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 23, 29, 30, 31, 33, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45, 46, 49, 50, 54, 55, 56, 58, 59, 60, 67, 70, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 91, 98, 99, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 112, 113, 116, 118, 120, 121, 123, 124, 126, 127, 128, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 145, 147, 150, 151, 157, 159, 161, 163, 164, 165, 166, 167, 171, 173, 184, 186, 195, 198, 227, 229, 231, 239, 243, 245, 248, 249, 250, 256, 257, 265, 267, 270, 271, 272, 273, 278, 279, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 290, 291, 292, 294, 304, 306, 308, 309, 311, 316, 328, 329, 330, 332, 420, 432, 438, 442, 444, 447, 451, 452, 456
Exercice, 7, 39, 47, 61, 105, 132, 169, 181, 183, 194, 216, 217, 221, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 240, 258, 265, 313
Extrémisme, 35, 157, 173, 295, 296, 298, 299, 300, 301, 302, 309, 326, 332, 439, 440

F

Financement, 137, 138, 278, 279, 281, 283, 284, 286, 287, 288, 302, 307, 308, 332, 333
FOMAC, 22, 25, 146, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 159, 171, 230, 235, 236, 238, 283, 290, 292, 293
Force, 17, 22, 24, 25, 77, 145, 150, 152, 171, 201, 231, 232, 236, 248, 250, 251, 252, 253, 255, 292, 438, 455
Formation, 27, 28, 31, 34, 38, 42, 55, 142, 146, 151, 152, 157, 171, 173, 175, 176, 177, 178, 179, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 190, 191, 192, 194, 195, 196, 197, 198, 202, 203, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 227, 228, 244, 246, 256, 260, 261, 291, 300, 310, 330, 445, 449, 458
Frontières, 37, 48, 49, 50, 54, 75, 76, 79, 82, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 119, 124, 125, 158, 192, 205, 250, 283, 293, 306, 329, 432, 435, 439

G

Général, 12, 68, 133, 169, 231, 233, 234, 241, 249, 257, 258, 290
Géopolitique, 1, 5, 19, 21, 83, 92, 94, 95, 109, 121, 124, 184, 186, 198, 203, 259, 294, 298, 430, 438, 439
Guerre, 1, 10, 13, 14, 15, 29, 38, 43, 45, 46, 47, 48, 50, 53, 57, 58, 59, 60, 64, 65, 66, 69, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 86, 99, 111, 113, 122, 124, 163, 176, 184, 196, 197, 201, 204, 206, 207, 208, 210, 234, 235, 250, 263, 272, 275, 278, 301, 308, 310, 311, 312, 313, 314, 316, 318, 321, 329, 333, 430, 431, 434, 438, 439, 443, 446
Guerre froide, 1, 38, 43, 46, 58, 60, 79, 111, 308, 329, 446

H

Humanisation, 284, 287, 310, 317, 333

I

Indépendance, 2, 36, 38, 39, 46, 67, 70, 72, 86, 98, 105, 118, 119, 135, 138, 176, 197, 274, 311, 316, 446
Insécurité, 2, 4, 8, 10, 11, 12, 13, 18, 19, 21, 27, 28, 30, 34, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45, 46, 48, 50, 53, 54, 55, 58, 59, 60, 63, 64, 65, 66, 67, 70, 71, 72, 78, 79, 82,

84, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 112, 131, 156, 163, 164, 165, 166, 173, 190, 205,225, 244, 245, 249, 250, 255, 278, 283, 284, 289, 290, 292, 295, 297, 298, 307, 313, 315, 316, 321, 322, 323, 326, 329, 330, 331, 332, 338, 432, 438, 442, 448, 455
Institution, 7, 108, 129, 148, 153, 162, 195, 197, 203, 207, 273, 281, 290, 306
Intégration, 1, 5, 16, 20, 21, 25, 29, 30, 31, 43, 45, 61, 70, 85, 87, 109, 137, 144, 151, 163, 164, 167, 214, 245, 246, 250, 268, 279, 284, 286, 287, 304, 305, 307, 309, 333, 430, 435, 439, 440, 444, 447, 448, 450
Interarmees, 176, 177, 178, 183, 210, 211, 257, 458
Interétatiques, 1, 4, 51, 107, 108, 124, 136, 138, 195, 288
Intergouvernementale, 18, 291

L

l'Architecture, 2, 4, 17, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 34, 35, 39, 109, 132, 139, 148, 150, 159, 173, 227, 236, 251, 253, 276, 278, 282, 287, 291, 308, 310, 328, 337, 438, 446

M

Maintien de l'ordre, 173, 210, 216, 217, 218, 219, 220, 246, 248, 445
Maintien de la paix, 4, 12, 14, 15, 16, 19, 23, 28, 50, 106, 109, 112, 120, 134, 142, 147, 216, 228, 229, 230, 239, 240, 251, 255, 260, 276, 285, 287, 312, 318, 328, 329, 330, 331, 333, 431
MARAC, 22, 145, 146, 148, 149, 283, 284, 290, 291
Marine, 166, 167, 171, 182, 215, 216, 235, 236, 313, 449
Médiation, 107, 108, 110, 111, 113, 119, 144, 243, 245, 257, 266, 267, 270, 271, 272, 273, 275, 436
Menaces, 2, 10, 11, 13, 60, 73, 82, 86, 89, 110, 123, 140, 163, 164, 195, 231, 237, 256, 295, 301, 315, 435, 441, 447
MICOPAX, 239, 240, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 283, 315
Militaire, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 33, 34, 42, 74, 87, 92, 109, 110, 113, 120, 138, 154, 155, 171, 172, 173, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 188, 196, 197, 199, 201, 202, 203, 204, 206, 207, 209, 212, 213, 214, 221, 222, 225, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 242, 243, 244, 247, 249, 251, 254, 260, 263, 265, 285, 289, 292, 293, 310, 311, 313, 315, 316, 317, 318, 319, 321, 322, 330, 331, 333, 430, 434, 436, 440, 445, 449, 450, 451
Mouvements, 38, 48, 54, 58, 59, 69, 70, 78, 85, 105, 241, 246, 274, 296, 298, 300
Multipartisme, 43, 68, 72
Mutinerie, 242, 243, 266

N

Nations Unies, 13, 14, 15, 18, 19, 22, 46, 48, 57, 79, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 108, 109, 110, 112, 113, 116, 132, 133, 134, 135, 138, 139, 141, 171, 235, 239, 240, 245, 246, 247, 261, 262, 296, 298, 428, 433, 434, 446, 451, 452, 455
Non-ingérence, 102, 103, 137, 248, 259, 445

O

Officier, 74, 76, 92, 128, 176, 179, 182, 183, 184, 188, 195, 203, 209, 212, 213, 214, 216, 235, 236, 261, 262, 264, 453, 458, 459
ONU, 12, 14, 15, 16, 18, 22, 51, 57, 85, 98, 99, 101, 104, 106, 108, 109, 115, 119, 120, 130, 132, 133, 134, 138, 239, 240, 246, 247, 251, 252, 264, 329, 431, 436, 438, 441, 449
Operationnel, 21, 72, 75, 77, 111, 148, 172, 173, 186, 191, 192, 203, 209, 214, 220, 235, 249, 265, 287, 313, 331, 333, 439
Opérations de paix, 28, 35, 101, 106, 115, 117, 119, 130, 159, 227, 261, 264, 289, 315, 331
Ordre, 1, 8, 9, 10, 11, 17, 38, 42, 45, 49, 56, 60, 61, 75, 92, 94, 102, 123, 134, 136, 159, 191, 192, 194, 216, 220, 227, 240, 246, 247, 251, 252, 266, 269, 270, 285, 297, 299, 301, 309, 312, 329, 331, 333, 430, 435, 445
Organisation, 1, 6, 7, 14, 17, 22, 30, 34, 73, 74, 79, 99, 101, 107, 110, 123, 138, 142, 148, 149, 152, 154, 155, 156, 159, 165, 169, 195, 197, 201, 203, 204, 205, 219, 222, 228, 230, 231, 236, 240, 241, 249, 252, 270, 279, 280, 281, 282, 283, 289, 290, 294, 310, 447,451, 455

P

Paix, 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 34, 35, 39, 43, 45, 49, 50, 53, 57, 65, 68, 69, 72, 77, 79, 82, 96, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 125, 129, 131, 132, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 141, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 150, 151, 152, 155, 158, 159, 162, 170, 173, 175, 183, 184, 186, 187, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 206, 209, 216, 221, 225, 227, 228, 229, 230, 231, 235, 236, 238, 239, 240, 242, 243, 244, 246, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 265, 266, 267, 268, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 277, 278, 279, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 299, 304, 306, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 315, 316, 317, 318, 321, 323, 326, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 337, 338, 339, 403, 420, 428, 430, 431, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 446, 447, 448, 450, 452, 453, 455

Pauvreté, 10, 38, 48, 55, 67, 87, 141, 296, 297, 298, 299, 300, 307, 308, 315, 430, 431, 434, 435, 436, 438, 454
Peuples, 2, 53, 55, 71, 91, 99, 100, 101, 103, 104, 111, 117, 118, 121, 124, 294
Police, 14, 32, 61, 71, 72, 115, 121, 150, 151, 153, 155, 159, 161, 173, 187, 189, 191, 193, 194, 216, 230, 232, 236, 238, 240, 246, 247, 261, 262, 265, 458
Prévention, 295

R

Réfugiés, 15, 49, 64, 93, 267, 268, 269, 444
Région, 2, 5, 10, 20, 49, 50, 51, 60, 64, 66, 75, 77, 83, 84, 91, 92, 121, 131, 132, 134, 136, 137, 143, 146, 147, 151, 163, 199, 200, 201, 217, 228, 230, 231, 234, 244, 259, 263, 294, 295, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 307, 313, 314, 320, 329
Règlement pacifique, 99, 101, 107, 108, 110, 118, 141, 230
Relations Internationales, 3, 5, 8, 13, 18, 20, 26, 29, 32, 62, 75, 85, 114, 115, 121, 128, 137, 259, 308, 431, 434, 445, 446, 448, 449, 450, 454, 459
République, 4, 6, 7, 12, 45, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 78, 80, 81, 88, 89, 91, 93, 100, 118, 119, 120, 122, 141, 145, 147, 151, 155, 165, 166, 168, 169, 175, 186, 212, 218, 230, 232, 235, 240, 241, 245, 247, 256, 257, 258, 261, 262, 264, 266, 267, 274,282, 302, 306, 448, 451

S

Santé militaire, 236
Sécurité, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 34, 35, 37, 39, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 53, 55, 63, 71, 72, 75, 77, 82, 89, 94, 96, 98, 100, 101, 105, 106, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 119, 120, 121, 122, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 142, 143, 144, 145, 146, 148, 150, 151, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 173, 175, 186, 189, 190, 191, 192, 193, 195, 196, 197, 202, 203, 206, 207, 208, 215, 217, 225, 227, 228, 229, 230, 231, 235, 238, 239, 240, 242, 244, 245, 246, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 255, 257, 262, 266, 268, 275, 278, 280, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 295, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 318, 323, 328, 329, 330, 331, 337, 338, 339, 403, 420, 431, 433, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 442, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455
Sous-région, 1, 2, 4, 5, 20, 21, 27, 28, 44, 46, 49, 50, 56, 59, 60, 67, 69, 72, 77, 83, 92, 96, 107, 121, 124, 129, 132, 133, 135, 138, 139, 143, 144, 146, 148, 151, 173, 206, 222, 227, 229, 230, 237, 255, 259, 266, 268, 274, 278, 279, 283, 286, 290, 292, 293, 294, 302, 306, 315, 316, 329, 330, 339

T

Terrorisme, 35, 50, 72, 73, 88, 89, 112, 116, 150, 157, 173, 175, 184, 191, 195, 237, 295, 298, 301, 302, 308, 309, 310, 326, 332, 437, 440, 441, 443, 445, 449
Transfrontaliers, 96, 307, 329
Troupes, 25, 65, 150, 152, 230, 236, 242, 243, 244, 249, 264, 317, 448

V

Violence, 22, 39, 44, 46, 48, 50, 52, 60, 61, 62, 64, 67, 69, 71, 72, 73, 75, 76, 79, 82, 85, 91, 96, 118, 125, 133, 140, 147, 184, 195, 239, 247, 255, 267, 272, 279, 295, 298, 309, 312, 447, 448, 449

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT……i
SOMMAIRE……..ii
DEDICACE……...iii
REMERCIEMENTS iv
SERMENT DE PROBITE INTELLECTUELLE……..……v
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS ET ACRONYMES……..…vi
LISTES DES ILLUSTRATIONS……...x
RESUME…….....xiv
ABSTRACT……...…..…xv
INTRODUCTION GENERALE……1
CHAPITRE I :LA COMPLEXITE DE L'INSECURITE COMME BASE DE FORMULATION DE LA POLITIQUE DE DEFENSE ET DE SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE……..……36
A –LES FACTEURS DE LA CONFLICTUALITE DANS LA CEEAC…….37
1. Les facteurs endogènes de la conflictualité en Afrique Centrale……...37
a- la nature postcoloniale des Etats…….38
b- Le déficit de démocratie et la déliquescence de l'Etat……..….42
c- La porosité des frontières et ses incidences……....47
d- La manipulation des ethnies……...50
2. Les facteurs exogènes des conflits en zone CEEAC ……..…52
a- Les programmes d'ajustements structurels et leurs incidences sur la vie sociopolitique……...…….53
b- Les batailles pour le contrôle des ressources stratégiques par les puissances étrangères……....……55
c- Les ingérences extérieures……..……56
B- ANALYSE SOCIOHISTORIQUE DE LA SITUATION SECURITAIRE DANS LES ETATS DE LA ZONE CEEAC……....58
1. La régionalisation de l'insécurité dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale ……..……...58
a- Le Burundi……....58
b- Le Rwanda……59
c- La République Démocratique du Congo……....61
2. La situation sécuritaire dans les autres Etats……..64
a- La République centrafricaine……64
b- Le Tchad……67
c- Le Cameroun…….…69
d- L'Angola……....74
e- Le Congo Brazzaville……76

3. La transnationalisation de l'insecurite dans l'espace CEEAC : Une menace à la Paix et à la securite en Afrique centrale…….….78
a- L'enjeu du golfe de guinée et les menaces sécuritaires : la permanence du danger pour les Etats de la CEEAC …….……78
b- L'insécurité transfrontalière dans les confins Tchad-Cameroun-RCA : la persistance d'un phénomène criminel ……...82
CHAPITRE II: LES DETERMINANTS POLITIQUES ET JURIDICO-DIPLOMATIQUES DU CAMEROUN A LA RESTAURATION DE LA PAIX EN AFRIQUE CENTRALE ……...91
A –LES ENGAGEMENTS STATUTAIRES A LA CHARTE DE L'ONU, L'Union africaine et la CEEAC ……...……92
1. Le respect des principes de la charte des Nations unies : la paix comme valeur centrale dans la trajectoire politique du Cameroun……93
a- Le principe d'égalité des Etats et le règlement pacifique des différends……..….93
b- le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et l'interdiction de recours à l'emploi de la force……95
c- L'adhésion aux mécanismes de paix de l'UA et de la CEEAC……99
2. Le respect des obligations dans le cadre de l'architecture africaine de paix et de sécurité : une mise en perspective du chapitre 8 de la charte des Nations unies…….101
B –LES CONSIDERATIONS POLITICO-DIPLOMATIQUES DE LA PARTICIPATION CAMEROUNAISE AUX OPERATIONS DE PAIX EN AFRIQUE CENTRALE…….……...…106
1. La recherche de la visibilité diplomatique et la sauvegarde de l'intégrité territoriale……..……..106
a- La recherche de la visibilité…….…….107
b- La sauvegarde de l'intégrité territoriale……...112
2. Une solidarité imposée par les facteurs historico-géographiques et le réseau diplomatique du Cameroun en Afrique centrale……..….....114
a- Le positionnement spatial du Cameroun……..…115
b- Un réseau diplomatique diversifié en Afrique centrale: gage d'une participation aux opérations de paix……....117
CHAPITRE III: LA FORMULATION DE LA POLITIQUE DE DEFENSE ET DE SECURITE DE LA CEEAC: L'ARCHITECTURE DE PAIX ET DE SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE…….……..….122
A –FONDEMENT JURIDIQUE DU COPAX…..……...…123
1. Le comité consultatif permanent des nations unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale……...…123
2. Le protocole relatif au COPAX……125
B –LES MISSIONS REGALIENNES DU ET MODE DE FONCTIONNEMENT COPAX……...129
1. La prévention, la gestion et la consolidation de la paix en zone CEEAC…130
2. Une analyse des organes, des instruments et des instances du COPAX.....133

a- Les organes……..133
b- Les instruments……135
c- Les instances……146
C- LE CRESMAC : UN MECANISME D'AGRAFFE DANS L'ARCHITECTURE DE PAIX ET DE SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE : NAISSANCE, MISSION ET FONCTIONNEMENT……150
1. Le protocole de Kinshasa relatif au CRESMAC……150
2. Missions et fonctionnement…….……152
CHAPITRE IV: LE ROLE PIVOT DU CAMEROUN DANS L'INSTRUCTION, LA FORMATION ET L'ENCADREMENT STRATEGIQUE EN AFRIQUE CENTRALE.....160
A – LA FORMATION ET L'ENCADREMENT STRATEGIQUE DES OFFICIERS ET OFFICIERS SUPERIEURS…….....161
1. L'école militaire interarmée (EMIA) et l'Ecole d'Etat-major (EEM)…….162
2. L'école internationale des forces et sécurité (EIFORCES)…….……171
3. L'école supérieure internationale de guerre (ESIG)……178
B – L'ENCADREMENT ET LA FORMATION DES SOUS OFFICIERS ET MILITAIRES DU RANG……...……....188
1. Les centres d'instruction des forces armées ……188
2.Le centre de perfectionnement en technique de maintien de l'ordre (CPTMO) …….....……195
3. Le pôle aéronautique national à vocation régional de Garoua (PANVR)…200
CHAPITRE V: UNE CONTRIBUTION PAR LA PARTICIPATION AUX EXERCICES ET OPERATIONS SOUS REGIONALES DE PAIX EN AFRIQUE CENTRALE……...….205
A – LA PARTICIPATION AUX EXERCICES MILITAIRES REGIONAUX.…….206
1. Barh el gazel 2005-2007……..……207
2. Sawa 2006 et kwanza 2010 …….……...….209
B –LE CAMEROUN SUR LE THEATRE DES OPERATIONS MILITAIRES.....217
1. De la FOMUC à la MICOPAX……217
2. La Mission de paix du COPAX (MICOPAX II) en RCA…….....231
3. Le Cameroun dans les autres opérations de paix en Afrique centrale……..……..……236
CHAPITRE VI: ANALYSE DES FAIBLESSES DE L'ARCHITECTURE DE PAIX ET LES PERSPECTIVES POUR UN MEILLEUR DEPLOIEMENT DANS LES OPERATIONS DE SOUTIEN A LA PAIX EN AFRIQUE CENTRALE ……252
A – LES FAIBLESSES DE L'ARCHITECTURE DE PAIX ET DE SECURITE.…..252
1. La question du financement : une gageure pour le Cameroun et les Etats de la CEEAC ……...……253
2. Les difficultés dans le déploiement et la conduite des opérations de maintien de la paix……..……..…….259
B –PERSPECTIVES POUR UNE EFFICACITE DANS LES OPERATIONS DE SOUTIEN A LA PAIX.....261
1. Nouvelle stratégie de financement et l'harmonisation des structures d'intégration…….……...…….261

2. Prévention et lutte contre les extrémismes et les situations de précarité en interne.....268
3. Humanisation des actions militaires de l'architecture de paix et de sécurité d'Afrique centrale…….……...…281
CONCLUSION GENERALE…….……296
ANNEXES……..302
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ……..333
INDEX……361
TABLE DES MATIERES…….…….366